

DOI : 10.35662/unine-thesis-3116



Les soldats français arrivent en Suisse

1798 : Libération ou occupation ? La perspective française



Thèse de doctorat
Tome 1 : Introduction et Evénements

Auteur : Derck Chr. E. Engelberts
Directeur de thèse : Prof. Olivier Christin
Jury : Prof. Irène Herrmann, Igor Moullier, Alexandre Vautravers

Soutenance: 24 juin 2024

« *La Convention nationale, voulant (...) déconcerter les manoeuvres perfides employées par ses ennemis pour alarmer sur ses intentions les fidèles alliés de la nation française, les Cantons suisses et les Etats-Unis d'Amérique :*

Décrète ce qui suit :

Art. I^{er} : La Convention nationale déclare, au nom du Peuple français, que la résolution constante de la République est de se montrer terrible envers ses ennemis, généreuse envers ses alliés, juste envers les peuples.

Art. II : Les traités qui lient le Peuple français aux Etats-Unis d'Amérique et aux Cantons suisses seront fidèlement exécutés. »

Loi du 17 novembre 1793, sur proposition de Maximilien de Robespierre¹.

« *Nous avons pour principe que tout peuple, quelle que soit l'exigüité du pays qu'il habite, est absolument maître chez lui ; qu'il est l'égal en droit du plus grand et que nul autre ne peut légitimement attenter à son indépendance. »*

Lazare Carnot (1753-1823).²

« *Je veux que sur cette question – qui est troublante, irritante, où il y a des falsificateurs de l'Histoire à l'oeuvre – je veux qu'on puisse la regarder en face. On ne construit pas un roman national sur un mensonge.*

C'est la falsification qui amène toutes les errances, tous les troubles et toutes les haines. A partir du moment où les faits sont sur la table, où ils sont reconnus, où ils sont analysés, c'est à partir de ce moment-là qu'on peut construire une autre histoire, une réconciliation.

On ne doit jamais avoir peur de la vérité, il faut la contextualiser. (...) Mais il faut la regarder en face. »

Roselyne Bachelot, Ministre française de la culture, à propos de l'ouverture anticipée des archives sur la Guerre d'Algérie, 10 décembre 2021.³

1 *Oeuvres de Maximilien de Robespierre*, tome X, Paris, 1967, pp. 167-184, cité par STÜSSI-LAUTERBURG et alii, *Der Weg ...*, op. cit., p. 4.

2 <https://www.histoire-en-citations.fr/citations/au-pantheon-les-elues-de-la-patrie-reconnaissante-3-iiie-et-ive-republiques>, 23.08.23

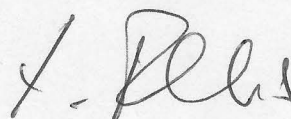
3 A propos de l'ouverture anticipée des archives sur la Guerre d'Algérie, 10 décembre 2021.

<https://www.bluewin.ch/fr/infos/sciences-technique/la-france-ouvre-ses-archives-sur-la-guerre-d-alg-rie-1003796.html>, 10.12.2021

IMPRIMATUR

La Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Neuchâtel, sur les rapports de M. Olivier Christin, directeur de thèse, professeur, Université de Neuchâtel ; Mme Irène Herrmann, professeure, Université de Genève ; M. Igor Moullier, maître de conférences, Ecole Normale Supérieure, Lyon ; M. Dr. Alexandre Vautravers, Directeur scientifique CHPM, Centre d'Histoire et de Prospective Militaires, Pully autorise l'impression de la thèse présentée par M. Derck Engelberts en laissant à l'auteur la responsabilité des opinions énoncées.

Neuchâtel, le 24 juin 2024



Le doyen
Loris Petris

Remerciements et dédicaces

Ce travail n'aurait pu se faire sans d'innombrables soutiens au cours des nombreuses années depuis sa conception. Il y a bien sûr les institutions qui, à un moment ou un autre, ont soutenu, encadré ou accompagné la recherche. Chronologiquement il y a d'abord eu la Bibliothèque militaire fédérale et Service historique, devenue Bibliothèque am Guisanplatz, qui est à l'origine de la recherche. Ayant financé les premiers sondages et microfilmages dans les archives strasbourgeoises dès 1988, elle est à l'origine de la prise de conscience de l'importance du fonds archivistique. C'est aussi cette institution qui a financé mes participations aux colloques de la Commission internationale d'histoire militaire, en collaboration avec l'Association suisse d'histoire et de sciences militaires.

L'Université de Neuchâtel par son Institut d'histoire de la faculté des lettres et sciences humaines a été l'institution principale pour ma formation de base d'abord et pour l'encadrement de cette recherche. Elle a efficacement soutenu mes démarches auprès du Fonds national suisse de la recherche scientifique qui a financé une année de recherche sur site à Paris qui a permis de réunir le matériel documentaire et la participation à un séminaire de recherche à l'Université de la Sorbonne. Mes remerciements vont évidemment aux personnels des salles de lecture de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg, des Archives de l'armée de terre à Vincennes et du Centre d'accueil des Archives nationales à Paris. Leur disponibilité a rendu la recherche efficace et rapide.

Après les institutions, il nous appartient de remercier les personnes. L'écoulement du temps depuis le début des recherches a conduit à la disparition d'un certain nombre d'entr'elles.

Je dédie ce travail aux professeurs Louis-Edouard **Roulet** (†) de l'Université de Neuchâtel et André **Corvisier** (†) de la Sorbonne. Sans leur recommandations, encouragements et conseils le présent travail n'existerait pas. Ont aussi encouragé à entreprendre ces recherches les professeurs Georges Grosjean (†) de l'Université de Berne et Rodolphe Zellweger (†) de l'Université de Neuchâtel. Mes pensées vont aussi au professeur Jean Chagniot (†) de la Sorbonne, président aux destinées du séminaire de recherche et Philippe **Henry** qui fut mon premier directeur de thèse avant que les circonstances de la vie ne contraignent à la suspension du travail.

Sans le soutien et les innombrables échanges scientifiques avec Jürg **Stüssi-Lauterburg**, directeur de la Bibliothèque militaire fédérale et de ses collaborateurs et mes collègues Alain **Berlincourt** (†) et Dominic M. **Pedrazzini**, une partie des travaux aurait perdu de leur saveur et certaines découvertes seraient restées dans l'ombre. Je leur en suis grandement reconnaissant.

Une pensée reconnaissante va à Mme Marie-Annick **Hepp**, directrice des Archives de l'armée de terre et au commandant Gilbert Bodinier qui ont facilité mon travail à Vincennes au cours de mon année de boursier en 1993-94.

Mes remerciements vont à l'évidence au professeur Olivier **Christin**, mon directeur de thèse et au professeur Igor **Moullier** de l'Ecole normale supérieure de Lyon qui a également suivi ce travail. Leurs suggestions et questionnements ont permis d'explorer d'autres pistes. Ils ont eu le courage d'encadrer le vieux thésard, je leur en suis très reconnaissant. Les conseils constructifs de la professeure Irène Herrmann de l'Université de Genève et du Col. EMG Dr. Alexandre Vautravers du Centre for Security Policy de Genève ont constitué un réel encouragement.

Je remercie aussi Hervé de **Weck** dont les relectures d'historien, de langue et d'officier ont été d'une grande utilité. Je suis aussi reconnaissant à mes classes d'option complémentaire d'histoire, volées 2012-14 et 2016-18. Elles m'ont fait reprendre conscience de l'importance du sujet. Leurs fraîches et stimulantes interrogations m'ont permis de mesurer l'intérêt de les pousser à leur terme.

Ma reconnaissance infinie va enfin et par-dessus tout à ma famille qui a partagé tant d'années avec un général disparu depuis si longtemps. **Lise, Lucien, Justine**, vous avez partagé tant de moments avec moi à Vincennes, Paris, Strasbourg et sur les différents sites évoqués dans ce travail qu'il est temps de vous libérer de cette présence.

Les soldats français arrivent en Suisse.
1798 : Libération ou occupation ? La perspective française.
Résumé

Le général Schauenburg (1748-1831), commandant en chef de l'armée française en Helvétie du 28 mars au 12 décembre 1798 a laissé une ample documentation au coeur de ce travail.

En introduction, un général et ses archives face à l'historiographie

Né baron, sa carrière a commencé en 1759. Lieutenant, il vit son baptême du feu en Corse entre 1768 et 1772. Commandant de bataillon à la Révolution, promu général de brigade dans l'état-major de Kellermann à Valmy (1792) puis de division, commandant de l'armée de la Moselle (mars 1793). Inculpé par la Convention (octobre 1793), écroué au Temple, condamné à mort, le 9 thermidor an II le sauve de la guillotine. Réintégré dans l'instruction de l'infanterie, cette vocation n'est interrompue que par le commandement en Helvétie. Retraité en 1814, il meurt aveugle en 1831, baron d'Empire, Grand-officier de la Légion d'honneur, Commandeur de Saint-Louis.

Il laisse derrière lui un fonds documentaire volumineux couvrant l'histoire de l'infanterie française de l'Ancien Régime à la Grande Armée. Une modeste partie de ce fonds (1733 messages expédiés, 520 reçus et 258 « ordres du jour ») est la base de cette étude sur la vision française de la première année de la République helvétique « une et indivisible ». Ce fonds documentaire est complété par des documents tirés des archives historiques du SHD et des Archives nationales.

L'introduction se poursuit par une présentation critique de l'historiographie consacrée (fin du XIX^e siècle au début du XXI^e), tant à l'Helvétie qu'aux armées du Directoire.

Partie 1 : La « Campagne d'Helvétie » de 1798, les événements

Cette partie restitue les événements en Suisse dans la perspective française. Cela permet de mieux appréhender la matérialité des faits, souvent présentés de manière lacunaire, partielle, voire fantaisiste par l'historiographie militaire suisse. Sont ainsi mis en lumière la mise sur pied tardive de la force offensive fin janvier 1798 et la campagne conduite par Brune (depuis le nord) et son subordonné Schauenburg (depuis le nord) contre Berne (février – 5 mars 1798).

Brune part vers l'armée d'Italie, passant le commandement à Schauenburg (28 mars). La proclamation de la République helvétique (12 avril) précède l'évocation des combats menés contre ceux qui refusent le nouvel ordre : les ci-devant « Petits Cantons », réunis en un seul nouveau canton (27 avril – 2 mai) puis les révoltés Haut-Valaisans à Sion (15-17 mai). Pour tous ces événements la réalité des actions et pertes françaises (pour la première fois) a été établie sur la base des registres matricule pour être mis en perspective avec les évocations antérieures, toujours très exagérées.

La phase de stabilisation du nouveau régime au cours l'été 1798 évoque les quelques opérations de police menées contre certaines communes rétives. Le décret du Corps législatif du 12 juillet imposant la prestation du « serment patriotique » sur la constitution remet le feu aux poudres dans certaines parties, surtout catholiques, de la Suisse centrale et orientale. La période se clôt par la conclusion du « Traité d'alliance offensive et défensive » du 19 août entre la France et la Suisse, transférant la charge d'entretien des troupes de l'Helvétie à la France d'une part et la persistance du refus du serment en Nidwald. Les opérations menées contre Stans, aboutissant au « Schreckenstag » du 9 septembre sont évoquées en déterminant aussi précisément que possible les causes et responsabilités des exactions commises.

Présentées avec des cartes, toutes ces opérations du 12 avril au 9 septembre sont menées par les troupes françaises sur mandat exclusif des autorités helvétiques.

Simultanément, l'armée française présente en Suisse doit prévoir une position défensive avancée contre l'Autriche et la 2^e coalition qui se met en place en fin d'année 1798. Elle occupe dès lors la Suisse orientale de Schaffhouse à la Landquart (frontière avec les Liges Grises) et fait passer des troupes sur le flanc sud du Saint-Gothard, dans les nouveaux cantons de Bellinzone et de Lugano. Tous ces mouvements sont rendus complexes par les contraintes imposées par le terrain, le climat et la pauvreté structurelle, surtout alimentaire, des régions concernées. Les tensions montent dès l'occupation des Grisons par les Autrichiens (18 octobre). La coordination avec l'armée d'Italie s'im-

pose, complexe à mettre en place en raison de la valse-hésitation du Directoire parisien. C'est dans ce contexte de tensions internationales croissantes que le commandement passe de Schauenburg à Masséna le 12 décembre.

Partie 2 : L'armée française en Suisse : des troupes avec leurs cadres

Cette partie présente en détail l'armée française intervenant en Suisse sous les ordres de Schauenburg. L'essentiel de l'analyse concerne les demi-brigades d'infanterie, 15 de ligne et 5 légères, ainsi que 12 régiments montés : hussards (3), chasseurs à cheval (2), cavalerie « lourde » (3) et dragons (4). Sont d'abord analysés les historiques des amalgames dans l'infanterie, avec des tableaux détaillés dans les annexes. Ensuite pour toutes les troupes, les corps des officiers (1482 individus) sous les aspects de l'évolution de leurs carrières et, si possible de leurs qualifications. L'analyse de la troupe se fait sur la base d'échantillons sélectionnés (2370 hommes) selon le critère de ce qui les relie à l'année 1798 en Suisse (promotions, désertions, décès, jugements etc.). Les structures d'âge à l'incorporation et en 1798 de l'ensemble des militaires étudiés (troupe et cadres) sont aussi analysées. Ces éléments sont synthétisés dans une série de tableaux figurant dans les annexes. Les actions et mouvements menés par chacun de ces corps lors de leur séjour en Suisse complètent ce tableau. Les états-majors et corps des officiers font l'objet d'une étude plus approfondie, comme aussi les administrations avec une attention particulière accordée à l'organisation de la logistique, problème majeur dans le séjour en Suisse. Un bref chapitre met en évidence la question de la présence féminine. Cette brièveté est le reflet de l'extrême rareté d'informations les concernant dans la correspondance. Enfin il y a une étude de l'instruction, de la formation et de l'évaluation des troupes. Cette partie intègre les informations des effets organisationnels et opératifs pour une armée en campagne de la proclamation de la loi Jourdan-Debrel (5 septembre) instaurant la conscription en France.

Partie 3 : Les relations entre les différents acteurs : troupes, autorités, population civile

Résultant des parties précédentes, cette 3e partie permet de mettre en évidence l'évolution des rapports entre les différents « acteurs » intervenant dans ces événements. Elle montre comment les acteurs ont interagi, quels ont été leurs faits et gestes et comment la postérité les a interprétés.

Sont passés en revue les questions du comportement des soldats, tant à l'égard de leurs cadres et de l'armée en général qu'à l'égard des populations au sein desquelles ils sont amenés à vivre au quotidien. Les relations des corps avec les administrations, tant militaires et politiques françaises que civiles suisses des différents niveaux : communal, cantonal et national au sens helvétique du terme, donc les Municipalités, Chambres administratives, Préfets et Directoire exécutif forment une approche complémentaire.

Cinq sections étudient ces différents aspects. La première se penche sur les relations entre la troupe et sa hiérarchie d'une part, la population civile de l'autre. Au coeur de la question se trouve celle du respect de la discipline, des efforts déployés pour l'assurer et la prise en compte des critiques, directes ou au travers de la presse.

Les relations entre les forces armées et leurs autorités de tutèle, tant françaises que helvétiques forment la deuxième approche. Le général en chef Schauenburg est au coeur de toutes ces interactions, devant concilier les besoins directs de la troupe avec ceux de la population et accorder son action aux exigences stratégiques de Paris d'une part aux besoins sécuritaires du gouvernement helvétique au service duquel il est également. Cette posture évolue au cours de l'année et prend une forme stabilisée par le traité d'alliance du 19 août entre les deux nations. C'est un écheveau de relations complexes aux exigences parfois contradictoires, délicates politiquement et militairement.

Le troisième axe approfondit les aspects logistiques et financiers de la campagne. C'est celui qui a laissé les traces les plus profondes dans l'historiographie, imprimant une image durablement négative de la période. Sans remettre en cause la charge considérable qu'a représenté pour l'Helvétie le séjour et l'entretien des troupes françaises sur son sol, ce chapitre interroge les mécanismes, les dysfonctionnements, les spécificités des différents services concernés (subsistances, fourrages, habillement, hôpitaux, finances). Une partie des montants engagés, tirés des caisses des anciens cantons, ont été injectés dans le circuit économique intérieur suisse. La portée financière précise devra faire l'objet d'études ultérieures, complexes et délicates vu la dissémination des données.

L'analyse des événements a aussi permis de mettre lumière un aspect trop peu étudié par le passé : les conséquences du passage à différents moments de l'année de demi-brigades et d'innombrables détachements plus réduits de troupes montées ou d'artillerie (6 demi-brigades et 2 régiments de husards en mai-juin, 10 compagnies d'artillerie en juillet, 8 demi-brigades en septembre-octobre). Ces passages ont des effets délétères sur les populations traversées en raison des lacunes du service logistique au printemps. En automne, c'est l'itinéraire choisi (identique à celui du printemps, faisant souffrir les mêmes citoyens) qui est en contradiction formelle avec le traité d'alliance. Les routes de transit (d'ouest en est) accordées devaient soit longer le Rhin pour passer en Cisalpine par les Grisons, soit suivre l'axe Léman puis de la vallée du Rhône jusqu'au Simplon. Or c'est une variante nord-sud qui est utilisée, entrant par Bâle ou Nidau et ressortant par le Grand Saint-Bernard, en passant en terres bernoises, fribourgeoises, vaudoises et valaisannes.

Il ressort de l'étude de détail des effets des passages que ce sont surtout les groupes de soldats isolés, les lâchés par la rapidité de la marche, voire les déserteurs rentrant vers la France qui posent les vrais problèmes. A cela s'ajoutent dès novembre les passages de détachements de conscrits (non formés et souvent indisciplinés) qui rejoignent leurs corps engagés en Suisse.

L'ensemble des problèmes relevés a permis de discerner dans le 5^e axe les mesures prises par l'armée pour sanctionner les abus et délits commis par les militaires de tous grades au travers de l'étude de l'application de la justice militaire française. Ce chapitre présente les principes de son fonctionnement formel supposé avant de se pencher sur son application réelle par le Conseil de guerre exerçant en Suisse. Ce sont ainsi 436 jugements qui ont été passés au crible dont un tiers concernent des crimes et délits commis contre la population civile. L'ensemble de la casuistique est présentée, analysée en détail quant aux 395 prévenus, jugements prononcés, procès en révision, exécution des peines voire acquittements prononcés, résumés aussi en tableaux dans les annexes.

Conclusions générales

De nombreuses conclusions intermédiaires figurent au fil des chapitres évoqués plus haut, faisant en quelque sorte des bilans spécifiques. La conclusion générale finale aboutit au constat que cette première année d'occupation de l'Helvétique par les troupes françaises met en évidence divers points forts généraux.

En premier lieu le rôle central du commandant en chef, tant par la position qu'il occupe que par sa personnalité. Il veut frapper aussi vigoureusement que possible, mais avec autant de retenue que nécessaire. Il doit concilier les exigences des autorités françaises et helvétiques avec le contrôle et le commandement qu'il exerce sur les troupes sous ses ordres, des cadres supérieurs les plus proches aux soldats en poste dans les endroits les plus reculés.

Il y a ensuite les multiples problèmes posés par les questions logistiques. Mieux ce service fonctionne, moins il y a de frictions avec la population civile. L'analyse comparative des situations tant en Suisse que dans des régions voisines françaises permet de dégager une problématique de relations entre civils et militaires bien plus qu'entre Suisses et Français.

Le décalage entre les réalités du terrain et leur perception par les autorités parisiennes ressort aussi fortement, aboutissant à exacerber des tensions tant internes au système français que dans les rapports bilatéraux entre les « républiques soeurs ».

Au bilan, l'arrivée des troupes françaises en Suisse demeure une guerre d'agression menée contre un pays voisin et non d'une « libération » comme cela figure dans le discours officiel de l'époque. Mais, contredisant la majorité de l'historiographie suisse consacrée à cette période, le comportement des troupes a été celui de soldats se comportant « comme à la maison », donc n'ayant ni plus ni moins d'égards face aux civils qu'en France.

Pour les brèves, mais parfois (trop) violentes opérations militaires menées en avril-mai et septembre, l'action a toujours et uniquement pour base des décisions purement helvétiques (le ralliement à la constitution, la prestation du serment patriotique), les troupes françaises étant le seul « appareil répressif » dont dispose le nouveau pouvoir. Cela permet de considérer les opérations contre les « Petits Cantons », les Haut-Valaisans germanophones et les insurgés de Stans comme des séquences de guerre civile plus que de guerre interétatique, Paris n'ayant aucune part directe dans la conduite de ces actions, en étant seulement informé à posteriori.

C'est bien le rapport entre un monde militaire vivant sa dynamique propre et une société civile qui n'en comprend pas les besoins qui est donc au centre d'une question de régime politique bien plus qu'une problématique franco-suisse.

Annexes

Comme cela a été mentionné plus haut, un important volume d'annexes complète le travail. Les nombreux tableaux ont été cités, synthétisant les amalgames des demi-brigades d'infanterie, présentant pour la grande majorité des corps les mutations et structures d'âge, carrières et qualifications des officiers. On y trouve aussi les plans de relève des troupes d'infanterie et montées, l'évolution décadaire des effectifs de l'armée, les tableaux des inculpations et jugements de la justice militaire. On y trouve aussi la transcription intégrale de 120 des plus de 2'700 documents consultés et une série de notices biographiques concernant tant des Français que des Suisses et des étrangers (essentiellement Autrichiens) : des officiers supérieurs (31+10) et généraux (26+3+4) et des personnalités civiles et politiques (13+20+6).

French Soldiers Arrive in Switzerland. 1798 : Liberation or Occupation ?
The French Perspective.
Summary

This work is largely based on the voluminous documentation of General Schauenburg (1748-1831), Commander-in-chief of the « French army in Helvetia » from March 28 to December 12, 1798.

Introduction : a general and his archives confronted to the historiography

Born as a baron, his career began in 1759. When he was a young lieutenant he experienced his baptism of fire in Corsica between 1768 and 1772. He was a battalion-commander at the start of the Revolution, brigadier-general in Kellerman's staff in Valmy (1792) and a major-general commanding the « Moselle army » (March 1793). Indicted by the Convention in October 1793, imprisoned in the « Temple » prison, sentenced to death, the 9 thermidor and II coup saved him from the guillotine. Reintegrated in the French army as an inspector-general of the infantry, his real vocation was solely interrupted by his mission in Switzerland. Retired in 1814, he died totally blind in 1831, as an imperial baron, a Grand-Officier of the Légion d'honneur and a Commandeur de Saint-Louis. His enormous documentary fund covers the French infantry history from the *Ancien Régime* to the *Grande Armée*. A small part of these papers (1733 messages were sent and 520 received as well as 258 « orders of the day ») represent the documentary base of this current research on the French vision of the first year of the existence of the « One and Undivided Helvetic Republic ». Documents of the French Army Archives (in Vincennes) and National Archives complement the study. This introduction also presents a critical survey of the historiography of the Helvetic Republic and the armies of the *Directoire* from the end of the 19th century to present days.

Part 1 : Events of the 1798 « Helvetic Campaign »

These 6 chapters present the events from the French perspective, making it easier to understand the facts as they really happened. For two centuries they have only been partially and superficially described in the Swiss military history, almost in a fanciful way. We follow the rather delayed set up of the offensive force (end of January 1798) as well as the campaign against Berne (February to March 5) led by Brune (from the south) and his subordinate Schauenburg (from the north).

Brune moved to Italy (on March 28), so Schauenburg took over the command. The proclamation of the Helvetic Republic on April 12 introduced the new regime. As a consequence, the now former cantons of central Switzerland rejected the new regime and revolted against it. So did also the German speaking part of Wallis, refusing to be integrated in the Helvetic republic. Two military operations had to be led by the French troops, in central Switzerland (from April 27 to May 2) and in Wallis (May, 15-17). These events are now presented in their reality. The precise indications of the French losses, based on the official personnel registers provide a serious comparison with the previous historiography overestimating the real numbers.

In the summer 1798 : the new regime stabilises and becomes gradually accepted. Nevertheless, some repressive actions had to be taken against a few « rebellious » communities. The decree from the Legislative Corps (on July, 12) providing that it is obligatory to swear a « patriotic oath » on the Constitution sparked off new conflicts, particularly in the catholic communities of central and eastern Switzerland. The « Treaty of offensive and defensive alliance » between the French and Helvetic Republics (on August 19) brought an end to the conflict, transferring the costs of the French troops back to France. However, the anti oath insurgency persisted in Nidwald. The complex military operations against Stans and the horrifying « Schreckenstag » (on September 9) are brought up in order to identify the causes and responsibilities of the atrocities committed on September 9 as precisely as possible.

Thoroughly documented with maps, all the military operations taking place from April 12 to September 9 were carried out by the French troops on behalf of the Swiss authorities.

At the same time, the French troops deployed in Switzerland had to prepare a forward defensive position against Austria and the Second Coalition set up at the end of 1798. From that moment on, the troops had to occupy eastern Switzerland, from Schaffhausen to the Landquart river (border to the

free State of Graubünden). Troops were also sent to the new cantons of Bellinzona and Lugano, on the southern flank of the Saint-Gothard. Regional constraints imposed by the rugged terrain, the climate and structural poverty, especially severe lack of food, complicated their movements severely. Tensions increased seriously after the entry of the Austrian troops in Graubünden (on October 18). Coordination with the French army deployed in Italy became necessary but was seriously complicated by a dithering Government in Paris.

These increasing international tensions form the context in which Masséna succeeds to Schauenburg in the high command of the French troops in Switzerland (on December 12).

Part 2 : the French Army in Switzerland : the troops and their officers

This is a very detailed presentation of the French army under the leadership of Schauenburg in Switzerland. The analysis takes principally into account the 15 line and 5 light infantry half-brigades as well as the 12 mounted regiments : hussars (3), chasseurs (2), heavy cavalry (3) and dragoons (4). At first the history of the « *amalgames* » in the infantry is studied, completed with detailed overview tables in the appendices. This is followed by the study of the officer corps (1482 individuals) for all the troops, taking into account their career and, as far as possible, their qualifications. The troops have been sampled on the base of what binds them (2370 privates and non-commissioned officers) to the year 1798 in Switzerland (promotion, desertion, death, judgment etc.). The age structures of all the personnel (troops and officers) at their military incorporation but also in 1798 are analysed and synthesized in a series of overview tables in the appendices. The study of each corps finishes with the presentation of their actions and movements throughout 1798 in Switzerland.

The general staff and officer corps are analysed more precisely, as well as the administrations, with a special focus on logistics organisation as it is the main challenge for the troops deployed in Switzerland. Only a small chapter addresses the question of the feminine presence in that context, revealing scarcity of information about the presence of women in the correspondence.

The study of the (partly basic) military training and evaluation of the troops is the core of the last chapter. It considers the organisational and operational effects on a campaign army of the proclamation in France of the Jourdan-Debrel law on military conscription (on September, 5).

Part 3 : the relations between the different actors : troops, authorities, population

As a result of the preceding parts, this third part underlines the evolution of the relations between the different players intervening in these events, highlighting their interactions, their daily routine and their later interpretation.

Questions are addressed such as the behaviour of the soldiers with their command and the army in general, but also their attitude towards the civilians they mixed with daily. This approach is completed by the study of the relations between the corps and the French military and political administrations, as well as the different levels of the civilian Swiss administrations : municipal, cantonal and national which were, in the Helvetic accepted terminology : Municipalities, Administrative chambers, Prefects and Executive Directorate.

The first of the five sections of this part studies the relations between the troops, their own hierarchy and the population. The heart of the matter is about how to maintain discipline and how to strengthen its respect, taking into consideration direct criticism as well as reviews published in the press.

The second section brings out the relations between the armed forces and their French and Swiss commanding authorities. Supreme commander and inspector general Schauenburg was the key player in these interactions. He had to conciliate the direct needs of his troops with those of the civilians. Meanwhile he had to adapt his military action to the strategic demands of Paris and to the security needs of the Swiss government he also served on the other hand. His role evolved throughout the year, taking a more formal and stable turn through the alliance treaty (from August 19) between the two nations. The issue forms a complex tangle of relations, including politically and militarily sensitive contradictory requirements.

The financial and logistical aspects of the campaign are the core of the third section. These considerations left the deepest impact in historiography, giving a durably negative image of the period. The

considerable burden imposed by the presence and the management of the French troops on its soil for Switzerland has been confirmed. This approach examines the mechanisms, failures and specificities of the various departments involved (subsistence, fodder, clothing, hospitals, finances). It turns out that a part of the invested money, taken from the treasury of the former cantons, has been injected in the interior Swiss market. The real and precise financial consequences will have to be the subject of further studies, which are bound to be complex due to the dissemination of data.

Another aspect revealed through the study of the events, which has been rarely identified and scarcely studied previously concerns the consequences of the passage of French troops through Swiss territory at different times of the year. Numerous half-brigades and many smaller detachments of mounted troops and artillery (6 half-brigades and 2 hussar regiments in May and June, 10 artillery companies in July, 8 half-brigades in September and October). These movements had harmful effects among the population due to shortcomings in the logistics department in May and June. The same citizens suffered in the autumn because the chosen route, identical to the previous one, was then formally contrary to the alliance treaty. The granted transit routes (from west to east) had either to follow the Rhine leading to the Cisalpine Republic through Graubünden, or Geneva Lake and the Rhône to the Simplon pass. However, the chosen route followed a north-south axis, entering via Basel or Nidau and exiting via the Great Saint-Bernard pass, through the Bern, Fribourg, Léman and Wallis cantons.

The detailed study of these movements reveals that most of the problems came from isolated soldiers or small groups who weren't able to keep pace with the troops or from deserters returning to France. Added to this, from mid-November onwards, were passages of conscript detachments joining their corps in Switzerland, forming small, often insufficiently conducted and undisciplined groups.

The former, presented in the third and fourth sections, leads to the fifth section studying measures undertaken by the army high command to punish the abuses and crimes committed by soldiers of all ranks. The instrument was the French military justice whose principles and functioning are explained theoretically before taking a closer look at how it was applied by the *Conseil de guerre* (Courts martial) acting in Switzerland. More than 435 judgements have been analysed. A third of them had to deal with crimes against civilians. The whole casuistry is presented in detail taking into account the 395 accused, the judgements, the revision trials, the execution of the sanctions or pronounced releases. Tables in the appendices synthesize the results.

General conclusions

Each above mentioned chapter is followed by intermediate conclusions with specific assessments. The final general conclusion highlights several general points regarding that first year of the French military occupation of the Helvetic Republic.

First, the central role of the Commander-in-Chief, both in terms of the position he occupies and his personality. He meant to intervene as vigorously as possible but with as much restraint as necessary. He had to conciliate the requirements of both the French and Swiss authorities with the control and command over his troops, from the closest senior executives of his staff to the soldier stationed in the most remote locations.

Secondly, numerous problems stemmed from the logistics. The better this service works, the less friction there is with the civilian population. A comparative analysis of the situation both in Switzerland and in neighbouring regions reveals that the issues were more about the relations between civilians and military than between the Swiss and the French.

The discrepancy between the reality on the ground and its understanding by the Parisian authorities emerges also clearly from this study. This misperception led to harsh tensions in both the French system itself and the bilateral relations between the two sister Republics.

On the balance shee, the arrival of French troops in Switzerland was a war of aggression waged against a neighbouring country and not a « liberation » as stated in the official speeches of the time. However, contradicting the great majority of Swiss historiography devoted to that period, the behaviour of the troops was the one of soldiers acting « like at home », so no more or less respectful of civilians than in France.

As for brief but sometimes (too) violent, military operations carried out in April, May and September are concerned, the action is always and solely based on purely Swiss decisions (e.g. rallying to the Constitution, or taking the patriotic oath). The French troops turned out to be the only repressive apparatus at the disposal of the new government. This leads us to consider the operations against the « Small Cantons », the insurgents from the German speaking part of Wallis and those from Stans as sequences of civil war rather than interstate war. Paris had no any direct involvement in these actions and was informed only after the events.

To conclude, the study reveals that the heart of the matter is the relationship between a military world living its own dynamic and a civil society that doesn't understand its needs. Consequently, it is more a question of political regime than a Franco-Swiss issue.

Appendices

As mentioned earlier, an extensive appendix completes the study. The numerous tables have been cited above, synthesizing the amalgams of the infantry half-brigades, presenting mutations and age structures, careers and qualifications of officers, for the vast majority of army corps. It also includes plans for relieving infantry and mounted troops, decadal trends in army personnel number, and tables of military justice charges and judgments.

It also full transcriptions of 120 of the more than 2'700 documents consulted and a series of biographical notes on French, Swiss and foreign nationals (mainly Austrians) : senior (31+10) and general officers (26+3+4) as well as civil and political figures (13+20+6).

Mots-clés :

Personnes :

Billeter, J.C. ; Bourcier, F.A.L. ; Brune, G.M.A. ; Demont, J.L. ; Lecarlier, M.J.-F.Ph. ; Mainoni, J.A. ; Masséna, A. ; Mengaud, J.A. ; Ochs, P. ; Perrochel, H. de ; Rapinat, J.-J. ; Reding, A. ; Reubell, J.-F. ; Rouhière, B. ; Saint-Florent, G. de ; Schauenburg, A.B.H.A. ; Schérer, B.L.J. ; Styger, J.M.

Localités :

Bâle ; Bellinzona ; Berne ; Einsiedeln ; Etzel ; Fricktal ; Grauholz ; Reichenau ; Rheintal, Schindellegi ; Sion ; Soleure ; Stans

Matières :

amalgames ; artillerie ; conduite ; conscription ; désertion ; discipline ; hussards ; infanterie de ligne ; infanterie légère ; inspections ; instruction ; justice militaire ; logistique ; officiers ; relations armée-gouvernement ; relations armée-population ; relations bilatérales ; traité d'alliance

Key words :

Persons :

Billeter, J.C. ; Bourcier, F.A.L. ; Brune, G.M.A. ; Demont, J.L. ; Lecarlier, M.J.-F.Ph. ; Mainoni, J.A. ; Masséna, A. ; Mengaud, J.A. ; Ochs, P. ; Perrochel, H. de ; Rapinat, J.-J. ; Reding, A. ; Reubell, J.-F. ; Rouhière, B. ; Saint-Florent, G. de ; Schauenburg, A.B.H.A. ; Schérer, B.L.J. ; Styger, J.M.

Localitys :

Basel ; Bellinzona ; Bern ; Einsiedeln ; Etzel ; Fricktal ; Grauholz ; Reichenau ; Rheintal, Schindellegi ; Sion ; Solothurn ; Stans

Subjects :

alliance treaty ; amalgams ; army-civilians relations ; army-government relations ; artillery ; bileteral relations ; conscriptions ; desertion ; discipline ; education ; hussars ; leadership ; light infantry ; line infantry ; inspections ; logistics ; military justice ;

Tome 1 :

Problématique(s) :	6
A : En introduction, un général et ses archives face à l'historiographie	
<i>A.I : Le citoyen général Schauenburg : une vie consacrée à l'instruction militaire</i>	9
A.I.1 : Origines et vie de Schauenburg jusqu'à l'époque de la Révolution française.....	9
A.I.2 : Les débuts de la Révolution jusqu'en 1797.....	10
A.I.3 : Le citoyen général Schauenburg en Suisse, 27 janvier – 12 décembre 1798.....	15
A.I.4 : Inspecteur général d'infanterie et fin de carrière, 1799 – 1807/1814.....	19
A.I.5 : Retraite et fin de vie du baron de Schauenburg.....	21
A.I.6 : Synthèse sur les principaux traits de sa personnalité.....	22
A.I.7 : Post-scriptum : de la graphie de son nom.....	23
<i>A.II : Etat commenté des sources primaires</i>	25
A.II.1 : Provenance et cotation des documents.....	25
A.II.2 : Exploitation des sources documentaires.....	27
A.II.3 : Valeur documentaire de ces fonds d'archives.....	27
<i>A.III : Survol critique de l'historiographie</i>	30
A.III.1 : L'historiographie des débuts de la République helvétique.....	30
A.III.2 : L'historiographie française des forces armées et des relations franco-helvétiques sous le Directoire.....	128
A.III.3 : Synthèse de l'introduction et méthodologies.....	137
B : La « Campagne d'Helvétie » de 1798, les événements	
<i>B.I : Introduction</i>	139
<i>B.II : L'invasion, 27 janvier - 5 mars 1798</i>	141
B.II.1 : Les opérations préparatoires.....	141
B.II.2 : La division de Schauenburg se dirige vers le Mont-Terrible.....	145
B.II.3 : La mise en place du dispositif d'attaque.....	148
B.II.4 : La guerre contre l'Etat de Berne.....	155
B.II.5 : Bilan de l'invasion.....	161
<i>B.III : Un nouveau régime à consolider en Suisse, 6 mars – 19 mai 1798</i>	162
B.III.1 : Le début de l'occupation, 6 au 27 mars 1798.....	162
B.III.2 : De la prise de commandement à la proclamation de la République helvétique, 28 mars - 12 avril.....	169
B.III.3 : Les opérations contre la Suisse centrale et en Valais, 13 avril – 19 mai 1798.....	172
B.III.4 : Conclusion sur la phase terminale d'invasion-stabilisation.....	200
<i>B.IV : L'occupation au service du nouveau régime, 20 mai - 17 août 1798</i>	201
B.IV.1 : Renforts ou réductions des troupes françaises en Suisse ?.....	202
B.IV.2 : Mesures punitives contre les régions séditieuses soumises.....	207
B.IV.3 : Flambées séditieuses ou insurrectionnelles locales.....	212
B.IV.4 : Menaces réelles ou supposées en-dehors de la Suisse ou sur ses frontières.....	217
B.IV.5 : Postures française et helvétique face aux Grisons et à l'Autriche.....	221
B.IV.6 : Conclusions sur cette séquence de simple "occupation".....	229
<i>B.V : Insurrections et menace autrichienne, 19 août – 21 septembre 1798</i>	229
B.V.1 : Le refus de la prestation du serment patriotique.....	230
B.V.2 : Refus du serment en Suisse centrale et révolte de Nidwald.....	238
B.V.3 : Adaptation du dispositif militaire aux suites du 9 septembre.....	263
B.V.4 : Menées autrichiennes et la question récurrente des Grisons.....	264
<i>B.VI : La menace autrichienne et la prise des quartiers d'hiver en Helvétie, 22 septembre au 12 décembre 1798</i>	275
B.VI.1 : L'armée d'Helvétie et contexte général des armées françaises au début de l'an 7.....	275
B.VI.2 : Mouvements en direction des Grisons, 21 septembre – 18 octobre 1798.....	276
B.VI.3 : Réponse française à l'entrée des Autrichiens dans les Grisons.....	295
B.VI.4 : Encore quelques troubles locaux.....	327
B.VI.5 : Suites de l'entrée en guerre du roi de Naples, 24 novembre 1798.....	332
B.VI.6 : Schauenburg prépare la relève par Masséna.....	339
B.VI.7 : Eléments conclusifs sur les aspects généraux de ce trimestre.....	341
<i>B.VII : Conclusion sur une année d'événements en Suisse</i>	343

Thèse : problématique(s) :

Je souhaite développer cette thèse autour de la problématique générale suivante :

Comment le commandant en chef de la force d'occupation française en Helvétie en 1798 a-t-il cherché à conduire, conditionner, les rapports entre occupant et occupés, de manière à tenter de rendre supportable la présence de la force d'occupation française pour la population suisse.

Introduction :

L'histoire de la République helvétique (1798 – 1803) constitue une articulation majeure dans l'histoire de la Suisse. Elle scelle la fin de la Confédération d'Etats, appelée généralement « Louable Corps helvétique », d'Ancien Régime et jette les premières bases de ce qui deviendra en 1848 la Suisse actuelle, un Etat fédératif constitué de cantons égaux en droit ayant conservé une large autonomie, basée sur des constitutions cantonales, elles-mêmes garanties par la Constitution fédérale.

L'année 1798 constitue la première étape de ce processus de transformation. Elle est principalement une affaire franco-suisse avant de devenir, les années suivantes seulement, un enjeu continental. On peut affirmer, sans craindre d'exagérer, qu'il s'agit de l'année la plus critique des relations bilatérales depuis la paix signée après la bataille de Saint-Jacques sur la Birse en 1444 par le Dauphin, futur Louis X, renouvelée une dernière fois solennellement en 1777 à Soleure au nom de Louis XVI.

La « République helvétique une et indivisible » est l'objet d'une ample historiographie développée au cours des plus de deux siècles qui se sont écoulés depuis son éphémère existence⁴. L'approche de ces travaux est presque exclusivement consacrée à ce qu'ont été la vie du pays, de ses institutions et de ses habitants. De plus, ces études présentent la vision qu'ont eue les Suisses sur cette période. Le rôle de la France dans ces événements est analysé du point de vue helvétique. Il appert que la France est, dans le meilleur des cas, celle qui a exploité les faiblesses avérées du Corps helvétique, dans le pire on lui attribue la totale responsabilité de cette "période sombre" de l'histoire suisse, au besoin en en attribuant la "culpabilité" à Bonaparte, ce qui permet de ménager les bons rapports avec la République française.

Lorsque certains de ces textes tentaient une approche plus critique de la question, tel l'article d'Alfred Ruffer « *La République helvétique* » du *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, ils ont suscité de vives polémiques⁵, justement parce-qu'ils dérogeaient à un consensus sur la vision et l'interprétation exclusivement négative de la période. Notre approche se veut complémentaire à toute cette historiographie. Elle veut, au contraire, étudier une partie de cette période du point-de-vue français.

Les enjeux continentaux des guerres contre la Première Coalition (1792-1797) sont provisoirement apaisés par le Traité de Campo-Formio, les négociations du Congrès de Rastatt sont en cours. Les combats contre la 2^e Coalition, avec notamment les deux batailles de Zurich⁶, qui marquent l'histoire européenne de 1799, sont encore à venir, bien que leur préparation soit activement en cours dès l'automne 1798, dans les deux camps comme notre étude le montrera spécifiquement pour le territoire helvétique.

L'histoire de la Suisse en 1798 s'exprime donc principalement par un rapport "Occupant – Occupés" qui est à étudier de manière spécifique.

4 Cf. chap. A.III infra.

5 DHBS, fascicule XXIX, pp. 24-60. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que ce texte a paru en 1926, dans une époque qui n'a pas été sans incidence sur la réception d'un texte qui remet en cause certaines idées reçues qui sous-tendent divers à-priori politiques nécessaires au "renforcement moral" d'une population qui pourrait être attirée par des idées politiques peu appréciées par les majorités gouvernantes.

6 Du 2 au 5 juin et des 25-26 septembre 1799.

Développement :

Cette étude se penche sur le champ de tensions ou d'interactions qui met en relation trois pôles :

1° le général Schauenburg, commandant en chef l'armée française en Helvétie et inspecteur général de l'infanterie de cette armée dès l'été 1798 ;

2° les militaires français et les autorités de la Grande Nation ;

3° la population suisse et les autorités helvétiques.

Pour éclairer le champ d'interactions ci-dessus résumé, il faut au préalable éclairer la personnalité du personnage qui est au centre de notre recherche, le citoyen général A.B.H.A. Schauenburg⁷. C'est en effet sur la correspondance (expédiée et reçue) de cet homme, conservée pratiquement dans sa totalité et à notre connaissance largement inexploitée, que se base la recherche⁸.

Cette personnalité est déterminante pour pouvoir appréhender l'évolution des relations entre militaires français et population suisse. Ses rapports avec ses propres autorités à Paris et avec les autorités helvétiques nouvelles mises en place dès avril 1798 sont l'un des aspects majeurs de la question. Ses rapports avec ses subordonnés, de quelque grade qu'ils soient et civils comme militaires, en sont un autre, marqués par la dualité de sa fonction à partir du moment où le gouvernement lui rend, à sa demande, celles d'inspecteur général de l'infanterie sans pour autant le libérer de son commandement en chef de l'armée française en Helvétie. Il intervient ensuite selon les attributions de l'un ou de l'autre au gré ses besoins. Il a de ce fait une "emprise" plus importante sur ses troupes que les autres généraux de division.

Il convient sur cette base d'établir une chronologie des événements suffisamment détaillée pour fixer le cadre spatio-temporel de l'étude. Les relations entre autorités gouvernementales françaises et suisses, passant ou non par le général, sont un élément discret mais non négligeable dans la compréhension du contexte général des relations entre les « Républiques soeurs » comme leurs autorités respectives les qualifient. Elles se font partiellement dans l'ombre des Commissaires du gouvernement (sous différents titres), successivement et parfois simultanément les citoyens Joseph Mengaud⁹, François-Philibert Lecarlier¹⁰, Jean-Jacques Rapinat¹¹ et Henri Perrochel¹².

Il est aussi important de déterminer comment se forment les rapports entre le gouvernement français, en particulier le Directoire exécutif et le Ministre de la guerre, et les troupes françaises stationnées en Helvétie ou passant par elle, en transit entre les armées de Mayence et celles d'Italie. Ces rapports sont complexes et spécifiques à cette période du régime du Directoire. L'organisation interne de l'appareil militaire français doit dans ce cadre être analysée au préalable, au moins dans les aspects relevant pour notre problématique centrale : **comment faire accepter à une population civile la présence de troupes en armes**. On pense ici à la structure organisationnelle et sociale des troupes et en particulier de leurs cadres.

Autre axe d'approche, celui des rapports entre autorités helvétiques et citoyens qui sont un des aspects à étudier, tant il est vrai que ces rapports peuvent varier considérablement selon le lieu retenu. Ainsi la perception du nouveau régime ne sera indubitablement pas la même selon qu'on retienne le point-de-vue lausannois, bâlois, bernois, argovien, zurichois, valaisan, nidwaldien et schwyzois par

7 Le nom du général est dépourvu de la marque de noblesse « de » qui fait partie de son nom jusqu'à la chute de l'Ancien Régime et en fera de nouveau partie lors de son accession à une baronnie d'Empire. La graphie en *-burg* est celle qu'il a utilisé lui-même, ne cédant jamais à la graphie française : *-bourg*, cf. chap. A.VII infra.

8 Cf. chap A.II infra.

9 Chargé d'affaires de la République française en Suisse du 25 décembre 1797 au 12 juin 1798.

10 Ou Le Carlier, Commissaire du gouvernement auprès de l'armée française en Helvétie, du 18 mars au 27 avril 1798.

11 Commissaire du gouvernement auprès de l'armée française en Helvétie, du 27 avril 1798 à mai 1799.

12 Ministre plénipotentiaire de la République française auprès de la République helvétique, dès novembre 1798.

exemple¹³. De manière complémentaire, il s'agira d'éclairer comment les citoyens helvétiques se positionnent par rapport à la présence dans leur proximité, persistante ou passagère selon les lieux et les moments, d'un nombre plus ou moins important de soldats français, qu'on peut qualifier de professionnels, alors qu'ils n'ont jamais connu que le système de leurs milices, rarement activées pour plus d'un ou deux jours et en effectifs réduits. La question linguistique en constitue un paramètre complémentaire.

Démarche :

Au centre de la recherche se trouvent les archives laissées par le général Schauenburg, déposées auprès de la « Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg » et non aux Archives de l'armée de terre à Vincennes, voire au Quai d'Orsay¹⁴ ou aux Archives nationales selon la nature des documents.

Ce lieu de dépôt *a priori* surprenant s'explique néanmoins par les vicissitudes de l'histoire. Au moment de les déposer, en 1880, les descendants du général vivaient comme « Elsässer-Lothringer » intégrés au Reich allemand et n'avaient à disposition que la « Kaiserliche Universitäts- und Landesbibliothek Strassburg » chargée de collecter en particulier les « Alsatica ». C'est bien cette localisation des archives qui semble être la principale explication de la non-utilisation de ce fonds documentaire d'une richesse remarquable par les chercheurs.

Ces sources ont évidemment été complétées par les archives pertinentes trouvées principalement en France et mentionnées ci-dessus, tout spécialement celles de Vincennes, incontournables pour qui veut étudier, parmi d'autres aspects, les données administratives des troupes notamment. Des apports complémentaires à partir de sources conservées en Suisse peuvent s'avérer intéressants et pertinents ponctuellement. Elles se font principalement sur la base des nombreuses et précieuses publications de sources concernant la période.

13 Aux extrêmes de la divergence : pour les Vaudois le 24 janvier commémore « l'Indépendance vaudoise », qui servira de prétexte à l'invasion française le 28 janvier 1798. Pour les Nidwaldiens, le 9 septembre est un jour de tristesse, le « Schreckenstag », rappelé depuis 1898 par un monument sur le lieu même de la bataille : l'Allweg.

14 On mentionnera spécialement à cet égard l'acte de capitulation formelle de l'Etat de Berne, le 5 mars 1798.

A : En introduction, un général et ses archives face à l'historiographie

En introduction à cette thèse il s'agit de présenter l'homme qui se trouve au centre du sujet tant par son rôle dans les événements de 1798, qu'on peut qualifier d'année la plus critique des relations bilatérales franco-suisse, que par les archives qu'il a constituées principalement en tant qu'auteur mais aussi destinataire des messages conservés et sélectionnés par lui-même.

Ce volumineux corpus documentaire resté inexploité permet une mise en perspective de manière fondamentalement nouvelle des connaissances fondant l'historiographie. C'est valable aussi bien pour l'aspect des événements et activités de « l'armée française d'Helvétie » en 1798 en Suisse que pour la connaissance des aspects de fonctionnement et d'administration d'une armée du Directoire au terme d'une série de mutations entamées depuis les débuts de la Révolution et dont les effets s'épuisent au point d'imposer au Directoire la proclamation du système de la conscription qui est resté en vigueur jusqu'à la fin du XX^e siècle.

C'est cette spécificité documentaire qui se trouve au cœur de ce qui va suivre.

A.I : Le citoyen général Schauenburg : une vie consacrée à l'instruction militaire.

Ce bref chapitre veut souligner quelques aspects de la personnalité du général Schauenburg dont le rôle dans les événements de 1798 en Suisse est déterminant, central, et aussi parce que c'est principalement sur sa correspondance, expédiée et reçue, qu'est basée la présente recherche.

D'où vient-il ? Quel est son parcours professionnel ? Quels aspects de sa personnalité ont eu selon toute vraisemblance une incidence sur son rôle en Helvétie ? Ce sont là quelques questions qui méritent d'être mises en lumière.

Un ouvrage biographique a été consacré à ce général à l'occasion du centenaire de son décès¹⁵. Il est l'oeuvre d'un curé qui s'est penché avec sérieux et application sur la vie et les actions de l'homme. C'est à notre connaissance le travail le plus complet réalisé sur la vie de Schauenburg.

Travaillant prioritairement sur des sources secondaires, Matter n'a malheureusement donné de référence précise pour aucune des citations, au demeurant nombreuses, auxquelles il a eu recours. Certaines de ces données proviennent, pour ce qui concerne l'année 1798, des archives du Ministère de la guerre¹⁶ et de la somme de J. Strickler¹⁷.

Aucun des documents du « Fonds Schauenburg » de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg n'a semble-t-il été retenu, aucune trace vérifiable ne pouvant être identifiée.

Le présent chapitre n'est en aucun cas une biographie de l'homme. Il ne restitue de cette vie consacrée au métier des armes, de manière plus détaillée, que les aspects pertinents pour les recherches concernant son action en Suisse en 1798.

A.I.1 : Origines et vie de Schauenburg jusqu'à l'époque de la Révolution

Alexis Balthasar Henri Antoine de Schauenburg naît le 31 juillet 1748 à Hellimer en Lorraine dans une famille d'ancienne noblesse d'épée alsacienne¹⁸. C'est le deuxième fils de Balthasar de Schauenburg (1708-1788) dans une fratrie comptant 13 frères et soeurs au total.

15 MATTER, J.-L., *Un général alsacien, le général Al.-Balthasar de Schauenbourg (1748 – 1831)*, Colmar, Editions Alasatia, 1931, 160 p + 2 tableaux généalogiques.

16 Appellation en vigueur à cette époque pour ce que nous avons appelé le « Service historique de l'Armée de Terre », cité SHAT.

17 *Amtliche Sammlung der Acten aus der Zeit der Helvetischen Republik (1798–1803) im Anschluss an die Sammlung der ältern eidg. Abschiede*, Bern, Stämpfli'schen Buchdruckerei, Band 1 : *Oktober 1797 bis Ende Mai 1798*, (1886), Band 2 : *Juli bis September 1798*, (1887), Band 3 : *Oktober 1798 bis März 1799*, (1889), cité ASHR.

18 Selon la généalogie produite par MATTER (op.cit.), confirmée par le *Dictionnaire de la noblesse française*, (Paris, 1975), on peut remonter en lignée continue à Conrad de Schauenburg né en 1050. Le titre de baron fut accordé à la famille le 6 août 1733.

Dans la famille, les hommes sont soldats de père en fils, ainsi en ira-t-il d'Alexis. En 1759, à l'âge de onze ans, il entre comme volontaire au régiment *Nassau-Cavalerie*. Il ne quitte la carrière militaire qu'en décembre 1814¹⁹.

Sous l'Ancien Régime, il franchit les différents échelons de la hiérarchie militaire à un rythme régulier : sous-lieutenant à l'âge de 16 ans en 1764 au régiment d'Alsace²⁰, il est lieutenant de grenadiers dès 1768 en Corse. Il y subit son baptême du feu contre les révoltés/résistants corses de Paoli jusqu'en 1772. Capitaine en second (1777) puis capitaine commandant (1781), il est major (commandant de bataillon) au régiment *Nassau-infanterie*²¹ dès 1785.

C'est l'un des régiments « étrangers » au service de la France royale. En 1786, Schauenburg devient « Chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis », décoration usuelle en fonction du nombre d'années de service²² et que Schauenburg n'obtient que tardivement et après l'avoir réclamée. Il conserve de cette attente une solide rancune à l'égard de l'Ancien Régime si l'on en croit son argumentation au moment de défendre sa tête face au Comité de Salut Public.

Tout au long de ces 27 années de carrière, les rapports d'évaluation qui le concernent soulignent son intelligence, sa précision et, surtout, son aptitude à bien former et exercer les soldats. Ils relèvent aussi parfois une certaine mollesse dans la conduite de ses hommes.

En 1783 il épouse Sophie d'Ichtersheim, qui le soutient tout au long de sa carrière, on y reviendra plus loin, et qui lui donnera 4 fils²³ qui embrasseront tous une carrière militaire.

A.I.2 : Les débuts de la Révolution jusqu'en 1797

Au moment où les événements révolutionnaires ébranlent l'édifice royal français, le baron de Schauenburg est en passe de devenir officier supérieur avant de franchir les derniers échelons de la hiérarchie militaire.

Il obtient le grade de lieutenant-colonel le 1^{er} janvier 1791, au moment où son régiment change de nom pour devenir le 96^e d'infanterie. C'est la méfiance à l'égard de toutes les troupes « étrangères » auprès de la population française qui contraint à cette mesure et permet la réintégration d'un grand nombre de soldats qui avaient abandonné le métier des armes. Le 23 novembre 1791 Schauenburg devient, avec le grade de colonel, commandant de ce régiment.

Attribué à l'armée du Rhin en 1792, il se charge de discipliner les troupes, bataillons de volontaires et régiments, et de les rendre aptes au combat. Il consacre un temps considérable à l'instruction des bataillons de volontaires nationaux, fruits de la levée en masse. Il se consacre prioritairement à en faire des soldats aptes à manoeuvrer sur le champ de bataille, à s'y tenir, y faire feu, à passer de la colonne à l'ordre de bataille. Il n'est pas temps de s'appesantir sur les détails, l'ennemi est aux frontières. Selon divers témoignages il parvient à transformer un ramassis d'hommes dépenaillés et ignorants des notions militaires les plus élémentaires en soldats aptes au combat en à peine 6 se-

19 L'ensemble des dates de promotion de Schauenburg au long de sa carrière se base sur les données des archives du Ministère de la guerre, dans ce que l'on appelle son « Dossier personnel », classé nominativement.

20 Renommé 53^e régiment d'infanterie de ligne, le premier bataillon sera intégré lors du premier amalgame (1793) à la 105^e demi-brigade d'infanterie de ligne, elle-même amalgamée en 1796 à la 51^e demi-brigade.

21 Renommé 96^e régiment d'infanterie de ligne, ses deux bataillons sont incorporés lors du premier amalgame (1793) aux 173^e et 174^e demi-brigades d'infanterie de ligne. Lors du second amalgame, deux bataillons de la 173^e sont incorporés à la 37^e (qui arrive en Suisse fin vendémiaire an 7) et le 3^e à la 88^e demi-brigade. Simultanément, les restes de la 174^e sont incorporés dans la 49^e.

22 Selon l'article 11 du décret du 5 avril 1693 de Louis XIV, le titre de chevalier pouvait être accordé à tout officier ayant fidèlement servi sur terre ou sur mer pendant au moins 10 ans et professant la religion catholique. L'article 28 alloue des rentes annuelles pouvant aller de 800 à 2000 livres annuelles aux chevaliers. Source : <http://www.saint-louis.info/pages/osl.html> consulté le 13.10.2018.

23 Maximilien-Joseph, 1784-1838, (qui se trouve en Helvétie dans les cadres de la 14^e demi-brigade d'infanterie légère, âgé de 14 ans seulement !), François-Joseph, 1786-1807 (tué à la bataille de Heilsberg, 10 juin 1807), Pierre-Reil, 1793-1878 (dont les héritiers déposeront les archives du général auprès de la « Kaiserliche Universitäts- und Landesbibliothek Strassburg » en 1880) et Jean-Charles, 1797-1828. MATTER, op.cit, « *Tableau généalogique, hors texte* ».

maines²⁴. Le général Fririon qui s'exprime de manière aussi affirmative était l'adjoint de Schauenburg à l'inspection de l'infanterie de l'armée Rhin-et-Moselle. En tant qu'adjutant-général chef de brigade il a participé à l'invasion de la Suisse et à la réduction de l'insurrection des Haut-Valaisans sous les ordres du général Lorge.

Le 20 septembre 1792 le citoyen Schauenburg se trouve à la tête de l'état-major du général Kellermann²⁵, à Valmy, bataille qui marque la première victoire des troupes révolutionnaires / républicaines sur les troupes alliées. Leur origine alsacienne et leur attachement aux idées nouvelles a rapproché ces deux hommes. Il vient d'être nommé maréchal de camp²⁶ le 7 septembre, et a été attaché à l'état-major de Kellermann pour lequel il a dressé le plan de la bataille.

Schauenburg a ainsi joué un rôle important dans cet « *engagement mineur [qui] eut une importance morale considérable (...) On a pu considérer Valmy, à la fois comme la dernière victoire de l'armée de l'Ancien Régime, rénovée dans ses structures et son armement et comme la première victoire de la Révolution, car bien que les volontaires y participèrent peu, les troupes régulières avaient montré leur attachement à celle-ci* »²⁷, comme le démontrent Schauenburg et les soldats qu'il a formés. L'attachement entre les deux généraux se révèle durable, ce qui ressort d'un échange de courrier en 1798²⁸ à propos de jeunes officiers arrivant à l'armée française en Helvétie.

En signe de reconnaissance, la Convention le félicite et le récompense par le don d'un beau cheval de bataille et par la promotion au grade de général de division le 8 mars 1793. La loyauté du citoyen Schauenburg à la France ne fait, à ce moment là, aucun doute et ses qualités d'instructeur sont indispensables à la formation des armées de la République.

Il s'emploie à mettre en oeuvre l'instruction des soldats selon le règlement de 1791 (qui restera en vigueur jusqu'en 1831!), successeur des règlements antérieurs de 1775 et 1788.

Une partie de sa correspondance pour 1793 a été publiée en 1902²⁹. Elle couvre la période précédant son premier commandement en chef d'une armée et présente 118 documents, dont 7 au moins sont des « *instructions* » et 20 concernent des « *exercices* ».

A titre d'exemple, pour se familiariser avec la manière de conduire et d'instruire de Schauenburg, il faut lire l'« *Ordre du 20 au 21 avril 1793* » qui indique comment ce chef démontre que la bonne tenue de la troupe et de son armement est prioritairement de la responsabilité des officiers de tous grades. Un supérieur ne peut se défaire de ses responsabilités sur ses subordonnés, il doit les surveiller et s'assurer que les corrections nécessaires soient effectivement mises en oeuvre. Ce sont les officiers qui doivent assurer un bon encadrement des troupes :

« Le général prévient que toutes les fois que les troupes prendront les armes, il donnera lui-même un coup d'oeil à leur entretien, et il punira les chefs de bataillon auxquels il trouvera des armes en mauvais état, attendu que c'est à eux à avoir d'avance puni le capitaine qui n'aura pas veillé à l'exécution de cet ordre.

Le commandant de bataillon examinera si les armes sont chargées ; les officiers de semaine suivront le commandant de bataillon afin de pouvoir lui rendre compte sur les objets de l'inspection, laquelle ne consistera pas en futilités : elle aura pour objet de s'assurer que les pierres à fusils soient solidement établies, que les batteries soient en état, et ils feront ouvrir quelques bassinets pour s'en assurer ; ils verront que chaque homme ait son paquet de cartouches en bon état et son fusil chargé. Les commandants de bataillon ne feront décharger les armes qu'après de grands pluies et en présence des commandants de compagnie, lesquels exi-

24 FRIRION, général [Fr.-N.], *Spectateur militaire* 1826, II, apud COLIN, cité par MATTER, p. 14.

25 François Christophe **Kellermann**, * 1735 à Strasbourg, † 1820 à Paris, Vainqueur à Valmy le 20 septembre 1792, Napoléon le fera Duc de Valmy. Maréchal de France en 1804.

26 Plus tard (1793) ce grade, qui est le premier des grades d'officier général, devient « général de brigade ».

27 CORVISIER, André, article « Valmy », in : *Dictionnaire d'art et d'histoire militaires*, Paris, Presses universitaires de France, 1988, p. 861.

28 Voir cet échange dans la section consacrée à la 106^e demi-brigade d'infanterie de ligne, chap. C.II.1.9. infra.

29 COLIN, J., *La tactique et la discipline dans les armées de la Révolution. Correspondance du général Schauenbourg, du 4 avril au 2 août 1793*, Paris, Librairie militaire R. Chapelot, 1902, 342 p.

geront qu'il soit prêté des tire-bourres à ceux qui n'en auront pas ; donc il n'y aura plus de prétexte pour tirailler à l'entour du camp et des cantonnements.

Les chefs de bataillon tiendront la main à l'exécution du présent ordre, les armes seront toujours en bon état et il ne sera permis à personne de décharger son fusil si ce n'est en présence du commandant de compagnie. »³⁰

En clair : une troupe mal tenue et portant des armes défectueuses indique que les cadres ne remplissent pas correctement leur mission. C'est la hiérarchie qui doit être formée à former. Cela ressort aussi de l'ordre du 3 mai 1793, dans lequel on discerne un autre aspect montrant la logique et la finalité de la formation des troupes :

« Les chefs de bataillon attacheront une grande importance à former rapidement leur bataillon, objet trop négligé généralement dans toute l'infanterie ; la formation rapide annonce de l'ordre et de l'instruction, évite dans les manoeuvres de l'ennui et de la fatigue à l'officier et au soldat, et en cas d'alarme, il leur évite la surprise, met les bataillons à même d'acquérir de la gloire au lieu d'être mis en déroute par des lenteurs, bien coupables, puisque l'on peut les empêcher en prescrivant à chacun ce qu'il a à faire, d'après la manière indiquée.

Tous les bataillons de la division sortiront à 3 heures cette après-dînée, sans armes, et répéteront l'instruction donnée hier ; ils observeront de faire tous leurs mouvements par division tels que rompre, marcher en colonne et déployer ; ils trouveront plus de facilité à instruire, dans les premiers exercices quatre portions que huit, d'autant plus que, dans les grandes manoeuvres, le général fera tout exécuter par division, tant pour accélérer les mouvements que pour raccourcir les profondeurs des colonnes, afin de les rapprocher du front de bataille.(...)

Les chefs de bataillon exigeront de leurs officiers et sous-officiers une prompte exécution. Les chefs de bataillon, de leur côté, mettront une grande clarté dans l'explication des ordres reçus ; la manière d'apprendre les manoeuvres sans armes, ainsi que le pas indiqué à 86 à la minute, soulagera infiniment le soldat et fera, joint au bon esprit qui règne dans l'armée, naître une instruction de laquelle on doit attendre des succès.

Les chefs de bataillon s'occuperont, ainsi que tous les officiers, de l'instruction de leurs recrues, d'après l'instruction donnée par le général. »³¹

De telles instructions et corrections sur exercices contrôlés par Schauenbourg sont également écrites 5 ans plus tard, au moment où, général en chef de l'armée française en Helvétie, il peut réunir un camp d'instruction sur l'Allmend de Berne, début août 1798.

On ignore comment seul ce registre de correspondance de 1793 était connu des chercheurs. S'agit-il d'un registre déposé aux archives de la guerre ou devant la Convention à l'occasion du procès qui l'attend ? L'auteur de la publication ne précise pas où il a trouvé ce document, conformément à un usage encore regrettable au début de XX^e siècle de manque d'indication précise concernant la localisation des sources. Il n'en demeure pas moins qu'à la lecture des extraits ci-dessus, il faut retenir aussi le début de la préface :

« C'est donc un document d'intérêt capital pour nous faire connaître le degré d'instruction et de discipline auquel étaient parvenues nos armées révolutionnaires et la tactique qu'on leur enseignait. La lecture de cette correspondance nous fournit l'occasion d'examiner, avec quelques détails, la vie des bataillons (ligne ou volontaires) qui composaient alors la division Schauenbourg, leur composition, leur attitude pendant les années précédentes, les circonstances dans lesquelles ils s'étaient formés ou transformés, les opérations auxquelles ils avaient pris part. Elle nous oblige également à donner une idée sommaire du règlement de manoeuvres appliqué par Schauenbourg et des modifications qu'on a été amené à lui faire subir, en grande partie sur l'avis de ce général. Schauenbourg a été, en effet, avec Meunier, l'instructeur le plus réputé et le plus écouté dans notre armée pendant toute la période révolutionnaire et impériale. »³²

30 COLIN, op. cit., p. 18.

31 COLIN, op. cit., pp 45-46.

32 COLIN, op. cit., p. I. Soulignage par nos soins.

« En résumé, on trouvera dans cette correspondance de Schauenbourg les renseignements les plus précis sur la vie matérielle, les exercices et la discipline de sa division. »³³

Le 3 août 1793 cet instructeur dans l'âme est nommé au commandement en chef de l'armée de la Moselle, succédant au général Houchard³⁴ envoyé dans les Flandres. Un commandement en chef est certes une charge honorable, mais aussi très exposée, voire dangereuse à l'époque de la Convention, ce d'autant plus quand on est un « ci-devant ».

Il tente de refuser la nomination en s'adressant à la Convention :

« (...) parce que j'ai fortement senti que les preuves les plus soutenues de mon ardent amour pour la liberté et l'égalité ne peuvent remplacer les talents qui me manquent dans une place qui a une influence si directe sur les destinées de la République. »³⁵

Cette formulation doit retenir l'attention, car elle montre clairement que Schauenbourg n'est non seulement pas dévoré par l'ambition, mais qu'il est conscient de ses aptitudes autant que de ses faiblesses et qu'il craint, par ses compétences stratégiques à ses propres yeux limitées, de mettre en danger la République en ouvrant les portes de l'Alsace et de la Lorraine aux troupes coalisées par une potentielle défaite dont, comme commandant en chef, il devra endosser la responsabilité.

C'est une indication intéressante de la cohérence de l'homme qui estime que plus on est élevé dans la hiérarchie, plus on doit assumer ses propres responsabilités et ce qu'il estime vrai pour ses subordonnés vaut aussi pour lui-même. Il craint aussi que ses origines de « ci-devant » ne nuisent à son efficacité ou ne jettent le doute sur sa loyauté :

« (...) ayant eu le malheur de naître dans une caste suspecte, et sur laquelle en ce moment, et sans égard pour les bons, on appesantit de toutes parts l'odieux soupçon qu'ont trop justifié tant de traîtres fameux, je pense qu'il est de mon devoir de me dénoncer moi-même à vous et à la Convention, afin que vous preniez les plus promptes mesures pour procéder à mon remplacement. »³⁶

Quand il parle des « traîtres », Schauenbourg parle des 41% des effectifs d'officiers qui avaient déjà quitté leur poste entre le 14 juillet 1789 et la déclaration de guerre du 20 avril 1792.

« A l'époque du 10 août 1792, 72 % des officiers avaient quitté l'armée, dont 51 % pour des raisons politiques. (...) Du 2 juin 1793 au 20 avril 1794, environ 600 officiers ont été destitués pour incivisme ou parce qu'ils étaient nobles. Le 27 germinal an II [16 avril 1794] (...) environ 950 officiers de l'Ancien Régime, soit 8,5 % de l'effectif... »³⁷

Ses sombres prévisions se réalisent, hélas pour lui. Les revers de l'armée de la Moselle en 1793 en Palatinat (Pirmasens, Hornbach notamment) s'accumulent et le 24 septembre il fait partie de ces 600 officiers suspendus de leurs fonctions. Diverses accusations et dénonciations pour des propos « inciviques » apparemment tenus en 1790, son statut de « ci-devant » surtout, le précipitent dans les affres de la « justice » révolutionnaire.

Arrêté et écroué à la prison du Temple à Paris le 4 octobre 1793, il doit se justifier devant le Tribunal révolutionnaire et le redoutable Fouquier-Tinville. Ferme et sûr de sa rectitude, il s'adresse en ces termes au Comité de Salut public :

« J'ai servi la patrie et la révolution avec la franchise d'un soldat citoyen. J'ai rempli le devoir sacré de mon serment de vivre libre ou de mourir. J'ai combattu les ennemis de la patrie sous les yeux de nos législateurs. J'ai conquis par ma conduite l'estime de mes frères d'armes. C'est parce que leur témoignage a frappé l'oreille des représentants Prieur de la Marne, Jambon St.-André, Maribou Montant, Soubrauy, Richaud et Ehrmann qu'ils ont voulu que je

33 COLIN, op. cit., p. CXXXVI.

34 Jean Nicolas **Houchard**, * 1738 à Forbach, † 1793 à Paris, Vainqueur des Anglais à Hondschoote, sans les poursuivre. Accusé de ménagements envers l'ennemi, condamné à mort et guillotiné.

35 Lettre de Schauenbourg aux « Citoyens représentants », citée par MATTER, op. cit., p. 27 et COLIN, op. cit., p. 184.

36 Ibidem.

37 BODINIER, Gilbert, « De la Révolution à l'Empire », in, *Histoire de l'officier français des origines à nos jours*, Saint-Jean d'Angély, Bordessoules, 1987, pp. 93-94. Cité Bodinier – 1987.

prise provisoirement le commandement de l'armée. Je me suis acquitté utilement de leur mission. J'ai fait mon devoir. Ils m'en ont donné le témoignage par écrit.(...)

Je n'avais que mon état pour vivre et soutenir ma mère, ma femme et trois jeunes enfants. Depuis neuf mois passés en prison, souffrant l'extrême peine d'être considéré comme un coupable, j'éprouve celle encore de n'être pour ma femme et mes enfants qu'un objet de douleur, au lieu de leur procurer des secours. »³⁸

Il est soutenu dans son combat par son épouse justement qui n'hésite pas à se présenter, au péril de sa propre vie, devant la barre de la Convention. Si elle parvient à infléchir l'accusateur public, Robespierre ne fléchit pas et signe la condamnation à mort pour « haute trahison ». Schauenburg est sauvé par le coup d'Etat du 9 thermidor an II [27 juillet 1794], 10 jours après avoir écrit la lettre ci-dessus. Il est relaxé le 7 août suivant.

Sa suspension est levée le 22 novembre et il retrouve ses prérogatives de général de division le 8 mars 1795. Renvoyé auprès de l'armée de Rhin et Moselle (13 juin 1795), il en assure l'inspection de l'infanterie dès le 18 juillet. C'est pour lui un retour à son activité de prédilection, loin des risques liés à un commandement stratégique. Dans le cours de cette activité, il inspecte pratiquement toutes les demi-brigades qui seront sous ses ordres en Helvétie en 1798³⁹.

Son statut de ci-devant lui est une nouvelle fois reproché au milieu de l'année 1798 dans deux journaux français⁴⁰. Dans la lettre par laquelle il demande du Directoire de rétablir l'honneur du gouvernement, de l'armée, et le sien au passage, il s'exprime en termes assez dépités sur le retour d'un jacobinisme radical dont il faillit être la victime :

« Seraient-ils revenus à ces temps affreux où la liberté d'écrire n'était dans les mains des journalistes qu'une arme perfide avec laquelle ils assassinaient moralement tous ceux qu'ils voulaient perdre dans l'opinion publique.

(...) Je ne relèverai point les dénonciations aussi absurdes que méchantes dont se sert, en parlant de moi, le Journal des Francs rédigé par des représentants. Il est digne des beaux jours de Robespierre de jeter la défaveur sur un fonctionnaire public en rappelant sa naissance. Jamais je ne m'en suis fait un titre pour humilier personne. Les avantages que j'en ai retiré dans l'ancien régime, sera d'avoir été 17 ans lieutenant, d'avoir fait 3 campagnes, le sac sur le dos et d'avoir, par ma constante envie de m'instruire, exercé les grades les plus pénibles et les plus laborieux de l'état militaire.

Ainsi que ma naissance, j'avais oublié les longues persécutions dont elle a été le motif : victime pendant 10 mois de la tyrannie décumvirale, je n'ai eu depuis la Révolution d'autre désir que celui du bien public, et il fallait que le langage révolutionnaire se fit entendre de nouveau pour me rappeler tous les dégoûts dont il m'a abreuvé. »

En réponse au dépit provoqué par ce rappel d'une période sinistre de sa vie, Schauenburg en appelle aux Suisses eux-mêmes, et à ses subordonnés si besoin, pour témoigner de la pureté de ses sentiments et de la modération de son caractère :

« Qu'ils interrogent les habitants d'Helvétie. Qu'ils quittent un instant la plume dont ils abusent lâchement, ceux qui m'accusent de despotisme, d'inhumanité. Je leur opposerai le témoignage des malheureux que j'ai préservés du fléau de la guerre, je leur opposerai surtout celui des braves soldats que j'ai l'honneur de commander ; la confiance qu'ils m'accordent, la subordination qu'ils aiment ne peuvent être altérés par leurs traits vénéneux. »⁴¹

38 BNUS, MS 0.502, « *Vie de mon père, travail commencé* », lettre du 29 messidor an 2 [17 juillet 1794] au Comité de Salut public, de sûreté générale et de la guerre. Ce carton contient également, fragile témoignage de l'imagerie républicaine, une « couronne de lauriers civique » (support métallique et feuilles en textile) attribuée, selon l'indication figurant sur l'enveloppe, à Schauenburg par les citoyens de Besançon (date inconnue)

39 Seules les 57^e de ligne et 5^e légère, remontées depuis l'Italie via le Midi, lui sont inconnues.

40 Cf. chapitre D.I.4.1 infra

41 BNUS, MS 0.475/763 – SHAT, B 2 65, 1^{er} thermidor an 6 [19 juillet 1798], [Schauenburg], *Au Directoire exécutif de la République française, Copie de la lettre ci-jointe a été adressé par le courrier extraordinaire au Ministre de la guerre et au Ministre de la police avec copies de l'extrait du « Journal des Francs » sous le N° 8 et celui des « Amis*

L'homme est blessé par la virulence de l'attaque, d'autant plus injustifiée qu'elle se base sur la transmission d'un message du Directoire français à celui helvétique. En réponse, le Directoire lui suggère de ne pas réagir :

« *Au reste, (...) vous sentirez que le mieux est de ne pas relever les propos dont il s'agit par des démarches qui ne feraient que donner plus de publicité à l'influence que le Directoire désirait n'exercer que d'une manière non ostensible.* »⁴²

Le Directoire lui laisse entendre que dans la manière de transmettre les volontés du gouvernement français, c'est à dire par écrit, il s'est en quelque sorte fourvoyé lui-même. Schauenburg n'est pas non plus un diplomate et cette affaire le démontre, à ses propres dépens.

Il passe en septembre 1796 à l'inspection de l'infanterie de la 5^e division militaire de l'intérieur, qui comprend notamment le commandement de la place de Strasbourg (27 septembre). C'est en tant qu'inspecteur général des armées de Sambre-et-Meuse et de Rhin-et-Moselle (dès le 13 février 1797) qu'il reçoit ordre, le 27 janvier 1798, de prendre le commandement d'une « Division de l'Erguël » nouvellement créée et à mettre en marche immédiatement vers le département du Mont-Terrible.⁴³ Il doit la mettre en relation, et sous le commandement en chef, de la division commandée par le général Ménard⁴⁴ sur les frontières du Pays de Vaud⁴⁵.

Il est ainsi une nouvelle fois « arraché » à ses fonctions ordinaires et en quelque sorte honoré, cette fois par le Directoire exécutif, pour ses éminents services. Gageons aussi que le Directoire, et en particulier son homme fort Reubell⁴⁶, ainsi que le Ministre de la guerre Schérer⁴⁷, ont parié sur un homme de leur terroir, un Alsacien qui, comme tous ses concitoyens, est bilingue, ce qui pour la campagne à mener en Helvétie peut se révéler d'une utilité certaine.

A.I.3 : Le citoyen général Schauenburg en Suisse, 27 janvier – 12 décembre 1798

Deux phases sont à distinguer pour son activité en Suisse. La première qui court de sa nomination à la tête de la « Division de l'Erguël » à sa victoire sur les troupes de la République de Berne, le 5 mars 1798 suivie de sa prise de commandement de l'armée le 28 mars 1798, une seconde de cette date au passage de témoin à son successeur, le 12 décembre 1798.

A.I.3.1 : Subordonné de Brune, il envahit la Suisse, 27 janvier – 28 mars 1798

Pendant le premier mois et demi il agit de manière largement autonome dans la gestion de ses troupes et de ses mouvements tactiques depuis l'Erguël.

Il n'a, à notre connaissance, aucune compétence en matière de négociations ni de déclenchement d'un éventuel conflit. Pour ces deux aspects, il est, selon les dispositions du Directoire, subordonné au général Brune⁴⁸ (qui a succédé à Ménard) et qui prend les décisions stratégiques depuis le terri-

des lois », le N° 1059

42 BNUS, MS 0.483/136, 5 thermidor an 6 [23 juillet 1798], Paris, *Le Directoire exécutif, Au citoyen Schauenburg, général en chef de l'armée française en Suisse*

43 Qui n'est autre sur le plan territorial et à quelques différences mineures près que l'actuelle République et canton du Jura, 23^e canton de la Confédération suisse depuis le 1^{er} janvier 1979.

44 Philippe Romain **Ménard**, 23 octobre 1750 – 13 février 1810.

45 Cf. chap. B.II.1. infra

46 Jean-François **Reubell**, 6 octobre 1747 – 24 novembre 1807, à Colmar (Alsace), Directeur chargé des finances, de la justice et de la politique étrangère, est responsable de l'est et du nord de la France.

47 Barthélemy Louis Joseph **Schérer**, 18 décembre 1747 à Delle (Territoire de Belfort) – 19 août 1804, général de division, Ministre de la guerre du 23 juillet 1797 au 22 janvier 1799.

48 Guillaume Marie-Anne **Brune**, * le 13 mars 1763 à Brive-la-Gaillarde (Corrèze) – † le 2 août 1815 à Avignon (Vaucluse). Nommé le 27 janvier 1798 **général en chef des troupes sur les frontières de l'Helvétie**, il négocie avec

toire vaudois, « libéré » depuis le 24 janvier 1798. Les contacts sont difficiles et sporadiques en raison des difficultés résultant de la distance qui sépare les deux généraux, circonstance aggravée par la neutralité neuchâteloise, qui n'autorise que le passage des courriers ordinaires par son territoire, chemin le plus court entre Bienne et Lausanne.

Dès le 6 mars il se met clairement sous les ordres de Brune et cela jusqu'à ce que ce dernier soit rappelé, au commandement de l'armée d'Italie cette fois. Brune y repart le 27 mars 1798, avec toutes les troupes qu'il a reprises de Ménard.

A.I.3.2 : Commandant seul en Suisse, 28 mars – 12 décembre 1798

C'est du 28 mars au 12 décembre 1798 que Schauenburg commande seul en Helvétie avec à sa disposition, initialement, les troupes qui l'accompagnent depuis son entrée en Suisse. Cette seconde phase est subdivisée en deux périodes, la première conduisant à la réduction définitive de la résistance intérieure en Helvétie en septembre et la suivante à partir du dédoublement de sa fonction de général en chef et d'inspecteur général de l'infanterie de son armée.

A.I.3.2.1 : Il installe la République helvétique et assure sa tranquillité intérieure, 28 mars – fin septembre 1798

Le détail de son activité n'est pas à présenter ici puisqu'elle est au coeur même de notre recherche. Il suffit de mentionner ici que dès que le général en chef a le sentiment que les choses se stabilisent en Suisse, au cours de l'été, il demande son remplacement à la tête de l'armée française en Helvétie et sa réintégration dans ses fonctions d'inspecteur général de l'infanterie.

Il fonde cette demande sur la stabilisation qui semble se faire à la fin du printemps en Suisse. Il écrit au Ministre en s'appuyant sur les arguments suivants :

« Vous avez bien voulu me faire charger par notre gouvernement de l'honorable commandement de l'armée en Helvétie. J'ai fait tous mes efforts pour remplir ses intentions et je suis parvenu au terme de la réunion de tous les cantons en une seule République, ne laisse plus rien à faire à l'armée qu'à maintenir l'exécution des lois du gouvernement helvétique, jusqu'à ce qu'il ait formé la force armée nationale qu'il croira convenable.

Le moment est donc venu de vous rappeler, (...) la promesse que vous m'avez faite de me rendre à mes fonctions d'inspecteur lorsque celles dont je suis chargé en ce moment cesseraient d'être utiles. Il est à croire que dans l'état où se trouvent les choses en ce pays, toutes opérations militaires doivent cesser. (...)

Comme il ne s'agit plus ici que de querelles purement financières et administratives, mon ministère devient absolument inutile. Je vous demande avec la confiance due aux marques d'amitié que vous m'avez données de me rendre à des fonctions dont le genre m'est d'autant plus agréable que j'ai la persuasion d'y être très utile à mon pays. Je vous parle avec franchise, non comme à un ministre mais comme à un compatriote et à un bon militaire qui sait apprécier les qualités qui le constituent. Mes anciens services, mon dévouement à la République et mon goût particulier pour l'inspection me donnent lieu d'espérer que vous ferez ce qui dépend de vous pour m'obliger en cette circonstance et ~~m'accorderez cette nouvelle marque d'amitié qui sera~~

Ma reconnaissance sera aussi étendue que le prix que je mettrai à cette nouvelle preuve d'amitié. »⁴⁹

La formulation du message laisse transparaître une proximité certaine entre les deux hommes qui trouve certainement une partie de son explication à leurs origines communes, mais peut-être aussi dans leur manière de servir.

Berne du 16 février au 2 mars. S'empare de Fribourg le 2 mars, en évite le pillage. Retenu par la « victoire » bernoise à Neuenegg, n'entre à Berne qu'au lendemain de la victoire de Schauenburg au Grauholz. Nommé le 8 mars 1798 à la tête de l'armée d'Italie en succession de Berthier et Masséna, il quitte la Suisse le 28 mars 1798.

49 BNUS, MS 0.485/14 - SHAT, B 2 64, 15 prairial an 6 [03 juin 1798], [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre*

La réponse du Ministre – qui intervient très rapidement – peut être qualifiée d'« aimablement dilatoire » comme en témoigne la formulation :

« (...) *je vous prie d'être persuadé que le Directoire exécutif, qui a une parfaite connaissance de vos talents en cette partie, reconnaîtra vos services en vous rendant à vos précédentes fonctions aussitôt que les circonstances le permettront.* »⁵⁰

L'accusé de réception du général est bien dans le ton de sa personnalité, imprégnée de la volonté de ne pas déplaire au gouvernement, de montrer son dévouement mais d'attendre fermement :

« *La réponse que vous me faites à ce sujet est tellement obligeante que je ne peux mieux faire que de me soumettre avec confiance aux intentions du Gouvernement à mon égard. Veuillez lui en témoigner toute ma gratitude.* »⁵¹

Le respect qu'il témoigne au pouvoir exécutif n'est pas qu'à usage interne. A l'occasion d'un échange avec le lieutenant-général grison Salis-Marschlins, il l'exprime de manière limpide :

« *Je ne vois pas, Monsieur le général, ce qui peut vous autoriser à humilier le caractère respectable dont je suis revêtu, au point de vous permettre de me dire que vous savez que tous les généraux ne pensent pas comme moi et que quelquefois ils sont soumis eux-mêmes à des ordres du Directoire qu'ils ne sauraient se refuser d'exécuter.*

Vous pouvez arrêter tous les doutes que vous pouvez avoir à cet égard. Oui, tous les généraux de la République sont soumis aux ordres du gouvernement et cette soumission, qui leur est dictée par l'attachement qu'ils lui portent plus encore que par le devoir, est essentiellement liée à la cause sacrée que nous défendons. Tels sont mes sentiments invariables, Monsieur le général, et vous vous êtes grossièrement trompé, si vous m'en avez supposé d'autres. »⁵²

Cette période permet de mettre déjà plus l'accent sur sa véritable passion : la formation du soldat. Sa façon de diriger peut avoir quelque chose de paternaliste et il ne s'en défend pas. Au détour d'un échange autour de problèmes disciplinaires dans la 5^e légère, il statue en vrai Salomon et note, en post-scriptum :

« *P.S : Vous ferez connaître au chef que ce mouvement me fait présumer qu'il règne dans ce corps un esprit d'insubordination et le prévenir que si pareille scène se répète, je saurai les punir d'une manière ferme et bien exemplaire. C'est là ma manière d'aimer le soldat, en le traitant avec justice et fermeté.* »⁵³

Il se concentre en priorité sur l'installation des autorités helvétiques. Il assure la protection et le soutien à ce jeune nouveau pouvoir par une action militaire qui fin avril – début mai contraint les cantons de la Suisse centrale – ou « Petits Cantons » selon la formule française en usage en 1798 – à adopter la constitution. A la mi-mai, il confie à son subordonné Lorge le combat les Haut-Valaisans insurgés. Il doit ensuite intervenir pour imposer partout où cela pose problème la prestation du serment civique. Cela l'oblige à nouveau à faire campagne en Suisse centrale, plus spécialement contre les Nidwaldiens⁵⁴. Les terribles événements de Stans le marquent profondément et il entreprend des démarches pour adopter un orphelin :

« *Je vous prie, mon cher Muller, de m'envoyer le malheureux orphelin que vous avez trouvé. Vous me ferez plaisir de me faire partager avec vous cette bonne action.* »⁵⁵

50 SHAT, B 2 64, 19 prairial an 6 [7 juin 1798], Paris, Le Ministre de la guerre, Au général Schauenburg, commandant en chef l'armée française en Suisse, à Zurich, par courrier extraordinaire

51 BNUS, MS 0.474/581 - SHAT, B 2 64, 24 prairial an 6 [12 juin 1798], Zurich, [Schauenburg], Au citoyen Schérer, Ministre de la guerre

52 BNUS, MS 0.475/940, 7 fructidor an 6 [24 août 1798], Arau, [Schauenburg], Monsieur Salis-Marschlins, Lieutenant-général au service de Naples, à Feldkirch

53 BNUS, MS 0.475/807, 11 thermidor an 6 [29 juillet 1798], [Schauenburg], Au général de brigade Nouvion, à Dunsletten [Thunstetten, BE]

54 Tous ces événements sont relatés dans les parties B.III, IV et V.

55 BNUS, MS 0.476/1045, 25 fructidor an 6 [11 septembre 1798], Lucerne, [Schauenburg, au citoyen Muller, cdt de la 14^e légère]

Faute de nouvelles de cet enfant, le général n'oublie pas sa promesse et entreprend des démarches auprès des autorités locales :

« (...) peu de jours après l'affaire de Stantz, je priai le chef de brigade Muller de me faire conduire un petit orphelin dont les parents avaient péri dans l'action. Cet enfant, qu'on disait même avoir été blessé, ne m'a pas encore été amené et je regrette beaucoup que ce délai [ait] retardé le bien que je me proposais de lui faire. Je vous prie donc de prendre de nouveaux renseignements à ce sujet, et de me faire conduire cet orphelin ou un autre qui se trouve dans un cas semblable. Le chef de brigade Andreossi, qui vous remettra ma lettre, se chargera de me l'amener à son retour.

C'est parce que je connais votre philanthropie et votre humanité que je m'adresse à vous mon cher Préfet, et je suis persuadé que vous vous empresserez de me procurer les moyens de faire une bonne action.

Vous pouvez tranquilliser les parents et les assurer que je lui servirai de père. Mon épouse, à qui je l'ai déjà annoncé, brûle déjà de partager ce soin avec moi. »⁵⁶

Fait très rare, ce message nous entr'ouvre l'intimité de la famille du général en chef, celle de l'homme plus que du militaire, du père déjà de 4 enfants prêt à en adopter un cinquième avec l'appui d'une épouse qui le soutient dans ses démarches après l'avoir sauvé de l'échafaud.

A.1.3.2.2 : Commandant en chef et inspecteur général de l'infanterie en Suisse, 2 octobre – 12 décembre 1798

Le Directoire exécutif, faisant droit à sa demande, le nomme le 29 fructidor an 6 [15 septembre 1798] aux fonctions d'inspecteur général de l'infanterie, lui attribuant les armées d'Helvétie et du Rhin, charge partagée avec le général Dubois-Crancé⁵⁷. Ils partagent cette nomination avec 4 autres généraux d'infanterie et 3 pour la cavalerie, puisqu'il :

« (...) importe essentiellement que la comptabilité et l'instruction des troupes soient constamment surveillées par des généraux instruits et expérimentés qui maintiennent l'ordre dans toutes les parties et rappellent les conseils d'administration et les chefs des corps à l'exécution des lois et règlements militaires. »⁵⁸

Point trop vite ne doit-il cependant se réjouir, le Directoire ne le relève pas pour autant simultanément de son commandement en chef :

« Vous voudrez bien néanmoins ne quitter le commandement des troupes en Helvétie que lorsque je vous en transmettrai l'ordre »⁵⁹

L'attente sera longue : un trimestre jusqu'à l'arrivée de son successeur Masséna. La correspondance échangée à cette époque illustre bien sa personnalité. Son accusé de réception révèle la joie profonde que cette décision lui inspire, elle a pratiquement valeur de profession de foi ou à tout le moins démontre une vraie vocation. Il est pressé, signifie que son commandement le « distrait » de son devoir et le fait savoir avec une certaine franchise au Ministre :

« Vous avez été témoin, (...) de mon goût pour ce genre de service. Celui que j'ai fait une partie de ma vie y est tellement relatif que je me suis fait une espèce d'habitude d'un travail auquel j'ai consacré beaucoup de temps et d'étude.

(...) il est nécessaire que celui qui en est chargé puisse s'y livrer tout entier et ne soit pas distrait par des fonctions d'un autre genre.

56 BNUS, MS 0.476/1192, 14 vendémiaire an 7 [5 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], Au citoyen Ruttimann, Préfet national du canton de Lucerne

57 Edmond Louis Alexis **Dubois de Crancé** (ou **Dubois-Crancé**), 14 octobre 1747 – 28 juin 1814.

58 ANP, AF III 180/832/72, 29 fructidor an 6 [15 septembre 1798], Rapport [du Ministre de la guerre] présenté au Directoire exécutif. Les généraux sont énumérés comme suit : 1 : Schauenburg, 2 : Dubois-Crancé, 3 : Bourcier [cavalerie], 4 : Harville [cavalerie], 5 : Beurnonville, 6 : Kellermann [cavalerie], 7 : Moreau [Jean-Victor], 8 : Beaurevoir, 9 : Serrurier [Sérurier].

59 BNUS, MS 0.485/11, SHAT, Dossier personnel Schauenburg, fol 76, 9 vendémiaire an 7 [30 septembre 1798], Paris, Le Ministre de la guerre, Au citoyen Schauenburg, général en chef des troupes françaises en Helvétie

(...) que le Directoire indique mon successeur (...) afin que je puisse me rendre le plus promptement possible au nouveau poste qui m'est assigné(...). »⁶⁰

Dans cette attente, il compte sur le soutien du Ministre auprès du Directoire auquel il demande aussi, de manière plus formelle, la désignation de son successeur :

« J'ai été à portée de me convaincre pendant mon commandement en Helvétie, qu'un général en chef, occupé sans cesse de l'ensemble des opérations générales, ne peut en même temps exercer sur les corps cette surveillance si nécessaire pour établir l'économie dans leur administration et l'uniformité dans leur instruction.

(...) pénétré de cette vérité, qui sans doute a dicté la mesure que vous venez de prendre, (...) je vous prierai de m'indiquer un successeur dans le commandement de cette armée afin que je puisse promptement me rendre aux nouvelles fonctions qui conviennent autant à mon âge qu'à l'étude particulière à laquelle j'ai consacré une partie de ma vie. »⁶¹

Dans l'attente, il use de son double statut d'inspecteur-général et de commandant en chef pour intervenir dans des domaines normalement fermés à l'une ou à l'autre fonction, pour traquer les abus ou contrôler certains aspects spécifiques, administratifs par exemple. Nous y reviendrons également plus loin⁶².

Obtenant satisfaction pour sa relève, il accueille enfin le général Masséna⁶³ le 11 décembre 1798 à Zurich, lui remet tous les documents et informations nécessaires à sa prise de commandement, soit l'emplacement des troupes, leurs effectifs, leur équipement et degré de préparation au combat, les aspects financiers et administratifs, les ravitaillements notamment. Ces aspects, qui dressent en quelque sorte le bilan final de l'activité de Schauenburg comme commandant en chef en Helvétie, font également l'objet de chapitres spécifiques (cf. chap B.VI et D.III infra).

A.I.4 : Inspecteur général d'infanterie et fin de carrière, 1799 – 1807/1814

Partageant les fonctions d'inspection pour les armées du Rhin et d'Helvétie avec le général Dubois-Crancé, Schauenburg doit faire face à une cabale de ce dernier auprès du nouveau Ministre de la guerre (Bernadotte). Il est accusé de délivrer trop facilement des congés de réforme :

« (...) le général Bernadotte, alors Ministre, lui prescrit de se rendre sur le champ à Paris pour rendre compte de sa conduite. Le général Schauenburg obéit, et, à son arrivée, il détruisit victorieusement les préventions défavorables que l'on avait contre lui. »⁶⁴

Voici en quels termes Bernadotte s'est adressé au Directoire :

« Le général Schauenburg, aussitôt son arrivée, s'est rendu près de moi. L'entretien que j'ai eu avec lui et l'examen des pièces qu'il m'a remises m'ont paru le justifier entièrement. »⁶⁵

Une autre cabale sera initiée presque simultanément en 1799 par l'éphémère chef de l'artillerie de l'armée d'Helvétie de 1798⁶⁶. Il accuse, sans le moindre fondement, Schauenburg de malversations au travers d'une lettre de lecteur publiée dans *L'ami des Lois*⁶⁷, cabale lancée par un député au

60 BNUS, MS 0.476/1173, 11 vendémiaire an 7 [2 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au citoyen Schérer, Ministre de la guerre*. Texte intégral du message en Annexe 1

61 BNUS, MS 0.476/1175 – SHAT, B 2 67,11 vendémiaire an 7 [2 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au Directoire exécutif de la République française*

62 Cf. chap. C.VIII. infra, consacré à la discipline et à l'inspection.

63 André **Masséna**, 6 mai 1758 – 4 avril 1817.

64 SHAT, Dossier personnel Schauenburg, fol. 18 et 117, 11 frimaire an 8 [2 décembre 1799], *Rapport présenté au Ministre, 1^e Division, Bureau de l'infanterie, section de l'inspection et des Réf^{es} de Guerre*

65 SHAT, Dossier personnel Schauenburg, fol. 19 et 21, [brouillon et rapport officiel], 2 fructidor an 7 [19 août 1799], *Ministère de la Guerre, 8^e Division, Bureau de l'inspection, Rapport au Directoire exécutif, fait par le Ministre de la guerre*

66 Cf. chapitre C.IV.1.2 infra.

67 *L'ami des Lois* N° 1458, Octidi, 8 fructidor an 7 de la République [25 août 1799], *Le général St.-Martin, commandant en chef l'artillerie de la 17^e division militaire, à l'Ami des Lois*. Au SHAT, l'"Affaire Saint-Martin" figure sur les documents suivants du *Dossier personnel* de Schauenburg : fol. 12 – 15 / fol. 17 – 18 / fol. 22 / fol. 78 – 79 / fol. 104 / fol. 116.

Conseil des Cinq Cents, accusant Schauenburg de malversations diverses durant la campagne d'Helvétie, accusation encore plus absurde que la première :

« Il résulte, citoyen, des recherches faites au Bureau de la Police militaire, qu'il n'y existe aucun renseignement sur les dilapidations imputées aux G.^{aux} Schawembourg et Grouchy. »⁶⁸

La succession de ces deux affaires bloque Schauenburg, d'abord à Paris, puis à Strasbourg pendant de longs mois, situation aggravée par les changements à la tête du Ministère de la guerre⁶⁹.

Divers corps adressent des lettres de lecteur à différents journaux⁷⁰ pour défendre Schauenburg. Il reçoit des lettres de soutien des généraux Ruby et Mainoni, de la 14^e d'infanterie légère. Il est aussi soutenu dans ses arguments par Masséna qui ne doute pas du bien-fondé de ses décisions et le sachant irréprochable dans le domaine de la rectitude et du respect des lois :

« L'absence du général Schauenbourg étant prolongée plus longtemps ne peut qu'entraver et rendre nulles toutes ses opérations et sa surveillance. Je crois devoir sous ce rapport, (...) appeler votre attention sur un objet aussi majeur que l'espèce d'abandon dans lequel est laissée l'infanterie de cette armée.

Il paraît ensuite, d'après ce que me mande le général Schaeumbourg, qu'il existe des causes particulières sur lesquelles le Ministre a appuyé sa décision. Je rends trop justice à la délicatesse et à la manière de servir de ce général pour les croire fondées. Mais je ne peux que vous engager à en prendre connaissance et à rendre à ce général la justice qui lui est due. Son caractère et le poste qu'il occupe me paraissent l'exiger impérieusement. »

Il sera pleinement réintégré en janvier 1800 dans des fonctions qu'il exercera jusqu'en 1807 :

« Le gouvernement a décidé, (...) que les deux places d'inspecteur d'infanterie à l'armée du Rhin seraient réunies et que cette inspection générale vous serait confiée.

Veillez bien, en conséquence de cette disposition, vous occuper de suite et avec activité des détails relatifs à l'inspection de tous les corps d'infanterie de cette armée. »⁷¹

Il ne prend aucune part directe aux glorieuses campagnes de l'Empire, se contentant de son travail, de sa vocation serait-on tenté de dire, d'inspecteur-général de l'infanterie. Il sera successivement inspecteur général de l'infanterie de l'armée du Rhin (21 janvier 1800) puis inspecteur général de l'infanterie de la Grande Armée (21 septembre 1806).

C'est par la préparation des troupes d'infanterie sur les arrières qu'il remet aux armées impériales françaises des soldats et des officiers formés au mieux pour assurer sur les champs de bataille les victoires napoléoniennes.

Ce travail inlassable est répertorié dans les 23 volumes de *Correspondance*⁷² et les 3 registres de « *Revues d'inspection* ». En plus de ces 2 sources de base, il y a 4 cartons de « *Notes et mémoires sur des sujets de tactique et d'administration militaire, thèmes de manœuvre, etc. Mémoires de divers auteurs adressés pour examen au général de Schauenburg* »⁷³, ainsi que des « *Inspections exercées de 1798 à 1814* »⁷⁴.

Un dernier carton intitulé « *Papiers du baron général Alexis Balthasar Antoine Henri de Schauenbourg* » présente des documents plus anciens remontant à l'Ancien Régime et notamment à l'ordon-

68 SHAT, Dossier personnel Schauenburg, fol 116, 22 thermidor an 7 [9 août 1799], Paris, Département de la Guerre, 8^e Division, Bureau de la police militaire, Le chef de la 8^e division de la guerre, Au chef de la 2^e section du secrétariat

69 Pas moins de 5 ministres se succèdent en 1799 : Schérer jusqu'au 22 janvier, vacance d'un mois, Milet de Mureau du 21 février au 2 juillet, Bernadotte du 3 juillet au 14 septembre, Dubois-Crancé du 14 septembre au 10 novembre et Berthier dès le 11 novembre.

70 Comme par exemple dans le *Journal du commerce* du 9 brumaire an 8 [30 octobre 1799] par ceux de la 89^e de ligne, envoyé par l'officier adjoint à l'inspection générale de l'infanterie de l'armée du Danube Jourdain.

71 SHAT, Dossier personnel Schauenburg, fol 87, 7 pluviose an 8 [21 janvier 1800], Le Ministre, Au général Schauenbourg, inspecteur général de l'infanterie de l'armée du Rhin

72 BNUS, MS 0.446 à 0.468 (2834 feuilles), MS 0.491, 0.493 à 0.495 (183 feuillets + 422 pages)

73 Volumes I à IV, BNUS, MS 0.497 à 0.500 (nombre de pièces non précisé, mais important)

74 BNUS, MS 0.485 à 0.487, (1027 pièces)

nance de 1788⁷⁵. On constate aisément que sur la base de ces documents, un autre large pan de recherche s'ouvre sur l'évolution de l'histoire de l'infanterie française de cette époque. Cela n'est cependant pas notre propos.

Physiquement affaibli par plus de 40 années sous les armes, sans doute aussi affaibli par la perte de son fils François-Joseph le 10 juin 1807 à la bataille de Heilsberg, Schauenburg demande le 16 janvier 1808 sa mise à la retraite à l'Empereur qui n'entre pas formellement en matière. Il a reçu le 11 décembre 1803 les insignes de chevalier de la Légion d'honneur, puis le 14 juin 1804 ceux de commandeur de la Légion d'honneur. En 1808 également, l'Empereur le fait baron d'Empire, il retrouve ainsi le statut et la particule d'avant la Révolution.

Au moment de la Restauration, Schauenburg se met à disposition des Bourbon et réorganise quelques corps. Il reçoit le 29 juillet 1814 les insignes de grand-officier de la Légion d'honneur, puis le 23 août ceux de commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Tableau N° 1 :		Etats de service d'Alexis B. H. A. de Schauenburg :	
<i>Liste des campagnes du général Schauenburg</i>		<i>Décorations accordées au général Schauenburg</i>	
<i>Lieu</i>	<i>Années</i>	<i>Décoration</i>	<i>date</i>
<i>Corse</i>	<i>1770-1772</i>	<i>Chevalier de Saint Louis</i>	<i>1^{er} mars 1786</i>
<i>Armée de Rhin</i>	<i>1791</i>	<i>Chevalier de la Légion d'Honneur</i>	<i>11 décembre 1803</i>
<i>Armée du Centre et de la Moselle</i>	<i>1792</i>	<i>Commandeur de la Légion d'H.</i>	<i>14 juin 1804</i>
<i>Armée de la Moselle</i>	<i>1793</i>	<i>Baron d'Empire</i>	<i>1808</i>
<i>Armée de Rhin et Moselle</i>	<i>1794-1796</i>	<i>Grand Officier de la Légion d'H.</i>	<i>29 juillet 1814</i>
<i>Helvétie</i>	<i>1798</i>	<i>Commandeur de Saint Louis</i>	<i>23 août 1814</i>
<i>Armées d'Helvétie et du Rhin</i>	<i>1798-1800</i>		

A.I.5 : Retraite et fin de vie du baron de Schauenburg

A sa retraite il totalise 50 ans, 6 mois et un jour de services et de campagnes. Les décrets honorant la carrière du général sont suivis d'un décret du 24 décembre 1814 qui le met à la retraite, définitivement. Sa solde d'activité est supprimée le 1^{er} mars 1815 mais il doit attendre la fin de l'année pour recevoir, enfin, sa solde de retraite.

Il ne reste à cet officier, ci-devant baron, baron d'Empire, redevenu baron, qu'à se retirer sur ses terres où, peu à peu aveugle, il s'éteint paisiblement en 1831, âgé de 83 ans, dont 55 passés sous les armes et couvrant 7 campagnes militaires allant de celle de 1768-72 contre Paoli en Corse à celle d'Helvétie en 1798. Un deuxième de ses fils l'aura précédé dans la tombe.

Son nom figure, quoiqu'estropié en « Schawembourg », sur le côté sud, 23^e colonne, de l'Arc de Triomphe de l'Etoile à Paris.

A.I.6 : Synthèse sur les principaux traits de sa personnalité

Les quelques auteurs qui se sont penchés sur la personnalité et les actions de Schauenburg sont dans l'ensemble d'accord sur un certain nombre de points, partiellement partagés ou plus ou moins critiques concernant d'autres.

De manière unanime, tous s'accordent à souligner le rôle déterminant et les aptitudes évidentes de l'instructeur d'infanterie de Schauenburg. Pointilleux, à cheval sur la discipline et sur l'exercice nécessaires à la bonne instruction des soldats et du rôle d'exemple attribué aux cadres, Schauenburg

⁷⁵ BNUS, MS 0.469, (252 feuillets), dont une partie rédigés en allemand.

est un officier qui applique réellement ce principe de base de toute bonne instruction militaire : commander – contrôler – corriger.

Cette mission d'instruction, il la met en oeuvre aussitôt que la situation militaire le permet lorsqu'il est en campagne. Il est infatigable et remet sans cesse l'ouvrage sur le métier, même en Helvétie, comme nous le verrons plus loin⁷⁶.

De manière très générale, en commençant par lui-même, on s'accorde aussi sur les capacités limitées du général en matière de stratégie, alors que ses aptitudes en matière de tactique, de conduite du combat sur des théâtres d'opération plus limités sont parfois soulignés, parfois simplement ignorés.

La présentation de son action en Helvétie, sur des terrains qui se prêtent difficilement à la classique bataille en ligne de l'époque et le poussent plutôt à des opérations combinées qualifiées souvent de « petite guerre », permettra d'affiner cette question⁷⁷.

Sa force de personnalité ou de persuasion fait l'objet de visions plus partagées. Certains voient en lui un homme dont la rhétorique n'est pas suffisamment soutenue par une personnalité assez forte pour permettre la réelle mise en oeuvre des ordres et instructions lorsqu'il est dans un poste de commandement. Parfois on lui reproche une certaine naïveté ou une aptitude limitée (volontaire ou involontaire) de prendre conscience de la réalité des événements qui l'entourent. Cette problématique se trouve au centre de nos préoccupations pour son action en Helvétie, nous y reviendrons donc également à plusieurs reprises.

Tous s'accordent en revanche à nouveau aussi sur la foncière honnêteté et la rectitude de sa conduite. Aucune preuve de prévarication n'a jamais pu être retenue contre lui tout au long de sa carrière. Il ne hurle pas avec les loups, ne s'accorde apparemment aucun privilège qui ne soit inhérent à son rang, ne s'enrichit pas par des moyens illégaux ou irréguliers. Il veille à redresser autant que ses moyens (légaux et/ou personnels) le lui permettent les torts qu'on lui rapporte. Cette question sera également approfondie plus loin.

Ces deux derniers points, l'honnêteté et cette obscure part de naïveté, sont bien présentés par le premier concerné dans deux lettres qu'il adresse en 1799 à Bernadotte, nouveau Ministre de la guerre. Ces plaidoyers sont rédigés dans le contexte des accusations lancées successivement par Dubois-Crancé et Saint-Martin évoquées plus haut. Nous les reproduisons en entier en annexe car ils permettent de mieux saisir la personnalité du général⁷⁸.

Comme ces messages, les très volumineuses archives qu'il a laissées permettent de questionner ces différents points. Nous limiterons notre évaluation à l'aune de ce qui a été fait en Helvétie par le général. C'est un cas d'école, puisque cette année 1798 réunit un maximum de paramètres pour vérifier et affiner l'image laissée par le général et ses troupes dans l'histoire de la Suisse, dans celle des relations bilatérales entre franco-helvétiques et encore dans celle de l'histoire militaire de la République française, première du nom.

Peu habitué à demander des faveurs pour sa personne, il franchit au moins une fois la ligne qui conduit à la confusion des rôles en sollicitant du Directoire l'officialisation du grade de sous-lieutenant accordé provisoirement le 21 octobre 1797 à son fils Max Schauenburg⁷⁹, âgé de 14 ans et 2

76 En particulier dans le chapitre consacré au Camp que Schauenburg établit devant la ville de Berne, de part et d'autre de l'actuelle « Papiermühlestrasse », à l'emplacement de la caserne de Berne, de la « Kasernenwiese » et des bureaux du Service de renseignements de la Confédération, cf. chap. C.VIII.1.2.2 infra.

77 Cf. chapitres B.III.3 et B.V.2 infra.

78 Cf. Annexe 1.2 infra.

79 Maximilien-Joseph **Schauenburg**, * le 30 avril 1784 à Strasbourg, † 19 septembre 1838 à Paris, entré le 21 octobre 1797 comme sous-lieutenant à la 14^e demi-brigade d'infanterie légère, passe au 2^e régiment de carabiniers le 4 août 1800, lieutenant le 30 juillet 1802, blessé à Austerlitz le 2 avril 1805 et Medellin (Espagne) le 28 mars 1809. Admis à la retraite pour blessures le 29 novembre 1810, remis en activité en décembre 1813 comme capitaine-adjoint à l'EM du gouverneur de Strasbourg, chef d'escadron le 11 février 1814, licencié le 15 septembre 1815. Affecté à l'Algérie en mars 1832 comme commandant du 1^{er} régiment des chasseurs d'Afrique qu'il créa. S'illustre à la bataille de Boufarick, le 2 octobre 1832, commandeur de la Légion d'honneur, nommé général en 1838.

mois au moment où il écrit sa requête :

« (...) le général Augereau, commandant en chef l'armée d'Allemagne, voulant sans doute me donner une marque d'estime et d'amitié, nommait l'un de mes fils, (Max Schauenburg) à une sous-lieutenance vacante dans la 14^e demi-brigade d'infanterie légère, alors Légion des Francs. Je me prêtais aux intentions de ce général, dans la ferme résolution de rendre mon fils digne du grade qui lui était conféré, en lui inspirant l'amour de la République, et le désir d'être un jour utile à la patrie.

Cependant, (...) je crois devoir solliciter de vous la confirmation de cette nomination que j'ai toujours regardée comme provisoire. Mon fils brûlant du désir d'acquérir des connaissances militaires et de se distinguer dans un état qu'il aime, regarderait votre approbation comme un encouragement précieux, et il y verrait le devoir de justifier votre confiance par une conduite vraiment républicaine. »⁸⁰

La réponse du gouvernement est griffonnée en marge de la lettre :

« Renvoyé au Ministre de la guerre, pour faire un rapport. 9 messidor an 6 [27 juin 1798], pour le président du Directoire exécutif, [signé :] Merlin

[Réponse notée en marge :] Il répondra que c'est avec regret que le Directoire ne peut accorder cette demande puisque le jeune homme n'a pas l'âge requis mais que ses services compteront lorsqu'il aura l'âge, non seulement pour une sous-lieutenance mais pour une lieutenance. Lettre polie, ajouter que c'est pour la 3^e fois qu'il pose cette demande mais que la loi s'y oppose. »

Ce sera finalement chose faite une année plus tard, comme le montre un document non daté⁸¹, signé par Masséna, accordant de nouveaux grades à un chef de bataillon et 7 sous-lieutenants.

A.I.7 : Post-scriptum : de la graphie de son nom

Les auteurs qui se sont penchés sur la vie et les actions du général ont laissé de nombreuses graphies, une des plus fantaisistes étant celle figurant sur l'Arc de Triomphe de l'Etoile. Pourquoi avoir choisi celle de « Schauenburg » ? Ce choix n'est ni innocent ni le fruit d'un goût particulier pour les formes germaniques.

C'est en premier lieu le respect de sa signature qui est invariablement Schauenbürg, qu'il écrive en français ou en allemand :



C'est une réflexion dont la pertinence est confirmée par un document très officiel déposé aux Archives nationales⁸². Il émane de la Grande Chancellerie de l'ordre royal de la Légion d'honneur :

« Procès-verbal d'individualité, pour servir à l'inscription des membres de l'Ordre royal de la Légion d'honneur sur les nouveaux registres matricules et listes officielles. »

Cette pièce est elle-même fondée sur 3 documents officiels :

1. la lettre d'avis de la nomination de membre de la Légion d'honneur du 20 frimaire an 12 [4 décembre 1803] ;
2. l'acte de naissance ;
3. l'état de ses services.

« (...) il a été inexactement désigné sur ces différentes pièces sous les noms de Schwembourg,

80 SHAT, B 2 64, 2 messidor an 6 [20 juin 1798], Au quartier général à Zurich, le général en chef de l'armée en Helvétie, Au Directoire exécutif

81 Il date probablement de la fin de l'an 7 ou du début de l'an 8.

82 <https://www.leonore.archives-nationales.culture.gouv.fr/ui/notice/340416>, 22.12.2022.

Schawenbourg, &c, &c, noms devant être écrits sur les nouveaux registres matricules et listes officielles :

Nom, de Schauenburg

Prénoms, Alexis, Balthasar, Henri, Antoine.

Explication sommaire.

Le nom de Schauenburg est originaire de la Moravie et dans l'acte de naissance même il a été mis un double V à la place de l'U allemand dans la première partie du nom et dans la seconde, la dyptongue OU au lieu de la même lettre U, erreurs causées par la différence de prononciation. En foi de quoi nous avons délivré le présent qu'il a signé avec nous.

Fait à Strasbourg le 20 août 1816.

[signé:] Dauxon »

Cette pièce devrait clore définitivement le débat autour de la graphie du nom du général !

A.II : Etat commenté des sources primaires

Après avoir donné un aperçu biographique du général Schauenburg, il est nécessaire de renseigner à propos des documents qui fondent la présente recherche. La base documentaire de sources primaires est constituée d'archives provenant de plusieurs dépôts distincts. Ils ont en commun de concerner l'approche principalement militaire des événements de l'année 1798 en Suisse du point de vue de la France.

Les deux sources principales sont, par ordre d'importance en termes de volume et de diversité, celles du fonds « Schauenburg » de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg et celles des archives du Service historique de la Défense (anciennement Service historique de l'armée de terre) à Vincennes. A cela s'ajoutent bien entendu quelques documents provenant des Archives nationales à Paris, ainsi que diverses pièces provenant des la « Collection Rott » de la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel.

A.II.1 : Provenance et cotation des documents

Tous les documents sont cités en permettant aisément de distinguer leur provenance, date, expéditeur et destinataire. Plus rarement y figurent les lieux d'expédition et/ou de destination. Les anomalies de graphie dans les noms propres (personnes et lieux) ont été conservées.

Les cotes indiquent le lieu où se trouvent actuellement les documents d'archives, soit :

BNUS = Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg

SHAT/SHD = Archives du Service historique de l'Armée de Terre / Service historique de la défense, Vincennes

ANP = Archives Nationales, Paris

Les titres d'inventaire plus précis des cotes retenues dans ces différentes archives sont:

à Strasbourg:

La masse la plus importante de documents se trouve à cet emplacement par résultat des vicissitudes historiques touchant à l'Alsace à la fin du XIX^e siècle.

MS 0.470 à 0.478: *Registres de correspondance du général Schauenburg*

Tableau N° 2 :		Répartition dans les volumes des « <i>Registres de la correspondance du général en chef</i> », répartition chronologique et volume.			
Cote :	allant du :	au :	folios :	pages :	messages :
MS 0.470	13 pluviôse an 6	21 ventôse	78	135	220
MS 0.471	21 ventôse	18 germinal	41	82	125
MS 0.472	21 germinal	18 floréal	34	67	60
MS 0.473	18 floréal	17 prairial	59	113	132
MS 0.474	18 prairial	24 messidor	85	165	181
MS 0.475	24 messidor	12 fructidor	75	179	234
MS 0.476	12 fructidor	27 vendémiaire. an 7	174	334	341
MS 0.477	28 vendémiaire	7 frimaire	142	282	331
MS 0.478	8 frimaire	21 frimaire	50	97	108
Total			738	1454	1733

MS 0.479 et 0.480 : *Bulletin historique de la Campagne d'Helvétie, depuis le 15 pluviôse an 6 jusqu'au 27 vendémiaire an 7*, [3 février au 18 octobre 1798]. Existe aussi sous la cote MR 359 au Service historique de l'armée de terre à Vincennes et a été publié, avec quelques variantes et surtout des commentaires, dans « *Archiv für Schweizerische Geschichte* », Vol. 15, pp. 322-366.

MS 0.481 : *Extraits de la correspondance du général Schauenburg.*

112 messages, totalisant 152 pages manuscrites, couvrent la période du 13 pluviôse au 16 floréal an 6 - (1^{er} février au 5 mai 1798). Dans tout cet ensemble, il n'y a que 2 messages uniques, tous les autres ont été repris sous forme d'une sélection de la correspondance, faite par le général lui-même, et tirée des volumes MS 0.470, 0.471 et parfois 0.482.

MS 0.482 : *Registre d'ordres de l'armée française en Helvétie.*

Ce registre comprend 258 ordres sur 254 pages manuscrites, allant du 24 pluviôse an 6 au 20 frimaire an 7 [12 février au 10 décembre 1798]. Ils sont le plus souvent signés par le chef d'état-major, l'adjudant-général Rheinwald⁸³.

MS 0.483 et 0.484 : *Pièces relatives à l'occupation de la Suisse par l'armée française, vol. 1 et 2.*

Ce sont 258 et 260 pièces de correspondance et documents divers, d'une ou plusieurs pages, concernant la campagne en Helvétie, adressés au général Schauenburg, conservés et classés par le général lui-même.

Ces documents très divers vont des lettres provenant des autorités françaises (Directoire, Ministre de la guerre, Résidents français à l'étranger et en Suisse) et suisses (Directoire, autorités cantonales et municipales) comme aussi un lot important de pièces comptables permettant notamment de voir comment une partie des fonds confiés au général ont été utilisés. Il n'y a que très peu de messages adressés par ses subordonnés.

à Vincennes:

B 13 201 : *Analyse de la correspondance du ministre de la guerre.*

« *Traite de l'administration des armées, des subsistances, de l'armement, du service de santé et des mouvements des troupes. Elle comprend en effet les documents provenant des bureaux, qui n'ont pas un rapport direct avec les opérations, ainsi que ceux de la commission et du bureau du mouvement.* »⁸⁴

Ces registres contiennent un bref résumé des messages du Ministre de la guerre. Une partie de ces messages a été conservée sous forme de brouillons dans les archives opérationnelles, une autre partie constitue la seule trace de l'échange avec les subordonnés en Suisse, le général en chef, l'ordonnateur en chef et, rarement l'un ou l'autre de leurs subordonnés.

B 2 62-68 : *Archives opérationnelles de l'armée française en Helvétie*

« *La division Est, sous-série B2, s'étend de Longwy au département de l'Ain non compris, mais englobe le territoire helvétique en 1798 et 1799. Elle correspond aux armées du Centre, du Rhin, des Vosges, de la Moselle, d'Allemagne, de Mayence, d'Helvétie, du Danube.* »⁸⁵

Dossier personnel : Dossier constitué pour chaque officier général.

Ce fonds administratif est lié le plus souvent à des questions de pension et parfois à des affaires personnelles (intrigues, cabales, jugements, pièces justificatives)

83 Rheinwald, Julien Charles Louis, * 22.01.1760, † 22.06.1810

84 <https://www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr/ark/41450>

85 ibidem

En plus de ces fonds spécifiques à la campagne de 1798 en Suisse, et pour étudier les corps composant l'armée d'invasion puis d'occupation en Helvétie, il y a les séries Xb et Xc des *Archives administratives* des corps d'infanterie et de troupes montées, comprenant les rapports d'inspection et les qualifications des cadres.

La série 18 Yc contient les *registres* matricule des corps d'infanterie ; la série 24 Yc celle des troupes montées.

Il y a enfin les dossiers de la justice militaire contenant les procès-verbaux décisionnels des audiences du Conseil de guerre en Helvétie.

à Paris:

AF III : *Dossiers gouvernementaux du Directoire Exécutif et de ses ministres*

Nous trouvons dans ces dossiers une petite sélection de documents parvenant depuis les Ministères de la guerre ou des relations extérieures, voire du général Schauenburg lui-même au Directoire ou qui en partent à destination de ces personnes.

Le plus souvent des copies, resp. originaux, de ces messages ont été retrouvés, soit à Strasbourg, soit à Vincennes. L'intérêt vient ici surtout des annotations manuscrites de certains Directeurs en marge des pièces conservées.

A.II.2 : Exploitation des sources documentaires

Il résulte de cette « stratification archivistique » que dans certains références, la pluralité de cotes indique que ces documents, portant le même texte et contenu (sous réserve d'annotations marginales), ont donc été retrouvés en plusieurs endroits.

Exemple:

BNUS, MS 0.470/205 - MS 0.481/49 - SHAT B 2 63, «Archiv», 12, p. 478 - 14, p. 413, 15 ventôse an 6 [5 mars 1798], [Schauenburg], *Au Directoire exécutif*

Dans cet exemple, le premier brouillon se trouve dans les fonds de manuscrits à Strasbourg, sous la cote MS 0.470/205. Le général Schauenburg a estimé ce message comme suffisamment important pour qu'une copie en soit faite pour son registre spécial, le MS 0.481, lui aussi déposé à Strasbourg, le retenant dans sa sélection de messages.

La lettre effectivement expédiée a été conservée aux archives de la guerre comme elles s'appelaient à l'époque de la Révolution, classé dans la sous-série B 2, carton 63, à Vincennes.

Enfin, une version en a été publiée entre 1858 et 1866, dans la revue « *Archiv für schweizerische Geschichte*, vol. 12 et 14 ».

Des cas similaires peuvent se produire pour d'autres documents publiés dans la série « *Amtliche Sammlung der Acten aus der Zeit der helvetischen Republik (1798-1803)*, volumes 1-3 » présentée par Johannes Strickler entre 1886 et 1889, cité sous ASHR.

A.II.3 : Valeur documentaire de ces différents fonds d'archives

Il ressort de ce qui précède que la source la plus importante se trouve, non à Paris ou Vincennes, mais bien à Strasbourg. Cette apparente bizarrerie mérite d'être expliquée, d'autant plus que c'est sans doute cette localisation particulière qui explique que ce fonds documentaire ait passé inaperçu de la recherche historique.

Selon l'usage centralisateur de l'administration étatique française, des données gouvernementales, militaires et diplomatiques devraient se trouver dans les fonds d'archives centraux que constituent les Archives nationales, celles du Quai d'Orsay pour les documents diplomatiques et celles de Vincennes pour les documents militaires. Cette rigueur, bien utile aux chercheurs, permet de cibler les

recherches dans un système cohérent et simple à saisir.

Comment se fait-il donc que la capitulation de la République de Berne, du 4/5 mars 1798, qui constitue éminemment un document qui devrait se trouver au Quai d'Orsay, se trouve en réalité à Strasbourg ?

Comment peut-on expliquer que l'intégralité de la correspondance d'un général divisionnaire français, auréolé de gloire et de la reconnaissance nationale et dont le nom figure sur l'Arc de triomphe, ne se trouve pas à Vincennes, mais à Strasbourg ?

La première cause tient au général Schauenburg lui-même. Il a conservé par devers lui l'ensemble de ses archives. Il n'a rien remis aux autorités compétentes et tout gardé, trié et archivé à Geudertheim. Cet ensemble de documents a été remis à son décès à ses fils Maximilien et Pierre-Rielle. C'est après le décès de ce dernier, en 1878, que la famille décide de confier ces précieuses archives à une autorité compétente.

C'est là qu'intervient la seconde cause qui tient à la guerre franco-prussienne de 1870-71 :

« Les 24 et 25 août (1870), la cathédrale brûle, l'ancienne église des Dominicains, appelée le Temple-Neuf, dont le chœur abrite la Bibliothèque municipale, l'Aubette avec le Musée de peinture et toutes leurs collections séculaires sont réduits en cendres. (...) Après la chute de l'Empire, la proclamation de la République et l'invasion progressive du pays, la garnison se rend et, le 27 septembre, le drapeau blanc est hissé sur la cathédrale. C'est la fin du siège et l'entrée des forces ennemies dans la ville. »⁸⁶

La suite est connue, l'Alsace et la Lorraine sont intégrés à l'Empire allemand comme « Reichsland Elsaß-Lothringen ». Ainsi, lorsqu'en 1880 les descendants du général Schauenburg décident de confier les archives de leur illustre ancêtre, ils ne peuvent que les confier au « Fonds St.-Thomas » de la « Kaiserliche Universitäts- und Landesbibliothek Strassburg » qui a pour mission, notamment, de reconstituer une mémoire alsacienne, fortement endommagée 10 ans plus tôt lors du siège.

Lorsque l'Alsace et Strasbourg font leur retour à la France, nul ne songe à une réorganisation des fonds d'archives, en particulier les « Alsatiques » dans lesquels les documents du général ont été classés et c'est ainsi que la bibliothèque et le volumineux héritage documentaire laissé par le général Schauenburg se trouve encore dans ce qui est devenu la « Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg ».⁸⁷

La grande valeur pour l'historiographie suisse des pièces provenant de la succession du général n'échappe pourtant pas à celui qui, en premier y consacre une recherche. Il s'agit de F.-A. Flückiger⁸⁸, professeur ordinaire et directeur de l'institut de pharmacie de l'Université de Strasbourg. Natif de Langenthal, cet éminent chercheur affirme à ses lecteurs bernois :

« (...) inévitablement un chercheur clairvoyant et patriotique pourra enrichir l'histoire des années 1798-99 en trouvant dans cette partie considérable de la succession de Schauenburg maint fait étonnant. »⁸⁹

A ce jour le manuscrit de sa recherche n'a pu être retrouvé, mais son article est suffisamment explicite. C'est donc autour du fonds documentaire laissé par le général en chef de l'armée d'occupation que le travail et la recherche est construite. Elle a notamment l'avantage de contenir de nombreuses

86 <https://www.lalsace.fr/magazine-tourisme-et-patrimoine/2020/07/12/le-siege-de-strasbourg-en-1870-une-catastrophe-aussi-pour-le-genealogiste> Texte souligné par nos soins.

87 On trouve au total 56 références d'archive concernant la carrière militaire dans le catalogue de Strasbourg, allant du MS 0.446 – MS 0.505. En plus il y a une douzaine de références pour d'autres manuscrits, avec des cotes diverses. Il y a enfin une bibliothèque comprenant 418 titres pour 673 volumes, selon le *Registre d'entrée du « Fonds St. Thomas »* (catalogue des acquisitions), fol 38 à 42, entrée du 22 décembre 1880, « *Bezug von Fraulein von Schauenburg in Geudertheim, [bezahlt], 440 Mark* »

88 Friedrich August **Flückiger**, * le 15 mai 1828, † le 11 décembre 1894, originaire de Rohrbach, professeur ordinaire de pharmacie à l'université de Strasbourg de 1873 à 1892, D.H.C. des universités de Berne, Erlangen et Bologne.

89 « Zur Geschichte des Ueberganges », Feuilleton, in : *Der Bund*, N° 287, 18.10.1881.

pièces et données qui, dans des archives officielles, auraient probablement été écartées et détruites, considérées comme soit trop détaillées, soit trop anecdotiques.

On ne saurait cependant étudier une campagne militaire sans se pencher sur les principaux acteurs, les militaires. Cela ne peut se faire que sur la base des fonds documentaires des forces armées. Registres matricule des corps et rapports d'inspection, dossiers personnels de nombreux officiers, mémoires de reconnaissance, détails administratifs sont le complément indispensable aux données de Strasbourg.

Classés et conservés avec précision et logique, selon un cadre de classement rigoureux, leur consultation est riche d'enseignements et sert de base à toute la partie du travail consacrée à l'histoire et la composition des corps de troupe intervenant sur sol suisse en 1798.

Provenances géographique et socio-culturelle des militaires, amalgames des demi-brigades, donc structure socio-politique de la troupe et des cadres, compte-rendus des audiences des Conseils de guerre et de révision sont autant d'accès à ce véritable corps social que constitue la force d'occupation.

La grande politique se lit au travers de la "sélection" des données conservées au Archives nationales. C'est au sein de l'exécutif que se prennent les décisions, ministres et généraux en assurent la mise en oeuvre. C'est la partie la plus connue des sources, les nombreuses recherches faites concernant les relations franco-suissees en ont fait au cours des années un large usage dont il paraît peu pertinent à ce stade de mentionner les résultats pour notre travail.

Il va de soi qu'en basant les réflexions qui suivent sur la correspondance du personnage central des événements étudiés, la vision qui en ressort pourrait constituer un biais dans l'interprétation. La confrontation des résultats avec les travaux existants et la distanciation critique doivent autant que possible éviter cet écueil. Ce principe étant posé, l'empreinte de la perception des événements tels que Schauenburg les a vécus n'a certes pu être totalement évitée.

A.III : Survol critique de l'historiographie

Tirant la conséquence de l'observation concernant le point de vue adopté pour la présente recherche, il devient pertinent de poser au préalable une forme d'état des résultats des recherches des prédécesseurs avant d'entrer dans le vif du sujet. Par les renvois aux chapitres concernés, les changements et nouveautés n'en deviennent ainsi que plus éloquents.

L'historiographie s'est, en plus de deux siècles, abondamment penchée sur l'histoire de la République helvétique d'une part, et encore bien plus sur celle de la Première République française sous le régime du Directoire. Il serait hors de propos d'en faire ici une analyse exhaustive et approfondie. Il faut néanmoins évaluer la partie des dits travaux les plus en lien avec la présente étude. Certains de ces travaux seront cités dans le cours des chapitres spécifiques.

Aux fins de clarté, il s'agit de séparer dans cette présentation les travaux consacrés spécifiquement à la République helvétique du point de vue suisse, des quelques études consacrées à l'histoire du Directoire et plus spécialement sous l'angle des questions militaires internes et diplomatiques franco-helvétiques vues depuis Paris.

A.III.1 : L'historiographie des débuts de la République helvétique

L'accent principal est porté sur les études consacrées à l'avènement de la République helvétique et sa première année d'existence. L'histoire institutionnelle et économique n'est retenue qu'autant que son analyse soit pertinente pour l'étude des événements militaires. Afin de hiérarchiser ces ouvrages, plusieurs types ont été définis pour permettre une comparaison dans l'évolution de l'évocation des événements. Sauf exception, ne seront mentionnés que des travaux réalisés au cours du XX^e et début du XXI^e siècles. Les publications de sources du XIX^e siècle ne seront pas évoquées ici, elles ont pu soutenir ou compléter les chapitres suivants.

A.III.1.1 : Ouvrages consacrés à l'histoire suisse en général

Dans cette catégorie il faut prendre en compte aussi bien des ouvrages traitant de l'histoire générale de la Suisse que ceux consacrés plus spécifiquement à l'histoire militaire sans être spécifiquement liés à la période de l'Helvétique. Ils ont en commun d'avoir pour vocation de s'adresser au grand public et d'ainsi forger l'image générale de l'histoire nationale suisse. Ils ont aussi souvent servi à fournir le cadre de certains manuels scolaires d'histoire.

A la base de la vision de l'Helvétique, en raison de sa grande diffusion et du caractère de référence qu'ils ont également longtemps formé, il faut retenir dans l'*Histoire de la Confédération Suisse* de Johannes Dierauer les livres IX et X⁹⁰. Les chapitres IV et V du livre IX concernent la préparation à l'invasion, l'invasion elle-même jusqu'à la proclamation de la « *République helvétique une et indivisible* ». Dans le livre X, seul le chapitre I et le début du chapitre II concernent l'année 1798.

La présentation de cette période a de nombreuses qualités, parmi lesquelles notamment l'absence de toute complaisance « patriotique » ou glorificatrice. Ses principales faiblesses : l'absence de recours à des sources françaises dans les questions militaires (pourtant disponibles et identifiables à Vincennes) et l'usage de qualificatifs fort dépréciatifs à l'égard de certains des acteurs helvétiques des événements, en particulier Ochs⁹¹ et LaHarpe⁹², faisant l'impasse sur d'autres personnages dont les rôles et actions sont pour le moins autant susceptibles de polémique tels que Glayre⁹³ et Lavater⁹⁴.

90 DIERAUER, Johannès, *Histoire de la Confédération Suisse*, tome IV, *De 1648 à 1798*, Lausanne, Payot, 1913 et tome V, *De 1798 à 1848, Première partie : 1798-1813*, Lausanne, Payot, 1918.

91 Peter Ochs, π le 20 août 1752 à Nantes (Loire-Atlantique), = le 19 juin 1821 à Bâle.

92 Frédéric-César de La Harpe, π le 6 avril 1754 à Rolle (VD), = le 30 mars 1838 à Lausanne (VD).

93 Pierre-Maurice Glayre, * le 25 juillet 1743 à Romainmôtier (VD), = le 26 mars 1819 à Lausanne (VD).

94 Johann Kaspar Lavater, * le 15 novembre 1741 à Zurich, † le 2 janvier 1801 à Zurich

Dans son chapitre consacré aux *Projets d'invasion du gouvernement français*, il relève avec pertinence le rôle déterminant du Directeur Reubell⁹⁵ et de son aversion particulière de l'Etat de Berne à la suite d'un procès qu'il y aurait perdu, argument repris de R. Guyot⁹⁶. Le rôle attribué à Bonaparte paraît quelque peu surfait.

A raison, Dierauer condamne les derniers dirigeants helvétiques d'Ancien Régime qui ont failli dans leur tâche de défense des intérêts de leurs administrés – citoyens – sujets selon les régions. Il le fait en l'étayant solidement de témoignages d'époque.

Il n'accorde pas assez d'importance au rôle des Salis dans la perte de la Valteline pour les Grisons, accordant au contraire trop d'importance à Bonaparte dans cette question du rattachement à la République cisalpine, la qualifiant même de « *procédé brutal* »⁹⁷.

N'y a-t-il pas de la part des Trois Ligues « brutalité » à refuser aux sujets l'égalité de droits dans une république qui aurait pu devenir celle des « Quatre Ligues » comme l'ont fait les Salis ? Cette question devrait au moins être évoquée.

L'action d'Ochs à Paris est mise en évidence avec un certain parti pris. Selon Dierauer, il y : « (...) *déploya son activité, si funeste à la Suisse (...) au moment le plus important de sa vie publique, il en vint à commettre contre sa patrie une faute impardonnable (...)* »⁹⁸

L'activité plus ou moins simultanée de représentants bernois, attestée par les travaux de Guyot⁹⁹, est purement et simplement passée sous silence, en particulier dans la question de l'échange envisagé du sud de l'ancien évêché de Bâle contre le Fricktal. Il se contente de mentionner l'inaction de LL.EE. face à l'occupation du Jura sud, sans relever que dans cette affaire les Bernois ont agi au mépris des obligations découlant des traités de combourgeoisie avec Moutier et La Neuveville. Il évoque au contraire une « *brutale violation de la paix* » à propos de l'exercice par la France des droits résultant de l'intégration en 1793 de l'Ancien Evêché de Bâle¹⁰⁰.

Le rôle de LaHarpe est décrit de manière identique, tout en insistant sur la réponse inadéquate des Bernois face à ce sujet vaudois remuant, contribuant à exacerber sa haine contre les oligarques.

La description de l'incident de Thierrens est détaillée et conclut, à raison, à l'événement prétexte à une invasion qui n'avait plus lieu d'être, les Bernois s'étant retirés du Pays de Vaud sans coup férir. La population vaudoise n'était ainsi plus à « protéger », puisqu'elle s'est « libérée » elle-même, comme l'a démontré Tosato-Rigo (cf. chap. A.III.2.5 infra)¹⁰¹.

Il manque dans cette partie consacrée à la préparation de l'invasion une mention de la mission de Comeyras, chargé par le général Bonaparte d'obtenir le droit de passage à travers le Valais pour permettre aux troupes françaises de passer par le Léman et la vallée du Rhône jusqu'au Simplon¹⁰². Ce passage est refusé par le Valais, refus confirmé par la Diète fédérale réunie du 3 au 25 juillet 1797 à Frauenfeld. A n'en pas douter, cette décision a constitué pour Bonaparte une raison spécifiquement militaire pour vouloir obtenir, à n'importe quel prix, la mise au pas des Suisses. Il n'a dès lors aucune peine à se rallier aux objectifs bien plus politiques et pécuniaires du Directoire.

Le chapitre V, *Chute de l'ancienne Confédération*, est principalement basé, pour les documents

95 Jean-François **Reubell**, * le 6 octobre 1747 à Colmar (Haut-Rhin), † le 24 novembre 1807, au même lieu, membre du Directoire du 1^{er} septembre 1795 au 9 mai 1799.

96 GUYOT, Raymond, *Le Directoire et la paix de l'Europe des traités de Bâle à la deuxième coalition (1795-1799)*, (Paris, 1911) Genève, Slatkine-Megariotis Reprints, 1977, p. 625.

97 DIERAUER, op.cit., tome IV, p. 532.

98 DIERAUER, op.cit., tome IV, p. 542-544.

99 GUYOT, op.cit., pp 634-636.

100 DIERAUER, op.cit., tome IV, p. 554.

101 TOSATO-RIGO, Danièle, « La présence militaire française dans une province « libérée » : discours, pratiques, mémoire », in : *Grenzen des Zumutbaren. Erfahrungen mit der französischen Okkupation und der Helvetischen Republik (1798-1803)*, Hrsg.v. WÜRGLER, Andreas, Basel, Schwabe Verlag, 2011, pp. 84-104.

102 *Correspondance de Napoléon I^{er}*, tome 3, op. cit., p. 43-44, cité par STÜSSI-LAUTERBURG, Jürg et alii, *Der Weg ins Grauholz*, op.cit., p. 6 ; *L'invasion de 1798*, op.cit., p. 16 et

français, sur les publications des cahiers 12, 14, 15 et 16 de l'*Archiv für Schweizerische Geschichte* contenant la correspondance de Brune et le *Bulletin historique de la campagne d'Helvétie* de Schauenburg.

Dierauer se trompe lorsqu'il attribue à Brune l'ordre donné à Schauenburg de marcher sur Bienne. Brune n'est nommé que le 27 janvier 1798 au commandement de la division encore conduite par Ménard, son ordre de mission de la main du Ministre de la guerre date du 28. Son collègue Schauenburg n'est désigné que le 28¹⁰³ par le Directoire et reçoit son ordre de mission de Schérer le même jour. Ces deux généraux n'ont reçu leurs ordres de mission que 3 à 4 jours plus tard¹⁰⁴.

Il est permis de douter de la pertinence de son affirmation selon laquelle la conquête de la Suisse aurait été faite sur les conseils « (...) de son principal conseiller militaire, Bonaparte. »¹⁰⁵

Comme cela a été indiqué plus haut, il y a bien plus conjonction d'intérêts et convergence de vues entre le général et le Directoire que rapport de force.

De manière pertinente mais discrète, Dierauer relève que les troupes de Brune sont très démunies, mais ne dit mot de celles de Schauenburg dont il sera démontré qu'elles étaient bien mieux pourvues, tant en termes d'effectifs que d'équipements (cf. chap. B.II.1 infra).

A propos de l'ordre d'attaque reçu le 25 février du Directoire, Dierauer manque de précision. Le premier ordre en ce sens date du 23 février déjà et incluait la prise simultanée de Nidau et de Büren-an-der-Aare¹⁰⁶. Il y a aussi de l'imprécision dans l'évaluation des forces en présence.

Côté Bernois, il les estime à environ 20'000 hommes alors que les 3 divisions restantes après le retrait du Pays de Vaud réunissaient à peine 16'500 hommes ou 17,5 % de moins.

Côté Français, il évoque un effectif total de 41'000 hommes¹⁰⁷. Selon les relevés des deux divisions, celle de Brune comptait le 13 février 11'438 hommes, dont 10'779 d'infanterie¹⁰⁸, en augmentation d'environ 2'000 en 15 jours. La division de l'Erguël annonce le 18 février 18'200 hommes, dont 16'506¹⁰⁹ d'infanterie. Cela donne au total 29'638 Français, dont 27'285 d'infanterie, soit une surestimation de plus de 27 % ! Ces écarts dépassent la simple question de détail.

Certes, M. v. Stürler¹¹⁰, dont Dierauer reprend les données, fait valoir des renforts arrivés plus tardivement, notamment les 3'000 hommes sous les ordres du général Pouget, dont la mission fut d'occuper Lausanne dès le 27 février¹¹¹. Il mentionne les 300 hommes envoyés depuis la 6^e division de l'intérieur pour occuper Jougne. Si ces troupes ont potentiellement couvert les arrières de Brune, elles n'ont pas constitué un véritable renfort, contrairement aux 300 dragons du 15^e régiment et aux 180 artilleurs, 60 éclaireurs et 80 guides, soit au total 620 hommes environ.

Il mentionne enfin les « renforts » constitués principalement par les 4'000 Vaudois dont Brune a requis la levée et qu'il a mis sous les ordres du « général » Debons. Les autres troupes auxiliaires helvétiques qui auraient soutenu la campagne de Brune se seraient montées à 2'340 hommes, venus de Fribourg, du Bas-Valais et du Pays de Vaud¹¹². Ce renfort « spontané » de 6'340 hommes comptait 5'500 hommes d'infanterie. Leur rôle dans les combats demeure vague.

En résumé, il y eut une force d'attaque française composée de deux divisions totalisant 30'258 hommes, potentiellement soutenue par 6'340 hommes tirés des territoires « libérés » formant un

103 *Archiv*, XIV, pp. 255-256.

104 L'accusé de réception de Schauenburg est daté du 1^{er} février : BNUS, MS 0.450/fol. 15, 13 pluviôse an 6 [1^{er} février 1798], *Strasbourg*, [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre*

105 DIERAUER, op.cit., tome IV, p. 589.

106 BNUS, MS 0.483/24 - *Archiv*, 12, pp 285 - 286, 5 ventôse an 6, [23 février 1798], *Volontés du général Brune que je* [cap. J. Allemand] *suis chargé de communiquer au général Schauenburg*.

107 DIERAUER, op.cit., tome IV, p. 606.

108 *Archiv*, XIV, p. 414.

109 SHAT, B 2 338/32, 30 pluviôse an 6, [18 février 1798], *Corps d'armée dans l'Erguel, Corps de troupes commandé par le général Schauenburg, Force active*

110 STÜRLER, M.v., *Nachwort zu : Actenstücke zur Geschichte der französischen Invasion in die Schweiz im Jahre 1798* in : *Archiv*, XVI, pp. 413-420.

111 *Archiv*, XII, p. 302, N^{os} 107, 108.

112 *Archiv*, XVI, pp. 415-417.

gros 17 % de l'armée. Ces effectifs restent bien en-dessous de ceux évoqués par Dierauer. A l'ouverture du conflit, le rapport de force demeure de deux attaquants contre un défenseur.

Il passe très vite sur les prises de Fribourg et de Soleure le 2 mars, pratiquement sans avoir eu à se battre une fois au pied des murs de ces deux villes. Il met la responsabilité de l'ouverture du conflit aux Français, oubliant au passage que le chef de l'état-major bernois a lui-même annoncé l'état de guerre comme étant prévu le 1^{er} mars à 10 heures du soir¹¹³, document pouvant être connu de Dierauer.

Evoquant la chute de Berne, selon un usage bien établi, ce sont d'abord les combats menés autour de Neuenegg qui sont présentés, comme un succès bernois rendu inutile par l'action de Schauenburg depuis le nord-ouest. Autre usage bien établi : l'exagération des effectifs français attaquant sur l'axe Soleure-Berne, et en particulier la position ultime où se trouve le général d'Erlach. Dierauer les évalue à 17 bataillons d'infanterie, 3 régiments de cavalerie et 10 pièces d'artillerie. En réalité, ce ne sont guère que 5 bataillons d'infanterie et 2 régiments de hussards qui emportent les positions de Fraubrunnen et du Grauholz. L'artillerie, forte de 4 pièces, est celle des demi-brigades. Les autres bataillons sont postés à Bienne et Soleure, s'avancent en direction de Klus puis Olten (SO) ou se heurtent à la « Légion fidèle » de Rovéréaz dans le secteur de Nidau (cf. chap. B.II.4 infra).

Si les négociations et événements portant au pouvoir Frisching à Berne sont présentés en détail, il manque la référence à la reddition de la ville proposée le 4 mars à Schauenburg. Dierauer reprend la date faussée indiquée par l'archiviste cantonal en novembre 1857¹¹⁴. Il donne cependant du nouvel homme fort bernois un portrait peu flatteur :

« (...) la fraction du Grand Conseil inspirée par Frisching n'avait pas cessé d'espérer la paix et était disposée pour cela aux dernières concessions. »¹¹⁵

On peut s'interroger sur la réelle ignorance de Dierauer de l'action de Frisching quand il relate la fin des combats sur le Breitfeld :

« Au moment même où Schauenburg se disposait à prendre d'assaut le chef-lieu, il reçut d'un parlementaire, Emmanuel de Wattenwil, l'offre de capitulation de Berne, signée de Frisching. Il suspendit donc les hostilités, et se hâta d'arriver au boulevard, maintenant ouvert, de l'aristocratie suisse, but de sa campagne. (...) Plus de 700 Bernois étaient tombés dans les combats livrés du 2 au 5 mars. Les pertes des Français n'ont jamais été déterminées. »¹¹⁶

Cette dernière lacune est désormais comblée (cf. chap. B.II.4 infra).

Dans sa présentation des ponctions financières des Français à l'égard des cantons et des familles patriciennes, Dierauer met à raison en évidence le rôle de Rouhière, tout en ignorant à quel point cet homme a eu une part prépondérante à la perception négative de la France pour cette période, ses malversations et son incurie étant encore bien supérieures à ce que l'on pouvait en percevoir sur la base des seuls documents conservés en Suisse (cf. chap. C.VI.2.3.2 et D.III infra).

Il faut au contraire relativiser l'affirmation selon laquelle les Français se seraient livrés à un :

« (...) pillage systématique (...) sur les autres territoires de la Suisse, qui durent se plier à toutes les exigences des insolents vainqueurs. »¹¹⁷

Non seulement le vocabulaire choisi manque de distanciation critique, mais en plus cette généralisation n'est point pertinente, pour 1798 du moins. Les troupes françaises, fortes au cours de cette période de 14'000 (20 avril) à 19'000 hommes (22 septembre), n'ont matériellement pas pu mettre ainsi à contribution la totalité du pays. Pour mémoire, Suisse orientale et centrale, ci-devant bailliages

113 BNUS, MS 0.483/33, *Archiv*, 14, pp. 401 - 402, 1^{er} mars 1798, *Nidau, Le colonel de Gross, chef de l'état-major et commandant de Nidau, à Monsieur le général de Schauenbourg ou en son absence à l'officier commandant à Bienne, par un officier et une ordonnance*

114 *L'invasion de 1798*, op. cit., p. 48 et *Archiv*, 12, p. 481.

115 DIERAUER, op.cit., tome IV, p. 605.

116 DIERAUER, op.cit., tome IV, pp. 614-615. Voir aussi STÜSSI-LAUTERBURG et alii, *Der Weg...*, op. cit., p. 36 citant le *Berner Taschenbuch* de 1856, p. 203.

117 DIERAUER, op.cit., tome IV, p. 619.

italiens, Valais et Bâle n'ont pas connu de troupes en résidence avant l'automne, soit seulement après la conclusion du traité d'alliance qui fixe des conditions strictes aux troupes, notamment la prise en charge des subsistances par la France.

Ont principalement souffert des exigences françaises les cantons soumis aux contributions décidées par le commissaire civil et son âme damnée, Rouhière : Berne, Fribourg, Soleure, Lucerne et Zurich et le canton Léman qui eut à subir les différents passages de troupes de l'armée de Mayence allant à celle d'Italie (cf. chap. D.IV infra).

Dierauer méconnaît plus loin la séparation des compétences entre le commissaire du gouvernement et le général en chef. Les questions financières et politiques sont de la responsabilité exclusive du civil, le militaire étant soumis à ses décrets et contraint de fournir l'appui requis en cas de nécessité. Schauenburg n'a aucune part dans la proclamation du nouveau régime, contrairement à ce qu'on peut lire chez Dierauer¹¹⁸, et comme en atteste notamment sa proclamation du 11 avril 1798 :

« *Le Général en chef de l'armée en Helvétie ; Conformement au réquisitoire du Commissaire du Gouvernement (...)* »

Elle fait suite aux ordres et proclamation du même jour de Lecarlier¹¹⁹. Cette subordination est aussi manifeste dans la réquisition des 16 millions de francs évoquée par Dierauer :

« *Le Commissaire du gouvernement près l'armée de la République française en Suisse ; (...) Requier le Général en chef d'ordonner ce qui suit : (...)* »¹²⁰

C'est bien le militaire qui est aux ordres du politique et non le contraire. Dans cette partie, Dierauer ne peut dénier certains bienfaits fondamentaux du nouveau régime tels que :

« (...) *l'égalité des droits et devoirs de tous les citoyens* »¹²¹

Il est aussi sévère avec les tenants de l'Ancien Régime, en particulier bernois, ce qui ne manque pas de pertinence. Mais la responsabilité de la disparition de l'ancienne Confédération est collective, Berne s'étant trouvée bien seule face à l'envahisseur, la solidarité confédérale n'ayant été qu'un leurre oratoire inefficace. La France a, brutalement, exploité cette faiblesse et ces divisions pour servir ses propres intérêts politiques et continentaux.

Le volume V suivant consacre la moitié du premier chapitre et quelques pages du deuxième aux événements militaires de 1798. Comme dans la fin du volume précédent, les effectifs des troupes françaises sont systématiquement exagérés, en général de l'ordre de 20 à 25 %. C'est le cas dans l'évocation de la campagne menée contre la Suisse centrale fin avril, début mai 1798 :

« (...) *ils s'établirent dans le pays avec une armée de 25'000 hommes, vécurent de sa substance, se comportèrent avec toujours moins de réserve en maîtres et seigneurs, et paralysèrent arbitrairement, au gré de leur caprice, l'activité des autorités nationales.* »¹²²

En réalité les effectifs des Français ne sont que 17'930 hommes le 29 avril (- 28,3 %) et 18'123 (- 27,5 %) le 9 mai suivant. Le cap des 25'000 hommes n'est franchi qu'au début du mois d'octobre, en réponse à la menace croissante de l'Autriche sur les frontières de la République helvétique à proximité des Grisons. Elles passent alors de 23'891 le 11 octobre à 27'574 une décade plus tard¹²³.

118 DIERAUER, op.cit., tome IV, p. 636.

119 ASHR, Vol. I, p. 623, N° 13 : *Proclamation des Obergenerals Schauenburg an die noch nicht vereinigten Cantone : Bestimmung einer Frist für die Annahme der helvetischen Verfassung, unter Verantwortlicherklärung der Geistlichkeit und der Regierungen.* et ASHR, Vol. I, pp. 620-623, N°s 11 et 12.

120 ASHR, Vol. I, p. 610, N° 6 : Berne, 19 germinal an 6 [8 avril 1798], *Einforderung einer Contribution von 16 Millionen Franken (frz. W.) von den alten Regenten in Bern, Freiburg, Solothurn, Lucern und Zurich und drei geistlichen Stiften ; Beanspruchung der öffentlichen Cassen für Frankreich und Aushebung von Geiseln in Bern und Solothurn.*

121 DIERAUER, op.cit., tome IV, p. 645.

122 DIERAUER, op.cit., tome V, p. 5. En note, Dierauer fait référence aux sources à tirer de l'ASHR et « (...) *tout particulièrement l'étude de W. Oechsli dans la publication Vor hundert Jahren : die Schweiz in den Jahren 1798 und 1799, Zurich, 1899 et sa Geschichte der Schweiz im neunzehnten Jahrhundert, I. Leipzig, 1903.* »

123 Cf. chap. B.VI.3 infra, Annexes 2 et 3, *Tableau des relèves de l'infanterie en Suisse, 1798 et Tableau des relèves des troupes montées en Suisse, 1798* et Annexe 14, *Effectifs des troupes françaises en Helvétie en 1798*

Pour relater les événements, il se base sur les travaux d'Oechsli sans remettre en doute les notions d'effectifs engagés¹²⁴. Au vu de l'exagération des effectifs français, Dierauer peut affirmer, à tort, que les Schwyzois auraient eu de la peine à résister à :

« (...) *un ennemi bien supérieur en nombre, exercé au service actif et excellemment équipé.* »¹²⁵

Seule la section centrale de la phrase est pertinente, l'accoutumance à la guerre des troupes françaises étant bien réelle depuis plus de 5 ans qu'elles sont en campagne. Mais il faut relever que l'équipement, certes moderne, laisse aussi à désirer du côté français, comme en attestent les besoins maintes fois manifestés par Schauenburg. L'ardeur au combat des Schwyzois compense en partie leur matériel disparate, comme ils l'ont prouvé à Saint-Jost et au Morgarten où ils mettent Jordy en échec. Les effectifs en présence y sont assez similaires de part et d'autre (Cf. chap. B.III.3.2 infra).

Evoquant les pertes, les chiffres d'Oechsli sont fidèlement repris pour les pertes suisses, celles des Français ne sont pas précisées. Dierauer se contente de qualifier les 2754 morts notés chez Zschokke de « *très exagérés* »¹²⁶ sans faire part de l'estimation, globalement assez réaliste d'Oechsli (cf. infra). Il est aussi permis de s'interroger sur le sens que Dierauer donne à l'affirmation suivante, reprise elle aussi d'Oechsli :

« (...) *les Français (...) pouvaient plus facilement supporter leurs pertes, bien qu'importantes.* »

S'il y a bien un point sur lequel Schauenburg et Reding se ressemblent, c'est leur haute conscience de la valeur de la vie des hommes sous leurs ordres dont ils se montrent tous deux avertis. Cela explique la modération du général en chef français dans ses négociations avec Reding, ce que Dierauer reconnaît de manière explicite :

« *Le général ne voulait pas pousser les choses à l'extrême (...) leur garantit la possession de leurs armes et l'inviolabilité de la religion catholique (...) Alors les troupes françaises évacuèrent, pour cette fois, les territoires de la Suisse primitive.* »¹²⁷

La soumission à la France, indiscutable, est suivie de la phrase suivante :

« (...) *officiers et soldats, commissaires, fournisseurs et usuriers se ruèrent avec une avidité sans bornes sur les biens publics et particuliers, et ils n'avaient à se défendre d'aucune résistance, car l'individu comme les masses étaient réduits à l'impuissance depuis l'effondrement des anciennes institutions. Aussi éprouve-t-on de la répugnance à considérer ce côté particulièrement sombre de l'occupation française.* »¹²⁸

Le pillage des caisses, opéré par les commissaires civils, a été réel, mais les militaires souffrent eux aussi des malversations de ces hommes avides (cf. chap. C.VI et D.III infra). Ils sont, trop souvent, contraints à se fournir sur l'habitant faute de ravitaillements fournis par leurs ordonnateurs. Ce défaut de distinction parmi les responsables de la présence française est confirmé par la mention du décret du 8 avril 1798¹²⁹ concernant la levée de la contribution de guerre de 16 millions qui, selon Dierauer, a été décrétée « *de concert avec Schauenburg* ». Cette formulation fait à nouveau fi de la subordination du général en chef en matière de politique et de finances au Commissaire du gouvernement. Si, dans les décrets, les deux représentants suprêmes de la France en Helvétie s'affichent ensemble, c'est pour montrer aux Suisses qu'ils sont unis et agissent de manière coordonnée. L'armée n'est au final qu'un organe d'exécution des autorités civiles, comme cela sera démontré plus loin (cf. chap. D.II.1 infra)

C'est bien une responsabilité expressément gouvernementale de la Première République française

124 Cf. à ce sujet l'évaluation du travail d'Oechsli, infra.

125 DIERAUER, op.cit., tome V, p. 10.

126 DIERAUER, op.cit., tome V, p. 11.

127 DIERAUER, op.cit., tome V, p. 12.

128 DIERAUER, op.cit., tome V, pp. 17-18.

129 ASHR, Vol. I, pp. 610-612, N° 6 : 19 germinal an 6 [8 avril 1798], *Einforderung einer Contribution von 16 Millionen Franken (Frz. W.) von den alten Regenten in Bern, Freiburg, Solothurn, Lucern und Zurich und drei geistlichen Stiften; Beanspruchung der öffentlichen Cassen für Frankreich und Aushebung von Geiseln in Bern und Solothurn.*

qui est engagée à l'encontre de la Suisse. C'est à raison que Dierauer souligne le rôle de Benoît Rouhière, le commissaire ordonnateur en chef, qu'il qualifie de « *colonel* », chargé de la mise en oeuvre du décret de Lecarlier et de Rapinat, son successeur, « *pas méchant par nature* ».

Concernant Rouhière, on lit que c'était :

« (...) *un personnage bien pire, car il persécutait avec la haine et l'avidité d'un vrai Jacobin ceux qui possédaient quelque chose ou étaient connus comme partisans du système politique déchu.* »¹³⁰

On ne saurait mettre en doute cette évaluation, tristement confirmée par les souffrances imposées aux soldats qui ne reçoivent pas les vivres aux lieux prévus, Rouhière étant plus préoccupé à servir ses propres intérêts que son gouvernement (cf. chap. D.III.5 infra).

Plus loin, dans l'évocation du coup d'Etat du 18 juin 1798 orchestré par Rapinat¹³¹, Dierauer, comme Oechsli, omet de faire mention du désaveu cinglant de Rapinat par le Directoire de Paris et du rôle de Schauenburg qui a dû intervenir pour rétablir, en partie, la souveraineté des autorités nouvellement constituées.

Dans la présentation de la conclusion du traité d'alliance entre les deux Républiques, Dierauer parle du « *libre passage, pour ses armées, à travers la Suisse* », en précisant que deux routes avaient été expressément définies d'ouest en est. Bonaparte n'en avait réclamé qu'une, celle passant par le Léman, la rive gauche du Rhône et le Simplon et/ou le Grand-Saint-Bernard. Selon Dierauer, qui se montre ici plus nuancé qu'Oechsli, le traité ayant le mérite de donner :

« (...) *à l'état de choses créé par la conquête une forme juridique, que l'on pouvait, dans tel cas donné, invoquer aussi du côté suisse. Et l'on peut remarquer, en effet, que la Suisse fut traitée dès lors avec un peu plus de bienveillance ; que les commissaires et chefs de troupes français adoptèrent un ton un peu plus convenable dans leurs relations officielles, et qu'ils s'abstinrent d'interventions directes dans l'administration et la législation de la République helvétique.* »¹³²

Il n'évoque pas, plus loin, la violation flagrante de la clause concernant les routes militaires à cause du passage des troupes selon un axe nord-sud au cours de l'automne (cf. chap. D.IV.3.2 infra), aux conséquences délétères sur la perception de la présence française en Suisse et illustrant bien la résistance, vaine, du Directoire helvétique qui a pourtant obtenu un bien meilleur traité que de nombreuses autres « républiques -soeurs ». Quant au « changement de ton », sans pouvoir référencer la question pour les subordonnés de Schauenburg, ce dernier ne modifie en rien sa manière de s'adresser aux Suisses. Elle a été correcte et invariable tout au long de l'année (cf. chap. D.II infra).

L'affaire de Stans est traitée au début du chapitre « *La Suisse pendant la guerre de la seconde Coalition* ». Il fait passer cette affaire purement franco-suisse relevant encore de la « conquête » de la Suisse pour le prélude de la campagne de 1799. Il entremêle la question des Grisons à celle de Nidwald, faisant du père Paul Styger le propagateur de la propagande contre-révolutionnaire pour toute la Suisse centrale. A l'instar d'Oechsli, Dierauer semble induit en erreur par les promesses autrichiennes trompeuses d'un soutien imminent à un soulèvement de la Suisse auquel seul Styger croyait et faisait croire les Nidwaldiens, ce qui sera démontré par les travaux nidwaldiens à l'occasion du bicentenaire de leur « Schreckenstag » (cf. chap. A.III.1.2.4 infra)

Il laisse entendre que le Directoire helvétique agissait sur ordre de Schauenburg¹³³, alors que ce dernier a plutôt tendance à retenir le bras vengeur du gouvernement le plus longtemps possible (cf. chap. B.V.2.3 et B.V.2.4 infra), d'une part certes pour préparer au mieux l'action militaire, mais aussi dans l'espoir d'éviter de transformer le peuple nidwaldien révolté en martyr du nouveau régime, pour éviter aussi une « Vendée » en Suisse. Le renvoi de l'opération du 8 au 9 septembre à cause du

130 DIERAUER, op.cit., tome V, pp. 19-20 et note 1 : GUYOT, op. cit., p. 750.

131 DIERAUER, op.cit., tome V, p. 27.

132 DIERAUER, op.cit., tome V, p. 33 et notamment chap. D.V. supra.

133 DIERAUER, op.cit., tome V, p. 66.

retard dans la réunion du corps de Mainoni à Kerns n'est pas évoqué. Les effectifs sont repris d'Oechsli, donc surévalués de 14 %.

Reprenant les chiffres d'Oechsli qui s'est basé sur le rapport officiel¹³⁴, il porte les victimes nidwaldiennes à 386 personnes. L'ossuaire de Stans porte le nombre de 414 victimes, alors qu'une recherche minutieuse de 1862 porterait ce nombre à 462¹³⁵. Il est permis de s'interroger sur l'absence de toute référence à ces nombres qui pouvaient tous être connus de Dierauer.

Quant aux victimes françaises, il ne se risque pas dans le corps du texte à en faire mention, mais sa note de bas de page est révélatrice :

« *Ces chiffres [ceux des victimes nidwaldiennes], empruntés à un récit du ministre Rengger, du 25 novembre 1799 (Republikaner, II, 273) ne sont pas absolument sûrs, et encore moins les indications relatives aux pertes des Français. De ces derniers, il périt bien 3000 ou 4'000.* »¹³⁶

Ces chiffres aberrants (ils correspondraient à 30 à 40 % de pertes selon les effectifs engagés qu'il a évoqués plus haut) seront conservés jusque dans les années 1980¹³⁷ !

Dans l'affaire des Grisons, le texte reste assez superficiel quant aux motivations et moyens engagés pour obtenir le rejet de la réunion à la République helvétique. L'opposition entre la famille Salis et les Planta et les Tschärner est mentionnée, mais en omettant de rappeler leurs rôles respectifs dans la perte en 1797 de la Valteline que les Planta ne purent empêcher face à l'intransigeance des Salis. Dierauer relève à raison la stricte réserve de Schauenburg dans le débat interne des Liges Grises.

L'absence de réaction militaire du Directoire français à l'entrée des troupes autrichiennes est attribué aux suites de la défaite d'Aboukir. Il faut plutôt en chercher la cause dans l'état de faiblesse général des forces armées de la République. La proclamation de la loi Jourdan-Delbrel sur la conscription du 5 septembre 1798¹³⁸ doit y répondre mais il faut du temps pour qu'elle déploie des effets concrets (cf. chap. C.VIII.2 infra).

Quoi qu'il en soit, cette tension croissante amène à augmenter les forces françaises présentes en Suisse en contradiction, là également, avec le traité d'alliance qui prévoyait le retrait total dans les 3 mois suivant l'échange des ratifications qui a eu lieu le 19 septembre. Dierauer s'appuie sur ce fait pour affirmer que cela :

« (...) *autorisa les commissaires des guerres comme les chefs de troupes à piller le pays tant qu'ils le voudraient pour les besoins de l'armée (...)* »¹³⁹

C'est la reprise d'une partie des conclusions d'Oechsli qui insiste sur le rôle déterminant des fournisseurs en se référant à Laharpe qui les dénonce explicitement, reconnaissant en passant que le soldat souffre autant que l'habitant :

« (...) *nous faisons l'impossible pour la faire prendre en patience [la marche des troupes en transit], et nous aurions réussi sans les friponneries des fournisseurs, qui épargnent tout ce que le bourgeois fournit, tout ce que le soldat est forcé de lui demander pour vivre. Sans cette friponnerie les habitants vivraient tranquilles et sans se plaindre.* »¹⁴⁰

134 *Schlachtjahrzeit der Eidgenossen nach den innerschweizerischen Jahrszeitbüchern*, hrsg. und eingeleitet von Rudolf HENGGELER, Basel, E. Birkhäuser, 1940, Quellen zur Schweizer Geschichte. Neue Folge. II. Abteilung, Akten ; Bd. 3, pp. 221-229, cité par HALLER-DIRR, Marita, « Die Auseinandersetzung mit der Niederlage und die politischen Folgen », in : *Nidwalden 1798-1998*, op. cit., p. 230.

135 GUT, Franz Joseph, *Der Ueberfall in Nidwalden im Jahre 1798 in seinen Ursachen und Folgen*, Stans 1862, cité par HALLER-DIRR, Marita, ibidem, p. 230.

136 DIERAUER, op.cit., tome V, p. 68, note 2.

137 Cf. KREIS, Georg, *Le siècle où la Suisse bougea, un nouveau regard sur le XIX^e*, Lausanne. Editions 24 heures, 1986, p. 37.

138 Cette loi établissant le service obligatoire pour tous les célibataires de 20 à 25 ans, était destinée à faire face à la grande démobilisation consécutive au 9 thermidor — 700 000 hommes en 1794, 380 000 en 1797. <https://dictionnaire.sensagent.leparisien.fr/Loi%20Jourdan-Delbrel/fr-fr/>, 17.10.2022

139 DIERAUER, op.cit., tome V, p. 74, note 1 : « Strickler, III, 327-364. Oechsli, *Die Schweiz in den Jahren 1798 und 1799*, p. 175 sq. »

140 ASHR, Vol. III, p. 19, 13. October, Lucern. *Dir. Laharpe an M. Zeltner*

Les deux auteurs passent curieusement (?) sous silence une autre phrase de ce message :

« *Le général Schauenbourg se conduit admirablement ; vous devez le dire et redire, parce que c'est la vérité. On est généralement content de l'armée ; mais les fournisseurs et (les) commissaires des guerres méritent tous la corde, et c'est à eux que la République française doit le plus grand nombre de ses ennemis.* »¹⁴¹

Au contraire, Dierauer achève la présentation de l'armée de Schauenbourg de la manière suivante :

« *Par un insolent caprice, Schauenbourg fit occuper et désarmer Glaris qui avait pourtant prêté le serment civique, puis il s'assura de la route du Gothard, d'Altdorf à Bellinzone, et sans en aviser les autorités helvétiques, fit même entrer ses troupes, à la fin d'octobre, dans la ville de Bâle, restée jusqu'alors à l'abri des importunités des troupes françaises.* »¹⁴²

A propos de ces trois éléments, voici ce qu'il en a été en réalité :

1° le désarmement de l'ensemble des « *ci-devant Petits Cantons* », et pas seulement celui de Glaris, a été ordonné le 14 septembre et les Directoires, tant helvétique que français, en ont été informés :

« *Les événements qui viennent de se passer, (...) prouvent assez combien il importe à la tranquillité de toute la Suisse que le désarmement général des Petits Cantons s'opère dans ce moment (...) Le sort de l'Helvétie, le salut de l'armée française, la tranquillité même des Petits Cantons, exige impérieusement cette mesure.* »¹⁴³

Il est même annoncé par voie de proclamations aux citoyens des cantons du Sentis, d'Uri et de la Linth¹⁴⁴. Il y est précisé qu'il s'agit de réunir les armes des arsenaux en des lieux centralisés pour les mettre à la disposition du Directoire helvétique – et non de la France – pour mettre sur pied la défense nationale de l'Helvétie.

La mesure, qui n'a rien d'insolent ni d'un caprice, est approuvée le lendemain par le gouvernement :

« *Le désarmement général des Petits Cantons nous paraît, ainsi qu'à vous, le moyen le plus sûr peut-être le seul, de prévenir le retour du danger, et de la scène désolante qui a eu lieu à Stantz. Il est surtout nécessaire dans un moment où la guerre paraît prête à se rallumer. Les considérations que vous nous présentez à ce sujet sont de toute force et ont notre entier assentiment.* »¹⁴⁵

Cela ne suffit pas à Schauenbourg, le gouvernement helvétique est prié de lui indiquer où il doit réunir les armes ainsi rassemblées¹⁴⁶. Face à l'inquiétude que cette opération provoque dans le canton de la Linth, dont Glaris est le chef-lieu, le Préfet demande au Directoire helvétique de rapporter cette mesure pour son canton, la Linth s'étant effectivement montrée loyale au cours de l'insurrection de Nidwald. Le Directoire n'hésite pas à le faire en répondant :

« *Allein sie haben bei den letzten Unruhen im Ct. Waldstätten eine solche Liebe zur Ordnung und Ruhe und zum Wohl des Vaterlandes bewiesen, dass sie das D. keinen Augenblick in dieser Besorgnis lassen möchte.* »¹⁴⁷

La décision est transmise le jour même à Schauenbourg, qui ordonne lui-même, séance tenante à l'ad-

141 *Ibidem*.

142 DIERAUER, op.cit., tome V, p. 74.

143 BNUS, MS 0.476/1065, 28 fructidor an 6 [14 septembre 1798], [Schauenbourg], *Au Directoire helvétique*, voir aussi, BNUS, MS 0.476/1071 – SHAT, B 2 66, 29 fructidor an 6 [15 septembre 1798], [Schauenbourg], *Au Directoire exécutif de la République française*

144 BNUS, MS 0.476/1073, 29 fructidor an 6 [15 septembre 1798], [St. Urban, Schauenbourg], *An die Bürger des Kantons Sentis* ; BNUS, MS 0.476/1074, 29 fructidor an 6 [15 septembre 1798], [St. Urban, Schauenbourg], *An die Bürger des Kantons Ury*, BNUS, MS 0.476/1075 – ASHR, Vol. III, p. 1068, N° 1, 29 fructidor an 6 [15 septembre 1798], [St. Urban, Schauenbourg], *An die Bürger des Kantons Linth*

145 SHAT, B 2 66, 15 septembre 1798 [29 fructidor an 6], *Arau, Le Directoire exécutif de la République helvétique, Au citoyen Schauenbourg, général en chef de l'armée française en Helvétie*

146 BNUS, MS 0.476/1091, 19 septembre 1798 [3^e jour complémentaire an 6], [Schauenbourg], *Au Directoire helvétique*

147 ASHR, Vol. III, p. 1166, N° 306/1, 19. September 1798 [3^e jour complémentaire an 6], *Das Directorium an den Statthalter von Linth*

judant-général Lauer et au général Nouvion de ne pas exécuter ce désarmement¹⁴⁸. Il informe le Directoire helvétique de ces ordres, mais en approuvant avec réserve la contremesure demandée :

« *Malgré l'avantage considérable qui aurait résulté pour la tranquillité publique d'une mesure étendue à tous les ci-devant Petits Cantons, je pense comme vous que la justice réclame une exception pour ceux qui, comme vous l'observez, ont rompu le fil de la conspiration par leur fidélité à la constitution. (...) Je viens donc de révoquer les ordres que j'avais donnés aux généraux pour le désarmement des cantons de Linth et de Sentis et je leur enjoins même à restituer les armes qui auraient déjà pu être levées. Je maintiens cependant le désarmement des communes du Sentis où s'est manifestée la résistance la plus coupable et le mépris le plus prononcé pour la constitution.*

J'ai écrit aux Chambres administratives de ces deux cantons pour les informer de cette nouvelle disposition et je leur observe que ce sera sans doute pour le peuple de ce pays un nouveau motif de continuer à faire un bon usage de leurs armes et de se mettre en garde contre les tentatives des ennemis du repos public. »¹⁴⁹

Il ne s'agit donc ni d'un caprice, ni d'une mesure effectivement été menée à son terme. Cet échange prouve que Schauenburg respecte la souveraineté helvétique, placée dans cette affaire au-dessus de sa propre opinion.

2° le passage de troupes au-delà du Gothard et les longs atteroiements qui les ont précédés sont expliqués plus loin (cf. chap. B.VI.3.4 infra). Il suffit ici de rappeler que le Directoire helvétique est informé de ce mouvement en bonne et due forme¹⁵⁰ à l'occasion de l'annonce du redéploiement imposé par l'entrée des Autrichiens dans les Grisons dans la nuit du 18 au 19 octobre.

3° l'occupation de la position de Bâle entre dans le même contexte de préparation à la campagne contre l'Autriche. Elle résulte d'un ordre formel venu de Paris¹⁵¹, comme cela est également expliqué plus loin (cf. chap. B.VI.3.3 infra). Ce n'est donc pas non plus une fantaisie locale ou un caprice personnel du général en chef. C'est une autre décision gouvernementale française qui contredit formellement le traité signé.

Au bilan du travail de Dierauer, il faut relever qu'il a partiellement établi un bilan par lequel les responsabilités de certains acteurs ont été plus ou moins bien définies. Mais il a repris de manière trop peu critique le travail d'Oechsli et négligé (par omission ou volonté ?) une partie des informations pourtant disponibles dans les publications de sources existantes à son époque qui auraient permis de pondérer l'évaluation des événements.

En matière d'histoire militaire spécifiquement, le seul texte synthétique, et qui a longtemps servi de référence pour les questions purement militaires, est le 8^e cahier de *l'Histoire militaire de la Suisse*. Dû à la plume de l'archiviste cantonal zurichois et professeur d'université Nabholz, ce sont les 58 premières pages de ce volume qui couvrent l'ensemble de l'année 1798, de l'invasion à l'élaboration des règlements concernant les milices¹⁵².

148 BNUS, MS 0.476/1103, 4^e jour complémentaire an 6 [20 septembre 1798], *St-Urbin*, [Schauenburg], *Au citoyen Lauer, adjudant-général* et BNUS, MS 0.476/1105, Le 4^e jour complémentaire an 6 [20 septembre 1798], *Au quartier général à St-Urbin*, [Schauenburg], *Au Général Nouvion, A Schenis*

149 BNUS, MS 0.476/1110, Le 4^e jour complémentaire an 6 [20 septembre 1798], [Schauenburg], *Au Directoire helvétique*, avec référence à BNUS, MS 0.476/1105, 1106 (pour les généraux), 1107 et 1108 – ASHR, Vol. III, p. 1168-1169, N° 306/7 (pour les Chambres administratives) du même jour.

150 BNUS, MS 0.477/1302, 30 vendémiaire an 7 [21 octobre 1798], *Zurich*, [Schauenburg], *Au Directoire helvétique*

151 SHAT, B 2 68, 14 brumaire an 7 [4 novembre 1798], *Paris*, *Comité militaire près le département de la guerre* et 15 brumaire an 7 [5 novembre 1798], *Paris*, *Le Ministre de la guerre*, *Au général Schauenburg, commandant en chef l'armée d'Helvétie, à Zurich*

152 NABHOLZ, Hans, « La Suisse sous tutelle étrangère, 1798-1813 », in : *Histoire militaire de la Suisse*, 8^e cahier, 2^e partie, 1515-1815, de la Paix perpétuelle avec la France à la chute de Napoléon, Berne, Commissariat central des guerres sur l'ordre du chef de l'Etat-major général, 1921, 146 p.

La structure chronologique y est quelque peu aléatoire, notamment pour le dernier trimestre de 1798. Les considérations concernant les aspects économiques du traité d'alliance se trouvent mêlées aux questions strictement militaires, l'évocation de l'organisation des différentes forces s'y fait aussi de manière assez curieuse. La mise en présence des troupes autrichiennes face aux françaises sur les frontières helvétiques est mêlée à la question de la levée des trois derniers tiers des contributions de guerre et de la part qu'ont dû y prendre les familles patriciennes.

Si les données concernant les volumes des livraisons aux troupes françaises sont chiffrées à la ½ livre et au franc près, les négociations menées autour de la levée des différentes troupes ne sont pas présentées de manière aussi précise. Ce fascicule est cependant précieux car il dresse un inventaire des différentes exactions relevées par les autorités locales dont le recoupement peut être entrepris par rapport aux sources françaises. Nabholz confirme cependant que :

« *La population eut particulièrement à souffrir des troupes qui ne faisaient que traverser le pays. (...) Le passage de ces colonnes était tout particulièrement redouté à cause des violences dont il était toujours accompagné.* »¹⁵³

Il omet ensuite de préciser quelles ont été les régions concernées et les époques et durées précises de ces passages et, par conséquent, la brièveté et l'étroitesse des zones concernées par ces événements (en gros 2 fois un mois, sur une largeur de quelques kilomètres de part et d'autre de l'axe Bâle/Bienne, Berne, Fribourg, Vaud et jusqu'à Martigny). Il n'évoque pas non plus clairement en quoi le second a été fait en contradiction formelle avec la lettre du traité d'alliance. Il cite des effectifs logés, sans préciser qu'il s'agit en réalité de nuitées :

« *Quelle charge accablante pouvait devenir pour la population la présence de la troupe, c'est ce qu'éprouva, entre beaucoup d'autres, la petite ville de Lenzbourg qui, de mars au milieu de novembre 1798, eut successivement à loger et ravitailler 70'000 hommes.* »¹⁵⁴

Jamais le nombre total de troupes présentes en Suisse n'a dépassé simultanément 35'000 hommes en 1798. En été leur nombre oscille même plutôt autour de 20'000. Les demi-brigades de passage, fortes en moyenne de 2'300 à 2'500 hommes chacune au maximum (plutôt moins), se suivaient à 2 jours d'intervalle, souvent par bataillons se suivant à un jour de distance. Elles ont représenté deux passages d'environ 15'000 à 16'000 hommes chacun, tant au printemps qu'en automne (cf. chap. D.IV.3 infra).

La question de la charge d'entretien de l'armée française y est donc présentée de manière univoque, n'abordant que les plaintes relatives aux excès commis (sans distinguer en quelle année ils le furent) et passant sous silence les sanctions mises en oeuvre pour les combattre, en 1798 en particulier.

La personnalité du commissaire ordonnateur en chef Rouhière y est décrite d'une manière conforme à ce qui ressort de ses disputes avec le général en chef. Il est montré comme étant bien plus âpre au prélèvement des contributions qu'à la fourniture des vivres aux lieux et dates réclamées par l'armée.

L'essentiel du travail de Nabholz est basé sur les documents édités dans les volumes de sources publiées par Strickler. Il manque la référence des quelques monographies consultées, probablement Oechsli et Dierauer. Le texte est accompagné de cartes de qualité présentant les différentes opérations relatées dans l'évocation des événements. Elles ont été publiées séparément en port-folio. Il n'y a ni bibliographie, ni index.

A l'occasion du 650^e anniversaire du Pacte fédéral, en 1941, le professeur Mojonier a produit une monumentale *Histoire*, reprise et augmentée en 1973¹⁵⁵. Une cinquantaine de pages couvre la période allant de l'invasion française et à la prise de Stans.

A propos de la disparition de l'Ancien Régime, l'auteur se contente de signaler que l'enthousiasme envers l'arrivée des Français et de leurs idées était absent, tant en territoire vaudois que tessinois,

153 NABHOLZ, op. cit., pp. 51-52.

154 NABHOLZ, op. cit., p. 49.

155 MOJONIER, Arthur, *Histoire de la Confédération*, Zurich, Stauffacher SA, 1973, 590 p.

tout en énumérant les différents changements de régime qui ont fait basculer Bâle, Vaud, Zurich, Soleure, Fribourg, le Valais, l'abbaye de Saint-Gall vers un nouveau régime avant même leur arrivée. Il souligne la menace de dislocation pure et simple qui menaçait le pays selon lui. Le déclenchement des actions françaises est relatée ainsi :

« *Au milieu de cette confusion, les généraux français Brune et Schauenbourg passèrent à l'action contre Berne que l'on considérait comme le canton le plus puissant et le plus riche de la Confédération. Après une déclaration de guerre illusoire, les troupes françaises marchèrent sur la ville de Berne sous le prétexte de "libérer le peuple de ses oppresseurs". Les profondes dissensions entre les Confédérés rendirent toute défense courageuse et unifiée absolument illusoire. Zurich ne parvint pas non plus à accomplir un acte patriotique. Du Pays de Vaud comme du Jura on menaçait Berne, tout en faisant traîner des négociations aléatoires. Soudainement, Brune lança un ultimatum. Il exigeait l'organisation immédiate d'un gouvernement provisoire, l'introduction d'une constitution helvétique, la libération de tous les prisonniers politiques et le retrait des milices. La réponse devait venir dans un délai de trente heures et les troupes françaises n'attendaient qu'un ordre pour avancer. Le 28 février, Brune publia une proclamation au peuple qui n'était, en réalité, qu'un ultimatum.* »¹⁵⁶

Il faut relever la vision univoque de cette phase et le flou qui entoure la chronologie précise des événements. Selon un usage bien établi on rappelle la mobilisation des forces bernoises, leur importance, la solitude de Berne face à la France, l'abdication des autorités anciennes et le plan bernois d'attaquer le 2 mars. Suivent la mention de la prise de Soleure et de Fribourg puis on passe directement au 5 mars en rappelant en priorité la "victoire" de Neuenegg :

« *Mais bientôt, les vainqueurs de Neuenegg apprirent la défaite de leurs camarades à Fraubrunnen et au Grauholz. Avec neuf cents hommes, le général d'Erlach avait tenté, au Grauholz, de tenir tête à dix-sept bataillons, trois régiments de cavalerie et à l'artillerie de Schauenbourg.* »¹⁵⁷

Comme cela a déjà été démontré plus haut, cette citation illustre parfaitement un type d'exagération quasi systématique dans l'historiographie suisse. Evoquer 17 bataillons est fantaisiste. En réalité Schauenbourg, qui avait au total 21 bataillons sous ses ordres, n'a engagé au combat au Grauholz que les 14^e légère (3 bataillons) et 89^e de ligne (2 bataillons). Pour la cavalerie, seul une partie des 510 hommes du 7^e de hussards a été en attaque. L'artillerie engagée était celle des demi-brigades, le reste n'ayant pas pu suivre la rapidité de l'attaque. Les 16 autres bataillons étaient échelonnés entre Nidau, Soleure, Wangen a. der Aare et en seconde ligne derrière les 5 bataillons de première ligne dont l'effectif devait approcher 4000 hommes (cf. chap. B.II.4 infra). Aucune mention n'est faite des soupçons de trahison, alors que les mutineries et assassinats d'officiers sont mentionnés, gestes attribués au désarroi causé par les prises de Soleure et de Fribourg.

Il y a bien une réelle déformation intentionnelle de faits qui pourtant étaient différents et connus, puisque le *Bulletin historique de la campagne d'Helvétie*, qui les relate avec exactitude¹⁵⁸, avait déjà été publié en 1866 ! Il est évident qu'une telle mention pourrait laisser penser à la faiblesse d'un pays qui doit, en pleine Seconde Guerre mondiale, se persuader de sa force existentielle. L'exagération n'est pas pour autant nécessaire, le simple rapport de forces de 5 contre 1 semblant pouvoir être une raison suffisante et légitime pour céder à la pression, d'autant plus que les Français étaient à l'évidence des hommes habitués aux combats et à la guerre qui n'avaient en face d'eux que des miliciens découragés, obéissant mal aux ordres du peu d'officiers restants desquels, de surcroît, ils se méfiaient.

Dans un court chapitre « *Les idées et les hommes* », l'auteur insiste sur le rôle de la France mais ne peut passer sous silence que l'épisode de la République helvétique n'a pas eu que des effets négatifs, que le renouvellement était inéluctable car le pays :

156 MOJONNIER, op.cit, pp. 335-336.

157 MOJONNIER, op.cit, pp. 337-338.

158 *Archiv für Schweizerische Geschichte*, Vol. 15, Zurich, Höhr, 1866, pp. 322-366

« (...) *était incapable – et à vrai dire trop pourri – de subsister et survivre. L'odieux protectorat français, la spoliation du pays, la guerre, discréditèrent et rendirent impossible la réalisation de nombreuses mesures raisonnables. Cependant, l'écroulement des anciennes institutions déblaya le terrain pour la construction d'une Confédération moderne et ouvrit la voie du nouvel Etat fédéral.* »¹⁵⁹

Le fond du raisonnement est certes admissible, le vocabulaire choisi peut prêter à argument.

L'évocation de la période française commence par le rappel du pillage des caisses, attribuant une partie des prises de fonds aux officiers indécents, sans en citer aucun de manière précise ou probante. On peut et doit pourtant penser ici à 2 noms, celui de Brune, qui avait la réputation d'avoir la main leste et surtout, celui de Masséna (qui n'intervient que dès 1799) dont les prévarications et l'avarice étaient déjà de notoriété publique en 1798. L'épisode des ours transportés à Paris n'est évidemment pas oublié, force du symbole.

Attribuer à Schauenburg, ou à son armée, l'imposition de charges financières est fantaisiste, n'ayant aucune compétence en la matière. De nature purement politique, elle était exclusivement détenue par les commissaires du gouvernement, successivement Lecarlier puis Rapinat. Le rapport de Rouhière au Ministre des finances français Ramel du 17 décembre 1798 est cité de manière correcte, mais en omettant de préciser qu'il avait pour but principal de disculper son auteur des malversations, à son propre profit, dont il était soupçonné par le Ministre de la guerre. Les aspects plus précis font l'objet de mentions du chapitre *ad hoc* (cf. chap. D.III infra).

Les combats menés par les Schwyzois sous les ordres de Reding sont brièvement évoqués par une longue citation de Zschokke.¹⁶⁰ La clairvoyance de Reding permit d'épargner aux habitants de la Suisse centrale une occupation militaire et une garantie (redondante puisqu'elle figure en toutes lettres dans la constitution) de leur liberté de religion. Ici, point d'évocation des effectifs opposés ni des pertes subies de part et d'autre. Le massacre de Sion est purement et simplement passé sous silence, seul l'échec de la résistance des Haut-Valaisans étant signalée.

La révolte de Nidwald est mise dans la perspective de la guerre de la deuxième coalition qui se prépare depuis Vienne, plus que du refus de la prestation du serment patriotique, la décision politique du seul Directoire helvétique à l'origine du soulèvement. Le rôle délétère du père Paul Styger est à juste titre mise au centre du mouvement, lui qui :

« (...) *déployait son éloquence originale et fanatique pour ranimer en Suisse centrale un feu qui n'avait cessé de couvrir. Irrité et aigri par des mesures anticléricales (mise sous séquestre de la fortune des couvents et des fondations religieuses, interdiction aux couvents de recevoir des novices), le peuple s'indignait qu'un décret helvétique maladroit obligeât les prêtres à prêter serment à la nouvelle Constitution. Les sermons de Styger affolèrent les gens qui croyaient que la religion catholique allait être exterminée. Styger mettait tous ses espoirs dans les troupes autrichiennes stationnées à la frontière.* »¹⁶¹

Erreur de fait ici, le serment étant requis de tous les hommes, et pas seulement des prêtres (même s'il a été demandé à ces derniers de le prêter à l'avance pour convaincre par la suite les paroissiens), alors que l'évocation de l'anticléricisme est citée de manière pertinente.

L'auteur omet (sciemment ?) de signaler que le décret concernant le serment civique n'a pas été requis par la France. Passant ensuite au récit des opérations, il cite des troupes françaises de plus de 10'000 soldats (ils n'étaient qu'à peine 9'000) et l'opération d'encerclement par Engelberg.

« *Les derniers combats furent livrés à Stans le 9 septembre 1798. On ne connaît pas exactement les*

159 MOJONNIER, op.cit, p. 342.

160 ZSCHOKKE, Heinrich, *Geschichte vom Kampf und Untergang der schweizerischen Berg- und Waldkantone, besonders des alten eidgenössischen Kantons Schwyz*, Bern und Zürich, H. Gessnerschen Buchhandlung, 1801. En préface Zschokke recense, commune par commune (+ bailliages et cantons alliés), les blessés (195) et tués (236).

161 MOJONNIER, op.cit, pp. 352-353.

pertes françaises. La plupart des sources parlent de deux à trois mille hommes.¹⁶² Les tireurs, dont les femmes et les enfants chargeaient les fusils, manquaient rarement leur but. (...) Des deux côtés, la fureur alla jusqu'à la démence. »¹⁶³

En passant il faut relever que le rôle des femmes est réduit à celui de préparatrices des armes servies par les hommes alors que les témoignages concordants des Français indiquent qu'elles se sont aussi servies elles-mêmes de ces armes, ce qui semble difficile à admettre à une époque où seul le Service Féminin de l'Armée (SFA) permettait aux Suissesses de conduire des véhicules, soigner blessés et malades, assurer des communications et s'occuper des pigeons voyageurs.

Quant à la question des pertes, celles des Français furent d'environ 110 à 115 morts et environ 350 blessés¹⁶⁴, soit un taux de pertes d'environ 4,9 à 5 %. Pour relever des pertes aussi importantes que celles mentionnées par Nabholz, en chiffres absolus, il suffit de comparer avec les deux batailles de Zurich de 1799, dans lesquelles on relève 1'700 tués et blessés en juin et 3'000 en septembre 1799, pour des effectifs de 30'000, respectivement 75'000 hommes engagés, soit 5,7 ou 4 % de pertes ! Le taux de pertes françaises à Stans se révèle ainsi être plutôt dans la fourchette haute sans avoir à être exagéré. Les pertes nidwaldiennes sont relatées avec précision, notamment celle de 119 femmes et 26 enfants au nombre des 470 victimes.

Au final, la présentation est assez équilibrée malgré une claire volonté de vouloir faire porter la principale responsabilité des événements de 1798 et de la République helvétique sur la France, tout en admettant que la faillite de l'ancien système était inéluctable et que les élites nouvelles se sont révélées incapables de mettre en place solidement la nécessaire modernisation des structures juridiques et socio-économiques suisses (à cause de la présence française notamment...).

*La Nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses*¹⁶⁵ parue en 1983 traite, sur 6 pages seulement, de la République helvétique dans le 2^e tome de la série. Cet épisode de l'histoire de la Suisse n'est qu'à peine effleuré comme transition sans véritable signification entre l'Ancien Régime et la Médiation.

En conformité à la vision historique de l'époque, les questions militaires sont réduites à la seule évocation de l'entrée des troupes françaises sur le sol helvétique et à la campagne européenne de l'année suivante. Seule mention véritablement pertinente : celle du fait que les Français ne pénètrent que dans des régions ayant déjà fait leur révolution. La guerre se résume à cette phrase :

« La défense bernoise échoue et seule la Suisse centrale résiste jusqu'au mois de mai : elle devra finalement céder à la force militaire. »¹⁶⁶

Aucune mention n'est faite des combats menés par les Haut-Valaisans et les Nidwaldiens, les rapports institutionnels établis entre les deux Républiques ne sont pas explicités. Le poids qui pèse sur la Suisse en raison de la présence des troupes françaises est résumé ainsi :

« Le prix de la libération par les troupes françaises est élevé. De lourdes contributions et le ravitaillement des troupes d'occupation ont ruiné les trésors des anciens cantons. »¹⁶⁷

Nulle mention n'est faite des souffrances de la population qui a eu à supporter ces charges, ni en termes de lieux, ni en termes de catégories socio-économiques. La notion d'exactions n'apparaît pas, ni de victimes par voie de conséquence. Les différences d'acceptance selon les régions linguistiques et confessionnelles font également défaut. L'apport institutionnel et constitutionnel est évoqué en

162 C'est la reprise des pertes (fantaisistes) mentionnées par NABHOLZ, op. cit. p. 35 et de DIERAUER, op. cit., tome V, p. 68, note 2.

163 MOJONNIER, op.cit, p. 353.

164 Ce chiffre, qui ressort de la correspondance échangée en raison du besoin en médecins réclamés par Schauenburg à ses services logistiques, est corroboré par sa lettre au général Jordy du 9 septembre 1798, citée dans ASHR, Vol. II, p. 1097, N° 278/10. Cette donnée, publiée en 1887, était donc disponible tant pour Nabholz que pour Mojonnier !

165 *Nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses*, tome II (1515-1848), Lausanne, Payot, 1983.

166 De CAPITANI, François, « Vie et mort de l'Ancien Régime (1648-1815) », in *Nouvelle histoire...*, op. cit., p. 161.

167 De CAPITANI, François, « Vie et mort de l'Ancien Régime (1648-1815) », in *Nouvelle histoire...*, op. cit., p. 163.

mettant l'accent sur les notions d'unification des poids et mesures, de la monnaie, des lois et de l'organisation sécuritaire. Des notions aussi fondamentales que l'égalité devant la loi abolissant les statuts de populations sujettes est négligée. Seul le rôle attribué par le nouveau régime à l'éducation semble mériter une attention à peine plus soutenue.

En clair, c'est un constat de non-évocation de cet épisode pourtant fondateur de la Suisse moderne dans cette publication destinée à un large public.

La République helvétique figure dans les deux premiers chapitres d'un ouvrage publié en marge d'une série d'émissions de télévision présentées en 1986 : *Dernières nouvelles de notre passé*. Dû à la plume du professeur Georg Kreis, ce livre présente les différentes étapes franchies par la Suisse au cours du XIX^e siècle long, du début des années 1790 à 1914, sous le titre *Le siècle où la Suisse bougea*.¹⁶⁸ La dernière partie du premier chapitre restitue la « Révolution helvétique », 2 des 3 premières sections du chapitre suivant présentent « *La Suisse occupée* » et « *Le soulèvement de Nidwald* ».

Dans son récit de la chute de l'Ancien Régime, il relate les événements vaudois en rappelant le décret du Directoire du 28 décembre 1797 assurant la protection des Vaudois et arguant d'une pression militaire française. Ainsi les Vaudois auraient lancé leur Révolution le 24 janvier 1798 : « (...) *rasurés également par la présence de troupes françaises à la frontière helvétique* (...) ».

Il est utile de rappeler à cet égard que les troupes de Ménard n'arrivent à Versoix que la veille, 23 janvier et que le général Schauenburg n'est chargé de sa prise de commandement que par une dépêche partant de Paris le 28 janvier, alors qu'on n'y sait pas encore que ce même jour Ménard a franchi la frontière vaudoise (Cf. chap B.II infra).

Kreis voit juste en attribuant aux Français d'autres buts que la seule protection des patriotes vaudois en évoquant l'asile accordé à de nombreux émigrés et l'intérêt des caisses publiques et privées de certains cantons helvétiques, en particulier de Berne. Il a encore raison en estimant que la France voulait s'assurer d'une rocade nord-sud à travers les Alpes, selon la recommandation de Bonaparte de novembre 1797. Ce dernier n'avait cependant donné aucune instruction visant à l'établissement d'une République-soeur, seul le libre passage de troupes l'intéressait.

Kreis attribue de manière fantaisiste à « *Napoléon* » le vidage des caisses. Le général Bonaparte qu'il est encore a seulement bénéficié d'une partie de ces fonds qui ont contribué à financer l'expédition d'Égypte. Erreur de fait encore, en situant les capitulations de Fribourg et Soleure au 4 mars, alors qu'elles ont eu lieu le 2 mars, mais évocation pertinente de la solitude de Berne face à l'ennemi français qui avance. En marge d'une illustration, Kreis mentionne les campagnards :

« (...) *peu motivés pour défendre un pays qui ne les considérait pas comme citoyens à part entière.* »

Ce constat semble en contradiction avec les citations faites plus loin évoquant les combats de Fraubrunnen, « *une fin peu glorieuse* » et Neuenegg, « *une brillante victoire* ». Ces miliciens y ont livré des combats désespérés contre un envahisseur français qu'ils ne voulaient pas voir arriver. Mais méfiants à l'égard de leurs officiers, ils ont mal obéi et pris une position indéfendable sur le Tafelenfeld mythique¹⁶⁹ plutôt que sur le Grauholz où, en plus grand nombre, ils auraient posé bien plus de problèmes à l'assaillant, ce dont atteste le rapport du général vainqueur. Nulle évocation de l'ambiance délétère agitant la population bernoise qui ne voulait plus de l'Ancien Régime déjà renversé, mais ne voulait pas non plus de la présence française.

Concluant la section dédiée aux structures du nouvel Etat, Kreis signale à propos de la formule du serment patriotique que les citoyens :

« (...) *juraient fidélité à un système qui se voulait garant de la liberté et de l'égalité – système qui,*

168 KREIS, Georg, *Le siècle où la Suisse bougea, un nouveau regard sur le XIX^e*, Lausanne. Editions 24 heures, 1986.

169 Les Bernois y remportèrent le 27 décembre 1375 une victoire sur les Gugler qui venaient de piller le couvent de Fraubrunnen.

au demeurant, ne pouvait se maintenir que grâce à la présence de troupes étrangères (...) »¹⁷⁰

A propos de la « *Suisse occupée* », Kreis évoque la charge que fait peser la présence française sur la Suisse en mélangeant les données concernant les contributions de guerre et les charges découlant des réquisitions et du logement chez l'habitant. Il mentionne le « *pillage des arsenaux* » sans tenir compte du fait que :

1° ce sont, après la capitulation de Berne, des prises de guerre usuelles pour un vainqueur ;

2° ce qui y fut prélevé par la suite le fut en déduction des contributions de guerre.

Et s'il évoque la valeur de l'artillerie bernoise emportée en mars 1798, il ne dit rien de la restitution de cette même artillerie à la fin de l'année conformément au traité d'alliance (cf. chap. D.II.4.3 infra). Kreis cite le fameux plaidoyer *pro-domo* de Rouhière, évoqué aussi par Mojonnier, qui se vante de l'argent versé par Berne, là aussi sans mentionner que ce qui fut livré fut imputé aux contributions de guerre.

« *En général, la population supporta l'occupation en silence.* »

La mise au pas de la Suisse centrale fin avril – début mai, l'insurrection haut-valaisanne et la prise de Sion ainsi que les nombreux mouvements locaux dans le ci-devant Freiamt et une partie du Toggenbourg sont passés sous silence. Une section complète est au contraire consacrée au soulèvement de Stans. L'analyse des causes est pertinente, rappelant qu'il ne s'agissait pas seulement d'une question de religion, malgré le rôle joué par le clergé, mais surtout d'une perte des libertés collectives en limitant les compétences locales au profit des autorités centrales :

« (...) *l'Helvétique limitait par définition le suffrage direct. Il privait également le peuple des traditionnels revenus du service mercenaire et surtout de ceux des bailliages tessinois.* »¹⁷¹

Kreis mentionne que le pouvoir helvétique envoie « *des troupes exclusivement françaises* », sans rappeler qu'il ne disposait d'aucune autre force armée propre. Dès lors Kreis tombe dans la plus grande ineptie pour évoquer la campagne :

« *Pour affronter leur adversaire dix fois supérieur en nombre, les Nidwaldiens ne reçurent le soutien que d'une petite compagnie de Schwyzois et d'Uranais. Au cours des combats acharnés, auxquels prirent part même des femmes, 3'000 à 4'000 Français tombèrent ; du côté des insurgés, on compta 435 morts (292 hommes, 118 femmes et 25 enfants).* »¹⁷²

Il s'agit d'un des récits les plus excessifs concernant ces combats, juxtaposant des données plus ou moins précises et pertinentes concernant les Nidwaldiens et rendant au passage aux Nidwaldiennes la part qu'elles prirent aux combats, et au contraire totalement fantaisistes pour ce qui touche aux troupes françaises.

En ce qui concerne les forces assaillantes, il faut rappeler que la totalité des troupes françaises présentes en Suisse, selon les états de situation du 6 septembre, n'était que de 21'653 hommes et que la majorité des sources portent les combattants nidwaldiens à 1'500 à 1'600 soldats, sans compter la présence des femmes (dont le nombre présent en première ligne n'a jamais pu être estimé mais a été suffisamment important pour marquer les contemporains). Schauenburg lui-même surestima la force à 2'500 hommes, ce qui était certainement excessif. De son côté il engagea 9'050 à 9'100 hommes dans l'opération, avec une réserve non engagée du côté d'Einsiedeln de 3'800 hommes environ. En première ligne il y avait donc un rapport de 6 contre 1 (cf. chap. B.V.2 infra et Ann. 14).

Quant aux pertes françaises, elles ont été multipliées par 10, amenant un des chiffres les plus excessifs et sans aucun rapport avec les 110 à 115 soldats tués et morts de leurs blessures et les 300 à 350 qui croupissent en attente de médecins dans les hôpitaux militaires. A quoi attribuer une telle exagération ? Était-ce pour mettre en exergue « *une performance militaire impressionnante* » ou pour souligner une autre dimension de la lutte ?

170 KREIS, op. cit., p. 32.

171 KREIS, op. cit., p. 37.

172 KREIS, op. cit., p. 37.

« Tout comme la défaite qui allait servir d'exemple, la résistance eut en tout cas une certaine valeur symbolique. »¹⁷³

Certes, le cas de Stans connu déjà en 1798 un retentissement européen, mais pour cela il n'est point besoin de distordre à ce point la réalité des faits.

Dans *Helvetias Töchter*¹⁷⁴, ouvrage consacré à la place des femmes dans l'histoire militaire suisse, un chapitre est consacré aux « *Kämpfende Frauen* », un autre à « *Leiden und helfen* ». Le premier évoque le rôle des femmes dans les combats menés par les Confédérés contre les troupes françaises. On cite Zschokke qui relate, en 1801 déjà, les événements de la campagne contre la Suisse centrale, fin avril, début mai 1798 :

« *Frauen und Mädchen spannten sich vor die von Luzern entführten Kanone in Brunnen, und zogen sie hinauf ins Gebirg, über Steinen und Sattel gen Rothenthurm. Fast alle Weiber des Landes waren bewaffnet; die mehrsten mit Keulen. Ihrer viele waren gleichförmig ausgezeichnet, durch weisse Binden ums Haupt und Hirt-Hemden über den Schultern. Wo ein Feiger zu entschlüpfen wagte, fassten sie ihn mit Gewalt, und schickten ihn zum Kampf an die Gränze. Also bewachten Mütter und Töchter das Land, während ihre Väter, Gatten, Söhne, Brüder, im Angesicht des Todes standen auf dem Gebirg.* »¹⁷⁵

Cette présence féminine sur le champ de bataille ou dans son immédiate proximité n'a pas échappé aux observateurs français qui s'en étonnent, tel Napoléon lui-même :

« (...) les femmes formèrent des compagnies d'ouvriers, et travaillèrent avec ardeur à élever des retranchements dans les défilés de leurs montagnes : c'était Sparte ressuscitée. »¹⁷⁶

L'empereur ne fait pas mention à leur participation à des actions de combat à proprement parler. L'auteur du Code civil, qui a soumis la femme à l'autorité masculine, ne saurait reconnaître aux femmes leur aptitude à se trouver aux côtés des hommes en première ligne... ce qui est pourtant avéré en 1798 en Suisse. Il n'est pas certain non plus que cette présence féminine ait été très appréciée par les miliciens suisses. Le Conseil de guerre de Stans ordonne le 8 septembre que les femmes doivent quitter la position du Grossächerli et qu'elles aillent à la maison jusqu'à nouvel ordre !¹⁷⁷ Les nombreuses mentions dans la correspondance de Schauenburg témoignent de la désobéissance des Nidwaldiennes, la première citée dans *Helvetias Töchter*, recoupant de nombreuses mentions au ton similaire :

« *Plusieurs prêtres, et aussi un grand nombre de femmes, hélas, sont restés sur place; tout ce qui était armé a péri.* »¹⁷⁸

« (...) beaucoup de femmes armées de piques et de bâtons armés de pointes, ainsi qu'une quantité d'enfants armés aussi. »¹⁷⁹

« *Des femmes mêmes, armées de pied en cap et dans le combat avaient montré le plus d'acharnement.* »¹⁸⁰

173 KREIS, op. cit., p. 38.

174 STÜSSI-LAUTERBURG, Jürg, GYSLER-SCHÖNI, Rosy, *Helvetias Töchter. Frauen in der Schweizer Militärgeschichte von 1291 bis 1939*, Frauenfeld, Huber, 1989.

175 ZSCHOKKE, Heinrich, op.cit., p. 318, cité par STÜSSI-LAUTERBURG et GYSLER-SCHÖNI, op. cit., p. 45.

176 *Commentaires de Napoléon Premier*, Paris, Imprimerie impériale, 1867, p. 314, cité par STÜSSI-LAUTERBURG et GYSLER-SCHÖNI, op. cit., p. 184.

177 BUSINGER, Joseph, *Die Geschichte des Volkes von Unterwalden ob und nid dem Wald*, Band 2, Luzern, 1828, p. 352, cité par STÜSSI-LAUTERBURG et GYSLER-SCHÖNI, op. cit., p. 46.

178 ASHR, Vol. II, p. 1097, N° 278/10, 23 fructidor an 6 [9 septembre 1798], *Schauenburg à Jordy*, cité par STÜSSI-LAUTERBURG et GYSLER-SCHÖNI, op. cit., p. 46.

179 Archivio Famiglia Majnoni d'Intignano, Lett. M., Fasc. 28, Cartella N. 18, [non daté, probablement du 24 fructidor an 6 – 10 septembre 1798], [Rapport sur l'attaque de Majnoni, chef de la 44^e ½ brigade, commandant l'expédition]

180 BNUS, MS 0.476/1037, 24 fructidor an 6 [10 septembre 1798], *Lucerne*, [Schauenburg], *Au Citoyen Florent Guyot, résident de la République française près les Grisons, à Richenau près Coire, pays Grison*

« Les femmes, les enfants, tout était armé, (...) des femmes même qui, pendant le combat, avaient porté des munitions ou étaient armées de massues. »¹⁸¹

« Des prêtres, des femmes ont été trouvés au nombre des morts, et tous avaient porté les armes et partagé le crime de la révolte. »¹⁸²

Le fait est même encore relaté par Schauenburg dans son très officiel « *Bulletin historique de la Campagne d'Helvétie* » qui doit faire référence pour le ministère de la guerre et pour l'Histoire :

« Au nombre des morts on a trouvé des prêtres, et des femmes, armées de massues, ou qui avaient porté des gargousses. »¹⁸³

Désobéissantes à leurs hommes face à la mort, leur sacrifice n'a pas été laissé sans reconnaissance sur place puisque les mères et les filles figurent au même rang que les hommes dans l'hommage porté par l'ossuaire réunissant les restes des victimes du 9 septembre 1798. Stüssi souligne qu'à la suite de ces événements, les survivantes ont constitué le rouage essentiel, fondamental, de la vie économique de la région dont elles ont véritablement assuré la survie.

N'ayant pas saisi le rôle joué par les Nidwaldiennes, les Grisons, un mois plus tard renvoient les mères et les enfants dans les villages, car elle pourraient ... déranger par leurs cris et leurs plaintes :

« (...) man wird grosse Sorge tragen, so viel immer möglich zu hindern, dass sie durch ihr Geschrei und Klagen keine Unordnung verursachen. »¹⁸⁴

Si les femmes peuvent, à l'instar des hommes (et même sans leur accord !), défendre leurs foyers et convictions, elles sont seules susceptibles d'être victime des violences spécifiques qui leur sont infligées, en particulier des viols. On n'assiste pas en 1798 en Suisse à l'usage de cette pratique barbare qui consiste à l'usage du viol comme "arme de guerre". Ce fut le cas lors des guerres de religion en France au XVI^e siècle, lors de la guerre de Trente-Ans dans toute l'Europe et, pour la fin du XVIII^e siècle aussi en Vendée ou en Italie. Plus près de nous encore : en Belgique lors de l'invasion allemande de 1914 ou à Berlin lors du pillage accordé aux soldats de l'Armée Rouge en mai 1945, sans oublier les conflits ethniques ayant marqué certains pays africains à la fin du XX^e siècle ni les événements de Syrie entre 2011 et 2021 et d'Ukraine en 2022.

Rien de tel en Suisse en 1798. Malgré tout, nombre de femmes eurent à subir les conséquences de l'appétit sexuel de certains soldats, allant pour les cas les plus graves jusqu'au viol, dans quelques cas suivi de l'assassinat (cf. chap. D.V.4.2.1 infra). Stüssi en cite quelques cas de manière assez précise en affirmant d'emblée que les femmes eurent plus à souffrir que les hommes¹⁸⁵ de la présence de la soldatesque sur sol suisse, et cela pour l'ensemble de la période, les abus venant autant des Français que plus tard des Autrichiens et des Russes.

L'ouvrage contient deux éléments d'appareil critique importants – un inventaire commenté des sources disponibles aux Archives fédérales et une bibliographie étoffée¹⁸⁶. Bien que la période couverte soit plus large que la seule question de la République helvétique, cela permet d'approfondir cette question de la femme face à l'adversité militaire dans une perspective diachronique, en n'oubliant pas que la période 1798-1803 a constitué à bien des égards à une sorte de "climax" en termes d'héroïsme et de souffrances pour les Suissesses.

181 ANP, AFIII 149/702/11 - BNUS, MS 0.476/1057 - SHAT, B 2 66, 28 fructidor 6 [14 septembre 1798], Lucerne, [Schauenburg], *Au Directoire exécutif et au Ministre de la guerre*

182 BNUS MS 0.476/1078, Le 29 fructidor an 6^e [15 septembre 1798], Lucerne, [Schauenburg], *Au citoyen Zeltner, Ministre plénipotentiaire de la République helvétique près la République française, à Paris*

183 BNUS, MS 0.479 et 0.480 - SHAT, MR 359 - « Archiv », Vol. 15, p 322-366, cité aussi par STÜSSI-LAUTERBURG et GYSLER-SCHÖNI, op. cit., p. 46.

184 *Organisierung und Einrichtung des Landsturms*, 30. Oktober 1798, Kantonsbibliothek Graubünden, Gedruckte Landesschriften, B e 1503/947, cité par STÜSSI-LAUTERBURG et GYSLER-SCHÖNI, op. cit., p. 47.

185 STÜSSI-LAUTERBURG et GYSLER-SCHÖNI, op. cit., p. 54.

186 TSCHABOLD, Eduard, « Verzeichnis der Quellen des Bundesarchivs », in : STÜSSI-LAUTERBURG, op. cit., pp. 197-199 et ROSSER, Silvia, « Quellenverzeichnis », in : STÜSSI-LAUTERBURG, op. cit., pp. 200-206.

Dans sa petite *Histoire militaire suisse*, parue en 2006, Streit constate avec un dépit déplacé :

« A l'occasion du bicentenaire 1798-1998, les questions militaires n'ont pas fait l'objet d'une nouvelle appréciation, (...) D'un point de vue purement militaire, l'année 1798 est marquée par l'occupation du territoire de ce qu'on appelle toujours le Corps helvétique. Certains mettent en avant que l'action de l'armée française permet la chute de l'Ancien Régime et la création de nouveaux cantons ; d'autres y voient une invasion qui s'inscrit dans les visées expansionnistes du Directoire et de son général le plus en vue, Napoléon Bonaparte. Au-delà de cette querelle – invasion ou libération – il y a toujours le constat d'un désastre sans appel : en cinq jours de combats, la République de Berne, la principale puissance militaire de la Confédération, est vaincue. »¹⁸⁷

Ce résumé superficiel et contenant plusieurs fautes factuelles (cf. chap. A.III.1.2.2 et A.III.1.2.3 infra), sidère par sa légèreté. En plus, aucune présentation des événements militaires qui ont suivi l'invasion n'est mentionnée, pas même concernant la guerre européenne dont la Suisse, orientale et centrale, fut le théâtre en 1799. Pourtant les deux batailles de Zurich font partie intégrante de l'épopée des guerres de la Révolution et de l'Empire. Le monument aux Russes tombés dans les Schöllenen et à leur général Souvarov, attire chaque année de nombreux visiteurs venus parfois de fort loin et jusqu'au président russe Medvedev¹⁸⁸.

C'est dans *L'Histoire de la Suisse pour les nuls*¹⁸⁹ que l'on trouve une présentation, certes succincte, mais qui intègre les recherches les plus récentes disponibles. L'auteur y met à plat un bon nombre d'à-priori en rétablissant leur contexte. Il ramène, au préalable, à sa juste proportion la part de Bonaparte à l'invasion de la Suisse :

« C'est lui qui, certes, en fait la proposition au Directoire et qui la planifie dans ses très grandes lignes, mais il n'en est aucunement l'exécutant. »¹⁹⁰

La campagne menant à la chute de Berne est présentée de manière correcte, remettant les participants, tant vaudois, bernois que français dans leurs rôles respectifs. Un encadré met en exergue le rôle des habitantes de Longeau / Lengnau le 2 mars 1798 :

« En témoigne un officier français grièvement blessé. Ce dernier affirme que "ses blessures ont été occasionnées par une fille paysanne qui elle-même perdit la vie" ce jour-là. La mémoire collective a retenu le nom de deux autres combattantes tombées face à l'ennemi : Margarethe Gillomen-Schad et Anna Renfner. Une stèle à la collégiale de Berne en rappelle le souvenir. »¹⁹¹

La question de la capitulation de Berne est, enfin, restituée de manière conforme au déroulement des événements (cf. chap. A.III.1.2 infra) :

« (...) puis le 4 mars, à Berne, la commission militaire signe – déjà! – le texte de la capitulation, alors que la reddition n'a lieu que le 5, suivie de la capitulation effective.

C'est à dire – le fait a été découvert et révélé récemment par les historiens militaires – que Berne a capitulé avant d'avoir livré bataille ! A l'époque on a cherché à camoufler l'incroyable en corrigeant la date du document mais, dans la hâte, on a bâclé le travail. Deux officiers patriciens, qualifiés effectivement de traîtres, sont abattus en ville de Berne par un aide-major de la campagne, révolté par cette offense à la patrie. La trahison de la classe dirigeante – le fier avoyer von Steiger fait exception – signifie que les combats meurtriers de Neuenegg, Fraubrunnen et du Grauholz, qui

187 STREIT, Pierre, *Histoire militaire suisse*, Gollion, Infolio éditions, 2006, p. 70.

188 Visite d'Etat de Dmitri Medvedev, 22 septembre 2009 : « Le président russe (...) après deux jours passés en Suisse. Il s'est notamment rendu en pèlerinage sur les traces de Souvarov, le général qui traversa les Alpes en 1799. », <https://www.rts.ch/play/tv/19h30/video/la-visite-detat-en-suisse-de-dmitri-medvedev-sest-achevee-mardi-ou-il-a-notamment-rendu-hommage-au-general-souvarov?urn=urn:rts:video:1469973>, 01.08.2023.

189 ANDREY, Georges, *L'Histoire de la Suisse pour les nuls*, Paris, First Editions, 2007, 572 p.

190 ANDREY, op. cit, p. 208.

191 Ibidem, p. 210.

*n'ont lieu que le 5, sont, en fait, des batailles inutiles ! »*¹⁹²

Andrey a intégré dans son travail le résultat des innombrables travaux réalisés dans les années précédant le bicentenaire de la République helvétique, contredisant dans les faits Streit.

Le détail des combats menés par les troupes françaises en Suisse en 1798 n'est pas présenté, mais les causes de la révolte de Nidwald sont bien contextualisées en soulignant les rôles cumulés du clergé catholique contre-révolutionnaire, des émigrés et des puissances hostiles à la France qui :

« (...) avaient persuadé le petit peuple que la Constitution était impie, que le serment équivalait à un sacrilège et qu'en conséquence sa prestation revenait à renier sa foi. La pression religieuse a conduit les croyants, chauffés à blanc, à la résistance à tout prix. »¹⁹³

La formule du serment sur la constitution exigé des citoyens est présentée, permettant au lecteur d'en saisir la teneur. Un encadré présente le père Paul Styger, "le capucin botté". Le bilan humain côté nidwaldien est aussi mentionné avec une comparaison de cette proportion avec la population suisse actuelle :

« Bilan: 462 morts, soit 5% des quelque 9000 habitants de ce petit canton. Ce pourcentage de victimes est le plus élevé de tous les soulèvements populaires de l'époque et probablement même de toute l'histoire suisse. Il équivaudrait, proportionnellement parlant, à 350'000 morts de la population suisse de l'an 2000. »¹⁹⁴

Par ce paragraphe, Andrey explique la raison profonde de la place qu'occupent les événements de Stans dans l'histoire et l'historiographie suisse : c'est le caractère exceptionnel, et heureusement unique, de ce 9 septembre 1798. On peut cependant s'interroger sur l'absence de toute mention des événements du Valais et de Sion de mai 1798 avec un nombre aussi élevé de pertes humaines, pour la majorité tombés au combat cependant¹⁹⁵. Donnet n'en articule aucun nombre précis, aucune étude de détail n'ayant semble-t-il éclairé ce bilan humain, ni à l'époque ni dans l'historiographie. Seule une partie du bilan financier du pillage est présentée. Un vaste chantier de recherche semble encore ouvert ici.

Point plus faible des pages consacrées à 1798 : le prix payé par les Suisses pour le nouveau régime, en particulier la charge pesant sur la population des régions où sont stationnées des troupes françaises de l'armée d'Helvétie ou celles qui subissent les passages des troupes en transit entre le sud de l'Alsace et la République cisalpine.

A.III.1.2 : Ouvrages consacrés spécifiquement à l'Helvétie

Trois périodes peuvent ici être distinguées quant aux dates de publication. Cette distinction semble pertinente pour permettre de prendre en compte l'évolution de la production historique sur cet épisode si délicat de l'histoire suisse.

A.III.1.2.1 : Le centenaire de 1898 : la première synthèse de référence

Premier ouvrage, servant par la suite fréquemment de référence pour les auteurs du demi-siècle suivant, la fascicule rédigé par Wilhelm Oechslis pour la société des officiers du canton de Zurich à l'occasion du centenaire des événements de 1798-99 : *Vor hundert Jahren*¹⁹⁶. Dans la production prolifique de cet auteur, il faut retenir cet ouvrage qui doit figurer en tête de cette section en raison de son caractère fondateur pour les innombrables travaux subséquents sur les multiples aspects de la

192 Ibidem, p. 210.

193 Ibidem, p. 225.

194 Ibidem, pp. 224-225.

195 Cf. en particulier pour les détails concernant les événements valaisans, et en particulier du rôle qu'y ont joué les troupes vaudoises : DONNET, André, « La Révolution valaisanne de 1798 », tome II, in : *Bibliotheca vallesiana* 18, Lausanne, Payot, 1984, pp 129-292.

196 OECHSLI, Wilhelm, *Vor hundert Jahren : die Schweiz in den Jahren 1798 und 1799*, Zürich, F. Schulthess, 1899.

République helvétique. Il a été commandé par une association dont la grande majorité des membres appartenait à la classe sociale dominante. Une partie non négligeable de ses membres descendait des familles qui ont eu à payer les contributions de guerre. Oechsli répondait donc à une attente de leur part : il faut honorer les ancêtres défenseurs de la patrie.

De cet ouvrage, il faut retenir pour 1798 surtout 3 chapitres, l'un consacré la « *L'occupation militaire française* », les autres aux campagnes d'avril-mai en Suisse centrale et au Valais ainsi que de septembre contre Nidwald et enfin à la question des Grisons et à l'éclatement de la guerre de la Deuxième coalition.

Dans sa description des événements menant à la défaite de la Suisse centrale¹⁹⁷, il détaille les phases de mobilisation et les combats menés par les troupes commandées par Reding. Dès qu'il parle des mouvements français, il trompe le lecteur en parlant de « *renforts* » que Schauenburg aurait tirés de l'Alsace pour préparer sa campagne¹⁹⁸. C'est une interprétation curieuse de la réalité : seule la 109^e de ligne arrive effectivement le 28 avril (cf. chap. C.II.1.7 infra) – donc bien tard pour peser d'un poids déterminant – mais elle ne fait que remplacer, enfin, la 89^e de ligne partie un mois plus tôt.

Enumérant les différents corps mis en action par Schauenburg, il porte la brigade Jordy à 6000 hommes, basant ses chiffres sur l'état des troupes du 23 février¹⁹⁹ ! Ce faisant, il néglige le fait que la 14^e légère, le 7^e de hussards et la 38^e de ligne avaient combattu devant Soleure et Berne, que la 38^e ne comptait que 2 de ses 3 bataillons (cf. chap. C.II.1.3 infra). Ces troupes n'auraient ainsi subi aucune perte face aux vaillants défenseurs du Grauholz ? En réalité les états de troupe donnent les effectifs suivants nettement moins importants (cf. Tableau 14/3 en annexe 14). La comparaison livre un constat cinglant : pour la seule brigade de Jordy les effectifs français sont surestimés de 25 à 33 % ! En répétant l'exercice pour l'autre brigade, celle de Nouvoïn, cela donne la surestimation est moins forte, mais toujours entre 10 et 15 % (cf. Tableau 14/4 en annexe 14).

Au lieu des 12'000 hommes de forces françaises annoncées par Oechsli, il n'y a en réalité, *grosso modo*, qu'entre 8650 et 9850 hommes. La surestimation de 18 à 28 % est utilisée pour souligner le courage des combattants de la Suisse centrale et l'inutilité d'un combat perdu d'avance en raison de la supériorité numérique. En réalité il n'y a qu'un rapport de force de 2 ½ contre 1, ce qui n'a pas manqué de poser maint problème aux Français ! (cf. chap. B.III.3.2 infra)

La réalité a été bien cruelle, les combats ont en effet été menés de manière opiniâtre par des fantasmes vaillants et un commandant en chef Reding agissant en vrai général. Mais il a cruellement manqué aux uns et aux autres des officiers pour conduire encore plus efficacement (cf. chap. B.III.3.2.3 infra). Cet aspect du manque de **cadres compétents** n'apparaît pas dans l'analyse d'Oechsli qui, rappelez-le, s'adressait à la société des **officiers** de Zurich. Or ce sont bien les officiers qui ont soit failli soit même brillé par leur absence. C'est difficile à dire à un groupe social convaincu de sa « valeur héréditaire ».

Dans l'estimation des pertes, Oechsli se montre curieusement moins imprécis, bien que toujours très au-dessus de la réalité. Il tient pour « incroyable » les 2754 morts français évoqués par Zschokke, comme les chiffres qu'il a trouvés chez Schauenburg lui semblent d'autre part bien trop bas.

Les relevés à partir des registres matricule portent le nombre de morts à 126, dont une trentaine décédés de leurs blessures. Avec un ratio d'environ 5 blessés pour un tué²⁰⁰, le nombre de 600 Français hors de combat au lendemain des événements est plausible, bien que dans une fourchette plutôt

197 Chapitre IV : *Die Vereinigung der Zentral- und Ostschweiz, des Wallis und des Tessins mit der Einheitsrepublik*, pp. 56-86.

198 OECHSLI, op. cit., p. 86.

199 Etat de troupes figurant dans *Archiv*, vol. XVI, p. 418.

200 Le Surgeon-général Longmore, un Anglais, dans son ouvrage de la fin du XIX^e siècle sur les blessures par balle, avance que la proportion de blessés par rapport aux tués est approximativement de 4 pour 1 entre 1704 et 1871. Quant aux blessés, entre 25 et 30% mourront à la suite de leurs blessures. <http://www.planete-napoleon.com/forum/viewtopic.php?f=1&t=1240>, 15.09.2022. Il s'agit de LONGMORE, Thomas, *A Treatise on Gun-shot Wounds*, Philadelphia, J.B. Lippincott & Co, 1863.

haute. On se demande pourquoi Oechsli le mentionne pour la seule journée du 2 mai²⁰¹.

Concernant la campagne contre les Haut-Valaisans occupant Sion, Oechsli porte les Français à 3800 hommes, alors qu'ils ne formaient que 3031 fantassins et 201 cavaliers, renforcés des 1600 Vaudois. La surestimation est ainsi de 15 % pour les Français. Au décompte de victimes, les chiffres seraient là aussi plutôt crédibles avec environ 700 à 800 victimes valaisannes et 150 Français mis hors de combat, tant tués que blessés. Mais il est curieux qu'il n'ose ces mentions qu'en note de bas de page alors que dans le corps du texte il écrit que ces combats :

« (...) *beiden Teilen hunderte von Toten und Verwundeten kosteten (...)* ».

Les relevés d'après les registres matricule permettent d'identifier 23 militaires tués ou morts de leurs blessures, ce qui laisserait environ 130 blessés à divers degrés, ratio plausible d'environ un mort pour 5 à 6 blessés, comme en Suisse centrale.

Au bilan de ce chapitre il faut prendre acte de cette évaluation d'Oechsli qui témoigne de son sentiment ambigu face aux événements évoqués plus haut :

« *Die von der Helvetik verkündete Glaubens- und Gewissensfreiheit, die von den geistlichen Lenkern der Urschweiz als der Untergang aller Religion und Sittlichkeit hingestellt wurde, ist unsere Lebensluft geworden, und in der Einheit des Vaterlandes, welche die Länder als das Ende ihrer Freiheit bekämpften, sehen wir – freilich in anderer Form – die vornehmste Errungenschaft unserer neuern Geschichte. Es war ohne Zweifel ein grosses Glück für die Zukunft unseres Landes, dass die französische Regierung diesen festen Willen zeigte, auch die renitenten Kantone Helvetien einzuverleiben, dass sie auf die Idee eines Tellgaus nicht einging und das Wallis nicht als Sonderrepublik bestehen liess. (...) So blieb sie, wenn auch zunächst unter hartem Fremdjoch, doch als ein Ganzes bestehen. Die Gleichförmige Knechtung und Misshandlung weckte das erstorbene Gemeingefühl wieder. (...) Im gemeinsamen Unglück wurde die neue Schweiz geboren.*

(...) Und wenn diese Kämpfe infolge der unseligen Zersplitterung des Schweizervolkes militärisch erfolglos bleiben mussten, ganz fruchtlos waren sie deshalb doch nicht. (...) Ohne sie würden die Franzosen und in der Folge auch die Verbündeten die Schweiz noch weit rücksichtsloser behandelt, ja vielleicht aus der Karte Europas gestrichen haben. »²⁰²

Ces quelques lignes mettent à merveille en évidence tous les sentiments contradictoires que l'observateur de cette période peut ressentir, de ce « mal pour un bien » dont le prix humain, féminin et masculin, a pourtant été bien (trop) élevé, mais dont la dette doit être partagée entre les tenants invétérés de la défense d'un Ancien Régime dépassé politiquement, économiquement et socialement et une République française au comportement hégémonique, financièrement, militairement et politiquement aux abois. Elles illustrent cette pensée de Guichardin :

« *Tutte le città, tutti gli Stati, tutti e regni sono mortali ; ogni cosa o per natura o per accidente termina e finisce qualche volta : però uno cittadino che si truova al fine della sua patria, non può tanto dolersi della disgrazia di quella e chiamarla mal fortunata, quanto della sua propria ; perché alla patria è accaduto quello che a ogni modo aveva a accadere, ma disgrazia è stata di colui abattersi a nascere a quella età che aveva a essere tale infortunio.* »²⁰³

201 OECHSLI, op. cit., p. 72, note N° 2.

202 OECHSLI, op. cit., pp. 79-80.

203 GUICCIARDINI, Francesco, *Ricordi*, 189, https://digilander.libero.it/il_guicciardini/guicciardini_ricordi_serie_C.html, 30.09.'22. « *Toutes les villes, tous les Etats, tous les royaumes sont mortels ; chaque chose, soit par nature soit par accident [hasard], se termine et prend fin un jour [est destinée à périr] : mais un citoyen qui vit la fin de sa patrie, ne doit pas se plaindre ni de la disgrâce de celle-ci [de sa patrie] et l'appeler malchance, ni de sa propre [disgrâce] ; car il est arrivé à la patrie ce qui de toute façon devait arriver, mais la disgrâce [malchance] [du citoyen] fut de naître à l'époque d'un tel malheur.* » trad. F. Bulgheroni.

Oechsli consacre une bonne trentaine de pages à la « *domination militaire française* ». Il explique la doctrine du Directoire : la charge de ce que la France appelle la « libération » doit peser sur les « bénéficiaires ». Il poursuit par la mention des crimes liés à ce qu'il appelle la « conquête », tels que les viols et assassinats dont différentes victimes ont été retrouvées dans la forêt de Bremgarten (Berne) ou les incendies provoqués par les soldats français. Le tout est basé sur une lettre de La-Harpe au Directoire²⁰⁴.

Dans la note concernant l'incendie de Münsingen, il mentionne juste la lutte menée par la troupe contre l'extension du feu, sans autre précision²⁰⁵. Il met en avant le crime présumé d'un individu mais omet de souligner que l'esprit de corps de cette troupe a permis de sauver le reste du village. Ce type de raisonnement marque pratiquement tout son travail. En termes judiciaires, on pourrait dire qu'il n'instruit qu'à charge.

Les incendies peuvent avoir été provoqués par des militaires français, mais ne sont pas des actes volontaires de guerre, de pillage ou de vandalisme. Ce n'est pas une posture hostile à la population, mais soit le résultat de la négligence, potentiellement coupable, soit les suites d'un crime commis par un individu isolé, en aucun cas avéré d'un corps de troupe agissant en bande.

L'incendie du couvent des Ursulines à Fribourg serait imputable à une partie de la 31^e de ligne. Au moment où le fait est rapporté au général en chef, ce corps est déjà en route vers l'Italie après être intervenu à Sion et aucune enquête n'a pu établir les responsabilités.

Le « pillage » du couvent d'Einsiedeln, qualifiée de « *vandalisch* », est aussi mis en exergue d'emblée, sans jamais mentionner la posture réellement anticléricale du général en chef français qui a fait de la prise d'Einsiedeln le but principal de sa campagne²⁰⁶. On peut s'interroger si une telle omission est liée aux suites encore sensibles du « Kulturkampf » en Suisse alémanique à la fin du XIX^e siècle.

A propos de la chapelle de la Vierge Noire, il parle de démolition²⁰⁷, sans préciser que les marbres ont été protégés et confiés aux autorités helvétiques, ce qui ressort de la mention suivante :

« Im Mai 1798 rückten unter General Schauenburg die französischen Truppen in Einsiedeln ein. Am Ende des Monats wurde die Gnadenkapelle vollständig, jedoch mit grosser Sorgfalt abgetragen. Das Material bewahrte man in der Klosterapotheke auf. Teile der Marmorverkleidung wurden jedoch zum Bau einer Nagelschmiede im Dorf verwendet, andere verschenkte Abt Beat Küchel nach Gersau, wo sie für den Altar der neuen Kirche verwendet wurden. (...) Der damalige Klosterarchitekt [1805] Bruder Jakob Natter errichtete daraufhin zwischen den beiden Pfeilern eine Art Chörlein, das mit einem Altar geschmückt wurde, und kleidete die Rückwand aussen wieder mit den Materialien der alten Kapelle ein. » et ailleurs encore :

*« In der Zeit des Franzoseneinfalls wurde die Kapelle abgetragen, damit keine Wallfahrten mehr stattfinden konnten. In den Jahren 1815–1817 wurde sie etwas verkürzt wieder aufgebaut, zum grossen Teil aus den Originalmaterialien. »*²⁰⁸

C'est donc bien d'une « déconstruction soigneuse » qu'on doit parler, conformément à l'ordre formel

204 OECHSLI, op. cit., p. 88 citant ASHR, Vol. I, p. 823.

205 Cf. à ce sujet l'historique de la 38^e de ligne, chap. C.II.1.3 infra.

206 BNUS, MS 0.472/393 – MS 0.481/109 – SHAT, B 2 64, 15 floréal an 6 [4 mai 1798], *Einsiedelen*, [Schauenburg], *au Directoire exécutif*, (cf. chap. B.III.3.2.2 infra)

207 Il utilise le verbe *niederreissen* soit *démolir*, la citation qui suit utilise la formule *mit grosser Sorgfalt abtragen* qui signifie *enlever avec grand soin*.

208 BUSCHOW OECHSLIN, Anja « Die Einsiedler Gnadenkapelle : « von Christus persönlich geweiht, von Menschen verändert », in : *Zeitschrift für schweizerische Archäologie und Kunstgeschichte*, Schweizerisches Nationalmuseum (Hrsg.), Band 57 (2000), Heft 4: Restauro e ricerca : il contributo dell'archeologia e della storia dell'arte per la conservazione degli edifici, p. 336 + notes 14 : « Vgl. Joachim SALZGEBER, *Die schwere Heimsuchung des Klosters Einsiedeln im Frühjahr 1798*, in: *Maria Einsiedeln* 5 /1998, S. 139 » et 15 « Zum Wiederaufbau vgl. die Akten in A.WC.I.50 im Stiftsarchiv Einsiedeln. » Soulignage par nous.

Voir aussi : https://de.wikipedia.org/wiki/Schwarze_Madonna_von_Einsiedeln

donné par Schauenburg²⁰⁹. Il en est de même de la bibliothèque dont la plus grande partie a pu être préservée et transportée vers Zurich.

Le pillage de Sion est à peine évoqué, le rôle des Vaudois à peine mentionné :

« *Bewaffnete und Wehrlose wurden in den Gassen niedergemacht und die Stadt samt den benachbarten Dörfern sechs Stunden lang geplündert, wobei sich leider auch die Waadtländer in übler Weise auszeichneten.* »

A propos du rôle des Vaudois, qui ne saurait être pris à la légère, Oechsli mentionne donc à raison leur co-responsabilité dans les exactions. (cf. chap. B.III.3.3 infra) Il évite cependant de s'interroger sur les raisons de cette attitude.

Oechsli évoque une série d'excès de la « *soldatesque française* », qui peuvent être commentés ici : « *In Rüti im Kanton Zürich wurden sechs Landleute getötet, darunter ein Greis am Pfluge, und das Dorf geplündert, bis Offiziere Einhalt taten, in Hirzel den Bauern die Barschaft abgenommen und Frauen und Töchter vor ihren Augen entehrt, in Suhr ein Müller von zwei Husaren getötet, weil er den verlangten Wein nicht schnell genug herbeischaffte, in Lucens einem Privaten der Kopf gespalten, weil er einen Wirt und seine Frau gegen Misshandlungen schützen wollte. In Solothurn plünderten die Soldaten einen Bijouterieladen im Wert von 12'000 Liv.* »²¹⁰

En premier il faut remarquer qu'Oechsli signale au moins que des officiers, nécessairement français, ont mis un terme à l'un de ces événements. C'est bien leur rôle et il eut été pertinent de le rappeler également. Ensuite il faut relever que ces 5 crimes s'étalent sur toute l'année. Le vol de Soleure a lieu au lendemain de sa prise. L'assassinat de Lucens se passe probablement en automne. Les différents cas trouvent les compléments d'information dans les sources françaises.

L'affaire de Rüti (ZH) est à l'origine de ce qui sera évoqué comme « l'affaire Billeter » (cf. chap. D.II.3.1.2 infra). Elle a trouvé sa réponse devant les autorités législatives helvétiques, satisfaites du résultat de l'enquête menée par Schauenburg. On peut lui assimiler le cas de Hirzel (ZH). Le général en chef y est intervenu pour réparer l'affront – Oechsli néglige de mentionner ce fait connu – comme en atteste le remerciement officiel du Directoire qui :

« (...) vient vous exprimer sa vive reconnaissance pour les mesures que vous avez bien voulu prendre vis-a-vis des malheureuses victimes des désordres auxquels quelques soldats français se sont livrés à Hirzel et à Rüti. Il lui est bien doux de trouver dans le général d'une armée valeureuse un homme s'empresse à guérir les blessures que quelques individus indignes du nom Français et de celui de soldat, ont portées à un peuple paisible et bon. »²¹¹

Cette intervention a été dûment relatée par le sous-préfet :

« *Der Obergeneral liess auf diese ihm gemachten Anzeigen einen Befehl an den General Jordis (Jordy) in Zug ausfertigen, der Gemeinde Hirzel ihre Waffen und all' ihr entrissenes Eigentum zurückzustellen.* »²¹²

La réparation des abus sur les femmes n'a par contre fait l'objet d'aucune mention. A la fin du XIX^e siècle un viol porte seulement atteinte à l'honneur du père, mari ou frère. La femme doit souffrir en silence et il ne faut surtout pas réveiller le déshonneur de la famille...

209 BNUS, MS 0.473/483, 10 prairial an 6 [29 mai 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au Directoire helvétique*. L'armée compte des troupes du génie et peut recourir aux soldats disposant des qualifications professionnelles nécessaires, cf. chap. B.IV.2.1.

210 OECHSLI, op. cit., p. 89, citant ASHR, Vol. I, pp. 897 ss, 901 (14) ; 903 (20) ; 905 (26) ; II, 106 ; III, 2.

211 BNUS, MS 0.483/93 – ASHR, Vol. I, p. 899, N° 4b, 3 mai 1798 [14 floréal an 6], Arau, *Le Directoire exécutif de la République helvétique une et indivisible, Au citoyen Schauenburg, général en chef de l'armée française en Helvétie, à Zurich* et SHAT, B 2 64, 15 prairial an 6 [3 juin 1798], [8] *Extraits des différentes lettres du directoire exécutif de la république helvétique, au général Schauenburg, commandant en chef de l'armée française*

212 ASHR, Vol. I, p. 898, N° 2, 2. Mai 1798, Zurich. *Unterstatthalter Tobler, an das Directorium*

L'assassinat du meunier Wildi à Suhr est évoqué dans le chapitre consacré au 11^e régiment de husards (cf. chap. C.III.1.3. infra). Le Conseil de guerre a statué sur ce cas (cf. chap. D.V.4.2 infra), de manière peu convaincante il est vrai et sans qu'il en soit donné connaissance autrement que par les ordres du jour internes de l'armée.

Quant à l'affaire de Lucens, les sources françaises de Schauenburg en font mention le 1^{er} juin dans deux lettres adressées au Ministre de la justice et de la police helvétique :

*« Déjà instruit du malheureux événement dans lequel un habitant de Lucens a perdu la vie, j'ai donné les ordres les plus sévères pour que les coupables qui sont pris fussent promptement jugés. Je vous prie d'engager de votre côté les autorités constituées du lieu où le crime s'est commis et d'amener toutes les preuves nécessaires pour que les coupables subissent la peine qu'ils ont encouru (...) de continuer à me donner connaissance de toutes les infractions qui pourraient être faites et je m'empresserai de les réprimer. N.B, écrit au commandant de Lausanne de faire conduire à Zurich les auteurs de l'assassinat commis à Lucens. »*²¹³

Une seconde lettre atteste du suivi de l'affaire.

*« Quant aux auteurs du crime qui a eu lieu à Lusens, j'ai déjà donné des ordres pour que cette affaire fut instruite avec toute la célérité possible et que les coupables fussent conduits au quartier général pour y être jugés. »*²¹⁴

Les archives consultées n'ont pas permis d'en retrouver la trace. Un crime similaire s'étant produit à Bex, il est probable que il soit le fait d'une troupe en marche vers l'Italie, ce qui n'excuse rien mais explique ce silence.

Dans l'affaire de Soleure, Schauenburg a demandé le 28 ventôse [18 mars] au Directoire la validation de la destitution de divers officiers. A connaissance du cas présenté début juin, Schauenburg répond ceci à Rapinat :

*« Les dommages qu'a essuyé le citoyen Ardrigethy à Soleure ne peut pas être regardé comme la suite nécessaire de la prise de cette ville mais bien de la coupable connivence de l'officier qui commandait la garde établie dans sa maison. J'ai fait faire toutes les recherches possibles sur ce vol et je n'ai pu découvrir qu'une très petite partie des effets volés. Mais l'officier a été convaincu d'y avoir pris part et j'ai demandé au Directoire sa destitution. Le Directoire n'a pas cru devoir déférer à ma demande et il m'a enjoint de le faire traduire au Conseil de guerre où il est en ce moment. Cependant, comme il est juste de donner au citoyen Ardrigethy indemnité quelconque, je vous proposerai de lui faire donner une somme de Mille Ecus, sur le produit des contributions. »*²¹⁵

Ainsi, pour la majorité des cas identifiés, des recherches ont été entreprises à l'époque pour déterminer les responsables et autant que possible de les punir, sans toujours un succès convaincant. Il faut aussi convenir que, même si réparation a été obtenue, le mal est fait quant à l'image résultant du comportement de ceux qui, même à l'époque, sont perçus comme des « brebis galeuses ». Leur comportement n'est pas celui du gros de l'armée, mais il est illusoire de vouloir le faire comprendre aux victimes.

C'est cette distanciation ou contextualisation qui manque dans l'analyse d'Oechsli. Il faut reconnaître, à sa décharge, que ce n'est pas dans les méthodes de la fin du XIX^e siècle. Ce qui est au contraire révélateur de cette époque, c'est une observation, apparemment marginale mais pas moins dérangeante pour autant, qu'il fait concernant le recel des objets volés par les soldats :

« Für die sofortige Verwertung sorgten jüdische Händler, die den Soldaten auf dem Fusse folgten und ihnen die gestohlenen oder geraubten Objekte abkauften. »

213 BNUS, MS 0.473/505, 10 prairial an 6, [29 mai 1798], Zurich, [Schauenburg], Au C^{en} Meyer, Ministre de la justice

214 BNUS, MS 0.473/513, 13 prairial an 6 [1^{er} juin 1798], Zurich, [Schauenburg], Au Citoyen Meyer, Ministre de la justice et de la police de la République helvétique

215 BNUS, MS 0.474/622, 5 messidor an 6 [23 juin 1798], Au quartier général à Zurich, [Schauenburg], Au citoyen Rapinat, Commissaire du gouvernement près l'armée

S'agit-il d'une forme d'antisémitisme « ordinaire » ou trouve-t-on d'autres indices ? Le préfet national de Soleure avait écrit qu'il se plaignait :

« (...) que les troupes françaises sont suivies de Juifs, qui en facilitant la vente des objets de toute espèce excitent la rapacité et augmentent la misère. »²¹⁶

En consultant la correspondance de Schauenburg on ne trouve que de très rares mentions concernant les Juifs. Une des plus intéressantes se trouve dans un échange avec Mengaud :

« Dès mon retour à Soleure j'ai pris des mesures, (...) pour chasser de ma division les juifs qui y abondaient et du brigandage desquels vous vous plaignez avec raison dans votre lettre du 23 du courant [13 mars]. Ayant été instruit il y a trois jours que de l'argenterie volée a été vendue à des orfèvres de Soleure, j'ai invité le gouvernement de ce canton à apposer de suite les scellés chez tous les orfèvres et chez tous les juifs qui pourraient se trouver sur son territoire et de saisir tous les objets que par leurs registres ils ne pourraient pas prouver avoir été achetés légalement, à l'effet de les rendre à leurs propriétaires. »²¹⁷

S'agit-il de la même affaire ? Comment peut-on expliquer qu'elle n'aboutisse que début juin sur le bureau du Directoire helvétique alors que le constat remonte à la mi-mars ? A propos de la communauté juive, il faut rappeler que :

« Ce qui caractérise l'action du Directoire à l'égard des Juifs, c'est d'une part l'application dans tous les pays conquis ou les régions occupées par les armées françaises des principes qui avaient été mis en vigueur en France, c'est-à-dire la proclamation de la liberté et de l'égalité des Juifs. »²¹⁸

Ce principe de base s'est cependant heurté en Suisse à l'intransigeance du législatif helvétique qui refusa de se plier à la volonté du Directoire :

« En 1798, les juifs du Surbtal s'adressèrent au gouvernement helvétique pour demander l'égalité, mais le Parlement refusa leur requête. Il imposa même aux juifs autochtones des conditions plus défavorables qu'aux étrangers pour obtenir la citoyenneté. »²¹⁹

Y a-t-il corrélation entre les reproches adressés plus haut et la posture des législateurs helvétiques ? Ces questions mériteraient certainement d'être approfondies dans le cadre d'une étude plus spécifique de cet aspect des relations à la communauté juive, à notre connaissance largement ignoré dans les recherches concernant l'Helvétique²²⁰.

Il suffit ici de rappeler que la majorité des troupes engagées dans l'invasion venaient d'Alsace où la communauté juive représentait la moitié des Juifs de France :

« Ils n'avaient le droit de résider que dans un certain nombre de communes, (...). Il s'agissait surtout de villages, les Juifs étaient exclus des villes et notamment de Strasbourg. Ainsi le judaïsme alsacien, (...), était-il essentiellement rural. (...) Comme ils n'avaient pas le droit d'être propriétaires fonciers et de cultiver la terre, ils en étaient réduits à des métiers marginaux, tels que ceux de marchands de chevaux ou de bestiaux ; beaucoup pratiquaient l'usure, aussi étaient-ils peu aimés des paysans qui se plaignaient de leur nombre et de leur avidité. »²²¹

Des situations similaires peuvent être relevées pour les évêchés de Metz, Toul et Verdun, comptant notamment 3'000 Juifs « entassés dans un véritable ghetto » à Metz, comme aussi pour les 180 fa-

216 OECHSLI, op. cit., p. 90, citant ASHR, Vol. II, pp. 130, N° 13.

217 BNUS, MS 0.471/247, 23 ventôse an 6 [13 mars 1798], Soleure, Le général de division Schauenburg, au citoyen Mengaud

218 GODECHOT, Jacques, « Les variations de la politique française à l'égard des pays occupés de 1792 à 1815 », in *Occupants et occupés, 1792-1815*, Bruxelles, Université libre, 1969, p. 64.

219 KAUFMANN, Robert Uri: "Judaïsme – Vers l'émancipation (1798-1879)", in: *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, version du 01.02.2016, traduit de l'allemand. Online: <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/011376/2016-02-01/>, consulté le 02.10.2022.

220 Voir à ce sujet : BÜRGIN, Martin : *L'antijudaïsme a conduit à des exactions dans la jeune République helvétique*, <https://www.swissinfo.ch/fre/culture/l-antijuda%C3%AFsme-a-conduit-%C3%A0-des-exactions-dans-la-jeune-r%C3%A9publique-suisse/47770260>, 14.10.'22

221 GODECHOT, op.cit., p. 49.

milles autorisées dans le duché de Lorraine. Tous ces secteurs appartiennent à l'actuelle région Grand-Est qui représente à peu près 40 % des hommes incorporés dans les demi-brigades actives en Suisse. Il n'est donc pas étonnant que certains Juifs aient suivi les troupes pour tenter d'améliorer leur situation. De là à laisser entendre implicitement que les receleurs sont forcément juifs nous semble pour le moins ... surprenant.

Oechsli doute de l'efficacité des mesures de Schauenburg pour combattre les exactions, mesures :

« (...) *die aber größtenteils auf dem Papier blieben. Wie hätte es anders sein können, da sie selbst den Raub im Großen betrieben, den ihr Staat zum Prinzip seiner Kriegsführung erhoben hatte !* »²²²

Cette condamnation sans appel ni nuance s'adressant aux « *Heerführer* » sans distinction, sans indication ni de lieu, de dates, de faits n'est soutenue par aucun exemple concret et avéré. Elle est déplacée, tant sur la forme que sur le fond.

Oechsli propose ensuite une longue analyse des ponctions financières dont on peut se demander ce qu'elle fait dans ce chapitre. Ces questions relèveraient d'un chapitre *ad hoc* adressant spécifiquement les problématiques financières, économiques et politiques. La justification de l'auteur semble résider dans les rôles respectifs de Rouhière et de Brune qui se seraient emparés de plus de 2 millions pour eux-mêmes. Si tel a bien été le cas, c'est donc une question qui relève de la justice criminelle, au choix helvétique ou française, tant les deux gouvernements pourraient se prévaloir d'être victimes de telles malversations. Mais des deux hommes, seul Brune est un chef militaire, reparti en Italie dès fin mars. Quant à Rouhière, c'est un fonctionnaire civil dépendant du ministère de la guerre autant que de celui des finances au vu des fonctions qu'il a exercé en Helvétie et qui n'a aucune espèce de compétence en matière militaire (cf. chap. C.VI.1 infra).

Pour les objets enlevés de l'arsenal de Berne comme prise de guerre, il faut lire une note de bas de page pour trouver mention de leur restitution qui résulte du traité d'alliance²²³. Il fait également un pointage détaillé des fournitures faites aux troupes par le canton de Berne qui eut à supporter la charge la plus importante, prix de sa résistance à l'invasion. L'ensemble de ces données chiffrées sont à comparer avec les résultats obtenus par K. Wolf dans sa thèse de doctorat²²⁴. Ce n'est cependant pas le lieu ici de le faire.

Sont aussi évoquées les contributions de guerre décrétées par LeCarlier le 28 mars 1798 sur les ci-devant magistrats et gouvernants de Berne, Fribourg, Soleure, Lucerne et Zurich pour couvrir les frais d'entretien des troupes françaises. Le tout fut garanti par des otages. Nulle mention n'est faite des démarches de Schauenburg pour que les Soleurois soient moins nombreux que les Bernois²²⁵, qu'ils soient libérés le plus vite possible, à mi-juin pour les Soleurois et début juillet pour les Bernois. (cf. chap. D.I.3.1 infra). La question de la durée de captivité des otages n'apparaît nulle part dans le texte d'Oechsli. Il ne dit rien non plus des conditions dans lesquelles ces personnes ont été « *détenues* », au demeurant conformes à leur rang et avec les respect dû à des hôtes de qualité. En atteste un courrier de l'un des otages qui témoigne qu'il ont été :

« (...) *reçus et traités en France avec tous les égards et tous les ménagements et nous n'oublierons jamais les bontés et bienfaits que nous y avons reçus et la manière généreuse avec laquelle nous y avons été traités pendant tout le temps que nous y avons été détenus par vos ordres.* »

La suite de ce courrier nous apprend que la Chambre administrative de Soleure n'a pas couvert les frais ayant découlé du séjour des otages en France, contrairement à ceux de Berne :

222 OECHSLI, op. cit., p. 90.

223 OECHSLI, op. cit., p. 93, note 1.

224 WOLF, Kaspar, *Die Lieferungen der Schweiz an die französischen Besetzungstruppen zur Zeit der Helvetik*, Basel, Helbing & Lichtenhahn, 1948, 139 p.

225 BNU, MS 0.471/332 - MS 0.481/77, 15 germinal an 6 [4 avril 1798], Berne, [Schauenburg], *Au citoyen Lecarlier*.

« (...) l'ayant reçu aussitôt après leur retour sur la simple demande qu'ils ont présentée (...) ».

Il leur manque une attestation prouvant qu'ils ont bien été otages et ils prient le général de leur en adresser une en bonne et due forme :

« (...) d'avoir une déclaration de votre main que nous n'avons pas été envoyés en France pour des faits particuliers, mais pour la sûreté de tout le canton, ainsi que vous vous êtes déclaré par les lettres d'arrestation que vous nous avez fait remettre, et que nous gardons, que vous avez trouvé bon de prendre des otages à Soleure, et que vous nous avez choisi à cet effet.

Nous osons espérer, (...) que vous ne nous refuserez pas cet acte de vérité si essentiel pour nous. Il nous servira en même temps de sauvegarde contre des malveillants et ayant satisfait à la contribution, qu'on nous a imposé, il serait bien dur, d'avoir sur notre compte des frais, que nous avons supporté pour tout le canton, étant privés en même temps de notre liberté. »²²⁶

Ce sont bien les autorités de l'Helvétique qui doivent se faire remettre à l'ordre pour rembourser les frais des otages et c'est à Schauenburg qu'on s'adresse pour obtenir justice !

L'activité de Rapinat est évaluée à l'aune de celle de Rouhière²²⁷, comme une sorte d'association de malfaiteurs. Toutes les saisies qu'il ordonne se font accompagnées de soldats qui, selon Oechsli, se serviraient eux-mêmes au passage, affirmation dépourvue d'exemples ou témoignages concrets.

Evoquant la charge pesant sur la population pour l'entretien des troupes, il rappelle à juste titre qu'il s'agit autant des troupes résidentes que de celles de passage entre l'Alsace et l'Italie²²⁸. Il ne fait cependant aucune distinction entre ces deux types de troupes, alors que de nombreux indicateurs ont prouvé en 1798 déjà que celles de passage posent infiniment plus de problèmes que celles qui sont en permanence sous les ordres et le contrôle de Schauenburg. Il attribue la surcharge au fait que le soldat soit logé chez l'habitant alors qu'il aurait fallu selon lui le caserner dans des bâtiments publics. La question demeure, et il ne la pose pas, lesquels ? Pour mémoire, il n'y a pas de casernes en Suisse à cette époque et les locaux publics, autres que les halles de marché, grenettes, arsenaux ou lieux de culte, sont peu nombreux.

Oechsli rappelle que le soldat français n'a droit qu'à la couche, au feu et à la chandelle et que son ravitaillement (pain, viande, vin) doit être fourni par les commissaires des guerres. Il ajoute que les soldats forçaient leurs hôtes à garnir leurs tables de petits-déjeuners, légumes et friandises, voire que certains vendaient leurs rations et se faisaient totalement entretenir²²⁹. De tels cas de figure se sont certes, trop souvent, présentés, mais Oechsli pose cette situation en principe et que tous ont agi ainsi. Il néglige de mentionner que dans de nombreux cas les soldats étaient contraints de se servir sur l'habitant, faute à la négligence du service des vivres de l'armée qui dépendait de... Rouhière. De plus, Schauenburg mène une lutte incessante contre de tels abus. Il sanctionne les délinquants et dédommage les victimes dès qu'il le peut. De plus, Oechsli ne marque aucune différence entre la période précédant le traité d'alliance de celle qui l'a suivie (cf. chap. D.II.2 et D.II.3 infra), qui a pourtant vu une amélioration de la situation, dans les régions où le ravitaillement pouvait être assuré du moins.

La charge qu'a pu représenter la présence d'un certain nombre de femmes accompagnant les corps fait l'objet d'un autre paragraphe. Il se base sur le cas de la 57^e de ligne qui comptait 123 femmes et enfants à la suite, laissant entendre que c'est un cas général pour les troupes françaises²³⁰.

Il ne peut savoir que Schauenburg doit intervenir précisément à cause de cette demi-brigade au sujet

226 BNUS, MS 0.484/28, 6 avril 1800, *Soleure, Gerber, ex-conseiller* [et alii], *Au général Schauenburg* [suivent les signatures des 5 ex-otages] : *Gerber, ex-conseiller, Fois Boll, ex-capt de ville, Victor Felix Brunner, ex-Grossrat Salzkommisar, François Gugger, ci-devant conseiller, Joseph Bésenval, ex-capitaine des dragons*

227 OECHSLI, op. cit., p. 95.

228 OECHSLI, op. cit., p. 95.

229 OECHSLI, op. cit., p. 101.

230 OECHSLI, op. cit., p. 102, note 2.

des femmes (cf. chap. C.VII.3 infra), comme il ne peut non plus avoir connaissance des problèmes de tenue et de discipline qu'occasionne spécialement ce corps (cf. chap. C.II.1.11 infra), qui ramène ses mauvaises habitudes acquises lors de la campagne qu'il a menée précédemment en Italie. Ces constatations permettent cependant d'affirmer que, certes, il y a un problème posé par le trop grand nombre de femmes à la suite de certains corps. Mais on ne saurait en tirer des conclusions générales pour l'ensemble de la force d'occupation, ou faire passer l'exception pour la règle.

Oechsli consacre une partie importante de son texte au « *Coup d'Etat* » du 18 juin 1798 organisé par Rapinat. Il relate le désaveu formel par le Directoire et le rôle de Schauenburg qui a rétabli l'ordre constitutionnel autant que cela était encore possible. Les rôles d'Ochs et LaHarpe sont décrits sans complaisance. Leur arrivée aurait, selon Oechsli, contribué à un changement de ton chez Rapinat et Schauenburg, conclusion qui, pour le second, nous paraît curieuse. Pour notre part, nous ne considérons pas que le ton de Schauenburg ait en rien varié tout au long de l'année, ni dans ses choix lexicologiques, ni dans la structuration de ses messages.

L'élaboration du traité d'alliance permet à Oechsli de souligner les difficultés d'une Suisse devenue vassale d'une France déterminée à préserver un avantage stratégique continental, notamment par la garantie des deux routes de transit pour les troupes (cf. chap. D.IV.3.2 infra). Il souligne, à côté de la perte du statut de neutralité, celle de la disparition du droit d'asile. Dans ce domaine Schauenburg mène effectivement une lutte sans merci contre les émigrés français, exigeant maintes fois leur expulsion et faisant totalement fi de la souveraineté policière du pays allié et appliquant les principes jacobins de la République française.

A propos des articles secrets, Oechsli présente la clause du retrait des troupes dans les 3 mois suivant l'échange des ratifications – qui a eu lieu le 30 septembre – et de l'entretien de ces troupes dans l'intervalle aux frais de la France. Il condamne le non respect du retrait des troupes, sans préciser que c'est la posture offensive de l'Autriche sur les frontières orientales et l'absence totale d'une armée helvétique capable de défendre son propre territoire qui ont conduit la République française non seulement à garder les siennes en Suisse, mais à les y renforcer.

Au bilan de ce chapitre, on constate que les événements sont présentés de manière univoque, tout en donnant l'illusion d'une forme d'objectivité par la référence à certains documents français soigneusement sélectionnés parmi les sources publiées disponibles à l'époque. L'absence de données est comblée par des approximations ou généralisations soutenant le discours général.

L'affaire de Nidwald, la question des Grisons et l'éclatement de la guerre de la Deuxième coalition sont liés en un seul ensemble²³¹ alors qu'il s'agit bien de deux événements distincts l'un de l'autre, sous réserve du rôle joué par l'Autriche. Ce n'est pas le lieu ici d'évaluer la pertinence du raisonnement d'Oechsli dans son analyse des négociations de Rastatt et de l'abandon par l'Autriche de l'espoir de paix face à l'intransigeance du Directoire.

Quoi qu'il en soit, c'est la place de la Suisse, lien entre les théâtres allemand et italien pour les Français, qui devient l'enjeu de la guerre à venir, point sur lequel Autrichiens, Russes et Anglais s'accordent. C'est dans ce contexte que Thugut²³² soumet la proposition, le 6 septembre – à cette date, les troupes françaises sont pratiquement déjà toutes en place ou presque pour converger sur Stans – de porter l'effort principal sur la Suisse avec des troupes russes pour ne pas être soupçonné de volontés annexionnistes. Ce projet est élaboré avec le soutien des émigrés suisses, tels que l'abbé de Saint-Gall Pankraz, l'ancien avoyer bernois Steiger et le colonel vaudois Rovéréa. A propos de l'agi-

231 *Nidwalden und Graubünden. Ausbruch des zweiten Koalitionskrieges*, OECHSLI, op. cit., pp. 158-188.

232 Johann-Amadeus-Franz de Paula von **Thugut**, baron, * le 31 mars 1736 à Linz, † le 28 mai 1818 à Vienne, Ministre des Affaires étrangères du 13 juillet 1794 au 3 décembre 1800.

tation de l'avoyer Steiger, il est intéressant de prendre connaissance de l'importance, surestimée par Oechsli, que l'on semble accorder au personnage en 1798 :

« Mr Thugut s'est débarrassé des importunités du ci-devant avoyer Steiguer en lui procurant la permission de se rendre à Berlin comme le centre actuel des grandes négociations. Ce Bernois, à force d'avoir hanté des émigrés en Suisse, a non seulement adopté le costume mais encore le ton et les manières des cordons à la suite de Louis XVIII.

*Je ne crois cependant pas que ses menées et ses intrigues produisent d'autre effet tant que nous serons en paix, que celui de le faire mystifier à Vienne et à Berlin. »*²³³

Ce sont les Grisons qui doivent être l'instrument de cette opération comme Oechsli le démontre clairement. Les actions de propagande et leurs diffuseurs sont désignés avec précision, agitation qui augmente après la mi-juillet 1798. Cette observation permet de valider *ipso facto* la justesse des soupçons de Schauenburg et Rapinat qui, eux, ne sont pas mentionnés bien qu'ils en aient une parfaite connaissance :

*« La cour de Vienne dirige toutes les parties de ce plan et tient dans ses mains tous les fils de la conspiration. Il se fait sentir à Feldkirch, (...) un mouvement et une agitation extraordinaires. Leur objet n'est plus un secret. Des Olygarques suisses et des émigrés français y tiennent des conciliabules avec des agents de l'Autriche. On y lit des correspondances de la Suisse, d'Italie et de France. Chaque jour on expédie quatre ou cinq courriers pour ces différentes contrées et pour Vienne. Les mêmes intrigues se pratiquent à Constance et à Uberlingen. Elles ont été signalées au commissaire Rapinat, ainsi que les noms des principaux intriguants, afin qu'il demande leur arrestation, si quelques uns d'entre eux mettaient le pied en Helvétie. (...) la maison d'Autriche, déjà violemment mécontente de la révolution opérée en Helvétie, met en jeu toutes ses intrigues pour empêcher que les Grisons ne s'unissent à la nouvelle république et qu'elle ne manque point de trouver de nombreux auxiliaires, soit parmi les Grisons, dont la majorité est toujours ulcérée par la séparation de la Valteline et des deux comtés, soit dans le fanatisme des Petits Cantons helvétiques, et le mécontentement de tous ceux qui regrettent l'ancien ordre de choses, soit enfin parmi les émigrés qui, forcés de quitter la Suisse, rôdent autour d'elle, et sont toujours les premiers complices de toutes les manoeuvres contre la République. »*²³⁴

Il faut s'interroger sur la réelle influence de cette agitation autrichienne sur les événements de Nidwald. Oechsli considère que la réquisition du serment patriotique, exigée par le décret du 12 juillet, serait juste une mèche lancée dans un incendie déjà en cours de combustion. Le rôle du clergé catholique est clairement mis en évidence par le protestant Oechsli. Il évoque les évêques, les moines, parmi lesquels Paul Styger bien entendu. Les interventions des militaires dans les communes résistantes sont évoquées, sans en mentionner la mesure et l'absence totale de victimes, tant en Appenzell que dans les communes lucernoises (cf. chap. B.V.1 infra).

La subordination de Schauenburg au Directoire helvétique pendant phase préparatoire de la campagne est relatée correctement. Il met cependant trop la responsabilité sur les hésitations de Thugut et les provocations d'Auffenberg et Hotze et pas assez sur le rôle hyperactif et délétère de Paul Styger et consorts. Ces meneurs, aussi exaltés que peu instruits, étaient totalement dépourvus de la moindre notion de « Realpolitik » telle qu'elle se pratique dans les grandes nations, donc incapables de comprendre ce que ces grands seigneurs, dont ils avaient la prétention d'avoir l'oreille, avaient réellement en projet. Oechsli n'a pas été contredit par les nombreuses études antérieures et postérieures consacrées au rôle d'âme spirituelle et militaire de la révolte joué par Styger et consorts.

233 SHAT, B 2 65, 17 thermidor an 6 [4 août 1798], *Ratisbonne, Le chargé d'affaires de la République française près la Diète de l'Empire germanique, Au général Schauenburg, commandant en chef l'armée française en Helvétie*

234 SHAT, B 2 67, [non daté, Talleyrand et Schérer citent ce rapport en septembre 1798], *Ministère des relations extérieures, 1^e division politique, Rapport au Directoire exécutif, Situation politique des Grisons*

Les combats à proprement parler ne sont pas décrits (il n'y avait pas d'officier sur le champ de bataille du côté nidwaldien !). Seules les victimes nidwaldiennes sont évoquées : 386 tués, dont 102 femmes et 25 enfants. Signalant les 712 maisons détruites par le feu, aucune mention n'est faite de la part de celles des patriotes détruites avant les combats à l'instigation de Styger. Oechsli ne souève même pas la question, laissant par là entendre que toutes ont été détruites par les troupes françaises, ce qui ne correspond pas à la réalité.

A juste titre, Oechsli attribue à la présence des (faibles) secours schwyzois et uranais la décision de désarmer toute la Suisse centrale qui, aux yeux de Schauenburg, n'a pas respecté les termes de l'armistice du 4 mai 1798. Il mentionne le désarmement de Glaris, ordonné par erreur puis retiré. Plus que lacunaire sur cette affaire, Oechsli se garde bien d'en expliciter les tenants et aboutissants pour, sans le formuler explicitement, souligner les attitudes abusives des Français selon lui. Le détail de cette affaire est explicité dans l'analyse de Dierauer (cf. supra). Il termine l'évocation des événements de Stans par la phrase suivante :

« *So konnte sich Schauenburg rühmen, in der "schweizerischen Vendée" den Brand erstickt zu haben.* »²³⁵

Cela correspond-il bien au ton de Schauenburg ? Qu'on en juge :

« *Le fanatisme et les intrigues des émissaires de Londres et de Vienne étaient parvenus à organiser dans les ci-devant Petits Cantons une Vendée, qui avait pris naissance dans le refus du serment prêté dans tout le reste de la Suisse.(...)*

Enfin il a fallu étouffer cet incendie qui menaçait d'embraser toute la Suisse ; nous en sommes venus aux mains. Cernés de toutes parts, attaqués sur plusieurs points différents, ils se sont défendus avec toute l'opiniâtreté du fanatisme et l'avantage de leur position ; mais aussi la valeur de nos troupes a surmonté tous les obstacles. Les rebelles ont été culbutés partout, 1500 ont été taillés en pièces, et la fureur du soldat a tiré une vengeance terrible de ces misérables. »²³⁶

Dans la relation des affaires grisonnes, Oechsli place à nouveau une brève incise qui discrédite son travail en minimisant la responsabilité du Directoire helvétique :

« (...) *so wenig sie es eigentlich verschuldet hatten.* »

Il explique, à raison cette fois, que les événements de Stans ont mis les patriotes grisons dans une situation intenable. Il rappelle que depuis plus d'un siècle et demi les Grisons, contrairement au Corps helvétique lui-même, étaient dans la sphère d'influence autrichienne, situation implicitement reconnue par le Directoire français qui n'a pas autorisé ses troupes à y entrer ni même à s'en approcher, ordre strictement respecté par Schauenburg (cf. chap. B.IV.5 et B.VI.2 infra).

Les rôles des familles Salis et Tscharner dans les affaires de 1798 sont décrites avec justesse, mais le rôle pernicieux des Salis dans la perte de la Valteline en 1797 est totalement passé sous silence, sous réserve de la mention des « *poursuites judiciaires* » engagés contre eux par le Landtag au printemps 1798, sans préciser sous quelle prévention ils étaient poursuivis.

Selon Oechsli, les Tscharner et les patriotes auraient vu, grâce à la réunion :

« (...) *daß einzige Mittel erblickten, um auß der gesetzlosen, korrupten Ochlokratie und dem wüsten Faktionswesen, wie sie bisher in Alt fry Rätien geherrscht hatten, herauszukommen.* »²³⁷

Il présente en détail le jeu d'influence entre Florent-Guyot, à la manoeuvre avec les patriotes, et von Cronthal maniant les finances, les troupes sur les frontières devant le St.-Luzisteig, le clergé catholique, les Salis et la situation intérieure de l'Helvétique.

235 OECHSLI, op. cit., p. 168.

236 BNUS, MS 0.476/1168 – *Archiv*, XVI, p. 403-404, Le 10 vendémiaire an 7 [1^{er} octobre 1798], [Schauenburg], *Au général en chef Brune, commandant en chef l'armée d'Italie*

237 OECHSLI, op. cit., p. 171.

Le vote des communes, avec les excès qui les ont précédés et suivis, sont restitués fidèlement et de manière équilibrée, comme aussi le rôle des Salis dans l'appel à l'Empire, la levée des milices et l'internement ou l'exil des patriotes. Le rôle des émigrés suisses à Vienne et à Coire et l'inutile agitation de Florent-Guyot aux Grisons ne sont pas oubliés. Il relève aussi l'inutilité de la pression exercée par le Directoire helvétique, les patriotes grisons et Florent-Guyot sur Schauenburg qui refuse de déroger aux ordres de son Directoire (cf. chap. B.VI.2 infra).

La posture de Schauenburg et son déploiement en Suisse centrale et au Tessin sont correctement bien que sommairement décrits. Les conséquences de l'entrée des Autrichiens dans les Grisons sur la présence et le passage des troupes françaises sont relatées avec sévérité. Les efforts déployés par Schauenburg pour protéger les populations locales sont passés sous silence, comme est ignoré totalement le rappel de Rouhière à Paris, exigé et obtenu enfin par le général en chef, à cause de sa mauvaise gestion des services des subsistances notamment. Oechsli se contente juste de nommer son successeur Ferraud (cf. chap. D.III.5 infra).

Mais, curieusement, il reconnaît que le soldat est autant victime des fournisseurs que le peuple :

« *Und dabei ließen es diese Schufte den Soldaten an allem fehlen ; sie lieferten die Rationen nicht oder so schlecht, daß der Soldat sie zurückwies und, den Säbel in der Hand, auf Kosten der Einwohner lebte.* »²³⁸

Ce constat pertinent n'est pas accompagné de la mention de la lutte permanente du général en chef pour le respect des ordres et surtout des propriétés des citoyens, pourtant maintes fois soulignée par les correspondants des divers cantons et les autorités centrales. Est aussi négligée la mention des excès infiniment plus nombreux commis par les troupes qui ne sont que de passage.

Selon Oechsli, le coût mensuel de l'armée serait de 2'000'000.- francs par mois. Ce calcul manque pour le moins de précision. Sa base de calcul est de 2.-/jour par soldat et 4.-/jour par officier. Par sondage, sur la base des effectifs des 11 octobre, 10 novembre et 10 décembre, cela donne, en chiffres arrondis, le tableau ci-dessous :

Tableau N° 3 :		Calcul des charges mensuelles pour le dernier trimestre 1798			
dates	soldats	Charge mensuelle	officiers	Charge mensuelle	Charge mensuelle totale
11.10.1798	24'000	1'440'000	1'200	144'000	1'584'000
10.11.1798	29'500	1'770'000	1'300	156'000	1'926'000
10.12.1798	33'800	2'028'000	1'400	168'000	2'196'000
Charge moyenne sur trois mois :					1'902'000

Ce tableau concerne les troupes résidentes sur sol suisse. A noter qu'entre le 16 octobre et le 10 novembre 7 demi-brigades traversent la Suisse de Bâle ou Bienne au Grand-Saint-Bernard. Ces corps mettent en moyenne 7 à 8 jours pour traverser, se suivent à un ou deux jours d'intervalle avec des effectifs moyens d'environ 2200 hommes. Ce sont donc environ 15'000 à 16'000 bouches à nourrir pour 8 jours, soit entre 123'000 et 130'000 francs en termes de coûts, répartis sur les mois d'octobre et novembre. Pour mémoire, tous ces coûts devaient être assumés par la France conformément aux clauses du traité d'alliance. Quant à savoir quelle part de ces dépenses a été assumée par les Suisses et/ou les Français, cette question mérite une analyse *ad hoc* dépassant le cadre de ce travail.

Oechsli mentionne les 13 assassinats qui ont marqué le passage des demi-brigades en route vers l'Italie, mais ne dit rien des mesures prises par Schauenburg pour tenter de se saisir des coupables ni de la mise en place de gardes armées assurées par les citoyens des localités traversées. Ce système a

238 OECHSLI, op. cit., p. 176.

été mis en place par le préfet vaudois Pollier puis étendu à toutes les parties traversées, avec l'assentiment et même le soutien du commandement français.

La réquisition par la France des 6 demi-brigades auxiliaires est présentée de manière étrange :

« (...) *da mit dem Einrücken der Oesterreicher in Bünden der Kriegsfall eingetreten sei.* »²³⁹

La chose ainsi formulée interprète de manière spécieuse la requête du Directoire français qui écrit :

« *Si nous ne spécifions point encore contre qui votre coopération est réclamée, c'est parce que nous aimons à conserver l'espoir que les hostilités ne commenceront point, et que l'Autriche, saisie d'un prompt regret, retirera ses troupes du pays des Grisons. Mais comme le cas de guerre existe indubitablement, unissons nos moyens et mettons-nous en état de la faire terrible à ceux qui oseront l'entreprendre.* »²⁴⁰

A Paris on perçoit certes la guerre comme certaine mais point encore déclarée et la demande se fait à titre « préventif ». Le rappel des régiments capitulés au service du Piémont est en réalité une demande faite en juin déjà par Brune²⁴¹ (cf. chap B.IV.4 infra). Elle a été repoussée par le Directoire qui se base sur l'argumentation du général Schauenburg :

« *Ne serait-ce pas servir les intérêts de nos ennemis, et surtout l'Anglais, que de priver cette puissance des forces qui la défendent contre ses entreprises.* »²⁴²

Ce qui reste de ces régiments est finalement directement subordonné à l'armée française en Italie selon les décrets des 21 novembre²⁴³ et 6 décembre 1798, (alors qu'Oechsli parle du 23 décembre) et disparaîtront dans la débâcle des armées françaises en 1799.

Le passage de témoin entre Schauenburg et Masséna est présenté de manière fantaisiste comme un déclassement du premier :

« *Schauenburg, der den Oberbefehl über die Armee in Helvetien am 11. Dezember einem Größeren, Masséna, abtreten mußte, wurde als Generalinspektor der Infanterie mit der Organisation der sechs Halbbrigaden betraut.* »²⁴⁴

Il est largement avéré (cf. chap. A.III.2.2 supra) que cette relève était souhaitée, même ardemment réclamée de longue date et constitue un vrai soulagement pour un Schauenburg qui peut, enfin, se consacrer à l'inspection générale de l'infanterie (française) dont il est chargé simultanément à son commandement en chef depuis le 2 octobre 1798 déjà. Il doit seulement y ajouter l'inspection de l'infanterie helvétique.

La conscience de la nécessité d'avoir des troupes helvétiques est évoquée au travers de la création de la Légion helvétique puis de l'appel à l'établissement des listes des membres des milices :

« *Das helvetische Direktorium glaubte jedoch, von dem stolzen Sinn Laharpes geleitet, auch die Schweiz selber für den herannahenden Sturm auf Kriegsfuß stellen zu sollen, und es war das nicht bloß Liebedienerei gegen Frankreich, sondern die an sich richtige Erwägung, daß die Bildung einer schlagfertigen Armee das einzige Mittel sei, auch den Franzosen gegenüber eine selbständigere*

239 OECHSLI, op. cit., p. 179.

240 ASHR, Vol. III, pp. 34-35, N° 139, 6 brumaire an 7 [27. October 1798], *Das VDirectorium der franz. Republik, an dasjenige der helvetischen*

241 BNUS, MS 0.483/112, 26 prairial an 6 [14 juin 1798], *Du quartier général de Milan, Brune, Général en chef, Au général de division Schauenburg, commandant l'armée française en Helvétie*

242 BNUS, MS 0.474/658, 14 messidor an 6 [2 juillet 1798], [Schauenburg], *Au Directoire exécutif de la République française*

243 SHAT, B 2 68 - ASHR, Vol. III, p. 621, N° 101, 21 novembre 1798 [1^{er} frimaire an 7], *Lucerne, Le Directoire exécutif de la République helvétique une et indivisible, arrête ce qui suit : Die gesetzgebenden Räte (...), Bewilligung des Übergangs der Schweizertruppen in sardinischem Dienst zu der französischen Armee.*

244 OECHSLI, op. cit., p. 180.

Stellung einzunehmen. »²⁴⁵

Oechsli ne peut à son époque remettre en cause la pertinence d'avoir une force armée crédible à opposer à l'étranger. Il n'a semble-t-il pas mesuré ou voulu relever les conséquences de l'appel quasi simultané à l'établissement de ces listes pour un service obligatoire et national et de la réquisition des demi-brigades auxiliaires, basées sur le volontariat qui a créé une confusion dans l'opinion, habilement exploitée par les opposants à l'Helvétique (cf. chap. D.II.4.2 et D.II.4.4 infra).

Il n'a pas mentionné non plus la pression forte mise par la France en vue de la levée de ces milices. « *Dazu kam der üble Wille des Volkes, das in allen militärischen Maßnahmen der Regierung nur den Versuch witterte, seine Söhne in die fränkische Armee zu stecken und außer Landes zu führen. (...) Schon die erste Einschreibung der Milizen im Oktober 1798 stieß auf erbitterten Widerstand und erregte in verschiedenen Kantonen Unruhen.* »²⁴⁶

Il constate bien que de nombreux jeunes gens fuient cette forme de conscription mais sans établir la corrélation entre les deux causes.

Au bilan de cette évocation de l'année 1798 par Oechsli, il y a un mélange de rigueur pour bon nombre d'aspects helvétiques, biaisé par un choix sélectif de mentions à propos des Français. Sa sévérité avec les faiblesses des Suisses est réelle et non dénuée de fondement.

Sa manière de présenter la présence française comme prioritairement à charge économique de la Suisse semble perturber une présentation équilibrée des conséquences sociales et même sociétales de la présence de cette armée. Il ne perçoit pas que le soldat français se comporte en Suisse comme il le fait dans son propre pays. Il ignore, faute de sources il est vrai, que les corps sont souvent rattrapés par les plaintes qu'ils ont laissées derrière eux, en France ou dans les départements nouvellement réunis de la rive gauche du Rhin. Il ne relève pas non plus que ce comportement n'a rien à voir avec celui que les populations italiennes ont dû subir, sans même parler des Vendéens, des Français massacrés par d'autres Français.

Habitué du soldat suisse vivant en bonne intelligence comme citoyen chez ses concitoyens, il ne peut semble-t-il concevoir qu'un hiatus s'est opéré entre civils et militaires en France après 5 ans de campagnes et de guerre.

Faute des résultats de Guyot, dont la thèse de doctorat n'a paru qu'en 1911, Oechsli n'a qu'une connaissance restreinte de la situation intérieure, financière et militaire de la France. Ces éléments conditionnent les choix du Directoire, notamment dans la non-intervention dans les Grisons, comme du besoin vital de finances.

L'apparence de précision de cet ouvrage, avec ses innombrables références aux sources publiées par Strickler, doivent désormais être nuancées, parfois fortement.

A.III.1.2.2 : Travaux parus au cours du XX^e siècle, non liés à une commémoration

Cette partie ne serait pas complète sans évoquer deux publications spécifiques, fondatrices même, parues au cours du XX^e siècle : l'article d'Alfred Ruffer pour le *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*²⁴⁷ et la contribution de Jean-René Suratteau au colloque *Occupants et occupés* tenu à Bruxelles en 1968.

Ruffer est sans nul doute l'historien novateur qui a livré de la République helvétique le premier document de synthèse cohérent et pondéré, basé sur une connaissance approfondie des archives, acquise

245 Ibidem.

246 OECHSLI, op. cit., p. 182.

247 RUFER, Alfred, « La République helvétique », in : *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, tome III, pp. 25-60, Neuchâtel, Ed. Victor Attinger, 1920. Nous utilisons ici la version publiée en 1974 : RUFER, Alfred, *La Suisse et la Révolution française*, Recueil préparé par SURATTEAU, Jean-René, Paris, Société des Etudes Robespierriennes, 1974, pp. 65-178.

par sa participation à la publication de l'*Actensammlung der Helvetischen Republik*. C'est en particulier cette pondération, l'absence de toute emphase héroïsante concernant les mérites militaires des Suisses comme aussi l'évitement de l'écueil de la critique sans nuance du rôle de la France, qui lui seront violemment reprochés, à tort selon nous.

Il commence par préciser les rôles respectifs des autorités helvétiques et françaises dans le contexte européen post Campo-Formio. Il énumère les changements décrétés d'en haut en janvier-février 1798 dans de nombreux cantons et bailliages, sans la moindre intervention française autre que la garantie accordée aux Vaudois par le Directoire et la « coopération » diplomatique ailleurs en Suisse. L'intervention militaire ne fait suite qu'à l'incident de Thierrens et modifie la posture de la France, sans que, avec raison, la moindre allusion soit encore faite à ce stade à Bonaparte qui n'intervient plus après son entretien avec Reubell et Ochs les 8 et 9 décembre 1797.

Le déclenchement de l'opération est décrit de manière conforme à ce qui ressort des sources françaises, notamment quant au rôle de Brune. Rufer recourt ici aux documents publiés dans l'*Archiv für Schweizerische Geschichte*²⁴⁸. Son analyse de l'arrivée et du rôle exact de la division de l'Erguël sous les ordres de Schauenburg manque de précision, faute de données connues la concernant. La décision d'intervenir militairement est, avec raison, attribuée au Directoire qui est, seul, à la manœuvre :

« (...) le gouvernement français avait renoncé à son intention première de n'agir que par la voie indirecte et qu'il s'était décidé à intervenir d'une manière active. (...) Celui-ci conclut de ces rapports²⁴⁹ et d'autres analogues que la révolution se heurtait en Suisse à de réels obstacles, que l'oligarchie était fermement décidée à se défendre et que les patriotes risquaient d'être vaincus. Enfin la crainte de complications internationales contribua aussi à la décision que prit le Directoire d'en finir au plus vite avec la question de la Suisse. »²⁵⁰

Les combats eux-mêmes ne sont qu'à peine évoqués. Rufer restitue les atermoiements ayant fait envisager une partition du pays en trois puis la décision d'en venir, dès le 22 mars, à un Etat unitaire qui aboutit à la constitution du 12 avril 1798.

Cette question est totalement absente de la correspondance de Schauenburg qui n'agit encore que comme subordonné de Brune. Seuls les cantons de la Suisse centrale refusent de se rallier à la nouvelle constitution, Obwald excepté. Rufer attribue ce rejet à « ses conducteurs spirituels et temporels ». Perte de leur prestige, des revenus des bailliages, de l'autonomie de leurs vallées sont au cœur des préoccupations :

« Les paysans de la Suisse primitive surtout continuaient de rester soumis à l'influence du clergé et de l'aristocratie. Ils étaient fermement attachés à leurs anciennes institutions, aux landsgemeinde où ils pouvaient à leur gré déposer les chefs et modifier les lois. Ils se laissaient aisément persuader que la nouvelle organisation anéantirait non seulement leurs libertés, mais aussi leur religion. »²⁵¹

Dans cette question de la religion, Rufer ne différencie pas les deux confessions par de potentielles postures différentes, se contentant de qualifier simplement l'opposition de « religieuse ». Il souligne la retenue des troupes françaises qui, selon lui, n'ont fait que réagir à l'attaque venant de la Suisse centrale. Cette analyse, pertinente, est largement confirmée par la correspondance de Schauenburg. Les opérations ne sont, comme pour l'invasion, pas décrites :

« Le 4 mai il [Schwyz] conclut avec Schauenburg une capitulation que celui-ci accorda aussi à ses alliés. Les Waldstätten acceptèrent la constitution moyennant la promesse faite par Schauenburg

248 « Correspondenz des General Brune, Oberbefehlshaber der französischen Armee in der Schweiz, vom 5. Februar bis zum 28. März 1798 », in : *Archiv für Schweizerische Geschichte*, Band XII, Zürich, S. Höhr, 1858, pp. 227-496.

249 Rapports concernant l'incident de Thierrens et de la reprise en mains d'Aarau par Berne.

250 RUFER, op. cit. p. 72.

251 RUFER, op. cit. p. 78. Les nombreux travaux publiés dans le *Dossier helvétique* N° IV confirment abondamment et de manière détaillée cette analyse, cf. infra les textes de VOGEL et KÄLIN.

*qu'ils ne seraient ni troublés dans leurs croyances, ni désarmés, ni occupés. »*²⁵²

Les événements valaisans sont aussi très brièvement évoqués, avec mention du soutien vaudois aux Bas-Valaisans. Rufer souligne que l'enthousiasme initial pour le nouveau régime fut rapidement terni par le bilan humain des opérations et les tensions croissantes entre les autorités helvétiques et les représentants de la France :

*« (...) qui tenaient à sauvegarder les intérêts du vainqueur. »*²⁵³

Au premier rang des problèmes, celui des ponctions financières et en vivres prélevées fin mars. Sans le faire expressément, Rufer donne de Rapinat une évaluation moins sévère en soulignant, comme Schauenburg, que les problèmes viennent des ordonnateurs et plus particulièrement de leur chef, Rouhière. Tout juste reproche-t-il à Rapinat de ne pas les avoir destitués plus vite, ignorant qu'il n'avait pas en ce domaine un pouvoir discrétionnaire, seul le ministère pouvant le faire. Les réclamations justifiées des autorités helvétiques n'ont pu passer à Paris :

*« Ces prétentions étaient fondées et tendaient à mettre fin aux mesures arbitraires des Français et à relever le prestige du gouvernement helvétique à l'intérieur et à l'extérieur. Mais les unes étaient formulées prématurément, les autres motivées d'une manière maladroite et blessante de sorte qu'elles suscitèrent le mécontentement de Reubell. »*²⁵⁴

Le traité du 19 août 1798 est, selon Rufer, la réponse à toutes ces questions en énumérant les réponses aux plaintes du printemps. C'est le rétablissement de relations diplomatiques ordinaires et la garantie de l'évacuation des troupes dans les trois mois, mais :

*« Un avenir prochain se chargerait d'anéantir cruellement ces espérances. L'Helvétie allait au devant de nouvelles épreuves, encore plus redoutables que celles qu'elle venait de subir. »*²⁵⁵

Selon Rufer, l'Autriche est la principale responsable de cette situation. En cela son analyse recoupe les constats qui ressortent de la correspondance de Schauenburg. L'Empire refuse de s'accomoder de la situation nouvelle, contrairement à de nombreux autres Etats européens. L'Autriche est, avec l'Angleterre et les chefs des émigrés suisses, à la manoeuvre pour agiter contre l'Helvétie. Rufer confirme les évidences énoncées par Schauenburg :

*« Des agents venus du Sud de l'Allemagne et du Vorarlberg travaillaient les régions de l'Est et du centre de la Suisse ; des émissaires parcouraient le pays déguisés en colporteurs. »*²⁵⁶

Le refus du serment, dont Rufer énumère le grand nombre d'acceptants – y compris les évêques et vicaires épiscopaux de Suisse occidentale, de Lucerne, de Schwyz et de Coire – est le ferment agité par les opposants. Il fait part de la période agitée de fin août dans les districts de Nidwald et de Schwyz, avec les interprétations divergentes de la capitulation du 4 mai 1798. Le rôle de médiateur de Schauenburg est souligné. La responsabilité du déclenchement de la guerre est attribuée aux autorités helvétiques, acculées par le refus obstiné du district de Stans. Le Directoire helvétique est soutenu par une opinion publique, agacée par les ménagements accordés jusque là aux récalcitrants. Les combats du 9 septembre sont résumés ainsi :

*« (...) ce petit pays fut vaincu après des combats meurtriers et cruellement puni de son insoumission. Les chefs peu scrupuleux de ce malheureux peuple s'étaient éclipsés dans l'intervalle. »*²⁵⁷

La situation intérieure des Grisons, déchirés par ses luttes intestines depuis la perte de la Valteline, est finement présentée, menant à l'inéluctable entrée des Autrichiens, appelés par les Salis et les catholiques. Le rôle d'agitateur pro-français de Florent-Guiot relevé par Rufer ne permet pas de prendre pleinement conscience de son cavalier seul qui ressort clairement de la correspondance entre Schauenburg et Paris, qui refusent de faire des Grisons un *casus belli*.

252 RUFER, op. cit. p. 80.

253 RUFER, op. cit. p. 82.

254 RUFER, op. cit. p. 83.

255 RUFER, op. cit. p. 85.

256 RUFER, op. cit. p. 86.

257 RUFER, op. cit. p. 88.

L'entrée des Autrichiens dans les Grisons et l'ouverture du conflit en Italie interdit le départ des troupes françaises. Rufer situe donc, à juste titre, le redéploiement de ces troupes françaises dans un contexte devenu européen.

Rufer, ne rend pas compte de manière précise de la confusion – qui devient évidente dans les sources françaises – créée par la volonté helvétique de lever sa propre armée et celle, simultanée, de la France qui demande la levée des 6 demi-brigades dont il se contente de constater l'échec partiel.

C'est au final une analyse plutôt objective de l'année 1798 qui est présentée, à laquelle on ne peut reprocher que le manque d'informations concernant les problèmes réels qu'ont posé aux habitantes et habitants la présence des troupes d'occupation, et bien plus encore le passage des autres. Logiquement, les mesures tentées pour en limiter la survenance ne sont donc pas non plus abordées.

La question des relations entre occupants et occupés sous la République et l'Empire a été l'objet d'un colloque international organisé en Belgique²⁵⁸. Le premier texte²⁵⁹ étudie l'évolution de la politique française tout au long de cette période.

Quelques mentions méritent d'être retenues concernant la Suisse. Mettant l'occupation dans le contexte historique long en termes de droit de la guerre, Godechot souligne que les juristes, dès Hugo de Groot, ont tenté de réglementer, de fonder un droit international visant à combattre les effets de la guerre. Le plus récent en date est le Neuchâtelois Emer de Vattel :

« Il conseille de développer la logistique, afin que les armées soient nourries par les Etats qui les entretiennent et non par le pays où elles stationnent. Il préconise la conjugaison de la diplomatie et de la guerre²⁶⁰, afin que les guerres soient limitées et raisonnables, afin qu'elles n'entraînent pas, en cascades, des représailles et des revanches²⁶¹. Il s'efforce surtout d'introduire une distinction nette entre combattant et non-combattant²⁶²: ce dernier devrait être respecté, et considéré comme étranger à la guerre. »²⁶³

Godechot place le cas de la Suisse dans la deuxième période allant de 1795 à 1799, celle de la création du glacis de républiques soeurs, période utilisée:

« (...) pour assainir les finances françaises grâce à l'exploitation des pays conquis. »²⁶⁴

On ne saurait mieux définir l'attitude de Brune en mars 1798. Deux types de posture françaises sont définies, celle de l'occupation d'un pays ennemi, qui ne mérite pas de ménagements et celle d'un pays ami qui devait devenir une république-soeur :

« (...) alors on ménageait, dans une certaine mesure – parfois très faible – ses habitants. »²⁶⁵

Là aussi le cas de la Suisse se reconnaît aisément et la pondération de Godechot prend tout son sens. Il met notamment en avant la problématique de la logistique :

« Il faut aussi remarquer que la logistique, assez bien organisée à la fin de l'ancien régime, devint vite déficiente lorsqu'il s'agit de ravitailler en vivres et habits, – sans parler des armes et des munitions – les masses mobilisées par la Révolution. Les services du ravitaillement furent confiés à des fournisseurs trop souvent incapables ou malhonnêtes, surveillés par des commissaires des guerres hâtivement recrutés, ignorants, ou même décidés à pratiquer la politique du pire, pour nuire à la

258 *Occupants et occupés, 1792-1815*, Bruxelles, Université libre, 1969, Actes du colloque de Bruxelles, 29-30 janvier 1968 organisé par le Centre d'histoire économique et sociale.

259 GODECHOT, op. cit., pp. 15-33.

260 Par ex. VATTEL, op.cit., Livre IV, Chap. I, « De la paix & de l'obligation de la cultiver. »

261 Par ex. VATTEL, op.cit., Livre III, Chap. IX, § 172, 173.

262 Par ex. VATTEL, op.cit., Livre III, Chap. VIII, § 145, 146, 147 : « Celui qui protège les habitants désarmés, qui retient ses soldats sous une sévère discipline, & qui conserve le pays, y trouve lui-même une subsistance aisée, & s'épargne bien des maux & des dangers. »

263 GODECHOT, op. cit. pp. 17-18.

264 GODECHOT, op. cit. p. 20.

265 GODECHOT, op. cit. p. 20.

Révolution, (...) Toutefois, dans l'évaluation des charges qui ont pesé sur un pays occupé, il est bon de ne pas se fier aux seules plaintes des habitants. Bien des contributions dont le montant avait été fixé à un chiffre énorme ne furent pas entièrement levées, et parfois les sommes réellement payées n'atteignirent qu'un niveau modeste, beaucoup de réquisitions ne furent pas exécutées, ou furent fournies sous forme de denrées de mauvaise qualité, que des commissaires des guerres corrompus acceptaient facilement. »²⁶⁶

Cette description interpelle sur les motivations profondes de l'ordonnateur en chef Rouhière en Suisse, comme sur la réelle mesure des contributions prélevées en Suisse. Maint chercheur helvète pourrait soupçonner Godechot de vouloir minimiser la charge pesant sur les pays occupés par la Grande Nation. Ce n'est pas le lieu ici de trancher ces questions, si ce n'est en relevant que Schauenburg, à maintes reprises, mentionne que les plaintes de la population, relayées par les autorités locales ou centrales, lui semblent exagérées. Il faut signaler l'exemple du Valais dont la contribution fut réduite au lendemain de la défaite de 600'000 à 400'000 livres et rappeler que dans un article secret du traité du 19 août 1798 la France prend en charge la totalité de l'entretien de ses troupes stationnées en Suisse.

Passant en revue la posture des occupants, la Suisse n'apparaît pas dans l'évocation du pillage dont l'Italie fournit l'archétype, mais figure en bonne place pour les contributions de guerre :

« En 1798, les cantons suisses de Berne, Zurich, Soleure, Fribourg durent payer une contribution de guerre de 16'000'000. (...) Ces contributions devaient d'abord permettre à l'armée d'acheter les vivres et les équipements indispensables. (...) Les contributions de guerre levées en Italie, en Allemagne et en Suisse de 1796 à 1798, permirent à la France de rétablir son équilibre budgétaire et d'abandonner les assignats pour revenir à la monnaie métallique. »²⁶⁷

Oubliant dans son énumération Lucerne et les institutions religieuses, Godechot souligne que contributions et réquisitions sont partout causes de révoltes, parfois violentes. Même en France on s'en émeut, notamment en 1799 quand l'Italie et une partie de l'Helvétie sont évacuées. A la suite du coup d'Etat du 30 prairiel an 7 [18 juin 1799] :

« Une procédure fut engagée contre les commissaires aux armées – et notamment Rapinat – tenus pour responsables des contributions et réquisitions excessives, mais elle n'aboutit pas, et finalement, il n'y eut aucune sanction. »²⁶⁸

Les pays amis, devenus souvent républiques soeurs, sont alliés à la France par un traité qui :

« (...) lie ces pays à la France [et qui] mentionne habituellement le maintien de l'occupation militaire française, sous une forme très allégée, et stipule le montant de la somme que le pays doit fournir pour contribuer à l'entretien de ces troupes. »²⁶⁹

Force est de constater que le traité du 19 août 1798 avec la Suisse semble plus favorable, l'évacuation des troupes sous 3 mois²⁷⁰ étant prévue et leur charge d'entretien dans l'attente entièrement assumée par la France. Si la prise en charge des frais est assurée, l'évacuation ne se fera pas à cause de l'évolution de la situation européenne et de la menace autrichienne. Godechot rappelle enfin que le régime d'occupation :

« (...) – qu'il ait été brutal ou atténué – a mécontenté les populations sur lesquelles il pesait. Le mécontentement a pu être larvé, (...) Mais il a pu être généralisé et violent. »²⁷¹

266 GODECHOT, op. cit. pp. 20-21.

267 GODECHOT, op. cit. p. 27.

268 GODECHOT, op. cit. p. 30. A noter que Reubell, beau-frère de Rapinat, fait partie des Directeurs évincés.

269 GODECHOT, op. cit. p. 31.

270 Article 4 des articles secrets additionnels libellé ainsi : « Aussitôt que les ratifications du présent traité auront été échangées, la République française commencera à diminuer le nombre de ses troupes en Helvétie, de manière à ce qu'elles soient retirées entièrement dans l'espace de trois mois après cet échange. Celles qui resteront depuis le jour de l'échange jusqu'à l'expiration des trois mois, seront entretenues aux frais de la République française, cazernées et réparties dans les diverses villes de l'Helvétie. »

271 GODECHOT, op. cit. p. 33.

La situation helvétique se trouve, sans surprise, entre ces deux situations, la violence s'étant limitée à des secteurs et périodes limités.

Dans sa conclusion, Godechot souligne que si la présence française a contribué à diffuser en Europe les principes de 1789 :

« (...) *l'occupation militaire française n'a jamais été acceptée de bon gré – et c'est bien naturel ! – par les populations qui l'ont subie. (...) Robespierre avait eu raison de déclarer : "La liberté ne s'apporte pas à la pointe des baïonnettes".*

La France avait proclamé dès 1790 le "droit des peuples à disposer d'eux-mêmes" : l'occupation militaire paraissait en contradiction avec ce droit, quand bien même il s'agissait de protéger le droit d'autodétermination. Les gouvernements de la France ne l'ont compris, ni à l'époque révolutionnaire, ni sous le Consulat ou l'Empire. »²⁷²

Ce constat paraît totalement pertinent pour le cas de la Suisse. La communication de Godechot a été suivie d'une discussion au cours de laquelle diverses questions et réponses paraissent devoir être retenues. Le première est une observation faite par J.-R. Suratteau à propos du mécontentement qui conduit au coup d'Etat du 30 prairial an 7 et qui éclaire la posture de Mengaud en Suisse :

« *Mengaud reprend la campagne qu'il avait menée, et qui lui avait valu en grande partie son désaveu et son renvoi de Suisse, contre Rapinat, Lecarlier et Rouhière, pour alimenter la campagne antireubellienne; Mengaud est responsable dans l'optique du Jacobin qui veut révolutionner la Suisse pour en faire un Etat frère, c'est-à-dire qu'il s'oppose aux réquisitions.*

(...) les réquisitions, dans beaucoup de cas, pèsent sur le plus petit et non sur le plus gros. Chaque fois qu'il y a une occupation militaire, le plus gros tend à se libérer, et c'est finalement le petit qui souffre. Donc, la politique des réquisitions pourrait être l'un des faits qui expliquent le mécontentement et la révolte des paysans (...) puisque, en somme, le don de joyeux avènement de l'entrée de la France en Suisse, c'était justement, pour les classes les plus pauvres et les plus démunies, de grandes contributions, des contributions exagérées par rapport à leurs possibilités. »²⁷³

Ce phénomène de report de charge des « gros » sur les « petits » est effectivement notable. Cela prend le plus souvent la forme d'exigences de remboursements avancés de prêts accordés par les bourgeois des villes aux paysans des ci-devant territoires sujets. Il est identifié parfois dans la correspondance de Schauenburg. Le général discerne, avec Rapinat, ce phénomène et le reproche aux responsables.

Deuxième point d'intérêt : dans son intervention, A. Corvisier s'interroge sur la distinction entre civil et militaire, faisant remarquer que :

« (...) *au XVIII^e siècle (...) le militaire, le caractère militaire de l'armée s'est défini, et je pense qu'en 1789, il n'y a plus de doute : on sait ce que c'est qu'un militaire. Mais qu'est-ce qu'on entend par civil ? (...) les populations gardaient assez souvent la conscience du devoir militaire, c'est à dire qu'elles ne vont pas à la guerre, mais que si la guerre vient à elles, elles se sentent plus ou moins instinctivement obligées d'y participer. »²⁷⁴*

La réponse de Godechot est intéressante pour comprendre ce qui se passe en Suisse en 1798 :

« (...) *la distinction entre civils et militaires s'est affirmée. Néanmoins, il faut remarquer que jus- qu'en 1805 ou 1806, il n'y avait, par exemple, pas de train des équipages et de train d'artillerie, de sorte que les civils étaient réquisitionnés pour les charrois militaires (...) Ces conducteurs étaient des civils au service de l'ennemi [pour les populations occupées]. (...) Tout ce qui est "service", jusque vers 1805, est civil dans l'armée française (...) Par conséquent, la distinction entre civil et militaire est extrêmement difficile et subtile. »²⁷⁵*

272 GODECHOT, op. cit. p. 33.

273 GODECHOT, op. cit. pp. 34-35.

274 GODECHOT, op. cit. p. 36.

275 GODECHOT, op. cit. p. 37.

Cette remarque donne aussi, indirectement, une indication sur la charge pesant sur le pays occupé : les militaires exigent les vivres et fourrages pour leurs troupes, dont les effectifs sont identifiables au travers des registres de corps et tableaux d'effectifs décennaires et mensuels des armées. Les employés civils des armées d'occupation ne sont répertoriés nulle part et leur nombre ne peut être qu'estimé, tant pour les contemporains que pour l'historien. Tout ce qu'on peut en savoir pour les troupes présentes en Suisse, c'est qu'à de nombreuses occasions Schauenburg se plaint du trop grand nombre de personnes gravitant autour des bureaux, des états-majors, des ordonnateurs.

Le cas spécifique de la Suisse est présenté dans le colloque de Bruxelles par un chercheur français, J.-R. Suratteau²⁷⁶. Son étude couvre l'entier de la période allant de l'entrée des troupes françaises dans l'Ancien Evêché de Bâle en 1792 à l'arrivée des "Kaiserlicks" en 1814. Il prend aussi en compte l'entier du territoire suisse, intégrant les cas du Jura, de Genève, de Neuchâtel et du Valais. Ce travail est précédé d'une bibliographie sélective et critique ainsi que d'une note préliminaire soulignant la sensibilité de la question en Suisse :

*« Les problèmes posés par l'introduction de la Suisse dans le "tourbillon révolutionnaire français" ont été longtemps et restent encore difficiles à apprécier pour une cause qui, sans être absolument originale, est cependant assez particulière à la Suisse : c'est son particularisme et, en conséquence, la répugnance que les Suisses ont éprouvée pour cette sorte de viol de leur indépendance et de leur neutralité par la politique française. »*²⁷⁷

Suratteau relève que l'Helvétique a été interprétée au long du XIX^e siècle selon l'appartenance partisane, les radicaux « *annexant l'héritage révolutionnaire* », les conservateurs en faisant « *une ère de deuil et de misère* ».

Ce n'est qu'aux publications de sources de Strickler que l'historiographie doit un progrès réel permettant à Dierauer de proposer le :

« premier ouvrage général qui sous une forme de synthèse ramène la sérénité. »

Les travaux de Rufer sont présentés comme importants et s'il n'ont pas réussi :

« (...) à dissiper les répugnances des réactionnaires particularistes de certains cantons, contrastent avec la grisaille de la production continuée des traditionalistes dont le dernier volume du dernier historien "officiel" de la République de Berne, Richard Feller, donne un témoignage. »

Le constat final de Suratteau interpelle :

*« (...) il reste fâcheux que cette période continue à être, pour bon nombre d'historiens suisses au moins, une zone de silence, une période sur laquelle il faut jeter le voile de l'oubli. »*²⁷⁸

L'ample travail réalisé à la fin du XX^e siècle comble enfin largement cette faiblesse (cf. infra)

Autre préalable nécessaire pour Suratteau : préciser l'aire géographique étudiée qui correspond à la Suisse actuelle, avec les parties qui ont connu des destins différents de l'Helvétique et qui ont rejoint la Suisse qu'en 1815. Il exclut de ce fait la Valteline et Mulhouse : leurs destins ont été définitivement séparés de la Suisse à cette époque.

Ayant commencé par la création du département du Mont-Terrible, son étude traite ensuite de l'annexion, sans coup férir, du sud du Jura en décembre 1797. Elle permet ensuite celle de Bienne en février 1798, peu avant l'arrivée de Schauenburg sur place, suivant son avant-garde qui se dirige sur la frontière des cantons de Berne et Soleure (cf. chap. B.II.3 infra). Son objet d'étude n'est pas la campagne militaire elle-même. Il ne l'analyse ni pour la conquête, ni pour la lutte contre les résistances en Suisse centrale. C'est l'occupation elle-même qui est au centre de son intérêt et relève que les modalités d'occupation ont varié selon les parties du pays :

276 SURATTEAU, Jean-René, « Occupation, occupants et occupés en Suisse de 1792 à 1814 », in *Occupants...*, op. cit., pp. 165-220.

277 SURATTEAU, op. cit. p. 170.

278 SURATTEAU, op. cit. p. 171.

« Les modalités de l'occupation varièrent à partir d'une occupation initiale commune, de l'annexion à la France (...[JU, GE, VS]...) à l'assujettissement sous une forme ou une autre au puissant Etat français : la Suisse proprement dite sous la forme de République helvétique une et indivisible (...) »²⁷⁹

Sachant qu'on ne peut comprendre les perceptions très différenciées de l'occupation sans connaître l'infinie complexité de l'ancienne Confédération, Suratteau en rappelle la variété des structures politiques, sociales et économiques :

« Au total, les pays qui forment la Suisse actuelle sont, au milieu de l'Europe, caractérisés par l'isolement, l'exiguïté et la médiocrité de leur développement, caractères que masquent jusqu'à un certain point cependant le développement culturel des classes oligarchiques éclairées comme l'attrait que ce pays "à l'état de nature", patrie de Guillaume Tell, exerce, surtout depuis Rousseau, sur les démocrates européens, abusés d'ailleurs par la soi-disant démocratie suisse bien différente, en fait, de ce que l'on croit généralement dans les cercles éclairés... Schiller après Rousseau fait entretenir ce mythe. »²⁸⁰

Cette méconnaissance du pays réel transparait parfois dans la correspondance de Schauenburg, en particulier quand il s'étonne que certains traits "caractéristiques" ou "typiquement suisses" ne se manifestent pas ou différemment de son attente (cf. chap. D.II.4.2 infra). Suratteau passe ensuite à l'analyse des différentes formes d'occupation, commençant par la phase de conquête et son influence sur les modalités :

« En 1798, lorsque les troupes du Directoire, parties du Mont-Terrible d'une part, du pays de Vaud d'autre part, marchèrent sur Fribourg, Soleure et Berne, les mêmes opérations d'occupation furent rendues plus dures par la résistance, au moins des Bernois sur la Sarine à Neuenegg, sur les hauteurs dominant Berne à Fraubrunnen et au Grauholz, et l'attitude des soldats, déjà plus exigeants de par leurs habitudes de la guerre et par suite de leur dénuement, fut plus hostile sans doute. C'étaient des gouvernements ennemis et les habitants des Etats occupés devaient, jusqu'à un certain point, "subir les lois de la guerre".

Cette hostilité fut exacerbée lors des combats sévères dans un pays difficile que les soldats de Schauenburg durent livrer aux montagnards de la Suisse centrale en mai 1798, et bien plus encore dans les combats sauvages que les Nidwaldiens, fanatisés par prêtres et Capucins, livrèrent encore en septembre de la même année.

Ainsi, les caractères de ces occupations, communs à leur point de départ, furent finalement différentes de par les circonstances mêmes et les résistances rencontrées. »²⁸¹

La conquête est donc, selon Suratteau, un acte purement militaire où les chefs :

« (...) n'ont d'autres objectifs que de maintenir à la fois une discipline aussi ferme que possible de leurs propres troupes et l'obéissance des populations des pays occupés, en une sorte de modus vivendi évitant toutes difficultés graves. »²⁸² La correspondance de Schauenburg permet de prendre la mesure de ce qu'un chef peut entreprendre dans ce domaine (cf. chap D.I.1 infra). Le grand nombre d'ordres dans ce sens et leur fréquente répétition soulignent la difficulté d'obtenir l'obéissance nécessaire. Suratteau appelle la phase suivante la satellisation :

« (...) la formation d'un Etat "allié" (terme officiel), protégé, une sorte de protectorat. »²⁸³

Cette création se fait dans la douleur ayant pour conséquence que :

« (...) les plus avancés des démocrates sincères de la Suisse, éprouvent comme un sentiment assez indéfinissable de mauvaise conscience ou d'amertume de devoir leur libération aux baïonnettes

279 SURATTEAU, op. cit. p. 174.

280 SURATTEAU, op. cit. p. 176.

281 SURATTEAU, op. cit. p. 178.

282 Ibidem

283 Ibidem

françaises. Plus tard, les convulsions de l'Helvétique devaient accroître chez ses premiers partisans ce sentiment d'insatisfaction, et les motifs justifiés ne manquèrent pas pour expliquer cette évolution. »²⁸⁴

Ces motifs justifiés font principalement penser aux charges pesant sur la Suisse par la présence militaire française qu'il n'hésite pas à qualifier de fléaux :

« Il serait vain et hors de propos de dresser une sorte de catalogue de tous les maux que comportent inéluctablement les occupations militaires, et qui ne diffèrent guère que d'intensité selon les circonstances et les accidents. (...) Ainsi c'est la même litanie de griefs et de plaintes : attitude arrogante, violente, menaçante, voies de faits sur les hommes, attitude déshonnête envers les femmes et les filles, viols, vols, tout cela est de tous les lieux et de tous les temps. »²⁸⁵

La correspondance fournit en la matière une foule d'explications qui permet de quantifier partiellement les parts tenues par ces méfaits allant des ponctions alimentaires des soldats chez l'habitant aux véritables crimes commis, tels que des assassinats ou des viols.

Mais il y a plus que les méfaits de la soldatesque, puisque cela va jusqu'aux promesses non tenues par les plus hauts représentants de la France (Directoire et ministres) au mépris du traité d'alliance, tels que les passages de troupes par des routes non convenues et le renforcement de l'armée d'occupation au lieu de son retrait. Il précise d'ailleurs :

« On a déjà dit que l'âpreté des combats explique, si elle ne la justifie ni ne l'excuse, la "barbarie" des soldats de Schauenburg, en 1798, en Suisse centrale et bien plus au Nidwald en septembre suivant. Mais au moins dans ce dernier cas, la population fanatisée par le capucin Paul Stiger n'avait pas été particulièrement humaine envers les soldats français. »²⁸⁶

En plus de ce cas, quelques situations particulières sont mises en exergue, telles celles du Mont-Terrible et de Vaud en février 1798, bases de l'attaque contre Berne. Il précise d'ailleurs :

« De là une surcharge énorme de soldats dans un département qui, même récemment agrandi, ne comptait que 70'000 habitants, et l'exagération de ces maux et de ces fléaux sur un pays incapable de subvenir aux besoins d'une telle masse d'hommes. Il en fut de même dans le pays de Vaud, base de départ de Brune, malgré des ménagements plus grands car, contrairement aux habitants du Mont-Terrible, les Vaudois n'étaient pas Français. »²⁸⁷

A cette situation structurellement intenable s'ajoute, pour le Mont-Terrible en tout cas, l'incurie des compagnies chargées de livrer les vivres et fourrages dont ne cesse de se plaindre Schauenburg (cf. chap. C.VI.2 infra). Malgré les ordres, les troupes ne trouvent semble-t-il jamais à destination la subsistance prévue. Dans certains cas, le général prévoit de faire partir la troupe avec 2 à 4 jours de vivres sur homme pour préserver les vivres des habitants. L'observation de Suratteau est aussi intéressante car elle semble indiquer que les populations locales suisses n'ont, fondamentalement, pas été plus maltraitées que la population civile française. C'est donc bien à une problématique de rapport général entre militaires et société civile qu'on assiste en 1798.

Suratteau analyse la domination économique en différenciant également les régions devenues françaises du reste de la Suisse, accordant une attention particulière à Genève. Pour la Suisse il intègre dans cet aspect la question des subsistances qu'il considère comme des contingences économiques :

« Le premier en date des problèmes économiques entraîné par l'occupation militaire initiale est celui des subsistances des armées et, partant, de la priorité des subsistances militaires sur les subsistances civiles. L'exemple du Mont-Terrible peut être encore invoqué puisque le premier en date. Les habitudes inhérentes alors au déplacement, au logement, à la nourriture des armées en marche amenèrent là, comme dans une sorte de "maquette", l'obligation pour ce petit pays, aux ressources

284 SURATTEAU, op. cit. p. 179.

285 SURATTEAU, op. cit. p. 181.

286 SURATTEAU, op. cit. p. 182.

287 Ibidem

si médiocres, de subvenir aux besoins de troupes dont le nombre varia, avant l'automne de 1797, de quelques centaines à près de 10'000 hommes. Bien entendu cette situation n'était pas supportable pour un pays auquel, justement, la France devait auparavant venir en aide pour ses subsistances, où trois cantons – au sens français du terme – sur treize produisaient assez de grains pour nourrir leur propre population et où le souverain devait importer, en année moyenne, la subsistance des habitants pour six à sept mois. »²⁸⁸

Cette analyse recoupe parfaitement le constat que l'on peut tirer de la correspondance de Schauenburg qui se plaint de la pauvreté du pays en vivres (cf. chap. B.II.1.3 infra). Lorsqu'en automne 1798 les troupes suisses commencent à prendre position en Suisse orientale, dans le massif alpin et même au Tessin, ce sont exactement les mêmes problèmes qui obèrent la planification opérative de Schauenburg. Passant ensuite à une situation plus étendue, Suratteau signale la différence entre Jura-sud et Suisse puis relève :

« En Suisse il en fut de même, mais l'exaspération fut plus grande puisque, là, il ne s'agissait pas de compatriotes, comme l'étaient devenus les soldats français pour les Jurassiens. Ainsi c'était une armée étrangère, alliée sans doute officiellement, qu'il fallait soutenir. Bien sûr, ces soldats français apportaient la "liberté", mais dans leur majorité les naturels ne considéraient les soldats français que comme des envahisseurs. Du fait même qu'il fallait obéir impérativement à leurs ordres de réquisitions, ils ne pouvaient qu'être vus d'un oeil hostile. Tel fut le point de vue de la grosse majorité des Suisses, et notamment des ruraux que, par ailleurs, la nouvelle législation tendait à favoriser. »²⁸⁹

Allant plus loin, Suratteau définit comme mesure économique "provisoire et arbitraire" celle des réquisitions dont il décrit les effets :

« On sait que les réquisitions accompagnent l'occupation militaire et qu'elles se produisent aussi bien dans les régions devenues françaises que dans la Suisse proprement dite. Ces réquisitions sont parmi les mesures les plus impopulaires que l'on rencontre ici comme ailleurs. Même, dans les régions annexées à la France, l'hostilité envers elles fut d'autant plus forte que les populations n'avaient pas tellement le sentiment d'être devenues réellement françaises, n'y étant nullement préparées dans la plupart des cas, et que ces réquisitions, justement, leur paraissaient un don de joyeux avènement assez contestable. Dans les régions simplement occupées, les réquisitions étaient l'accompagnement normal de la guerre, c'était l'une des "lois de la guerre", mais il était de fait que la Suisse, depuis le XVI^e siècle, n'avait jamais connu la guerre, étrangère du moins, sur son sol et que les Suisses étaient, par le mercenariat, habitués à voir dans la guerre une source de profit et non une cause de ruine. »²⁹⁰

Cette observation appelle deux commentaires. En premier lieu, la question des réquisitions ne peut être prise en considération de manière homogène ou linéaire sur l'ensemble de la période concernée. La raison d'une étude plus fine réside non seulement dans la relation entre les deux Etats qui change par la signature du traité d'alliance en août 1798 – on passe de l'état de guerre, suspendue par un armistice, à un état de paix entre nations égales – mais aussi dans la posture de Schauenburg et des ordres qu'il peut donner pour limiter et régler les réquisitions afin de réduire leur effet néfaste sur l'opinion publique. Cette évolution peut s'analyser finement pour l'année 1798 en Suisse (cf. chap. D.II.3 et D.II.4 infra).

Le second commentaire a trait à la remarque finale dont Suratteau ne souligne peut-être pas assez l'effet amplificateur dans l'esprit public en Suisse. En effet, le service étranger s'est réduit comme peau de chagrin, notamment après le licenciement des régiments au service de la France en 1792. Les conséquences de ce "chômage" sont ainsi alourdies par l'Etat même qui impose en plus, par épisodes, des réquisitions.

288 SURATTEAU, op. cit. p. 188.

289 SURATTEAU, op. cit. p. 188-189.

290 SURATTEAU, op. cit. p. 191.

Les impositions sont, en principe, des mesures plus structurelles, celle des contributions de guerre faisant exception, imposées par Mengaud et Brune :

« (...) ces mesures furent évidemment jugées intolérables et finirent par faire de ces "jours de mars 1798" l'une des pages les plus sombres, sinon la plus sombre par de l'histoire de la Suisse.

*C'est le caractère de Diktat des mesures françaises, en même temps que la matérialité des mesures de spoliation, qui fut surtout ressenti. En fait, la Suisse entrain, tombant de haut, dans le système peu honorable, que Bonaparte et ses diadoques avaient inauguré en Italie deux ans plus tôt. Et la Suisse souffrit certes moins que l'Italie à cet égard. »*²⁹¹

Au passage, Suratteau met sérieusement en doute l'hypothèse selon laquelle l'attaque de Berne avait pour principal objectif de permettre à Bonaparte de mener la campagne d'Égypte, selon l'adage *is fecit cui prodest*²⁹² qui a largement soutenu l'argumentaire de nombreux historiens suisses. Il ne semble pas y avoir d'évidence documentaire à l'appui de cette interprétation à posteriori. Suratteau n'en a pas non plus trouvé d'indice probant.

Il faut aussi préciser ici que la situation de 1798 diffère sensiblement de celle de 1799 et la principale cause en est le passage du commandement de Schauenburg à Masséna dont la réputation de rapacité était déjà de notoriété publique à l'époque, la rigueur morale de son prédécesseur n'ayant, au contraire, jamais pu être mise en doute, ni à l'époque, ni plus tard.

Dans la troisième partie de son étude, Suratteau analyse les questions de "collaboration" et de "résistance". Il subdivise celle de la collaboration en questions militaires, politico-administratives et psychologico-intégratives. Selon lui – et c'est confirmé par les innombrables mentions à cet égard dans la correspondance française du dernier trimestre 1798 –:

« (...) le point de départ est assez mauvais. »

Il en voit la cause dans le licenciement des régiments capitulés à la suite du 10 août 1792 :

« A ce système avantageux à tous points de vue du mercenariat, la France substitua, lorsqu'elle s'établit directement dans le pays, le système opposé de la "réquisition" des hommes dès 1793-1794, puis celui de la conscription sous le Directoire [en 1798] du fait des deux lois Jourdan. La réprobation et les oppositions qui accompagnèrent, en France même, ces mesures furent donc aggravées par cette comparaison implicite ou explicite. Dans l'Helvétie, le système des "milices" institué par l'effet du traité d'alliance franco-helvétique du 19 août 1798, posait un problème moins général mais de même nature. »²⁹³

Ici Suratteau se trompe dans son analyse, la mise en place des milices est une mesure fondée sur la constitution helvétique, ordonnée de manière autonome par le Directoire helvétique. Il mélange les opérations visant à l'établissement des listes d'hommes aptes à y servir d'une part avec la demande française de lever 6 demi-brigades auxiliaires, effectivement envisagée, elle, par le traité. Cette confusion existait et a été instrumentalisée en 1798 déjà par les opposants à l'Helvétie (cf. chap. D.II.4.2 et D.II.4.4 infra).

La question politico-administrative présente les questions constitutionnelles en soulignant que le projet modifié de Pierre Ochs met la Suisse sous l'hégémonie française, dans un modèle moins libéral que la constitution de l'an 3. Le rôle des actions de Mengaud, Lecarlier et Rapinat est évalué comme « *pressant et parfois contradictoire* », ce qui aurait contribué à la désaffection pour les actions du Directoire helvétique parce qu'ils :

« (...) apparaissaient comme des agents de la présence française, comme des auxiliaires de la politique française, même lorsqu'ils s'efforçaient le plus de montrer leur indépendance et leur patrio-

291 SURATTEAU, op. cit. p. 192.

292 Celui-là a commis le crime, à qui le crime est utile.

293 SURATTEAU, op. cit. p. 195.

tisme suisse. Ce n'est que beaucoup plus tard que justice fut rendue à leurs efforts. »²⁹⁴

La servilité qui transparait dans certains de leurs échanges avec Schauenburg indique cependant que soit l'opinion ne se trompait pas totalement, soit leur posture dissimulait une hypocrisie certaine. Il faut citer dans ce domaine l'exemple de l'attribution à l'armée française de la contribution de guerre sur Schwyz en septembre 1798, formellement refusée par le général Schauenburg qui attribue ces fonds à la caisse de secours à constituer pour secourir les habitants de Nidwald (cf. chap. D.I.3.2 infra). Terminant par l'évaluation de l'intégration de la Suisse dans le système français, il note que :

« *Pour la Suisse même, les luttes du début grevèrent la situation. La position des patriotes suisses est inconfortable. (...) Ces "unitaires", partisans des idées françaises, (...) sont bientôt comme des écorchés vifs, comme des écartelés. Aussi apparaissent-ils, par la suite, comme les agents de la France et sont-ils amenés à être d'autant plus chatouilleux dans leurs désirs de réelle indépendance et incommodes dans leurs relations avec les Français.* »²⁹⁵

Cette analyse, ce constat, n'est, en 1798, pas accessible à un Schauenburg qui est en permanence dans l'action et qui, de son propre aveu, n'est pas un fin politique. Ces tensions transparaissent donc à maintes reprises dans la correspondance échangée avec Schauenburg qui pourtant, comme eux, de bonne foi, veille au respect de la population et des autorités helvétiques sans pouvoir pour autant déroger aux intérêts supérieurs de la France et au strict respect des ordres de Paris (cf. chap. D.II.1 supra). Cela explique aussi en partie l'amertume qui ressort de certains de ses courriers à Schérer ou au Directoire lorsqu'il en vient à douter de la véritable francophilie de certains dirigeants suisses. Quelle meilleure preuve de l'authenticité des efforts désespérés identifiés par Suratteau ?

Passant à la résistance, ce sont à nouveau les questions économiques et financières qui sont mises en exergue en premier. Cella commence par :

« *(...) les mesures vexatoires de 1798 (...) par Brune d'imposer une lourde taxation et la saisie du trésor bernois – et des ours – furent suivies par le pillage dénoncé par les Suisses et par les procédés exorbitants auxquels les Italiens avaient été accoutumés depuis deux ans : les sceaux apposés par les autorités des cantons régénérés furent brisés.* »²⁹⁶

Le rôle de Mengaud est souligné qui :

« *(...) s'opposa violemment aux rapaces militaires et aux commissaires civils près des armées, Le-carlier puis Rapinat. Il énonça son opinion hostile aux mesures illégales des uns et des autres par une lettre au Directoire helvétique.* »²⁹⁷

Il s'oppose ainsi frontalement aux commissaires du gouvernement qui obtiennent son rappel dans lequel Reubell – beau-frère de Rapinat – semble avoir joué un rôle déterminant. Le Directeur s'assure ainsi une stricte obéissance des commissaires aux ordres du gouvernement.

Passant à la résistance qu'il qualifie de "*psychologique*", Suratteau discerne dans l'historiographie deux thèses, l'une "*dure*", l'autre "*progressiste*". Dans la première catégorie, il range les travaux de Feller et de Müller. Il la qualifie de "*réactionnaire*" et très répandue dans les journaux et magazines, s'adressant donc à un large public. Dans la seconde, il fait référence, sans surprise, à Rufer (cf. supra). Quel juste milieu faut-il trouver entre les deux thèses ?

« *D'abord il semble que l'enthousiasme rencontré par l'intervention française fut limité et qu'il fut le fait du "peuple", mais qu'il fut évidemment contrarié par la dénonciation des Français, dans les cantons catholiques par les chefs religieux, dans les cantons protestants par les dirigeants en place. (...) Quels furent les moyens employés par les autorités françaises et helvétiques pour maintenir cet enthousiasme et pour comprimer ces résistances ? Sur le premier point, peu de chose, si ce n'est la touchante vignette des actes officiels montrant le soldat protégeant de son bras tutélaire le fils de*

294 SURATTEAU, op. cit. p. 197.

295 SURATTEAU, op. cit. p. 198.

296 SURATTEAU, op. cit. p. 199.

297 SURATTEAU, op. cit. p. 200.

*Tell. Sur le second point, ce fut la répression par les armes lorsque la résistance devint ouverte. »*²⁹⁸

A noter que, faute de forces de l'ordre propres, le gouvernement suisse ne pouvait que recourir aux forces militaires françaises. Ainsi a pu se cristalliser une animosité anti-française, tout acte "négatif" des autorités helvétiques étant nécessairement imposé par les soldats français en cas de résistance.

Suratteau relativise la question religieuse. Il souligne cependant une cause importante expliquant la plus forte opposition catholique qui :

*« (...) au lieu d'être groupés par cantons [nouveaux] suivant les effets de la règle *cujus regio ejus religio*, ne formèrent plus qu'une minorité dans un Etat aux deux tiers protestant. Mais cette situation, une fois les révoltes de 1798 réprimées, ne leur fut pas tellement préjudiciable autrement que par la perte des privilèges qu'ils possédaient dans les cantons [anciens] de leur confession. (...) Au début, des mesures plus violentes furent prises par les soldats français, notamment au couvent de Notre-Dame des Ermites à Einsiedeln. Le nonce à Lucerne fut expulsé. »*²⁹⁹

On peut s'étonner du peu de cas que semble faire Suratteau de cette "perte des privilèges" car ce sont justement ces privilèges, également liés à des obligations, particulièrement au niveau social, qui ont fait fonctionner les sociétés rurales alpines avec la prise en charge de l'état civil, de la formation scolaire, des malades, des orphelins, des démunis qui ne pouvaient l'être par leurs concitoyens. C'est justement la perte de ce fonctionnement et de ces pratiques "*comme ci-devant – wie vorher*" qui avaient été assurées aux habitants de la Suisse centrale dans la capitulation du 4 mai 1798, mais que l'organisation du nouvel Etat anéantissait en totalité, reprenant à son compte tant ces privilèges que ces obligations. Si la perte des privilèges fut immédiate, la prise en charge des obligations laissa à désirer dans plus d'un domaine.

La première partie de cette analyse se trouve par contre confirmée par les travaux publiés dans le *Dossier helvétique II* (cf. infra) comme l'est aussi l'évaluation de la posture des protestants :

*« Dans les cantons protestants les pasteurs se divisèrent à ce propos, mais la majeure partie, fidèles aux habitudes d'une religion établie, furent soumis ou, au moins neutres. Ils ne furent généralement pas très chauds partisans d'un régime qui mettait, dans la majorité protestante des cantons, les catholiques sur un pied d'égalité. »*³⁰⁰

C'est à une remise en question de la perception théologique plus que contre-révolutionnaire que l'on doit le scepticisme de la classe des pasteurs qui craignaient sans doute, mais aussi sans raison, le potentiel prosélytisme catholique, notamment au travers de mariages mixtes et de la liberté d'établissement accordée à l'ensemble des citoyens. Suratteau termine l'analyse par les oppositions, violentes ou larvées. Il résume la situation de 1798 ainsi :

« (...) en mai dans l'ensemble des cantons primitifs (...) contre l'introduction du Höllenbüchlein établissant la Constitution et contre l'obligation de l'accepter, en septembre dans le seul demi-canton de Nidwald pour des motifs politico-religieux. La répression fut dure, surtout en septembre. L'obstacle le plus constant, bien moins spectaculaire, résulte de l'attitude du patriciat urbain riche, surtout à Berne et à Zurich. (...) »

*Mais il est de fait qu'à Berne les Français étaient généralement peu aimés des dirigeants et qu'aucune sympathie réelle n'existait pour eux dans les plus basses classes. »*³⁰¹

Le cas du Valais est principalement ramené à un conflit interne entre germanophones et franco-phones.

Le travail de Suratteau fournit une analyse fine et pondérée qui énonce les multiples axes de recherche qui seront mis en oeuvre à l'approche du bicentenaire (cf. infra). Pour une analyse plus fine de l'année 1798, il ne lui a manqué que l'accès aux sources françaises qui permettent de prendre une

298 SURATTEAU, op. cit. p. 201-202.

299 SURATTEAU, op. cit. p. 202.

300 SURATTEAU, op. cit. p. 203.

301 Ibidem.

mesure beaucoup plus nuancée des mesures militaires et des problèmes de l'interprétation *pro domo* que fait la France du traité d'alliance. La problématique structurelle de l'administration et du commandement militaires sont, à notre avis, trop absents de ce texte pourtant de grande qualité.

A.III.1.2.3 : Travaux préparatoires du bicentenaire

Le constat amer de Streit concernant l'absence de recherches en matière d'histoire militaire concernant l'Helvétique (cf. supra) est contredit par les observations qui suivent. Il faut relever, au contraire, qu'à l'approche du bicentenaire des événements, soit au cours des années '90 du XX^e siècle, une très sérieuse mise à niveau des travaux a été entreprise par un grand nombre de chercheurs couvrant également les questions militaires.

Le parlement suisse a alloué en 1995 des crédits importants (24 millions de francs³⁰²) – non sans provoquer de vifs débats, en particulier au Conseil des Etats – pour faire de l'année 1998 une année marquante pour l'historiographie, cette année marquant trois dates essentielles du passé suisse :

1. les 350 ans des traités de Westphalie qui ont accordé au Louable Corps helvétique le détachement complet et définitif du Saint-Empire romain germanique, lui accordant *ipso facto* la reconnaissance de sa pleine et entière souveraineté ;
2. les 200 ans de la fin de l'Ancien Régime et de l'avènement de la République helvétique une et indivisible, première forme d'Etat constitutionnel helvétique organisé de manière cohérente ;
3. les 150 ans de la première constitution de la Confédération helvétique, lui donnant son organisation d'Etat fédératif moderne, véritable aboutissement de la mutation entamée 50 ans plus tôt et dont les structures sont encore en place de nos jours.

Ce triple anniversaire, cette "simultanéité" ou redondance de dates anniversaires, n'a pas facilité la tâche de ceux qui, parmi la communauté des historiens, ont choisi de se pencher sur l'épisode le moins apprécié des trois, celui de la République helvétique. Il y a pourtant eu un véritable engouement pour ce bicentenaire.

Il faut évoquer ici, pour commencer, la série *Dossier helvétique* parue entre 1995 et 2001³⁰³. Ces 4 volumes constituent les actes de colloques tenus par les chercheurs entre 1993 et 1998. Il faut en ajouter un 5^e, le fascicule 15 de la revue *Itinera : Helvetik - neue Ansätze / Helvétique - nouvelles approches*³⁰⁴ qui a été en réalité le document déclencheur de la série. L'ensemble de ces travaux a été publié sous l'égide de la Société Générale Suisse d'Histoire puis du Fonds national suisse pour la recherche scientifique. Ces textes constituent, à maints égards, des travaux préparatoires pour les publications commémoratives parues à l'occasion du bicentenaire.

Le fascicule 15 de la revue *Itinera* a livré les textes du colloque tenu à Bâle en 1992 et dont le but était de jeter les bases d'une réflexion générale renouvelée des historiens sur l'Helvétique. Un cata-

302 MIÉVILLE, D.S., « La Suisse célébrera en 1998 les 150 ans de l'Etat fédéral. Une réflexion sur la chute de l'Ancien Régime en 1798 et la naissance de l'Etat moderne en 1848 est conçue comme la condition nécessaire à un vrai débat sur notre avenir », in : *Journal de Genève et Gazette de Lausanne*, 2 mars 1995, p. 15.

303 *Dossier Helvetik / Dossier Helvétique*, Hrsg.v. Christian SIMON, André SCHLUCHTER (vol. I slt.) Vol. I : *Souveränitätsfragen / La souveraineté en question, Militärgeschichte / Histoire militaire*, Basel, Helbing & Lichtenhahn, 1995 ; Vol. II : *Sozioökonomische Strukturen / Structures sociales et économiques ; Frauengeschichte / Geschlechtergeschichte / Histoire des femmes*, Basel, Helbing & Lichtenhahn, 1997 ; Vol. III : n'a pas paru. Vol. IV : *Widerstand und Proteste zur Zeit der Helvetik / Résistance et contestations à l'époque de l'Helvétique*, Basel, Schwabe & Co, 1998 ; Vol. V/VI : *Blick auf die Helvetik / Regards sur l'Helvétique*, Basel, Schwabe & Co, 2001

304 *Itinera*, Fasc. 15, 1993, *Helvetik – neue Ansätze / Helvétique – nouvelles approches*, Hrsg.v. Christian SIMON, André SCHLUCHTER, Basel, Schwabe & Co, 1993

logue d'une douzaine d'axes de recherche a été établi par les participants en fin de colloque, parmi lesquels on peut en retenir deux qui s'adressent plus spécialement à notre recherche :

« *Eine Aussenansicht tut not : Welche Wirkungen gingen vom Ausland aus, und zwar nicht allein von Frankreich, sondern auch vom Reich und den Schwesternrepubliken her ? (...)*

Zu Unrecht verdrängt das fortschrittliche Bewusstsein heute militärische Themen, seien es ihre klassischen Ausprägungen oder eine Sozialgeschichte des Krieges und Konfliktstudien. (...)

Für 1998 brauchen wir eine neue Darstellung der Helvetik, die öffentlich wirksam aufzeigt, was die Forschung zu diesem Thema weiss, als Gegengewicht gegen alte und neue Mythen und Legenden. »³⁰⁵

Dans ce premier volet qui dresse un état de la recherche à la veille des nouveaux travaux, plusieurs présentations touchent aux questions étudiées dans cette thèse.

François de Capitani, dans *Rituale der "Religion civile". Zur Selbstdarstellung der Helvetischen Republik*, s'interroge sur l'image que le nouvel Etat cherche à se donner, sans pouvoir l'ancrer dans la religion et en s'approchant d'un extrait du *Contrat social* de Rousseau (livre IV, chap. VIII) qui formait la nouvelle pierre angulaire de la puissance politique :

« (...) "Il y a donc une profession de foi purement civile dont il appartient au Souverain de fixer les articles, non pas précisément comme dogmes de religion, mais comme sentiments de sociabilité, sans lesquels il est impossible d'être bon Citoyen ni sujet fidèle. Sans pouvoir obliger personne à les croire, il peut bannir de l'Etat quiconque ne les croit pas, il peut le bannir, non comme impie, mais comme insociable, comme incapable d'aimer sincèrement les lois, la justice, et d'immoler au besoin sa vie à son devoir."

Gerade in den späten 1790er Jahren bildete der Rückgriff auf Rousseau die Möglichkeit einer Staatsbegründung, die nicht in einer Konfession begründet, aber auch nicht religionsfeindlich war. Hier wird der Unterschied zur Zivilreligion der ersten Jahre der Revolution in Frankreich deutlich. Auf dem Hintergrund der Rousseauischen Ideen war ein Zusammenleben von christlicher Religion und staatlicher Zivilreligion in der Helvetik durchaus denkbar. »³⁰⁶

Cet extrait illustre parfaitement l'incompréhension qui poussa une partie du clergé catholique de la Suisse centrale au refus du serment patriotique. Car c'est bien en ce sens que devait être prêté le serment civique. De Capitani ajoute même qu'une telle prestation de serment n'était pas même une totale nouveauté pour les Confédérés, habitués aux cérémonies d'hommage :

« *Auch die Eidleistung auf die Verfassung, die in der zweiten Jahreshälfte des Jahres 1798 stattfand, hatte ihre Entsprechungen in der Tradition der Huldigungen. (...) Dass die Bürgereide in den meisten Orten ziemlich reibungslos über die Bühne gingen, hängt wohl auch damit zusammen, dass sie eigentlich nichts Neues waren. »³⁰⁷*

Les rapports entre les religions catholique et protestante et le nouveau régime sont au coeur de deux communications. Arnold Lüber, dans *Die Stellung des katholischen Klerus zur Helvetischen Republik*³⁰⁸ présente justement comme première pierre d'achoppement importante cette prestation du serment civique. Il mentionne un clergé partagé, le cas des prêtres poussant à la résistance en Suisse centrale ne représentant pas une situation majoritaire :

« *Insgesamt ging die Eidesleistung in der katholischen Schweiz ohne grössere Probleme über die Bühne. Die meisten Geistlichen konnten sich nach einem gewissen Zögern und der Zusicherung der Regierung zur freien Religionsausübung zur Eidesleistung durchdringen. »³⁰⁹*

Lüber, qui rejoint dans cette conclusion de Capitani, relève la nette différence entre clergé séculier

305 *Itinera*, fasc. 15, pp. 16-17

306 *Itinera*, fasc. 15, p. 26

307 *Ibidem*, p. 27.

308 *Itinera*, fasc. 15, pp. 50-61

309 *Ibidem*, p. 51.

et régulier. Les prêtres se montrèrent en grande majorité réservés, voire méfiants, face au nouvel Etat et se montrèrent peu convaincus par la défense des principes d'égalité et de liberté. Ils ne combattirent pas pour autant frontalement le nouvel ordre des choses :

« *Der Wille zum Märtyrertum nach französischem Vorbild fehlte weitgehend.* »³¹⁰

C'est principalement le clergé régulier qui a souffert de la législation ecclésiastique, comme des contributions et cantonnements imposés par la présence militaire. Cet aspect a provoqué le ressenti principalement anticatholique de la posture gouvernementale. Ce sont les mesures telles que :

- la mise sous tutelle étatique des biens des collèges de chanoines, des couvents et des abbayes (8 mai – ASHR, Vol. I, p. 1026) ;
- l'interdiction faite aux congrégations, tant masculines que féminines d'accepter des novices (20 juillet, ASHR, Vol. II, p. 577) ;
- la transformation des biens des couvents en biens nationaux (17 décembre, ASHR, Vol. II, p. 1142 ss).

Il est à relever qu'aucune de ces mesures n'a été dictée par la France. Ces éléments sont pourtant évoqués par les prêtres nidwaldiens pour affirmer que la capitulation signée entre les « Petits Cantons » et Schauenburg en mai 1798 n'était pas respectée, puisque celle-ci promettait de pouvoir pratiquer sa religion « comme jadis ».

Lüber souligne aussi une différence entre le sort des bénédictins – abbayes d'Einsiedeln (SZ), Engelberg (OW), Mariastein (SO) – dont la situation économique était excellente voire ostentatoire, et celui des capucins qui, ayant fait voeu de pauvreté, attireraient moins les regards et les convoitises des autorités. On les soupçonnait surtout :

« (...) *durch Predigt und im Beichtstuhl die Gläubigen gegen die neue Ordnung aufzuhetzen. (...) Minister Stäpfer schloss sich ganz der Kritik der Aufklärung an den Bettelorden an, wenn er diese als unnütz für die Gesellschaft und als Förderer des Aberglaubens bezeichnete, die besonders von den Frauen verehrt würden.* »³¹¹

C'est en particulier ici le cas du père Paul Styger, le « général capucin » de Stans dont la tête sera mise à prix après sa fuite. Dans un message tendant à défendre l'ordre, le provincial affirme que le père Paul n'entreprendrait plus de relations avec ses supérieurs, qu'il ne serait qu'un vil déserteur et :

« (...) *ein von uns verworfenes und abgeschnittenes Glied* »

Par conséquent, il ne faudrait pas que l'ensemble de l'ordre des capucins eût à souffrir de ses actes. Le provincial doit cependant intervenir fréquemment en faveur des frères arrêtés pour avoir affiché leur posture contre-révolutionnaire. Lüber conclut en affirmant qu'une minorité du clergé catholique soutenait la République helvétique, un autre minorité la combattait alors que la majorité a fait preuve de réserve.

Cela indique que, dans sa perception anticléricale, Schauenburg a sans doute exagéré l'importance ou la capacité de nuisance du groupe des prêtres oppositionnels, qui sont selon lui des :

« (...) *ennemis irréconciliables du progrès.* »

Il est au contraire très rare de trouver une attaque contre des pasteurs, à la notable exception de Lavater (cf. chap. D.I.4.3 infra). Dans la correspondance française, c'est comme si les représentants des différentes églises protestantes n'avaient pas de problèmes majeurs avec la présence française. C'est en partie la conclusion à laquelle parvient aussi Erich Wencker dans *Die Stellung der reformierten Pfarrer zur Helvetik*³¹², bien qu'il relève que la question de la posture des églises protestantes ait fait l'objet de peu de recherches récentes et qu'elles se limitent le plus souvent à des as-

310 Ibidem, p. 53.

311 ASHR, Vol. III, p. 701, cité in *Itinera*, vol. 15, p. 58

312 *Itinera*, fasc. 15, pp. 62-67.

pects plus régionaux, voire locaux. Ses principales conclusions sont que les pasteurs ont aussi montré des positions partagées face au nouveau régime, une part non déterminée le refusant à cause de sa vision trop anticléricale. Il relève aussi que les pasteurs étaient conscients des nécessaires réformes dont la Suisse avait besoin et que leur nombre semble supérieur à ce que l'on pensait, sans pouvoir le chiffrer précisément.

Ce sont les faiblesses de la politique et des administrations helvétiques qui ont détourné les pasteurs du nouveau régime. La présence de la France dans les débats se résume au rejet de l'Etat laïc tel qu'elle en montrait l'exemple. Il n'est pas fait mention de frictions particulières avec les forces françaises présentes en Suisse.

Sandro Guzzi se penche sur les révoltes contre le nouveau régime : *Widerstand und Revolten gegen die Republik. Grundformen und Motive*.³¹³ Il s'interroge sur les raisons qui peuvent contribuer à comprendre pour quelle raison la population rurale s'est montrée si conservatrice, pourquoi se montre-t-elle si souvent prête à se sacrifier pour la noblesse et l'église, argument qui sera repris dans le livre argovien (cf. chap. A.III.1.2.4 infra). Il ajoute, et c'est important, en comparant son argument à ceux qui justifient, dans la correspondance franco-suisse, la répression :

« *Ich gehe davon aus, dass es nicht fruchtbar ist, den Widerstand als Produkt von Ignoranz und Unverständnis zu betrachten. Ich glaube eher, dass die Stärke der Bewegung auf grundlegende Probleme und auf repressive, autoritäre Momente der neuen Ordnung hinweist.* »³¹⁴

Cette posture résonne de manière remarquable avec les événements qui marquent les mouvements qualifiés d'insurrectionnels par le Directoire helvétique et son bras armé, l'armée française en Helvétie. Inventoriant deux types de résistance, la première étant celle des élites déchues et la seconde celle du « peuple » qu'il définit en premier lieu comme les couches laborieuses : paysans, ouvriers, artisans. Il précise que la limite entre ces deux catégories est floue. Les insurrections « populaires » le sont rarement de manière « pure », étant souvent instrumentalisées, voire provoquées par les anciennes élites. Le fait que le peuple soit initiateur et choisisse seulement par la suite ses chefs dans les élites importe peu.

Ce dernier cas est parfaitement illustré par le soulèvement de la Suisse centrale en avril 1798, dont le commandement en chef fut confié par la Landsgemeinde à Reding. A noter cependant que ce dernier n'a été que trop peu soutenu par ses pairs, les représentants des classes aisées à laquelle appartenaient la majorité des officiers et dont l'absence a constitué un manque cruel qui n'a pas été sans conséquences sur certains fronts (cf. chap. B.III.3.2 infra). Il souligne que c'est plutôt :

« (...) *den traditionalistischen Widerstand gegen die republikanische Staats- und Gesellschaftsform, welcher sich v.a. in marginalen, ländlichen Gebieten bemerkbar machte (...) als eigentlicher Widerstand gegen die Helvetik – im Sinne einer globalen Ablehnung der neuen Ordnung – zu bezeichnen.* »³¹⁵

Ce sont en particulier les régions retirées, montagnardes, qui ont fait preuve de la plus grande résistance, non que le peuple y serait plus crédule, mais parce que les ruraux de la plaine ont pu voir directement le changement de leur statut par l'abolition de la domination des villes sur les campagnes. Là on ne résiste qu'aux mesures qui montrent trop peu de différence avec l'Ancien Régime, ou une évolution trop lente, telle que l'abolition des dîmes et redevances qui tarde par trop. On n'y vise que des problèmes précis ou spécifiques. Il n'y a pas de rejet global du nouveau régime. Ces mouvements ont surtout agité les anciens cantons-ville et les ci-devant bailliages.

Cela se confirme aisément dans la correspondance française par les plaintes ciblées contre les réquisitions et autres problèmes logistiques et disciplinaires qui marquent le passage ou le séjour des

313 *Itinera*, fasc. 15, pp. 84-104.

314 *Itinera*, fasc. 15., pp 84-85.

315 *Ibidem*, p. 86.

troupes françaises notamment. En cela, le schéma des résistances et soulèvements en Suisse recoupe celui d'autres parties du continent et n'est en rien exclusive :

« *Das Flachland kannte zwar auch verschiedene antimodernistische Aufstände. Diese waren jedoch weniger stark als im Berggebiet, und ihre Ziele waren punktlicher.* »³¹⁶

Ce constat recoupe la comparaison qu'on peut voir entre les mouvements dans l'ancien Freiamt et celui de Nidwald par exemple. Dans le premier cas c'est le rejet de la conscription ou le refus de prêter le serment. Le calme y est obtenu par la simple arrivée de troupes. Dans le second c'est tout le système qui est rejeté et seul un carnage permet d'y mettre un terme.

Guzzi souligne que les mouvements de résistance antimoderniste ont fait preuve d'une virulence particulière en terre catholique, recoupant en cela les constats Lüber. Il illustre son postulat par l'exemple du Toggenbourg en 1798 :

« *Der Unterschied im Verhalten der zwei konfessionellen Gruppen ist aber deutlich. Er kann v.a. auch in den konfessionell gemischten Gebieten der Schweiz gut beobachtet werden. Im Toggenbourg etwa bildeten sich 1798 gleichzeitig zwei provisorische Regierungen : eine protestantische eher republikfreundliche und eine konservativere katholische. Die anti-republikanischen Bewegungen gingen eindeutig von den katholischen Landstrichen aus, während die reformierten entschieden ruhiger blieben.* »³¹⁷

Cette affirmation est illustrée par les correspondances de Schauenburg qui, dans le Toggenbourg, doit à la fois sanctionner (surtout désarmer) certaines communes, alors qu'il se permet d'en récompenser d'autres, tant en avril-mai qu'en automne 1798. Comme les noms des communes n'y sont pas cités, il est difficile de valider le constat de Guzzi avec précision sur cette base. La tendance générale est toutefois aisée à discerner.

L'implication ou non des anciennes élites a une influence sur la durée des insurrections. Là où elles ont soutenu, voire encadré l'action, elles ont pu durer, ailleurs les révoltes font rapidement long feu, comme le démontre tragiquement le cas de Stans.

Les résistances des régions périphériques sont fondamentalement celles contre toute forme de centralisation et pour la conservation des « antiques libertés » qui laissent aux communautés de vallées ou villageoises une grande autonomie dans leur organisation interne. L'implication des autorités religieuses, essentiellement catholiques, dans cette organisation locale a contribué à l'importance de la lutte contre cette influence. C'est aussi la résistance de la tradition contre le modernisme, phénomène qui touche nettement moins les régions de plaine où une protoindustrie, la proximité des villes et le protestantisme ont depuis longtemps réduit l'importance de cette problématique.

Dans toutes ces questions, les troupes françaises ne sont que les représentants de l'ordre centralisé de la nouvelle république. Il n'y a pas de rejet à proprement parler des Français, mais bien une lutte, fort différenciée, contre les actions gouvernementales. De manière significative, Guzzi ne mentionne jamais la France, si ce n'est pour référer à des phénomènes similaires ou différents sur le sol français, jamais en lien avec la force d'occupation à proprement parler.

L'influence, voire l'instrumentalisation des mouvements "populaires" contre la république et en particulier sa bourgeoisie urbaine par l'Autriche ou l'Angleterre, ennemis de la France, n'a pas fait l'objet d'une analyse chez Guzzi. Son étude se place dans une pure perspective helvético-suisse – même si des situations similaires sont évoquées pour certaines autres parties de l'Europe occidentale – d'une lutte des régions périphériques contre les décisions centralisatrices et « liberticides » venues de la plaine urbaine. C'est pourtant un des arguments utilisés par Schauenburg pour vouloir réduire de manière drastique les insurrections locales (cf. chap. B.IV.3, B.V.1 et B.VI.4 infra).

316 Ibidem, p. 87.

317 Ibidem, p. 88.

Dans le *Dossier helvétique N° 1*, consacré aux questions de souveraineté et d'histoire militaire, c'est en particulier le texte de Fankhauser, *Die helvetische Militärorganisation : Absichten und Probleme*³¹⁸ qui doit retenir l'attention. La contribution concernant la justice militaire française *La présence militaire française en Suisse en 1798 : sources, données statistiques et judiciaires*³¹⁹ forme la base du chapitre consacré à la Justice militaire notamment (cf. chap. D.V infra).

Fankhauser place la question de l'organisation militaire suisse dans un temps long qui met en évidence une demande croissante, mais toujours vaine, au cours du XVIII^e siècle des élites militaires suisses d'une défense nationale plus cohérente, réclamée notamment au travers de la *Helvetisch-Militärische Gesellschaft* issue en 1779 de la *Société helvétique* fondée en 1761. Ce constat est partagé par Jaun dans son *Histoire de l'armée suisse*³²⁰.

La constitution du 12 avril 1798 prévoit une organisation militaire centralisée dans plusieurs de ses articles³²¹, notamment l'article 25 qui stipule que : « *Tout citoyen est soldat né de la patrie.* »³²² La notion même de l'obligation de servir la patrie n'est pas en soi une nouveauté pour les Suisses. Ce qui change, c'est que c'est désormais à la République helvétique dans son ensemble – un pouvoir éloigné et inconnu des citoyens – que cette obligation de servir s'adresse, plus à l'Etat cantonal.

Les questions sécuritaires étaient déjà à l'ordre du jour de la première séance du Directoire helvétique, le 21 avril 1798, notamment en raison de la résistance contre le nouvel ordre qui se manifeste en Suisse centrale. Les débats qui suivent le 24 avril au Grand Conseil, suite à la demande de levée de troupes du Directoire, démontrent les postures différentes face à la présence française. Les uns veulent se contenter de s'appuyer sur ces troupes pour assurer la sécurité intérieure, d'autres plaident pour une mise sur pied de troupes suisses, la plus rapide possible, pour permettre le retrait, le plus rapide possible également, des troupes françaises.

Tout ce que l'on parvient à faire, c'est de nommer une commission *ad hoc* pour préparer un projet de loi, composée principalement d'officiers venus du service étranger ou des troupes cantonales. Cette commission soumet un projet le 2 mai :

« *Die 20- bis 35jährigen Wehrpflichtigen wurden in die vier Waffengattungen "Infanterie", "Kavallerie", "Artillerie" und "Scharfschützen" eingeteilt. Die Soldaten sollten, nach französischem Vorbild ihre Unteroffiziere selbst wählen dürfen.* »³²³

Le 19 mai, la commission est chargée de présenter un projet de loi consacré à la totalité de la constitution militaire de la République helvétique. Ce projet se fait attendre et jusqu'à la fin de l'été on ne voit rien venir. Le Directoire doit se fier totalement pour sa sécurité, tant intérieure qu'extérieure, aux troupes françaises.

Le traité d'alliance offensive et défensive entre la France et la Suisse met un terme à l'état de guerre entre les deux pays et prévoit la restitution de l'artillerie saisie par la France (cf. chap. D.II.3.2 et D.II.4.3 infra). C'est à nouveau une situation intérieure critique qui fait avancer la mise en place des forces armées helvétiques par la loi instituant le 4 septembre la *Légion helvétique*³²⁴.

Fankhauser attribue à juste titre à l'entrée des Autrichiens dans les Grisons, après la nomination du

318 FANKHAUSER, Andreas : « Die helvetische Militärorganisation : Absichten und Probleme », in : *Dossier Helvetik – op. cit.*, pp. 47-62.

319 ENGELBERTS, Derck : « La Présence militaire française en Suisse en 1798 : sources, données statistiques et judiciaires », In : *Dossier Helvétique*, Vol.1, op. cit., pp. 63-81.

320 JAUN, Rudolf, *Histoire de l'armée suisse, du XVII^e siècle à nos jours*, Neuchâtel, Livréo-Alphil, 2023.

321 A mentionner le Titre VIII, *De la force armée* (art. 91 et 92), ainsi que les art. 76 (le Directoire dispose de la force armée sans pouvoir la commander directement) et art. 82 (nomination, révocation ou destitution des officiers par le Directoire exécutif).

322 A noter qu'il ne diffère guère de l'art. 59, al. 1 de la Constitution fédérale actuelle (1999), formulé ainsi : « *Tout homme de nationalité suisse est astreint au service militaire.* »

323 FANKHAUSER, op. cit., p. 51.

324 ASHR, Vol II, pp. 1065-1067, N° 268, 4. September 1798 [18 fructidor an 6], *Aarau, Gesetz über Errichtung einer helvetischen Legion*

Ministre intervenue le 15 octobre, le coup d'accélérateur donné à l'organisation militaire dès le 18 octobre. Ce n'est qu'à partir de ce moment qu'on commence à fournir du personnel au ministère de la guerre helvétique qui jusqu'alors se résumait à une seule personne.

Le 13 décembre, le groupe chargé d'élaborer en détail l'organisation militaire soumet le projet dont il a été chargé le 2 novembre. C'est, en gros :

« (...) *die von der Helvetisch-Militärischen Gesellschaft vergeblich angestrebte Vereinheitlichung des Militärwesens (...)* »³²⁵

Fankhauser évalue assez positivement la proposition de nouvelle organisation, obligeant à une durée d'astriktion au service de 20 à 45 ans, fortement réduite par rapport à l'Ancien Régime qui l'exigeait de 16 à 60 ans. Le nombre de dispenses est aussi beaucoup plus généreux – théologiens, médecins, enseignants et fonctionnaires – mais les étrangers résidents sont cette fois inclus dans l'obligation de servir. Il relève toutefois qu'un étude approfondie du sujet manque encore sur l'élaboration et la mise en oeuvre de la loi sur l'organisation militaire, manque auquel répond en partie Jaun³²⁶.

Il ne mentionne en rien à ce stade du trouble semé par les demandes plus ou moins simultanées et contradictoires tendant à la mise sur pied de milices pour les autorités helvétiques et celle requérant la levée des 6 demi-brigades auxiliaires venant de la France (cf. chap. D.II. 4.2 et D.II.4.4 infra). Il constate cependant que la convention du 30 novembre tendant à la levée de ces troupes :

« (...) *wirkte sich zulasten der helvetischen Militärorganisation aus – das Vollziehungsdirektorium musste die Bewaffnung übernehmen – und richtete schweren psychologischen Schaden an. (...) Die Abneigung, sich von der Besatzungsmacht anwerben zu lassen und die weitverbreitete Angst, in französischen Diensten in Ägypten eingestzt zu werden, verstärkten die seit Oktober andauernde Fluchtwelle von Wehrpflichtigen ins Ausland.* »³²⁷

La cause de cette crainte, infondée si l'on se base sur les documents français, n'est pas mise en évidence. Dans le traité d'alliance était pourtant fait mention de l'interdiction formelle de mener les demi-brigades outre-mer :

« *Il est convenu que l'effet de la réquisition de la République française ne pourra jamais être d'envoyer des troupes suisses outre-mer.* »³²⁸

Cet article est conforme à ce qui était en usage pour les régiments capitulés d'Ancien Régime³²⁹, mais cela n'est pas formellement rappelé dans la convention du 30 novembre et comme aux yeux des Suisses, la France avait déjà foulé aux pieds d'autres aspects du traité, comment la croire ? Le lien entre l'effectif demandé par la République en 1798 avec celui des régiments suisses au service de France est également passée sous silence. On pourrait en conclure que ce serait totalement nouveau qu'autant de Suisses servent sa grande voisine alors qu'on ne fait en réalité que reprendre ce qui a si bien fonctionné et rapporté autant de revenus depuis le XVI^e siècle.

Ces deux points soulignent, chacun à leur manière, qu'en matière militaire, les relations franco-suisse tendaient plus vers un retour au cours ordinaire des relations bilatérales, une sorte de *statu quo ante*, que vers une nouveauté totalement inconnue telle qu'on en a entretenu l'impression dans l'historiographie pour suggérer, à tort, des exigences exorbitantes de la part de la France.

Les problématiques figurant au sommaire du *Dossier helvétique N° 2*, publiées sous le titre : *Structures sociales et économique ; Histoire des femmes* touche à des questions largement étrangères aux problématiques de la présente thèse. Elles font cependant le point sur les recherches les plus ré-

325 FANKHAUSER, op. cit., p. 53.

326 JAUN, op. cit., chapitre 2, pp. 57 à 98.

327 FANKHAUSER, op.cit, p. 56.

328 Traité d'alliance, art. 2 *in medio*.

329 A l'exception notable du Régiment Meuron (neuchâtelois, 1781-1816) qui portait sur son étendard : *Fidelitas et Honor, Terra et Mare*. A ce jour, ce corps est le seul régiment suisse à avoir servi sur 4 continents, successivement au service de Hollande puis de l'Angleterre.

centes à la veille du bicentenaire, insistant notamment sur les nombreuses lacunes qui restent à combler. De manière marginale les textes de Christian Simon : *Der "Baby Peak" der Helvetik* et celui de Brigitte Schnegg et Chr. Simon *Frauen in der Helvetik*³³⁰ peuvent toucher à certaines conséquences de la présence militaire française. Ce n'est pas cependant au centre de ces communications.

Le *Dossier helvétique* numéro 4 (le numéro 3 n'ayant jamais paru) est intitulé *Résistance et contestations à l'époque de l'Helvétique*³³¹. Plusieurs communications touchent aux événements de 1798 après une mise en perspective par rapport aux événements de Vendée. C'est sans conteste l'un des ouvrages qui propose le meilleur miroir aux recherches prenant en considération la vision française des événements de 1798. Il présente les différentes formes de résistance relevées par les chercheurs de plusieurs cantons ou secteurs de la Suisse. A noter qu'aucune recherche ne touche la Romandie. Est-ce à considérer qu'il n'y a point eu de résistance ? Il faut rappeler ici celle des Ormonans et de la population de la Vallée de Joux qui opposèrent une vive résistance à l'arrivée de Français en mars 1798. Ils ne semblent plus avoir levé la tête de manière suffisamment forte par la suite pour que cela laisse des traces dans les préoccupations du commandement de l'armée française en Helvétie.

Cet ensemble de recherches helvétiques est précédé de l'étude de J.-C. Martin³³² qui permet de placer les événements suisses dans un contexte plus général de résistance à la Révolution ou du moins à son application dans des régions rurales.

Bien que géographiquement très éloignées, la « Vendée » (qu'il propose plutôt de qualifier de « région Vendée » ou « Vendée militaire ») et les « Petits Cantons », tels qu'ils figurent dans la phraséologie de l'époque, ont beaucoup de points communs. Ils ne correspondent, chacun dans son contexte, à aucun espace homogène antérieur, tant administratif que géographique. Ce sont toutes deux des régions prioritairement rurales, au sol ingrat, occupé par une population dense pratiquant l'élevage. La misère profonde y paraît moins présente qu'ailleurs. Analphabétisme ou illettrisme n'empêchent pas le sens des affaires traitées dans les foires et marchés proches.

La lecture des autres travaux permet de rappeler une différence fondamentale : l'absence totale en Suisse centrale de toute forme de noblesse terrienne qui aurait opprimé les ruraux. Ces derniers vivent depuis des siècles sous le régime des *Landsgemeinde* dans lesquelles ils dirigent leurs vies, sous l'oeil des « Messieurs », soit des familles les plus fortunées et en vue.

C'est ce que Vogel³³³, dans l'étude du cas d'une commune zougnoise, Menziken, en 1799, relève pour la Suisse centrale, mettant en évidence la perception collective du principe de « liberté » :

« Der Widerstand gegen die Helvetik ist nicht primär Konterrevolution, sondern Aufbegehren gegen die Einführung neuer Machtstrukturen. Dieses Aufbegehren richtet sich gegen die fast vollständige Aufhebung lokaler Autonomien und vor allem gegen die weitgehende Beseitigung der rituellen Selbstvergewisserung dieser lokalen Autonomien. (...) »

Grundsätzlich ist ein Aufstand als nicht à priori revolutionär oder konterrevolutionär zu betrachten. Vielmehr erhält er seine politische Färbung erst im Kontext³³⁴, in der Dynamik seiner Umsetzung,

330 SIMON, Christian, « Der "Baby Peak" der Helvetik Fragen und Ergebnisse zur Bevölkerungsgeschichte der Periode 1760-1850 am Beispiel des Kantons Bern » et SCHNEGG, Brigitte ; SIMON, Christian, « Frauen in der Helvetik : die Helvetik in frauen- und geschlechtergeschichtlicher Perspektive : Überlegungen zu einem brachliegenden Forschungsgebiet », In : *Dossier Helvetik – Dossier Helvétique*, Vol. 2 : op. cit.

331 *Dossier Helvetik / Dossier Helvétique*, Hrsg.v. Christian SIMON, Vol. 4, op. cit.

332 MARTIN, Jean-Clément, « Tatsachen, Interpretation und Verstehen : Die Vendée und die konterrevolutionären Erhebungen des Volkes », in : Matthias Middell (Hg.), *Widerstände gegen Revolutionen 1789-1989*, Leipzig, 1994, pp. 23-37.

333 VOGEL, Lukas, « Eine Gemeinde in aufruhr. Widerstand gegen die Helvetik in der Innerschweiz – Ein Werkstattbericht », in : *Dossier Helvetik – Dossier Helvétique*, Vol.4 : op. cit., pp. 73-92.

334 MARTIN, Jean-Clément, « Vendée et chouanneries », in : *Dossier Helvetik – Dossier Helvétique*, Vol.4 :op.cit., pp. 41 - 58.

in der Wahl seiner Mittel und Bündnispartner sowie in seiner ideologischen Untermauerung, die sich nicht zwangsläufig aus seinen Zielen ergibt. »³³⁵

Selon Vogel, les auteurs ne s'accordent d'ailleurs pas sur le sens de ces termes à propos de la Suisse centrale, qu'ils défendent ou critiquent la République. Il attribue ce désaccord au fait que le « peuple » est le perdant du nouveau régime, que :

« (...) das Volk – im Sinne der Quellen gebraucht, nämlich als die waffenfähigen erwachsenen männlichen Gemeindebürger – in der Zentralschweiz zu den Verlierern der Helvetischen Revolution gehört. Es verliert die Gesetzgebungsmacht, es verliert die Verfügungsmacht über die eigenen Truppen (...) Es verliert schliesslich auch die Möglichkeit zur Selbstdarstellung und Selbstvergewisserung. Die alten regierenden Geschlechter hingegen stellen nach wie vor die Hauptharst der Machträger. »³³⁶

Cet aspect de « l'adaptabilité » des anciennes familles dirigeantes semble être une différence notable avec la Vendée. Leur niveau d'adaptation permet de préserver certaines parties de la Suisse centrale de mouvements d'insurrection, comme le montre von Flüe³³⁷ pour le demi-canton d'Obwald. Le calme y est même maintenu avec le soutien de l'Eglise :

« Das Volk hatte es daher mit vertrauten Gesichtern zu tun, wenn auch die Namen der neuen Behörden ungewöhnt waren. Und diese sahen sich durchaus in der Lage, ihre Bürger im Zaune zu halten, und sie wurden in den Bemühungen um Ruhe und Ordnung von der Geistlichkeit unterstützt. Die vereinzelt einheimischen Widerspenstigen machten ihnen kaum Sorge. »³³⁸

Seules trois communes veulent suivre Stans dans sa révolte, et même là, ce n'est qu'une minorité qui aurait été prête à rejoindre le père Paul Styger. Von Flüe précise cependant que cette abstention dans la révolte ne vaut pas pour autant approbation du régime :

« Die Mässigung der Obwaldner darf aber keinesfalls als Zustimmung des Volkes zur neuen Verfassung interpretiert werden. (...) »³³⁹

Obwalden unterwarf sich frühzeitig dem Diktat der Franzosen und der Helvetik, weil die Mehrheit seiner geistlichen und weltlichen Obern den Widerstand für sinnlos und die helvetische Verfassung nicht für religionsgefährdend hielt. (...) Die helvetischen Beamten gelang es immer dann, die Ruhe unter dem Landvolk zu erhalten, wenn sie von französischen oder helvetischen Truppen gestützt wurden. »³⁴⁰

Le rôle de la religion n'est donc pas à négliger, mais à fortement nuancer, ce que fait Kälin³⁴¹ de manière remarquable pour l'ensemble de la Suisse centrale :

« Bei der Religiosität, die uns im Zusammenhang mit dem Widerstand gegen die Helvetik begegnet, handelte es sich nicht um eine theologisch-dogmatisch normierte Religion, sondern um eine volkstümliche Frömmigkeit. »³⁴²

Vogel relève aussi cet aspect, qu'on pourrait qualifier de « laïc », du rôle de la Religion :

335 VOGEL, op. cit. p. 89.

336 VOGEL, op. cit. p. 90.

337 VON FLÜE, Niklaus, « Helvetik in Obwalden : Unterstützung und Gegnerschaft », in : *Dossier Helvetik – Dossier Helvétique*, Vol.4 : op. cit., pp. 93-100.

338 VON FLÜE, op. cit., p. 95.

339 VON FLÜE, op. cit., p. 96.

340 VON FLÜE, op. cit., pp. 99-100.

341 KÄLIN, Urs, « Innerschweizer Widerstand gegen die Helvetik : Ideologie oder Kalkül ? », in : *Dossier Helvetik – Dossier Helvétique*, Vol.4 : op. cit., pp. 101-112.

342 « Es ist darauf hinzuweisen, dass Religion als Komplex von verschiedenen Teilbereichen gesehen werden sollte, die nicht nur für die Lebensführung, sondern auch für die Existenzfindung breiter Bevölkerungskreise von grosser Bedeutung waren. Zu erinnern ist in diesem Zusammenhang beispielsweise an die Funktion des Kirchengutes für das Armenwesen, an die Bedeutung der Klöster für die soziale Plazierung, an die identitätsstiftende Rolle der zahlreichen Bruderschaften oder an die politische und soziale Bedeutung von Prozessionen und Wallfahrten. » KÄLIN, op.cit, p. 110.

« Im Kontext des Innerschweizer Widerstandes bezeichnet der Begriff Religion die unauflöbliche Einheit von Gemeindeautonomie und kirchlich-ritueller Praxis, untermauert durch die Vorstellung eines von Gott oder der Gottesmutter Maria besonders geschützten oder auserwählten Volkes. Religion stünde also für eine bestimmte Praxis kollektiver Selbstvergewisserung, wozu die Landsgemeinde so gut gehört wie die Bewaffnung, die Wallfahrten so gut wie die gegenüber der kirchlichen Hierarchie noch weitgehend autonomen Kirchengemeinden. »³⁴³

Il explique ainsi indirectement la posture nidwaldienne évoquée par Lüber (cf. supra). Cette religiosité n'a rien à voir avec le dogmatisme contre-révolutionnaire que Schauenburg lui attribue. Pour le général, les paradigmes « prêtre = ennemi du progrès = contre-révolutionnaire » et « ruraux = non-instruits = naïfs / crédules = manipulés par les prêtres » (autant de termes abondamment relevés dans la correspondance) sous-tendent et justifient l'ensemble des décisions prises et des actions vigoureuses en Suisse centrale, tant au printemps qu'en automne 1798. Cela atteste d'une méconnaissance fondamentale, de la part du Directoire helvétique et surtout de Schauenburg, des raisons qui sous-tendent l'opposition manifestée par ces communautés traditionnelles.

Il y a enfin les tensions ancestrales entre ruraux et urbains que l'on retrouve partout, se manifestant notamment dans le domaine religieux par un certain scepticisme, voir même anticléricisme des urbains qui heurte de front la ferveur traditionnelle des ruraux, et cela indépendamment des événements liés à la Révolution en « Vendée » ou à l'Helvétique dans les « Petits Cantons », souvent déjà dès le milieu du XVIII^e siècle. Ces éléments, que Martin signale pour la « Vendée », se retrouvent dans le contexte helvétique.

Bossard-Borner³⁴⁴ constate ce phénomène pour le canton de Lucerne dans lequel les réminiscences des guerres paysannes des XVII^e et du début du XVIII^e siècles sous-tendent la contestation des réfractaires ruraux. Bien que libérés par l'Helvétique de leur dépendance de la ville de Lucerne, ils cherchent plutôt à obtenir les droits ancestraux des ruraux des cantons à Landsgemeinde et à dimension de « liberté collective ». Ces derniers déterminaient, commune par commune et collectivement comme canton, leurs conditions de vie et leurs relations au monde, sans diktat venant de l'extérieur, et notamment d'une quelconque ville, respectivement de la hiérarchie ecclésiastique. Cela se manifeste d'ailleurs avant l'arrivée des Français déjà, soit en février 1798.

Kälin situe aussi les contestations en Suisse centrale dans le temps long :

« Diese werden erst interpretierbar, wenn man sie in einen längerfristigen Kontext einbindet, der sowohl die politische Kultur des Ancien Régime als auch die späteren Entwicklungen der Mediation, der Restauration und Regeneration mit den für sie je charakteristischen Konfliktlinien mit einbezieht. »³⁴⁵

Martin constate que les mécontentements provoqués par le nouveau régime soudent nobles (qu'en Suisse on appelle les « Herren »), clercs et ruraux qui s'opposent aux élites urbaines et aux ruraux progressistes du Moyen-Pays. Les arguments des uns demeurent étrangers et abstraits aux autres.

Guggenbühl³⁴⁶, dans son étude des publications anti-helvétiques, produites principalement dans les centres urbains, conclut que leur portée réelle a été modeste :

« Aus der modernen Sicht hochalphabetisierter Gesellschaften wird der Einfluss und die soziale Reichweite gedruckter Publizistik in erst protoalphabetisierten Gesellschaften meist überschätzt. Und es ändert sich auch nichts daran, wenn in den Flugschriften häufig der Aufruf zu finden ist, wonach der Text auch allen Analphabeten mitgeteilt oder vorgelesen werden soll. Gerade die oft mit akademischem Vokabular gespickte antihelvetische Publizistik erweist sich über weite Strecken

343 VOGEL, op. cit. p. 90.

344 BOSSARD-BORNER, Heidi, « Aspekte des antihelvetischen Widerstands im Kanton Luzern. », in : *Dossier Helvetik – Dossier Helvétique*, Vol.4, op. cit., pp. 159-170.

345 KÄLIN, op.cit, p. 102.

346 GUGGENBÜHL, Christoph, « Formen und Funktionen des Widerstandes in der antihelvetische Publizistik. », in : *Dossier Helvetik – Dossier Helvétique*, Vol.4, op. cit., pp. 189-200.

als blosses « Selbstgespräch », das auf die alten Eliten beschränkt bleibt. »

Il en va ainsi tant pour les écrits contre-révolutionnaires ou réputés tels que pour les proclamations du gouvernement. Urbains et ruraux ne parlent pas d'un même voix et ne sont pas égaux face aux défis d'un changement de régime. A noter que ces textes ont formé une base significative utilisée par l'historiographie du XIX^e siècle, produite principalement par des auteurs issus eux aussi de ces élites urbaines.

Ces traits généraux étant posés, Martin énumère les raisons qui ont fait basculer la « Vendée » dans la guerre ouverte. Il s'agit de les relier aux constats relevés pour la Suisse centrale en particulier.

1. La résistance à la levée des soldats : celui qui est contre cette levée est réputé être contre la Révolution. Fankhauser³⁴⁷, qui s'est penché sur le cas de Soleure, remarque que c'est la seule vraie résistance qu'il y ait eu dans ce canton. La levée de la milice, ou du moins l'établissement des listes de citoyens susceptibles d'être convoqués, suivie de peu par l'appel au volontariat pour les demi-brigades auxiliaires, génère la fuite des récalcitrants vers le Fricktal autrichien, surtout depuis les districts voisins de Balsthal, Olten et Dornach.

Vogel fait le même constat pour les conséquences mais différent quant à la justification pour Zoug :

« Die lokale Autonomie konnte als direkt und unmittelbar bedroht empfunden werden durch die Aushebung der Elitetruppen für die Helvetische Republik und durch die (...) Ergänzung der Hilfstruppen mittels Gemeindegkontingenten. »³⁴⁸

Les Suisses de ces régions, pourtant habitués au service de milice, ne sont prêts à le fournir que pour leur propre communauté, en aucun cas pour une autorité perçue comme « étrangère » ou en tout cas trop éloignée de leur terroir et de leurs foyers.

Dans la correspondance française cela se traduit par les observations de Schauenburg qui doute fortement (cf. chap. D.II.4.2 et D.II.4.4 infra), tant de la capacité helvétique à mettre sur pied ses propres troupes et ainsi libérer les troupes françaises du service d'ordre intérieur qu'elles assurent, que de pouvoir atteindre l'objectif des 6 demi-brigades auxiliaires :

« (...) je vous observerai, (...) qu'ils viennent à l'appui de ce que je vous ai déjà mandé sur le peu d'espérance qu'il y a d'obtenir promptement une levée d'hommes en Suisse. »³⁴⁹

2. Le soupçon d'implication des émigrés et des étrangers : Martin affirme que ce soupçon était, au début en tout cas, largement sans fondement et surestimé par Paris.

Cet aspect n'est pratiquement pas évoqué dans les recherches concernant la Suisse centrale, pour 1798 en tout cas. Les nombreuses publications antérieures soulignent que les Nidwaldiens comptaient sur l'appui autrichien. Le père Paul Styger a rencontré à cet effet les généraux Auffenberg et Hotze à Feldkirch qui avaient laissé augurer leur soutien, mais pas à court terme (cf. chap. B.V.2.1 et B.V.2.2 infra).

La réelle portée de menées subversives effectives de la part de l'Autriche et de l'Angleterre semblent encore une *terra incognita*. Les Français en ont fait un des motifs d'intervention les plus importants, affirmant en avoir trouvé des preuves documentaires, remises aux autorités helvétiques :

« Les papiers qui sont tombés entre mes mains prouvent que si nous n'avions pas triomphé de ces insensés, dans peu le soulèvement serait devenu général : tout se tenait. »³⁵⁰

347 FANKHAUSER, Andreas, « Widerstand gegen die Helvetik im Kanton Solothurn. », in : *Dossier Helvetik – Dossier Helvétique*, Vol.4, op. cit., pp. 143-158.

348 VOGEL, op. cit. p. 90.

349 BNU, MS 0.477/1524, 26 brumaire an 7 [16 novembre 1798], [Schauenburg], *Au M^e de la guerre*.

350 ASHR, Vol. II, p. 1097, N° 278/10, 23 fructidor an 6 [9 septembre 1798], *Schauenburg, au général Jordy*

Dans son rapport sur les événements de Schauenburg le formule de manière encore plus précise :

« Nous avons saisi à Stantz des papiers qui prouvent l'importance de cette conspiration dont les ramifications s'étendaient dans toute la Suisse et prenaient peut-être racine chez une puissance voisine. Je les ai fait examiner soigneusement par le préfet national du canton de Lucerne qui les porte au Directoire helvétique. La tranquillité de cette république, le sort de l'armée française, des suites plus importantes encore étaient attachés à l'issue du combat que nous avons livré aux rebelles d'Untervalde. Aussi le succès que nous avons obtenu est-il regardé de la plus haute conséquence par le Directoire helvétique et tous ceux qui sont à portée d'apprécier les événements. Il étouffe dans sa naissance un incendie qui allait embraser toute la Suisse et fournir à nos ennemis des auxiliaires dont ils auraient su tirer parti. »³⁵¹

Le pays visé étant l'Helvétique, il n'a été trouvée aucune trace de ces pièces, ni à Paris, ni à Vincennes, ni à Strasbourg.

3. On définit les insurgés comme des « Vendéens » qui sont, selon le pouvoir, des « *ruraux insurgés excités par les prêtres* ». A Paris, combattre la Vendée est un devoir politique. C'est bien pour cette raison aussi que le Directoire helvétique charge Schauenburg de mater les révoltés de Stans et c'est ainsi qu'il a déjà agi au printemps dans le même secteur.

Les recherches couvrant différents cantons démontrent que la question ne peut être évaluée de manière aussi binaire. C'est déjà ce qu'a fait von Flüe qui montre que pour les Obwaldiens, aussi « *ruraux* » que leurs voisins de Nidwald ou du nouveau canton d'Oberland (BE), la révolte n'est pas une fatalité pour peu que les anciens cadres forment les nouvelles autorités et qu'ils obtiennent le soutien du clergé. Seul une douzaine d'agitateurs ont été jugés pour avoir soutenu les Nidwaldiens.

Pour les autres parties de la Suisse centrale, Kälin souligne que la seule « *homogénéité* » qu'on puisse relever est celle des populations rurales à Landsgemeinde qui perdent plus qu'elles ne gagnent, comme l'a aussi relevé Vogel. Les acquis de la République helvétique étaient pour eux, soit dénués de sens, soit même opposés à leurs intérêts. Viennent s'ajouter, dès l'automne 1798, les charges accrues résultant de l'installation et du passage de troupes, françaises d'abord puis, dès 1799 des autres belligérants de la 2^e coalition.

Pour le canton d'Uri, éminemment rural, Zurfluh³⁵² relève que la République helvétique ne pouvait s'y faire par manque de couches sociales pouvant porter la concrétisation d'un tel projet. Le rôle de la religion (telle que définie plus haut) est ici, comme à Nidwald, très fort. La Révolution contestant cet ordre divin, elle est *ipso facto* à rejeter. Ce n'est pas que la Révolution ne serve que les puissants, c'est surtout la sécularisation de l'Etat qui est rejetée :

« *Es ist daher nur logisch, dass die französische Revolution mit ihrem Programm der « liberté » (in der Einzahl) und ihrer Idee der standesunabhängigen « égalité » im demokratischen Uri (und der Innerschweizer, aber auch in der royalistischen Vendée oder im habsburgischen Tirol) nicht viele Anhänger haben konnte.* »³⁵³

Zurfluh met aussi cette posture dans une dimension chronologique commençant bien avant la Révolution elle-même, la faisant même remonter à un rejet de l'esprit des Lumières :

« *Die Zeitgeschichte des 18. Jahrhunderts konstruierte somit zuerst « philosophische Anti-Aufklärer », nach der Revolution Konterrevolutionäre. Gegen einen politischen Umsturz in Frankreich, aber gegen eine militärische Aggression in der Eidgenossenschaft, auf jeden Fall gegen eine « ideologische Aggression », welche ein « neues Wertesystem » propagierte und politisch installierte, entwickelte sich ein ideologischer Widerstand bei den Eliten, ab-*

351 BNUS, MS 0.476/1049 – SHAT, B 2 66, 26 fructidor an 6 [12 septembre 1798], Lucerne, [Schauenburg], *Au Directoire exécutif de la République française*

352 ZURFLUH, Anselm, « Das Volk von Uri würde mit Freuden auf die "Vortheile" der Revolution verzichten, wenn es gefragt würde. », in : *Dossier Helvetik – Dossier Helvétique*, Vol.4, op. cit., pp. 171-188.

353 ZURFLUH, op. cit., p. 183.

gestützt auf ein « Volksempfinden », welches prinzipiell die gleichen Werte anerkannte. »³⁵⁴

Pour cette partie de la Suisse, c'est donc avec raison que Schauenburg se méfie des prêtres dont l'influence est grande sur certaines populations rurales. Mais il se trompe en attribuant cette influence à la supposée « naïveté » ou « crédulité » des habitants qui défendent le système de valeurs qui a fait la force de leurs communautés et qui, grâce au subtil équilibre de leurs institutions, adaptées à leurs besoins, a assuré la stabilité de ces cantons.

Kälin souligne cet aspect particulier :

« Die politische Kultur der Innerschweiz im Ancien Régime, war von Widersprüchen und inneren Gegensätzen geprägt, die verdeutlichen, dass die relative Stabilität auch der Landsgemeinde-demokratien "nicht der allgemeinen Ruhe, sondern dem Gleichgewicht zwischen verschieden-artigen Spannungen zu verdanken war" »³⁵⁵ die sich sporadisch auch gewalttätig entluden. »³⁵⁶

C'est donc en raison de la présence française que cet édifice institutionnel fragile est déséquilibré avec des conséquences très explosives :

« In Bezug auf die Helvetik, (...) ist es nun entscheidend, dass unter dem Druck der französischen Besetzung, im Treibhausklima der Helvetik, diese Gegensätze gleichzeitig in allen inner-schweizerischen Landsgemeindedemokratien aufbrachen, da sich mit der französischen Präsenz die Kräfteverhältnisse veränderten und das austarierte Gleichgewicht aus den Fugen geriet. »³⁵⁷

Kälin souligne que la posture face à la République helvétique était prioritairement dictée par des réflexions rationnelles, ciblées. Tous les groupes de population, sociaux et professionnels, sont scindés en groupes opposés, parfois diamétralement, réunissant ici les résistants et là les opportunistes, les suiveurs et les sympathisants. Cette scission touche moins les populations rurales à Landsgemeinde qui, collectivement et de leur point-de-vue, comme cela a déjà été relevé plus haut, perdent plus qu'elles ne gagnent avec le nouveau régime.

Le poids de la ruralité dans la résistance est donc principalement fonction du régime antérieur, montrant de fortes différences entre la Suisse centrale et les ruraux de la plaine, ci-devant sujets des cantons-ville ou ressortissants des ci-devant bailliages, cantonaux ou communs. Cette différence n'est semble-t-il pas détectée formellement par le Directoire helvétique et encore moins par les responsables français Schauenburg et Rapinat. Ces autorités ne voient que l'opposition ville – campagne, sans nuance entre plaine et montagne. Rapinat en fait même deux « castes » distinctes parmi les 5 qu'il définit dans un document adressé au Directoire français³⁵⁸

Selon lui, la 3^e caste est celles des urbains :

« Le peuple des villes telles que Berne, Lucerne, Zurich, Soleure & Fribourg n'est pas remuant mais il n'est point pour les Français, lesquels il voudrait voir bien loin. Il n'aime pas non plus la Révolution, quoique le plus grand nombre se croie trop heureux de s'être soustrait au joug oligarchique & s'il ne l'aime point ce n'est que parce que ce sont les Français qui l'ont faite. »

La 4^e caste est celle des ruraux :

« Le peuple des campagnes est le plus exaspéré contre la Révolution. Les contrées catholiques sont fanatisées & les cantons protestants voudraient revoir leur baillif en fonction. Il leur en coûtait à la vérité, disent-ils, de supporter les vexations de ces petits tyrannaux, mais ils aiment encore mieux payer que de voir les Français inonder leurs demeures. (...) »

354 ZURFLUH, op. cit., p. 185.

355 DE CAPITANI, François, « Beharren und Umsturz (1648-1815) », in : *Geschichte der Schweiz und der Schweizer*, Basel/Frankfurt a. M., 1983, p. 97-175, p. 160.

356 KÄLIN, op. cit, p. 102.

357 KÄLIN, op. cit, p. 103.

358 RAPINAT, Jean-Jacques, *Réflexions politiques sur la Suisse*, rapport rédigé en brumaire-frimaire an 7, SHAT, B 2 68

Il faut néanmoins convenir que le peuple des campagnes est loyal & de bonne foi. Il serait pour la Révolution si des citoyens vraiment amis de leur patrie leur expliquaient la chose en leur rappelant toujours une position comparative entre les deux régimes. Je dirai enfin que le peuple protestant est celui dont je veux parler, car les prêtres, prenant à tâche d'influencer les habitants des cantons catholiques, ceux-ci n'opposent qu'une méfiance rebutante & tout ce qu'on leur dirait de conforme à la raison serait détruit dans le moment au confessionnal. »

Bossard-Borner relève pour le canton de Lucerne que les signes de révolte s'y limitent au refus de prêter le serment patriotique, au refus de porter la cocarde, aux attaques verbales ou réelles contre la cocarde ou leurs porteurs, au renversement de certains arbres de la liberté. Ce dernier phénomène semble avoir été incité par la commune d'Einsiedeln, pas par les moines, mais par des pèlerins qui assurent que si ces arbres ne sont point renversés, les habitants ne pourraient être absous de leurs pêchés ! La simple arrivée d'une compagnie d'infanterie ou d'un escadron de cavalerie suffit le plus souvent à ramener le calme, sans coup férir en plus (cf. chap. B.V.1 et B.VI.4 infra).

4. Ce qui précède rejoint le constat fait par Martin pour les débuts de la Vendée :

« Les ruraux se sont plus soulevés contre les mesures vexatoires des républicains, que pour un programme, sauf sur trois points : pas de milice, pas d'impôts et le retour des « bons prêtres ». »³⁵⁹

Seule la question de la milice ne se pose pas en Suisse, celle-ci étant usuelle et d'antique tradition dans les cantons de la Suisse centrale. C'est contre l'organisation d'une armée centralisée – et dont la maîtrise échappe à la communauté ou au canton – que l'on se rebiffe. Ce sera encore un des arguments portant rejet de la révision constitutionnelle de 1872 considérée comme trop centralisatrice, aussi sur le plan législatif. Dans la nouvelle constitution de 1874 :

« (...) la centralisation militaire ne touchait plus que l'armement et l'instruction. L'habillement et l'équipement demeuraient du ressort des cantons, ainsi que la composition des corps de troupes. »³⁶⁰

La principale différence se fait dans la conduite de la guerre menée par les insurgés. Alors qu'en Vendée, les chefs sont les nobles et notables d'Ancien Régime qui parviennent à bien organiser leurs troupes, ce cas de figure n'est valable, partiellement, que pour l'insurrection du printemps dans laquelle Reding a joué un rôle déterminant. Malheureusement pour lui, il ne se trouve pas face aux troupes révolutionnaires de 1793 dont Martin relève les faiblesses : indiscipline, luttes politiques, ravitaillement défaillant, communications lentes et généraux incompetents. En 1798 en Suisse, seule la problématique du ravitaillement défaillant subsiste, mais les distances sont plus courtes donc les conséquences moindres.

Kälin relève que les élites helvétiques sont moins virulentes contre la République helvétique, en particulier les jeunes. Les opposants les qualifient de « Français », usage remontant au milieu du XVIII^e siècle déjà et perdurant encore jusque vers 1830.

Les aînés savent qu'ils sont indispensables, comme l'a montré von Flüe (lui-même héritier de l'une de ces familles) pour le canton d'Obwald. Leur posture est souvent opportuniste et pour cette raison, ils ne participent pas aux insurrections, contrairement à ce que semblent penser le Directoire helvétique et Schauenburg.

Rapinat fait de cette partie des Suisses la 2^e caste, celle qu'il qualifie « d'intriguants » :

« Il y a en Suisse beaucoup d'intriguants, il y a de ces hommes nouveaux qui s'imaginent que tous les emplois sont pour eux & qu'ils ont un droit exclusif à y prétendre.

Les Vaudois, par exemple & ceux qui par des calculs approximatifs ont jugé à propos de se

359 MARTIN, op. cit., p. 47.

360 AUBERT, op. cit., tome I, p. 49. Il a fallu attendre la réforme « Armée XXI » en 2004 pour voir disparaître les dernières compétences militaires cantonales.

faire patriotes parce qu'ils y trouvent leur compte, sont ceux qui trouvent parmi eux le plus grand nombre d'intriguants. (...) Ceux qui sont du nombre des législateurs & d'autres fonctionnaires n'ont que leur propre localité en vue. Tout ce qu'ils disent, tout ce qu'ils écrivent, n'est qu'en leur faveur, ils réfèrent tout à eux et à leur contrée. (...) Il n'est pas prudent de se fier aux Vaudois. Il y a encore plusieurs de ces hommes nouveaux répandus dans la Suisse, mais ceux-là ne sont pas dangereux, leurs intrigues ne sont que des courses ambitieuses. »³⁶¹

Kälin confirme implicitement ce raisonnement : l'absence des élites parmi les insurgés s'expliquerait par 4 raisons, pas nécessairement cumulatives ni en contradiction avec l'évaluation de Rapinat :

- ils doutent eux-mêmes du principe *pro Deo et Patria* ;
- leur opportunisme résulte d'un froid calcul ;
- l'ambiance de conspiration met en première ligne des cadres intermédiaires. Les « Messieurs » se tiennent en retrait et, au mieux, tirent quelques ficelles ;
- par moments, la résistance échappe aux élites auxquelles les insurgés reprochent de ne pas se tenir à leurs côtés, face au danger :

« Diese Erbitterung ist nicht zuletzt das Resultat eines Lernprozesses : Zwischen dem opportunistisch-pragmatischen, kalkulierten Verhalten der Obrigkeit und den von ihr propagierten Idealen von Freiheit, Demokratie und Religion besteht eine tiefe Kluft. Das Abseitsstehen wird als Strategie durchschaut, um oben zu bleiben ; für die Beteiligten ist nachvollziehbar, dass Entscheidungen aus machtpolitischen Erwägungen heraus getroffen werden. »³⁶²

N'est-ce pas là une parfaite description des « courses ambitieuses » de Rapinat ?

Ce constat est partagé par Fankhauser³⁶³ pour le canton de Soleure, bien que la situation y soit quelque peu différente, les grandes familles fortunées ayant été lourdement « taxées » pour leur opposition à la France lors de l'invasion. Ces familles ne présentent pas un front uni. Certaines s'adaptent au nouveau régime et y exercent des fonctions. D'autres se voient interdire d'exercer pendant 3 ans des fonctions dans les autorités nouvelles. Elles doivent loger des troupes, participent pour 2'000'000.- aux contributions imposées à l'Etat vaincu. Certains ont été déportés comme otages pendant quelques mois à Huningue ou Strasbourg pour garantir à la France le versement des dites contributions (cf. chap. D.I.3.1 infra). La seule véritable résistance est le fait de ceux qui ont émigré.

En Vendée, comme en Suisse, le rapport des forces en présence finit par donner la victoire aux armées de la République. C'est ensuite une répression féroce qui s'abat dans un premier temps sur la population, jusqu'à ce que Hoche parvienne, en 1795, à pacifier la région en accordant le respect des choix religieux et l'amnistie à ceux qui déposent les armes.

En Suisse centrale, Schauenburg, fort de cette expérience vendéenne dont il veut à tout prix éviter les excès, accorde au printemps le respect du territoire, garantit la liberté de culte figurant dans la constitution helvétique, renonce à désarmer la région et à y installer des troupes (cf. chap. B.III.3.2.3 infra).

Ce n'est qu'après la révolte de Nidwald qu'il décrète le désarmement de tout le canton de Waldstätten et qu'il y installe des troupes, estimant, non sans raison, que les « Petits Cantons » n'avaient pas respecté l'accord de mai 1798. Des considérations stratégiques supplémentaires liées à la présence autrichienne sur les frontières entrent aussi en ligne de compte dans ce changement de doctrine d'engagement de ses troupes (cf. chap. B.V.3 infra).

361 RAPINAT, op. cit.

362 KÄLIN, op. cit, p. 108.

363 FANKHAUSER, op. cit, p. 152.

Martin constate, au bilan de la Vendée, que la région est dévastée : un tiers du bétail est tué, les charrettes ont disparu, détruites ou réquisitionnées, d'innombrables maisons sont détruites. Le cliage ville – campagne est renforcé durablement.

En Suisse centrale, le bilan est similaire, mais limité au seul district de Nidwald après les opérations contre Stans, Schauenburg ayant sciemment évité de vouloir faire de la région une « *nouvelle Vendée* » comme le montre sa posture au printemps. Seul le couvent d'Einsiedeln a fait l'objet d'un vidage en règle au mois de mai, les objets du culte qui n'avaient pas été emportés ou cachés par les moines auparavant ayant été saisis et la bibliothèque remise aux autorités du canton de Zurich.

Martin pose les conclusions suivantes, qui laissent poindre de nombreuses similitudes avec les Suisses des « Petits Cantons », sous réserve des spécificités vendéennes et alpines respectives. Ils sont perçus comme :

« (...) majoritairement paysans, se sont soulevés aux cris de "vive Dieu et vive le roi", refusent les Lumières, les lois religieuses et le départ de leurs enfants aux frontières, ils parlent une langue incompréhensible, sont illettrés et vivent dans un pays de bocage. Ils sont estimés être logiquement les jouets des prêtres et des nobles et donc accusés de favoriser le retour à l'Ancien Régime. (...) si bien qu'ils symbolisent la résistance populaire à la Révolution. (...) la Vendée interdit tout discours de la modération et du compromis, appelle à l'exclusive, à l'anathème, à la vengeance. »³⁶⁴

Comme en Suisse centrale, la résistance est un acte symbolique fortement lié aux pratiques catholiques :

« La Vendée s'installe dans une image de région profondément catholique, où s'est mené le combat de la catholicité contre les forces du Mal. (...) La Vendée participe du plan de Dieu, d'autant que le sang des martyrs de la foi est une semence de chrétien. »³⁶⁵

Cet esprit de résistance s'illustre encore au XIX^e siècle par l'implication, sans réserve, de cette partie de la Suisse dans le camp du Sonderbund contre l'avènement de l'Etat fédéral moderne. C'est notamment dans la mémoire de la résistance héroïque de 1798 contre la modernité que puiseront les meneurs du conflit de 1847.

Le constat final de Martin concernant la Vendée peut également s'appliquer au cas helvétique :

« Au-delà des faits eux-mêmes les guerres de l'Ouest attestent que l'Histoire ne peut s'écrire et se comprendre qu'en intégrant les dimensions symboliques, les représentations qui façonnent les points de vue et guident les actes. Il convenait de lier ensemble ces registres pour approcher cet exemple exceptionnel de la Contre-Révolution française qu'a été la Vendée, pour mieux comprendre ce que tous les autres lieux marqués par le même mouvement ont à nous apprendre. »³⁶⁶

De toutes ces études présentées dans le *Dossier Helvétique N° IV*, on peut retenir le décalage qui apparaît entre les constats convergents des chercheurs et la perception de la résistance par les tenants de la République helvétique en 1798. Il faut aussi convenir que les mouvements qui agitent la Suisse, surtout centrale, en 1798 voire jusqu'en 1802, présentent bon nombre de similitudes avec ceux de la Vendée et aussi prendre acte du fait que la volonté du général Schauenburg a permis de préserver l'Helvétie des horreurs qui ont fait entre 200'000 et 300'000 victimes en Vendée. Seule la commune de Stans et ses quelques villages voisins ont connu un destin « vendéen ». Le traumatisme s'y est inscrit profondément dans la mémoire collective et y forme et forge une partie de l'identité locale sur une longue durée. C'est ce que le général voulait éviter en tentant jusqu'au bout la négociation, en vain (cf. chap. B.V.2.4 infra).

364 MARTIN, op. cit., p. 55.

365 MARTIN, op. cit., p. 57.

366 MARTIN, op. cit., p. 58.

Le *Dossier helvétique* numéro V/VI, *Regards sur l'Helvétique*³⁶⁷, clôt la série commencée par *Itinera 15*. Il réunit les communications des colloques de Bâle et de Lausanne (janvier et mars 1998) couvrant des aspects généraux concernant l'Helvétique, groupés en 4 thèmes qui chacun, peuvent éclairer notre travail :

1. la période précédant l'Helvétique interrogeant les causes et le contexte préalable ;
2. une présentation de quelques personnalités marquantes ;
3. la vision de l'Helvétique depuis l'extérieur ;
4. l'Helvétique dans l'historiographie.

Il s'agit certes de questionnements importants, mais dont une majorité des travaux ne recoupent pas spécifiquement la perspective sur l'année 1798 qui met l'accent sur la vie et l'activité des troupes françaises au milieu d'une population suisse qui doit subir sa présence. Voici cependant quelques éléments qui peuvent être commentés.

Dans la première partie il faut lire avec intérêt le texte de Porret³⁶⁸ qui met en évidence les spécificités et surtout les faiblesses du Corps helvétique en se basant sur d'innombrables citations couvrant les XVII^e et XVIII^e siècles. Il établit des parallèles avec la situation similaire des Provinces Unies qui, comme la Confédération des XIII cantons, connaissait une démocratie inaboutie. Les événements du printemps et de l'été 1798 en Suisse centrale (cf. chap B.II.3.2 et B.V.2) ont démontré à quel point la population tenait malgré tout à cette forme de pratique démocratique qui privilégiait les libertés collectives (communales et/ou cantonales) aux libertés individuelles de la déclaration des droits de l'homme de 1789.

L'étude de Graber³⁶⁹ reprend cet aspect en soulignant que le changement de régime à Zurich a des causes socio-économiques qui ont fortement émergé lors de l'affaire de Stäfa en 1794 déjà. Si certaines idées sont inspirées par les événements de France, les revendications ont bien un caractère local fortement marqué par l'avènement d'une proto-industrie qui génère ses problèmes propres, avec une portée sociale forte, dirigée de manière générale contre les « riches ». Le niveau d'intervention demeure la commune, antique défenderesse des libertés contre l'interventionnisme étatique moderne, urbain et centralisateur.

Cette caractéristique du canton de Zurich explique probablement en partie que les troupes françaises n'y rencontrent que peu de problèmes, que la correspondance ne recèle que peu de plaintes provenant de cette partie de la Suisse. Les cas sont peu nombreux et peuvent en général être réglés à satisfaction assez rapidement. Il semble que, si les activités économiques peuvent se développer normalement, les Zurichois s'accommodent du nouveau régime.

Jenny³⁷⁰ tente de placer l'Helvétique dans le « *curriculum vitae* » de la Suisse en soulignant que les colloques helvétiques tenus entre 1992 et 1998 sont :

« (...) weder von Scham noch von Furcht gegenüber der Helvetik geprägt ; es geht weder um eine Glorifizierung noch um eine Verteufelung dieser Phase der Schweizergeschichte, sondern um eine vorurteilsfreie Betrachtung jener Epoche, in der – wie Carl Hilty es seinerzeit formulierte – « unser Volk wie noch nie in seiner Geschichte eine so vollständige Umwandlung und wieder Rückwand-

367 *Dossier Helvetik / Dossier Helvétique*, Hrsg.v. Christian SIMON, V/VI : op. cit.

368 PORRET, Michel, « Une grande et puissante république située en Europe », La Suisse des Lumières à la lumière de l'encyclopédisme (1751-1789), in : *Dossier helvétique*, Vol. V/VI, op.cit., pp. 27-50.

369 GRABER, Rolf, « Alte oder neue Freiheit ? Qualitative Veränderungen der Protestziele und des Protestverhaltens 1794 bis 1798 : Die Zürcher Landschaft als Beispiel », in : *Dossier helvétique*, Vol. V/VI, op.cit., pp. 67-94.

370 JENNY, Kurt, « Die Helvetik – Meilenstein auf dem schweizerischen Weg vom Ancien Régime zum modernen Bundesstaat », in : *Dossier helvétique*, Vol. V/VI, op.cit., pp. 95-125.

lung seines ganzen Seins und Denkens, aller seiner staatlichen und selbst privaten Verhältnisse durchlebte. Keine Periode eidgenössischer Geschichte steht so isoliert, durchaus unvermittelt, inseparabel abgeschieden in dem sonst viel gleichartiger flutenden Strom der Ereignisse. »³⁷¹

Il place l'épisode dans l'évolution de la pensée juridique et philosophique du XVIII^e siècle et fonde son travail sur la place occupée par Bâle dans cette évolution, et bien entendu du citoyen Pierre Ochs. Evoquant le rôle de Bonaparte, il rappelle les créations antérieures des républiques cisalpine et ligurienne, du détachement de la Valteline des Grisons que Bonaparte aurait justifié ainsi :

« (...) weil kein Volk ohne Verletzung der Grundsätze des öffentlichen und des natürlichen Rechts Untertan eines andern sein könne. »³⁷²

L'accueil enthousiaste du général Bonaparte à Lausanne, Liestal et Bâle est rappelé comme aussi le premier contact entre Ochs et Bonaparte. Comme Graber l'a fait pour Zurich, Jenny souligne que le changement de régime s'est fait de manière autonome pour Bâle, sans intervention française et avec la ferme volonté de rester Suisses. Ce processus autonome échoue par l'entrée des troupes françaises le 20 février 1798 et le cas de Bâle se dissout dans l'Helvétique :

« Immerhin hatte noch am 15. März 1798 die von Peter Ochs präsierte Versammlung einen gegenüber dem vom französischen Directoire beschlossenen Entwurf zu einer Helvetischen Verfassung verbesserten, die revolutionären Grundsätze in massvoller Weise den schweizerischen Verhältnissen angepassten Text ausgearbeitet. »³⁷³

Pour mémoire, cette entrée n'a pas été ordonnée par le Directoire mais par Schauenburg qui demande un renfort, dont il anticipe l'accord du Ministre, en faisant passer dans la campagne bâloise deux bataillons de la 76^e de ligne (cf. chap. C.II.1.6 infra).

La décision du commandant de la division de l'Erguël a donc des conséquences politiques qui dépassent de loin la perception qu'il peut en avoir. Jenny résume ainsi le développement de l'Helvétique :

« Die Schweiz war von französischen Truppen besetzt, befand sich politisch und militärisch in einer extremen Situation, wurde zum Kriegsschauplatz. Lokaler Widerstand – Nidwalden im September 1798, Bern war bereits am 5. März 1798 besiegt worden – wurde blutig unterdrückt. Frankreich verlangte für seine Truppen Lebensmittel, verordnete Einquartierungen, führte Musterungen für seine Armee durch, entzog der Schweiz Geldmittel durch die Auflage von Zwangsanleihen. »³⁷⁴

Il faut relever ici également le mélange – bien compréhensible puisque remontant à 1798 – fait entre les mesures helvétiques pour l'organisation de ses propres forces armées (Musterungen), basées sur la constitution helvétique et la requête pour la levée de volontaires pour les demi-brigades auxiliaires requise en application du traité d'alliance offensive et défensive. Cette confusion crée l'image erronée d'une France qui abuserait de sa puissance au point de contraindre les Suisses à se battre pour elle et dans ses rangs (cf. chap. D.II.4.2 et D.II.4.4 infra).

Jenny livre ensuite une série de réflexions sur le travail législatif et partiellement fondateur de notre ordre juridique dont le principal défaut demeure, comme Hilty et Aubert l'ont relevé aussi, d'avoir été importé. On devrait même ajouter qu'il n'a pu être réalisé que sous la protection de forces armées françaises, sans lesquelles le Directoire helvétique n'avait aucune chance de pouvoir durer, faute de forces de l'ordre propres.

La section « *Prosopographie de la transition* » de ce volume présente les actions de plusieurs personnalités dont seul le cas de Laharpe concerne de plus près les événements de 1798 et c'est aussi une des rares contributions concernant la Suisse romande. Le texte qui lui est consacré se penche

371 JENNY, op. cit., pp. 95-96.

372 JENNY, op. cit., p. 105.

373 JENNY, op. cit., p. 109.

374 JENNY, op. cit., p. 112.

plutôt sur ses activités antérieures. Son auteur, Würgler³⁷⁵, tord cependant le cou à la qualification de traître de Laharpe :

« *Es war Laharpe, der mit einigen anderen den "militärischen" Schutz der Schweiz durch Frankreich erbat und deshalb nicht nur von etlichen Zeitgenossen³⁷⁶ und der Berner Historiographie als Verräter betrachtet wurde³⁷⁷. (...) scheute er nicht davor zurück, die riskante militärische Hilfe anzufordern und seine föderalistische Tendenz (...) zugunsten einer zentralistischen helvetischen Verfassung aufzugeben. (...) Aus dem Westen kamen jetzt nicht nur bloss revolutionäre Ideen, sondern auch revolutionäre Armeen. (...)*

So schrieb er am 7. Februar 1798 an Maurice Glayre : "S'il veulent demeurer Suisses, ils doivent embrasser avec empressement l'occasion présente [la constitution helvétique] avant qu'elle leur échappe."³⁷⁸ Die Waadt solle, so sein Rat, schnell handeln und vor allem die "folie genevoise des discussions perpétuelles" vermeiden. »

Laharpe n'a voulu en aucun cas d'une annexion pure et simple à la France, comme c'est le cas de Genève. Mais ses tendances fédéralistes lui valent, de la part de Schauenburg, une certaine méfiance. Elle devient très lisible dans l'affaire du second passage de troupes françaises en automne 1798 (cf. chap. D.IV.3.2 infra) contre lequel Laharpe s'élève ardemment, mais sans succès. La place du canton de Vaud demeure particulière comme la correspondance du général le montre : face aux suites néfastes du passage de troupes, il fait sien la décision du préfet vaudois Polier d'établir des gardes locales armées chargées d'assurer un passage sous contrôle local³⁷⁹ à travers les communes, décision validée chaleureusement par le Directoire helvétique et soutenue sans restriction par Schauenburg, qui doit même s'en défendre face à Rapinat. (cf. chap. D.IV.3.2.1 infra).

La section « *Regards des voisins* » se penche sur les cas de l'Allemagne méridionale et de la France par rapport à Genève et la Suisse. C'est le second de ces textes³⁸⁰ qui mérite de retenir notre attention. Vovelle s'interroge :

« *Reste le constat significatif des réserves officielles, qui témoigne de la spécificité de la position suisse, reflet d'une mémoire négative de l'événement, cautionnée par toute une tradition historiographique. (...) l'Helvétie conserve apparemment (et sous réserve d'inventaire) le souvenir d'une parenthèse négative, d'une intrusion brutale et sans profit, déstabilisant durablement un équilibre d'ancien héritage ? A la question faussement naïve, on peut être tenté d'objecter d'entrée la réponse des évidences connues : le poids dans la mémoire collective des souvenirs traumatismes, (...) l'invasion sans états d'âme par la France en 1798 d'un pays neutre depuis des siècles, sa mise en coupe réglée par les militaires, l'intervention des commissaires civils dans l'imposition du régime politique unitaire de la République helvétique, aux antipodes de ce que l'on considère comme la vraie nature, fédérative, de la Confédération, d'où le fiasco d'une Helvétie révolutionnée à laquelle la présence française a valu de devenir un champ de bataille sanglant. »³⁸¹*

375 WÜRGLER, Andreas, « Abwesender Revolutionär – moderate Revolution : Frédéric-César Laharpe und die Waadt 1789-1798 », in : *Dossier helvétique*, Vol. V/VI, op.cit., pp. 139-160.

376 Vgl. *Den Kommentar der Zürcher Zeitung Nr. 3, 11.XII.1797, wonach Privatleute zu einer solchen Aktion nicht beifugt seien, es müssten wenigstens eine Stadt oder mehrere Städte dahinterstehen.*

377 FELLER, Richard : *Geschichte Berns* Band 4, p. 303-316 : JEQUIER, François : « Le 24 janvier 1798 : une révolution atypique », in : *De l'Ours à la Cocarde*, op. cit. infra, pp. 349-362, cités par Würgler.

378 BIAUDET, Jean-Charles, JEQUIER, Marie-Claude (Ed.), *Correspondance de Frédéric-César de La Harpe sous la République helvétique*, Vol. 1, *Le révolutionnaire (16 mai 1796 – 4 mars 1798)*, Neuchâtel, La Baconnière, 1982, p. 388, cité par Würgler.

379 ASHR, Vol. III, p. 45-46, N° 12, 24 octobre 1798 [3 brumaire an 7], Polier, *Préfet du canton du Léman, Au Directoire exécutif de la République helvétique une et indivisible* et N° 14a, 26 octobre 1798 [4 brumaire an 7], *Le Directoire exécutif de la République helvétique une et indivisible, Au citoyen Polier, Préfet du canton du Léman*

380 VOVELLE, Michel, « La Suisse et Genève dans la politique et l'opinion française à l'époque révolutionnaire », in : *Dossier helvétique*, Vol. V/VI, op.cit., pp. 215-236.

381 VOVELLE, op.cit., pp. 215-216

Vovelle partage la période 1789 - 1802 en 3 séquences, celle de 1798 appartenant à la 3^e et dernière, couvrant les années 1796 à 1802, qu'il résume en parlant d'une :

« *Suisse livrée aux caprices de la géopolitique du Directoire et du Consulat.* »

Evoquant les événements des phases antérieures, il rappelle le décret de la Convention, dont Robespierre fut l'auteur, engageant au respect de la Suisse et dont Rufer a dit :

« *Il [Robespierre] savait que la Suisse, par sa neutralité, protégeait une frontière française dépourvue de fortifications sur cinquante lieues : il savait aussi que la Suisse restait la seule porte ouverte sur l'Est, d'où la France tirait de grandes quantités de blé, de riz, de chevaux, de bêtes à cornes, et d'autres produits nécessaires à la conduite de la guerre.* »³⁸²

Dans la 3^e séquence définie par Vovelle, se trouvent définis les rôles de Reubell, Bonaparte et Rapi- nat notamment. La modification de la situation géopolitique européenne par le traité de Campo For- mio est bien, selon lui aussi, déterminant :

« (...) *la France n'a plus besoin de la neutralité suisse, qui après les conquêtes et annexions de Bo- naparte en Italie du Nord, devient un "saillant rentrant" dans le "limes" français, par ailleurs d'un intérêt particulier pour le contrôle des routes alpines auquel Bonaparte est particulièrement sen- sible : d'où l'intérêt porté au Valais comme couloir apte à réaliser ce contrôle de l'espace.* »³⁸³

Vovelle insiste sur le fait qu'il s'agit bien plus d'un débat franco-français que d'une posture anti-hel- vétique. Il oppose l'interventionnisme de Reubell à la volonté contraire de Talleyrand par exemple.

L'incontournable dîner du 8 décembre 1797 réunissant Ochs, Reubell et Bonaparte est présenté par Vovelle également comme la clé de la décision d'intervention, sans qu'il tranche qui du Directeur ou du général a fait pencher la balance. Mengaud, le « *jacobin ambassadeur* », est décrit comme peu docile mais ayant joué un rôle majeur permettant à Reubell de pousser ses avantages.

« *Si donc on évite de réduire l'intrusion française de 1798 à une agression pure et simple perpétrée à l'initiative de quelques uns, on ne doit pas oublier qu'elle trouve dans l'espace helvétique des par- tenaires et des soutiens actifs.* »³⁸⁴

Vovelle, comme Würigler, attribue à l'action conjointe d'Ochs, Laharpe et Mengaud d'avoir évité la partition en trois du pays voulue par Reubell. Quant à l'occupation de la Suisse, il n'élude en rien la responsabilité française des suites délétères de son action :

« *Sur la façon dont fut gérée ce qu'il faut bien appeler une conquête soumise à l'occupation mili- taire et aux caprices des généraux, (...) Il semble difficile de contester l'ampleur d'un pillage et d'une mise en coupe réglée dont la saisie des trésors de Berne et de Zurich n'est que l'épisode le plus spectaculaire et connu.* »³⁸⁵

Cette condamnation de l'ensemble des militaires et des généraux manque quelque peu de nuances, tant il est avéré que tous n'agissent pas de même, ce qui est même déjà reconnu à l'époque. Il a été largement démontré que la façon d'agir de Schauenburg est tout sauf « *capricieuse* », au contraire ! Sa volonté de contrôle sur ses subordonnés directs (Nouvion, Lorge, Jordy, Mainoni) limite autant toute velléité « *capricieuse* » de leur part. Le pillage des ressources financières est prioritairement une action des représentants civils et politiques de la République française, en aucun cas non plus de Bonaparte.

Actant les résultats des travaux de Suratteau et Bischoff au travers de leur biographie de Reubell ainsi que de Godechot, la responsabilité et la personnalité de Rapinat sont réhabilités :

« (...) *l'un des plus honnêtes des commissaires du Directoire, occupé pour sa part à dénoncer les trafics qu'il a dû se résigner à laisser faire, les responsables majeurs en étant les généraux, Brune ou Masséna, mais en tous cas sans comparaison avec la mise en coupe réglée de l'Italie de Bona-*

382 VOVELLE, op.cit., p. 229.

383 VOVELLE, op.cit., p. 232.

384 VOVELLE, op.cit., p. 233.

385 VOVELLE, op.cit., p. 234.

parte dans les années précédentes. »³⁸⁶

Force est de relever, sans que cela surprenne, que le nom de Schauenburg n'apparaît point. Les trafics dont il est question sont, à n'en pas douter, une référence au commissaire ordonnateur en chef Rouhière et à certains de ses commissaires des guerres, employés civils du ministère de la guerre (cf. chap D.II.1.2 infra).

Vovelle poursuit en soulignant que si l'historiographie suisse du XIX^e siècle a « *largement exploité* » la dénonciation de Rapinat en oubliant qu'elle :

« (...) *prend en fait naissance comme un règlement de compte franco-français dans le contexte de la crise politique qui a suivi le pseudo coup d'état de prairial an VII (...)* »³⁸⁷

Cette vision conforte la nécessité de recherche des détails qui ont troublé la perception de cette première année de la République helvétique et de l'analyse indispensable des rapports entre les différents acteurs. La correspondance de Schauenburg apporte ici des lumières sur de nombreux angles morts restés dans l'ombre faute d'autres données (cf. chap D.II infra).

La conclusion de Vovelle appelle à un réexamen de la République helvétique qui :

« (...) *a injustement pâti devant l'histoire de sa brièveté, comme de la conjonction de l'hostilité des forces puissantes qui la récusait sur place et du peu de confiance que lui a faite une république française à son déclin. (...) Plus qu'un détour stérile, imposé de l'extérieur, il prend la dignité d'un moment singulièrement riche dans l'histoire de la Suisse.* »³⁸⁸

Il est nécessaire d'ajouter que l'analyse de détail de la correspondance de Schauenburg fournit aussi l'occasion de nuancer une condamnation linéaire du commandement militaire – souvent induite par une posture antimilitariste ou au moins condescendante face au monde militaire – aussi nécessaire que celle des aspects économique-financiers et politico-juridiques (cf. chap. D.I infra).

La quatrième partie du volume V/VI est consacrée au « *Regard en arrière* ». Elle commence par une analyse de l'historiographie. De nature très théorique, en application des méthodes germaniques, Christian Simon³⁸⁹ laisse une analyse pointue contextualisant les aspects scientifiques et politico-idéologiques des travaux des prédécesseurs. Certains ont été présentés plus haut, comme Ruffer, d'autres, moins pertinents pour la présente étude, laissés de côté. Il s'agit pour l'essentiel de vues multiples helvético-suisse intégrant dans leurs analyses les évolutions politiques et socio-économiques ayant marqué les XIX^e et XX^e siècles.

Les questions militaires sont largement absentes, sauf en période de défense nationale pendant les guerres mondiales ou la Guerre froide, quand il s'agit de motiver la population par la glorification des actes héroïques du passé pour soutenir l'effort de défense exigé par les circonstances. Simon présente de manière critique les vifs débats concernant le bicentenaire aux Chambres faisant la part belle à 1848 et, éventuellement 1648 :

« *Um die Helvetik solle man doch lieber einen weiten Bogen schlagen, damit die nationale Antagonismen, die in der unterschiedlichen historischen Erfahrung mit der Helvetik angelegt seien, nichtz aufbrechen könnten. (...)*

Die Historie brachte auch den Bund in Argumentationsschwierigkeiten. Wie sollte er uns sanft nach Europa manövrieren oder wie hätte er uns unter dem Zeichen "1798" dazu bewegen können, einer Verfassungsrevision zuzustimmen, wenn mit diesem Datum "Europa" in Gestalt bewaffneter, 1798 ins Land einfallender Franzosen, mit der neuen Verfassung der "unschweizerische" moderne Staats- und Verfassungsbegriff der Helvetik evoziert worden wären? Wie hätte mit "1798" die na-

386 Ibidem

387 VOVELLE, op.cit., p. 235.

388 VOVELLE, op.cit., p. 236.

389 SIMON, Christian, « Die Helvetik in der nationalen Historiographie », in : *Dossier helvétique*, Vol. V/VI, op.cit., pp. 239-264.

tionale Einheit gestärkt werden können, wenn damit die Katastrophe von Stans assoziiert ist ? (...) Es entsteht der Eindruck, dass demgegenüber 1998 eine Art von minimalem Grundkonsens im Datum 1848 gesucht und gefunden wurde, dies allerdings unter künstlichem Ausschluss der Wurzeln von 1848, nämlich der Helvetik. »³⁹⁰

On ne saurait guère mieux résumer les tensions provoquées encore deux siècles après les événements de 1798, en particulier à Berne et à Stans³⁹¹.

Liliane Eggli³⁹² se penche sur les commémorations de 1898 et 1948, arguant que 1798 se prête difficilement au rappel des actes héroïques des ancêtres. Elle démontre que les problématiques évoquées par Simon plus haut ne sont pas nouvelles :

« Die positiven Errungenschaften der Helvetik werden von den Verbrechen der Besetzer und den Unzulänglichkeiten der neuen Ordnung überschattet. »³⁹³

Seules des actions isolées, telles que la résistance victorieuse à Neuenegg, le plus souvent qualifiée de « victoire » de Neuenegg, les combats de fin avril et début mai en Suisse centrale et l'incontournable 9 septembre de Stans sont en mesure de répondre, localement à l'appel à la mémoire – honorable ou traumatique. A noter que le cas de Sion, comme si souvent dans les travaux des historiens alémaniques, est passé sous silence.

Ce dernier volume de la série constitue donc une forme de bilan au moment du bicentenaire. Avec les autres volumes, il fait entrer l'Helvétique, de plain-pied dans une ère d'études rigoureuses sans dépolitiser la vision dont on ne peut nier le rôle clé, incontournable, dans l'histoire de la Suisse.

A.III.1.2.4 : Publications réalisées à l'occasion du bicentenaire

De nombreux cantons ont contribué de manière significative à ces efforts, les uns se penchant prioritairement sur l'épisode helvétique, d'autres couvrant le demi siècle séparant la disparition de l'Ancien Régime de l'avènement de la Suisse moderne. Il n'est pas question ici de faire l'inventaire complet de cette production, seule une sélection est passée en revue ici.

Sous la direction de Fr. Flouck, P.-R. Monbaron, M. Stubenvoll et D. Tosato-Rigo, la société vaudoise d'histoire et d'archéologie et le Musée historique de Lausanne ont réalisé, en marge d'une exposition, une publication de grande qualité : *De l'Ours à la Cocarde*³⁹⁴.

La 4^e partie de l'ouvrage est intitulée « *Regards sur la Révolution* », réunissant six contributions comprenant chacune une riche bibliographie qui donne un état très complet des recherches à la fin du XX^e siècle. La vision française des événements n'y a pas été négligée et les rapports entre Vaudois de la plaine et des hauteurs (Préalpes et Jura) y a été analysée. Ces relations d'opposition relèvent bien plus, au fil du temps, de la construction d'un stéréotype que du reflet d'une réalité :

« Un des éléments essentiels qui construit, en 1798, l'image des résistances de Sainte-Croix, des Ormonts et du Pays-d'En-Haut est la figure du "montagnard". Autour de cette figure se développe un déterminisme environnementaliste qui associe à un milieu – les montagnes – un type de comportement – le refus opposé à la révolution. C'est sous la plume des autorités vaudoises que se structure pour la première fois la notion de "montagnard". Citons, par exemple, le décret de l'Assemblée

390 SIMON, op.cit., p. 261.

391 Un Conseiller national neuchâtelois, professeur d'histoire de l'Université de Neuchâtel et membre de la « Commission de la science, de l'éducation et de la culture » nous a confié qu'il a été vivement pris à partie par le Conseiller aux Etats nidwaldien qui se montrait scandalisé qu'on veuille accorder le moindre franc à l'étude d'une période dans laquelle ses propre ancêtres eurent à subir les violences françaises à Stans.

392 EGGI, Liliane, « Am « Wendepunkt unserer vaterländischen Geschichte ». Das Jahr 1798 und die Helvetik im Rückblick an den Erinnerungsfeiern von 1898 und 1948 », in : *Dossier helvétique*, Vol. V/VI, op.cit., pp. 265-282.

393 EGGI, op.cit., p. 265.

394 FLOUCK, François, MONBARON, Patrick – R., STUBENVOLL, Marianne, TOSATO-RIGO, Danièle, *De l'Ours à la Cocarde, Régime bernois et révolution en pays de Vaud (1536-1798)*, Lausanne, Payot, 1998.

provisoire du pays de Vaud adressé aux insurgés de Sainte-Croix le 3 février 1798 :

"Nous apprenons avec douleur qu'il est dans les montagnes du Jura des villages égarés qui troublent l'harmonie et se déclarent contre la liberté. Des braves montagnards, ennemis de la Liberté ! Le fait étonne et ne paraît pas croyable : cependant il existe : la jeunesse de Sainte-Croix a porté ses mains coupables sur l'arbre de la liberté." (...)

Le discours des nouvelles autorités est cependant marqué d'une certaine ambiguïté. A l'image idéalisée du montagnard perçu comme "fondateur de la liberté" se superpose l'image du montagnard perçu comme "égaré" et "arriéré". Dans cette optique, les montagnes deviennent un terrain social peu favorable aux idées nouvelles et sont ainsi opposées aux autres régions du pays, villes et campagnes confondues. »³⁹⁵

Le constat de Lafontant ne se limite pas aux autorités vaudoises. Cet à-priori s'applique à de nombreux messages échangés à propos des révoltés de la Suisse centrale, tant au printemps qu'en septembre 1798. S'y ajoute cependant, pour ces contrées catholiques, la dimension religieuse, les prêtres étant rendus responsables « *d'égarer* » ces pauvres montagnards en abusant de leur supposée « *crédulité* » et en les menaçant des foudres de l'enfer. Les prêtres catholiques des Waldstätten y remplacent les menées insurrectionnelles prêtées aux ci-devant dirigeants bernois – eux-mêmes soutenus par l'Angleterre – qui sont accusés de soulever ces régions vaudoises.

La phraséologie révolutionnaire reprenant le thème d'une « Vendée » est déjà présente. Toute résistance aux idées nouvelles est, du point de vue des tenants du nouveau régime, nécessairement le résultat de complots de contre-révolutionnaires agissant de l'intérieur et de l'étranger, menaçant sa stabilité et manipulant des populations rurales, forcément crédules et naïves.

Adoptant, sans surprise, une perspective quelque peu différente, le musée d'histoire de Berne a consacré en 1998 une exposition à la chute de l'Ancien Régime et à la marche vers l'Etat fédéral : *Zwischen Entsetzen und Frohlocken*³⁹⁶. Le catalogue de cette exposition, fort de 220 pages, consacre son deuxième chapitre de 48 pages à la période de la République helvétique. Une importante bibliographie se trouve en fin d'ouvrage, qui fait l'état des recherches centrées sur Berne. Comme elle n'est pas exclusivement consacrée à la République helvétique, elle ne retient que les titres les plus significatifs mais en général plutôt récents.

Parmi les documents présentés figurent des gravures représentant les combats de Neueneegg, Laupen Fraubrunnen et Nidau, la capitulation du 4 mars, contresignée le 5 mars, la demande de capitulation du 5 mars (sic!) et la copie de la capitulation avec une date corrigée de 4 en 5 mars.

A ce sujet, l'auteur de la notice dit :

« In der Nacht vom 3. auf den 4. März 1798 dankte die alte Obrigkeit ab, und Karl Albrecht von Frisching, seit dem Vortag Präsident der Kapitulationskommission, wurde nun auch Präsident einer provisorischen Regierung. Dieser war schon am 4. März klar, dass nur noch ein vorbehaltloses Einlenken möglich war. Darum wurde das Kapitulationsschreiben verfasst und von Frisching unterzeichnet. Weitergeleitet wurde das Schicksalsschwere Schreiben indessen nicht, sondern erst am folgenden Tag, nach dem unglücklichen Ausgang der Schlacht am Grauholz. »³⁹⁷

S'interrogeant sur le prétendu délai entre la rédaction et la soumission de la capitulation, l'auteur du catalogue poursuit :

« Möglich ist, dass gewisse Kreise noch immer mit einem Sieg rechneten, was angesichts des

395 LAFONTANT, Chantal, « « Patriotes » de la plaine et « contre-révolutionnaires » des montagnes : l'invention d'une tradition historique vaudoise », in : *De l'Ours à la Cocarde*, op. cit., p. 417-427. La citation est tirée des archives communales de Vuiteboeuf, document non classé.

396 *Zwischen Entsetzen und Frohlocken. Vom Ancien Régime zum Bundesstaat, 1798-1848*. Bern/Zürich, Bernisches Historisches Museum / Cronos-Verlag, 1998.

397 REICHEN, Quirinus, « Wann hat das Alte Bern kapituliert, am 4. oder am 5. März 1798 ? », in : *Zwischen Entsetzen und Frohlocken*. op.cit., pp 62-63, notes 2.I 3.1.3

Schlachtausgangs von Neuenegg ja nicht ganz abwegig war. Möglich ist ebenso, dass die provisorische Regierung selber zögerte oder sich gegen innere Widerstände in der Stadt nicht durchsetzen konnte. Auch das ist nicht abwegig angesichts des Chaos in der Stadt (...) Möglich ist schliesslich auch, dass die Mitglieder der provisorischer Regierung sich selber gegenüber den Franzosen eine Art Sicherheit schaffen wollten. (...)

Tatsache ist indessen, dass sich das Datum des 5. März 1798 bis in die neueste Zeit tief in das bernische Geschichtsbewusstsein eingepägt hat und erst durch neueste, derzeit noch nicht abgeschlossene Studien vertieft behandelt werden kann. Es soll im vorliegenden Text diesen Studien nicht vorgegriffen werden. » ... dont acte !

Ce déni de réalité est formellement contredit par le message suivant, tiré de la correspondance de Schauenburg, cité en 1992 déjà, dans la publication *Der Weg ins Grauholz*³⁹⁸ :

« J'ai bien reçu, Messieurs, la communication que vous me donnez [~~Messieurs des articles proposés par le général Brune mais~~] d'une note signée par le gouvernement de Berne. Il vous est connu que je ne suis chargé d'aucune négociation.

J'ai répondu hier [~~je dois vous observer~~] au général de Buren que vous devez vous adresser à cet égard au général Brune [~~en cela je crois vous donner une grande marque de~~] et les hostilités étant commencées entre les deux nations, je ne dois arrêter ma marche que quand j'aurai reçu de ce général l'avis que les négociations seront terminées de part et d'autre. [~~Je dois vous ...~~] »³⁹⁹

La question de la date a été reprise dans *Wer sich nicht wehrt lebt verkehrt*⁴⁰⁰, article pourtant cité dans la bibliographie du catalogue d'exposition. N'a-t-il pas retenu l'attention de l'auteur de la notice ou est-ce un déni volontaire ? Il faut mentionner ici que le texte de la publication de 1992 avait été sollicité par les responsables du *Berner Jahrbuch* pour 1991, 800^e anniversaire de la fondation de la ville de Berne. Au vu des documents présentés, des ajustements, confinant à une véritable censure préalable, ont été demandés aux auteurs autour de la question de la date de la capitulation. Ce n'est qu'au dernier moment que, soudain, la « copie » de la capitulation – il s'agit plus probablement du brouillon – avec sa date modifiée de 4 en 5 a été soumise par l'archiviste d'Etat bernois aux auteurs, alors qu'il avait communiqué auparavant seulement le « Manuel » de la commission de capitulation qui l'enregistre effectivement, à juste titre, en date du 5 mars, sans marquer le jour.

Les hésitations de 1998 n'étaient point nécessaires mais bien arrangeantes pour ne pas heurter de front les convictions ancrées par deux siècles de déni savamment entretenu, à commencer par la publication en 1857 de la date corrigée de la capitulation, décrite dans la publication de 1998 :

« Am 20. November 1857 bestätigte der bernische Staatsschreiber Moritz von Stürler die "getreue Abschrift von der amtlichen Kopie"⁴⁰¹ mit der korrigierten Datumangabe des 5. März ohne Hinweis auf die nur bei flüchtigster Betrachtung nicht erkennbare Korrektur. »

Dans les deux publications, de 1992 et de 1998, on cite de plus le journal du tailleur Eggimann, témoin des événements de mars 1798 :

« Ach, ich wusste nicht, wie die Sachen stunden, wusste nicht, dass man gern capitulieren mochte, aber nicht davon reden durfte, um nicht von dem rasenden Landvolk, das in jedem, der von Übergabe sprach, einen Verräther zu hören wähnte, misshandelt oder gar ermordet zu werden. »⁴⁰²

398 STÜSSI-LAUTERBURG, Jürg, ENGELBERTS, Derck, BERLINCOURT, Alain, von DACH, Hans, *Der Weg ins Grauholz*, Zürich, Gesellschaft für Militärgeschichtliche Studienreisen, 1992, p. 36.

399 BNUS, MS 0.470/199 et MS 0.481/45, 14 ventôse an 6 [4 mars 1798], [Schauenburg], *Aux magistrats de Berne*

400 STÜSSI-LAUTERBURG, Jürg, ENGELBERTS, Derck, LUGINBÜHL, Hans, BERLINCOURT, Alain, OGI, Adolf, *Wer sich nicht wehrt, lebt verkehrt ! 1798-1998, 200 Jahre französische Eroberung der Schweiz*, Beilage zur *Allgemeinen Schweizerischen Militärzeitschrift*, Nr. 3, März 1998, p. 28. <https://www.e-periodica.ch/digbib/view?pid=asm-004%3A1998%3A164%3A%3A132#172>

401 « Archiv », Vol. 12, p. 481

402 LAUTERBURG, Ludwig, « Beiträge zur Geschichte des Unterganges der alten Republik Bern im Jahre 1798 », in : *Berner Taschenbuch auf das Jahr 1856*, Bern, Haller, 1856, p.203.

C'est donc bien le sentiment de trahison qui ronge certains combattants bernois, provoquant l'assassinat du commandant en chef de l'armée bernoise, Carl Ludwig von Erlach, ainsi que des colonels Stettler et Ryhiner, deux officiers également soupçonnés, sans raison :

« Als Oberst der Berner Truppen zu Laupen gab er am 3. März 1798 den Befehl zum Angriff auf die französischen Verbände, ohne Rücksicht auf die Erschöpfung seiner Soldaten, die ihm nicht mehr ihr volles Vertrauen schenkten. Als die Stellung bei Gümmenen aufgegeben wurde, kehrte [Carl] Ryhiner wie auch der Oberst Karl Ludwig Stettler vom Abschnitt Neuenegg nach Bern zurück, wo beide vor dem Obertor bei der Linde von der aufgebrachten Menge ermordet wurden. »⁴⁰³

Le catalogue d'exposition présente des gravures montrant le départ des ours ramenés à Paris, « (...) für Bern besonders schmerzhaft (...) », et une gravure illustrant le pillage des caisses publiques. Elle affiche l'an 7, soit entre fin septembre 1798 et 1799, n'est donc nullement liée directement à la chute de Berne.

Une riche iconographie montre une ville de Berne en 1798, intacte, dans laquelle les troupes françaises certes cantonnent, mais aussi s'exercent sous le regard curieux des passants. Une autre gravure présente la prestation du serment patriotique, le 17 août 1798, sur la Schützenmatte, au pied de l'arbre de la liberté et en présence de la garde d'honneur des troupes françaises – la 14^e légère et deux escadrons du 7^e de hussards (cf. chap. C.II.2.5 et C.III.1.1 infra) – au garde-à-vous.

C'est un volume intéressant et dont le contenu est balancé, abordant tous les thèmes liés à la République helvétique, constitutionnels, juridiques, économiques, sociaux, culturels et militaires.

Autre canton, autre perception des événements : l'Argovie, lui aussi détaché de celui de Berne, a fait une entrée fracassante dans l'histoire suisse en 1798 puisque son chef lieu Aarau fut le premier siège des premières autorités helvétiques.

*Revolution im Aargau*⁴⁰⁴ est un volumineux ouvrage de 328 pages, richement illustré, élaboré par une commission *ad hoc* chargée de se pencher sur tous les aspects de la période de la République helvétique. Il couvre les trois parties qui étaient distinctes en 1798 : le Fricktal, sous domination autrichienne encore, et les cantons helvétiques d'Argovie et de Baden.

L'introduction souligne la perception ambiguë de ces 5 années en Argovie en se référant à l'allocution prononcée par Dolder à l'ouverture de la séance du Grand Conseil du 13 juin 1803 :

« Für Dolder war die Helvetische Republik das Ergebnis einer Revolution, deren Zeit 1803 aber abgelaufen war. Sie war begleitet gewesen von Unordnung und Leiden, dem die neue Ordnung [die Mediation] ein Ende setzen sollte. Die Beziehungen zum ebenfalls nachrevolutionären Frankreich, obwohl immer noch Hegemonialmacht über die Schweiz, schätzte Dolder als entspannt ein. Frankreich habe die Schweiz über die Kriegseröffnung zwischen Frankreich und England offiziell informiert und damit "vor Europa gezeigt, dass es die Schweiz als einen freyen unabhängigen und freundlichen Staat behandle und anerkennt". »⁴⁰⁵

Tout y est, le Directeur Dolder annonce le calme après la tempête et l'apaisement des relations franco-suisse. Il interpelle, déjà, les historiens en leur soumettant ces questions fondamentales : la République helvétique a-t-elle été le produit d'une révolution et quel a été le rôle de la France ?

En Argovie le sujet a connu de vifs débats, les uns soulignant les torts de l'Ancien Régime, son système répressif dans les bailliages communs. Les autres mettent en avant les méfaits de la présence militaire française. Des différences sont apparues au cours du temps dans les différentes parties du canton actuel, notamment dans l'éphémère canton de Baden qui montra, selon certains travaux, un

403 <http://www.swisscastles.ch/Bern/habstetten.html> , 22.03.2022. Ryhiner fut bailli de Morges dès 1786.

404 *Revolution im Aargau, Umsturz – Aufbruch – Widerstand 1798-1803*, Hrsg.v. MEIER, BRUNO, SAUERLÄNDER, DOMINIK, STAUFFACHER, Hans Rudolf, STEIGMEIER, Andreas, Aarau, AT Verlag, 1997.

405 DOLDER, Johannes Rudolf, *Zur Eröffnung der grossen Rathsversammlung zu Aarau, den 13. Brachmonat 1803*, cité par STAUFFACHER, Hans Rudolf, dans le chapitre « Erneuerung oder Fremdherrschaft ? », in : *Revolution im Aargau*, op. cit., p. 7.

enthousiasme pour le moins mesuré face à l'arrivée des Français.

Les travaux plus récents soulignent que la République helvétique constitue une étape de la modernisation de la Suisse pour laquelle elle était mûre. Seule l'influence française aurait permis de concrétiser les promesses du siècle des Lumières :

« *Unzweifelhaft bildete das 18. Jahrhundert den Rahmen und die Vorbedingungen für die Helvetische Republik. Ein Einmarsch französischer Truppen hundert Jahr früher hätte keineswegs eine vergleichbare Umwälzung initiiert. Die Bedeutung des 18. Jahrhunderts erschöpft sich aber nicht in der Funktion einer Vorgeschichte der Revolution von 1798, und diese Revolution verlief in vielem anders, als es sich Kritiker der Untertanenverhältnisse und Reformer erträumten.* »⁴⁰⁶

L'objectif général de l'ouvrage est de mettre à plat un questionnement couvrant, comme pour les travaux concernant Berne et le canton de Vaud, tous les aspects politiques, sociaux et sociétaux, économiques, événementiels. Une bibliographie de 9 pages fait aussi l'état des recherches les plus pertinentes, depuis les documents contemporains des événements aux publications les plus récentes.

La chute de l'Ancien Régime, et surtout de Berne, est évoquée de manière rapide, sans détails. C'est en particulier l'organisation étatique qui est explicitée et en relation avec les entités administratives créées par la constitution proclamée le 12 avril 1798 à Aarau. Une attention relativement modeste est accordée au poids qu'ont fait peser les troupes sur la population :

« *Das Militär war bei Privatleuten untergebracht und musste von den Familien versorgt werden. (...) Zur Beherbergung kamen zahlreiche Dienstleistungen für das französische Heer. Die Fuhrleute, Bauern mit einem Zug Vieh, und die Schiffer trugen die Hauptlast der Verrichtungen. Zudem zahlten die Gemeinden den französischen Platzkommandanten widerwillig Bestechungsgelder, sogenannte "douceurs" und "extras", um Vergünstigungen zu erlangen.* »⁴⁰⁷

Cette citation couvre la totalité de la période entre 1798 et 1803, notamment aussi celle de la campagne de 1799. Il faut rappeler ici que de telles réquisitions de voitures, de trains de ferme et de bateaux sont contraires aux ordres émis par Schauenburg en 1798, puisque le militaire n'a droit qu'à la couche, place au feu et à la chandelle. Il n'est pas fait mention des efforts déployés, en 1798 au moins, de la part du commandement français pour limiter les excès et, si possible, les réprimer en bonne et due forme. La commune de Zofingue en fournit un bel exemple (cf. chap. D.II.4.5 infra).

Quelques lignes sont consacrées à la résistance à la prestation du serment dans certains districts ainsi qu'à l'inscription sur les listes de la milice dès la fin de l'année 1798 (cf. chap. B.IV.3 et D.II.4.2 infra).

Un bref chapitre de 4 pages se penche sur la place de la femme dans la République helvétique. L'auteur regrette que cette problématique de l'histoire des femmes ait été passée sous silence :

« *Das hat vor allem zwei Gründe : die Frauengeschichte setzte sich in der Schweiz erst im Laufe der 1980er Jahre langsam durch, und gleichzeitig war die Helvetik bis vor kurzem ein Stiefkind der Schweizer Geschichte. Darum lassen sich heute nur Anknüpfungspunkte skizzieren für eine Geschichte der Frauen am Anfang der modernen Schweiz.* »

Abordant les différents sujets de la limitation des libertés, politiques et économiques surtout, touchant les femmes, un paragraphe aborde la question de la part que les femmes de conditions modestes ont eu à porter pour maintenir leur ménage alors que leurs époux sont réquisitionnés pour toutes sortes de raisons. Les conséquences de la présence de militaires dans leurs demeures sont mentionnées mais on ignore pratiquement tout de leur perception, voire participation, aux événements, ce que Hebeisen explique de la manière suivante :

« *Ob sich diese Frauen auch am Widerstand gegen die Helvetik beteiligten oder ob sie frauenspezifischen Widerstand leisteten, ist eine der zahlreichen offenen Fragen. Antworten müssten in der*

406 Ibidem, pp. 13-14.

407 LANDOLT, Pius, « Der Untertan wird Souverän, Die Ereignisse zwischen 1798 und 1803 », in *Revolution im Aargau*, op. cit., pp. 31-32.

Fülle der schriftlichen Quellen aus der Zeit von 1798 bis 1803 gesucht werden. Das Problem dabei : Der überragende Teil dieser Quellen ist von Männern verfasst, und zwar in bezug auf eine Männeröffentlichkeit. Solche Dokumente verweisen selten und dann häufig nur indirekt auf die Lebensumstände von Frauen. »⁴⁰⁸

Les quelques très rares mentions relevées dans les audiences du Conseil de guerre en 1798 ou dans les plaintes transmises au général en chef n'en prennent que plus de valeur, étant une minuscule pointe d'un iceberg d'inconnu et sans aucun doute de souffrances ignorées. (cf. chap. C.VI et D.V.4.2 infra).

Un chapitre très conséquent, d'une quarantaine de pages, est consacré aux résistances contre-révolutionnaires, sous le titre *Vom Widerstand zum Bürgerkrieg*. Il passe en revue les premières résistances dans certaines communes contre l'arrivée des Français fin mars, puis celles contre l'adoption de la constitution fin avril.

Une attention soutenue est accordée aux combats livrés sur sol argovien par les troupes parties soumettre la Suisse centrale (cf. chap. B.III.3.2 infra). Une quatrième flambée de mouvements fait suite à l'obligation de la prestation du serment patriotique à la mi-août (cf. chap. B.IV.3 infra) et une autre encore après la décision de recenser et intégrer dans les milices les hommes de 20 à 45 ans, fin octobre (cf. chap. B.V.1.1 et B.VI.5 infra).

L'ensemble de ces mouvements marque plus les communes campagnardes que les villes et plus les régions catholiques que protestantes, confirmant les constatations faites par Guzzi pour le Toggenbourg⁴⁰⁹. L'image est très nuancée et solidement ancrée dans une perspective socio-politique qui cherche à appréhender véritablement les causes profondes et multiples poussant à ces brefs moments séditionnels contre la République helvétique :

« (...) wer Widerstand während der Helvetik erklären will, [muss] danach fragen, ob, wann und warum sich die Landbevölkerung für die rückwärtsorientierten Interessen der Aristokraten einspannen liess. Gleichzeitig muss geklärt werden, welche eigenen Interessen die Landbevölkerung verfolgte. Welche Rolle spielte es, ob eine Region reformiert oder katholisch war ? Und welchen Einfluss hatten Interessengegensätze innerhalb der Gemeinden ? Auch wenn passiver Widerstand gegen die neue Ordnung auf dem Gebiet des heutigen Kantons Aargau weit verbreitet war, zielgerichteter, manifester Widerstand blieb immer regional und hatte einen kurzen Atem. Auslöser dafür waren in den ersten Jahren der Helvetik die neue Verfassung, der Bürgereid und das Truppenaufgebot. »⁴¹⁰

Il n'est pas spécifié ou souligné que ces trois éléments déclencheurs sont exclusivement dus à des décrets émanant du gouvernement helvétique. Nulle mention n'est faite d'une résistance spécifiquement anti-française. Le rôle des autorités locales dans le suivi de ces mouvements est largement présenté, comme aussi le rôle de la propagande autrichienne qui est infiltrée depuis le Fricktal, donnée recoupant les préoccupations de Schauenburg. On est loin du récit héroïque du passé et les renseignements recourent clairement le récit que l'on peut en discerner par la vision française de tous ces événements, notamment quant au lien avec les représentants de l'oligarchie déchue et au rôle de certains prêtres, catholiques surtout.

Les incertitudes concernant la détermination des cantons à définir dans la constitution illustre des tendances contradictoires selon qu'on réside dans le comté de Baden, dans le Haut- ou le Bas-Freiamt, qu'on soit catholique ou protestant. Les uns sont heureux et espèrent la création d'un canton, notamment à Baden, d'autres, catholiques fervents, suivent les mots d'ordre venant de la Suisse centrale et tendant au refus. Les antiques zones d'influence héritées des conflits confessionnels du passé, et jusqu'à la 2^e guerre de Villmergen de 1712, dessinent la carte de ces mouvements.

Le combat de Hagglingen du 26 avril (cf. chap. B.III.3.2.1 infra) entre l'avant-garde de Jordy et les troupes zougoises poussant leur offensive sur Aarau mène à la défaite des Zougois :

408 HEBEISEN, Erika, « Frauen in der Helvetik », ibidem, pp. 164 - 167.

409 *Itinera*, fasc. 15., p. 88.

410 HEBEISEN, Erika, « Vom Widerstand zum Bürgerkrieg, Streit um die neue Ordnung », ibidem, pp. 206 – 245.

« Hier trugen Soldaten mit militärischer Gewalt den politischen Konflikt aus, der während der letzten Wochen zunehmend eskaliert war. Die Zuger kämpften für die Rückkehr zur bisherigen politischen Ordnung, während Franzosen im Einsatz standen für den Aufbau der neuen helvetischen Ordnung ; für einen Zentralstaat und für die politische Mitbestimmung aller Schweizer Männer.⁴¹¹ »

La libération par Schauenburg des prisonniers faits par ses troupes à Hägglingen au lendemain déjà est interprétée comme un habile acte de propagande par la publicité que le général en fait dans la proclamation qui l'annonce⁴¹². Sans contredire cette interprétation, le courrier – joint à la proclamation – que le général adresse au Directoire helvétique explique pourquoi tous les prisonniers ne bénéficient pas de la même clémence et éclaire sa « communication » d'une manière plus nuancée :

« Vous avez approuvé l'acte de clémence par lequel j'ai fait mettre en liberté ces ~~instruments~~ *fanatiques* malheureux, victimes aveugles du fanatisme et de l'ignorance. Il vient d'en arriver 8 autres prisonniers parmi lesquels se trouve un prêtre que j'ai reçu en même temps du chef de brigade qui commandait à l'affaire qui a eu lieu près de Mellingen le rapport dont vous trouverez copie ci-jointe. Vous y verrez que les insurgés ont commis sur un caporal blessé la cruauté la plus atroce en lui coupant le poignet. Sans doute je pourrais exercer le droit terrible des représailles. Mais il répugne à l'humanité ~~de la République française est aussi généreuse envers les ennemis~~ et le gouvernement français ~~ne connaît~~ sait se venger autrement des assassins. Comme il importe cependant de satisfaire le juste ressentiment de l'armée et de prévenir par des mesures sévères le renouvellement de semblables horreurs, j'ai fait mettre en prison ces individus et le prêtre dans un cachot. »⁴¹³

La résistance à la prestation du serment civique dans les communes du sud du canton d'Argovie et proches de la frontière avec celui de Lucerne aboutit à un renforcement de la présence française. Cette posture contribue à obtenir un effet contraire à celui recherché par les opposants :

« Je mehr diese Bürger die französische Besatzungsmacht loshaben wollten, um so stärker war die helvetische Regierung auf den Schutz von Frankreich angewiesen. Am 25. August forderte Regierungsstatthalter Feer französische Truppen an, um einer "Kette der Verschwörung"⁴¹⁴ zu begegnen, die ihren Anfang im Kanton Luzern habe und ihr Ende in Reitnau. »

C'est la confirmation que la répression ou le service d'ordre assuré par les troupes françaises se fait expressément à la demande des autorités helvétiques qui en portent la responsabilité politique.

Troisième moment d'opposition, celui contre la levée de troupes. La confusion régnant entre la levée des milices et la réquisition des 6 demi-brigades auxiliaires demandées par la France a contribué à ce rejet (cf. chap. B.VI.4 et D.II.4.2 infra).

Les auteurs relèvent toutefois que ce n'est pas nouveau que la jeunesse argovienne soit contrainte à l'exercice imposé à la sortie du culte ou de la messe le dimanche à tous les hommes âgés de 18 à 25 ans. Le drill était mené par des soldats expérimentés, souvent vétérans du service étranger. Nombreux ont été ceux qui fuyaient la place d'exercice et même qui franchissaient la frontière du Fricktal pour se mettre au service des troupes impériales. Ce mouvement a été renforcé par l'appel à la création des demi-brigades auxiliaires. Il est similaire à celui relevé par Fankhauser pour Soleure.⁴¹⁵

La réponse à la levée des milices est différenciée entre les territoires anciennement soumis au seul régime bernois et ceux des bailliages communs. Si l'organisation bernoise était structurée et que chacun connaissait son incorporation, il n'en était pas de même dans les territoires (catholiques) qui avaient été désarmés après la 2^e guerre de Villmergen. L'obligation de servir n'y a été réintroduite

411 Ibidem. p. 215.

412 BNU, MS 0.472/377 - MS 0.481/103 - SHAT, B 2 64 – ASHR, Vol. I, p. 765, 8 floréal an 6 [27 avril 1798], *Aarau, Proclamation*

413 BNU, MS 0.472/378 - MS 0.481/104, 8 floréal an 6 [27 avril 1798], *Aarau*, [Schauenburg], *Au Directoire helvétique*

414 ASHR, Vol. II, p. 1043, N° 260/10, 25. August 1798 [8 fructido an 6], *Aarau, Statthalter Feer, an das Direktorium*

415 FANKHAUSER, *Dossier Helvetik*, Vol.4, op. cit., pp. 143-158.

qu'en 1728 mais n'avait guère été mise en oeuvre, si bien que ces hommes étaient difficilement engageables.

Les autorités helvétiques n'ont donc pas exagéré les difficultés qu'elles signalent à Schauenburg. On est ici à mille lieues de l'image des Suisses "soldats de naissance" et de la supposée aptitude "naturelle" au service des armes des "braves Helvétiques" telle que se l'imaginaient le général Schauenburg et le Directoire français. Ils ont sans doute été trompés dans leur perception par le service étranger suisse au service de la France. Leur incompréhension face à la difficulté de lever des troupes trouve ici une raison parfaitement rationnelle et nullement idéologique. En 1798 ils étaient incapables d'une telle perception qui nécessite une distanciation critique que seule l'écoulement du temps permet.

Le canton de Schwyz, comme Berne, a livré sous la direction de la commission culturelle cantonale une publication à l'occasion du bicentenaire de l'Helvétique et 150^e anniversaire de la constitution fédérale : *Der Kanton Schwyz 1798 bis 1848*⁴¹⁶. C'est un fascicule assez modeste consacrant une huitaine de pages à l'année 1798 et une place plus notable à Aloïs von Reding. Sont concernées les pages 5 à 13, dont les pages 7 et 10 sont des illustrations en pleine page. Le chapitre consacré à l'Helvétique et la Médiation commence par une citation du grand homme du canton illustrant son grand pragmatisme :

« Es bleibt uns (...) nichts anderes übrig, als die vom Sieger uns angebotene Kapitulation anzunehmen. Sie ist freier Männer nicht unwürdig und wenn wir durch sie unsere alte Verfassung, das theure Erbe der Väter, auch verlieren, so darf uns das Bewusstsein trösten, dass wir für ihre Erhaltung Alles gethan haben und mit Ehren gefallen sind. »

Le texte commence donc immédiatement par la capitulation du 4 mai entre Reding et Schauenburg, dont la première feuille est reproduite en pleine page⁴¹⁷. Meyerhans la considère d'emblée comme inéluctable en raison d'un *« (...) zahlenmässig weit überlegenen Gegner. »* Ce terme revient à moult reprises dans son texte, alors que l'affirmation est pour le moins déplacée. La supériorité numérique des troupes françaises n'est que supputée, comme cela a été démontré dans le commentaire d'Oechslin (cf. chap. A.III.1.2.1 supra et Annexe 14, tableaux 14/3 et 14/4 infra). Comme toute la suite du raisonnement est construite sur cette faute manifeste, elle est plus que sujette à caution.

Revenant sur le début de l'année 1798, la résistance à l'innovation par l'établissement de l'égalité, voire de la liberté des bailliages est évoquée, comme la chute de Berne évoquant en une très courte phrase la "victoire" d'abord et la défaite ensuite :

« (...) nach Gefechten bei Neuenegg und im Grauholz. »

Il mentionne fièrement que le contingent schwyzois commandé par Reding, accouru le 1^{er} février était fort de 1'200 hommes, ce qui est certes important pour une population estimée à 32'000 âmes. Il s'étend moins sur le fait que ces hommes, comme les autres contingents confédérés, notamment zurichois, n'ont pas bougé lors des combats et sont restés arme au pied, contrairement aux Vaudois de Rovéréa, ardents défenseurs de Nidau.

Le rôle de la religion ressort de l'évocation de la Landsgemeinde du 10 mars qui estime que pour assurer le salut de l'Etat, il faut : *« (...) vor allem der Beistand des Himmels (...) »*.

Le décret de LeCarlier du 11 avril laissant 12 jours pour accepter la constitution proclamée le 12 avril à Aarau leur enlève toute illusion et provoque de l'agitation à Schwyz, avec, comme à Berne un mois plus tôt, la méfiance d'une partie du peuple à l'égard du gouvernement qui se manifeste par la décision du 16 avril de la Landsgemeinde de rejeter la constitution comme menaçant la religion.

416 MEYERHANS, Andreas, *Der Kanton Schwyz 1798 bis 1848, der Weg in den Bundesstaat*, Schwyzer Heft 72, Schwyz Kulturkommission Kanton Schwyz, 1998, 112 p.

417 Helvetica, Antiquariat von Matt (Stans), Katalog 214, 1997, 14 floréal an 6 [3 mai 1798], *Au quartier général à Einsidlen, Le général en chef de l'armée en Helvétie* et MEYERHANS, op. cit., p. 10.

La campagne en Suisse centrale est résumée en une page où la prétendue supériorité numérique française est à nouveau évoquée avec des termes tels que « *zahlenmässig überlegen* » ou même « *Übermacht* ». Rien n'est dit des lacunes de conduite des défenseurs dont on se contente d'évoquer la « *heftige Widerstand* », bien inutile si on n'est pas conduit de manière adéquate... L'échec de l'attaque de Jordy à Rothenturm est évoquée sans préciser qu'on s'y battait à 1 contre 1, alors qu'on mêle le vrai et le faux :

« *Obwohl alle Kräfte aufgeboden wurden – zur Unterstützung der Truppen von Reding traf am 2. Mai der Landsturm mit Frauen, Kinder und Greisen in Rothenturm ein – war der Kriegsgewohnte Gegner zahlenmässig überlegen.* »⁴¹⁸

C'est vrai que les Français étaient aguerris, mais leur supériorité numérique n'est qu'imaginaire, c'est d'ailleurs la raison pour laquelle ils n'ont pas réussi à passer ! A forces égales et conduits par l'officier schwyzois le plus compétent, Reding, la force défensive d'un peuple qui défend son sol renforce l'ardeur au combat et compense le "professionalisme" des soldats républicains.

La convention d'armistice est évoquée avec correction, mais la fable des 2'500 Français tués (il y en a eu 126 en additionnant les chiffres de l'infanterie et de l'artillerie, cf. chap. B.III.3.2.3 infra) est reproduite sans sourciller, ce qui s'explique par la bibliographie consultée. Même Oechsli, un siècle plus tôt, avait déjà sérieusement remis en doute ce chiffre évoqué par Zschokke⁴¹⁹.

Est aussi reformulé le terme de « *Plünderung* » du couvent d'Einsiedeln, tout aussi déplacé. Les biens précieux ont pour la plupart été emportés ou cachés préventivement par les moines en fuite, la bibliothèque a été livrée par les Français à Zurich et la chapelle de la Vierge Noire si soigneusement déconstruite qu'elle a pu être rétablie avec pratiquement toutes ses pièces originales au début du XIX^e siècle (cf. chap. A.III.1.2.1 supra)⁴²⁰.

Meyerhans évoque les charges de l'occupation qui auraient pesé sur Schwyz dès mai 1798, ce qui ne correspond pas non plus à la réalité. Conformément à l'armistice du 4 mai finement négocié par Reding, aucune troupe ne réside en Suisse centrale avant la mi-septembre, après les événements de Nidwald, ce qui n'est mentionné que plus loin de manière furtive.

Avec raison, Meyerhans souligne que les "Herren" étaient bien plus enclins à des accommodements que de larges groupes de la population. Au moins indirectement, l'absence de cette classe dirigeante au combat est ainsi furtivement mais non expressément signalée.

Au bilan, une présentation bien modeste en regard de ce qui a été proposé par les Argoviens, Berinois, Nidwaldiens et Vaudois à l'occasion du bicentenaire. Seul élément important, la mise en évidence du rôle décisif de Reding à la fois dans le lancement de l'offensive le 22 avril que dans l'obtention de la capitulation :

« *Von Reding, der sich im Gegensatz zu vielen Mitglieder der Schwyzer Führerschicht zum Widerstand entschlossen gezeigt hatte, drängte am 4. Mai angesichts der ausweglosen Situation auf eine Unterzeichnung der Kapitulationsurkunde.*

Der Abwehrkampf der Schwyzer und ihrer Verbündeter bei Rothenturm begründeten von Redings Ruhm. »⁴²¹

Que cette démission des couches dirigeantes schwyzoises ait fortement contribué à la chute du canton et que la clairvoyance de Reding a permis de sauver d'innombrables vies de ses concitoyens mériterait aussi d'être mentionné plus nettement. Cette posture le différencie fondamentalement du père Paul Styger, bien trop intégriste dans son opposition au nouveau régime et incapable de placer au premier rang l'intérêt des Nidwaldiens qui avaient, pour leur malheur, placé leur confiance en lui.

418 MEYERHANS, op. cit., p. 9.

419 Cf. chap. E.I.2 supra et OECHSLI, op. cit., p. 72, note N° 2.

420 BUSCHOW OECHSLIN, « Die Einsiedler Gnadenkapelle... » op. cit., p. 336 + notes 14

421 MEYERHANS, op. cit., p. 9.

Sans nul doute, c'est le demi-canton de Nidwald qui a produit l'ouvrage commémoratif le plus imposant. *Nidwalden 1798*⁴²² est une commande de la société d'histoire cantonale. La rédaction des textes a été confiée à 11 auteur-e-s qui ont élaboré 9 chapitres. Chacun des chapitres est partagé en une partie rédactionnelle et une seconde iconographique.

Le 1^{er} chapitre⁴²³ présente le contexte général de la disparition de l'ancienne Confédération en rappelant les différentes tentatives vaines de modernisation qui se sont manifestées dans le dernier quart du XVIII^e siècle :

« Der Ausbruch der Revolution in Frankreich 1789 bedeutete nicht den Anfang der Umwälzungen in der Schweiz, aber er heizte die Diskussionen ungeheuer an. Von nun an beschleunigten sich die Ereignisse. Lang vorhandene und bekannte Spannungen brachen auf, nicht nur zwischen Untertanengebieten und ihren Herren, sondern mitten durch alle Eliten hindurch. (...) »

Nach und nach geriet das Ancien Régime unter Druck, Schritt für Schritt mussten die Institutionen neuen Gegebenheiten angepasst werden. Die Uneigenheit innerhalb der Führungsschichten und die sich abzeichnende gesamteuropäische Dimension der Umwälzungen erschwerten aber die ohnehin schon fast unmögliche Aufgabe. »⁴²⁴

Cette analyse confirme l'incapacité structurelle de l'ancienne Confédération de répondre à l'arrivée des troupes françaises et l'accueil initial favorable que certains représentants des élites leur ont réservé. Seule l'impulsion, violente, provoquée par la France a permis de faire tomber l'ancien système incapable de se réformer de son propre élan.

Le 2^e chapitre⁴²⁵ évalue les réalisations de la République helvétique, notamment en se basant sur une étude de l'évolution des écoles et de la formation. La ferme volonté des nouvelles autorités de réaliser les réformes indispensables est soulignée par la mise en pratique des théories. Leur pensée est révolutionnaire, mais leur action seulement évolutive :

« Die Helvetik tritt damit in Dialog zwischen Ideal und Wirklichkeit, zwischen Utopie und Machbarkeit. Das gibt einen Impetus und zeigt Wirkung :

- Die Helvetik zieht eine schweizerische geistige Elite heran (...)*
- Sie nimmt einen irreversiblen Mentalitätswandel vor mit dem damals noch ungewohnten Gedanken der Gleichheit, der dem Ancien Régime so fremd ist. Pestalozzi leidet ja darunter, dass das "Volk in Seide" (...) sich kaum bemüht, das "Volk im Zwilch" zur politischen Gleichheit emporzuziehen.*
- Sie schafft nicht mehr rückgängig zu machende Strukturen auf der Gemeindeebene,*
- verleiht der allgemeinen Volksbildung bleibenden Durchbruch und stärkste Impulse*
- und schafft Freiräume zum Weiterdenken.*
- Sie versucht philosophische Ideen und Verfassungsrealität zusammenzubringen*
- und führt die Schweiz mit der ersten geschriebenen Gesamtverfassung und der Frage der Individualrechte in die geistige Moderne.*

Die Helvetik musste scheitern, weil sie von falschen politischen Visionen ausgeht : Frankreich ist das grosse Vorbild, doch das zentralistische Denken entspricht nicht der schweizerischen Art. Sie baut keine Brücke von der bisher autonomen Kantonen zum grösseren helvetischen Ganzen. Die Helvetik setzt sich rücksichtslos über die Realität hinweg ; sie will (...) etwas radikal Neues schaffen, das so nicht funktionieren kann. Was über die zukunftsweisende Gemeindeorganisation hinaus

422 *Nidwalden 1798, Geschichte und Überlieferung*, Stans, Historischer Verein Nidwalden, 1998, 374 p.

423 CAPITANI, François de, « Es kracht im Gebälk, Der Untergang der alten Eidgenossenschaft », in : *Nidwalden 1798*, op.- cit., pp. 14-43.

424 CAPITANI, op.- cit., p. 21.

425 BOSSARD, Carl, « Sie träumten von einer besseren Welt. Die Helvetik zwischen Utopie und Wirklichkeit », in : *Nidwalden 1798*, op.- cit., pp. 44-75.

geht, dafür hat sie keine tauglichen Rezepte. Ihre Diktat-Institutionen können nicht volkstümlich werden. »⁴²⁶

Et c'est précisément cette "inacceptabilité" du nouveau système, imposé de manière contraignante et sans égard pour l'acceptance auprès des populations de la Suisse centrale en particulier, qui est la cause profonde des événements de Nidwald. Ces populations n'étaient pas prêtes à abandonner une forme de gouvernance qui avait assuré leur stabilité pendant des siècles, dans leur liberté collective.

Dans le 3^e chapitre⁴²⁷ est passée en revue l'ambiance générale face aux institutions helvétiques au cours du printemps et de l'été 1798. Ce tableau, tout en nuances, dresse un inventaire précis, donc pondéré, de la situation générale de la partie alémanique de la Suisse et plus spécialement du nouveau canton de Waldstätten. Element central, le rappel des conditions de l'armistice du 3 mai :

« So beschloss am 13. Mai die Landsgemeinde, (...) "die neue Helvetische Constitution mit folgenden Kapitulationsartikeln" anzunehmen :

1. Beibehaltung der katholischen Religion wie von alters her.
2. Gewährung der Sicherheit für weltliche und geistliche Personen.
3. Gewährung des Eigentums.
4. Zusage, dass keine französische Truppen ins Land geführt werden.
5. Versprechen, dass keine jungen Männer ausgehoben würden.
6. Keine Entwaffnung im Land⁴²⁸.

General Schauenburg stimmte am 15. Mai in Zürich den Bedingungen zu. Freilich sagte er zum Religionsvorbehalt nur : "Betreff der Religion will die fränkische Republick die Gewissen nicht beugen, sondern lässt jeden nach seiner Weise Gott verehren"⁴²⁹. Hier tat sich ein grosser Unterschied zwischen dem Religionsvorbehalt der Nidwaldner Landsgemeinde und der Schauenburgschen Garantie der religiösen Freiheit auf. »⁴³⁰

Ce rappel est important, car c'est en particulier l'interprétation divergente (notamment de la partie soulignée) qu'ont données les autorités helvétiques et une partie du clergé nidwaldien qui sera au coeur des motivations pour la révolte en automne.

A raison, Achermann souligne que Schauenburg a fait part de mansuétude à l'égard des Nidwaldiens au printemps, ayant même poussé le Directoire helvétique à négocier dès qu'il en a eu la possibilité, plutôt que de pousser à l'expédition militaire. Il suppose même que le général français aurait été prêt à laisser encore plus de temps de réflexion au district de Stans s'il n'avait été pressé par Le-Carlier et les événements valaisans à aboutir en Suisse centrale.

Il souligne que les débats du Grand Conseil à Aarau ne touchèrent guère les Nidwaldiens, n'étant en rien concernés par la question du rachat des droits féodaux, des dîmes et des taxes foncières, abolis depuis plusieurs siècles en Suisse centrale. Ce sont les questions liées à la suppression des couvents, abbayes et autres ins Avec les autres volumes, titutions du clergé qui agitent l'opinion, en référant à la partie finale du premier point de la capitulation : « ... wie von alters her ».

« Spätestens hier merkten alle, dass zwischen dem, was Schauenburg zugestanden hatte und was die Nidwaldner ausgehandelt zu haben meinten, ein grosser Unterschied bestand. Unter "Ausübung der Religion von alters her" verstanden die Nidwaldner auch Garantien für die Institutionen der kirchlichen Stiftungen. Schauenburg begriff darunter bloss die freie Kultausübung. »⁴³¹

426 BOSSARD, Carl, op.- cit., p. 57.

427 ACHERMANN, Hansjakob, « Gerüchte und Provokationen, Unruhiger Sommer im Distrikt Stans », in : *Nidwalden 1798*, op.- cit., pp. 75-115.

428 ASHR, Vol. I, p. 925, cité par ACHERMANN, souligné par nous.

429 ASHR, Vol. I, p. 925f ; Staatsarchiv NW : Sch. 220/27, cité par ACHERMANN. Il n'existe pas de copie de ce message dans la correspondance conservée, ni à Strasbourg, ni à Vincennes.

430 ACHERMANN, op. cit, p. 82.

431 ACHERMANN, op. cit, p. 85. Cette vision recoupe la description des pratiques religieuses de Vogel dans le *Dossier*

Achermann rappelle que les rumeurs concernant les abus commis par « les Français – *die Franken* » dans d'autres parties de la Suisse, nullement contestés par les autorités helvétiques, se prêtaient particulièrement bien à une propagande contre-révolutionnaire. Achermann ne se prononce pas sur une telle reconnaissance par les autorités militaires françaises, faute de documents à l'appui.

Pour la structure des adversaires du nouveau régime, Achermann relève que le clergé était partagé et loin d'être unanimement opposé. Selon ses recherches, ce seraient plutôt les prêtres au bénéfice d'une prébende qui formeraient l'opposition, les prêtres des paroisses se trouvant plutôt du côté des nouvelles autorités. Il n'a trouvé aucune femme parmi les « *Vaterländer* » radicaux, bien que 4 aient été impliquées dans des procédures judiciaires pour insulte à la constitution, une seule condamnée.

Du point de vue nidwaldien, les provocations venant d'Aarau, parmi lesquelles l'obligation du port de la cocarde tricolore, l'imposition d'un représentant de la Chambre administrative aux conseils de paroisse (5 juillet) ou l'inventaire des biens conventuels et la « mise en sûreté » des objets de culte inutiles (20 juillet) par un délégué lucernois ont contribué à charger l'ambiance. Achermann restitue avec force détails les événements du mois d'août en soulignant que les préfets et sous-préfets ont également contribué à polariser la situation.

Des réunions secrètes ont lieu pratiquement chaque soir dès le début d'août. Ces hommes sont encouragés par le renforcement des troupes autrichiennes dans le Vorarlberg et croient en un soutien impérial. Les meneurs semblent avoir sciemment mêlé vérités et demi-vérités, semant le trouble dans l'opinion publique. C'est sur ces entrefaites que vient l'obligation de la prestation du serment sur la constitution (12 août) à effectuer à Stans le 30 août suivant. Il situe la rupture définitive au 29 août, au lendemain du jour où les délégués nidwaldiens reviennent d'Aarau :

*« Mit der "Landsgemeinde" vom 29. August war der definitive Entscheid gefallen. Eine Mehrheit der an ihr teilnehmenden Nidwaldner Landleute hatte sich gegen den Helvetischen Staat entschieden. Der Krieg mit der französischen Armee war nun unausweichlich geworden, auch wenn das Helvetische Direktorium sein Ultimatum noch einmal bis zum 6. September verlängert hat. »*⁴³²

Achermann omet de rappeler à ce stade que ce nouveau délai a été accordé sur l'insistance de Schauenburg, pas seulement par générosité mais aussi pour des raisons opératives. Il se penche finalement sur la responsabilité des événements à venir et en fait une évaluation pondérée. Selon lui elle est partagée entre :

- les décisions des autorités helvétiques de tous niveaux ;
- celles de la force d'occupation française et du commissaire du gouvernement français ;
- le rôle ambigu des élites nidwaldiennes imbues du pouvoir et incapables de transmettre à leur population les idées des Lumières ;
- le nouveau régime était perçu par les citoyens nidwaldiens comme une privation des droits politiques exercés jusque-là ;
- Le manque de doigté des préfet et sous-préfet, incapables de désamorcer la crise ;
- Les nostalgiques (tant laïcs qu'ecclésiastiques) ont peu contribué à abaisser les tensions ;
- Les « marionnettistes » politiques qui ont surestimé le soutien des voisins et qui ont sciemment dissimulé l'absence de soutien militaire autrichien.

Les deux chapitres suivants restituent les événements militaires tels qu'ils se sont déroulés, le premier du point de vue des Nidwaldiens⁴³³, le second du côté français⁴³⁴. Leur contenu forme le coeur du chapitre B.V.2. Il n'y a pas lieu d'y revenir ici.

helvétique N° 4 (cf. supra)

432 ACHERMANN, op. cit, p. 99.

433 STÜSSI-LAUTERBURG, Jürg, « Ein Volk Greift zu den Waffen. Der Kampf am 9. September 1798 », in : *Nidwalden 1798*, op.- cit., pp. 118-161.

434 ENGELBERTS, Derck, traduction de CRAUER, Pil « Allez-y les soldats. Der Nidwaldner Aufstand aus französischer Sicht », in : *Nidwalden 1798*, op.- cit., pp. 162-195.

Le chapitre suivant⁴³⁵ se penche précisément sur le rôle des capucins et souligne qu'ils n'ont pas formé un bloc monolithique contre les événements, mais qu'il y avait 3 acteurs :

1. le couvent de Stans comptant 15 capucins, dont 5 Nidwaldiens, refuse unanimement la prestation du serment ;
2. le ministre provincial Gotthard Weber qui ne voyait aucun obstacle à la prestation du serment patriotique et qui s'adresse en ce sens à ses frères le 30 juillet en référant à l'accord épiscopal, la religion étant garantie par la constitution. Ce n'était pourtant pas un homme favorable aux idées des Lumières. Ennemi de la Révolution, ami de Rome et traditionaliste, il a réuni à Zoug une bibliothèque devant servir « d'arsenal » contre ces idées « pernicieuses ». Il voulait simplement prévenir des malheurs à sa province et considérait les concepts de « Liberté et Egalité » comme s'adressant uniquement au monde politico-laïc.
3. le père Paul Styger de Rothenturm, farouche opposant aux idées de la Révolution française, portant crucifix, rosaire, sabre et pistolet :

« (...) profilierte sich politisch und militärisch im Kapuzinerhabit, notgedrungen bisweilen im zivilen Gewand wie auch im Waffenrock als Feldprediger und militärischer Mitstreiter (...) gegen die Revolutionäre Frankreichs und Anhänger der Helvetik. »⁴³⁶

Styger met son ministre provincial en porte-à-faux et conduit à sa condamnation au bannissement comme « *Schändlicher Deserteur* » et « *ein von uns verworfenes und abgeschnittenes Glied* »⁴³⁷ après les événements.

Les buts de Weber et Styger convergeaient, le second agissant les armes en mains en première ligne, le premier luttant avec les armes de l'esprit en coulisses. Ils n'ont pas été face à face, Styger n'a jamais fait partie du couvent de Stans mais son nom est indissoluble du 9 septembre 1798. Schweizer relate les destins des capucins dans les combats et le sac de Stans. En conclusion il note :

« *Sie verstanden die Welt nicht mehr, erkannten nicht die Politik ihres Provinzialministers und wurden im Grunde genommen sogar ein Opfer für den konterrevolutionären Auftritt Stigers, mit dem sie nichts zu tun hatten. Alle drei – die Klosterfamilie Stans, Gotthard Weber und Paul Stiger – wollten das gleiche, nämlich die alte überlieferte Ordnung bewahren, aber jeder in seinem eigenen Stil.* »⁴³⁸

Dans le cas présent, Schauenburg avait une perception correcte de la situation : l'ordre des capucins était vigoureusement opposé au nouvel ordre des choses et son influence sur la population locale appelait une action décisive.

Les troisle couvent de Stans derniers chapitres se penchent sur les suites des événements du 9 septembre. Ce sont d'abord les conséquences de la défaite et les suites politiques qui font l'objet d'une analyse soigneuse⁴³⁹ avec un bilan humain très détaillé par lieu de combat, par tranche d'âge et par sexe, par lieu de décès pour les victimes du sac de Stans. Les pertes immobilières et mobilières font aussi l'objet d'inventaires scrupuleux. Les mesures prises pour la reconstruction, l'aide privée et publique, la remise en route des activités commerciales et de la circulation, les réformes entamées comme aussi la prise en charge des orphelins sont passés en revue.

Celles prises par Schauenburg pour préserver le bétail et le conserver sur place, comme aussi les distributions de 1200 rations par jour par les troupes françaises aux Nidwaldiennes et Nidwaldiens démunis sont passées sous silence. Le refus d'accepter la contribution de guerre prélevée sur Schwyz n'est pas plus mentionnée (cf. chap. D.II.4.1 infra).

435 SCHWEIZER, Christian, « Treu zu Gott und Vaterland. Die Kapuziner und der 9. Spetember 1798. », in : *Nidwalden 1798*, op.- cit., pp. 196-223.

436 SCHWEIZER, op. cit, p. 202.

437 Provinz-Archiv Schweizer Kapuziner, Luzern, Sch. 6037.3, cité par SCHWEIZER, op. cit, p. 202.

438 SCHWEIZER, op. cit, pp. 205-206.

439 HALLER-DIRR, Marita, « Tränen der Trübsal – Verletzter Stolz. Die Auseinandersetzung mit der Niederlage und die politischen Folgen », in : *Nidwalden 1798*, op. cit, pp. 224 - 275.

Une partie est consacrée au séjour des troupes après les événements. Cette présence et les exigences qui en découlent pèsent sur la région et :

« (...) waren nicht gerade klein und ihr Betragen mehr schlecht als recht. Wie viele Soldaten nach dem 9. September im Distrikt geblieben waren, konnte nicht genau eruiert werden. Die ständigen Diskussionen in den Munizipalitätssitzungen zeugen aber davon, dass doch einige hundert in Nidwalden stationiert blieben. (...) Die Soldaten hatten auf Unkosten der Einwohner zu leben, wenn auch von der französischen Militärverwaltung Unterstützung angeboten wurde. »⁴⁴⁰

La fin de cet extrait serait-il un indicateur de la distribution des rations ordonnée par Schauenburg ? Rien ne permet de trancher cette question. Les effectifs précis ne peuvent non plus être reconstitués avec précision d'après les sources françaises en raison des mouvements permanents que font les troupes en direction du Gothard puis du Tessin et que les effectifs par compagnie ou même bataillon ne sont pas communiqués systématiquement. Pour rappel, ces mouvements sont imposés par ceux des Autrichiens à proximité, puis dans les Grisons. Cette dimension stratégique au niveau continental n'apparaît pas chez Haller-Dirr.

La suite de ce texte semble démontrer que, soit les mesures voulues par Schauenburg ne sont pas exécutées, soit les autorités locales ont exagéré les problèmes, la première hypothèse étant cependant la plus probable au vu du nombre de répétitions des ordres qu'on discerne au travers de la corrépondance. Voici la vision nidwaldienne :

« Auf Nidwalden fiel wohl nur ein kleiner Teil davon [der Lasten], unter Einquartierungen hatten viele Gebiete der Schweiz zu verschiedenen Zeiten unterschiedlich stark zu leiden⁴⁴¹, aber die Belastung war im Umfeld der Not im Distrikt Stans gross und heizte die gefühlsmässigen Ablehnung noch mehr an. Privathaushalte, die für die Offiziersquartiere verantwortlich waren, zeigten ihren Unwillen, zudem verbrauchten die Soldatenunterkünfte Unmengen von Brennholz, dauernd wurde nach Kochgeschirr gerufen und auf dem Requisitionsweg – Beschlagnahmungsweg – Nahrung, Heu, Pferde, Schiffe mit Mannschaft und vieles mehr verlangt. Diese Zwangslieferungen und Zwangsdienstleistungen gingen all der einheimischen Bevölkerung ab und schufen neue Schulden. »⁴⁴²

La mention expresse des réquisitions et des prestations fournies ici pourrait indiquer que les ordres de Schauenburg n'ont pas été suivis. Cela demeure difficile à vérifier, les dates de dites réquisitions n'étant pas précisées et semblant couvrir indifféremment la fin de 1798 et le premier semestre de 1799, la situation ayant changé avec l'arrivée de Masséna en décembre 1798. Une étude plus pointue des doléances et de leur évolution sur le semestre s'écoulant après le 9 septembre permettrait d'estimer plus précisément si les ordres ont été suivis dans un premier temps ou s'il n'y a pas de changement notable dû à la relève à la tête de l'armée française en Helvétie.

Dans son évaluation finale, Haller-Dirr souligne que la République helvétique ne pouvait réussir :

« (...) die "Leidenschaft, Parteisucht und das Bequeme der Gewohnheit", d.h. der bewusste oder unbewusste Hass auf die neue Ordnung und das zähe Beharren auf den überkommenen Integrationsformen trugen viel mehr zum Untergang bei. Die utopischen Revolutionäre dachten und arbeiteten in einer zu extremen Radikalität und zudem vorwiegend im Kopf und auf dem Papier. Man glaubte mit administrativen Verordnungen, gewachsene Realitäten beseitigen zu können.(...) Zur Plünderung der Staatskasse durch Frankreich und zu den kriegerischen Wirren gesellten sich die Unfähigkeit mancher Beamten und der geringe Bildungsgrad des Volksdurchschnittes. Die belastende Gegenwart der französischen Truppen hat die Arbeit der neuen politischen Klasse vergiftet und gelähmt, (...) einen nationalen Konsens zu finden, und dies zum ersten Mal in der Geschichte der

440 HALLER-DIRR, op. cit, pp. 249.

441 NABHOLZ, op. cit., pp. 40-68, cité par HALLER-DIRR, op. cit, pp. 249. On relève que les travaux de ce chercheur ont été évalués plus haut.

442 HALLER-DIRR, op. cit, pp. 249.

Schweiz. Der Sprung war zu heftig, der Partikularismus zu ausgeprägt. »⁴⁴³

On peut apprécier cette évaluation par sa pondération et la claire répartition des responsabilités dans l'échec de l'expérience helvétique. On pourrait même ajouter que, sans la présence militaire française, le régime n'aurait en aucun cas pu durer ne serait-ce que la seule année 1798.

Les deux derniers chapitres traitent de la transmission des événements au travers de l'iconographie⁴⁴⁴ et de la littérature⁴⁴⁵. D'une grande richesse, ils mettent dans une perspective historiographique ces deux aspects de la transmission et de l'instrumentalisation des événements au cours du XIX^e siècle en l'intégrant dans l'histoire héroïque des Confédérés. Leur analyse dépasse le cadre de cette thèse. Il suffit de relever ici que seules les sources et auteurs suisses sont évoqués.

L'ouvrage se conclut avec des notices biographiques des principaux personnages, d'une table des sources comprenant les sources premières, celles publiées ainsi qu'une bibliographie complète, classée en textes contemporains, textes littéraires et études. La rigueur des recherches est soutenue par une qualité bibliophilique très au-dessus de la moyenne. Nidwald a su mettre son « *Schreckenstag* » à la place qu'il mérite, sans emphase, avec sérieux et sensibilité, permettant une perception tendant à la plus juste objectivité possible⁴⁴⁶.

C'est aussi ce qui ressort du discours prononcé le 9 septembre 1998 dans l'église paroissiale de Stans dont on peut tirer ces extraits :

« Am 9. September 1798 sind hier Schüsse gefallen, in diesem Kanton, in diesem Flecken, in dieser Kirche. Das Feuer der Kanonen und Kartätschen hörte man bis in die Stadt Luzern, den neuen Sitz der helvetischen Regierung. Diese hatte den Befehl zum Schiessen und Stechen gegeben. Der Krieg war ein Bürgerkrieg. Auch wenn die angreifenden Truppen Franzosen waren unter einem französischen General, war der Krieg doch ein Bürgerkrieg. Einer der vielen Bürgerkriege in der Geschichte unseres Landes, von denen wir nicht gerne reden. Wir verstehen uns lieber als das Land, wo alle so gut miteinander auskommen, die Sprachen, die Religionen, die Kulturen, und dass wir bisher noch in jedem Jahrhundert blutig aufeinander losgegangen sind, möchten wir gerne nicht weiter diskutieren. (...)

Dafür brauchen wir die Wissenschaft, aber sie kann uns den eigenen Entscheid nicht abnehmen. Hier liegt der Grund, weshalb wir uns nicht länger auf die handlichen Formeln und glatten Parolen stützen dürfen, mit denen der 9. September 1798 hier wie dort historisch abgefertigt wurde. Hier mit der Rede von den Märtyrern der Freiheit gegen eine Horde fremder Invasoren; dort mit der Rede von den unwissenden Bauern, denen fanatisierte Geistliche den Kopf verdreht hatten. Die plakativen Formeln haben ausgedient. Wer sie unbesehen gebraucht, verzichtet auf das eigene Urteil in Sorgfalt und Umsicht. Es ist unwürdig, die Vereinfachung der Welt, die sich einstellt, sobald Schüsse fallen und Kartätschen detonieren, hinüberzuschmuggeln in die Zeit des Nachdenkens über den verwickelten Gang der Geschichte und die schweren Widersprüche des Fortschritts. »⁴⁴⁷

443 HALLER-DIRR, op. cit, pp. 253.

444 HELBLING Regine, BALTENSBERGER, Marianne, « Eigensin und Heldenmut. Der 9. September 1798 im Historienbild », in : *Nidwalden 1798*, op. cit, pp. 276 - 325.

445 VON MATT-ALBRECHT, Beatrice, « Silberpfeil und Vorderlader – Die literarische Inszenierung des « Überfalls » », in : *Nidwalden 1798*, op. cit, pp. 326 - 358.

446 Il est à mentionner ici que nous avons eu le redoutable honneur de présenter la vision française des événements à l'assemblée générale de la société d'histoire de Nidwald à l'occasion de la sortie de presse de cet ouvrage. La très nombreuse assemblée réunie dans le grand auditoire du ci-devant couvent de Stans, devenu gymnase cantonal a suivi la conférence avec une attention soutenue et prolongé la soirée avec une foule de questions, toutes pertinentes, démontrant que si la date du 9 septembre 1798 demeure marquante, fondatrice d'identité pour ce demi-canton, la passion appartient au passé, remplacée par un savoir apaisé sans être complaisant.

447 VON MATT, Peter : *Die Wahrheit und die Bajonette*, Diese Rede wurde gehalten am 9. September 1998 in der Pfarrkirche Stans an der Gedenkfeier zum Kampf des Kantons Nidwalden gegen die französischen Truppen am 9. September 1798, in Anwesenheit der Delegierten des Bundesrats, der Parlamente und der Kantonsregierungen. https://franzoseneinfall.ch/audio/#au_H_m_peter_von_matt.pdf, 05.08.2023.

Ce choix de 5 publications a permis de mettre en évidence les visions complémentaires de deux types de cantons, ceux qui ont vu leur histoire multiséculaire profondément bousculée et ceux qui doivent à 1798 et à la République helvétique leur existence.

Vaud et l'Argovie ont vécu cette phase de l'histoire suisse de manière ambiguë. Force est de constater que l'enthousiasme initial a été de courte durée et que la manière de vivre d'un certain nombre de militaires et employés civils des armées ont lourdement entaché la période.

Berne, Schwyz et Nidwald, ont vécu dans leur chair et dans leurs institutions la disparition de l'Ancien Régime. Pour ces 3 anciens Etats du Louable Corps helvétique, les événements de 1798 ont été des marqueurs identitaires forts, voire traumatiques. Le bicentenaire a permis aux Bernois et Nidwaldiens, grâce aux travaux des historiens, d'en adopter une vision plus nuancée et en bonne partie de se libérer des biais cognitifs imposés par les récits antérieurs dont les motivations politiciennes priment sur la rigueur de la recherche historique.

A.III.1.2.5 : Travaux postérieurs au bicentenaire

Pour une bibliographie tendant à l'exhaustivité sur la chute de la République de Berne, il faut se référer aux 22 pages qui y sont consacrées dans *Vivat das Bernerbiet Bis an d'r Welt ihr End!*⁴⁴⁸ Les auteurs l'enrichissent de 160 pages de documents, notamment des articles de presse contemporains des événements tirés de la *Zürcher Zeitung*.

Cet ouvrage accorde aussi l'attention nécessaire à la place des femmes dans les événements, évoquant, si possible nommément, celles qui se sont illustrées et ont laissé leur nom dans les témoignages d'époque.

Dans *Berns goldene Zeit*⁴⁴⁹, la question de la chute de l'Ancien Régime et celle de la date de la capitulation sont désormais entrés dans la vision actualisée sur la base des découvertes du début des années '90. On n'hésite plus à reproduire à nouveau la capitulation et son brouillon à date corrigée, mais un certain doute plane encore :

« Am 4. März kapitulierten Repräsentanten der Emmentaler Ämter separat⁴⁵⁰. Auch die provisorische Regierung erklärte am 4. März schriftlich die Kapitulation Berns, übergab diese Erklärung dem französischen General Schauenburg aber aus letztlich nicht geklärten Gründen erst am 5. März – nach den Gefechten bei Neuenegg, Fraubrunnen und im Grauholz. »⁴⁵¹

Le rejet de la capitulation par Schauenburg le 4 mars n'est pas encore intégrée comme un état de fait attesté par la lettre adressée aux autorités bernoises (cf. chap. B.II.4 infra).

Plus problématique est le texte consacré à la présence et la charge des troupes françaises à Berne. Les chiffres sont présentés de manière à fausser la perception qu'on peut avoir de cette charge, indéniable dans les faits mais exagérée dans leur portée :

448 STÜSSI-LAUTERBURG, Jürg, LUGINBÜHL, Hans, et alii, *Vivat das Bernerbiet Bis an d'r Welt ihr End! Berns Krieg im Jahre 1798 gegen die Franzosen*, Geleitwort von Bundespräsident Adolf Ogi, Schlusswort von alt Staatsarchivar Karl F. Wälchli, u.L.v. Historischer Verein des Kantons Bern, Baden und Lenzburg, Verlag Merker im Effingerhof, 2000. 600 p.

449 HOLENSTEIN, André (Hrsg.), *Berns goldene Zeit. Das 18. Jahrhundert neu entdeckt*, Bern, Stämpfli Verlag AG, 2008.

450 Effectivement, ces bailliages envoient une députation dont la demande de capitulation est acceptée, comme le démontrent BNUS, MS 0.483/39, 14 ventôse an 6 [4 mars 1798], *Vollmacht, traité fait par les bailliages de Brandis, Susmiswald et Drachswald et communes en dépendants; baillage de Burgdorff, du sous-baillage de Dorberg et de la juridiction de Lanshurt dans l'Immenthal* et BNUS, MS 0.483/38, 14 ventôse an 6, [4 mars 1798], [Schauenburg], [acceptation capitulation Emmental]

451 HOLENSTEIN, André, « Das Ancien Régime am Ende », in : *Berns goldene Zeit*, op. cit., p. 517. Dans la note accompagnant cet extrait il est dit : « Zu den Ungereimtheiten bezüglich des genauen Datums der Kapitulation, s. Illi/Reichel, Entsetzten, S. 62ff. ; Engelberts/Stüssi-Lauterburg, Invasion, S. 47ff. ; Stüssi-Lauterburg/Luginbühl, Vivat, S. 300-303 ».

« *Allein vom 5. März bis Ende April 1798 mussten rund 30'000 Mann und 6'000 Pferde untergebracht werden. Bis Ende November summierte sich die Zahl auf 84'000 Mann und 18'000 Pferde. Für eine Stadt mit rund 12'000 Einwohnern bedeutete dies, bis zu 4'100 Betten gleichzeitig zur Verfügung stellen zu müssen. Da es noch keine Kasernen gab, mussten die vielen, oft nur kurzzeitig anwesenden Männer auf die Familien der Stadt verteilt werden.* »⁴⁵²

Les observations suivantes s'imposent :

Les effectifs totaux des troupes françaises entrées sur sol helvétique le 2 mars comptaient environ 35'000 hommes, dont une partie seulement a atteint la ville de Berne. Brune a laissé des troupes à Fribourg, Schauenburg en a laissé à Soleure et fait avancer plus de la moitié du reste en direction de l'Argovie. Dès le 28 mars, les troupes venues avec Brune repartent vers la France, ne laissant que 16'000 hommes environ au total sur sol suisse, dont un petit tiers dans et autour de Berne.

En réalité il ne s'agit pas du nombre d'hommes à loger mais du nombre de nuitées passées par des soldats dans et autour de Berne. Pour mémoire il faut évoquer le camp établi par Schauenburg devant la ville en été pour, expressément, sortir le plus possible de soldats de la ville dont l'entrée leur est même formellement interdite (cf. chap. C.VIII.1.2.2 infra). Comme la phrase suivante le laisse d'ailleurs entendre, ces soldats n'étaient que « *kurzzeitig* » en ville.

Certes il y eut de nombreuses plaintes. Certes il est plus que probable que certains soldats se comportaient comme des voyous dans leur logement, cassaient meubles et vaisselle et, surtout, se servaient sans payer dans la cave de leurs logeurs. Quant au respect des femmes et des filles, l'histoire n'en a malheureusement fait que trop peu, voire aucun cas. Mais selon la classe sociale à laquelle on appartenait, on ne percevait pas ce séjour de la même manière.

L'ambiance de trahison qui circule parmi la population modeste, en particulier de la campagne, pousse les patriciens à se fier aux officiers français pour assurer leur sécurité, comme en témoigne Marianne von Jenner-von Haller à propos de l'officier qu'elle loge :

« *Bis zu dieser Stunde konnte er verhindern, dass ich auch noch Soldaten Einquartierungen gewähren musste (...) Beinahe alle [Berner] Offizier, die getötet wurden, sind durch ihre eigenen Soldaten ermordet worden. [Daher schien es klar zu sein] dass wir in der Stadt von den Franzosen beschützt werden und dass sie uns gegen die wütenden Bauern verteidigen, die nichts im Sinne haben, als uns alle niderzumetzeln und unsere Häuser in Brand zu stecken.* »⁴⁵³

Autre aspect, moins reluisant, dans le même article : des indications concernant les « *Franzosenkinder* », fruit des amours entre Bernoises et militaires français, dont l'auteur précise :

« *Im Idealfall aus einer Liebesgeschichte, oft wohl aber auch aus Prostitution oder Vergewaltigung entstanden, machten sie von Dezember 1798 bis 1799 rund 5 Prozent der Geburten in der Stadt Bern aus.* »⁴⁵⁴

Cette problématique n'a pas échappé au commandement français qui trouve dans ces affaires une bonne raison de réduire au maximum le logement de militaires dans les maisons privées.

En publiant les actes d'un colloque de la Société générale suisse d'histoire, *Auseinandersetzung mit der Neubewertung des Ereignisses in der Geschichte*, ce volume au contenu fortement marqué par des questions méthodologiques est articulé autour de l'Helvétique sous le titre *Umbruch und Beständigkeit*⁴⁵⁵. Il réunit les travaux de chercheurs confirmés ayant publié de nombreuses recherches autour de cette époque et qui ont tous participé aux travaux publiés dans les différents volumes de *Dossier helvétique*. Sa seule existence indique que l'étude de cette période de l'histoire

452 WÜRGLER, Andreas, « Bern von französischen Truppen besetzt », in : *Berns goldene Zeit*, op. cit., p. 529.

453 Lettre citée par A. Würgler, op. cit., p. 529.

454 Ibidem.

455 *Umbruch und Beständigkeit. Kontinuitäten in der Helvetischen Revolution von 1798*, Hrsg.v. SCHLÄPPI, Daniel, Basel, Schwabe Verlag, 2009. 106 p.

suisse connaît une forme de normalisation. Tous ces textes ne touchent pas nécessairement en entier à notre thématique de la vision des événements du point de vue français, mais ils proposent des approches originales qui permettent d'affiner les recherches ou d'y trouver des confirmations concernant certaines des hypothèses émises ou des conclusions proposées.

Dans son analyse des ruptures et continuités de l'Helvétique, Schläppi⁴⁵⁶ commence par des extraits du journal et de la correspondance de Marianne Müsli, fille du pasteur David Müsli⁴⁵⁷. Ce pasteur avait dénoncé le 17 septembre 1797 déjà, dans son sermon du Jeûne, la crise morale qu'il estimait discerner dans l'Etat de Berne :

« *Armes, liebes Vaterland! Muss nicht das Herz jedes redlichen (...) Bürgers, muss es nicht bluten, das Schiff Deiner Wohlfahrt zwischen zwei Klippen zu wissen : wie es geld- und herrschsüchtig alle Bände zerreisend, (...) seinem Untergang zueilen wird, oder, wie es von seinen eigenen, undankbaren, selbstsüchtigen Kindern feigherzig verlassen oder verraten, durch feindliche Heere erobert, zur Sklavin erniedrigt und als eine solche misshandelt zu werden, mit seiner verlorenen Freiheit seinen Wohlstand beweinen wird.* »⁴⁵⁸

Müsli était pasteur auxiliaire à la collégiale de Berne depuis 1782. Schläppi met en évidence dans cette correspondance les contacts entre cette famille appartenant à la bourgeoisie de Berne, donc faisant clairement partie des « perdants » des jours de mars 1798, et les troupes françaises, en particulier de l'officier qu'elle a dû héberger. Ce que Marianne Müsli en dit ne manque pas de retenir l'attention :

« *Über den französischen Offizier, den sie im elterlichen Appartement umsorgte, notiert sie :*

"Pretensionloser – bescheidener – diskreter kann man nicht seyn, als er war. Man sah es, dass er so wenig lästig und so wenig kostspielig zu seyn strebte, als möglich. Er schien sich bey uns ebensosehr zu gefallen, als er uns gefiele, und da er nach 16 Tagen verreisen musste, schien es ihm so leid als uns zu seyn, uns trennen zu müssen."

Subjektives Erleben dieser Art mutet seltsam an, wenn man sich in Erinnerung ruft, dass die Helvetik in der Schweizer Historiographie als einer der markantesten Einschnitte überhaupt, als Zeit des Krieges und des grundlegenden Umbruchs gesehen wird. »⁴⁵⁹

Schläppi relève que ce témoignage indique une forme de cohérence sociale entre logeurs et pensionnaire qui semble lisser les potentielles frictions :

« *In Marianne Müslins Wahrnehmungen überblendeten die kultivierten Umgangsformen und die ständisch distinguierte Stellung des unbekanntem Offiziers seinen faktischen Status als Angehöriger feindlicher Invasionstruppen. Französischer Comment, Umgangsformen, Respekt vor der Person und elementare Anstandsregeln, kurz : die Persistenz der Marianne Müsli vertrauten kulturellen Praktiken vermitteln ihr Halt und Sicherheit, selbst wenn die Welt rundum Kopf stand.* »⁴⁶⁰

Il est à relever ici que, si pour la famille Müsli son appartenance à une classe aisée et privilégiée est un pur héritage⁴⁶¹, il n'en est pas nécessairement de même pour l'officier français non identifié pour lequel il y a de bonnes chances que sa conduite tienne plus de l'acquis que de l'inné (cf. chap.

456 SCHLÄPPI, Daniel, « Die Helvetik (1798-1803) – Neue Ansätze zum Verhältnis von Wandel und Kontinuität anhand von Sondierbohrungen an einer paradigmatischen Epochenschwelle », in : *Umbruch...*, op. cit., pp. 9-24.

457 Die folgenden Zitate und Ausführungen nach : Haller, Albert F., « David Müslins Tagebuch über die Märztag 1798 », in : *Berner Taschenbuch*, 1899, pp. 191-248, cité par SCHLÄPPI, op. cit., p. 9.

458 Cité par BERLINCOURT, Alain, « Le déclin et la chute de Berne et de l'Ancienne Confédération », in : *La Collection Schauenburg*, op.cit., p. 50.

459 SCHLÄPPI, op. cit., p. 10.

460 Ibidem, pp. 10-11.

461 David Müsli (* le 19 novembre 1747 à Berne, † le 23 novembre 1821 à Berne) est le dernier descendant du réformateur Wolfgang Musculus, (* le 14 décembre 1497 à Dieuze (Moselle) ; † le 30 août 1563 à Berne), surnommé Müsli, Meusli ou Mäusli. *Meusli* et *Musculus* signifient « petite souris » en francique lorrain, respectivement en latin.

C.V.2 infra). C'est peut-être un témoignage d'une forme de succès de l'éducation du corps des officiers depuis son ouverture aux roturiers.

La suite de la problématique de Schläppi ne touche guère à l'interaction avec les représentants de la France. Certains questionnements trouvent des éléments de réponse dans la perception de la société helvétique de Rapinat. On pense surtout ici à l'aptitude des membres des classes dirigeantes à maintenir, si ce n'est leurs fonctions, du moins leur influence, dans le cadre urbain en particulier.

Premier cas étudié, celui du canton du Léman⁴⁶², que l'on peut qualifier de « gagnant » des événements du début de 1798. Tosato-Rigo propose un contrechamp à la vision traditionnelle d'une rupture, d'une « révolution d'en bas ». Elle insiste d'emblée sur la prise de pouvoir, dès le 24 janvier 1798, par une élite :

« (...) familière de l'administration dont la carrière politique demeurait limitée au plan local. »⁴⁶³

Elle en tire l'hypothèse suivante :

« (...) n'est-ce pas bien plutôt contre le changement tel qu'il se présentait alors, et donc pour assurer une continuité que les élites politiques urbaines vaudoises ont adhéré à la révolution ? »⁴⁶⁴

Elle fait un parallèle avec le cas de Bâle, où les détenteurs urbains du pouvoir s'en défont en accordant l'égalité aux sujets de la campagne. Elle insiste sur les efforts déployés par les élites urbaines pour obtenir le soutien des campagnes dans le but de prévenir l'entrée des troupes françaises de Ménard, postées dans le pays de Gex. Manoeuvres devenues inutiles par l'incident de Thierrens qui supplée au défaut du « besoin de protection » du peuple vaudois après le départ des autorités bernoises qui se sont retirées sans coup férir. On voulait espérer un modèle Gênois pouvant s'appliquer tant à Bâle qu'au Pays de Vaud :

« Longtemps partagée par Frédéric-César de La Harpe, qui entendait utiliser la pression diplomatique et militaire de la Grande Nation précisément dans ce but, l'idée de l'élite politique lémanique était que les réformes attendues d'en haut, viendraient du gouvernement bernois. »⁴⁶⁵

Tosato-Rigo qualifie les projets de révolution plutôt de réformes :

« (...) compte tenu de l'absence chez eux d'une quelconque volonté de transformation radicale du régime existant, comme de la construction d'une autre société. »⁴⁶⁶

Les élites urbaines s'emparent des commandées laissées vacantes par les Bernois et l'assemblée provisoire ne réunit que des magistrats désignés par des représentants de l'Ancien Régime :

« Tandis qu'à Bâle une assemblée provisoire représentative examinera le nouveau projet de constitution helvétique, dans l'ancien pays de Vaud on s'empresse d'accepter tel quel le projet de Peter Ochs amendé par le Directoire et apporté à l'assemblée par des généraux français. »⁴⁶⁷

Ce constat pourrait expliquer la vision très négative des Vaudois qu'a le commissaire du gouvernement français auprès de l'armée française en Helvétie, Rapinat. Il les qualifie des plus intrigants des Suisses. Il les classe dans la « seconde Caste », celle des intrigants :

« Il y a en Suisse beaucoup d'intriguants, il y a de ces hommes nouveaux qui s'imaginent que tous les emplois sont pour eux & qu'ils ont un droit exclusif à y prétendre. Les Vaudois, par exemple & ceux qui par des calculs approximatifs ont jugé à propos de se faire patriotes parce qu'ils y trouvent leur compte, sont ceux qui trouvent parmi eux le plus grand nombre d'intriguants.

Je ne puis ici que répéter ce que j'ai déjà écrit à plusieurs reprises : si les Vaudois ont paru

462 TOSATO-RIGO, Danièle, « La continuité par la Révolution ? L'exemple du canton du Léman », in : *Umbruch...*, op. cit., pp. 25-47.

463 TOSATO-RIGO, op. cit., p. 26.

464 Ibidem, p. 27.

465 Ibidem, p. 41.

466 Ibidem, p. 42.

467 Ibidem, p. 46.

désirer la Révolution, ils ne la voulaient que pour eux, c'est à dire qu'elle leur fut avantageuse & j'ai eu lieu de m'apercevoir que s'ils la désiraient avantageuse, ce n'était que quelques meneurs qu'ils avaient à leur tête qui leur en avaient fait naître l'idée parce que ces meneurs espéraient en tirer un bon parti. Les Vaudois dépendaient ci-devant du canton de Berne. Les Bernois, qui ne les distinguaient guère en élevaient très peu ou point aux places. De là l'intrigue & la rumeur des meneurs, de là un mouvement révolutionnaire dont le peu de sincérité est justifié par l'événement. De là enfin la nomination d'une partie de ces meneurs aux places de la Révolution.

Les Vaudois qui sont vraiment ces hommes nouveaux, ne connaissent que leur intérêt personnel & lorsqu'ils sont mis à même de mettre les circonstances à profit, ils n'en laissent échapper aucune.

(...) Dès l'origine de la Révolution, il fallut la présence des Français pour rétablir l'ordre. Les Vaudois les avaient même appelés. (...) Il n'est pas prudent de se fier aux Vaudois. »⁴⁶⁸

Quelle confirmation plus éloquente des hypothèses de Tosato-Rigo ? Quelle remarquable confirmation de l'absence totale d'une révolution d'en bas ?

Dans un article consacré à l'étude des pétitions, qui prennent le relais des suppliques d'Ancien Régime d'un usage très courant, Würgler⁴⁶⁹ présente un élément de véritable nouveauté amené par le nouveau régime. En effet, si dans leur forme elles ne changent que progressivement en adoptant les formules et titulatures demandées par les nouvelles autorités, c'est dans le contenu des innombrables pétitions adressées aux autorités municipales qu'il constate qu'elles abondent en matière de problèmes liés au logement des soldats, comme il le constate dans les archives de la ville de Berne :

« Verlangt wird in zahlreichen Eingaben die Reduktion, Aufhebung oder Verschiebung der Einquartierungslasten.(...) Diese Art Petitionen war zwar neu für die Schweiz, die seit den Burgunderkriegen im 15. Jahrhundert keine feindlichen fremden Armeen auf eigenem Territorium erlebt hatte. Die Erfahrung von Einquartierungen war jedoch nicht spezifisch für die Helvetische Revolution. Denn fast überall in Europa gehörte sie zu den Erlebnissen, die nahezu jede Generation ein- oder mehrmals machen musste. »⁴⁷⁰

On peut être tenté de voir dans la volonté de Schauenburg d'établir un camp sur l'Allmend de Berne (cf. chap. C.VIII.1.2.2 infra) une forme de réponse indirecte à ces pétitions, puisqu'il est formellement interdit aux militaires campés hors les murs d'entrer en ville. Or la préparation de ce camp commence dès le 5 juillet.

D'autres pétitions portent sur les charges résultant de la présence militaire ou des conséquences des pertes dues à la guerre ou au changement de régime. Il évoque à titre d'exemple une pétition de Neuenegg pour la fourniture de bois pour la reconstruction des clôtures détruites ou les demandes de pension pour veuves et orphelins de guerre. Certains délinquants emprisonnés auraient aussi tenté de se faire passer pour des prisonniers politiques que le Directoire français avait ordonné d'élargir. Pour le reste de cet article, la question spécifique des rapports entre civils et militaires est absente. Würgler conclut surtout à plus de continuité que de rupture dans la pratique des pétitions. Seule nouveauté fondamentale, la base légale désormais claire que fournit la constitution.

Fankhauser s'interroge sur la « Staats=Machine » et sur les continuités institutionnelles et personnelles qu'elle met en évidence⁴⁷¹. Ce n'est pas le lieu ici d'étudier les questions structurelles posées

468 RAPINAT, Jean-Jacques, *Réflexions politiques sur la Suisse*, frimaire an 7. Déposé au SHAT, B 2 68.

469 WÜRGLER, Andreas, « Kontinuität und Diskontinuität zwischen Ancien Régime und Helvetischer Republik am Beispiel der Bittschriften », in : *Umbruch...*, op. cit., pp. 49-64.

470 Stadtarchiv Bern [SAB], A 259, I-210, 26 avril 1798, 11 mai 1798 ; I-390, 23 mai 1798 ; I-443, 6 juin 1798 ; I-502, 15 juin 1798 ; II-9, 29 juin 1798 ; II-93, 1^{er} juillet 1798 ; I-583, 2 juillet 1798 ; I-588, 4 juillet 1798, référencés par WÜRGLER, op. cit., p. 54, note 14.

471 FANKHAUSER, Andreas, « Die Staats=Machine der Helvetischen Republik. Institutionelle und personelle Kontinuität innerhalb eines revolutionären Verwaltungsapparats », in : *Umbruch...*, op. cit., pp. 65-82.

par la constitution ni celles de la place laissée aux tendances centralisatrices ou fédéralistes. Mais il est important de rappeler que la constitution d'Ochs, révisée par Merlin de Douai, a été révisée encore par les Bâlois et établie en une version du 15 mars, adoptée le 12 avril à Aarau :

« Die am 12. April 1798 in Kraft gesetzte sogenannte Pariser Verfassung stellte nicht einfach eine Kopie, sondern eine Weiterentwicklung der französischen Direktorialverfassung dar. So verfügte das helvetische Vollziehungsdirektorium über eine noch grössere Machtfülle als das französische, und der in den Kantonen als leitender Amtsträger vorgesehene Regierungsstatthalter wies bereits auf den französischen Präfekten des Jahres 1800 voraus. »⁴⁷²

Si on constate donc un pouvoir central fort et son relais préfectoral dans les nouveaux cantons, on peut aussi lire, en quelque sorte *a contrario*, une certaine décentralisation dans l'organisation très libre des autorités cantonales :

« Die von der älteren Historiographie stiefmütterlich behandelte Behörde gewann dadurch, dass sie Strategien im Umgang mit der französischen Besatzungsmacht entwickelte und die Leiden der Bevölkerung auf diese Weise zu lindern suchte, rasch an Einfluss. »⁴⁷³

Ce constat permet d'identifier un effet secondaire inattendu de l'occupation française : elle aurait contribué à renforcer et rendre plus efficaces les administrations locales, notamment les Chambres administratives, fréquemment sollicitées directement par les autorités militaires françaises notamment pour veiller au respect des prescriptions contraignantes pour les militaires et de la dénonciation systématique des excès commis contre les citoyens.

S'il y a bien un domaine dans lequel on s'attendrait à voir une véritable rupture, au moins organisationnelle, c'est celui de la force militaire. Or, Würgler donne l'exemple de la garde urbaine de Zurich, d'Ancien Régime, que l'on ne parvient pas à dissoudre en raison du besoin de maintien de l'ordre et de l'opposition du commandant de place français :

« (...) weil der provisorischen Munizipalität die Mittel fehlten, um eine Gemeindegewache zu finanzieren. Schliesslich wurde im Juni 1798 eine zu einem Drittel von der Stadtverwaltung und zu zwei Dritteln vom helvetischen Kriegsministerium besoldete Polizeiwache mit einem Bestand von 30 Mann, während der Märkte von 80 Mann, gebildet. Der Auftrag, sämtliche Posten unverzüglich zu besetzen, lässt darauf schliessen, dass man vor allem Angehörige der bisherigen Stadtwache für die neue Polizeitruppe rekrutierte. »⁴⁷⁴

En de nombreux endroits les gardes-champêtres d'Ancien Régime sont maintenus à leurs postes. C'est donc bien sur l'abondance des continuités que se penche le texte de Würgler.

La question d'un Ministère de la guerre, qui lui est totalement nouveau en Suisse, n'est pas abordée, ni celle de la tentative de mise sur pied des forces militaires helvétiques dès fin 1798, pourtant cause de bien des mouvements de mécontentement voire de soulèvement. C'est pourtant là, comme pour les questions de l'instruction publique par exemple, que l'on pourrait relever des ruptures. Pour ce qui est de la question militaire, la résistance à la nouveauté d'une armée centralisée a conduit à un échec évident, les Suisses demeurant attachés à des troupes fortement liées aux cantons⁴⁷⁵.

La République helvétique a-t-elle été une rupture historique ? C'est la question de Holenstein⁴⁷⁶ à l'historiographie. Il relève que les deux visions de l'Helvétique – la conservatrice comme la libérale et bourgeoise de gauche – en font une rupture, ce qui selon lui justifie son questionnement :

472 FANKHAUSER, op. cit., p. 69.

473 Voir MANZ, Matthias, *Die Basler Landschaft in der Helvetik (1798-1803). Über die materiellen Ursachen von Revolution und Konterrevolution*, Liestal, 1991, p. 133 ss., 256, 270 ; DORAND, Jean-Pierre, *La ville de Fribourg de 1798 à 1814. Les municipalités sous l'Helvétique et la Médiation, une comparaison avec d'autres Ville-Etats de Suisse*, Fribourg, 2006, p. 128, 163-165, cités par FANKHAUSER, op. cit., p. 70, note 14.

474 FANKHAUSER, op. cit., p. 74.

475 Il faut attendre la révision « Armée XXI » de 2004 ! pour voir aboutir enfin un contrôle complet de la Confédération sur l'organisation de la défense nationale et de l'armée.

476 HOLENSTEIN, André, « Die Helvetik als reformabsolutistische Republik », in : *Umbruch...*, op. cit., pp. 83-104.

« Gerade weil beide Erzählungen die Erfahrung des Bruchs so zentral stellen – sei es als verhängnisvoller Untergang oder als hoffnungsfroher Anfang –, erscheinen sie problematisch und korrekturbedürftig. »⁴⁷⁷

Il estime que l'image de l'Helvétique est trop oblitérée par une vision du XIX^e siècle :

« Diese teleologische Perspektivierung verkürzt das Geschehen von 1798. Sie isoliert bestimmte Aspekte des Umbruchs und hebt diese über Gebühr heraus, während sie andere, ebenso charakteristische Merkmale der Helvetischen Revolution und Republik verkennt und ausblendet. »⁴⁷⁸

Pour soutenir son argumentation il en réfère à Walter :

« En effet, dresser le bilan de ces quelques années signifie aussi les inscrire dans la dynamique sociale et idéologique qui est celle d'un long 18^e siècle et d'un aussi long 19^e siècle. De ce point de vue, l'Helvétique ne constitue ni un point de départ ni un aboutissement pas plus d'ailleurs qu'une parenthèse. »⁴⁷⁹

Si le personnel politique de l'Helvétique se forme dans les années précédentes selon les standards de l'Ancien Régime et est fasciné par les modernisations entreprises en Autriche et en Prusse, c'est la Révolution française qui ouvre de vraies perspectives de changement après la victoire sur la première coalition :

« Mit der Durchsetzung der französischen Hegemonie auf dem Kontinent wurde die Umwälzung in der Schweiz möglich, doch fusste die Option auf grundlegende Reformen in der Schweiz machtpolitisch einzig und allein auf der Unterstützung des Direktoriums und der Armee Frankreichs. Die politische Umgestaltung und Erneuerung des Landes waren folglich nur in engster Abhängigkeit von Frankreich und um den Preis des faktischen Souveränitätsverzicht zu erlangen. »⁴⁸⁰

La suite de l'étude est principalement consacrée aux questions constitutionnelles et du rapport au pouvoir desquels ne dépendent pas les questions d'organisation militaire ou de gestion des litiges quotidiens avec l'occupant.

Au total, ce volume souligne que la République helvétique montre autant de continuités que de ruptures. On pourrait y ajouter que, même du point de vue français, on semble vouloir rétablir une sorte de *statu quo ante*, sur le plan de la participation militaire et politique de la Suisse au grand projet de modernisation européen des dirigeants français, le Directoire d'abord, puis le Consulat et l'Empire, sous la réserve importante de la perte de la politique de neutralité pratiquée depuis 1515.

Le seul élément véritablement unique semble être la présence militaire française, une occupation qui, elle, ne s'est produite ni avant, ni depuis.

Sous le titre *Grenzen des Zumutbaren (Les limites du supportable)*⁴⁸¹ ont été publiés une série de textes présentés lors d'un colloque à Bâle en 2010, dus principalement aux mêmes auteurs que le volume précédent. Au cœur des travaux : le vécu de l'occupation française sous la République helvétique, fait la part belle aux études récentes concernant les dégâts humains et matériels de ces années. Ils bénéficient largement de ceux de la fin du XX^e siècle et sont révélateurs de la rigueur, à notre sens dépassionnée, des chercheurs. Les condamnations lapidaires et les glorifications sans nuances appartiennent résolument au passé et les auteur-e-s signifient clairement la valeur des travaux de la décennie précédente. A plusieurs reprises on souligne encore le manque de données du

477 HOLENSTEIN, op. cit., p. 84.

478 Ibidem, p. 85.

479 WALTER, François, « Enjeux historiques, variantes régressives et progressives de l'autonomie locale et régionale », in *Itinera 15*, op. cit., cité par HOLENSTEIN, op. cit., p. 85.

480 GRABER, Rolf, « Zur der Verfassung der Helvetischen Republik : Republikanismus der Eliten – Republikanismus des Volkes », in *Republikbegriff und Republiken seit dem 18. Jahrhundert im europäischen Vergleich*, Hrsg. v., REINALTER, Helmut, 1999, pp. 101-119, ici p. 108, cité par HOLENSTEIN, op. cit., p. 91.

481 *Grenzen des Zumutbaren. Erfahrungen mit der französischen Okkupation und der Helvetischen Republik (1798-1803)*, Hrsg. v. WÜRGLER, Andreas, Basel, Schwabe Verlag, 2011. 123 p.

côté français, leurs travaux ayant porté principalement sur des fonds documentaires suisses et sur ce que nous avons nous-même publié concernant l'année 1798, seule lucarne à leur disposition pour en prendre, encore trop partiellement, la mesure.

Le premier texte⁴⁸², qui interroge la révolution et l'occupation comme expérience et souvenir, cherche à appréhender les raisons de la marque laissée par l'Helvétique dans l'histoire suisse. Pourquoi est-elle entrée dans les annales comme celle de la domination étrangère? « *L'invasion française* » (DHS) et la constitution « *octroyée par la France* » ont marqué les événements. Les mots choisis sont forts, ils pourraient constituer une forme de décharge de responsabilité sur l'autre (la France). Ce sentiment revient lorsque Würgler affirme que la Révolution française s'incarne en Suisse :

« *Sie veränderte ganz Europa und damit auch die Eidgenossenschaft. Die Auswirkungen der Entwicklungen in Frankreich manifestierten sich in der Schweiz in der durch französische Truppen militärisch gestützten Beseitigung des Ancien Régime und in der Einführung der Helvetischen Republik.* »⁴⁸³

C'est aller un peu vite en besogne, tant il est avéré qu'aucun gouvernement d'ancien canton n'a été renversé par les baïonnettes françaises. Partout, de Bâle à Lausanne, de Berne à Zurich, de Soleure à Fribourg en passant par Saint-Gall, les anciennes autorités ont abdicqué et de nouvelles, souvent provisoires, ont chaque fois été instituées avant l'arrivée des Français.

Certes, leur présence sur les frontières et leur emprise sur Genève et le Jura constituaient une menace réelle qui a provoqué ou accéléré ces mouvements qui ont tous eu pour but de prévenir l'invasion. En vain, et c'est ce qui rend les mouvements militaires français d'autant moins justifiés, la violation de la souveraineté helvétique par la République française d'autant plus critiquable. Quant à l'introduction du régime de l'Helvétique, elle doit autant, sinon plus, aux progressistes suisses qu'au Directoire français. C'est ce que Würgler laisse entendre indirectement plus loin :

« *Zwar hatte es (...) wiederholte Forderungen nach mehr politischer Partizipation gegeben. Doch erfolgreich waren diese Protestbewegungen vor Beginn des Jahres 1798 kaum. Das änderte sich erst, als die französische Armee schon an den Landesgrenzen bereitstand. Jetzt befreiten sich die ehemalige Untertanengebiete – oder sie wurden von plötzlich reformbereiten Regierungen in die Freiheit entlassen.* »⁴⁸⁴

Il est regrettable d'en rester à l'image de la révolution seulement importée, voire imposée de l'extérieur. La réforme étatique a été élaborée par Ochs, certes corrigée à Paris, mais réaménagée par Ochs à son retour à Bâle (cf. supra). Les Suisses avaient, contrairement à la République batave, au moment du basculement un projet déjà formulé à adopter, évitant ainsi un vide de pouvoir central organisé de deux ans tel que celui qui s'était achevé début 1798 dans les ci-devant Provinces-Unies⁴⁸⁵. Il faut rappeler ici que Reubell voulait bien plus : faire disparaître la Suisse par une partition en trois.

Se penchant sur la question de l'occupation étrangère, Würgler rappelle à raison que les Suisses, contrairement à la majorité des Européens, n'ont aucune expérience de ce phénomène depuis plusieurs siècles. Enumérant les 4 charges principales – contributions, réquisitions, enrôlements et logement – il en résume les conséquences pour l'ensemble de la période 1798-1803. Il est relevé que 1798 n'a pas été l'année la plus difficile, la suivante l'étant bien plus en raison de la guerre continentale que la France attira sur le sol helvétique.

L'inégalité sociale face à la charge d'occupation est relevée, la classe aisée, taxée par les contribu-

482 WÜRGLER, Andreas, « GRENZEN des Zumutbaren ? Revolution und Okkupation als Erfahrung und Erinnerung », in : *Grenzen...*, op. cit., pp. 9-27.

483 WÜRGLER, op. cit., p. 11

484 WÜRGLER, op. cit., p. 12, CITANT aussi son texte : *Unruhen und Öffentlichkeit. Städtische und ländliche Protestbewegungen in 18. Jahrhundert*, Tübingen, 1995.

485 La constitution, *Staatsregeling voor het Bataafsche Volk*, date du 22 janvier et a été adoptée par référendum le 24 avril 1798.

tions, se déchargeant sur les classes plus modestes du poids du logement, quitte à les payer pour le prendre en charge par exemple. Il ne va pas jusqu'à relever que certains de ces ci-devant patriciens ont cherché à payer leurs contributions en réclamant le remboursement anticipé de prêts accordés aux plus modestes, phénomène relevé par Rapinat notamment, et qui accroît la charge sur les classes intermédiaires.

Würgler évalue la perception mémorielle sur la base des réalisations autour du bicentenaire, notant de fortes différences, compréhensibles, entre les nouveaux cantons (Vaud, Argovie, Thurgovie) et les cantons ayant subi la guerre et/ou la rigueur des contributions (la Suisse centrale, Berne et Zurich) :

« *Diese aus Erinnerungen gespeisten politischen Identitäten basieren auf dem je selektiven Umgang mit der Geschichte. Das kann einerseits bedeuten, die unangenehmen Seiten von 1798 – etwa die militärische Okkupation – aus dem Gedächtnis zu verdrängen, und andererseits, gewisse Elemente des Geschehens durch gezieltes Zugänglichmachen wenn nicht gar durch das "Produzieren" von Quellen zu betonen.* »⁴⁸⁶

C'est aussi pour donner la place qui revient aux aspects militaires, avec toutes ses implications, que notre travail veut combattre une telle volonté d'occultation d'une partie de l'histoire, déterminante pour 1798 notamment.

La contribution de Godel⁴⁸⁷ concernant la Suisse centrale et le rôle du clergé catholique confirme et conforte les résultats antérieurs. Ce clergé est partagé entre soutiens et opposants à l'Helvétique. C'est bien une dispute entre visions divergentes de la religion et de la liberté qui fonde l'opposition de cette partie conservatrice de la Suisse. Elle se manifeste par l'abattage des arbres de la liberté :

« *Ce fut notamment le cas à Greppen, le lundi de Pâques 1798, où l'arbre tomba parce qu'il était considéré comme irrégulier*⁴⁸⁸. *Des scènes semblables se répétèrent en avril 1798 dans d'autres communes du canton de Lucerne, quand des pèlerins revinrent d'Einsiedeln.*⁴⁸⁹ (...) »

Dans un cas au moins, un arbre de la liberté fut remplacé par une croix, comme en témoigne une lettre du jacobin lucernois Joseph Ronca (1759-1809) au général Schauenburg :

« Nos paysans, étant fanatisés par les prêtres, par les moines d'Einsiedeln et par les paysans des Petits Cantons ont fait ces jours passés des excès de toute sorte. [...] A Triengen [LU] on a abattu l'arbre de la liberté et y a planté la croix. Le curé de Triengen abuse de ces troubles: il faudrait donc, pour donner un exemple, faire enlever le curé et ceux qui ont agi contre l'arbre de la liberté. »⁴⁹⁰

*Les événements qui eurent lieu à Triengen et l'abattage d'autres arbres de la liberté dans le canton de Lucerne en 1798 font partie d'un mouvement contre-révolutionnaire catholique, d'une démonstration catholica, qui prônait en guise de réponse à la politique religieuse des révolutionnaires la propagation de la croix*⁴⁹¹, *mais aussi d'autres pratiques religieuses traditionnelles (...)*⁴⁹²

Si la lettre du citoyen Ronca n'a pas été conservée par Schauenburg, les événements sont connus et ils annoncent les opérations qu'il est obligé de mener contre la Suisse centrale quelques jours plus tard. Le déplacement souhaité du curé, s'il a eu lieu, n'a pas laissé de trace dans les correspondances non plus et il semble peu probable que le commandant français ait répondu à une telle suggestion

486 WÜRGLER, op. cit., pp. 25-26.

487 GODEL, Eric, « La Constitution SCANDALEUSE. La population de Suisse centrale face à la République helvétique », in : *Grenzen...*, op. cit., pp. 28-44.

488 Cf. extrait du procès-verbal du gouvernement provisoire de Lucerne (11-13.4.1798) ; StALU, Akt 21/2F.1., cité par GODEL, op. cit., p. 36.

489 Cf. *Beurkundete Darstellung des Einfalls der Staende Schwytz, Unterwalden (Nid-dem-Wald), Zug und Glarus in die Stadt Luzern am 29ten April 1798 samt Bemerkungen*, Luzern, 1798, p. 5, cité par GODEL, op. cit., p. 36.

490 Lettre de Joseph Ronca au général Schauenburg, s.d. (vers le 12 avril 1798) ; éd. par ASHR, vol. I, p. 646, cité par GODEL, op. cit., p. 37. Copie de cette lettre n'a pas été retrouvée dans les archives de Schauenburg.

491 Cf. Ebert, Wilfried, *Der frohe Tanz der Gleichheit. Der Freiheitsbaum in der Schweiz, 1798-1802*, Zurich, 1996, p. 193, cité par GODEL, op. cit., p. 37.

492 GODEL, op. cit., pp. 36-37.

qu'il estime de la compétence exclusive des autorités locales. Tout au plus un officier aura fait arrêter le prêtre et l'aura remis à la justice helvétique.

Un tel message permet de mieux comprendre la perception qu'a Schauenburg du rôle joué par le couvent d'Einsiedeln, dont il fait l'objectif principal des opérations (cf. chap. B.III.3.2 infra). La mission contre-révolutionnaire que remplit ce lieu à ses yeux se trouve conforté par les événements lucernois. Selon lui c'est bien cette opposition religieuse qui pousse à la révolte, par refus d'une constitution qui, telle que la perçoit la population locale, détruit la religion, alors que ce sont les pratiques culturelles (et non cultuelles !) qui se trouvent modifiées. C'est bien l'Helvétique qui est rejetée et par voie de conséquence ceux qui sont chargés de veiller à son installation et sa sûreté intérieure et extérieure : les soldats français.

Deux autres textes méritent plus particulièrement de retenir l'attention. Ils concernent les cantons de Berne et de Vaud, une « victime » et un « gagnant » selon les perceptions locales.

Le texte de Philippe Oggier⁴⁹³ fait l'analyse des violences physiques portées par les troupes françaises contre les civils bernois dans les cantons de Berne et d'Oberland de l'époque. C'est une analyse fine qui permet, pour la première fois à notre connaissance, de mieux mesurer ou quantifier les délits attribués à l'occupation. Oggier relève que la recherche historique :

« (...) *hat sich bisher noch wenig mit dem Verhältnis zwischen der französischen Besatzungsmacht und der schweizerischen Zivilbevölkerung während der Helvetik auseinandergesetzt*⁴⁹⁴. *Sie beschränkte sich bei der Betrachtung der Kriegslasten und den entsprechenden Gegenmassnahmen der helvetischen Behörden fast ausschliesslich auf die Kontributionszahlungen, die Requisitionen und die Einquartierungen*⁴⁹⁵. *Übergriffe werden in den Untersuchungen zwar ebenfalls häufig erwähnt, aber keine der Arbeiten taucht tiefer in dieses Thema ein.*

*Grundsätzlich geht Derck Engelberts davon aus, und darin stimmt Holger Böning mit ihm überein, dass das Verhalten der französischen Truppen in der Schweiz im internationalen Vergleich als sehr gemässigt einzuschätzen sei*⁴⁹⁶. *Aufgrund des von mir untersuchten Quellenmaterials kann dieser Befund bestätigt werden*⁴⁹⁷. *Von den 94 in den Kantonen Bern und Oberland im Zeitraum von 1798 bis 1803 ermittelten Übergriffen – dabei handelt es sich in 55 Fällen um körperliche Gewalttaten – hatten "nur" sieben den Tod des Opfers zur Folge*⁴⁹⁸. *Allerdings muss hervorgehoben werden, dass*

493 OGGIER, Philippe, « Übergriffe. Körperliche Gewalt französischer Besatzungstruppen gegen Berner Zivilpersonen 1798-1803 », in : *Grenzen...*, op. cit., pp. 66-83. Ce texte reprend une partie des résultats de son mémoire de licence : *Entgrenze Gewalt : Körperliche Übergriffe französischer Militäranghöriger gegen die Berner Zivilbevölkerung, 1798-1803*, Bern, Historisches Institut der Universität Bern, 2009.

494 ENGELBERTS, Derck, « La présence militaire française en Suisse en 1798 : sources, données statistiques et judiciaires », in : *Dossier Helvetik*, Vol. I, op.cit., pp. 63-81. Für Bern : BÜHLER, Susanna, HÄTTENSCHWILER, Diego, « Franzosenblut in Berner Adern : der Einmarsch der Franzosen vor 200 Jahren hinterliess auch demographische Spuren », in : *Der kleine Bund : Kulturbeilage zum « Bund »*, Nr. 296 (19.12.1998), Bern, 1998, p. 6 ; WÜRGLER, Andreas, « Bern von französischen Truppen besetzt », in : *Berns goldene Zeit*, op. cit., p. 529 ; ders., « Wer hat Angst vor wem ? Kulturelle, soziale und nationale Muster in den Beziehungen zwischen Stadtbevölkerungen und Besatzungsarmeen (Schweiz und Deutschland 1792-1815) », in : *Mit dem Feind tanzen ? Reaktionen auf die französische Expansion in Europa zwischen Begeisterung und Protest (1792-1815)*, Hrsg.v. NUBOLA, Cecilia ; WÜRGLER, Andreas, Bologna, 2010, pp 141-165, tous cités par OGGIER, op. cit., p. 69.

495 NABHOLZ, Hans, « Die Schweiz unter Fremdherrschaft », in : *Schweizer Kriegsgeschichte*, op.cit., pp. 5-152 ; MARKWALDER, Hans, *Die Stadt Bern 1798-1799. Die Neuorganisation der Gemeindeverwaltung*, Bern, 1927 ; BÄCHLIN, Max, *Das Unterstützungswesen der Helvetik. Staatliche und private Massnahmen zur Linderung der Kriegsnöte*, Basel, Helbing & Lichtenhahn, 1945 ; WOLFF, Kaspar, *Die Lieferungen der Schweiz an die französischen Besatzungstruppen zur Zeit der Helvetik*, Basel, Helbing & Lichtenhahn, 1948, tous cités par OGGIER, op. cit., p. 69.

496 BÖNING, Holger, *Der Traum von Freiheit und Gleichheit. Helvetische Revolution und Republik (1798-1803) – Die Schweiz auf dem Weg zur bürgerlichen Demokratie*, Zurich, 1998, p. 266, cité par OGGIER, op. cit., p. 69.

497 Dabei handelt es sich um Gesuche, Zeugenaussagen, Manuale und vor allem Behördenschriftverkehr aus dem Berner Stadtarchiv (SAB), dem Staatsarchiv Bern (StAB) und dem Bundesarchiv (Bar). OGGIER, op. cit., p. 69.

498 Die gesamten Übergriffe lassen sich folgenden Kategorien zuordnen : Misshandlung (30), Diebstahl (17), Unbekannt (13), Mord (7), Sachschaden (7), Vergewaltigung (7), Versuchte Vergewaltigung (7), Schlägerei (4), Flurschaden (2). Für die weitere Analyse wurden nur die 55 Fälle körperlicher Gewalt gegen Privatpersonen berücksich-

*die Zahl der Übergriffe insgesamt weit höher liegen wird. Unklar bleibt insbesondere, wie viele Übergriffe sich im Zusammenhang mit der Eroberung von Bern im März 1798 ereignet haben*⁴⁹⁹. *Auch nach der Proklamation der helvetischen Republik wurden aus unterschiedlichen Gründen längst nicht alle Übergriffe der französischen Militärangehörigen angezeigt.*⁵⁰⁰

Le large extrait ci-dessus se justifie : il permet de prendre une mesure précise tant de la réalité mesurable au travers des archives suisses et de l'absence de travaux sur le sujet des exactions contre les personnes, seuls les biens ayant apparemment mérité de retenir l'attention des chercheurs dans le passé.

Constatant que 58 des 94 exactions repérées par Oggier se sont déroulées en 1798-99, il note une forte recrudescence dès octobre 1798⁵⁰¹. Cela corrobore le constat déjà fait à l'époque que les nouveaux conscrits arrivant de France sont une partie du problème (cf. chap. D.V.3.2.2 infra). Il faut aussi envisager que l'invitation réitérée faite par Schauenburg aux Chambres administratives de dénoncer les cas de manière précise commence à porter ses fruits. Il y aurait ainsi en creux une indication d'un chiffre noir couvrant les printemps et été 1798.

La casuistique évoquée par Oggier confirme les tendances ressortant de celle du Conseil de guerre (cf. chap. D.V.4.2 infra). Il précise dans son mémoire que 20 % des cas concerne des victimes féminines. Hélas, les procès-verbaux d'audience n'indiquent que rarement les lieux de commission du délit et statut des victimes. Les causes des rixes (thème repris par Tosato-Rigo, cf. infra.), à domicile ou dans les auberges le plus souvent, recourent les indications des sources françaises, même si tous les cas ne sont, et de beaucoup, pas déferés au Conseil de guerre mais plutôt traités par la voie disciplinaire du corps qui n'a laissé aucune trace documentaire. La problématique de la consommation de l'alcool ressort aussi clairement, mais c'est en même temps un problème social plus général, touchant autant les militaires que les civils.

Oggier présente ensuite la question des victimes et des auteurs. Ses constats fournissent des indications précieuses permettant des investigations plus précises dans les sources françaises :

*« Die in den Quellen enthaltenen Informationen über die französischen Täter entsprechen den Angaben, die bei der Anzeige der Übergriffen gesetzlich verlangt wurden. Genannt wird meistens der militärische Grad und oft auch der Name der Einheit*⁵⁰². *Nur in einzelfällen sind die Namen der Täter überliefert. Auffallend ist, dass in fünf der 55 Fälle Angehörige derselben Einheit, der 14. Halbbrigade leichter Infanterie, für die Übergriffe verantwortlich waren. (...) Die Gründe für diesen Umstand sind unklar. Derck Engelberts weist lediglich darauf hin, dass die leichte Infanterie, trotz kleinerem Mannschaftsbestand, gegenüber der Linieninfanterie übervertreten sei*⁵⁰³.

Marianne von Jenner-Haller beschreibt die Soldaten der 14. Halbbrigade in einem Brief an ihre Tochter : "Um neun Uhr rückten zu den drei schon vorhandenen Bataillonen weitere drei an. Zu den sechs einquartierten Soldaten erhielten wir acht weitere, mehr Teufel als Menschen. [...] Gottlob sind die Teufel heute morgen weiter gezogen Gott möge sich aller derer erbarmen, die das Unglück haben, Jäger aus der schwarzen Legion beherbergen zu müssen, die ja, wie man sagt, zum grössten Teil aux Verbrechern und Ga-

tigt. D.h. die Morde, die Misshandlungen, die Vergewaltigungen, die versuchten Vergewaltigungen sowie die Schlägereien. OGGIER, op. cit., p. 69.

499 FANKHAUSER, Andreas, « ... da sich viele einbilden, es sei nun unter dem Titel Freiheit alles zu tun erlaubt. Der Kanton Bern unter der Trikolore 1798-1803 », in : *Berner Zeitschrift für Geschichte und Heimatkunde*, 60, 1998, pp. 123 ; STÜSSI-LAUTERBURG et LUGINBÜHL, Hans, et alii, *Vivat das Bernerbiet Bis an d'r Welt ihr End!*, op.cit., p. 342, cités par OGGIER, op. cit., p. 70.

500 OGGIER, op. cit., pp. 68-70.

501 Dans son mémoire de licence, Oggier précise que 23 cas ont été relevés pour la seule année 1798, Oggier, op. cit., 2009, p. 34.

502 Dans son mémoire, Oggier donne la liste des corps concernés, de laquelle nous pouvons retenir les suivants pour avoir été présents en Suisse en 1798 : les 9^e, 11^e et 17^e régiments de dragons, 12^e de chasseurs à cheval, 8^e de husards, 14^e demi-brigade d'infanterie légère (5 cas), 37^e, 76^e, 106^e demi-brigades d'infanterie de ligne. Oggier, op. cit., 2009, p. 35, note 171.

503 ENGELBERTS, op.cit., p. 76, cité par OGGIER, op. cit., p. 81.

leerensträflingen besteht⁵⁰⁴. Dass Marianne von Jenner-Haller mit ihrer Aussage über die soziale Zusammensetzung dieser Einheit nicht ganz falsch lag, scheint durch die Resultate von Derck Engelberts Forschung bestätigt. Ihr Urteil wird aber auch durch ständische Vorurteile beeinflusst. Über die bei ihr einquartierten Offiziere der gleichen Einheit berichtete sie nur Gutes.⁵⁰⁵ In ihrer Wahrnehmungen überdeckten die Zugehörigkeiten der französischen Offiziere zur selben sozialen Gruppe und deren, im Unterschied zu den Soldaten, kultivierte Umgangsformen ihren eigentlichen Status als Angehörige einer feindlichen Armee⁵⁰⁶. Sowohl Marianne von Jenner-Haller als auch die französischen Offiziere griffen im gegenseitigen Umgang auf dieselben ständischen Verhaltenscodes zurück, was ihr wohl Halt und Sicherheit in einer turbulenten Zeit bot. »⁵⁰⁷

Cette perception d'une correspondance de rang social, supposé équivalent, tant de la part de Dame Jenner-Haller que d'Oggier ne correspond que partiellement ou par un effet du hasard à une réalité généralisable par rapport au corps des officiers français. Ce réflexe, hérité d'une époque révolue en France depuis plus de 5 ans en 1798, part du postulat que seuls les hommes d'une classe sociale supérieure peuvent accéder au rang des officiers. En France ce privilège était même réservé strictement à la noblesse sous l'Ancien Régime. Il est important de rappeler à ce stade que les officiers des demi-brigades françaises ne sont justement plus nécessairement issus de ces rangs sociaux privilégiés. Nombreux sont ceux qui ont été élus à l'époque de la Convention par les soldats parmi leurs pairs. Ils n'ont plus nécessairement les « codes sociaux » que l'on présuppose « naturellement » être ceux des officiers. Ce phénomène est tout spécialement marqué pour la 14^e d'infanterie légère (cf. chap. C.II.2.5.1 infra).

Seule conclusion fiable que l'on peut ainsi tirer de ce témoignage, c'est que la famille Jenner-Haller a eu de la chance avec l'officier qui lui a été attribué. L'état des officiers de la 14^e légère ne fournissant aucune indication sur la moralité ou la bonne ou mauvaise conduite des officiers, il n'est pas possible d'identifier la proportion de ces derniers correspondant à un tel hommage de vertu, de civilité et de bonne conduite.

Quant à sa description des soldats de la Légion Noire, elle véhicule l'aura sombre qui l'entourait, mais contrairement à son affirmation, il ne s'agit pas de repris de justice. La mention des galères fait inconsciemment allusion à l'expédition d'Irlande à laquelle plus de 40% des soldats, sous-officiers et officiers ont survécu, malgré le naufrage d'un de leurs navires.

Le constat d'une prédominance de cas impliquant l'infanterie, avec 82 occurrences, par rapport à la cavalerie, seulement 12 cas, s'explique simplement par la part très faible que les troupes montées représentent dans le système militaire français à l'époque. Ce qui étonne bien plus, c'est l'absence totale de mentions liées à l'artillerie qui représentent 23,6 % des causes traitées en Conseil de guerre, contre 3,8 % pour les troupes montées.

En conclusion, le comportement des Français dans les cantons de Berne et Oberland est qualifié de « *gemässigt* » mais il est probable, selon Oggier, qu'en Suisse centrale et en Valais, la perception soit différente, notamment en raison des combats qui y furent menés. Les Bernois ont supporté tant bien que mal l'occupation :

504 GRUNER, Erich (Hrsg), « Marianne von Jenner-Haller. Leidenstage einer besetzten Stadt. Briefe einer Bernerin aus dem Jahre 1798 », in : *Berner Zeitschrift für Geschichte und Heimatkunde*, Jg. 3 (1941), p. 113. Der Brief (Nr 11) datiert von Ende Juni 1798, cité par OGGIER, op. cit., p. 81. Dans son mémoire de licence, Oggier cite d'autres extraits de cette correspondance situés entre avril et septembre 1798, concluant que là où les officiers sont présents, les débordements sont moins fréquents et rapidement réprimés s'ils surviennent tout de même : « *Kam es zu ungerechtfertigten Forderung seitens der Soldaten, konnte sie [M. von Jenner] auf die Hilfe der ebenfalls einquartierten Offiziere zählen oder damit rechnen, dass ihre Beschwerde bei den zuständigen französischen Stellen sofortige Gegenmassnahmen nach sich zogen.* », Oggier, 2009, op. cit., p. 45.

505 Ibidem, pp. 100 et 102.

506 SCHLÄPPI, Daniel, « Die Helvetik (1798-1803) – Neue Ansätze zum Verhältnis von Wandel und Kontinuität anhand von Sondierbohrungen an einer paradigmatischen Epochenschwelle », in : *Umbruch und Beständigkeit*, op.cit., p. 10 ss.

507 OGGIER, op. cit., pp. 81-82.

« Als unzumutbar galten aber offensichtliche Regelverstösse gegen Reglemente oder unzulässige Forderungen seitens der französischen Soldaten im Zusammenhang mit den Einquartierungen und den Lieferungen an die französische Armee. Als besonders bedrückend wurde die körperliche Gewalt gegen Zivilpersonen wahrgenommen, vor allem weil sie von verbündeten (...) ausging.

Die vorliegende Untersuchung offenbart den Teufelskreis, in den die Helvetische Republik durch die französische Besatzungspolitik geraten war. Die helvetischen Behörden Berns waren zur Durchsetzung der Anordnungen und Gesetze der Regierung auf die französischen Truppen angewiesen. (...) Vor allem die körperlichen Übergriffe der französischen Besatzungstruppen hatten trotz der relativ kleinen Zahl und trotz der Gegenmassnahmen der helvetischen Regierung, auf die hier nicht eingegangen werden konnte, eine verheerende psychologische Wirkung auf das Verhältnis zwischen der Zivilbevölkerung und der französischen Armee und somit auf die Helvetische Republik selbst. »⁵⁰⁸

Par sa conclusion, Oggier confirme sans l'ombre d'un doute que les troupes n'ont pas été laissées sans contrôle et que les abus, de quelque espèce qu'ils aient pu être, étaient le plus souvent commis en violation des règles établies par les autorités militaires françaises elles-mêmes et/ou le gouvernement helvétique. Ce sont donc bien les abus de quelques individus, que Schauenburg qualifie d'indignes du port de l'uniforme français ou du nom de soldats français comme le montre cet ordre du jour :

« Le général en chef est informé que des mauvais sujets qui toujours sont les mêmes dans tous les corps continuent à déshonorer et à avilir le nom français, en persécutant, pillant et désolant les paisibles habitants des campagnes. Il ordonne à tous les officiers, sous-officiers et grades compétents de les faire surveiller, et il invite ses frères d'armes à lui faire connaître ces hommes indignes d'être dans les rangs des premiers et des plus braves soldats de l'univers, afin qu'il puisse prendre les mesures convenables pour leur faire appliquer les punitions méritées. »⁵⁰⁹

Ce sont ces délinquants qui ont ancré durablement une piètre image des armées françaises dans la mémoire collective, bernoise dans ce cas, mais helvétique de manière plus générale. Et là également, la 14^e légère figure en première ligne... malgré l'affection que lui porte le général en chef qui fait preuve dans ce cas d'une forme de déni de réalité quant aux comportements inappropriés, voire délictueux, d'un nombre certain de ses hommes. S'il y a un reproche à faire à Schauenburg, c'est celui-là, et il est d'importance quand on pense aux événements de Stans.

L'étude du cas vaudois est au coeur de l'analyse de Tosato-Rigo à partir de :

« (...) la problématique jamais véritablement abordée de la collaboration avec l'occupant dans l'instauration du nouveau régime. »⁵¹⁰

S'interrogeant sur la possibilité d'éviter l'entrée des troupes françaises en territoire vaudois par une révolution autonome, elle répond par la négative, Ménard ayant pris le prétexte de « l'incident de Thierrens » pour agir :

« Par un curieux renversement de logique, l'attaque portée par des Vaudois et qui avait coûté la vie à deux Français diabolisa les Bernois, tout en faisant de ces nouveaux ennemis des Français, par la force du discours ... ceux des Vaudois : "Peuple vaudois, vous avez ressenti notre injure : votre pays est entre nous et les coupables. Je viens attendre parmi vous les ordres du Directoire exécutif pour les poursuivre et les punir. Vos vœux nous appelaient à protéger vos droits : recevez-nous comme vos libérateurs." La France ne faisait pas la guerre aux populations, mais aux gouvernements, (...) »⁵¹¹

La charge contre Berne est le reflet de l'animosité viscérale de Reubell, l'homme dominant du Di-

508 Ibidem, pp. 82-83.

509 BNUS, MS 0.482, p. 58., 30 floréal an 6 [19 mai 1798], *Ordre du jour*

510 TOSATO-RIGO, Danièle, « La présence militaire française dans une province « libérée » : discours, pratiques, mémoire », in : *Grenzen...*, op. cit., pp. 84-104, ici p. 84.

511 TOSATO-RIGO, p. 87.

rectoire, à l'égard de Berne, le canton qu'il déteste par-dessus tous les autres et qu'il faut à tout prix abattre. Cette volonté est parfaitement relayée par son subordonné Ménard.

Tosato-Rigo se penche donc en premier lieu sur les discours. Le ton lyrique de Ménard et de Brune, ainsi que de leurs « subordonnés » vaudois, donne quelques échantillons du langage typique des officiers de la République, qui se retrouve aussi dans certaines proclamations de Schauenburg au cours du reste de l'année 1798.

C'est ensuite la posture d'armée d'occupation qui est au centre de l'intérêt, notamment l'injonction à vivre sur le pays, comme contribution à l'aide pour sa « libération ».

En premier lieu, Tosato-Rigo souligne les difficultés générées par le volume du ravitaillement nécessaire et le manque de lieux où loger les soldats. Il est utile de rappeler encore que nulle part en Suisse on ne dispose, à cette époque, de casernes. Les corps de garde existants ne sont prévus que pour de modestes détachements de 10 à 20 hommes au plus.

Dès le début de l'occupation on prend conscience du non respect des engagements des généraux Ménard puis Brune qui avaient affirmé en arrivant qu'il n'y aurait pas de charges pour les Vaudois alors que c'est bien eux qui ont dû pourvoir à tous les besoins, même financiers pour assurer le paiement de l'arriéré de solde des soldats français venus de l'armée d'Italie. La suite de l'année cela ne se passe pas mieux :

« A Lausanne, à en croire le préfet national Henri Polier, les habitants de la ville furent contraints de nourrir trois bataillons début juin 1798, en flagrante contradiction avec les ordres du commandement militaire français lui-même : "Les soldats avaient reçu le 7 prairial à Soleure leurs rations pour quatre jours, c'était le troisième jour, ils n'avaient plus rien, il fallut bien y pourvoir quoique dans ce même moment le lieutenant préfet faisait publier la défense de leur fournir autre chose que logement, feu et lumière, en conformité à l'ordre du général Schauenburg⁵¹². Le murmure fut si grand que l'administration fut obligée de les indemniser en leur donnant les rations d'un jour.

Le 1^{er} et 3^e bataillon de la 97^e demi-brigade⁵¹³ devaient recevoir leurs rations le jour de leur arrivée, et le commissaire des guerres vaudois les avait fait préparer, mais le quartier-maître français ne se présenta à lui que vers les cinq heures de l'après-midi pour lui demander les rations. Il en résulta nécessairement, et cela arrive souvent, que les citoyens se virent forcés de nourrir ces bataillons." »⁵¹⁴

Cette citation illustre parfaitement la préoccupation principale de Schauenburg à l'égard des services des vivres (cf. chap. D.III.1 et D.III.2 infra). Le message ci-dessous en est une preuve parfaitement limpide :

« Je crois aussi devoir vous faire part de la défense expresse que j'ai faite à tout militaire de

512 Le préfet Polier fait certainement allusion ici à la proclamation que Schauenburg annonce avoir adressé à l'armée par l'ordre du jour du 29 floréal an 6 [18 mai 1798], BNUS, MS 0.482, pp. 57-58 : *« Les plaintes répétées que reçoit le général en chef journellement sur les démarches exagérées de beaucoup de militaires et des différentes administrations de l'armée ainsi que de leurs trop grande suite, l'ont obligé à déterminer par une proclamation ce que l'on doit exiger de la part des habitants. Il s'empresse de faire connaître l'ordre qu'à commencer du premier prairial [20 mai], qui que ce soit ne pourra se permettre une réquisition pour aucun objet de vivres ou de transport, à moins que ce soit pour l'exécution d'un mouvement militaire, et encore ces réquisitions ne devront elles porter que ce qui est fixé par la loi. Cette proclamation sera envoyée dans le plus court délai à toute l'armée, et au Directoire helvétique, afin qu'elle soit réciproquement connue et ponctuellement exécutée. »*

513 Cf. chap. C.II.1.5. concernant cette demi-brigade qui se signale par le grand nombre de cas traités, lors de son bref séjour, en matière disciplinaire et judiciaire impliquant notamment aussi des officiers.

514 ACV, H.178 C, 5 juin 1798, *Observations sur les moyens de remédier aux abus qu'entraîne le passage des troupes françaises*. Polier y recommande notamment *« que les troupes ne reçoivent les rations que pour le jour-même. Il est de notoriété que si le soldat les reçoit pour plus d'un jour, et que sa route le conduise à des logements où les habitants ne sont pas encore au dernier degré du dénuement, il consomme le premier jour, donne ou vend (ne fût-ce que pour se soulager du poids) les rations du jour suivant. Arrivé au deuxième ou troisième logement, il serait inutile de penser à contraindre le citoyen à ne pas nourrir ce soldat affamé et qui, pressé par le besoin, se porterait nécessairement à ces excès qu'il vaut mieux prévenir. Aussi son hôte, moitié peur, moitié pitié, le nourrit au risque de manquer lui-même et ses enfants de pain »* Le préfet défend aussi expressément aux officiers de *« prendre table chez leur hôte »*, autre usage qui tendait apparemment à se répandre. Cité par TOSATO-RIGO, p. 94.

vendre ou de trafiquer avec les habitants des rations de comestibles ou fourrages qui leur sont alloués & que tous ceux qui seraient convaincus d'avoir fait le trafic seront traduits au Conseil de guerre. »⁵¹⁵

A cela s'ajoute, comme le relève Tosato-Rigo, le problème du recouvrement des bons remis par les troupes en échange des prestations fournies. Il s'agit d'un problème structurel de l'administration républicaine française. Cela atteste, en passant, en premier lieu de la bonne volonté et du respect du cadre réglementaire par les officiers et, en second lieu, de leur totale impuissance face à ces obstacles administrativo-financiers symptomatiques du régime du Directoire, de son système bureaucratique et de son manque structurel de finances.

Les biens réclamés par les soldats sont aussi révélateurs des manques dont eux-mêmes souffrent :

« (...) toujours, pour éviter les désordres d'unités mécontentes, les autorités communales étaient contraintes à d'autres concessions. A Vevey, les troupes de passage et la garnison prirent l'habitude de réclamer des légumes. L'équipement des soldats étant par ailleurs misérable, les caisses des unités la plupart du temps vides et les services d'intendance mal organisés, des fournitures de toutes sortes devaient leur être mises à disposition⁵¹⁶. Et ce, bien au-delà du mois de mars 1798, période la mieux étudiée jusqu'ici. »

Tosato-Rigo mentionne les passages de troupes de fin mars (retour des troupes de Brune partant pour Toulon puis l'Égypte), mai et septembre (renforts de l'armée d'Italie depuis l'armée de Mayence). L'analyse de l'état des troupes, en termes de matériel notamment mais aussi en tenant compte des distances parcourues, permet de confirmer qu'elles sont souvent dans un état de délabrement avancé, régulièrement relevé par Schauenburg qui s'en plaint auprès du Ministère. Cet état de fait est déjà structurel pour les troupes venant de l'armée d'Italie en hiver 1798. Pour celles qui s'y rendent au printemps et en automne, leur état est à peine moins préoccupant, sous réserve des souliers en particulier qui souffrent des longues marches à effectuer (cf. chap. D.III.3 infra).

Ces faits conduisent à se poser la question du contrôle de la violence induite par ce mal-être des soldats. Basant sur nos travaux⁵¹⁷, Tosato-Rigo évoque la personnalité déterminée du préfet Henri Possier déjà mentionné plus haut. Il a pris toute la mesure des difficultés et, surtout, proposé et mis en oeuvre les remèdes adéquats par la création de gardes locales armées⁵¹⁸. C'est son modèle qui sera adopté et généralisé par la suite par le Ministre de la guerre helvétique.

Sa fine analyse a d'ailleurs trouvé auprès de Schauenburg une oreille attentive et le général a appuyé ses propositions sans réserve, saluant son action proactive. Tous deux poursuivent le même but : protéger la population en assurant l'ordre et la discipline des troupes, par la force si nécessaire.

Le canton du Léman semble ainsi avoir été le premier à assurer un service d'ordre local digne de ce nom avec compétence disciplinaire étendue à l'égard des soldats français isolés et/ou délinquants qui doivent être désarmés, arrêtés et remis à leur corps ou à la garnison la plus proche pour sanction.

Il s'agit d'un exemple de collaboration à trois gagnants :

- la population civile est protégée par des hommes issus de ses propres rangs, dans lesquels elle peut donc avoir une meilleure confiance ;

515 BNUS, MS 0.473/485 – SHAT, B 2 64, 6 prairial an 6 [25 mai 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au Directoire exécutif de la République helvétique*

516 Voir les collectes de vieilles chaussures organisées par la municipalité, reconnaissant leur dénuement extrême, en mai et en septembre 1799 pour ces braves soldats français, sur ordre du commandement français. A.-A. Krähenbühl, *Vevey sous la République helvétique*, p. 125, cité par TOSATO-RIGO, p. 95.

517 ENGELBERTS, Derck, « La Présence militaire en Pays de Vaud en 1798 : séjour et transit des soldats de la Grande Nation », in : *De l'ours à la cocarde*, op. cit., pp. 389 ss.

518 ACV, H.179 a : La pratique en a été encouragée par un arrêté du Ministre helvétique de la guerre, du 12 novembre 1798 : « Désirant soulager efficacement le Peuple en prévenant les maux auxquels le défaut de surveillance sur les soldats marchant détachés de leur corps peut facilement donner lieu », il demandait aux préfets des cantons concernés par les passages des troupes françaises de faire organiser dans chaque ville ou village une garde de six hommes qui pourrait être augmentée en cas de nécessité. cité par TOSATO-RIGO, p. 95.

- les autorités locales helvétiques récupèrent une partie éminemment régaliennne de leurs pouvoirs en matière de sécurité publique ;
- le commandement français peut compter sur des auxiliaires helvétiques postés partout où cela s'avère nécessaire, qui n'émargent pas à sa comptabilité et qui évite de détacher partout des soldats français risquant d'augmenter les problèmes au lieu de les régler.

Il faut relever que le constat de Tosato-Rigo recoupe les travaux d'Oggier qui souligne l'activité du préfet Tillier du canton de Berne qui parvient aux mêmes conclusions et s'empresse d'organiser les gardes locales autorisées par l'ordre à l'armée du 11 novembre⁵¹⁹.

Tosato-Rigo, comme Oggier, signale aussi un phénomène qui préoccupe : celui des rixes entre soldats. Ces cas, s'ils sont graves (blessures, implication de cadres p. ex.), finissent au Conseil de guerre. Une Vaudoise témoigne :

« *Nous croyions enfin être délivrés des Français, après avoir eu notre compte. Point du tout, il recommence à en passer*⁵²⁰. *J'étais enchantée dans le commencement quand il arrivait des Français, mais on se lasse de tout et je m'en suis encore plus dégoûtée depuis que nous en avons eu qui se sont enivrés et battus. Les Français ont la passion de se battre au sabre, et ils l'ont bien satisfaite avec nos Vaudois. Dernièrement 4 hommes de la garde vaudoise ont manqué: après avoir bien cherché, on en a trouvé deux de tués, mais on n'a pas vu les deux autres.* »⁵²¹

De telles rixes sont fréquemment déférées devant la justice militaire (cf. chap D.V.4.1.2 et D.V.4.1.3 infra). Elles sont souvent qualifiées d'insubordination, de duel ou de voies de fait.

Tosato-Rigo termine par une revue de l'évolution de la perception de l'intervention française et de la réception de la Révolution helvétique en Pays de Vaud, première partie de la Suisse à adopter la nouvelle constitution.

Dans le dernier article de cet ouvrage collectif, Hostenstein⁵²² évalue l'historiographie bernoise des XIX^e et XX^e siècles. C'est une analyse critique, pointue et qui permet principalement de mesurer la place centrale qu'occupe le changement de régime dans l'histoire de l'Etat de Berne. Comme il n'est pas question d'événements précis concernant les troupes françaises, nous n'approfondirons pas ce chapitre de grande valeur et qui converge pour ce qui les concerne aux constats de nos travaux (cf. supra).

Ce volume fait donc la part belle à la recherche précise et à la compréhension fine des tenants et aboutissants de cette époque si densément documentée, commentée et, trop souvent, instrumentalisée. Comme le précédent, il prouve qu'une recherche cohérente peut désormais être consacrée à la période de l'Helvétique.

Pour terminer cette section, il faut se pencher sur la transmission de tous ces nouveaux savoirs. C'est bien au niveau du matériel scolaire qu'on peut mesurer l'évolution de la perception du passé et la pénétration vers le public des travaux des historiens. Cela permet d'attester de cette « normalisation » de l'Helvétique dans l'historiographie suisse. Pour conclure donc, deux mentions concernant le sujet tirés de matériel didactique, l'un en français, l'autre en allemand.

En collaboration avec les éditions françaises Nathan, le Département de l'éducation, de la culture et des sports de la République et canton de Neuchâtel a élaboré entre 2005 et 2010 une série de nouveaux manuels d'histoire pour les écoles secondaires (8^e à 11^e HarmoS). Dans le volume consacré à l'histoire moderne, de la Renaissance à 1914⁵²³, le chapitre 8 est intitulé : *L'Europe et la Suisse pen-*

519BNUS, MS 0.482, p. 222-225 – SHAT, B 2 68 – ASHR 3, p. 523, N° 80, 21 brumaire an 7 [11 novembre 1798],

Ordre du jour, au quartier général à Zurich

520 Il s'agit du passage des renforts à destination de l'armée française d'Italie de l'automne 1798.

521 Lettre d'Henriette Bugnion du 31 octobre 1798, in J. Cart, *Il y a cent ans*, p. 48, cité par TOSATO-RIGO, p. 99.

522 HOLENSTEIN, André, « Rekonstruierte Erinnerung und konservatives Geschichtsdnken. Die Helvetische Revolution in der bernischen Erinnerungskultur des 19. und 20. Jahrhunderts », in : *Grenzen...*, op. cit., pp. 106-123.

523 *Histoire 8^e*, sous la direction de Sebastien Cote, Paris/Neuchâtel, Nathan/DECS, 2008, 240 p.

dant la Révolution et l'Empire (1789-1815). La leçon 3 est consacrée à *La Suisse et la Révolution (1789-1798)* et la leçon 4 *La République helvétique et l'Acte de Médiation (1798-1814)*⁵²⁴. Ces deux leçons intègrent les travaux réalisés entre 1992 et 2005, contextualisent les événements suisses dans le contexte européen et présentent notamment le brouillon de la capitulation bernoise et une eau-forte de Ludwig Hess montrant la désolation de Stans et des schémas institutionnels des deux régimes. Cette série de manuels a été reprise intégralement par le canton de Vaud, avec un découpage adapté à son programme.

Seconde mention qui ne saurait être négligée dans ce contexte pédagogique : le sentier historico-didactique inauguré en 2020 par la commune de Stansstad à l'occasion de son 600^e anniversaire. Fait significatif, dans le co-financement de ce sentier figure l'ambassade de France. Le sentier didactique a été élaboré avec le travail actif de la Haute Ecole Pédagogique de Lucerne, il s'appuie sur un site internet de grande qualité⁵²⁵ avec les rubriques :

« *Menschen / Themen / Orte / Audio / Bildung / Forum / Info* »

Le dossier pédagogique permet aux enseignants de parcourir le chemin didactique de manière active avec leurs classes. L'Helvétique entre ainsi de plein pied dans la connaissance historique des élèves germaniques, preuve que les travaux des historiens de la fin du XX^e et du début du XXI^e siècle ont dépassé les rayons des bibliothèques et touchent, enfin, un public plus étendu.

Les Nidwaldiens font preuve d'un remarquable effort de vulgarisation intelligente dont maint autre canton devrait s'inspirer, pas seulement pour l'histoire de l'Helvétique par ailleurs.

A.III.2 : L'historiographie française des forces armées et des relations franco-helvétiques sous le Directoire

Une étude fondamentale de la production historique française dû à la plume de Jacques Godechot a été évoqué plus haut. Avec la contribution de Jean-René Suratteau ce sont sans conteste les meilleures études réalisées par les chercheurs français sur cette période critique des relations bilatérales franco-suisse. Elles ont contraint leurs collègues helvétiques à remettre l'ouvrage sur le métier, c'est pourquoi leurs travaux ont été évoqués dans ce contexte (cf. chap. A.III.1.2.2 supra).

A mettre dans la même veine d'importance la travail de Raymond Guyot, *Le Directoire et la paix de l'Europe*, dont les différents éléments ont été présentés notamment au travers des analyses de Suratteau. A rappeler ici les chapitres qui traitent largement et de manière pertinente et pondérée des questions liées à la Suisse et la République helvétique⁵²⁶. Ce sont le XIV, *Résurrection de la propagande*, parties IV à VI⁵²⁷ consacrés aux origines de l'intervention en Suisse jusqu'à la chute de Berne et XVI, *Le bilan des alliances, l'Espagne – la Hollande – l'Helvétique*, surtout les parties II et III⁵²⁸, présentant l'activité de Rapinat et la question de l'alliance du 19 août 1798. Ces travaux fondateurs ayant été commentés au travers du travail de Rufer, il n'y a pas lieu d'y revenir ici.

L'étude des troupes à l'époque du Directoire n'a pas été pour les spécialistes des armées de la Révolution et de l'Empire un objet d'étude prioritaire, hormis les questions liées aux désertions et à la conscription. Seul ce qui prépare l'avènement du Consulat suscite de l'intérêt, ce qui focalise l'attention sur l'activité de Bonaparte et la campagne d'Egypte.

Il semble que la lecture des attermoissements du Directoire au travers des événements en Helvétie et sur ses frontières orientales face à une Autriche de plus en plus remuante, puis passant à l'action aux Grisons, ait échappé à l'attention jusqu'à l'arrivée de Masséna, général dont la carrière attire bien

524 *Histoire* 8^e, op. cit., chapitre 8 : pp. 126-145, leçons 3-4, pp. 134-137.

525 <https://franzoseneinfall.ch/>

526 GUYOT, Raymond, *Le Directoire et la Paix de l'Europe des traités de Bâle à la deuxième coalition (1795-1799)*, Genève, Slatkine – Megariotis Reprints, 1977, édition originale 1911, 956 p.

527 GUYOT, op. cit., pp. 624 à 666.

528 GUYOT, op. cit., pp. 740 à 783.

plus de chercheurs que le discret Schauenburg. Il est pourtant le seul vainqueur des Suisses depuis François I^{er} (Marignan, 1515) et même l'unique si l'on ajoute que ce fut en territoire helvétique depuis Charles VII (Saint-Jacques sur la Birse⁵²⁹, 1444). Seule la France est ainsi parvenue au bout des Suisses, à trois reprises, deux fois en tant que royaume et une en tant que République, les Habsbourg et la Bourgogne ayant toujours été battus depuis le début du XIV^e siècle.

La campagne de l'armée d'Helvétie est ainsi loin d'avoir retenu l'attention de nombreux historiens français, sans qu'on puisse déterminer les raisons de ce fait. Pour les rédacteurs d'historiques des régiments français, réalisés pour la plupart à la fin du XIX^e siècle, après la défaite de 1871, les faits d'armes semblent seuls compter. Les pertes sont évoquées, mais elles ne visent qu'à vanter des militaires « tombés au champ d'honneur ». A cette époque, seule compte la « glorieuse geste révolutionnaire », ce qui s'explique, aux lendemains d'une cruelle défaite suivie de perte de territoire, par le besoin de glorifier des forces armées françaises en mal de reconnaissance.

Dans les historiques existants, la posture des troupes face aux habitants ne fait l'objet d'aucune étude ou considération. Une seule mention, celle du manque de subsistances en Suisse orientale, apparaît dans celui de la 109^e de ligne, ainsi que « *les souffrances et les privations* » dues au manque de vivres pour la 106^e. Les auteurs cherchent à magnifier le sens du sacrifice des combattants français face à l'adversité. Quant à ce qu'endurent les civils, c'est un non-sujet.

Les historiques figurant dans les ressources informatiques passent le plus souvent sous silence l'année 1798 en Suisse, sauf pour les corps partant ensuite en Egypte, campagne bien plus propice pour évoquer la grandeur des forces de la République. Une victoire sur de lointains Mamelouks est moins susceptible de critiques que celle sur une Nation proclamée amie...

Parue à la même époque, *Histoire de l'infanterie en France*⁵³⁰ consacre une centaine de pages du tome IV à la période du Directoire. Le système voulu du second amalgame des demi-brigades d'infanterie y est largement commenté et expliqué par rapport à l'engagement au combat des troupes de ligne et légères. Il y est fait largement mention des pertes continues de l'infanterie par les désertions. La création par Hoche le 18 juin 1796 de la Légion Noire y est évoquée⁵³¹ avec une description de la sélection des hommes la composant et de son uniforme, une :

« (...) *carmagnole et un pantalon en étoffe noire avec un chapeau rond orné d'un panache rouge.* » Rien n'est dit des démarches de Bonaparte pour obtenir le passage par le Valais en 1797. Pour 1798, aucun mot sur la campagne d'Helvétie, seule est mentionnée la réquisition des 6 demi-brigades auxiliaires, le chapitre étant là aussi principalement consacré à la campagne d'Egypte et, sur le plan organisationnel à la loi sur la conscription.

Déjà évoqué dans la biographie de Schauenburg, l'ouvrage de Colin⁵³², paru en 1902, éditant son registre de correspondance de début 1793, demeure à ce jour le témoignage le plus précis sur le fonctionnement au quotidien des armées du début de la Révolution. Ce registre, comprenant un ordre par jour, précède tous ceux qui se trouvent à la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg. Le 1^{er} de la série s'ouvre le 4 août 1793, et le 23^e et dernier volume se clôt le 29 novembre 1808. Le huitième⁵³³ couvre les années 1797 à 1799, le flux rédactionnel étant interrompu par la

529 A préciser qu'en 1444 cette partie de la Suisse actuelle n'y était pas encore rattachée, Bâle n'étant entré dans le Louable Corps helvétique qu'en 1501 après avoir été de longue date son allié.

530 BELHOMME, Victor, *Histoire de l'infanterie en France*, tome IV, Paris, Lavauzelle, 1893.

531 BELHOMME, op. cit., p. 133.

532 COLIN, J., *La tactique et la discipline dans les armées de la Révolution. Correspondance du général Schauenbourg, du 4 avril au 2 août 1793*, Paris, Librairie militaire R. Chapelot, 1902, 342 p.

533 BNUS, MS 0.453 pris dans la série de BNUS, MS 0.446 à 0.468 (2834 feuilles), MS 0.491, 0.493 à 0.495 (183 feuillets + 422 pages)

campagne d'Helvétie et ne contenant qu'une bonne vingtaine d'ordres, en grande majorité liés à la gestion de l'arrivée des conscrits. Il reste donc un travail immense à faire pour suivre l'évolution de l'infanterie de la Convention à l'Empire. Notre thèse ne peut en constituer qu'une amorce par ses limites chronologiques, géographiques et de la part des troupes engagées.

Le tome 2 de *Histoire militaire de la France*, couvrant la période de 1715 à 1871, consacre les chapitres VIII à XII à la période de la Révolution et de la Première République⁵³⁴. Dans le chapitre IX, *La politique militaire de la Révolution et l'organisation de la Défense nationale*⁵³⁵, Bodinier relève, dans le passage de « *la guerre de libération des peuples à la guerre de conquête* » que :

« *Sous le Directoire on alla encore plus loin dans cette voie en faisant exploiter les pays occupés (ou "libérés") au profit des finances françaises. A partir de 1794, la doctrine du gouvernement était que la guerre devait nourrir la guerre. Les pays occupés furent mis en coupe réglée (...) Les Français trompèrent cruellement les espérances des pays qu'ils occupèrent en renversant leurs institutions et en les soumettant à un lourd régime de contributions. (...) avec l'insurrection de Francfort, la seule révolte qui se produisit contre l'occupation française en Rhénanie mais il y en eut de nombreuses en Belgique, en Italie et en Suisse.* »

Bodinier insiste sur les problèmes résultant des faiblesses de la logistique, indiquant par là que ce qui a été constaté en Suisse en 1798 n'est en rien exceptionnel :

« *Mais si le ravitaillement fut presque toujours insuffisant et des défaillances parfois lourdes de conséquences, c'est que les difficultés étaient pratiquement insurmontables.* »⁵³⁶

Dans le chapitre consacré à l'armée et ses transformations, le tableau de l'évolution des effectifs montre qu'ils sont bien à leur étiage en 1798⁵³⁷, durablement sous les 400'000 hommes « *présents sous les armes* », approchant même plutôt des 300'000 avant que la conscription ne les fasse remonter, pour peu de temps, au-dessus de cette marque des 400'000 hommes début 1799. Quelques pages sont consacrées aux différentes armes et leur évolution au cours de la période, avec une attention mesurée aux deux amalgames.

Bodinier passe en revue l'évolution de la tactique, insistant sur l'importance du choc et de l'expérience plus que du feu qui renforça les troupes républicaines par l'expérience. Il signale que :

« (...) *la désertion n'avait laissé dans les armées que les meilleurs éléments. A partir de 1795, elles devinrent de véritables troupes de métier, commandées par des chefs souvent jeunes, capables et énergiques, et elles conservèrent l'enthousiasme des premières campagnes qui leur faisait supporter les plus grandes privations.* »⁵³⁸

C'est bien cet aspect qui a fait la différence dans les combats contre les miliciens helvétiques, habitués seulement à l'exercice du dimanche et, en cas de mise sur pied, au retour à la maison dans les meilleurs délais pour réduire pour les cantons les frais de leur activité. A rappeler l'absence criante d'officiers tels que ceux décrits ci-dessus pour des combattants suisses biens seuls pour affronter la machine de guerre française dans chacune des phases de combat de 1798 (cf. chap. B.II, B.III.3 et B.V.2 infra). Dans le chapitre consacré aux campagnes de la Révolution⁵³⁹, il n'y a que 4 petites lignes qui relatent celle d'Helvétie.

Plus intéressant est le chapitre *Du soldat républicain à l'officier impérial. Convergences et divergences entre l'armée et la société*⁵⁴⁰. Il passe malheureusement sur la période du Directoire pour étu-

534 *Histoire militaire de la France*, tome 2 : *De 1715 à 1871*, Paris, Presses Universitaires de France, 1992, chapitres 8 à 12, par Gilbert BODINIER, pp. 195-304.

535 BODINIER – 1992, op. cit., 221-233.

536 BODINIER – 1992, op. cit., p. 233.

537 BODINIER – 1992, op. cit., Croquis 6, *Evolution des effectifs entre 1789 et 1799*, p. 242.

538 BODINIER – 1992, op. cit., p. 260.

539 BODINIER – 1992, op. cit., Chapitre XI, p. 261-279.

540 BODINIER – 1992, op. cit., Chapitre XII, p. 281-304.

dier la motivation du soldat. Ce n'est qu'au chapitre de la discipline que cette période est évoquée, pour en souligner le relâchement selon les époques et les armées. Une des causes principales de la maraude reste le manque de ravitaillement comme cela s'est illustré de manière flagrante en Suisse en 1798. Bodinier note à propos des relations avec les pays occupés que :

« *Imbus de leur supériorité, les militaires français faisaient preuve de beaucoup de mépris à l'égard des populations étrangères.* »⁵⁴¹

On croirait cette phrase écrite pour décrire la perception laissée en Suisse par le passage des troupes surtout mais aussi par rapport à certaines des demi-brigades actives en Suisse.

L'étude des cadres ne se penche pas sur la structure des accès aux grades sous le Directoire ni sur leur niveau d'instruction à cette époque. Les questions des rapports entre la société et l'armée à la même époque n'est pas non plus étudiée.

Au bilan, quelques petites touches permettent de confirmer que les troupes présentes en Suisse en 1798 étaient représentatives de l'état général des armées du Directoire, présentant une attitude plutôt acceptable par rapport à ce qui se manifestait en Italie notamment. Le redressement de la discipline, relevée pour l'époque impériale, doit beaucoup à des hommes tels que Schauenburg qui a formé une partie importante de ces troupes renouvelées par la conscription. Son nom et son rôle sont pourtant ignorés.

Une nouvelle *Histoire militaire de la France*, parue en 2021, traite dans son premier volume *Des Mérovingiens au Second Empire*. La cinquième partie, sous le titre *Honneurs et Malheurs. Héritages et mutations de l'armée « napoléonienne », 1795-1815*⁵⁴², couvre en un large empan Directoire, Consulat et Empire.

Les constatations de Bodinier n'y sont pas fondamentalement remises en cause. La présence du Directoire dans cette partie est pour le moins discrète, sous réserve de la présentation, incontournable, de la loi Jourdan-Delbrel instaurant le système de la conscription (cf. chap. C.VIII.2 infra). Tout au plus signale-t-on une militarisation croissante de la société qui aboutit en 1799 au changement de régime. Rien de précis concernant les campagnes du Directoire si ce n'est qu'est évoquée tout ce qui ramène à l'activité, soit du gouvernement, soit de Bonaparte, puis de l'épopée impériale avec tous les correctifs apportés à l'organisation militaire française. Ces adaptations révèlent ainsi en creux les manques et défauts antérieurs qui ne sont pas présentés, pas plus que les conséquences qui en ont découlé pour les populations qui ont dû vivre aux côtés de ces troupes, sur le territoire national comme à l'extérieur.

Il y a une foule de travaux plus sectoriels qui traitent d'aspects spécifiques, souvent sur une durée couvrant la Révolution et l'Empire. On peut citer par exemple le texte de Corvisier, *La place de l'armée dans la Révolution française*⁵⁴³, qui souligne aussi que les désertions ont fait de l'armée des troupes amaigries certes, mais surtout aguerries :

« *Ils sont toujours aussi motivés qu'en l'an II, mais les motivations ne sont plus les mêmes sauf le patriotisme. Ils ont confiance en leur force et en leur destin. Ils sont mus à la fois par l'orgueil national et par un sentiment de supériorité à l'égard des civils.* »

Quant au rapport des armées à la République, une dimension importante est soulignée, surtout en pensant à ce qui s'est passé à la suite du décret de LeCarlier sur les 16 millions de contributions :

« *La guerre nourrit l'Etat. Par là même, la guerre nourrit la paix intérieure retrouvée. Le Direc-*

541 BODINIER – 1992, op. cit., p. 290.

542 *Histoire militaire de la France*, tome I. : *Des Mérovingiens au Second Empire*, sous la direction de Hervé DRÉVILLON et Olivier WIEVIORKA, Paris, Perrin, 2021, Cinquième partie par Bernard GAINOT, pp. 697-872.

543 CORVISIER, André, « La place de l'armée dans la Révolution française », In: *Revue du Nord*, tome 75, n°299, Janvier-mars 1993. pp. 7-19 ; https://www.persee.fr/doc/rnord_0035-2624_1993_num_75_299_4797, 06.08.2023.

toire ne subsiste qu'avec l'argent que lui envoient les généraux en saisissant les trésors, des pays vaincus et en exploitant ceux-ci, (...) »

L'argent prélevé dans les caisses helvétiques n'a, hormis les 3 millions envoyés à Bonaparte pour la campagne d'Égypte, pas été envoyé en France mais a principalement servi à couvrir les frais de la présence militaire en Suisse. Cela ne correspond donc pas à une recette comptabilisée dans la comptabilité étatique française, mais à la prise en charge d'une partie des dépenses sur une comptabilité étrangère. Ces troupes sortent en partie du budget national par neutralisation des charges qui leur sont relatives. Seules les fournitures amenées par les entreprises de subsistances depuis l'intérieur ont correspondu à de l'argent versé en France, mais sans passer par les caisses étatiques. Le reste a été concommé sur place, soit au travers des soldes de soldats et gages d'officiers, soit par l'achat local des fournitures et vivres (cf. chap. D.III infra).

Une autre réflexion prend tout son sens en pensant aux innombrables échanges entre Schauenburg et Schérer ou le Directoire :

« (...) le rôle joué alors par les généraux. Loin de Paris et victorieux, ils prennent une indépendance qu'ils avaient perdue avec Louis XIV. Ils font vivre le gouvernement et le lui font sentir. Ce dernier en arrive à leur laisser de plus en plus d'initiative, non seulement sur le plan militaire, mais dans les rapports avec les peuples vaincus. »

Ces réflexions mettent en relief l'importance des rapports entre gouvernement et généraux en campagne dont le rôle politique va croissant jusqu'au coup d'État du 18 brumaire an 8 [9 novembre 1799]. Schauenburg n'a aucune prétention à vouloir jouer dans cette cour politique, seule lui importe la préparation d'hommes aptes au combat, disciplinés, motivés, bien nourris, habillés et armés (cf. chap. D.II.1 infra). C'est pour ces objectifs qu'il formule propositions et commentaires, qu'il s'agisse de l'organisation des bataillons de garnison (cf. chap. C.VIII.2 infra), du système de promotions aux grades de sous-officiers et d'officiers (cf. chap. C.V.2 infra) ou d'une réforme de la justice militaire devant renforcer l'emprise des généraux sur un système trop lent et trop aléatoire quant aux sanctions (cf. chap. D.I.1 infra). Il laisse la politique internationale, avec joie et soulagement, à Rabinat puis à Perrochel.

La question de la conscription est abordée dans « *Tout Français est soldat et se doit à la défense de la patrie* » (*Retour sur la naissance de la conscription militaire*)⁵⁴⁴. Cet article porte sur la genèse de la loi Jourdan-Delbrel du 5 septembre 1798. Il analyse de manière approfondie les délibérations parlementaires de l'année 1798. Ce texte permet de comprendre le contexte des motivations qui ont poussé le législateur français à établir une obligation citoyenne qui durera deux siècles. Ses effets sur l'armée française en Helvétie seront largement commentés (cf. chap. C.VIII.2 infra).

La question des administrations, dont les dysfonctionnements ont porté un si lourd ombrage sur la présence française en Suisse, a fait l'objet d'une analyse diachronique pour toute la période de la Révolution et de l'Empire par Igor Moullier. Il présente cette évolution sur le temps long depuis l'Ancien Régime⁵⁴⁵. La période du Directoire n'en forme nécessairement qu'un bref épisode pendant lequel l'approvisionnement des armées retourne à l'administration militaire. Ce mouvement est reflété par les disputes entre Schauenburg et Rouhière quant au système logistique qu'il faut mettre en place en Suisse et que Rabinat doit trancher (cf. chap. D.III.1 et D.III.2 infra). On peut retenir qu'il faut attendre l'an 8 pour que ces questions se stabilisent après de nombreuses années d'instabilité donc d'insécurité logistique pour les troupes et de souffrances pour les populations civiles qui, in-

544 CATROS, Philippe, « "Tout Français est soldat et se doit à la défense de la patrie" (Retour sur la naissance de la conscription militaire), in : *Annales historiques de la Révolution française*, 348 – avril-juin 2007, URL : <http://journals.openedition.org/ahrf/8993>, 16.08.2023.

545 MOULLIER, Igor, « Une recomposition administrative : le bureau des subsistances, de l'Ancien Régime à la fin du Premier Empire », in : *Annales historiques de la Révolution française*, N° 352, avril-juin 2008, pp. 29-51.

évitablement, doivent suppléer aux manques. Les conséquences délétères ont fortement péjoré l'image laissée en Suisse par les troupes françaises, discrédit qui s'est étendu, en quelque sorte par osmose, sur le régime de l'Helvétique.

Deux chapitres d'un ouvrage collectif paru en 2000, actes d'un colloque, sous le titre *Du Directoire au Consulat 2 : L'intégration des citoyens dans la Grande Nation*, peuvent aussi retenir l'attention, quoiqu'indirectement liés à notre sujet.

Annie Crépin⁵⁴⁶ parle des effets de la conscription sur les populations locales. Son texte éclaire, de manière indirecte pour les troupes postées en Suisse, la réaction dans les communes rurales en France face à la conscription et permet de relever certaines des causes de rejet de la conscription et de mieux saisir les problèmes rencontrés par Schérer pour lever le nombre de 200'000 hommes décrétés par le législateur. Ces questions entrent ainsi en résonance avec la résistance, dans certaines parties de la République helvétique, à l'établissement des listes pour les milices, ce qui rend ces postures moins spécifiquement helvétiques (cf. chap. D.II.4.2 infra).

A.-J. Czouz-Tornare⁵⁴⁷ présente le cas particulier de la Suisse. Il y souligne avec pertinence :

« *La pluriséculaire prédominance française en Suisse* ». Il mentionne l'intérêt stratégique que représente le territoire suisse au centre de l'Europe occidentale :

« *Or, si cette ligue permanente de petits Etats souverains a pu subsister c'est qu'il convenait aux grandes puissances de soustraire cette zone stratégique à la convoitise de quiconque. (...) la Suisse, confédération de résistances, semblait désunie mais indivisible, de par la volonté intéressée des grandes puissances pour qu'il en soit ainsi.* ».

Ce fragile équilibre fut brisé en Suisse par le 10 août 1792. Dès lors la France devient menaçante aux yeux des Suisses. Quant à la France, elle disposait de sa vision de politique étrangère selon ses seuls et uniques propres besoins :

« *La France révolutionnaire réinventait, au fur et à mesure de ses besoins et pour son usage interne, une République suisse amie naturelle. Ce qui explique en grande partie l'attitude bienveillante voire complaisante d'un Robespierre (...)* »

Czouz-Tornare consacre une partie de son texte à l'opposition des deux visions de la liberté, celle individuelle et personnelle de la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen et celle collective des communautés rurales alpines surtout. Sa vision recoupe ce qui a été maintes fois souligné plus haut dans les publications concernant l'Helvétique en l'explicitant clairement, renvoyant notamment aux précieux travaux de Vovelle (cf. supra).

Il passe ensuite aux exemples de la région jurassienne et au Pays de Vaud, insistant sur le fait que l'indépendance vaudoise n'a été que le prétexte à l'entrée des troupes françaises :

« (...) *accuser les Vaudois d'avoir trahi la Suisse relève de la mauvaise foi, dans la mesure où les Suisses faisaient traditionnellement appel à la France comme puissance médiatrice, lorsqu'un problème majeur surgissait, comme ce fut le cas dans l'évêché de Bâle en 1740 et en juillet 1782 à Genève.* »

On ne saurait mieux dire, et Czouz-Tornare pourrait – devrait – ajouter ici que la France a abusé de ce rôle de « médiateur » en commettant un pur acte d'agression le 28 janvier 1798 par le franchissement de la frontière helvète-française avec la division Ménard, nul Vaudois n'étant plus à protéger des Bernois qui s'étaient retirés sans coup férir 4 jours plus tôt, comme l'a aussi démontré Tosato-

546 CRÉPIN, Annie, « Les communautés villageoises et la Grande Nation : réticences et résistances face aux levées d'hommes et à la conscription », in : *Du Directoire au Consulat 2 : L'intégration des citoyens dans la Grande Nation*, Lille, Institut de recherches historiques du Septentrion, 2000, pp. 77-89

547 CZOUZ-TORNARE, Alain-Jacques, « La Suisse face à la Révolution française : une conception différente de la Nation ; de la République des Suisses à la République helvétique (1789-1803) », in : *Du Directoire au Consulat 2* : op. cit., pp. 121-141.

Rigo (cf. chap. A.III.1.2.5 supra) !

La suite présente une argumentation pertinente de la nécessaire réforme des structures helvétiques. Czouz-Tornare cite le courrier envoyé par les Schwyzois au Directoire français le 4 avril 1798 et accorde la place qu'il mérite à Peter Ochs :

« Le révolutionnement tardif de la Suisse n'en a pas moins été intégral. La Révolution semblait à nouveau porteuse de formidables espoirs. Comme pour être citoyen il fallait être instruit, l'école y fut considérée comme le point central du lien social et national, contrairement à ce qui se passait en même temps en France.

Toutefois, comment ce nouvel Etat de droit pouvait-il assimiler en si peu de temps, par exemple, les libertés de commerce et d'établissement ? Ce fut un choc trop brutal pour que la République helvétique parvienne à s'assurer la loyauté sans réserve de tous ceux qui profitèrent de ses bienfaits. Il n'en reste pas moins qu'en tant que fossoyeur de ce « cadavre récalcitrant » qu'était devenu le Corps helvétique à la fin du XVIII^e siècle, la création de la République helvétique par Peter Ochs (1752-1821) "a permis la transition vers la modernité, en sauvant peut-être l'existence d'une « nation suisse" et a permis à plus long terme paradoxalement l'émancipation à l'égard de la décidément trop Grande Nation. »

On pourrait ajouter qu'en plus de toutes ces profondes modifications de système étatique, le peuple eut à supporter la présence militaire française qui a sérieusement pesé sur l'économie rurale de 1798 et 1799 en particulier. Sans oublier que cette présence a attiré sur sol suisse la guerre européenne avec toutes les misères qu'un tel événement traîne à sa suite, autant de facteurs qui ont rendu la tâche de conviction de l'Helvétique encore plus insurmontable.

Deux chapitres d'un ouvrage collectif paru en 2009 se penchent sur des aspects qui intéressent aussi indirectement le sujet traité sous le titre *Républiques soeurs, le Directoire et la Révolution atlantique*. Virginie Martin y présente une étude consacrée à la diplomatie du Directoire⁵⁴⁸. Elle se penche en particulier sur les rapports avec les Républiques soeurs. Elle y fait le constat que les Républiques soeurs sont un objet « non diplomatique » :

« En effet, parce que les Républiques sœurs ne relèvent pas de la politique extérieure, elles n'ont pas bénéficié de relations diplomatiques spécifiques et privilégiées avec la France. Républicaines, elles étaient, par définition et par essence, des alliées gagnées à la cause française, des "alliées naturelles", puisqu'elles partageaient, par leur forme politique, des intérêts et des ennemis communs. (...) Elles sont des "auxiliaires" de la politique française, en fonction des avantages économiques et stratégiques que confèrent les traités d'alliance et de commerce conclus avec elles. C'est donc pour corriger les défaillances politiques qui compromettent la solidité de ces alliances, que le modèle diplomatique retenu pour les Républiques sœurs est radicalement l'inverse de celui prôné dans les monarchies : il s'agit là d'un modèle ingérant, qui va de l'influence à l'interventionnisme. »

On ne saurait mieux définir la part d'autonomie laissée à l'Helvétique dans un tel contexte, même si le "coup d'Etat" du 18 juin orchestré par Rapinat a sérieusement mis le Directoire dans l'embarras, le contraignant à ordonner à Schauenburg, le moins "politique" des généraux, d'y apporter les correctifs encore possibles. A rappeler aussi que c'est surtout la forme de l'action de Rapinat qui a provoqué l'ire de Paris. Sur le fond, Reubell approuvait le choix de Rapinat et Schauenburg a fait ce qu'il a pu pour que les hommes choisis par le Commissaire du gouvernement soient tout de même intégrés au Directoire mais en respectant les formes voulues par la constitution helvétique (cf. chap. D.II.3.1.1 infra). Il n'y réussit que pour Ochs. Curieusement, dans l'entier de son analyse, Martin n'évoque jamais ce cas helvétique, ne mentionnant que les républiques-sœurs italiennes, et parfois la batave. Serait-ce que son cas serait plus particulier ?

548 MARTIN, Virginie, « Du modèle à la pratique ou des pratiques aux modèles : la diplomatie républicaine du Directoire », in : *Républiques soeurs, le Directoire et la Révolution atlantique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009, pp. 87-100.

Dans le même volume il y a un texte dont le contenu ne touche que très marginalement notre problématique mais qui met en évidence le caractère bien plus helvétique qu'on n'a voulu le voir par le passé de la constitution proposée par Ochs. Il suffit d'en retenir ici la conclusion :

« (...) plusieurs éléments semblent donc indiquer que le rôle des patriotes helvétiques durant la période cruciale comprise entre la fin de l'année 1797 et le 12 avril 1798, date de la proclamation de la Constitution helvétique, devrait être mieux pris en compte. Si ces derniers ont rencontré un soutien auprès du Directoire français en raison d'un contexte particulier dont il faut tenir compte et si les considérations stratégiques françaises ne doivent pas minimiser l'influence de la Grande Nation, il conviendrait pourtant de réévaluer la portée des démarches engagées par les Suisses pour réussir leur révolution. À l'heure où la République helvétique connaît un regain d'intérêt dans l'historiographie et où on lui découvre un rôle dans la construction de la Suisse moderne, comprendre quelle part prirent réellement les Suisses à la modernisation politique de leur pays ne pourrait qu'enrichir la compréhension de cette période – tant pour la Suisse que pour la France. »⁵⁴⁹

Parmi les spécificités helvétiques figure, notamment, la question du serment patriotique prévu par l'article 24 et dont les conséquences seront largement commentées (cf. chap. B.V.1 infra).

Dans son analyse de « *La formation du discours militariste sous le directoire* », Kruse évoque par la marge ce qui sous-tend la distance croissante entre la société militaire française et la population civile. Dans les discours tenus par le commandement de l'armée et aussi partiellement par le gouvernement parisien au cours de cette année 1798, transparaît de plus en plus un décalage entre le vécu de ces militaires devenus des professionnels de la guerre et la population civile : il n'y a pas de différence notable, qu'on parle des Suisses ou des Français. Qu'il s'agisse de mettre à la disposition des forces armées des moyens logistiques, des voies de passage ou, dans le cas de la conscription, des hommes, la société civile doit à ses « défenseurs » ce dont ils estiment avoir besoin :

« *La formation d'un militarisme pleinement conscient de lui-même et visant à la domination de la politique et de la société civile par l'armée, ne se réalisa, à proprement parler, que dans la seconde moitié des années 1790, quand les armées françaises affirmèrent leur prépondérance hors des frontières, perdirent leur lien, jusque-là étroit, avec une société révolutionnaire qui se transformait rapidement à la même époque et commencèrent à se rendre indépendantes en termes d'organisation et d'idéologie et, finalement, à se politiser de leur côté.* »⁵⁵⁰

Dans le cas de l'armée d'occupation en Helvétie, la posture des chefs de brigade est clairement celle-là, sans parler des troupes qui transitent au printemps et en automne qui se servent au gré de leurs besoins, sans égards pour les populations traversées. Il n'y a aucune indication que ces troupes agissent différemment sur le territoire français à en croire les dénonciations pénales.

Pour le reste du travail de Kruse, il s'agit d'une analyse du discours politique, aspect de la vie de cette période que Schauenburg cherche à tout prix à éviter. Il se méfie de la politique, il en a vécu les affres dans sa chair et évite soigneusement tout ce qui pourrait s'en approcher. Sa gestion de la crise suivant le "coup d'Etat" du 18 juin en atteste largement (cf. chap. D.II.3.1.1 infra).

Dans un article publié en anglais, *Rethinking Republicanism in Switzerland during 1798-1801*⁵⁵¹, Broussy se penche encore une fois sur des questions qui ne touchent que marginalement notre re-

549 BROUSSY, Antoine, « Regards sur la Constitution helvétique : influences croisées entre la France du Directoire et les patriotes suisses », in : *Républiques soeurs*, op. cit. pp. 333-347.

550 KRUSE, Wolfgang, « La formation du discours militariste sous le directoire », in : *Annales historiques de la Révolution française*, N° 360, avril-juin 2010, pp. 77-102, URL : <https://journals.openedition.org/ahrf/11647> p. 79

551 BROUSSY, Antoine, « Rethinking Republicanism in Switzerland during 1798-1801, between Rupture and Continuity », in : *Cahiers de l'Institut d'histoire de la Révolution française – Rupture(s) en Révolution*, 2011, 14 p., URL : <https://journals.openedition.org/lrf/344>, 17.08.2023.

cherche. Il explique fort pertinemment au début de son travail le décalage entre ses constatations et l'historiographie consacrée à l'Helvétique, aspect largement décrit plus haut dans l'analyse de l'historiographie suisse :

« *Indeed, the revolutionary break has merely been presented as a true rupture, for it has introduced violence, shortage and political disorder. These reasons were a major factor in reducing the memory of this episode, as well as its history. In fact, several Swiss historians have worked on the Revolution since the 19th century⁵⁵². But, the rupture that it represented was so deeply anchored in minds that only the past before the Revolution had something to say to the present time. By the way, it is remarkable that the narratives of the 19th century had set the tone at least until the middle of 20th century. Be that as it may, in their defence, it seems that things were complicated by the fact that contemporaries themselves used the notions of rupture or continuity in political debates in order to claim for legitimacy or discredit their opponents in people's eyes. Moreover, regarding the political regime, the use of the concepts of rupture and continuity was complicated by the fact that, Switzerland was composed of several republics so that the Revolution only brought another form of republic, and not a complete new regime. Then rupture? or continuity? »*

On peut considérer que Schläppi a répondu de manière très étayée à cette interrogation⁵⁵³. La liste des titres cités par Broussy recoupe largement ceux qui ont été présentés plus haut avec les faiblesses qui en ont été soulignées par rapport à nos problématiques spécifiques. L'analyse de Broussy confirme que ces faiblesses avaient le plus souvent des « justifications » qui n'ont que peu à faire avec la rigueur de la recherche historique. Il faut aussi rappeler que ces auteurs travaillaient à une époque où les nationalismes européens cherchaient pour chacune des « Nations » entourant la Suisse, soit à renforcer une idée nationale préexistante (France et Autriche) soit à la créer de toutes pièces (Allemagne et Italie). Pour la Suisse elle-même on peut relever qu'on se trouvait dans une situation hybride, les perceptions étaient fort différentes selon les parties prises en considération.

Dans ce contexte international, il a donc bien sûr été ressenti comme indispensable de constituer un mythe ou récit national typiquement suisse pour cet Etat qui, contrairement à ses voisins n'a ni langue ni culture ni religion communes, n'a de la « Nation » que l'histoire partagée, ce que les allemands ont souvent appelé une « Willensnation ». Ce fut fait de toutes pièces avec Guillaume Tell et les Trois Suisses (Melchtal, Fürst et Stauffacher). A l'Helvétique, « imposée par les Français », incombait le rôle ingrat de la rupture avec ce glorieux passé, donc à rejeter en bloc. Que la constitution de 1848 en ait repris les plus importants acquis était à surtout ne pas mentionner.

Dans son article *L'armée de 1789 à 1798*⁵⁵⁴, Annie Crépin présente l'évolution des forces armées d'avant la Révolution à l'avènement de la conscription. Elle y relève les points sensibles de l'évolution des pratiques de l'avancement et du recrutement, des amalgames, des résistances au volontariat et bien d'autres questions que les présentations des demi-brigades et des corps des officiers confirmeront largement (cf. chap. C.II.1.17, C.II.2.6 et C.V.2.5 infra). Elle insiste sur l'amélioration du statut du soldat, sur l'élaboration d'un corpus législatif pénal clairement formulé (cf. chap. D.V.2 infra) :

« *Les constituants améliorent significativement la condition du soldat, tant matérielle que morale. Les châtiments infamants « à la prussienne » sont abolis par le nouveau Code pénal militaire du 30*

552 Note 12 BROUSSY : « Anton von TILLIER, *Histoire de la République helvétique*, 2 vol., Genève, Cherbulliez, 1846 ; Karl DÄNDLIKER, *Histoire du peuple suisse*, trad. Mme Jules FAVRE née VELTEN, Paris, Librairie Germer Baillière et Cie, 1879 ; Wilhelm OECHSLI*, *Vor hundert Jahren. Die Schweiz in den Jahren 1798 und 1799*, 2 Bd., Zürich, F. Schulthess, 1899 ; Paul MAILLEFER, *Histoire du Canton de Vaud dès les origines*, Livre 8, Lausanne, Payot et Cie, 1903 ; Johannes DIERAUER*, *Histoire de la Confédération suisse. Tome. V, de 1798 à 1848. 1^{ère} partie de 1798 à 1813*, Lausanne, Payot, 1918. ». * Ouvrages analysés sous chap. A.III.1.1 et A.III.1.2.1 supra.

553 SCHLÄPPI, « Die Helvetik (1798-1803) ... », in : *Umbruch...*, op. cit, pp. 9-24, cf. chap. A.III.1.2.5 supra.

554 CRÉPIN, Annie, « L'armée de 1789 à 1798 : de la régénération à la réforme, de la révolution à la recréation », in : *Inflexions*, 2014/1 (N° 25), <https://www.cairn.info/revue-inflexions-2014-1-page-159.htm>, 19.04.2023.

septembre 1791. La justice militaire est améliorée. Surtout, le principe de l'égalité est introduit : l'armée ne doit plus connaître de privilège lié à la naissance. Pour l'accession aux grades et pour l'avancement, l'ancienneté et le mérite président. »

Elle souligne les faiblesses de ces améliorations, le manque d'objectivité des « mérites » posant des problèmes largement illustrés par les constatations présentées pour les corps des officiers des demi-brigades présentes en Helvétie. Le rôle des amalgames est rappelé :

« Ce dispositif permet d'éviter à la fois la dispersion des volontaires dans les régiments de l'armée de ligne, ce qui aurait affaibli l'esprit qui les animait, et la création d'unités nouvelles où les volontaires auraient submergé par leur nombre les combattants professionnels, ce qui aurait empêché ceux-ci de transmettre leur expérience⁵⁵⁵. »

Est souligné le problème endémique des désertions (cf aussi chap. D.V.4.1.1 infra) qui gangrènent les armées du Directoire, problème auquel le conseil des Cinq-Cents répond par la création d'une commission qui étudie la question de la conscription qui avait été proscrite en 1789. Pouvant délibérer hors urgence, la paix de Bâle et le traité de Campo-Formio ayant permis une situation « d'accalmie », les travaux se déroulent au cours de l'année 1798 :

« Le lien établi conjonctuellement, et fortuitement, entre citoyenneté et défense de la patrie paraît désormais intangible, et seul à même de rendre la force armée adaptée à la guerre nouvelle qui est apparue. Les attendus de la loi, finalement votée le 19 fructidor an VI (5 septembre 1798), l'admettent : les « tâtonnements » de la Révolution, idéalisés, rendent impossible tout retour en arrière, la défense est considérée comme le premier devoir du citoyen quand ce n'est pas son premier droit, elle constitue l'essence de la citoyenneté. »

C'est en ayant compris ce nouvel enjeu que Schauenburg enjoint ses subordonnés de « soigner l'accueil » des conscrits qui arrivent (cf. chap. C.VIII.2.2 et C.VIII.2.3 infra).

Comme il est illusoire de vouloir faire le tour de l'ample travail qui se fait autour des forces armées françaises, ces quelques mentions permettent au moins de mettre nos résultats dans un contexte plus général en fournissant des exemples de terrain. Il n'y a pas contradiction fondamentale entre les théories générales recensées et les résultats empiriques relevés dans nos travaux.

A.III.3 : Synthèse de l'introduction et méthodologies

Au terme de cet « état des lieux » de la recherche, il faut rappeler que se pencher sur la première année de la République helvétique amène nécessairement à se pencher sur un des personnages centraux de cette année 1798 en Suisse : le citoyen général de division Schauenburg. Sa vie et sa carrière antérieures livrent des traits de caractère dominants qui marquent toute son activité de général en chef puis en plus d'inspecteur général de l'infanterie et ainsi de co-représentant principal de la France en Suisse.

La richesse de la documentation qu'il a laissée met en évidence la vision française des événements. Ces sources, largement inexploitées jusqu'ici, permettent de proposer une étude en contrechamp par rapport à l'historiographie établie tant suisse que française, corrigeant la plus ancienne, complétant la plus récente.

Cette dernière révèle en effet une évolution forte dès la fin du XX^e siècle dans laquelle, lorsque la présence militaire occupante est évoquée, les auteurs déplorent l'absence de lisibilité des postures françaises face à l'Helvétie. La présente thèse veut contribuer à combler cette lacune en répondant à de nombreux questionnements restés ouverts.

Cela amène nécessairement à s'interroger sur le fonctionnement de l'appareil militaire français à un

555 Note CRÉPIN : Vision quelque peu mythifiée puisque nous avons vu plus haut que dès 1792 les soldats de ligne n'étaient plus très différents des volontaires.

moment crucial de son développement. L'élan révolutionnaire des masses s'est épuisé, la qualité des forces restantes devient impuissante à compenser la quantité qui fait défaut, plus au niveau de la troupe qu'à celui du corps des officiers, parfois pléthorique, ce que cette thèse cherchera aussi à mettre en évidence.

Le travail qui suit, s'il remet en question, parfois fortement, les résultats de l'historiographie suisse sur cet épisode, tend autant à combler une lacune de l'historiographie française pour laquelle cette période spécifique et, surtout, les événements helvétiques, semblent avoir passé « sous les radars ».

Ces paramètres documentaires et historiographiques amènent au recours à deux approches méthodologiques pour ce travail.

En premier, et de manière dominante pour la compréhension des événements et des conditions de vie et d'action de la force d'occupation, c'est le recours à l'herméneutique historique. L'importance et la densité des informations ressortant des documents primaires permet une réévaluation de l'historiographie et nécessite le recours fréquent aux citations extraites des documents consultés. Tous les extraits de documents primaires sont signalés par un retrait de mise-en-pages sur les deux côtés de la justification. Les documents les plus longs, de grande portée et inconnus des publications de sources figurent en leur entier dans les annexes.

Pour mieux saisir les données concernant les troupes engagées, c'est le recours à des méthodes statistiques sur la base des archives administratives des corps, des rapports d'inspection, des registres matricule et des procès-verbaux d'audience de la justice militaire. Les tableaux de données résultant de ces récoltes de données figurent en majorité dans les annexes.

B : La « Campagne d'Helvétie » de 1798, les événements

Ce chapitre analyse le déroulement chronologique des événements, prioritairement militaires qui ont marqué l'année 1798 en Helvétie. Le point de vue est celui du général Schauenburg. Il ne saurait s'attaquer à l'ensemble des événements politiques, économiques et sociaux. C'est bien l'étude d'une série d'événements particuliers devant servir de référence chronologique pour la suite de cette étude.

B.I : Introduction

Une campagne militaire, dans la suite des événements qu'elle présente, fournit le cadre spatio-temporel dans lequel toute étude thématique doit se situer. Le temps et l'espace sont des paramètres essentiels qui exercent leur influence sur les hommes et les événements. Dans le cas qui nous occupe, la campagne menée par les armées de la République française sur le sol helvétique, il existe un grand nombre d'ouvrages et d'études qui analysent les faits saillants du point de vue suisse, ce qui s'explique par l'importance que revêtent les événements dans l'histoire nationale suisse : ils marquent une césure institutionnelle décisive entre l'Ancien Régime et la construction chaotique d'une Suisse nouvelle, laquelle durera 50 ans.

La perspective française a jusqu'ici été négligée. Cela ressort de l'historiographie (cf. chap. A.III supra). C'est cette lacune que cette étude veut combler.

Dans cette perspective, et en nous écartant parfois des schémas utilisés jusqu'ici, on peut subdiviser la campagne d'Helvétie de 1798 en 4 phases principales, faisant passer la problématique d'un conflit bilatéral à la préparation de la guerre continentale qui suivra en 1799 :

- 1° L'invasion, du 8 pluviôse au 15 ventôse an 6 [27 janvier – 5 mars 1798] ;
- 2° La consolidation du régime face aux premières insurrections, du 16 ventôse au 28 floréal an 6 [6 mars – 17 mai 1798] ;
- 3° L'occupation au service du nouveau régime, du 28 floréal au 22 thermidor an 6 [17 mai – 9 août 1798] ;
- 4° La liquidation de la dernière résistance et la préparation de la guerre contre la deuxième coalition, du 23 thermidor an 6 au 21 frimaire an 7 [10 août – 11 décembre 1798].

Chacune de ces phases importantes connaît plusieurs subdivisions qui seront développées plus loin. Cette répartition des événements en plusieurs situations de nature différente permet de mettre en évidence les différents comportements de la troupe et du commandement dans des circonstances bien spécifiques.

Les soldats devraient se comporter différemment quand ils attaquent un régime réputé honni (phase 1) ou quand ils sont censés soutenir un nouveau régime que l'on a estimé meilleur pour ceux que l'on a « libérés » (phases 2 et 3). Leur attitude sera encore différente enfin si on se trouve à la veille d'une guerre européenne, avec en perspective des batailles importantes et engageant un nombre de troupes considérable, mettant en présence des armées aguerries conduites par des chefs redoutables dans les deux camps (phase 4). De nouveaux changements de comportement sont alors à attendre de la part des soldats. A cela s'ajoute l'arrivée simultanée des premiers conscrits, paramètre d'organisation interne française portant aussi à conséquence en Suisse.

L'étude de la campagne montre une force étrangère parcourant un territoire inconnu. Pour s'y aventurer, le commandement français ne peut disposer que de données géographiques rares, la publication de l'*Atlas suisse* de Weiss et Meyer¹ n'en est qu'à ses débuts. Témoin du besoin de données cartographiques : l'empressement que met Schauenburg à s'emparer du fonds de cartes du Conseil secret bernois². De plus, de nombreux émigrés y ont trouvé refuge et y propagent leur propagande

¹ MEYER, Johann-Rudolf ; WEISS, Johann Heinrich ; MÜLLER, Joachim Eugen, *Atlas suisse*, Strasbourg – Aarau, 1796-1802.

² Ce fonds de cartes a été édité en fac-similé : *La Collection Schauenburg de la Bibliothèque militaire fédérale et Service historique*, sous la direction de Derck ENGELBERTS, Hauterive, Editions Gilles Attinger, 1989.

contre-révolutionnaire. Seuls les courriers entre le commandement français et les diverses autorités helvétiques permettent le recueil de renseignements. Il faut rappeler enfin que, dans sa plus grande partie, la Suisse n'a été traversé par aucune armée étrangère depuis plusieurs siècles³.

Les horreurs de la guerre lui ont été épargnées depuis qu'il a gagné son indépendance face aux forces habsbourgeoises, longtemps appelées « autrichiennes ». La population est pétrie au surplus d'antiques traditions, profondément ancrées dans la société et les moeurs, telles que l'image de l'indépendance obtenue par la force des armes. Les noms de Morgarten, Sempach, Grandson, Morat sont de vrais symboles. On se fie à des institutions fonctionnant depuis les origines selon un mode apparemment accepté par tous. Et il y a la tradition de l'invincibilité enfin, garantie par la présence éternelle et immuable des montagnes inexpugnables.

Les crises intestines de l'ancienne Confédération n'ont jamais dégénéré en massacres sans discernement qui ont marqué le reste du continent : la guerre de Trente-Ans ou les guerres de religion en France au XVI^e siècle par exemple. La survenance soudaine de la guerre révolutionnaire marque d'autant plus profondément la conscience collective. Réquisitions, abus de toutes sortes (assassinats, viols, vols, filouteries d'auberge), population décimée (Sion, 17 mai et Stans, 9 septembre 1798, cf. chap. B.III.3.2. et B.V.1.3.6. infra), batailles acharnées non seulement entre deux armées mais surtout entre deux façons de percevoir le monde (la *Weltanschauung* allemande) sont autant de facteurs présidant à l'interprétation suisse des phénomènes étudiés.

Les troupes aguerries du Directoire poursuivent la politique de formation d'un glacis de « Républiques soeurs ». L'évolution de la situation stratégique européenne réclame la sécurisation de la frontière orientale centrale entre Bâle et Genève. Le point de vue français sur les événements est notablement différent, puisque la campagne d'Helvétie n'en est, somme toute, qu'une de plus dans la déjà longue liste des campagnes menées depuis 1792 par les armées de la France révolutionnaire. De plus, elle n'apparaît pas, au premier abord, comme un événement de très grande importance, éclipsée par celle menée simultanément par le général Bonaparte en Egypte. Les ours de Berne sont incontestablement moins prestigieux que les pyramides de Guizeh et le Mameluk réputé plus redoutable que le paysan suisse qui « *trait sa vache et vit paisiblement* »⁴.

En France, à cette époque, le pouvoir du Directoire s'essouffle. Le coup d'Etat du 18 fructidor an 5 [4 septembre 1797] a renforcé le pouvoir des Républicains au détriment des royalistes. C'est le directeur Reubell qui émerge comme homme fort du Directoire. Il place au Ministère de la guerre le général Schérer, alsacien comme lui⁵. Il est en charge pendant toute l'année 1798, donc directement concerné par les affaires helvétiques.

Un combat d'arrière-garde est mené pour conserver le contrôle sur les principaux responsables des armées. Le Directoire a cependant aussi besoin des militaires pour se maintenir en place. Peu marquées par le retour du royalisme, les forces armées redeviennent, après ce 18 fructidor an 5, le bastion de l'idéal révolutionnaire.

Ces forces armées s'en prendront prioritairement aux personnes, nombreuses en Helvétie, soupçonnées d'appartenir à l'aristocratie, d'être proches des émigrés, des « *suppôts de l'idolâtrie* » (les prêtres et les couvents).

La campagne de 1798 en Suisse est étrangement peu présente dans la littérature française consacrée

³ Les dernières violations du territoire correspondant à l'espace national suisse actuel remontent à la Guerre de Trente-Ans (1618-1648) et se sont limitées aux territoires actuels des cantons du Jura et des Grisons. Plus loin il faut remonter aux entreprises de Charles le Téméraire en 1474-1477.

⁴ HUGO, Victor, *La légende des siècles*, 1^e série, Paris, Ed. Hetzel, 1859, p. 165.

⁵ Sans être parent des Reubell, le général Schérer aurait été (?) apparenté à la première femme de François Ignace Maas, lequel épousa en secondes noces Anne Françoise Charlotte, la plus jeune soeur de J.-F. Reubell (Voir GUYOT R., *Documents biographiques sur J.-F. Reubell (1747-1807)*, Paris-Nancy, 1911, n° 513, p. 171. cité par SURATTEAU, Jean-René et BISCHOFF, Alain, *Jean François Reubell, l'Alsacien de la Révolution française*, Strasbourg, Ed. Du Rhin, 1995, p. 16.

à cette période historique (cf. chap. A.III.2 supra)⁶. Il semble que la guerre d'agression – on ne peut la qualifier autrement – menée par la République française contre un pays pourtant qualifié, déjà à cette époque et même depuis longtemps, d'ami de la France, soit la cause d'un malaise pour ceux qui se veulent les défenseurs de l'idéal républicain, de la République et de sa grandeur.

On trouve le plus souvent mention de « *la campagne des armées de Bonaparte contre la Suisse* », comme si la volonté était de libérer la République de sa pleine responsabilité dans les événements.

L'implication du futur Consul puis Empereur dans les événements de 1798 se limite pourtant à une traversée de la Suisse en 1797 (pour se rendre de Campo-Formio⁷ à Rastatt) et à l'évocation de l'utilité pour les armées de la République de la route du Simplon, qui serait en plus encore à élargir ! C'est là aussi la seule activité de reconnaissance militaire préalable qu'on puis mentionner, bien qu'elle n'ait laissé aucune trace documentaire directe. L'information, si elle a été transmise, aura été soit détruite et formulée uniquement de manière orale.

Par ailleurs, Bonaparte bénéficie des ponctions prélevées par les représentants de la République dans les caisses de l'Etat de Berne et au travers des rançons payées par les familles de l'oligarchie tant soleuroise, fribourgeoise que, surtout, bernoise. A notre connaissance, après étude de tous les documents qui soutiennent ce travail, Bonaparte en a certes proposé l'idée, mais n'a eu aucune part active ou directe dans les événements d'Helvétie de 1798.

B.II : L'invasion, 27 janvier - 5 mars 1798

Ce chapitre relate les événements conduisant à la chute de l'Ancien Régime en Suisse sous les coups portés par les divisions du « *Pays de Vaud* » et de « *l'Erguel* » selon les noms qui leur furent attribués par le Ministère de la guerre à Paris, conduites respectivement par les généraux de division Brune, commandant en chef, et Schauenburg son subordonné.

Le premier, venu de l'armée d'Italie, assure la direction des opérations dans leur ensemble, le second est son subordonné, en particulier sans pouvoir de négociation avec les Bernois. Dans cette étude seront essentiellement présentées les actions menées par la « *Division de l'Erguel* », celles-ci s'étant révélées les plus décisives par la victoire finale au Grauholz, le 5 mars 1798, à midi. Autre raison de ce choix : les sources encore largement inexploitées des « *documents Schauenburg* » de Strasbourg⁸.

B.II.1 : Les opérations préparatoires.

La décision d'envahir la Suisse a plusieurs origines. En l'état actuel des recherches, on peut penser que la décision fut prioritairement de nature militaire, l'aspect politique étant d'importance secondaire, de même que les raisons financières. Ces deux aspects subséquents sont plus les conséquences que les causes de l'aspect militaire de la question. L'analyse détaillée de cette question des

⁶ En 1989, dans le cadre des festivités du Bicentenaire de la Révolution, l'exposition consacrée par le Service historique de l'Armée de terre aux campagnes de la Révolution et de l'Empire, la seule (!) qui n'a été ni représentée ni mentionnée, a été celle d'Helvétie. Rappelons-le, elle fut tout de même victorieuse pour la République, de surcroît sur un pays dont la réputation était d'être invincible, vivant dans un territoire inexpugnable ou du moins ressenti comme tel. Le Ministre de la Défense était alors Jean-Pierre Chevènement, maire de Belfort, bien disposé à l'égard de la Suisse, comme il a eu l'occasion de l'affirmer à l'auteur de la présente en 1989 en l'Hôtel de Brienne.

Cela se fit aussi sous la présidence de François Mitterrand qui a honoré la Suisse d'une visite d'Etat mémorable à l'époque de la présidence de son ami Pierre Aubert (1983). Ce fut pour le Président français l'occasion de visiter, à sa demande expresse, le fonds Jean-Jacques Rousseau de la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel. Cette amitié à l'égard de la Suisse s'accommodait-elle mal avec l'unique agression et occupation militaire de la Suisse en sept siècles de son histoire? En 1984, le "remboursement" symbolique de la dette de Bonaparte (mais c'était celle de 1801, dûment reconnue et jamais payée !) à la bourgeoisie de Bourg Saint-Pierre (VS) a permis de verser à nouveau les torts sur Bonaparte, plutôt que sur la République française...

<https://bboeton.wordpress.com/2009/05/31/comment-mitterrand-honore-la-dette-de-bonaparte/> 22.05.2021

⁷ Nous adoptons la graphie « Campo-Formio » conformément au texte original du traité, contraire à l'usage parfois admis d'écrire Campoformio.

⁸ Cf. chap. A.II supra : *Présentation commentée de l'ensemble documentaire à la base de cette étude.*

raisons de l'intervention française ne relève cependant pas de l'objet principal de la présente recherche⁹. Le sort de l'ancienne Confédération est scellé au plus tard au Traité de Campo-Formio, signé le 17 octobre 1797 et ratifié par le Directoire exécutif le 26 octobre¹⁰. De manière indirecte, Bonaparte, signataire du Traité au nom de la République française, obtient du Saint-Empire une sorte de garantie de non-ingérence dans le cas d'un éventuel conflit franco-helvétique.

La décision d'intervenir militairement en Suisse sera facilitée par l'activité déployée par le Bâlois Peter Ochs et des délégués Vaudois, conduits par Frédéric César de La Harpe, à Paris. Leur demande d'intervention du 7 septembre 1797 pour protéger la Révolution vaudoise, amène à la décision du 28 décembre 1797 assurant cette protection française au Pays de Vaud¹¹.

Elle permettra à la France de justifier l'ensemble de ses démarches ultérieures tout en faisant endosser la responsabilité des hostilités à l'Etat de Berne.

*« Par un arrêté de décembre 1797, le Directoire avait décidé que droit serait fait aux revendications des Vaudois... le Directoire fait avancer le général Ménard avec une division d'Italie. »*¹²

Le Ministre de la guerre Schérer, en exécution de cet arrêté, détourne en réalité de sa route cette division déjà en marche pour se rendre à l'armée d'Angleterre, en formation sur les côtes de la Manche sous le commandement de Bonaparte. Les troupes la composant reçoivent l'ordre de quitter Chambéry du 8 au 16 janvier pour arriver à Versoix entre les 14 et 24 janvier suivants (cf. tableau 14/5, Annexe 14).

Aucune suite du mouvement ni direction n'est annoncée puisque le registre précise :

*« (...) pour y demeurer, conformément à vos intentions jusqu'à nouvel ordre. »*¹³

Au moment de transmettre ces ordres, le Ministre de la guerre, ou du moins son bureau du mouvement, semble encore ignorer la destination réelle de ces troupes, ce qui tend à confirmer plus fortement l'hypothèse selon laquelle la décision d'invasion de la Suisse fut le fait d'un très petit nombre de personnes, au plus haut niveau de l'Etat. En effet, une dépêche du Ministre du 27 nivôse an 6 au Directoire exécutif précise :

« J'ai l'honneur de vous rendre compte que la division commandée par le général Masséna venant de l'armée d'Italie sera rendue dans les environs de Versoix, Département de l'Ain (...), pour y demeurer en cantonnement, conformément à vos intentions jusqu'à nouvel ordre.

Cette division est composée des 2^e et 18^e demi-brigades d'infanterie légère, et des 25^e, 32^e et 75^e d'infanterie de ligne, formant ensemble environ 10'000 hommes présents sous les armes.

*J'attendrai vos ordres, (...) pour la marche ultérieure de cette colonne vers les côtes de la Manche. »*¹⁴

Commandée par le général de brigade Philippe Romain Ménard, la division n'est forte que d'à peine 9'500 hommes, dont seulement 450 de cavalerie, initialement dépourvue d'artillerie autre que celle directement attachée aux demi-brigades d'infanterie. Un état de mi-février donne des effectifs légèrement supérieurs d'environ 11'500 hommes dont 10'800 d'infanterie (cf. tableau 14/6, Annexe 14).

Les détails concernant les mouvements et actions de cette division ne sont étudiés ici qu'en ce qui concerne les contacts établis entre ces troupes et celles qui ont été prélevées par la suite de l'armée

⁹ Cf. à ce sujet: STÜSSI-LAUTERBURG, Jürg; ENGELBERTS, Derck; BERLINCOURT, Alain; von DACH, Hans, *Der Weg ins Grauholz*, Zürich, GMS, 1992, pp. 3 - 11.

¹⁰ L'article secret N° 6 prévoit que le Fricktal (autrichien) serait cédé à la France qui pourrait le remettre à la « République helvétique » (sic!). cf. *Correspondance de Napoléon I^{er}*, tome III, Paris, 1859, p. 386.

¹¹ ROCHAT, Antoine, « Frédéric-César de La Harpe », <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/015222/2016-03-03/>

¹² LABOUCHE, Lt., *Historique du 18^e régiment d'infanterie*, Manuscrit déposé au SHAT en 1890. La date de l'arrêté y est mentionné en p. 100. Il s'agit du 8 nivôse an 6.

¹³ SHAT, B 13 238, *Registre du mouvement*

¹⁴ ANP, AFIII 148b 698 129, 27 nivôse an 6 [16 janvier 1798], Paris, *Le Ministre de la guerre, Au Directoire exécutif*. Derniers mots soulignée par nous. Officiellement s'y prépare l'armée d'Angleterre, sous les ordres de Bonaparte... qui part finalement avec une armée d'Egypte depuis Toulon !

du Rhin, désignées pour former la « *division de l'Erguel* ». Au moment des événements vaudois, aucun ordre de mouvement n'a donc encore été émis pour les troupes qui seront au centre de toute notre étude.

Le premier contact entre ces deux divisions est établi par une dépêche de Ménard « *A l'officier général commandant dans le département du Mont-Terrible* »¹⁵, officier qui à ce moment-là n'a même pas encore été désigné!

L'expéditeur y annonce son intention d'entrer le lendemain 28 janvier dans le Pays de Vaud. Cette lettre n'intervient que deux jours après l'« *incident* » de Thierrens¹⁶. Le pasteur Bugnion de Lausanne raconte cette entrée du 28 janvier :

*« Les troupes françaises de l'armée d'Italie sont entrées chez nous. Dimanche 28, 2'500 hommes débarquèrent à Ouchy venant de Savoie (...). Le même jour, 3'000 hommes venant de Versoix logèrent ici et sont partis ce matin (...) On attend 3'000 hommes, demain, l'artillerie puis la cavalerie. Pour fournir à leurs besoins, le général Ménard a demandé en vingt-quatre heures 700 mille livres, le pain, la viande, le vin et l'eau-de-vie nécessaires. »*¹⁷

Quelle justification peut-on donner à cette arrivée sur sol vaudois ? Pas celle de vouloir soutenir une révolution, qui a déjà été faite. Pas non plus celle de vouloir chasser les Bernois : ils sont déjà partis. Il faut en convenir, il n'y a aucune légitimité à cette action française. Prétexte et processus sont les mêmes à l'origine de nombreux conflits : on prétend « protéger » une minorité (politique, ethnique, religieuse) dont on affirme qu'elle a demandé protection et on en profite pour tenter de conquérir le pays voisin, en partie ou en totalité. Ainsi Guillaume 1er affirmait ramener les Alsaciens et Lorrains germaniques dans la mère patrie allemande en 1870. Hitler, en 1939, ne prétendait-il pas vouloir assurer la sécurité de la Prusse orientale face aux Polonais alors que son comparse Staline affirmait réparer une conséquence de la paix de Brest-Litovsk ? L'Iran n'a-t-il pas proclamé à la face du monde qu'il protégeait les chiites irakiens entre 1980 et 1988 et encore plus près de nous, Poutine a justifié son intervention en Crimée et dans le Donbass pour protéger la minorité russophone contre la « répression ukrainienne nazie », tant en 2014 que depuis 2022. Cette liste est loin d'être exhaustive.

Le 9 pluviôse an 6, le Ministre de la guerre fait expédier la dépêche de nomination au général Schauenburg, dans laquelle est affichée officiellement le but politique de l'opération :

« Le gouvernement, en vous chargeant de cette mission n'a pas eu en vue seulement d'employer vos talents militaires, mais il a encore l'espoir bien fondé que vos talents politiques l'aideront puissamment dans cette circonstance, où il s'agit d'opérer un changement dans le système du gouvernement de la Suisse qui, étant en grande partie oligarchique, ne peut convenir à un gouvernement tel que le nôtre.

Le gouvernement (...) ne peut voir tranquillement le pouvoir souverain entre les mains d'un gouvernement qui, depuis la Révolution, a fait constamment tous ses efforts pour l'anéantir. C'est le gouvernement bernois principalement à qui l'on peut faire ce reproche. (...)

Faites observer la plus sévère discipline aux troupes ; votre amour pour cette partie du service est connu : vous ne souffrirez ni pillage ni brigandage. L'exemple des troupes à vos ordres prouvera mieux que des paroles aux Bernois que si les Français savent vaincre, ils savent aussi protéger les personnes et les propriétés.(...)

Je vous le répète, le gouvernement veut conserver, dans toute leur intégralité, les cantons helvé-

¹⁵ BNUS, MS 0.483/18, 8 pluviôse an 6 [27 janvier 1798], *Au quartier général de Fernex-Voltaire, Philippe Romain Ménard, général de brigade, commandant la première division d'Italie sur les frontières de la Suisse, A l'officier général commandant dans le département du Mont-Terrible, à Porrentruy*

¹⁶ ABETEL, Emmanuel, « Thierrens », <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/002489/2017-01-04/>

¹⁷ Lettre du 29 janvier 1798, citée par TOSATO-RIGO, Daniele, « La présence militaire française dans une province "libérée": discours, pratiques, mémoire ». In : WÜRGLER A. (éd.) *Grenzen des Zumutbaren. Erfahrungen mit der französischen Okkupation und der Helvetischen Republik (1798-1803)*. Schwabe, Bâle, 2011, pp. 83-104, <https://wp.unil.ch/allezsavoir/revolution-vaudoise-et-trous-de-memoire/>

tiques ; mais un pouvoir aristocratique, remis entre les mains de familles patriciennes, qui en ont si cruellement abusé contre la France, ne peut lui convenir. »¹⁸

Cette dépêche décrit le cadre de toute l'action de Schauenburg. Sans cesse il y fera référence, et cela pour chacun des points essentiels qu'elle contient, raison pour laquelle elle est reproduite en entier en « Annexe 1.3 ». Il reçoit cette dépêche alors qu'il est inspecteur général de l'infanterie de l'armée du Rhin. Il est à Strasbourg d'où il dirige son activité d'inspection auprès des demi-brigades qui couvrent la frontière orientale de la France face à l'Empire.

Les points essentiels qui marqueront l'action de Schauenburg aussi longtemps que durera son commandement en Helvétie méritent d'être soulignés :

1° Le régime politique existant à Berne sera renversé par des moyens militaires. Le texte de Schérer est limpide: « (...) mettez vous en mesure d'agir lorsque le général Brune (...) vous en donnera le signal. » Les précautions de langage: « Lorsqu'il s'agira d'en venir aux hostilités, (ce que le gouvernement désire n'être fait qu'en dernière extrémité) (...) », ne sauraient dissimuler la volonté évidente du Directoire: « (...) vous vous conduirez en général français. »

2° L'aspect politique de la question préoccupe le Directoire. En subordonnant Schauenburg à Brune, on fait appel au premier car le Directoire « (...) a encore l'espoir bien fondé que vos talents politiques l'aideront puissamment dans cette circonstance. » Les talents politiques de Schauenburg doivent cependant se limiter à renvoyer au général Brune les députations chargées de négocier. Il est frappant de constater que dans toute la dépêche il n'est jamais fait mention du Ministre plénipotentiaire français auprès du Corps helvétique, le citoyen Mengaud. C'est un constat de la volonté directoriale que la décision soit de nature militaire, les négociations ne devant servir qu'à faciliter les préparatifs nécessaires à l'invasion, rôle que joue Brune.

De la combinaison de ces deux aspects, on peut envisager deux interprétations des événements selon les intentions que l'on peut prêter au Directoire exécutif : soit le gouvernement français a été surpris par la tournure rapide des événements, soit il fait preuve d'une attitude quasi machiavélique destinée à tromper le plus grand nombre de personnes, même françaises, sur ses intentions réelles.

a) Le Directoire aurait-il été surpris par la rapidité des événements vaudois et la réponse confédérale désordonnée, apparemment plus ferme pour le canton de Berne, l'ennemi visé ? Faut-il y voir un effet des manœuvres, jugées maladroites, de Mengaud ? Le Ministère de la guerre voulait-il garder l'initiative aux dépens du Ministère des relations extérieures ? L'étrange précipitation mise dans l'exécution du mouvement sur Delémont et Bienne pourrait tendre à soutenir l'une de ces hypothèses, voire une combinaison de celles-ci.

Il est à relever que, probablement sur la base des renseignements fournis directement ou indirectement par Bonaparte à la suite de sa reconnaissance de 1797, le Directoire devait tôt ou tard prendre conscience de la nécessité d'agir avec une force considérable depuis le nord, renforçant d'importance une division de l'armée d'Italie qui pourrait rencontrer des problèmes dus à ses effectifs trop faibles. Même renforcée de 4'000 Vaudois levés à la hâte, une telle force aurait pu se révéler insuffisante pour enfoncer le dispositif bernois comptant aux alentours de 20'000 hommes.

b) Le Directoire aurait-il agencé les opérations de telle manière que tout fasse paraître à tout le monde, y compris aux troupes françaises, que la poussée française viendrait du sud, des troupes qui avaient combattu en Italie et jouissant de l'aura de Bonaparte, alors que la décision devait être emportée par les troupes venant du nord, conduites par un général proche par ses origines alsaciennes du Directeur Reubell et du Ministre de la guerre Schérer ?

Il subsiste une inconnue au moins : dans quelle mesure les deux généraux de division étaient-ils

¹⁸ BNUS, MS 0.483/17 – SHAT, B 2 62 - « Archiv », Band XIV, p. 256-258, 9 pluviôse an 6 [28 janvier 1798], Paris, *Le Ministre de la guerre, Au général de division Schauenburg*. Partie soulignée par nos soins. Une copie de cette dépêche est envoyée par Schauenburg au général Brune afin de l'informer du cadre dans lequel il doit agir, copie qui a été publiée dans les papiers Brune dans *Archiv für schweizerische Geschichte*. Texte complet en Annexe 1/3.

eux-mêmes conscients de la situation dans laquelle le Directoire les avait mis ? A notre connaissance, aucun document ne permet de trancher cette question.

Pour illustrer cette interprétation, il faut relever que Brune rencontre des difficultés considérables pour obtenir un strict minimum d'artillerie et les renforts qui lui semblent nécessaires, alors que Schauenburg dispose dès sa nomination d'une division complète avec tout ce qu'il faut de cavalerie, d'artillerie et de génie, forte de 17'500 hommes, 1600 chevaux et 26 pièces de canon. Conscient de cette différence, Brune s'en plaint en des termes dissimulant à peine une certaine jalousie à l'égard de son subordonné.

Les négociations prolongées menées par Brune pourraient nous inciter à croire qu'il avait au moins saisi l'enjeu de la partie, à défaut d'en avoir été informé. A-t-il tenté malgré tout d'obtenir la décision afin de s'accorder des lauriers qui ne lui semblaient nullement devoir être destinés à un officier instructeur dont les capacités stratégiques n'avaient guère été couronnées de succès ? Rien ne permet non plus de l'affirmer.

- c) Sans trancher entre ces deux interprétations, on peut constater que cette ruse du Directoire, si c'en était une, fut couronnée de succès. Le choix stratégique d'engager une force militaire principale hors de la portée directe du général chargé de négocier, fut une bonne option. Il est particulièrement intéressant de constater que si les mouvements de la division de l'armée d'Italie sont tous régulièrement recensés dans le registre du *Bureau du mouvement*, on ne trouve aucune mention relative à la division de l'Erguël. Ce constat met en évidence, lui aussi, le grand secret qui a entouré les véritables intentions du Directoire.

Il faut rappeler que la frontière orientale du Rhin pouvait provoquer des craintes plus vives pour la France que la situation en Italie. L'état de paix officiel ne leurre personne. Le front du Rhin doit pouvoir être tenu fermement par l'armée du même nom. Le fait d'en détacher une force si importante provoque une série de relèves et redéploiements dans les stationnements des troupes de la division de l'Erguël. Ces mouvements n'ont pu passer inaperçus d'observateurs ennemis.

On pourrait ainsi résumer la situation de la manière suivante :

Selon les éléments mis en évidence, la volonté politique et militaire d'intervenir en Suisse remonte, pour Bonaparte à mai 1797, lorsqu'il envoie Comeyras¹⁹ à Sion pour obtenir le droit de passage pour ses troupes à travers le Valais. Le refus signifié par le Valais, puis par la Diète de Frauenfeld (2-25 juillet 1797) a débouché sur une reconnaissance militaire en règle, effectuée par Bonaparte lui-même lors de son voyage à travers la Suisse entre Campo-Formio et Rastatt. Il a évité de séjourner à Fribourg et Berne, logea à Fraubrunnen, à quelques pas de ce qui deviendra l'un des champs de bataille du 5 mars 1798.

L'intervention des députés vaudois à Paris, suivi du fameux entretien triangulaire du 8 décembre 1797 entre Bonaparte, Reubell et Ochs²⁰ emporta probablement la décision auprès des deux hommes forts du moment en France.

Nous n'avons cependant pu trouver le document concret relatant la décision formelle du Directoire d'intervenir militairement, par une manoeuvre concertée et concentrique ayant pour objectif la Ville et République de Berne. Elle fut probablement prise entre les 8 et 28 décembre 1797. Elle n'a probablement été communiquée (oralement ?) que vers la mi-janvier au Ministre de la guerre Schérer.

B.II.2 : La division de Schauenburg se dirige vers le Mont-Terrible

La seule référence aux mouvements des troupes de Schauenburg est une copie des ordres adressés par le général de brigade Duvignan, sous-chef de l'état-major général de l'armée du Rhin, au général

¹⁹ Pierre Jacques Bonhomme de **Comeyras**, * vers 1750, † octobre 1798, à Ancône (Italie), Résident français auprès des III Liges de juin 1796 à janvier 1798. SIMONETT, Jürg, <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/016811/2002-11-08/>

²⁰ KOPP, Peter F., *Peter Ochs*, Basel, Buchverlag Basler Zeitung, 1992, pp 108 - 111.

Schauenburg²¹, ainsi qu'une information résumée adressée au Ministre de la guerre et au Directoire²². Cette série d'ordres est expédiée les 12 et 13 pluviôse an 6 [31 janvier et 1^{er} février 1798], soit après l'intervention dans le Pays de Vaud. De son côté, le canton de Soleure a aussi entamé sa mue, sur le modèle bâlois, dès les 22/28 janvier.

De l'ordre de mission de Schauenburg, il faut relever un aspect qui doit d'emblée retenir l'attention : la mention réitérée du respect dû aux populations civiles, tant en territoire français qu'en Helvétie.

Le poids des troupes sur les populations du Mont-Terrible doit être réduit au strict nécessaire car : « (...) *le pays n'est pas riche, ni fertile, il faudra y faire arriver des subsistances.* »

En plus, le général doit prévenir tout débordement de ses troupes. Le respect des propriétés des citoyens et de l'intégrité de la Suisse doivent guider l'action. Le comportement des troupes doit permettre d'appuyer l'action stratégique par une sorte de message politique.

Les ordres ont été expédiés directement aux unités. Il leur reste à exécuter les mouvements commandés ce qui implique pour certaines des marches importantes à effectuer pour atteindre leur dispositif initial, comme la 14^e légère qui vient depuis Lauterbourg – Wissembourg et parcourt ainsi plus de 200 km en une décade²³.

La fragilité présumée de la situation sur la frontière avec l'Empire a été relevée plus haut. Il a fallu remplacer les places laissées vacantes par ces corps partis « *sur les frontières de l'Helvétie* ». Ce fut la mission des corps suivants mis également en mouvement, 12'000 hommes remplaçant les 16'000 envoyés vers le Mont-Terrible²⁴.

Plus de 28'000 hommes d'infanterie sont en mouvement entre Hombourg et Delémont. C'est un chassé-croisé devant durer au plus une décade, entre les 12-13 et 20-22 pluviôse [1-2 au 9-11 février 1798]. Cette série de mouvements, qui engage près d'un dixième des forces armées de la République, ne s'est pas faite sans ordres et contre-ordres²⁵, ajoutant à l'agitation ambiante en Alsace.

En plus de l'infanterie, un certain nombre de troupes montées, un peu plus de 1600 « chevaux », doit également rejoindre la division de l'Erguel. Leurs mouvements²⁶ ne sont pas compensés dans l'immédiat par des relèves dans leurs stationnements de départ.

Quant à l'artillerie, les 3 compagnies du 5^e régiment d'artillerie à pied et les 2 escouades de la 4^e compagnie d'ouvriers sont tirées de Strasbourg, la compagnie d'artillerie légère de Mutzig. Le départ de toutes ces troupes spéciales est fixé au 13 pluviôse pour une arrivée à Delémont le 20. Elles doivent emmener avec elles 2 pièces de 12, 2 obusiers de 6 pouces, 2 pièces de 8, 5 pièces de 4 et :

« (...) *les caissons nécessaires au transport des cartouches et autres munitions de guerre pour les demi-brigades qui composent ce corps d'armée.* »²⁷

Le général de division Schauenburg, accusant réception de son ordre de marche transmis par le général Augereau²⁸, prévoit d'arriver à Delémont « (...) *le 16 ou le 17 au plus tard.* »²⁹, soit en même temps que la 31^e demi-brigade qui doit arriver la première.

Les demi-brigades n'ont pas été choisies au hasard, ayant presque toutes été inspectées au moins

²¹ BNUS, MS 0.483/19, 12-13 pluviôse an 6 [31 janvier-1^{er} février 1798], *Général de brigade Duvignan, aux troupes aux ordres du général Schauenburg*

²² SHAT, B 2 338/31 et 31bis [original], 14 pluviôse an 6 [2 février 1798], *Le citoyen Viotte, agent général au quartier général*, [Au Ministre de la guerre et au Directoire exécutif]

²³ Cf. tableau 14/7, Marche de la *Division de l'Erguël* vers le Mont-Terrible, en Annexe 14.

²⁴ Cf. tableau 14/8, Remplacement en Alsace de la *Division de l'Erguël*, en Annexe 14.

²⁵ BNUS, MS 0.470/7, 16 pluviôse an 6 [4 février 1798], *Bourglibre*, [Schauenburg], *A l'adjutant-général Rheinwald*. Il lui demande des explications sur un contre-mouvement de diverses troupes.

²⁶ Cf. tableau 14/9, Troupes montées attribuées à la *Division de l'Erguël* en Annexe 14.

²⁷ BNUS, MS 0.483/19, 13 pluviôse an 6 [1^{er} février 1798], *Le général Duvignan, au Commissaire ordonnateur en chef*

²⁸ BNUS, MS 0.450/fol 15, 13 pluviôse an 6 [1^{er} février 1798], *Strasbourg*, [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre*

²⁹ BNUS, MS 0.450/fol 16, 13 pluviôse an 6 [1^{er} février 1798], [Schauenburg], *Au général Nouvion, à Delémont*

une fois par Schauenburg au cours de l'an 5³⁰. La dernière a été passée par la 3^e de ligne, deux jours avant l'expédition des ordres de mouvement³¹. Seule la 14^e d'infanterie légère n'a pas eu sa visite, circonstance liée à sa formation (cf. chap. C.II.3.4 infra).

Le général Schauenburg ne dispose que d'un état-major très restreint, mais composé d'hommes choisis ès-qualités :

- l'adjudant-général Demont, originaire des Grisons, né d'un père officier à la Garde suisse ;
- le général de brigade Nouvion, a épousé une « aristocrate » delémontaine (Mont-Terrible) ;
- le général de brigade Girard-dit-Vieux, natif de Genève.

Se joignent encore à ces trois « Suisses », l'adjudant-général Fressinet, le commandant d'artillerie Faultrier et un petit groupe de commissaires des guerres, responsables de la logistique. Tous ces officiers supérieurs ont embrassé la carrière militaire sous l'Ancien Régime. Tous se sont déjà illustrés auparavant et s'illustreront encore amplement au cours des années suivantes. En témoignent leurs promotions ultérieures³².

L'activité de commandement commence par la rédaction d'un ordre général fixant le cadre dans lequel les troupes doivent agir et le comportement qu'elles doivent tenir. Sa teneur s'inspire largement de l'ordre de mission adressé par le Ministre de la guerre à Schauenburg³³.

Le général établit la liaison avec l'ambassadeur Mengaud qu'il enjoint de :

*« (...) vouloir bien me faire parvenir tous les renseignements que vous croirez propres à contribuer à la réussite de nos opérations et de me les adresser à Delémont où je me rends de suite pour diriger les troupes qui y arrivent sur leurs différentes positions. »*³⁴

Il dépêche le 17 pluviôse le général Nouvion à Bienne avec la 38^e de ligne et :

*« (...) la cavalerie dont vous pourrez disposer et que les localités et les ressources en fourrages vous permettront de placer. »*³⁵

Schauenburg considère comme vitale la position de Tavannes, qui doit être tenue à tout prix.

Les problèmes se produisent dès ce mouvement préparatoire de l'armée en direction des frontières de la Suisse. La rapidité des troupes n'est pas suivie, et encore moins anticipée, par celle de la logistique (cf. chap. C.VI.2 infra). Le manque de ravitaillements contraint Schauenburg à retenir à Huningue les 3^e et 31^e de ligne. Dans l'urgence et l'attente de la mise au point des services, la 31^e est envoyée d'Huningue le 19 pluviôse avec vivres et fourrages pour 3 jours, afin d'être à Delémont le lendemain. La 3^e de ligne suit un jour plus tard. Le Ministre de la guerre est aussitôt informé de ces deux jours de retard.

Schauenburg lui-même est à Delémont le 18 pluviôse [6 février]. C'est de là qu'il organise le dispositif de ses troupes, envoyant la 16^e légère via Court à Sonceboz d'où elle occupera le vallon de St. Imier³⁶. La décision de mise en position des troupes se fait sur la base des reconnaissances et des in-

³⁰ Selon les archives administratives des corps, on dispose de livrets d'inspection pour la 31^e de ligne du 3 février 1797, pour la 38^e du 21 mars 1797, pour la 89^e du 13 avril 1797, pour la 97^e du 18 novembre 1797 et pour la 16^e légère du 13 juillet 1797. Voir à ce sujet les chapitres consacrés aux demi-brigades, cf. chap. C.II infra.

³¹ BNUS, MS 0.450/15, 11 pluviôse an 6 [30 janvier 1798], *Strasbourg*, [Schauenburg], *Au citoyen commandant la 3^e demi-brigade de ligne*. Envoi de la critique qui souligne l'importance de l'exemple à donner par les officiers.

³² Les notes biographiques de cet état-major figurent dans la partie « fiches biographiques », cf. infra Annexe 8. Trois personnes ont leur nom inscrit sur l'arc de triomphe de l'Etoile : Demont, Fressinet, Girard-dit-Vieux. Le commandant de l'artillerie est Simon de Faultrier, frère de François qui est en Egypte en 1798, s'y illustre lors de la prise du fort dans la bataille d'Aboukir et dont le nom figure également sur l'arc de triomphe.

³³ BNUS, MS 0.481/1 – MS 0.483/2-3, 15 pluviôse an 6 [3 février 1798], *Strasbourg, le général commandant le corps d'armée dans l'Erguel, A l'armée*. Cf. aussi MATTER, op. cit., pp 76-77.

³⁴ BNUS, MS 0.470/2, 16 pluviôse an 6 [4 février 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Mengaud, ambassadeur de la République française en Suisse*

³⁵ BNUS, MS 0.470/10, 17 pluviôse an 6 [5 février 1798], [Schauenburg], *Au général Nouvion, général de brigade*

³⁶ BNUS, MS 0.470/13 et 14, 18 pluviôse an 6 [6 février 1798], *Delémont*, [Schauenburg], *Au chef de la 16^e demi-brigade et Au général Nouvion*

formations transmises au commandant en chef par l'administration locale. Le Ministre est régulièrement et directement informé³⁷, ainsi que le général Brune, avec lequel Schauenburg établit sa liaison le 18 pluviôse³⁸. L'ambassadeur Mengaud n'est pas oublié³⁹.

Arrivé à Delémont, Schauenburg constate que les 38^e et 89^e demi-brigades sont incomplètes, le 3^e bataillon de la 89^e et le 1^{er} de la 38^e sont stationnés dans la 6^e division militaire de l'intérieur. Il en demande l'envoi au Ministre⁴⁰, ce qui ne lui sera jamais accordé⁴¹. Passant de 21 à 19 bataillons d'infanterie, sa force d'attaque a ainsi été réduite d'environ 10 % des effectifs annoncés.

B.II.3 : La mise en place du dispositif d'attaque

Le premier mouvement « offensif » de la division de l'Erguël, l'entrée des troupes du général Nouvion à Bienne se fait sans coup férir. Elle permet à l'avant-garde de se mettre en position de manière à pouvoir agir sur l'axe qui lui sera dicté par les circonstances en direction de Berne et/ou de Soleure. Schauenburg est maître de tous les passages traversant le Jura et peut déverser sur le Plateau sa force d'attaque. Les corps reçoivent leur destination conformément au dispositif élaboré.

Tous ces mouvements sur les frontières de la Confédération inquiètent le gouvernement de Soleure qui en demande explication. La lettre du général Altermatt, commandant en chef à Soleure, vétéran de la Garde suisse et du régiment d'Eptingue, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, comme Schauenburg, est transmise en copie à Paris :

« L'Etat de Soleure, toujours empressé de répondre aux vues de la République française, a décrété le 22 janvier dernier de procéder aux changements dans son gouvernement qu'elle paraissait désirer y voir établis. Cette résolution a été notifiée sur le champ au citoyen Mengaud, ambassadeur près le Corps helvétique.

Par ces attentions, il se flattait de pouvoir jouir d'une parfaite tranquillité. Elle se trouve aujourd'hui troublée par l'augmentation de vos troupes, que nous voyons arriver tous les jours sur nos frontières, tandis que nous n'en établissons dans les Etats de Soleure, que celles qui y sont nécessaires pour maintenir le bon ordre et la bonne harmonie avec nos bons voisins.

Le gouvernement de cette République ne s'étant jamais écarté de ces principes, surtout vis à vis de la nation française, nous avons lieu d'espérer de son équité et par l'attachement que nous lui avons toujours témoigné, que les nouveaux rapprochements de vos troupes n'ont point pour objet de nous inquiéter. Cette persuasion et le devoir de ma charge m'engage à vous en demander la confirmation. »⁴²

Conformément aux ordres du Directoire, la demande soleuroise est renvoyée au général Brune. Schauenburg se contente d'une réponse polie et lénifiante⁴³. Simultanément, il informe Nouvion de sa réponse en le sommant de se tenir prêt à répondre à une éventuelle attaque soleuroise :

« (...) je ne pense pas que les Soleurois veuillent nous attaquer, mais néanmoins il faut prendre des mesures pour les bien recevoir, s'ils en faisaient la folie. »⁴⁴

Le 19 pluviôse [7 février], Schauenburg se considère prêt à agir de manière offensive dès le 24 [12 février], soit à peine 12 jours après l'envoi des premiers ordres de mouvement, au lendemain de l'ar-

³⁷ BNUS, MS 0.470/26 - MS 0.481/5 - SHAT, B 2 63 - B 2 338 bis-ter, 18-19 pluviôse an 6 [6-7 février 1798], *Au quartier général à Delémont*, [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre, lettre et rapport de situation*,

³⁸ BNUS, MS 0.470/27 - MS 0.481/6, 18 pluviôse an 6 [6 février 1798], [Schauenburg], *Au général Brune*

³⁹ BNUS, MS 0.470/18, 19 pluviôse an 6 [7 février 1798], *Delémont*, [Schauenburg], *Au citoyen Mengaud, chargé d'affaires en Suisse*

⁴⁰ BNUS, MS 0.470/51, SHAT, B 2 63, 18 pluviôse an 6 [6 février 1798], *Au quartier général à Delémont, Le général commandant les troupes rassemblées dans l'Erguel, Au citoyen Schérer, Ministre de la guerre*

⁴¹ Voir à ce sujet les études de détail de ces deux demi-brigades, chap. C.II.1.3. et C.II.1.4. infra.

⁴² ANP, AFIII 149/699/31 - SHAT, B 2 63, 6 février 1798 [18 pluviôse an 6], *de Soleure, Copie de la lettre du général Altermatt au général Schauenburg*

⁴³ BNUS, MS 0.470/22, 19 pluviôse an 6 [7 février 1798], *Moutier-Grandval*, [Schauenburg], *Au général commandant les troupes du canton de Soleure*

⁴⁴ BNUS, MS 0.470/23, 19 pluviôse an 6 [7 février 1798], *Delémont*, [Schauenburg], *Au général Nouvion*

rivée des derniers corps, les 14^e légère et 18^e de cavalerie. Il l'annonce à Mengaud au moment même où on l'informe de la volonté du Sénat de Bienne :

« (...) de demander la réunion de son territoire à la France. »⁴⁵

Dans les jours suivants il passe le plus clair de son temps à régler des problèmes d'intendance, tant en vivres, en munitions qu'en chevaux nécessaires pour tirer les charrois de l'armée. Il surveille de près le mouvement des troupes affluant dans la prévôté de Moutier-Grandval, certaines ayant été retenues à Brisach, comme les 10 compagnies de la 31^e, ou à Huningue, et une partie de l'artillerie.

Le 22 pluviôse [10 février], l'occupation de la Montagne de Diesse (communes de Nods, Lamboing, Diesse et Prêles) par des éléments du premier bataillon de la 16^e légère, bien surpris de n'y trouver aucun Bernois, constitue un deuxième mouvement, « offensif » du point-de-vue bernois.

Côté français il s'agit d'un mouvement défensif issu du statut particulier, remontant au XIV^e siècle, de co-souveraineté sur ce territoire, partagée entre le canton de Berne, qui y réglait les affaires ecclésiastiques et matrimoniales, alors qu'au prince-évêque revenait le pouvoir militaire, sous la bannière de La Neuveville. La France se considère en fait et en droit comme successeuse légitime des droits du prince-évêque depuis la création du département du Mont-Terrible. Elle vient en exercer les droits sur ce petit territoire.

Les 4 communes s'empressent de demander leur rattachement à la France le 4 ventôse [22 février]⁴⁶. L'occupation de la Montagne de Diesse est par la suite l'objet d'un échange de correspondance volumineux entre Schauenburg et les commandants bernois de Nidau, tendant surtout à éviter que les Bernois ne viennent exercer leur part de co-souveraineté comme le général l'explique à Mengaud :

« Cette co-propriété, que l'on a appelée jusqu'ici co-souveraineté, est singulièrement injuste. Les droits criminels par exemple dépendent de Berne. En revanche, La Neuveville, qui appartient sous tous les rapports aux évêques de Bâle et qui aujourd'hui fait partie de la République française, avait l'exercice des droits militaires à la montagne de Diesse, sans aucune participation de l'Etat de Berne, et les droits désignés en Suisse par le nom de Bannière, étaient entièrement subordonnés aux évêques.

L'Etat de Berne, ne considérant que sa co-souveraineté sur la Montagne de Diesse, paraissait dans l'intention, si nous l'occupions, d'y jeter autant de monde que nous. Le général Nouvion, pour prévenir tout événement disgracieux, a écrit ce matin au commandant bernois de Nidau pour lui faire connaître que nous devons aujourd'hui envoyer des troupes à la Montagne de Diesse et qu'étant exclusivement propriétaire des droits militaires dans ce pays là, nous envisagerions comme un acte offensif d'hostilité s'il faisait aucun mouvement pour nous en empêcher ou pour y envoyer aussi du monde. Le commandant de Nidau est venu demander une explication là dessus. J'ai appelé le citoyen Lionnin pour développer diplomatiquement nos droits à cet égard et, sans acquiescer à nos prétentions, le commandant bernois Manuel et le bailli Effinger de Nidau qui l'accompagnait, se sont bornés à nous dire qu'ils demanderaient là dessus les instructions des magistrats de Berne. En dernier résultat nous occupons la Montagne de Diesse, et nous l'occupons seuls. »⁴⁷

Schauenburg interdit donc aux Bernois d'abuser de leur droit sur la Montagne de Diesse, en vertu des règles de la co-souveraineté. Ils auraient voulu envoyer des détachements dans ces villages qui supportent déjà la présence de 2 compagnies françaises, (environ 180 hommes) chacun. Un autre argument motive le refus du général français, marqué en tout cas au coin du simple bon sens :

« (...) je dois vous observer relativement à l'intention où vous paraissez être d'y placer un

⁴⁵ BNUS, MS 0.470/24, 19 pluviôse an 6 [7 février 1798], *Delémont*, [Schauenburg], *Au citoyen Mengaud, chargé d'affaires en Suisse*

⁴⁶ BNUS, MS 0.470/117 - « *Archiv* », Bd. XIV, pp 380-381, 4 ventôse an 6 [22 février 1798], [Schauenburg], *Au général Brune*.

⁴⁷ BNUS, MS 0.470/65 – MS 0.481/7, 23 pluviôse an 6 [11 février 1798], *Bienne*, [Schauenburg], *Au citoyen Mengaud, chargé d'affaires en Suisse*

nombre de troupes égal aux nôtres, qu'il pourrait en résulter des inconvénients très graves. Déjà de part et d'autre, il y a eu entre nos avant-postes des propos déplacés et des provocations sans but. Le mélange de nos troupes dans un même cantonnement pourrait avoir encore des suites plus fâcheuses. Comme je suis persuadé que vous désirez aussi sincèrement que moi prévenir tout ce qui pourrait altérer notre amitié réciproque, vous trouverez sans doute conforme à la prudence de ne pas placer de troupes à la Montagne de Diesse⁴⁸».

Tant que durent ces mouvements, Schauenburg s'efforce de conserver un abord correct, franc, voire cordial avec ses futurs adversaires. Les relations avec le canton de Soleure se sont cependant tendues en raison d'un incident du 24 pluviôse [12 février] à Longeau et dont le rapport fait par Schauenburg permet de mieux évaluer les personnalités en présence :

« J'ai envoyé ce matin mon aide de camp Levrault à Soleure, pour y porter la lettre aux avoyers et ministres du Conseil de Soleure. Il a été arrêté au village de Longeau par une garde bernoise, qui, après avoir consulté le curé de l'endroit et pris son avis sur ce message, a déclaré à cet officier qu'il ne pourrait pas passer outre, et qu'il se chargeraient de faire passer la lettre. Vous trouverez ci-inclus le reçu qu'il s'est fait donner à cet égard. Je vais leur rendre la pareille, et défendre à tous les postes de recevoir leurs parlementaires et le tout sans consulter aucun curé. »⁴⁹

Par un ordre à l'armée il prend immédiatement des dispositions rigoureuses : le bouclage de la frontière et la mise en état de défense des sentinelles :

« Les chefs des corps commandant des cantonnements établiront la plus grande surveillance pour la garde des avant-postes qui leur sont confiés, chaque soldat devra toujours être muni de trois paquets de cartouches à balles et deux pierres à fusils. Les armes devront toujours être maintenues dans le meilleur état. »⁵⁰

D'autres accrochages se produisent en d'autres postes, provoquant en général les protestations de bonne volonté des généraux commandant en chef. Altermatt se targue :

« (...) de maintenir la bonne harmonie entre les deux nations et de faire respecter les officiers de la Nation française. »⁵¹

Schauenburg lui répond, sur un ton toujours correct mais au travers duquel transparaît celui de l'officier instructeur qui fait sentir à son correspondant qu'il sait comment obtenir l'obéissance de ses troupes et qu'il attend de son collègue une action similaire :

« J'ai vu avec plaisir que vous vous étiez empressé de punir l'insulte méprisante qu'un de vos soldats s'est permise envers le chef de bataillon Dorsonval et si cet outrage et plusieurs autres éprouvés par des citoyens français de la part des gens armés de votre pays prouvent qu'ils ignorent les lois de la discipline, il paraît, (...) que vous connaissez les égards que les peuples se doivent réciproquement entre eux, égards dont la nation française donnera toujours l'exemple. Je vous invite cependant à rappeler aux troupes qui sont sous vos ordres que de semblables procédés sont aussi contraires aux lois de l'honneur et de la subordination, qu'à leur intérêt personnel. J'aime à croire qu'ils ne le renouvelleront pas et j'espère ne pas me trouver dans la nécessité d'en tirer une vengeance qui ne pourrait que leur être funeste. »⁵²

⁴⁸ BNUS, MS 0.470/128, 6 ventôse an 6 [24 février 1798], [Schauenburg], *Au commandant de Nidau*

⁴⁹ BNUS, MS 0.470/66 – SHAT, B 2 63, 24 pluviôse an 6 [12 février 1798], *Au quartier général à Bienne, le général commandant les troupes rassemblées dans l'Erguel, Au citoyen Mengaud, ambassadeur en Suisse et Au citoyen Schérer, Ministre de la guerre* [seulement le début de la lettre]

⁵⁰ BNUS, MS 0.482/1 - « Archiv », Bd. XIV, pp 335 - 338, [Schauenburg], *Ordre*

⁵¹ SHAT, B 2 63, 13 février 1798, *Soleure*, [Altermatt à Schauenburg], *copie conforme*, [signé :] *Schauenburg*

⁵² BNUS, MS 0.470/72 - MS 0.481/8 – SHAT, B 2 63, 26 pluviôse an 6 [14 février 1798], [Schauenburg], *Au général Altermatt*

Ces incidents ne sont dissimulés ni au Ministre de la guerre ni au Directoire, informés régulièrement des événements en cours par l'envoi de la copie des missives ci-dessus.

Les communications demeurent un sujet de préoccupation, surtout celles avec le général Brune. Les deux généraux et l'ambassadeur Mengaud, sont intervenus auprès du gouverneur de la Principauté de Neuchâtel, afin de permettre l'établissement d'un service express entre les deux corps d'armée. Dans l'attente d'une réponse, les messagers peuvent passer entre les deux divisions, mais n'emportent que des messages sans importance. Les informations sensibles sont transmises oralement seulement par des messagers qui ne les couchent sur papier qu'à leur arrivée.

La réponse du gouverneur de Neuchâtel au citoyen Mengaud est polie, ferme et négative :

« Les mêmes dispositions de bon voisinage qui nous ont engagées jusqu'à présent, (...) à déférer à toutes vos réquisitions, nous font un devoir de vous représenter par rapport à celle-ci les inconvénients et les suites fâcheuses que nous craignons de l'établissement dont il s'agit, autant qu'il pourrait donner lieu à des difficultés entre les citoyens français qui y seraient préposés & nos ressortissants & de quelque côté que les plaintes fussent fondées, il nous serait également pénible, (...) de vous en porter ou d'en recevoir de votre part. (...) vous trouverez vous-même convenable, (...) de vous servir pour votre correspondance des courriers dont vous avez fait usage jusqu'à présent, auxquels nous procurerons toute la protection qui peut dépendre de nous. »⁵³

La difficulté de ces communications entre Brune et Schauenburg tient au statut même de cet Etat souverain. Son Prince n'est autre que le Roi de Prusse, avec lequel la France est en état de paix depuis 1795. Les Neuchâtelois appliquent officiellement une stricte politique de neutralité entre Bernois et Français, en réalité à « géométrie variable » : le flux d'informations utiles aux Bernois n'est pas altéré comme on le verra plus loin mais ils ne facilitent pas la rapidité des échanges de messages entre généraux français comme le confirme le message suivant :

« Le Citoyen Mengaud, (...) m'a communiqué la réponse que vous lui avez faite, relativement à sa demande d'établir sur votre territoire des ordonnances à cheval pour la communication entre les deux armées du pays de Vaud et de l'Erguel. J'ai vu que, ne croyant pas devoir déférer à cette proposition, vous l'invitez à continuer de se servir pour la correspondance des courriers auxquels vous promettez sûreté et protection. Le Citoyen Levrault qui passe comme voyageur dans votre pays est chargé de ma part de vous prier d'y laisser passer librement les express que je pourrais envoyer au Général Brune. L'amitié et la bonne harmonie qui règnent entre la République française et la Principauté de Neufchâtel m'engagent à croire que vous consentirez à cette demande. »⁵⁴

Ces problèmes n'empêchent pas la poursuite de la mise en place du dispositif d'attaque, confié au général Nouvion, commandant de l'avant-garde, sous le contrôle permanent de Schauenburg. Celui-ci est informé de l'avance des négociations en cours entre la France et Berne. Le 26 pluviôse [14 février] il peut annoncer à Mengaud qu'il est prêt à agir dès que Brune ou le gouvernement lui en donneront le signal⁵⁵.

Les corps composant sa division reçoivent des ordres précis quant aux informations à fournir quotidiennement au quartier général sur leur position et leurs effectifs. Ils doivent veiller à l'entretien des chemins et des routes⁵⁶. C'est la mi-février et de fortes chutes de neige seraient de nature à compli-

⁵³ BNU, MS 0.484/26, 13 février 1798, Copie, Lettre de l'Etat de Neufchâtel, Au Citoyen Mengaud

⁵⁴ BNU, MS 0.470/113, MS 0.481/14, 3 ventôse an 6 [21 février 1798], [Schauenburg], A MM le Gouverneur et les gens du Conseil d'Etat établi par sa Majesté le Roi de Prusse, à Neuchâtel

⁵⁵ BNU, MS 0.470/78, 26 pluviôse an 6 [14 février 1798], Bienne, [Schauenburg], Au citoyen Mengaud, chargé d'affaires

⁵⁶ BNU, MS 0.482/2, 27 pluviôse an 6 [15 février 1798], [Schauenburg], Ordre

quer sérieusement les mouvements des troupes. Les données météorologiques reconstruites indiquent que le mois de janvier a été « *dans la moyenne* » en termes de température et de précipitations. Le mois de février 1798 a été plutôt sec avec des précipitations « *en-dessous de la moyenne* », seulement 8 jours. En ville de Bâle on enregistre des chutes de neige du 16 au 19 février, mais le reste du mois semble avoir été « *en grande partie ensoleillé* » pendant 14 jours⁵⁷.

Brune est satisfait des dispositions prises à la suite des reconnaissances de Schauenburg en avant de Büren et à Montmenil, face à Longeau. Dans sa correspondance avec le Directoire il se montre quelque peu jaloux de la situation favorable de son subordonné qui :

« (...) *a des troupes nombreuses, bien payées, bien nourries et de toute sorte d'armes. Quant à moi, je ne reçois qu'en ce moment de l'artillerie à cheval, mais elle est sans canons. On a été à Besançon pour en chercher.* »⁵⁸

Ces mouvements de troupe n'échappent pas aux autorités neuchâteloises qui s'empressent d'en informer LLEE de Berne. 160 chevaux ont été envoyés depuis Pontarlier à Besançon d'où ils sont revenus accompagnés de 400 hommes. De plus, 2 canons et 36 chariots de munitions, encadrés de 600 hommes seraient partis le 22 février en direction de Ballaigues, une autre escouade avec « *un plus grand nombre de pièces d'artillerie* » aurait pris le même chemin, selon le lieutenant Bolle des Verrières⁵⁹.

L'idée semble arrêtée d'attaquer Berne en passant par Soleure, si l'on en croit le dispositif signalé par le rapport du 30 pluviôse [18 février] de Schauenburg fournissant les données détaillées sur la force active dans la division de l'Erguël. La ligne de front est orientée contre Soleure avec le centre prêt à pousser depuis Moutier sur Balsthal en passant par Welschenrohr (Rosières en français), ou sur Soleure en passant le Weissenstein. La gauche se trouve dans les vallées de Delémont et de Lau-fon, prête à appuyer le centre et chargée de couper les communications entre Bâle et Soleure. L'aile droite tient la rive nord du lac de Biemme, la première crête du Jura ainsi que les débouchés de l'Erguël, la Pierre-Pertuis et la cluse de Péry - Reuchenette - La Heutte. Elle est face aux Bernois sur la Suze, le lac de Biemme et l'Aar et face aux Soleurois à Granges (cf. cart N° 1 infra).

La force totale de la division n'est guère inférieure à la force prévue initialement. Le manque de 2 bataillons dans les 38° et 89° de ligne est partiellement compensé par les effectifs plus élevés des 14° légère et 31° de ligne et l'arrivée d'un bataillon de la 76° de ligne. Il manque surtout la moitié de la cavalerie promise et un état-major suffisant pour surveiller le bon déroulement des opérations⁶⁰.

Le tableau des effectifs⁶¹ démontre que le subordonné Schauenburg dispose en réalité, avec environ 18'000 hommes, du tiers de forces en plus que celles attribuées au général en chef Brune, qui ne peut guère compter sur l'efficacité au combat des près de 4000 volontaires vaudois.

Alors que Brune poursuit ses négociations avec les Bernois, Schauenburg coexiste avec eux sur la rive nord du lac de Biemme. Ce n'est guère simple, puisque troupes bernoises et françaises sont entremêlées au gré de la frontière complexe délimitant la souveraineté des deux Etats. Les troupes bernoises, en occupant les villages de Douanne et Gléresse, empêchent les soldats français de ravi-

⁵⁷ <https://www.echdb.unibe.ch/selection/series/fr/>, données fournies par <https://www.euroclimhist.unibe.ch/fr/>, consulté le 24.05.2021

⁵⁸ SHAT, B 2 63 - « *Archiv* », Bd. XII, pp 266 - 271, 29 pluviôse an 6 [17 février 1798], *Payerne, Brune, général de division commandant les troupes française sur les frontières de la Suisse, Au Directoire exécutif*. C'est la version en brouillon de ce message qui a été publiée dans *Archiv*.

⁵⁹ Informations tirées du *Manuel du Conseil d'Etat* aux Archives cantonales neuchâteloises, citées par ENGELBERTS, Derck, « Le Conseil d'Etat neuchâtelois et l'invasion française de la Suisse en 1798 », in : *Revue historique neuchâteloise*, N° 3-4, 1997, p. 215-225.

⁶⁰ SHAT, B 2 338/32, 30 pluviôse an 6, [18 février 1798], *Corps d'armée dans l'Erguel, Corps de troupes commandé par le général Schauenburg, Force active*

⁶¹ Cf. tableau 14/10, Effectifs de la *Division de l'Erguël*, 30 pluviôse an 6 [18 février 1798], en Annexe 14.

tailler normalement les troupes et magasins stationnés à La Neuveville aussi destinés au ravitaillement des compagnies occupant la Montagne de Diesse.

Le passage pour le ravitaillement, fermement exigé le 1^{er} ventôse [19 février] par Schauenburg⁶², est accordé 3 jours plus tard par le quartier-maître général bernois⁶³, sans contrepartie immédiate pour la Montagne de Diesse, pour laquelle seul Brune ou le Directoire exécutif peuvent ordonner à Schauenburg d'admettre des troupes bernoises. Le fait accompli est entériné.

De nombreux accrochages verbaux et gestuels se produisent aux avant-postes, générant les plaintes des commandants opposés. Tant les Bernois que les Français se laissent aller aux invectives et aux « *gestes indécents* », suivies d'enquêtes disciplinaires, réprimandes et punitions de conduites :

« (...) *non conformes à l'honnêteté qui doit régner entre des militaires.*»⁶⁴

Ces accrochages, bénins dans les faits, montrent à quel point les esprits sont échauffés de part et d'autre au niveau des subordonnés qui montrent qu'ils attendent d'en découdre.

Ces menus problèmes locaux laissent à Schauenburg tout loisir de perfectionner et renforcer son dispositif. Il tire des parties de la 76^e de ligne de la forteresse de Huningue et en installe un bataillon au débouché de la vallée de Laufon, dans les villages de Reinach, Aesch, Grellingen et Arlesheim, permettant à la 97^e de resserrer sa ligne.

Des ordres importants sont en préparation, il fait convoquer à son quartier général de Bienne des officiers de liaison :

« (...) *que vous jugerez le plus intelligent pour coopérer aux relations directes que je dois avoir avec vous pour mouvements ou dispositions. Donnez à cet officier avant son départ tous les renseignements que vous pourrez sur les postes qui vous sont confiés, de leurs liaisons avec l'armée, de leurs débouchés sur l'ennemi et de ce que vous pourrez avoir devant vous.*»⁶⁵

Un message essentiel parvient à Schauenburg par un officier de liaison le 5 ventôse [23 février] :

« *L'heure décisive est sur le point de sonner. Rassemblez vos troupes, serrez votre ligne de manière à donner de vives inquiétudes à Soleure si vous ne croyez pouvoir l'enlever par un coup de main, car Soleure n'est qu'accessoire au plan voulu par le Directoire, et si l'attaque de Soleure venait à vous occuper pendant deux ou trois jours, l'expédition serait manquée. Il faut briller comme l'éclair et frapper comme la foudre. Disposez vos troupes de manière à former deux colonnes et une réserve :*

- *une colonne dirigée vers Soleure ;*
- *une colonne à la hauteur de Buren chargée d'attaquer et enlever le passage de l'Aar, ou forcer le pont de Nidau ;*
- *vous placerez votre réserve au lieu qui vous sera le plus convenable.*

*Veillez bien m'instruire si vous avez des équipages de ponts, et me dire le moment où vos troupes seront prêtes d'attaquer pour que je puisse vous en donner l'ordre. Il me tarde, (...) de voir arriver le jour où nos braves frères d'armes de l'armée du Rhin seront réunis à ceux de l'armée d'Italie. Quant à moi (...) je serai charmé de pouvoir vous serrer entre mes bras au champ d'honneur. Je certifie les présentes dispositions être littéralement celles du général Brune, à Bienne le cinq ventôse an 6 [signé:] J. Allemand, capitaine »*⁶⁶

⁶² BNUS, MS 0.470/97, 1^{er} ventôse an 6, [19 février 1798], Bienne, [Schauenburg], *Au commandant de Nidau*

⁶³ BNUS, MS 0.470/119, 4 ventôse an 6, [22 février 1798], [Schauenburg], *A Monsieur de Graffenried, Quartier-Maître-général, à Buren*

⁶⁴ BNUS, MS 0.470/109, 3 ventôse an 6 [21 février 1798], [Schauenburg], *Au commandant de Nidau*

⁶⁵ BNUS, MS 0.482/32, 4 ventôse an 6, [22 février 1798], *Circulaire à tous les chefs des corps*

⁶⁶ BNUS, MS 0.483/24 - « *Archiv* », Bd. XII, pp 285 - 286, 5 ventôse an 6, [23 février 1798], *Volontés du général Brune que je suis chargé de communiquer au général Schauenburg*. La partie finale du message montre la manière de transmettre les ordres importants entre généraux : l'officier de liaison apprend le message et le met par écrit au

Cet ordre lui permet de faire avancer sa division vers le front, tout en assurant ses arrières par le renforcement de la 76^e de ligne dont les 2 bataillons restants sont également amenés dans la vallée de Laufon. Le lendemain, une série d'ordres doit faire avancer les troupes. Un autre ordre oral, transmis par officier de liaison, fixe la date de l'attaque au 10 ventôse [28 février] :

« 5^o Le général Brune m'a demandé si nos troupes pourraient être disposées à attaquer le 10 ventôse, avant le jour. Je lui ai répondu que oui, et il m'a chargé de fixer ce jour au général Schauenburg.

6^o quant aux députations, le général Brune fera une proclamation, que le général Schauenburg recevra avant le 10 du courant. Le général Brune prévendra aussi les Bernois de l'état de guerre. Le retard de cet envoi ne doit pas, au reste, faire retarder l'attaque. »⁶⁷

Cet ordre rappelle que l'objectif stratégique est Berne, la prise de Soleure ne doit pas le retenir.

En premier lieu, la position est renforcée dans les secteurs de Moutier, la vallée de Tavannes (16^e légère), La Heutte (3^e de ligne et 18^e de cavalerie)⁶⁸. D'autres mesures visent à s'assurer le passage de la Thielle et de l'Aar, notamment à Büren dont le pont de bois doit être pris entier :

« (...) par le droit canon s'il est indispensable, mais que cela soit à la dernière extrémité. »⁶⁹

Une nouvelle série d'ordres de mouvement est expédiée aux corps le 8 ventôse [26 février] afin de les mettre en position d'attaque pour le 10. Schauenburg reçoit le 9 un message de Brune, daté du 7, renvoyant l'attaque d'un jour, sans rien changer à son contenu :

- l'aile gauche, composée du 8^e régiment d'hussards, renforcé d'un bataillon de la 76^e de ligne, partant de Brislach, attaque en direction de Beinwil pour pousser jusqu'à Balsthal, d'où elle doit remonter à Matzendorf et se rallier au centre ;
- le centre, composé de la 16^e légère, de la 89^e de ligne et d'un escadron du 8^e de hussards, partant de Grandval, enfonce le passage de St. Joseph [Gänsbrunnen], passe le Weissenstein et Oberdorf avec Soleure comme objectif final. En cas de difficultés devant Soleure, ce corps doit renforcer l'aile droite pour la soutenir dans sa mission de traversée de l'Aar ;
- l'aile droite, composée de la 14^e légère en tête avec le 7^e de hussards, le 18^e de cavalerie et le 17^e dragons, appuyés des 3^e et de la 38^e de ligne que Schauenburg a fait avancer le 9 ventôse du secteur La Heutte - Péry - Sombeval jusqu'à Boujean (38^e) et à Perles (3^e). Deux bataillons et demi de la 31^e de ligne y ont été acheminés depuis Orvin et environs. Selon la tournure des événements, cette dernière troupe doit soit passer l'Aar à Büren, soit foncer sur Soleure et l'emporter. La 38^e doit bloquer Nidau et, si possible, s'emparer du pont, vider la poche de Douanne - Gléresse et repousser les Bernois au-delà de la Thielle.

L'objectif principal de l'attaque est l'établissement d'une tête de pont sur la rive droite de l'Aar, à n'importe quel prix. Le contrôle de Soleure lui procurerait d'un seul coup 3 ponts franchissant l'Aar. Dépourvu de renseignements fiables sur les forces bernoises et soleuriennes, il s'attend à une résistance telle dans la plaine entre Bienne et Soleure, que les ordres du centre envisagent une opération de déblocage par l'arrière de la frontière.

Le 9 ventôse [27 février] à 10 heures du soir, toutes les troupes sont dans leur base d'attaque :

« (...) où vous lui ferez observer le plus grand silence, où il restera réuni et prêt à monter à cheval lorsqu'il en recevra l'ordre. »⁷⁰

L'attaque est prévue pour le 11 ventôse [1^{er} mars] à 6 heures du matin, sur tous les fronts en même

moment de son arrivée. En plus, Schauenburg conserve une trace écrite d'un ordre oral : il agit sur ordre de Brune.

⁶⁷ BNUS, MS 0.483/81, 6 ventôse an 6, [24 février 1798], [Brune à Schauenburg par :] *Levrault*.

⁶⁸ BNUS, MS 0.470/145 - MS 0.481/19, 6-7 ventôse an 6, [24-25 février 1798], [Schauenburg], *Au général de brigade Nouvion*

⁶⁹ BNUS, MS 0.470/133 - MS 0.481/18, 7 ventôse an 6, [25 février 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Ruby*

⁷⁰ BNUS, MS 0.470/155 - MS 0.481/28, 9 ventôse an 6, [27 février 1798], [Schauenburg], *Au chef du 7^e rgt de hussards*

temps. La plus grande discrétion est recommandée afin de ménager un certain aspect de surprise :
 « Vous ferez tenir votre troupe dans le plus grand silence et sans bruit de caisse (...) »⁷¹, « (...) et vous défendrez également de faire des feux (...) »⁷²

Carte N° 1 : Secteur Bienna-Soleure, feuille VI (1798) de l'Atlas Suisse de Meyer-Weiss⁷³.



B.II.4 : La guerre contre l'Etat de Berne

Toute la force française est prête à fondre sur les défenses bernoises, sans se douter qu'en face il existe encore des plans d'attaque, au moins parmi certains commandants supérieurs de l'armée bernoise. Elle aurait dû être lancée le 1^{er} mars à 22 heures, mais aucun préparatif réel n'a été entrepris.

5 heures avant le déclenchement de l'attaque française, le 11 ventôse [28 février] à une heure du matin, Schauenburg reçoit le message de Brune qui annonce la prolongation de 30 heures de l'état de non-belligérance entre la France et Berne, afin de permettre la poursuite des négociations :

« (...) la trentième heure énoncée ci-dessus est la 10^e du soir le 11 ventôse. »⁷⁴

Pendant toute la journée du 10 ventôse, les ordres préalables ont été confirmés, en particulier pour l'aile gauche et le centre, dont les troupes sont fort éloignées du commandant en chef. Schauenburg a en plus reçu un message qui lui retire avec effet immédiat le 17^e régiment de dragons destiné à l'armée d'Angleterre (cf. chap. C.III.4.1 infra). Elle tourne bride et part le 11 ventôse à midi pour être le 13 à Belfort⁷⁵.

⁷¹ BNUS, MS 0.470/161 - MS 0.481/30, 9 ventôse an 6, [27 février 1798], [Schauenburg], *A l'adjudant-général Fresinet*

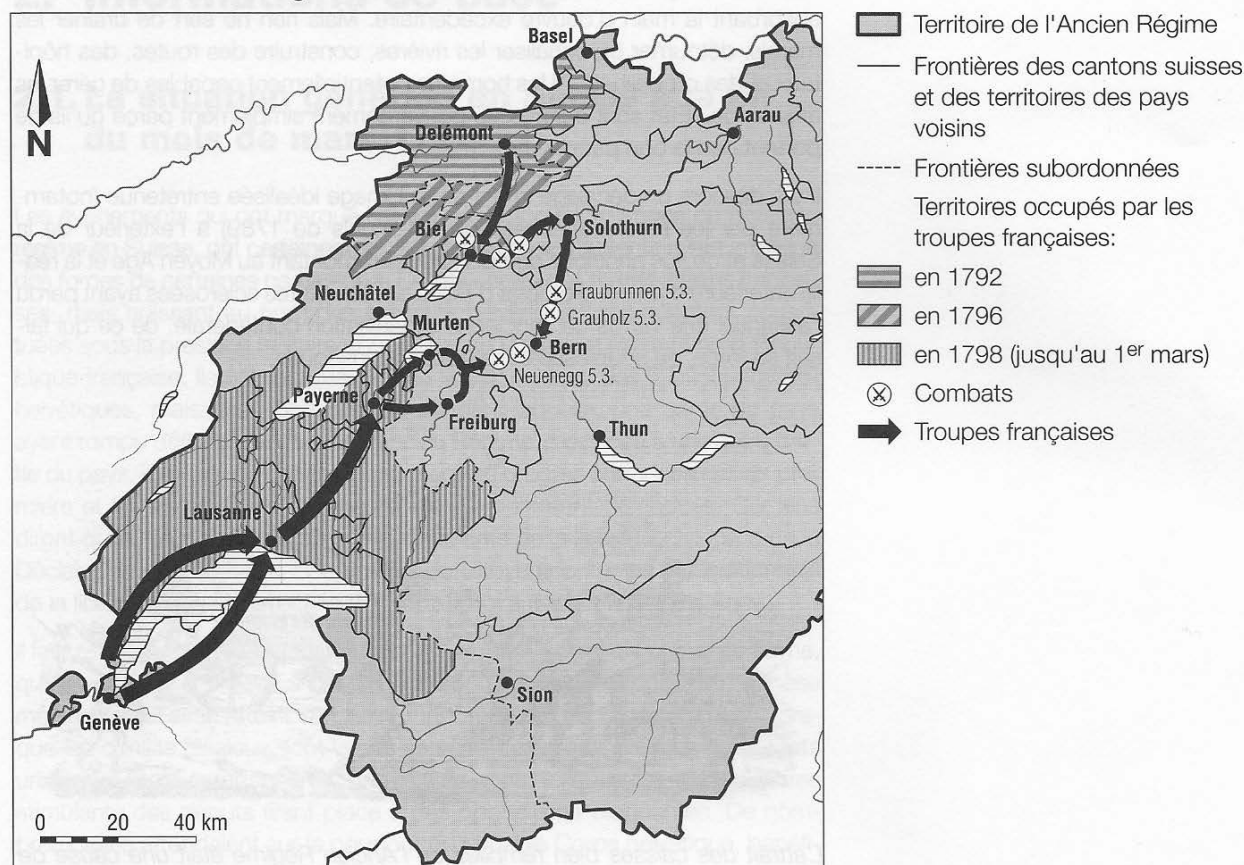
⁷² BNUS, MS 0.470/148 - MS 0.481/21, 8 ventôse an 6, [26 février 1798], [Schauenburg], *Au commandant de la 38^e de ligne*

⁷³ MEYER ; WEISS ; MÜLLER, op. cit. Strasbourg – Aarau, 1798, coll. priv.

⁷⁴ BNUS, MS 0.483/30 - « Archiv », Bd. XII, p. 312, 10 ventôse an 6 [28 février 1798], *Payerne, Brune, Au général Schauenburg commandant les troupes françaises dans l'Erguel, à Perles*

⁷⁵ BNUS, MS 0.470/175, 10 ventôse an 6 [28 février 1798], [Schauenburg], *Au chef du 17^e régiment de dragons*

Carte N° 2 : La chute de l'Ancien Régime, (mars 1798)⁷⁶



Leur grand éloignement n'a pas permis pas aux messagers de Schauenburg, pourtant porteurs d'un laissez-passer leur permettant de traverser le canton de Soleure, d'atteindre les troupes commandées par les citoyens Bonnami et Marullat. Le contrordre parvient au général Bonnami alors que le poste de Gänsbrunnen - St-Joseph est déjà tourné⁷⁷.

L'attaque est alors suspendue et la suite renvoyée au lendemain à la même heure. Le succès relatif de ce premier contact rend Schauenburg optimiste pour la suite des événements :

« Ces premiers succès nous répondent déjà de ceux que nous obtiendrons demain si des ordres contraires n'arrêtent pas notre marche pour la troisième fois. »⁷⁸

Du côté bernois, les soucis d'ordre stratégique conduisent à l'abandon de toute idée d'attaque contre les Français :

« Mr de Graffenried et moi sommes revenus de l'idée d'attaquer le soir à dix heures, car la colonne du général de Büren et nous mêmes ne serions pas prêts ; mais le déjeuner est fixé comme il a été dit par vos ordres. »⁷⁹

L'importance des événements à venir échappe visiblement à certains hauts responsables bernois,

⁷⁶ Carte de Claudia A. TROCHSLER – CAT Design, tirée de ENGELBERTS, Derck, VOGEL, Lukas, MOSER, Christian : *La résistance armée contre la République helvétique 1798*, (Série « L'histoire militaire sur le terrain »), Cahier 8a, *Information de base*, Au, Ecole militaire supérieure, 1999, p. 8.

⁷⁷ BNUS, MS 0.470/198 - MS 0.481/43, SHAT, B 2 63, 14 ventôse an 6 [4 mars 1798], [Schauenburg], *Aux Citoyens Directeurs et au Ministre de la guerre*. Dans le Dictionnaire historique de la Suisse il y a une référence à ce combat : « (frontière entre Soleure et l'évêché de Bâle, puis en 1797 entre la Confédération et la France; l'invasion française de 1798 commença là) » Fink, Urban: "Gänsbrunnen", in: *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, version du 05.10.2011, traduit de l'allemand. Online: <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/001067/2011-10-05/>, consulté le 24.05.2021.

⁷⁸ BNUS, MS 0.470/184 - MS 0.481/37, 11 ventôse an 6 [1 mars 1798], [Schauenburg], *A l'adjutant-général Bonnami*

⁷⁹ Colonel Von Gross, *Au général d'Erlach*, 1^{er} mars 1798, In: ERLACH, R. von, *Zur bernischen Kriegsgeschichte des Jahres 1798*, Bern, 1881, N° 1105.

dont le chef de l'état-major général de Gross. Il pousse l'inconscience jusqu'à rappeler par écrit à Schauenburg l'heure prévue pour l'ouverture du conflit :

« A moins d'un changement imprévu les hostilités commenceront ce soir à dix heures. J'ai l'honneur de vous faire observer à ce sujet, (...) que vos sentinelles avancées sont à cinquante ou cent pas de mes canons chargés à mitraille au château de Nidau et qu'une pareille position non seulement n'est pas militaire mais encore sans exemple. Je me ferais scrupule cependant de tirer des coups de canon sur une seule sentinelle ou bien des gardes avancées avant de vous en avoir prévenu et prié de vous concerter avec l'officier que j'ai l'honneur de vous envoyer pour l'heure qu'il vous plaira de les retirer.

J'ai celui de me nommer avec bien de la considération, Monsieur le général, votre très humble serviteur, Le colonel de Gross chef de l'état-major et commandant à Nidau

En marge de ce message, il est noté : « *Rép. le 11 ventôse à 6 heures du soir.* »⁸⁰ C'est une réponse cinglante dans laquelle Schauenburg adopte le ton du général révolutionnaire, bien différent du ton conciliant des messages précédents :

*« Vous me dites, M. le Colonel, que les sentinelles qui sont placées en avant de vos batteries chargées à mitraille, sont exposées à leur feu. Vous ne devriez pas ignorer sans doute que des Républicains français sauront vous rendre avec usure ce que vous leur enverrez. »*⁸¹

Malgré son aspect anodin, voire anecdotique, cet échange entre de Gross et Schauenburg illustre, à sa manière, la différence de mentalité des officiers qui se font face. En plus, ce message peut aussi servir aux Français à démontrer que c'est Berne qui a voulu, voire déclenché le conflit, ce que la suite des événements démontre.

Comme prévu par Schauenburg, l'attaque commence à 4 heures du matin, le 12 ventôse. Le poste de Longeau est tourné et pris rapidement, alors que les Bernois établis à Nidau et à Büren se replient sur la rive droite de l'Aar et de la Thielle, en détruisant les ponts.

Auparavant, le quartier-maître général bernois von Graffenried a envoyé un de ses aides de camp avec la mission de demander ce que signifie cette attaque alors que des négociations sont en cours. Schauenburg répond que de Gross lui a signifié la veille que les hostilités seraient ouvertes dès le 1^{er} mars à 10 heures du soir. Pour ce qui le concerne, il a décidé de n'ouvrir les feux que le lendemain matin à 4 heures. L'aide-de-camp lui dit alors : « *Nous voilà donc en guerre puisque vous avez commencé les hostilités.* ». Schauenburg lui aurait répondu : « *Pardieu, vous le voyez assez.* »⁸²

Il fonce sur Soleure et ses ponts, parcourant la distance de 15 kilomètres en 3 heures. Il arrive devant la ville qui :

*« (...) par ses fortifications en assez bon état pouvait nous opposer une assez longue résistance (...) »*⁸³

Il adresse aux Soleurois la sommation suivante :

« Le Directoire exécutif m'ordonne d'occuper la ville de Soleure, en ajoutant que si j'éprouve la moindre résistance et qu'une seule goutte de sang français soit versée, les membres du gouvernement soleurien en répondront sur leurs têtes ainsi que sur leurs biens, et que j'en ferai la justice la plus éclatante et la plus inexorable.

Notifiez la volonté du Directoire aux membres de votre gouvernement et ouvrez les portes de la ville de Soleure aux troupes républicaines.

⁸⁰ BNUS, MS 0.483/33 - « *Archiv* », Bd. XIV, pp 401 - 402, 1^{er} mars 1798, Nidau, Le colonel de Gross, chef de l'état-major et commandant de Nidau, à Monsieur le général de Schauenbourg ou en son absence à l'officier commandant à Bienne, par un officier et une ordonnance

⁸¹ BNUS, MS 0.470/186 - « *Archiv* », Bd. XIV, p. 402, 11 ventôse an 6 [1^{er} mars 1798], [Schauenburg], A Monsieur le Colonel Gross, commandant à Nidau

⁸² ERLACH, R. von, op. cit., N° 1128.

⁸³ BNUS, MS 0.470/198, MS 0.481/43, SHAT B 2 63, 14 ventôse an 6 [4 mars 1798], [Schauenburg], Aux Citoyens Directeurs et au ministre de la guerre

Je vous accorde une demie heure pour vous déterminer. Passé ce temps, je brûle votre ville et je passe la garnison au fil de l'épée. »⁸⁴

Les Soleurois n'opposent plus de résistance et renvoient le document contresigné à Schauenburg :

« Nous soussignés, avoyer et membres du conseil provisoire de la République de Soleure, attestons par ces présentes que nous avons accepté la capitulation ci-dessus. En foi de quoi nous avons signé la présente et y avons fait mettre le sceau de notre Etat.

Fait et passé à Soleure le 2 mars 1798.

Signé les avoyer et membres du conseil provisoire. »⁸⁵

Schauenburg entre dans la ville à 10 heures 30 et, profitant des 3 ponts de la ville, passe immédiatement avec un corps de troupes sur l'autre rive de l'Aar. Au passage, il libère les «patriotes»⁸⁶ emprisonnés. La ville est désarmée. L'action a été si rapide que le centre et l'aile gauche n'ont pu rejoindre leur général devant Soleure pour participer à la prise de la ville. Il doit même les attendre afin de pouvoir poursuivre son avance sur Berne.

Mesure immédiate, il ordonne à un bataillon de la 3^e de ligne de pousser via Olten à Cluse (Klus). Il fait appeler 5 compagnies d'artilleurs à Soleure depuis Neuf-Brisach et Huningue. Ayant réuni les 5 bataillons du centre à son armée, il peut écrire au Directoire le 14 ventôse qu'il pourra :

« (...) marcher sur Berne avec des forces imposantes. L'adjudant-général Fressinet, que j'ai laissé à Nidau ne m'a pas encore fait son rapport, mais j'espère bientôt lui faciliter le passage de la Thielle. Demain je marche sur Berne. »⁸⁷

Les Bernois, qui ont peut-être enfin compris que l'attaque la plus importante viendra du nord, écrivent deux fois à Schauenburg pour qu'il suspende son mouvement. En vain, conformément aux ordres du Directoire exécutif, la réponse du général est limpide :

« J'ai bien reçu, Messieurs, la communication que vous me donnez ~~Messieurs des articles proposés par le général Brune~~ mais d'une note signée par le gouvernement de Berne. Il vous est connu que je ne suis chargé d'aucune négociation.

J'ai répondu hier ~~je dois vous observer~~ au général de Buren que vous devez vous adresser à cet égard au général Brune ~~en cela je crois vous donner une grande marque de~~ et les hostilités étant commencées entre les deux nations, je ne dois arrêter ma marche que quand j'aurai reçu de ce général l'avis que les négociations seront terminées de part et d'autre. »⁸⁸

Les députés bernois lui ont en tous les cas transmis le communiqué du 2 mars, ultime proposition visant à sauver Berne de la guerre. Il est aussi fort probable qu'ils aient soumis à Schauenburg la capitulation de la ville, datée et signée du « 4 mars à midy »⁸⁹

Schauenburg n'entre pas non plus en matière, alors qu'il pourrait prendre la ville, abandonnée par son gouvernement provisoire, sans coup férir. Les termes sont clairs, seul Brune peut arrêter le mouvement commencé. Il informe Mengaud des démarches bernoises et de ses réponses :

⁸⁴ BNUS, MS 0.470/191, MS 0.481/39 - MS 0.483/46 (copie) – SHAT, B 2 63, 12 ventôse an 6 [2 mars 1798], *Devant Soleure, Le général divisionnaire commandant le corps d'armée française, A Monsieur le Général commandant à Soleure*

⁸⁵ Contresein, en copie, sur MS 483/46. Sur le document déposé au SHAT se trouvent les signatures suivantes : *Wal-lier, avoyer / François Philippe Glutz / Gerber, conseiller provisoire / Victor Felix Brunner, sénateur / &c^{ra}.*

⁸⁶ Par le terme patriotes nous entendons bien entendu ici les personnes favorables aux idées révolutionnaires. Ces derniers avaient été emprisonnés pour assurer la sécurité intérieure de Soleure.

⁸⁷ BNUS, MS 0.470/198, MS 0.481/43, SHAT B 2 63, 14 ventôse an 6 [4 mars 1798], [Schauenburg], *Aux Citoyens Directeurs et au Ministre de la guerre*

⁸⁸ BNUS, MS 0.470/199, MS 0.481/45, 14 ventôse an 6 [4 mars 1798], [Schauenburg], *Aux Magistrats de Berne*. Les passages biffés dans le brouillon ont été maintenus dans cette citation afin de permettre une meilleure compréhension de l'état d'esprit de Schauenburg.

⁸⁹ BNUS, MS 0.483/47 - 48 [copie], 4 mars 1798, *Capitulation de la Ville de Berne*, contresigné de Schauenburg du 15 ventôse an 6 [5 mars 1798]

« Ce député a fortement insisté pour que j'arrêtas ma marche en attendant la réponse de ce général [Brune]. Je lui ai répondu comme je l'avais déjà fait dans la journée, que je devais marcher jusqu'à ce que j'eusse reçu un ordre contraire. Ce matin l'armée se met en mouvement et j'espère bientôt être sous les murs de Berne. C'est là que j'irai chercher les ordres du Général Brune. »⁹⁰

Ce qu'il a refusé à Berne, il l'accorde aux députés des :

« *Bailliages de Sumiswald, Brandis, Trachselwald ainsi que les villages dépendant du bailliage de Burgdorff, du sous-bailliage d'Arberg, de la juridiction de Landshut (...)* »

C'est concrètement une capitulation en échange de la promesse :

« (...) de ne rien entreprendre d'hostile contre les armées françaises(...) »

Elle est garantie par la présence d'otages en attendant le dépôt des armes⁹¹. Annonçant l'événement à Mengaud, Schauenburg précise que les :

« (...) députés m'ont paru pénétrés d'indignation pour les magnifiques fourberies de Berne. »⁹²

La tournure est symbolique, réutilisant celle connue des « magnifiques seigneurs de Berne » !

Tenant les ponts sur l'Aar, rassuré sur la tranquillité de son flanc gauche, Schauenburg peut lancer son attaque sur Berne le 5 mars au matin, à 6 heures et demie. Il place les 14^e légère et 89^e de ligne en avant-garde renforcée par les hussards des 7^e et 8^e régiments, débouche de la forêt devant Schalunen, y rencontre une première ligne de résistance, où il subit :

« (...) une fusillade assez forte...[des] troupes bernoises qui avaient du canon. »⁹³

Ces Bernois étaient sortis au-devant de leur position, sur celle, aussi historique qu'intenable, du Tafelenfeld⁹⁴, à l'appel du gouvernement provisoire : « *Es geht vorwärts den Grenzen zu.* »⁹⁵

Cet ordre sème le désordre dans les lignes bernoises. Les soldats encore restés dans leurs corps n'obéissent plus à leurs officiers. Les uns courent au devant de l'ennemi en terrain découvert au prix d'un courage aveugle et au mépris de la prudence tactique la plus élémentaire, les autres s'enfuient au premier coup de feu. Le feu de deux pièces d'artillerie légère permet de bousculer ce poste. De position en position, les troupes bernoises reculent de Fraubrunnen jusqu'au Grauholz, où se trouvent le général von Erlach et le ci-devant avoyer von Steiger. Schauenburg raconte :

« *La route de Soleure à Berne forme un défilé qui traverse le bois. L'ennemi dans cette position avait à sa droite des rochers et à sa gauche le bois et des marais. Il avait eu la précaution de faire des abattis considérables pour obstruer la grande route; il s'était embusqué en*

⁹⁰ BNUS, MS 0.470/201 - MS 0.481/46, 14 ventôse an 6 [4 mars 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Mengaud*

⁹¹ BNUS, MS 0.483/39, 14 ventôse an 6 [4 mars 1798], *Vollmacht, Traité fait par les baillages de Brandis, Sumiswald et Drachselwald et communes en dépendants, bailliage de Burgdorff, du sous-bailliage de Dorberg et de la juridiction de Landshut dans l'Immenthal*, et MS 0.483/38, *Au quartier général à Soleure*, [Schauenburg, acceptation de la capitulation]

⁹² BNUS, MS 0.470/202 - MS 0.481/47, 14 ventôse an 6 [4 mars 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Mengaud ambassadeur*

⁹³ BNUS, MS 0.470/209 - MS 0.481/51 - SHAT B 2 63 - « *Archiv* », Bd. XII, p. 478-480, 17 ventôse an 6 [7 mars 1798], *Berne*, [Schauenburg], *Au Directoire et au Ministre de la guerre*. Toutes les autres citations concernant les combats sont tirées de ce rapport, ainsi que du *Bulletin historique de la campagne d'Helvétie*, BNUS, MS 0.479 et 0.480 - SHAT, MR 359. Cf. aussi: « *Archiv* », Bd. XV, pp. 322-366, avec quelques variantes et remarques.

⁹⁴ En 1375, les troupes bernoises ont défait sur le Tafelenfeld en 1375 des Gugler qui dévastaient le pays sous la conduite d'Ivo von Wales. Deux stèles rappellent ces événements de 1375 et 1798 : « *Ein Doppeldenkmal erinnert an die beiden Schlachten auf dem Tafelenfeld bei Fraubrunnen. Am 27. Dezember 1375 siegten die Berner über ein Heer der Gugler, die zuvor das Kloster in Fraubrunnen geplündert hatten. (...) Im Frühjahr 1798 (...) Vergeblich versuchten die Berner Truppen zuvor noch die übermächtigen Franzosen, wie hier auf diesem Felde, noch aufzuhalten.* ».

<https://www.fotocommunity.de/photo/sieg-und-niederlage-bei-fraubrun-arthur-baumgartner/37964541> 25.05.2021

⁹⁵ *Befehl des Comité militaire*, Bern, den 4^{ten} Merz 1798, ERLACH, R. , op. cit. N° 1225.

arrière de ces abattis d'où il fit un feu des plus vifs. La 14^e légère et la 89^e de ligne furent employées à emporter cette position formidable. L'action dura plus d'une heure. Le chef de bataillon Ruby commandant l'avant-garde fit grimper les rochers par 3 compagnies du 2^e bataillon de la 89^e. Un bataillon de la 14^e légère et un demi bataillon de la 89^e passèrent par les marais pour tourner l'ennemi par la gauche en même temps que l'artillerie légère canonna la grande route. Il y eut un concert si heureux dans les mouvements que l'ennemi attaqué de front et par les flancs fut entouré pour ainsi dire tout à fait. Il y perdit beaucoup de monde et se mit dans une déroute complète, abandonnant toute son artillerie. De là il put encore se rallier sur les hauteurs en avant de Berne où il s'engagea un 5^e combat. Les hussards du 7^e et du 8^e régiment chargèrent avec bravoure sur les pièces de canon et il est indubitable que si, dans ce moment, Berne n'avait envoyé des députés pour capituler, toutes les troupes auraient été faites prisonnières de guerre, et l'avant-garde leur ayant coupé toute retraite, serait entrée dans Berne, avant même qu'on eut le temps d'en fermer les portes. »⁹⁶

Les députés bernois sollicitent des négociations de capitulation :

« Les députés du gouvernement provisoire établi à Berne, de concert avec les représentants du Corps helvétique demandent à capituler avec le général commandant des troupes françaises pour la ville de Berne, et sont chargés de pleinpouvoirs pour régler et signer avec lui cette capitulation. [signé :] Frisching, Président du gouvernement populaire provisoire. »⁹⁷

Ils remettent à nouveau au général vainqueur le texte du 4 mars, ainsi libellé :

« 1.) L'on est prêt à rendre la ville & a

2.) désarmer les troupes en ville.

3.) L'on prie le citoyen général de faire respecter la sûreté des personnes et des propriétés.

4.) Toutes nos troupes seront licenciées et celles des Confédérés congédiées, pour lesquels l'on demande au général français une retraite sûre et honorable, de même que pour les représentants et conseils de guerre des cantons confédérés qui sont auprès de nous.

Berne, le 4 mars 1798 à midi

[signé :] Frisching, président du gouvernement populaire provisoire. »⁹⁸

Cette fois Schauenburg peut accepter la capitulation, et il le fait dans les termes suivants :

« Les troupes seront désarmées et licenciées d'après la plus exacte et prompte vigilance. Les prisonniers de guerre que je viens de faire en grand nombre et de tous les grades me répondront sur leur tête et biens de l'assassinat d'un seul français et je m'engagerai à tenir les articles ci-dessus. Les magistrats sont compris pour les responsabilités passées sur les prisonniers de guerre.

Pleine liberté de culte et sûreté des personnes et des propriétés.

Devant Berne le 15 ventôse l'an 6 de la république française une et indivisible

[signé :] Schauenburg général commandant»⁹⁹

Juridiquement l'Ancien Régime a cessé d'exister à Berne depuis le mois de janvier. Depuis lors l'avoyer, les conseils et les bourgeois devaient respecter les principes démocratiques. La démission des autorités du 3 mars, l'instauration du gouvernement populaire provisoire le 4 mars et cette défaite militaire constituent, selon les points de vue, le dernier acte de l'Ancien Régime ou le lever de rideau du nouveau.

⁹⁶ BNUS, MS 0.470/209 etc. doc cit. supra

⁹⁷ BNUS, MS 0.483/49 - [50. copie], Le 5 mars 1798 [15 ventôse an 6], *Berne, Le gouvernement populaire provisoire bernois, au général Schauenburg*, document intitulé: *Liberté - Union - Egalité - Concorde*

⁹⁸ BNUS, MS 0.483/47 - 48 [copie], cf aussi « *Archiv* », Bd. XII, p. 481 [date du contreseign, différente !], 4 mars 1798 [14 ventôse an 6], *Capitulation de la ville de Berne*

⁹⁹ *Ibidem*, contreseign du 15 ventôse an 6, [5 mars 1798]

L'entreprise, si rapidement menée puisque Schauenburg est entré en ville de Berne à une heure de l'après-midi¹⁰⁰, ne fut pas facile. Il rend lui-même honneur à la vaillance des combattants bernois :

*« Je dois cependant à la vérité de dire qu'il est étonnant que des troupes qui depuis 200 ans n'avaient fait la guerre, aient tenu soutenu avec valeur 5 combats successifs, et qu'à peine repoussés d'une position, elles aient su en prendre une nouvelle. »*¹⁰¹

Selon les rôles administratifs des troupes aux ordres de Schauenburg, 42 hommes sont tombés sur le champ de bataille, et 28 ont succombé aux suites de leurs blessures. 30 de ces morts appartenaient à la 14^e légère qui mena l'essentiel de l'assaut :

*« (...) l'avant-garde s'est toujours battue à deux lieues du corps de bataille et l'infanterie a marché avec une telle rapidité que la cavalerie était forcée de la suivre au trot. »*¹⁰²

La ville prise, la victoire des troupes de Schauenburg permet aux Français « d'oublier » le sévère revers administré à Brune devant Neuenegg qui alimente de son côté la geste historique héroïque de la Suisse. Les troupes françaises des armées d'Italie et du Rhin opèrent leur jonction sous les murs de la ville des Zaehringen. Brune peut prendre le commandement effectif de la force totale, Schauenburg se contente du rôle de subordonné, ainsi qu'il le marque à l'ambassadeur Mengaud :

*« La jonction des deux armées fait cesser aujourd'hui tous les pouvoirs que m'attribuaient les instructions du Directoire, et que j'exerçais seul pendant le temps que nous avons agi séparément. »*¹⁰³

B.II.5 : Bilan de l'invasion

Au terme de cette première phase de l'année du changement de régime en Suisse on peut relever quelques éléments importants.

En premier lieu, aucun des anciens gouvernements helvétiques n'a été renversé directement par la France. Il aura suffi pour cela de la pression exercée par les troupes stationnées sur les frontières. Bâle, Berne et Soleure ont tous abandonné de manière autonome leur ancien régime et l'ont remplacé par des autorités provisoires. Les Vaudois aussi ont « secoué le joug de Berne » et gagné leur indépendance 4 jours avant l'entrée des troupes de Ménard en territoire proprement helvétique. Cet état de fait a privé la République française de la moindre parcelle de justification pour intervenir et faisant de l'intervention militaire une pure et simple invasion décidée par l'autorité politique.

Effectivement, ces changements politiques n'ont pas suffi au Directoire à Paris qui en veut, et en a toujours voulu, plus : il lui faut une victoire militaire lui permettant d'imposer ensuite les changements politiques souhaités, récupérer le plus de numéraire possible, charger un autre Etat de l'entretien de près de 10 % de ses forces armées et peut-être même prouver au monde qu'il n'y a pas que le général Bonaparte qui porte au loin la puissance de la Grande Nation.

Il y a enfin l'action de Schauenburg qui a rempli sa mission à la perfection, sans renâcler d'avoir dû mettre entre parenthèses son inspection d'infanterie. Subordonné efficace de Brune, serviteur fiable du gouvernement, il a agi en totale conformité aux ordres reçus. Il a assuré seul ce qui était de sa compétence : l'action militaire complexe parfaitement coordonnée sur une étendue considérable, engageant les troupes les plus performantes aux lieux décisifs selon les corps choisis en connaissance de cause. Il est strict dans ses ordres et la surveillance de leur exécution, sait se montrer courtois face aux autorités helvétiques qui s'adressent à lui avant l'ouverture du conflit. Une fois la guerre inéluctable, il devient cassant, voire hautain, sûr de ses aptitudes et de celles de ses troupes et du bon droit de la France, donc du sien.

La victoire acquise, la jonction réalisée, il rentre dans le rang aux seuls ordres directs de Brune.

¹⁰⁰ Les troupes françaises avaient parcouru une distance de 20 à 25 kilomètres en 7 heures, en livrant 5 combats dont au moins un d'une durée d'une heure au Grauholz.

¹⁰¹ BNUS, MS 0.470/ 470/209 etc. doc cit. supra

¹⁰² Ibidem.

¹⁰³ BNUS, MS 0.470/210 - MS 0.481/52, 17 ventôse an 6 [7 mars 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Mengaud*

B.III : Un nouveau régime à consolider en Suisse, 6 mars – 19 mai 1798¹⁰⁴

Ce chapitre couvre la période allant du lendemain de la victoire française sur la République de Berne à la convention d'armistice signant la fin des hostilités entre les armées de la « Grande Nation » et celles des cantons de la Suisse centrale d'une part et du canton du Valais de l'autre qui se sont opposés à la proclamation, le 12 avril 1798, de la « République helvétique une et indivisible » et à l'acceptation de sa constitution.

Occupation, réquisitions, répression contre les « ennemis de la République » et les militaires responsables d'exactions, actions militaires se succèdent à un rythme rapide, en voici une évocation sommaire.

Cette période spécifique permet, par la variété des situations, de mettre en lumière les principales problématiques qui se trouvent au coeur de cette recherche. Les événements spécifiques qui seront évoqués serviront de référence pour les approfondissements thématiques.

B.III.1 : Le début de l'occupation, 6 au 27 mars 1798.

Pour les Suisses commence une période qui leur est totalement inconnue : l'occupation de leur territoire par une armée étrangère qu'il faut loger et entretenir. Du côté français, cette période correspond à un changement de commandement à la tête de ce qui est désormais une armée d'occupation.

B.III.1.1 : La passation de commandement de Brune à Schauenburg

Décidée à Paris le 8 mars 1798, elle est adressée le 11 mars 1798 par le Ministre de la guerre au général Brune¹⁰⁵.

« Le Directoire, (...), croit devoir expliquer l'ordre qu'il vous a donné par ses dépêches de ce jour de partir pour Milan aussitôt que les opérations militaires seront terminées en Suisse. Votre départ ne doit avoir lieu qu'avec celui des troupes venues d'Italie que vous avez trouvées dans le Pays de Vaud, et ces troupes ne devront partir que d'après un nouvel ordre que le Directoire exécutif vous adressera en conséquence des renseignements qu'il doit recevoir de votre part sur l'état actuel de la Suisse. Vous ne remettrez le commandement au général Schauenburg qu'au moment de votre départ. »¹⁰⁶

Brune est rappelé en Italie avec les troupes qu'il a commandé lorsqu'il a pris la relève de Ménard. Il doit y prendre le commandement de l'armée française d'Italie, succédant au général Berthier. Il exprime à Schauenburg son sentiment du devoir accompli et sa certitude qu'il achèvera la mission menée jusqu'ici :

« J'ai secondé de tout mon pouvoir le désir que les Helvétiens ont témoigné de ne former qu'une seule et même République démocratique et représentative. Le canton du Léman, celui de Sarine et Broye, celui de Oberland, celui de Berne, celui de Soleure, celui de Bâle, celui de l'Argovie, celui de Baden, celui de Zurich et d'autres nomment leurs députés au Corps législatif suivant la constitution qu'ils ont acceptée. Lucerne ne tardera pas sans doute à suivre l'exemple qui lui a été donné. Telle est mon opinion, (...) et je crois que désormais la présence des troupes françaises suffira pour contenir les malveillants qui voudraient entraver la formation de la République helvétique.

Votre sagacité, dans laquelle le Directoire a une juste confiance, vous a fait du reste assez connaître la situation des esprits du pays que vous commandez. Le peuple ne demande qu'à

¹⁰⁴ Une évocation très résumée de cette période a été publiée dans : ENGELBERTS - VOGEL - MOSER : op.cit. Cahiers 8a, *Information de base*, et 8b, *Documentation complémentaire*), Au, Ecole militaire supérieure, 1999.

¹⁰⁵ ANP, AFIII 149/699/52, 21 ventôse an 6 [11 mars 1798], *Paris, Rapport fait au Directoire exécutif, par le Ministre de la guerre*. Joint à ce message, l'arrêté de nomination de Schauenburg que Brune est chargé de lui transmettre.

¹⁰⁶ BNUS, MS 0.483/52, 18 ventôse an 6 [8 mars 1798], *Paris, Le Directoire exécutif, Au général Brune, Le président du Directoire exécutif, signé: Merlin, Pour le Directoire exécutif, le secrétaire général signé: Lagarde, Pour copie conforme, [signé:] le général Brune*

nous aimer et les aristocrates ne sont plus assez forts pour résister à l'élan de la liberté. En partant pour l'Italie il m'est bien doux de penser que vous voudrez bien correspondre avec moi et me donner des nouvelles du bon peuple que vous allez rendre heureux. »¹⁰⁷

Les troupes françaises ont renoncé à marcher sur Lucerne en échange d'une promesse d'adopter la nouvelle constitution et de l'exclusion de toute charge publique des membres de l'ancien gouvernement, pour une année, comme cela a été imposé à Fribourg, Soleure et Berne. Les Lucernois ont 8 jours pour nommer leurs délégués chargés de se rendre à Aarau pour la proclamation de la nouvelle République¹⁰⁸.

Le ralliement de Lucerne au nouveau régime n'est pas désintéressé : la constitution stipule que Lucerne deviendrait la capitale de la nouvelle République. Le général utilise cette ambition locale dans l'accusé de réception de l'avis des nouvelles autorités lucernoises :

« Vos députés m'ont manifesté votre empressement de voir établir dans la ville de Lucerne le Corps législatif et le Directoire de la République helvétique. Vous avez dû voir dans la proclamation du Commissaire du gouvernement que la résidence de vos premiers magistrats dans la ville d'Aarau n'est que provisoire et qu'autant que les circonstances le permettront, elle doit être placée à Lucerne, conformément au projet de constitution. Il dépend de vous, (...) d'accélérer cette époque, en propageant dans votre canton l'amour de la liberté qui vous anime et les sentiments de reconnaissance dû au gouvernement français.¹⁰⁹ »

Le commandement en chef de l'armée française en Helvétie passe ainsi au général Schauenburg :

« Extrait des registres du Directoire exécutif du 18 ventôse de l'an 6 de la République française une et indivisible. Le Directoire exécutif arrête ce qui suit :

Le général de Division Schawenbourg [sic!] prendra le commandement en chef de l'Armée française en Suisse. Le Ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent arrêté qui ne sera pas imprimé. »¹¹⁰

Schauenburg reçoit cette nomination le 15 mars 1798, ignorant qu'il conservera son commandement jusqu'au 12 décembre de la même année, pour le passer à son tour au général Masséna (cf. chap. B.VI.6 infra). Conscient du poids de la charge, il s'adresse en ces termes au Directoire :

« Je connais toute l'étendue des devoirs qu'impose le nouveau témoignage de confiance de votre part et je tâcherai de la mériter par mon zèle et les efforts constants que je ferai pour remplir vos intentions. »¹¹¹

Brune lui remet le commandement le 27 mars et quitte la Suisse le 28 :

« (...) puisque vous êtes appelé à d'autres fonctions non moins importantes, je ferai mes efforts pour que les intentions du gouvernement soient entièrement remplies en Suisse. (...) Ce sera un grand plaisir pour moi, (...) de vous apprendre les progrès que doit faire la liberté en Suisse. »¹¹²

¹⁰⁷ BNUS, MS 0.483/83, « Archiv », Bd. XII, pp. 432 – 433, 7 germinal an 6 [27 mars 1798], *Au quartier-général de Berne, Le général Brune, commandant en chef l'armée française en Helvétie, Au général Schauenburg*. Les noms des cantons ont été soulignés par nos soins.

¹⁰⁸ BNUS, MS 0.483/71, 5 germinal an 6 [25 mars 1798], *Au quartier général à Soleure, Le général en chef des troupes françaises en Suisse*, [au canton de Lucerne]

¹⁰⁹ BNUS, MS 0.471/337 - MS 0.481/80, 16 germinal an 6 [5 avril 1798], [Schauenburg], *Aux membres du gouvernement provisoire composé des représentants du peuple de la ville et des districts du canton de Lucerne*

¹¹⁰ SHAT, Dossier personnel Schauenburg, fol. 147, 19 ventôse an 6, [9 mars 1798], *4^e Division, Bureau des Officiers généraux, Département de la Guerre* : « Pour expédition conforme, Le président du Directoire exécutif, signé Merlin. Par le Directoire exécutif, le secrétaire général, signé Lagarde. Pour copie conforme, le chef de la 4^e Division, [signé :] Combes »

¹¹¹ BNUS, MS 0.471/248 - MS 0.481/60, 25 ventôse an 6 [15 mars 1798], Berne, [Schauenburg], *Au Directoire*

¹¹² BNUS, MS 0.471/300 - MS 0.481/71, 7 germinal an 6 [27 mars 1798], [Schauenburg], *Au général Brune*

Ces lettres, qui n'ont pas vocation à être connues du public, sont un échange, si ce n'est amical ou moins collégial. Elles montrent que les deux hommes partagent la conviction, apparemment sincère, d'avoir oeuvré pour le bien de l'idéal républicain et, aussi, de la majorité de la population suisse.

Passant de 37 bataillons d'infanterie à 19, la force totale à la disposition¹¹³ du nouveau commandant en chef est presque réduite de moitié par le départ de celles envoyées par Brune vers l'armée, dite d'Angleterre. Ces troupes, la 2^e d'infanterie légère et les 18^e, 25^e, 32^e et 75^e d'infanterie de ligne, quittent la Suisse :

« (...) pour se rendre à Lyon, où ces corps s'embarqueront sur le Rhône jusqu'à Avignon, d'où ils se rendront par terre à Toulon. »¹¹⁴

Après les ours de Berne, ce sont les pyramides d'Égypte qui attendent ces soldats. Après l'échec des combats contre les Bernois autour de Neuenegg, ce sera la bataille des Pyramides contre les Mame-louks... Les pertes y seront plus importantes qu'en Suisse, le succès et la gloire plus notables.

La composition du restant des troupes françaises est aussi modifiée par des échanges d'unités retournant en Alsace et remplacées par d'autres. Les 2 bataillons de la 89^e de ligne retournent sur les bords du Rhin¹¹⁵. Ils sont "remplacés" par 2 bataillons de la 76^e de ligne, en réalité déjà sur place.

B.III.1.2 : Résistances à liquider dans les territoires proches de Berne

Les opérations de « nettoyage » commencent aussitôt, conduisant pour l'essentiel d'abord au désarmement des communes bernoises, soleuroises et fribourgeoises hostiles à l'installation des troupes d'occupation françaises destinées à rester en Helvétie jusqu'à l'établissement du nouveau régime sur la base d'une nouvelle Constitution, proclamée le 12 avril 1798 à Aarau. L'opération de désarmement se passe de manière assez systématique, voire égalitaire :

« (...) la sûreté de l'Armée et celle des habitants rendent nécessaire le désarmement de toutes les communes. En excepter quelques unes de cette mesure générale donnerait lieu aux prétentions ou aux plaintes de toutes les autres. Nos troupes seront chargées de la police, et défendront les patriotes contre les malintentionnés sans augmenter l'animosité des uns contre les autres, inconvénient qui résulterait de la préférence réclamée par les patriotes d'Arburg. »¹¹⁶

Par l'appellation « patriotes » il faut comprendre les personnes qui soutiennent le nouveau régime et la mise en place de la future République helvétique. Le désarmement sera étendu, « par égalité de traitement » à l'ensemble des communes du ci-devant canton de Berne et de ses bailliages :

« La milice de l'Oberland a porté les armes contre nous. Laisser ses armes à cette partie du canton de Berne, ce serait donner lieu à toutes les autres communes de former les mêmes prétentions ou de se plaindre d'inégalité de leur traitement. Je crois nécessaire de désarmer toutes les communes du ci-devant canton de Berne, tant pour prévenir les rivalités entre elles que les voies de fait que des malveillants pourraient se permettre vis-à-vis de vos troupes et qui appelleraient justice, (...) »¹¹⁷

Le désarmement concerne les individus et les armes déposées dans les arsenaux cantonaux et locaux, toujours dans le but affiché de traiter de manière égale chacun :

¹¹³ L'on se référera pour le détail au *tableau des relèves*, cf. Annexe 2 et des *effectifs* Annexe 14 infra.

¹¹⁴ *Correspondance inédite officielle et confidentielle de Napoléon*, t.5, *Égypte* tome 1 p. 33, et PANCKOUCKE : « *Oeuvres de Napoléon Bonaparte* », 1821-1822, t. 2, p. 127 (avec comme date le 17 mars 1798 - 27 ventose an 6), cité par http://frederic.berjaud.free.fr/Articles_de_Didier_Davin/02eLeger/2eLeger.htm, consulté le 22.10.'20 Trois ans plus tard, en 1801, ces 5 demi-brigades font encore partie de l'armée d'Orient.

¹¹⁵ En 1802, les 2 bataillons qui ont combattu en Suisse font partie des troupes de l'expédition de Saint-Domingue et prennent part à la révolution haïtienne. Ces bataillons entrèrent dans la composition de la nouvelle 89^e demi-brigade formée aux colonies (2 mai 1803) et seront mis à la disposition du Ministre de la marine.

¹¹⁶ BNUS, MS 0.471/232, 23 ventôse an 6 [13 mars 1798], *Soleure*, [Schauenburg], *Au chef de la 16^e légère*. On ignore s'il s'agit d'Aarberg (BE) ou d'Aarbourg (AG), la confusion étant fréquente entre ces deux communes.

¹¹⁷ BNUS, MS 0.471/319, 12 germinal an 6 [1^{er} avril 1798], *Au quartier général à Berne*, [Schauenburg], *Au général Jordy*

« Quant à la demande (...) de conserver les armes que possèdent les villes et communes de votre canton, qui dans le principe de la Révolution se sont réunis au canton Léman, différents motifs ne me permettent pas d'y déférer quant à présent. Vous sentirez vous-mêmes que cette distinction pourrait entraîner quelques inconvénients en faisant naître des rivalités et des jalousies entre les villes d'un même canton. Je vous engage donc à attendre la mise en activité de votre constitution et l'organisation du gouvernement et vous verrez qu'alors rien ne s'opposera plus au réarmement de tous les cantons de la République helvétique. »¹¹⁸

En l'absence de tout appareil policier et militaire centralisé suisse, ce sont les troupes d'occupation françaises qui sont *de facto* dépositaires de la tranquillité publique. Pour ces troupes, il ne s'agit pas que de s'installer et d'assurer son ravitaillement et toute la logistique nécessaire. Elles doivent surtout prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité publique autant que la leur propre par la maîtrise des armes présentes en grand nombre dans les cantons. Elles se tiennent prêtes à intervenir sur tout point du territoire helvétique qui montrerait de la résistance à l'encontre du changement de régime politique en cours, en bref, assurer les dispositions stratégiques, opératives et tactiques nécessaires à l'installation sûre et durable du « *nouvel ordre des choses* ».

B.III.1.3 : Dispositions sécuritaires, actions de police intérieure du territoire déjà occupé

Préoccupé des informations qui lui parviennent concernant des mouvements qui pourraient annoncer une résistance contre le nouveau régime, Schauenburg demande au Commissaire civil de bien vouloir le tenir informé sur ce qu'il apprendrait. On discerne dans cet échange la méfiance à l'égard du clergé catholique régulier. La première manifestation en est un ordre du 18 ventôse du Directoire exécutif tendant à l'évacuation du couvent de Notre-Dame de la Pierre ou Mariastein (SO)¹¹⁹.

« Le territoire de cette abbaye est un repaire des émigrés et des prêtres réfractaires. C'est un antre de fanatisme et de contre-révolution d'où les ennemis de la République lancent journellement des traits envenimés qui y portent le trouble. »¹²⁰

Cette commune soleuroise est enclavée à cette époque en territoire français. L'évacuation de l'abbaye est ordonnée au commandant du 2^e bataillon de la 76^e de ligne qui doit faire :

« (...) évacuer cette abbaye par tous les moines qui la composent et de les faire transporter dans l'intérieur de la Suisse. Vous leur déclarerez que ceux qui rentreront dans leur abbaye ou qui seront trouvés sur le territoire français, seront traités comme espions. Vous mettrez tout ce qui se trouvera dans cette abbaye et qui en seront la propriété sous les scellés. (...) Vous leur ferez observer la discipline la plus sévère et vous éviterez d'employer la voix des armes s'il y a moyen de terminer l'affaire autrement. (...)

Rappelez à vos troupes, (...) que cette expédition n'est dirigée que contre l'abbaye de Maria Stein et que les propriétés des communes environnantes doivent être respectées par elles.

¹¹⁸ BNUS, MS 0.472/362, 24 germinal an 6 [13 avril 1798], Berne, [Schauenburg], *A la Chambre administrative du canton de Sarine et Broye* et BNUS, MS 0.472/363, 24 germinal an 6 [13 avril 1798], Berne, [Schauenburg], *Au général Lorge*, qui reçoit l'ordre de « hâter le désarmement entier du canton de Fribourg ».

¹¹⁹ Coord. 603.050/258.400. Metzleren-Mariastein est entouré des communes de Liesberg, Röschenz et Burg im Leimental (BL), relevant antérieurement du prince-évêque de Bâle et en 1798 du département du Mont-Terrible. « La relève monastique était assurée essentiellement par les élèves de l'école du couvent. Les moines s'occupaient avant tout des pèlerins et de la cure d'âmes dans les paroisses incorporées au couvent. L'entrée des troupes françaises, en mars 1798, entraîna la fermeture de l'abbaye; une partie des moines trouvèrent asile dans des communautés du sud de l'Allemagne. » SCHENKER, Lukas: "Beinwil-Mariastein", in: *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, version du 10.03.2011, traduit de l'allemand. Online: <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/011487/2011-03-10/>, consulté le 26.05.2021. « Aujourd'hui, Mariastein est le deuxième pèlerinage de Suisse, après celui d'Einsiedeln. » <https://www.basel.com/fr/attractions/labaye-de-mariastein-9823f8f944> 26.05.2021.

¹²⁰ BNUS, MS 0.483/58, 60 (copie), 18 ventôse an 6 [8 mars 1798], Paris, *Le Directoire exécutif, Au général de division Brune*. Cet ordre est relayé par Brune à Schauenburg : BNUS, MS 0.483/66, "Archiv", 12, pp. 359 – 360, 22 ventôse an 6 [12 mars 1798], *Au quartier-général de Berne, Le général Brune, commandant en chef l'Armée française en Helvétie, Au général de division Schauenburg*.

Les biens de l'abbaye deviendront une propriété nationale, ou celle du pays qui nous a accueillis. Que vos troupes se contentent d'en tirer leur subsistance le temps qu'elles emploieront à cette expédition. Vous serez responsable que le reste soit intact et que les fournitures que vous en exigerez soient faites régulièrement. »¹²¹

Les ordres visent à préserver les propriétés environnantes. L'utilisation du verbe « accueillis » n'est certes pas innocent : la troupe ne doit pas se comporter comme en territoire « conquis », ni même simplement « occupé ». Vu l'enclavement de la commune, il est techniquement impossible de revenir à Mariastein sans franchir la vallée de Laufon, française, d'où la menace de les « *traiter comme espions* ».

Un autre message de Schauenburg laisse entendre que, s'il est plausible que les religieux soient un obstacle à maîtriser, toutes les informations qui lui parviennent ne sont pas forcément fiables. Le général ne se fie que partiellement aux informations que lui transmet Mengaud :

« Plusieurs personnes m'ont dit, notamment le citoyen Ochs de Bâle, que l'abbaye de Notre-Dame des Hermites¹²² faisait évacuer son trésor sur celle de Saint-Gall et que cette dernière faisait passer leur argent au delà du lac de Constance. Il me paraît que l'on pourrait faire une imposition quelconque sur les moines et ceux de St-Urbain¹²³. L'on dit que les habitants du canton de Lucerne ne sont pas trop d'accord. Mon auteur est le citoyen Mengaud. Il serait bon d'avoir des renseignements positifs à cet égard. »¹²⁴

Les événements montreront que le rôle de Notre-Dame des Hermites et de Saint-Gall a pesé dans la campagne qui suit un mois plus tard et même plus loin dans l'année (cf. chap. B.III.3.2 infra).

Les rapports sur les actions militaires menées contre la République de Berne sont adressés à Paris :

« Je vous ai marqué dans ma dernière dépêche, (...) que j'allais marcher sur Berne avec des forces imposantes (...) »¹²⁵

Les propositions d'avancement en récompense des mérites récoltés lors de la brève campagne du 2 au 5 mars prennent le même chemin :

« (...) il est des officiers dont le talent, le zèle de la liberté et l'activité m'ont puissamment secondés dans les opérations qui ont eu pour résultat la prise de Soleure et de Berne. »¹²⁶

Ce message de Schauenburg, après celui de Brune, est relayé au Directoire par le Ministre qui :

« (...) lui présente les services des officiers et sous-officiers dont le général Brune a demandé l'avancement en considération de leur conduite distinguée dans les affaires qui ont eu lieu contre les Suisses (...) rend compte (...) des demandes d'avancement pour des officiers de l'Armée de l'Erguel, faites par le général de division Schauenburg. »¹²⁷

Le gouvernement est bien entendu aussi informé des prises de guerre et de leur destination :

« J'avais déjà prévenu les intentions du Gouvernement en dirigeant sur nos derrières toutes

¹²¹ BNU, MS 0.471/240, 23 ventôse an 6 [13 mars 1798], [Schauenburg], *Au commandant du 2^e bat^{on} de la 76^{me} de ligne*

¹²² Il s'agit de l'abbaye d'Einsiedeln, bénédictine comme celle de Mariastein, qui apparaît ici pour la première fois mais se trouve au coeur des événements de fin avril, début mai 1798.

¹²³ Le couvent de Sankt-Urban, au milieu de la commune lucernoise de Pfaffnau, qui servira un certain temps de quartier-général au général Schauenburg.

¹²⁴ BNU, MS 0.471/332 - MS 0.481/77, 15 germinal an 6 [4 avril 1798], *Berne*, [Schauenburg], *Au citoyen Lecarlier*

¹²⁵ BNU, MS 0.470/209 - MS 0.481/51 - SHAT B 2 63, « *Archiv* », 12, pp. 478 – 480, 17 ventôse an 6 [7 mars 1798], *Berne*, [Schauenburg], *Au Directoire et au Ministre de la guerre*, Rapport sur les actions des 4 et 5 mars 1798 : « »

¹²⁶ BNU, MS 0.471/267 - MS 0.481/64, 28 ventôse an 6 [18 mars 1798], *Berne*, [Schauenburg], *Au Directoire exécutif*. Les propositions concrètes sont présentées au chap. C.V.2 infra.

¹²⁷ ANP, AFIII 180/832/3, 3 germinal an 6 [23 mars 1798], *Rapport au Directoire exécutif*, [du Ministre de la guerre] et ANP, AFIII 180/832/11, 25 germinal an 6 [14 avril 1798], *Rapport au Directoire exécutif*, [du Ministre de la guerre]

les pièces et munitions de guerre que nous avons prises sur les Soleuriens et les Bernois. Déjà 98 pièces de tous calibres, avec un nombre proportionné de caissons, sont parties pour Huningue en passant par Bâle. Le reste suivra sous peu la même destination. »¹²⁸

Un état très détaillé est dressé le 5 germinal an 6, dénombrant avec précision quelles pièces ont été saisies (type et calibre) à quel endroit (Fribourg, Berne, Soleure, Gümmenen, Neuenegg) ainsi que leur destination (Huningue ou Carouge). Le total donne le résultat suivant :

« *Récapitulation:*

<i>Pièces de canon de différents calibres</i>	<i>293</i>	<i>Récapitulation des bouches à feu évacuées</i>	
<i>obusiers</i>	<i>38</i>	<i>Pièces de canon</i>	<i>147</i>
<i>mortiers</i>	<i>32</i>	<i>Obusiers</i>	<i>16</i>
<i>Total des bouches à feu saisies</i>	<i>363</i>	<i>Total des bouches à feu évacuées</i>	<i>163</i>

Certifié le présent état véritable, d'après les divers états qui m'ont été adressés. Le chef de brigade commandant en chef l'artillerie de l'armée française en Helvétie, [signé:] La-grange »¹²⁹

L'état signale des problèmes d'acheminement dû au manque d'équipages (cf. chap. C.IV.3.2 infra). Le déplacement de ces pièces vise aussi à sécuriser la présence des troupes françaises en empêchant par leur exportation en France qu'une éventuelle insurrection populaire puisse s'en emparer pour s'en servir contre elles. L'artillerie se trouve aussi au coeur de la discussion du traité d'alliance et de la mise sur pied des forces militaires helvétiques (cf. chap. D.II.3.2 infra).

B.III.1.4 : Dispositions tactiques et opératives

Le licenciement des troupes venues des autres cantons du Louable Corps helvétique accourues pour secourir la République de Berne doit être assuré en priorité.

Deux exemples, assez différents, peuvent à cet égard être cités : celui des troupes zurichoises, sous les ordres du colonel Morloth, et celui de la « Légion Fidèle » vaudoise du lieutenant-colonel Ferdinand de Rovéréa. Ces deux officiers s'adressent d'abord ensemble au « *Comité militaire de la République de Berne* » pour en obtenir, en premier lieu, la confirmation officielle de la fin du conflit.

La capitulation bernoise est confirmée par l'annonce du retrait en bon ordre des troupes zurichoises, 2 bataillons d'infanterie, 1 compagnie de chasseurs, 50 canonniers et un piquet de dragons¹³⁰. Tout en entendant au loin le déroulement de la bataille depuis Frienisberg où elles étaient postées, ces troupes n'en ont point bougé. Le retrait est accordé par Schauenburg et Brune à leur commandant, le colonel Römer¹³¹. Il a demandé l'autorisation de se retirer à Zurich avec armes et bagages et termine sa requête ainsi :

« Le commandant des troupes Zurichoises aime à se persuader que l'amour de la justice et la loyauté du général de la division Schauenburg, l'engagera à vouloir bien considérer que ses troupes n'ont fait que ce que leur prescrivait les engagements les plus sacrés envers leurs alliés, et que sous ce point de vue, il se plaira à rendre leur situation moins pénible qu'elle ne le serait si ces troupes se voyaient obligées entre un désarmement total, ou la nécessité de

¹²⁸ BNUS, MS 0.471/250, 26 ventôse an 6 [16 mars 1798], [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre*

¹²⁹ SHAT, B 2 63, 5 germinal an 6 [25 mars 1798], Berne, *Armée helvétique, Artillerie, Etat des bouches à feu prises sur l'ennemi, ainsi que de celles qui ont été évacuées sur Huningue et sur Carouge*, cf. aussi Annexe 9 infra.

¹³⁰ BNUS, MS 0.483/54, 6 mars 1798 [16 ventôse an 6], *Major Meyer et capitaine Schweizer, au général commandant les troupes françaises*

¹³¹ Melchior **Römer**, * 4.1.1744, † 19.1.1828, membre du Grand Conseil de Zurich (1778-1798), colonel du contingent envoyé au secours de Berne, déporté à Bâle (1799). ILLI, Martin: "Römer, Melchior", in: *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, version du 05.01.2012, traduit de l'allemand. Online: <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/046213/2012-01-05/>, consulté le 31.10.2020.

vendre chèrement leur vie. D'autant plus que les armes sont une propriété du soldat. »¹³²

Les troupes veulent aussi un licenciement en bonne forme de leurs troupes, solde comprise (!), et enfin la garantie pour leurs hommes de pouvoir regagner leurs foyers sans avoir à subir de représailles de la part des troupes françaises :

« (...) que ces braves gens, ainsi que les cantonnements qu'ils occupent, ne subissent aucune vexation pour être restés fermes à des postes qu'ils ne pourraient quitter sans déshonneur, avant d'en avoir eu l'ordre positif de leurs supérieurs.

Le lieutenant-colonel de Rovéréa recommande surtout à l'équité du Gouvernement, et attend de la loyauté du général français, qu'il aura été fait expressément mention du corps sous ses ordres, afin que les individus qui le composent puissent rentrer avec plus de sécurité dans leur patrie, n'imaginant pas que qui que ce soit put leur imputer comme crime la fidélité avec laquelle ils sont restés attachés jusqu'à la dernière extrémité, aux drapeaux qui reçurent leur premier serment.

Nous espérons de même que les malheureux événements de la guerre ne priveront pas les troupes encore sur pied du solde de paye qui leur sera dû, jusqu'au licenciement. »¹³³

Les contacts passent par Schauenburg chargé de décider¹³⁴ ce qui doit être fait mais il ne statue pas et attend la validation de ses décisions par le général en chef Brune, dans le plus strict respect de la hiérarchie du commandement français. Cela ressort du message suivant, par lequel Rovéréa accuse réception de la capitulation accordée par Schauenburg :

« Je reçois par Mr le capitaine Fischer la capitulation accordée aujourd'hui par le général en chef de l'armée française et signée par vous, (...), selon laquelle ces troupes doivent promettre de ne point porter les armes contre la République française, condition sous laquelle leur est accordé de rentrer dans leurs foyers avec armes et bagages, avec promesse d'une escorte pour les garantir de toute insulte de la part des troupes françaises.

Ensuite de cette capitulation, j'engage ma parole d'honneur que les troupes à mes ordres ne porteront point les armes contre la République française.

Ayant communiqué cette capitulation aux dites troupes actuellement postées près du Pont de Thielle à l'extrémité du territoire bernois, je les ai sur le champ licenciées et leur ai donné l'option de rétrograder sur Arberg avec armes et bagages, pour y recevoir l'escorte promise, et rentrer au Pays de Vaud, par Morat et Avanches, ou de traverser sans armes le Comté de Neuchâtel. Elles ont préféré ce dernier parti, (...) et seront munis de ma part d'une copie de la capitulation accordée, ainsi que le gros de la troupe qui rentrera en traversant le Comté de Neuchâtel. »

Cette formulation ne donne pas une garantie suffisante à Brune. Il annote, de sa main, le document :

« Aucune capitulation statuant pour des troupes qu'elles ne porteront plus les armes contre la puissance qui les oblige à capituler, ne peut avoir lieu que d'après la promesse écrite de chacun des individus qui capitulent. Le contrôle de la Légion sera donc envoyé au quartier général avec les signatures au bas de la capitulation. Les canons seront rendus ainsi que leurs caissons. (...) La Légion pourra passer par le Comté de Neuchâtel si elle en a la permission de sa majesté le Roi de Prusse. [signé:] Le général Brune »¹³⁵

¹³² BNUS, MS 0.483/53, 6 mars 1798 [16 ventôse an 6], *Au château de Frenisberg, Römer, commandant les troupes zurichoises, réponse à la sommation du général Schauenburg*

¹³³ BNUS, MS 0.483/61, 7 mars 1798 [17 ventôse an 6], *Anet, Colonel Morloth et colonel de Rovéréa, au Comité militaire de la République de Berne*

¹³⁴ Le message ci-dessus est renvoyé par Brune à Schauenburg avec en marge la remarque « renvoyé au général Schauenburg pour décider, [signé :]Le général Brune [note marginale :] Expédié

¹³⁵ BNUS, MS 0.483/63, 8 mars 1798 [18 ventôse an 6], *Au Pont de Thiele, Le Colonel de Rovéréa, Chef de la Légion romande, commandant les avants-postes bernois, Au général de division Schauenburg, Au quartier général de l'armée française à Berne*

Les observations de Brune sur le document que Schauenburg lui a remis, confirment qui commande. Si le contrôle a dûment été contresigné par les soldats vaudois et remis au commandant français, il ne figure pas dans les archives consultées.

De son côté, le Conseil d'Etat neuchâtelois accorde, au nom de son Prince souverain, le passage des troupes vaudoises par son sol, tout en les désarmant à leur entrée sur le territoire neuchâtelois. Les autorités neuchâtelaises respectent ainsi le statut de pays neutre dans le conflit en cours. Ils appliquent ainsi les principes formulés par le jurisconsulte neuchâtelois Emer de Vattel dans son « *Droit des Gens* »¹³⁶.

L'inventaire, dressé au château de Thielle et transmis au Conseil d'Etat, fait état de 6 pièces d'artillerie, de 288 fusils et gibernes, de 2 caisses de tambours, de 2 chars de munitions et de 2 hampes de drapeau. L'ensemble de cet armement a été remis au chef de la 31^e de ligne le 19 mars suivant.

B.III.2 : De la prise de commandement de Schauenburg à la proclamation de la République helvétique – 28 mars - 12 avril

Brune est rappelé en France avec ses troupes de l'armée d'Italie. Le commandement est transmis à Schauenburg qui ne dispose plus que des corps tirés de l'armée du Rhin victorieux de Berne.

Une dizaine de cantons dont les régimes nouveaux sont installés depuis le courant de l'hiver (Bâle, Berne, Fribourg, Soleure, Zurich, Lucerne, Schaffhouse), ou nouvellement constitués (Vaud, Argovie, Oberland bernois), se rallient rapidement au projet de constitution élaboré par Ochs et "corrigé" par le Directoire exécutif français. Lecarlier fait voter la constitution, adoptée le 12 avril 1798 par les représentants de ces 10 cantons dont le représentants sont réunis à Aarau.

Dans l'immédiat, la population a des difficultés, compréhensibles, à percevoir les nouveautés et surtout à en apprécier et évaluer l'importance et la portée. Elle ne voit que l'occupation de son sol par des soldats français qui se comportent, selon les lieux et les circonstances, de manière perturbante, vexante ou correcte, parfois secourable.

Les anciennes références sont bousculées, les repères, surtout religieux, sont remis en question, les rôles sociaux changés. La question se pose pour le paysan vaudois par exemple : à quoi me sert une liberté de citoyen vaudois si les soldats et leurs chevaux avalent ma récolte et détruisent une partie de mes champs ? Malgré la lourdeur de la patte de l'ours bernois, jamais ils n'ont eu à subir de tels événements.

Le résultat en est que dans les campagnes et les localités où se trouvent des troupes françaises la population gronde, se plaint, appelle au secours des autorités qui ne sont encore qu'en train de s'organiser et de s'installer. Elles n'ont aucune prise sur les troupes qui agissent comme en territoire conquis, alors que la volonté de leur commandant en chef est d'en obtenir une tenue correspondant à celle qu'on attend de celui qui est en territoire ami.

Les conséquences de la guerre demandent au général des mesures protectrices de la population et le dédommagement des dégâts subis. C'est le cas des malheureux habitants du village de Reiben, sur la rive gauche de l'Aar, face à Büren an der Aare. Le pont de bois reliant ces deux localités a été incendié par les Bernois au matin du 2 mars. Cela ne leur suffisant pas, ils bombardèrent le village pour empêcher l'établissement d'une tête de pont et le passage des Français. Résultat : une partie importante des maisons a été incendiée. Devenus Français par le rattachement de l'Erguël à la France, le général propose au Commissaire du gouvernement de régler le problème comme suit :

« Je vous renvoie, (...) une réclamation de la commune de Reiben qui, dans le commencement

¹³⁶ VATTEL, Emer de, *Le Droit des Gens, ou principes de la loi naturelle appliqués à la conduite & aux affaires des Nations & des Souverains*, Neuchâtel, Société Typographique, 1773, Tome II, Livre VIII, chap VII, § 119 à 135, p. 77 à 85.

des hostilités, à été incendiée par les Bernois postés sur la rive droite de l'Aar. 9 maisons y ont été consumées et leur estimation monte à 57'490#9s. Cette perte, supportée par les habitants de l'Erguel nouvellement réunis à la République française, exige une indemnité proportionnée et sans doute les gouvernants doivent reconnaître la justice. »¹³⁷

Schauenburg sait se montrer aussi ferme que compréhensif face aux premiers résistants. Quelques paysans soleurois en font l'heureuse expérience. L'ordre adressé au chef de brigade Martillière de la 3^e de ligne le démontre :

« Vous ferez mettre en liberté, (...) les 4 paysans envoyés à Soleure par le général Nouvion pour avoir été à la tête d'un rassemblement factieux qui voulait prendre les armes qu'on leur avait ôtées. Vous leur signifierez que s'ils s'avisent encore de faire le moindre mouvement ils seront traités comme des révoltés et des traîtres. »¹³⁸

Cette mansuétude s'exprime aussi à l'égard de certains habitants du canton de Berne lorsqu'il s'agit de libérer les prisonniers de guerre capturés lors des 5 jours de campagne. S'ils sont devenus les prisonniers de la France, ce n'est pas parce qu'ils aient été mal intentionnés à son égard, mais qu'ils ont été induits en erreur et manipulés par leurs anciens maîtres :

« J'avais toujours vu avec peine que ceux qui avaient été les instruments aveugles de votre ancien gouvernement, que les braves Helvétiens, les simples habitants des campagnes, avaient presque seuls supportés les maux inséparables de la guerre, et payé de leur sang et de leur liberté les projets insensés de quelques magistrats orgueilleux qui ont su se soustraire aux dangers qu'ils avaient provoqués.

Je puis enfin satisfaire le premier besoin de mon coeur en rendant à leurs parents éplorés ceux que le sort des armes a mis entre nos mains. Je vous annonce donc que tous les prisonniers de guerre du canton de Berne, de quelque grade qu'ils soient, sont dès ce moment en liberté et que ces ordres vont être expédiés à tous les commandants de place où ils se trouvaient, pour qu'ils puissent rentrer dans leurs foyers. »¹³⁹

Ce message à la Chambre administrative bernoise démontre que si le général est compréhensif à l'égard des paysans, il l'est bien moins à l'égard des représentants des anciennes élites dont une partie, abandonnant ses ci-devant sujets, s'est réfugiée hors de portée des Français, dans l'Empire ou en Autriche. Il leur reproche de les avoir sacrifiés à leurs visions passéistes. Il les soupçonne, sans doute pas totalement à tort, de « travailler » encore ces campagnards pour les pousser à « se soulever contre l'envahisseur ».

Le général Jordy, commandant de l'avant-garde de l'armée, reçoit l'ordre d'arrêter l'un de ces personnages en des termes non dénués d'ironie mais limpides quant à l'estime que le général en chef porte aux ci-devant dirigeants :

« Je suis informé, (...) qu'un citoyen nommé Rodolphe de Vadeville, ancien major d'un régiment suisse, parcourt l'Oberland pour le fanatiser et le royaliser. Je vous prie de mettre à ses trousses quelqu'un de très intelligent pour le faire arrêter et le faire conduire au commandant de la place de Berne qui lui procurera un logement convenable à son travail. »¹⁴⁰

¹³⁷ BNUS, MS 0.471/329, 15 germinal an 6 [4 avril 1798], [Schauenburg], au Commissaire du gouvernement Lecarlier

¹³⁸ BNUS, MS 0.471/307, 9 germinal an 6 [29 mars 1798], [Schauenburg], au citoyen Martillière

¹³⁹ BNUS, MS 0.472/361 – MS 0.481/92, 22 germinal an 6 [11 avril 1798], [Schauenburg], à la Chambre administrative du canton de Berne

¹⁴⁰ BNUS, MS 0.471/324, 12 germinal an 6 [1 avril 1798], [Schauenburg], au général Jordy. Il s'agit très probablement de Niklaus Rudolf von Wattenwyl, * 3 janvier 1760, † 10 août 1832, major au régiment de Thoune (1795), membre du Grand Conseil de Berne (1795-1798). D'après: ZÜRCHER, Christoph: "Wattenwyl, Niklaus Rudolf von", in: *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, version du 26.08.2013, traduit de l'allemand. Online: <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/013317/2013-08-26/>, consulté le 27.10.2020.

La chasse aux émigrés français est un autre aspect de la lutte contre les contre-révolutionnaires. Ils étaient nombreux sur le sol suisse avant l'arrivée des troupes de la Grande Nation. Par cette quête, le général s'immisce dans les affaires intérieures de la Suisse – la police des étrangers – en exerçant un pouvoir de police de manière extra-territoriale. Cela peut encore se comprendre, pour des raisons pratiques, avant la proclamation de la constitution helvétique : il y a une sorte de vacance du pouvoir et la responsabilité de l'ordre public repose entièrement sur les forces armées françaises faute de forces de l'ordre suisses. Mais la proclamation de la République helvétique ne change en rien cette attitude. Dans l'immédiat on note le courrier suivant adressé à la Municipalité de Berne :

« (...) je suis informé qu'il existe des émigrés français dans le canton et même dans la ville de Berne. Veuillez faire prévenir publiquement les habitants que si, d'après les recherches qui seront faites, on découvrirait des émigrés, ils seraient arrêtés et punis selon les lois de la République française et que les habitants qui leur auraient sciemment donné un asile seront punis par le séquestre de leurs biens. »¹⁴¹

C'est une violation caractérisée de la souveraineté suisse par les troupes d'occupation : l'action "policière" est le fait d'une puissance étrangère, et en plus elle se fait sur la base d'un droit qui n'y est pas applicable, étant français. Aucune illusion ne devrait plus effleurer les plus ardents défenseurs du nouveau régime : on vit en territoire occupé. Désormais les Français dirigent souverainement en Suisse les aspects de la vie qui, de leur point de vue, concernent la France.

L'influence étrangère préoccupe sous différentes formes le général. Il demeure convaincu que l'opinion publique, en particulier bernoise, est travaillée par des émissaires hostiles à la République. Poursuivant sur le thème du message ci-dessus, 2 autres messages sont adressés 3 jours plus tard aux mêmes autorités de Berne :

« Vous voudrez bien, (...) me fournir pour demain matin la liste de tous les étrangers non attachés à l'armée française. Cette liste devra être remplie d'après le modèle ci-joint. (...) »¹⁴²

Cette demande a suscité des doutes quant à sa régularité ou au destin réservé aux personnes qui figurent sur la liste. C'est ce qui ressort du second message du même jour :

« Je me plais à croire que la méfiance que vous ne cessez de manifester relativement à la présence des troupes françaises n'est qu'une suite de la pusillanimité dans laquelle vous ont réduite d'abord les émigrés français, l'intrigue anglaise et l'égoïsme que beaucoup d'habitants de ce pays ajoutent à ces deux premiers motifs. »¹⁴³

Par un message adressé 3 jours plus tard à Lecarlier on apprend que la Municipalité a fait ce qu'on lui demandait. Elle a donc collaboré. Une liste de 9 Français présents à Berne est transmise au Commissaire du gouvernement, avec prière de vérifier la légalité – selon le droit français sans doute – de leur séjour :

« Comme je ne sais si leur séjour est autorisé par les lois, je vous prie de me dire à quelle heure vous désirez qu'ils paraissent devant vous, afin que j'écrive à la municipalité de leur en donner l'ordre. »¹⁴⁴

Cette défiance envers les émigrés est un des marqueurs de cette période du Directoire qui, après le coup d'Etat de fructidor tient à les éloigner pour se protéger contre un coup d'Etat royaliste. Le soutien de l'armée au Directoire en place en devient encore plus éloquent.

¹⁴¹ BNUS, MS 0.471/308, 9 germinal an 6 [29 mars 1798], [Schauenburg], à la municipalité de Berne

¹⁴² BNUS, MS 0.471/325, 12 germinal an 6 [1^{er} avril 1798], [Schauenburg], à la municipalité de Berne. Le modèle dont parle le message ne figure pas dans la correspondance.

¹⁴³ BNUS, MS 0.471/327, 12 germinal an 6 [1^{er} avril 1798], [Schauenburg], à la municipalité de Berne

¹⁴⁴ BNUS, MS 0.471/329, 15 germinal an 6 [4 avril 1798], [Schauenburg], au citoyen Lecarlier

Dès que des bruits plus sérieux concernant la « *fermentation des esprits* » parviennent au gouvernement helvétique intérimaire, celui-ci en appelle au général Schauenburg pour assurer et sécuriser l'établissement du nouvel ordre. Des proclamations au ton très jacobin sont déjà envoyées le 5 avril, enjoignant les autorités d'Appenzell, Saint-Gall et du Toggenburg de permettre la tenue des assemblées primaires de Thurgovie :

« *Considérant (...) que la conduite de ces gouvernements tend à organiser en Suisse une guerre civile qu'il est du devoir de la République française d'étouffer dans sa naissance et de mettre hors d'état d'exécuter leurs coupables projets tous ceux qui voudraient sacrifier à leurs intérêts privés le bonheur et la tranquillité de leur pays (...)* »¹⁴⁵

Un message de la même veine va aux gouvernements provisoires du Rheintal, de Werdenberg, Sargans, Uznach, Rapperswil et Gaster, les enjoignant de constituer leurs nouvelles autorités provisoires, prévues par la Constitution. Une nouvelle proclamation est adressée aux récalcitrants :

« *Si dans douze jours à dater de demain vingt-trois germinal [12 avril], les assemblées primaires des pays et cantons susmentionnés n'ont pas été convoquées, (...) les prêtres et les gouvernements de ces pays seront regardés comme complices des oligarches suisses et traités comme tels.* »¹⁴⁶

La menace est sans ambiguïté, si les cantons de la Suisse centrale ne se plient pas de gré au nouveau régime, la force militaire sera employée et l'offensive française sera déclenchée dès le 25 avril. Ce que les Français appelleront « *l'affaire des Petits-Cantons* » se prépare.

B.III.3 : Les opérations contre la Suisse centrale et en Valais, 13 avril – 19 mai 1798.

Les régions conservatrices, en forte majorité catholiques, composées de communautés montagnardes vivant selon des organisations politico-sociales aussi spécifiques qu'anciennes, ne voient aucun avantage dans le nouveau régime qu'on veut leur imposer. Les habitants des cantons fondateurs du Louable Corps helvétique et les Haut-Valaisans germanophones ayant perdu leur domination sur les Bas-Valaisans francophones défendront par les armes leurs « antiques privilèges ».

B.III.3.1 : Suites de la proclamation de la Constitution, réactions en Suisse centrale

Sans remettre en rien en cause le préambule de la *Constitution* du 5 fructidor an 3 [22 août 1795], qui n'est autre que la *Déclaration des droits et des devoirs de l'homme et du citoyen de 1795*, le gouvernement français voit la possibilité d'expérimenter une organisation nouvelle des autorités, tirant les conclusions des faiblesses avérées du système établi en France : un pouvoir plus fort du Directoire aux dépens des autorités législatives, une décentralisation plus forte qu'en France avec des pouvoirs plus larges accordés aux préfets, nommés par le gouvernement.

La constitution de la République helvétique reprend les idées générales d'égalité devant la loi, de séparation des pouvoirs et d'une souveraineté populaire s'exprimant par une « *démocratie représentative* ». ¹⁴⁷ Elle propose encore d'autres innovations assez fondamentales :

« *Il y a beaucoup d'helvétisme dans les titres, assez peu dans les institutions. La nouveauté la plus radicale, c'est probablement le passage brutal d'une Confédération d'Etats à une République une et indivisible : « On était faible de toute sa faiblesse individuelle ; on sera fort de la force de tous » explique sentencieusement l'art 1^{er}.* »¹⁴⁸

¹⁴⁵ SHAT, B 2 64 – ASHR, Vol. 1, pp. 607-608, 16 germinal an 6 [5 avril 1798], *Au quartier général à Berne, Le général en chef*, Texte complet en Annexe 1.4 infra.

¹⁴⁶ SHAT B 2 64 – ASHR, Vol. 1, p. 623, 16 germinal an 6 [5 avril 1798], *Au Quartier général à Berne*, Texte complet en Annexe 1.4 infra.

¹⁴⁷ *Constitution de la République helvétique* du 12 avril 1798, art. 2

¹⁴⁸ AUBERT, Jean-François, *Traité de droit constitutionnel suisse*, tome 1, p. 5, N° 8, Neuchâtel, Ides et Calendes, 1967.

Schauenburg prononce à Aarau, devant le Corps législatif réuni, un discours empreint de ferveur républicaine, rédigé le 9 avril 1798. Les ratures dans le manuscrit sont révélatrices de la vision française de ce moment effectivement historique pour la Suisse :

« *La France, en vous ~~dietant~~ offrant les principes immortels de sa constitution, fruit précieux des Lumières du 18^e siècle, le prix de 6 années de travaux et de combats, (...), s'il est glorieux pour la République française d'avoir brisé le joug qui pesait sur l'Helvétie et d'avoir fait rentrer la liberté dans son berceau* rappelé la liberté sur son sol natal, il ne l'est pas moins pour vous d'être les premiers des élus de ce peuple régénéré et d'être appelés à former les lois organiques de sa nouvelle constitution. (...) Tels sont les vœux bien prononcés du Directoire exécutif. Ce sont ceux de la brave armée que je commande et je m'estime heureux d'être l'organe des sentiments d'amitié et de bienveillance qu'elle a voués à l'estimable Nation que vous représentez. »¹⁴⁹

Il est essentiel de rappeler que, contrairement à ce que laisse entendre ce discours, la première loi fondamentale de la Suisse n'est pas le fruit du travail d'une assemblée constituante représentant les citoyens mais l'oeuvre d'un envoyé bâlois qui a eu, de surcroît, encore prise sur son contenu "final" modifié par le Directoire. A Paris on se méfie d'une telle assemblée sur laquelle l'Angleterre et l'Autriche chercheraient à exercer leur influence. Ce fut le cas pour la République batave qui acheva ses tergiversations par sa troisième commission constitutionnelle établie le 22 janvier 1798, plus de trois ans après la proclamation de la République batave, le 19 janvier 1795. Elle sera validée par référendum le 23 avril et entrera en force le 4 mai 1798. Une simultanéité étonnante avec les événements helvétiques qui n'est pas sans rappeler la reconnaissance simultanée de la pleine souveraineté de ces deux Etats par les traités de Westphalie de 1648. Pour éviter ces années d'instabilité, il faudrait, selon le Directeur La Revellière-Lepeaux, soumettre une « *constitution déjà rédigée* » et que celle-ci soit acceptée « *pour quelques années* ». ¹⁵⁰ C'est ce qui sera fait, sans passage par le vote populaire.

Pour comprendre et interpréter les relations entre les militaires et autres représentants de la France et la population suisse, quelques points déterminants méritent d'être soulignés. Parmi les grandes nouveautés pour la Suisse :

- la mise sur pied d'égalité des habitants des villes et des campagnes¹⁵¹,
- la transformation des anciens territoires sujets en cantons pleins et entiers.

La portée de ces nouveautés est à relativiser : ces cantons, districts et communes ne sont que des : « *divisions électives, judiciaires et administratives, mais elles ne forment point de frontières. Les cantons sont égaux et le sort règle annuellement leur rang.* »¹⁵²

Autre nouveautés susceptibles de perturber l'équilibre fragile entre les composantes de la société helvétique : les libertés d'établissement et de culte dans la totalité du pays.

Conséquence pour la population : plus rien ne peut s'opposer à la résidence d'un catholique francophone dans un canton germanophone protestant. Consistoires et évêchés sont priés de ne plus s'occuper que des cultes et des messes. Pas même de la scolarisation qui devient une compétence exclusivement étatique.

Ce travail ne reviendra que peu sur les institutions suisses. On ne peut donc négliger à ce stade

¹⁴⁹ BNU, MS 0.483/88, 20 germinal an 6 [9 avril 1798] *Discours prononcé par le citoyen Schauenburg, général en chef de l'armée française en Suisse devant le Corps législatif de la République helvétique*. Texte complet en Annexe 1.5 infra.

¹⁵⁰ A ce sujet, voir KOPP, op. cit., pp.108 - 128.

¹⁵¹ *Constitution...*, art. 19

¹⁵² *Ibidem*, art. 15

l'évaluation d'un constitutionnaliste sur l'apport de cette première constitution suisse. Aubert relève deux aspects majeurs qui marquent encore nos institutions jusqu'à nos jours :

1° la République *helvétique* transforme réellement la Suisse en un pays multiculturel, tant germain que latin :

« Sans doute Vaud et le Tessin étaient-ils déjà des bailliages et les Grisons un allié de l'ancienne Confédération. Mais les bailliages et les alliés deviennent maintenant des cantons (...) ils acquièrent plus de poids. Et, si légitime que soit la rancoeur qu'éprouvèrent les Confédérés à l'égard d'un envahisseur parfois brutal et toujours cynique¹⁵³, celui-ci n'en a pas moins réussi une greffe hardie et fructueuse : l'union du génie allemand et du génie latin. »¹⁵⁴

2° l'institution de l'égalité entre cantons et entre citoyens est un autre acquis durable, dont la valeur ne saurait en aucun cas être négligée :

« (...) notre peuple a pris goût à l'égalité. (...) Et c'est d'abord l'égalité entre les collectivités. Il n'y aura plus de pays seigneurs et de pays sujets, de supérieurs et d'inférieurs, plus d'Etats, d'alliés et de bailliages. Il n'y aura que des cantons, (...) Et c'est ensuite l'égalité entre les individus. Il n'y aura plus d'aristocrates et de roturiers, de maîtres et de domestiques, de citadins et de campagnards. Il n'y aura que des Suisses, tous solidaires dans leur destin commun. »¹⁵⁵

Ce sont là les principaux attributs de base de notre liberté confédérale actuelle. De nombreux autres éléments de nos institutions politiques, économiques, juridiques et sociales trouvent leur première apparition formelle dans la constitution de la République helvétique.

C'est la constitution, sur le modèle français, d'un Etat unitaire, au pouvoir centralisé entre les mains d'un Directoire de 5 membres qui devient maître des questions financières, de politique étrangère, des grandes options de la politique intérieure : économie, éducation, culture, militaire.

La souveraineté des cantons est dissoute, ils sont tous organisés de manière similaire sur le modèle des départements français. Mais la centralisation helvétique est moins accentuée qu'en France. Les auteurs de la constitution helvétique ont tiré certaines conséquences des dysfonctionnements apparus dans l'organisation gouvernementale du Directoire français.

Certains anciens cantons sont divisés, comme Berne réduit par la création d'un canton d'Oberland. D'autres sont regroupés en entités aux dimensions géographiques et démographiques plus viables mais qui ne tiennent aucun compte et font même table rase de l'évolution historique qui, depuis le Moyen Age, en a permis l'établissement. Or elle est fortement intériorisée par la population locale. C'est un des aspects qui est au coeur du ressentiment suisse contre l'ingérence française dans son histoire constitutionnelle.

Selon la coutume républicaine française, les nouvelles entités administratives créées, portent les noms de cours d'eau – cantons d'Aargau / Argovie, du Léman, de Thurgau / Thurgovie et de la Linth – ou de massifs montagneux – canton du Sentis. On emploie aussi, ici selon un usage plus helvétique, les noms de chefs-lieux : cantons de Baden, de Bellinzone ou de Lugano.

La politique extérieure s'aligne désormais sur celle de la France dont la République helvétique est devenue un Etat-satellite, une « République-soeur » comme l'on disait dans le langage de l'époque. Cette dépendance sera renforcée et institutionnalisée par le traité d'alliance offensive et défensive. Il en sera question plus loin. La notion de neutralité, au centre de la politique étrangère du Louable Corps helvétique depuis le début du XVI^e siècle, est totalement abandonnée. Elle n'a été rétablie que par le Congrès de Vienne dès 1815.

Les cantons montagnards catholiques de la Suisse centrale et le Haut-Valais germanophone,

¹⁵³ Ce travail revient fréquemment sur ce cynisme et à l'occasion aussi sur la brutalité.

¹⁵⁴ AUBERT, op. cit., p. 9, N° 17 § 2.

¹⁵⁵ AUBERT, op. cit., p. 9, N° 17 § 3.

craignent pour les antiques libertés et institutions, surtout religieuses. Cela vient de la confusion, sous l'Ancien Régime, entre structures étatiques et religieuses, en particulier au travers du lien étroit entre la religion et l'exercice des anciens droits dans le cadre des Landsgemeinden et autres Assemblées primaires des citoyens. Menacer l'une de ces institutions étatiques était ressenti par la population comme une menace directe sur la religion donc sur le salut de son âme. Cet aspect a été mis en exergue par Godel¹⁵⁶ (cf. chap. A.III.1.2.5 supra).

Ce sentiment est renforcé par l'anticléricalisme jacobin. Schauenburg en est d'ailleurs un des ardents défenseurs, lui qui traite régulièrement les curés d'« *ennemis irréconciliables de la liberté.* »¹⁵⁷

Ces cantons refusent d'adopter la nouvelle constitution et vont se trouver en lutte ouverte contre la Suisse nouvelle. Certains prêtres ont joué un rôle important dans cette lutte par l'influence, voire l'ascendant, qu'ils ont sur leurs paroissiens. Schauenburg prend à tort cet attachement pour de la naïveté ou de la crédulité dont le clergé abuserait.

A côté de la question religieuse, il y a celle de la perception de la notion de liberté : les tenants de la République helvétique proposent celle de la liberté individuelle, telle que définie déjà par les articles premier et quatrième de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* de 1789¹⁵⁸. Elle fonde ce principe fondamental que la Loi est la seule référence définissant la Liberté et qu'aucune autre norme, même celle de la Bible, n'est au-dessus de la Loi.

Cette liberté est totalement contraire à la notion de la liberté collective telle que vécue par les communautés rurales alpines traditionnelles. Il suffit de penser à l'autonomie locale, à l'indépendance par rapport aux institutions centrales ou situées loin de leurs vallées, à la vénération de libertés et privilèges traditionnels pour certaines corporations ou vallées, déjà défendues par les pactes de 1291 et 1315.

L'harmonisation et l'amélioration des droits personnels est indéniable pour un grand nombre d'habitants du Moyen Pays, anciens « *campagnards* » des cantons-ville ou habitants de bailliages.

Pour les peuples des cantons à Landsgemeinde cela ne constitue guère un progrès, puisqu'ils gèrent collectivement leurs affaires intérieures depuis des temps immémoriaux et selon un système qui intègre, selon les auteurs, au moins le 80% des hommes majeurs. Le paysan bernois vivant au bord du lac de Brienz ne bénéficiait, et de beaucoup, pas des mêmes droits que son collègue et voisin obwaldien des bords du lac de Sarnen par exemple.¹⁵⁹

Il en résulte une nécessaire solidarité entre montagnards dans laquelle la liberté de chacun dépend de celle de l'autre et de tous ensemble. Le même vocable est défendu par chacun des camps mais selon des contenus rigoureusement antagonistes.

B.III.3.2 : Réaction du nouveau régime contre la révolte

Uri et Schwyz convoquent le 31 mars une réunion des cantons primitifs à laquelle sont également invités les cantons de Zug, Glaris et Appenzell. Réunis le 1^{er} avril, ils requièrent du gouvernement français la préservation de leur ancienne forme de gouvernement de démocratie directe.

Le 5 avril 1798, la Landsgemeinde de Schwyz prend une résolution qui va plus loin, décrétant que

¹⁵⁶ GODEL, in : *Grenzen ...*, op.cit., pp 28-44.

¹⁵⁷ Notamment : BNUS, MS 0.472/377 - MS 0.481/103, 8 floréal an 6 [27 avril 1798], *Arau, Proclamation, Le général en chef de l'armée française en Suisse, Aux habitants des cantons non réunis à la majorité helvétique* ; BNUS, MS 0.475/932, 5 fructidor 6 [22 août 1798], *Au Directoire exécutif de la République helvétique* ; BNUS, MS 0.476/1057 - ANP, AFIII 149/702/11, 28 fructidor 6 [14 septembre 1798], *Lucerne, Au Directoire exécutif et au Ministre de la guerre*

¹⁵⁸ Du 26 août 1789, art. 1 « *Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits* » et 4 « *La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres Membres de la Société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la Loi* ».

¹⁵⁹ Cf. à ce sujet le texte de GUZZI in : *Itinera*, fasc. 15, op. cit., pp 84-104.

quiconque serait trouvé en possession du texte de la constitution helvétique – appelé aussi « Ochsenbüchlein » – ou d'organes de presse la mentionnant, serait considéré comme parjure et traître à la patrie. Les désormais anciens cantons environnants montrent les mêmes dispositions, ce qui n'échappe pas au commandement français. Face à l'adversité qui risque de fondre sur leurs territoires, réputés inexpugnables par 5 siècles d'inviolabilité vivement défendue, les cantons commencent leur préparatifs militaires, armant les milices, exerçant les dispositifs de défense.

Le même jour, Schauenburg, informé des difficultés qui opposent en Suisse orientale ceux qui sont prêts à adopter le nouveau régime et leurs opposants, soutient les Thurgoviens en termes clairs.¹⁶⁰

Ce message est appuyé des deux proclamations visant pratiquement toute la Suisse orientale (cf. chap. B.III.2 supra et Annexe 1.4 infra). Elles mettent en évidence les dissensions et droits très disparates dans la région, selon qu'on soit un Confédéré ou un de leurs anciens sujets. Ces textes montrent que leur auteur connaît l'extrême fractionnement administratif et politique de cette partie du territoire helvétique. La graphie fantaisiste des noms des localités ne saurait tromper les lecteurs.

Ces proclamations illustrent aussi clairement la volonté irrévocable de l'occupant de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter une guerre civile en Suisse, terme expressément formulé :

« (...) *la conduite de ces [ci-devant] gouvernements tend à organiser en Suisse une guerre civile qu'il est du devoir de la République française d'étouffer dans sa naissance (...)* »¹⁶¹

La seconde proclamation est tout aussi claire¹⁶². Des copies en sont adressées à Paris où le Directoire exécutif prend ainsi connaissance, dès leur début, des difficultés rencontrées en Suisse face à l'instauration du nouveau régime, notamment, selon Schauenburg, à cause de l'action du clergé catholique. Robespierre avait raison : est difficile d'imposer une liberté non désirée et non conforme aux attentes d'une population :

« *J'ai l'honneur de vous rendre compte par les pièces jointes des mesures que j'ai prises pour activer l'acceptation de la constitution helvétique dans les cantons de Turgovie, Sargans, St Gall et Appenzell. Je suis persuadé d'avance qu'elles produiront l'effet désiré.*

Je n'ai pas encore de renseignements positifs sur ce qui se passe dans le Wallais, les Grisons, les cantons de Schwitz, Zug et Glaris. Aussitôt que j'en serai instruit, j'aurai l'honneur de vous rendre compte des mesures qui auront été prises à leur égard, de concert avec le citoyen Lecarlier, pour presser l'acceptation de la constitution, dans le cas qu'ils ne s'y prêteraient pas de bonne volonté.

*Des députés d'Unterwalden et de l'abbaye d'Engelberg viennent en ce moment m'annoncer l'acceptation de la constitution par leurs pays. Cet exemple produira un bon effet sur les autres cantons démocratiques que, suivant toute apparence, les prêtres étaient parvenus à égarer. »*¹⁶³

Corollaire des anciennes traditions militaires, l'absence d'un commandement centralisé a pour conséquence l'inaptitude à former un effort commun des cantons qui refusent la constitution. Les Républiques de Fribourg, Soleure et Berne en furent les premières victimes un mois plus tôt : les troupes auxiliaires zurichoises, dont le commandant Römer se trouvait dans le château de Frienisberg, à peine distant de 16 kilomètres de Fraubrunnen et de 12 du Grauholz, étaient restées armes aux pieds (cf. chap. B.III.2 supra). Aucune leçon n'a été tirée de ces événements.

¹⁶⁰ SHAT B 2 64, 16 germinal an 6 [5 avril 1798], *Au Quartier général à Berne, Le général en chef, au gouvernement provisoire du canton de Frauenfeld*. Cf. Annexe 1.4 infra.

¹⁶¹ SHAT B 2 64 – ASHR, Vol. 2, pp 607-608, 16 germinal an 6 [5 avril 1798], *Au Quartier général à Berne, Le Général en chef*, [Proclamation à Appenzell, Saint-Gall et Toggenburg] Texte intégral sous Annexe 1.4.

¹⁶² SHAT B 2 64, 16 germinal an 6 [5 avril 1798], *Au Quartier général à Berne, Le Général en chef*, [Proclamation au Rheintal etc.] Le texte intégral se trouve sous Annexe 5.

¹⁶³ SHAT, B 2 64, 18 germinal an 6 [7 avril 1798], *Au quartier général à Berne, Le général en chef de l'armée en Helvétie, Au Directoire exécutif de la République française*, avec référence aux deux documents ci-dessus.

L'individualisme cantonal prévaut : seuls les cantons primitifs (Uri, Schwyz et Nidwald¹⁶⁴) se promettent une aide réciproque, ce qui ne saurait étonner en raison de leur alliance si ancienne et pratiquement toujours commune. Saint-Gall et Appenzell refusent de porter secours à leurs coreligionnaires, d'autres promettent une aide, envoient des délégués au Conseil de guerre, mais tardent à envoyer des renforts concrets en forces armées.

Aloys Reding¹⁶⁵ est nommé commandant en chef des opérations. Courage, témérité ou inconscience : il opte pour l'offensive contre les troupes françaises, en plus sur trois fronts. Il espère susciter, dans une partie des campagnes à parcourir, un soulèvement massif de la population qui, selon son opinion ou sa perception, ne se serait ralliée que contre son gré à la nouvelle constitution.

Le 17 avril, la Landsgemeinde de Zoug, réunie pour la troisième fois en deux mois, refuse la constitution helvétique et oblige son gouvernement à entrer en guerre aux côtés de Schwyz. La veille, la Landsgemeinde de Schwyz a juré qu'on préférerait mourir en respectant sa religion et sa patrie, plutôt que de vivre sous le régime helvétique (français et diabolique). Ces deux décisions imposées selon les antiques règles démocratiques, soulignent le caractère de révolte populaire contre le nouveau régime. Ce sont les assemblées populaires traditionnelles et légitimes – il faut le souligner – et non les gouvernements de ces cantons qui sont à la manoeuvre.

La réaction des nouvelles autorités helvétiques n'a pas attendu l'ouverture de l'offensive. En témoignent les proclamations envoyées aux autorités des cantons de Suisse orientale qui se montrent récalcitrants (cf. supra).

Mais ces nouvelles autorités helvétiques, en particulier le Directoire constitué dès le 18 avril, n'ont à leur disposition aucune force de police ou armée « nationale » capable de réprimer une quelconque révolte. Les cantons oligarchiques ont été désarmés. Aucune force militaire commune n'existait sous l'Ancien Régime. La majeure partie de l'armement, en particulier l'artillerie, a été évacuée sur les places fortes françaises de Grenoble et surtout d'Huningue. Il est impossible de créer *ex nihilo* des forces de l'ordre helvétiques dignes de ce nom. Le Directoire helvétique n'a donc d'autre ressource que de faire appel aux troupes qui ont permis son installation : la force d'occupation française, disponible, aguerrie et imposante face aux milices helvétiques disparates et inexpérimentées.

Pour Schauenburg, cette révolte n'est pas à prendre à la légère. Il a des informations contradictoires concernant des mouvements de troupes impériales en Souabe et en Forêt-Noire. Ne disposant pas encore de renseignements sûrs, il imagine sans peine que la révolte puisse être liée aux manoeuvres des forces contre-révolutionnaires présentes outre-Rhin. Le Directoire français est informé de l'évolution des événements de manière régulière.

Le 21 avril Schauenburg assure le Directoire exécutif helvétique de son soutien :

« Heureux d'avoir eu quelque part dans la Révolution qui substitue à l'oligarchie le règne des lois et de l'égalité, je me félicite d'être en même temps l'organe des sentiments de l'armée française envers les premiers magistrats de l'Helvétie, (...) »

Les troupes françaises ont déjà versé leur sang pour anéantir vos ennemis. Elles sont encore disposées à combattre ceux qui seraient assez aveugles pour entraver la marche de la Révolution helvétique. Je prends, au nom du Directoire, l'engagement formel de vous défendre contre eux et l'Europe entière sait que ce n'est pas en vain que la République française promet sa protection aux peuples libres. »¹⁶⁶

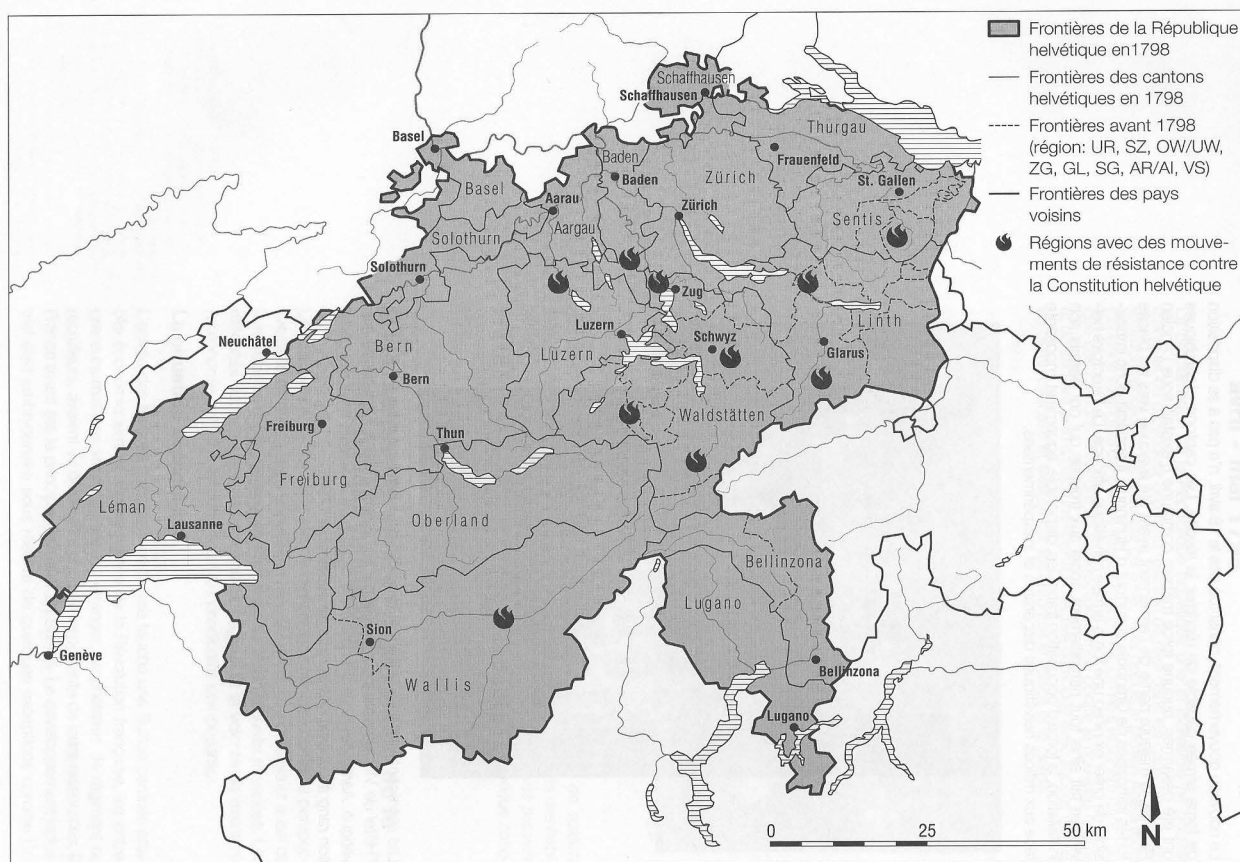
¹⁶⁴ Le demi-canton d'Obwald et l'abbaye d'Engelberg ont annoncé leur acceptation de la constitution, comme Schauenburg en informe Paris : SHAT, B 2 64, 18 germinal an 6 [7 avril 1798] supra.

¹⁶⁵ Alois **Reding**, * le 6 mars 1765 à Schwytz, † le 5 décembre 1818 à Schwytz, Assiste à la chute de Berne comme commandant du corps de secours schwytois. Son nom reste lié à la victoire de ses concitoyens près de Rothenthurm, le 2 mai 1798.

¹⁶⁶ BNUS, MS 0.472/368 et MS 0.481/96, 2 floréal an 6 [21 avril 1798], Berne, [Schauenburg], *Au Directoire exécutif de la République helvétique*

Le lendemain 22 avril 1798, les troupes françaises se mettent en marche contre les « *insurgés des Petits Cantons* ». La deuxième campagne sur terre helvétique s'engage.

Carte N° 3 : Les révoltes contre la République helvétique, (printemps 1798)¹⁶⁷



B.III.3.2.1 : Début de campagne offensif des Suisses centraux

L'offensive est déclenchée le 22 avril par Reding, sur trois axes ayant pour objectif stratégique la ville d'Aarau, siège provisoire des autorités helvétiques, ainsi que les villes de Zurich, Berne et Lucerne. Venant d'un officier supérieur expérimenté, on peut s'étonner d'une telle décision qui disperse ses faibles forces, réunissant pourtant plus de 11'000 hommes, sur des fronts aussi distants. L'effet de surprise, réel, de l'offensive est ainsi privé de tout effet de force et aucune exploitation d'un éventuel succès ne pourrait être envisagée.

Commandée par le major Hauser¹⁶⁸ de Glaris, l'aile gauche, théoriquement forte de 1'700 hommes mais affaiblie par l'absence de renforts glaronais en hommes, s'empare du canton d'Obwald qu'il contraint d'abjurer son ralliement à la constitution helvétique. Le 26 avril, renforcée enfin par des renforts schwyzois et glaronais et portée à 2'850 hommes, cette force franchit le Brunig et atteint Meiringen. Mais l'Oberland ne se soulève pas contre la constitution helvétique. L'aile gauche des insurgés stoppe son avance et attend, jusqu'à ce que les informations concernant la menace directe contre le canton de Schwyz lui parviennent, avant de se replier.

L'aile droite, avec pour objectif Aarau, commandée par le colonel Paravicini¹⁶⁹, forte de 3'400 hommes venus de Schwyz, Glaris, la Marche, Sargans, Uznach et Gaster, peine à partir. Ce corps stationne autour de Wollerau, Hütten, Schindellegi, Pfäffikon et Lachen, attendant le résultat de l'at-

¹⁶⁷ Carte de Claudia A. TROCHSLER – CAT Design, op. cit., p. 11.

¹⁶⁸ Fridolin Joseph Alois von **Hauser**, * le 9 septembre 1759 à Näfels, † le 15 décembre 1832 à Näfels, Officier, Conseiller de Glaris, membre du Conseil de guerre, commandant des troupes glaronaises.

¹⁶⁹ Emil **Paravicini**, *le 1^{er} novembre 1770 à Glaris, † le 16 juin 1846 à Baden-Baden, député au Grand Conseil et colonel, prit part à l'expédition glaronaise au secours de Berne et aux combats de la Suisse centrale.

taque des Zougois, au nombre de 1'500, chargés de s'emparer du Freiamt. Paravicini fait occuper Rapperswil par 1'500 hommes d'Uznach et Gaster. Andermatt¹⁷⁰, commandant des troupes zougoises, s'avance dans le Freiamt, établit son quartier général à Muri (AG). Il y rencontre le 26 avril les avant-gardes françaises et est contraint au repli sur Zoug après un vif combat.

Le centre, sous les ordres directs de Reding, fort de 3'650 hommes de Schwyz, Zoug et de Nidwald, campe aux environs de Kussnacht et s'empare pendant la nuit du 28 au 29 avril de la ville de Lucerne, pratiquement sans garnison. Elle doit payer une contribution de guerre de 20'000 florins et fournir son artillerie aux insurgés. L'occupation de la ville ne dure pas même un jour entier, Reding repliant ses troupes sur Kussnacht en apprenant la chute de Zoug, tombée aux mains des Français.

L'heure n'est plus à l'offensive. Les vaillants défenseurs de l'Ancien Régime sont désormais sur la défensive, sur un front s'étendant de Kussnacht - Arth sur la gauche à Richterswil - Rapperswil sur la droite. Le centre est dans le secteur de Rothenturm - Sattel, haut-lieu de la mémoire collective de la région¹⁷¹. L'ensemble de cette ligne s'appuie sur les lacs des Quatre-Cantons, de Zoug, d'Aegeri et de Zurich et est destiné à couvrir Schwyz, le centre politique et Einsiedeln, le centre religieux de la résistance contre l'Helvétique.

Les 4 officiers supérieurs à la tête des troupes insurgées sont tous issus du service étranger. Ils y ont appris à conduire des hommes et mener des combats. Mais ces hommes-là étaient des soldats de métier alors qu'en dirigeant leurs compatriotes, ils conduisent des miliciens dont les terres et les bêtes attendent les bras. Ils ne disposent pas non plus de cadres intermédiaires qui puissent assurer un relais performant des ordres qu'ils donnent. Deux d'entr'eux continueront la lutte contre la France, les deux autres se rallieront à la République helvétique.

B.III.3.2.2 : Campagne des troupes françaises jusqu' à Einsiedeln

Au moment de déclencher l'offensive contre les insurgés, les forces françaises, fortes le 30 mars de 16'574 hommes se composent de : 5 demi-brigades d'infanterie de ligne (10'791 hommes), 2 d'infanterie légère (4'043 hommes), 300 artilleurs et 870 hommes de troupes montées.

Le 20 avril, l'armée est articulée en 3 brigades de la manière suivante : l'avant-garde, commandée par Jordy, compte 4613 hommes, la droite de Lorge 4853 et la gauche, sous les ordres de Nouvion, est forte de 6238 combattants (cf. tableau N° 14/11 dans Annexe 14). Leurs missions sont les suivantes :

- l'avant-garde doit fermer les débouchés depuis le Valais (Grimsel - Gemmi), Unterwald (Brunig) et Lucerne (Entlebuch et Langnau) vers Berne ;
- la brigade de droite doit fermer les débouchés depuis le Valais (Gruyère et Schwytzenbourg), occuper les garnisons de Fribourg et Berne et les ponts sur la Sarine et la Singine (Neuenegg, Laupen, Gümmenen) ;
- la brigade de gauche contrôle les routes de l'Emmental (Berthoud) et les débouchés depuis Lucerne (Hutwil, Zofingue), tenir les ponts sur l'Aar (Wangen, Aarwangen), occuper les garnisons d'Arbourg et Soleure pour protéger Aarau.

Selon la demande de Schauenburg¹⁷², relayée avec succès par le Ministre de la guerre au Directoire, le général prévoit l'arrivée de renforts : la 109^e de ligne (2'540 hommes), 200 hommes du 14^e de cavalerie et 600 du 11^e hussards. Cela doit porter les forces françaises à 19'914 hommes le 30 avril¹⁷³.

¹⁷⁰ Joseph Leonz **Andermatt**, *le 5 mai 1740 à Baar, †le 2 novembre 1817 à Baar, organisa la milice et la mena contre les troupes françaises. Battu à Hagglingen, il se rallia à la Révolution.

¹⁷¹ C'est le site de la bataille de Morgarten, 15 novembre 1315, considéré comme date de début de l'histoire de la Confédération au travers du Pacte de Brunnen qui en fut le résultat, jusqu'à la décision de 1891 faisant du pacte de 1291 l'acte fondateur à l'occasion de son 600^e anniversaire. Il n'avait été redécouvert qu'en 1758.

¹⁷² BNUS, MS 0.472/354 – MS 0.481/88 – SHAT B 2 64, 21 germinal an 6 [10 avril 1798], Berne, [Schauenburg], *Au Directoire exécutif*

¹⁷³ SHAT, B 2 64, 26 germinal an 6, [15 avril 1798], Paris, *Rapport au Directoire exécutif fait par le Ministre de la*

Les ordres de mise en mouvement de ces renforts¹⁷⁴ sont adressés le 27 germinal [16 avril] au général Sainte-Suzanne (5^e division militaire à Strasbourg) pour la 109^e et 8 compagnies du 5^e régiment d'artillerie à pied (environ 600 hommes¹⁷⁵) et deux compagnies d'ouvriers. Pour le 11^e de hussards, très dispersé, l'ordre est adressé aux généraux Massol (7^e division militaire à Grenoble), Chapsal (18^e division militaire à Dijon) et Müller (6^e division militaire à Besançon).

Leur arrivée à Berne, selon le Ministre, est prévue pour s'étaler du 10 au 12 floréal, soit entre le 29 avril et le 1^{er} mai 1798. Au total, ce renfort augmente la force française en Suisse de plus de 20%.

Schauenburg pousse le commandant de Strasbourg à hâter le mouvement et les autres pour donner directement des destinations plus précises aux hussards. Il ne peut pas compter sur ces troupes pour les opérations à mener dans l'immédiat.

L'idée de manoeuvre est d'opérer sur deux fronts concentriques ciblant Einsiedeln qui constitue l'objectif stratégique premier de l'action, avant l'avance sur Schwyz. Cette abbaye est perçue par la France comme le centre spirituel de la résistance au nouvel ordre républicain. Cette crainte vaut autant pour la République helvétique que pour la République française. Neutraliser ce couvent, lieu de pèlerinage important, semble devoir constituer un moyen de lutte efficace contre la contre-révolution. C'est en particulier la Vierge Noire qui est visée. Symbole de la résistance selon les Français, sa capture sera un des objectifs majeurs de la campagne.

Le quartier général est déplacé en direction du front, dans la commune de Pfaffnau (LU) :

« ...et jusqu'à nouvel ordre à l'abbaye des ci-devant moines de Saint-Urbain. »¹⁷⁶

L'aile gauche (Nouvion) s'avance jusqu'à Zurich où elle sera scindée en deux détachements avançant de part et d'autre du lac, la gauche visant Rapperswil, la droite directement Einsiedeln. Elle va à la rencontre des troupes de Paravicini.

L'aile droite (Jordy) doit occuper Lucerne et Zoug avant d'attaquer par la droite Kussnacht puis se porter sur Schwyz et par la gauche en direction d'Einsiedeln par Aegeer et Sattel. Sur sa route elle fera face aux troupes de Reding et Andermatt.

Schauenburg laisse 7 bataillons sur 19 sur les arrières, près d'un tiers de sa force : 2 à Berne, un chacun à Fribourg et Soleure, 2 aux environs de Thoun et un sur les ponts de la Sarine et de la Singine.

Le 26 avril, Nouvion franchit la Reuss à Melligen et, sans coup férir, la Limmat à Baden. Il entre le jour même à Zurich dont la population s'est mobilisée pour résister aux insurgés schwyzois.

Le même jour, 2 bataillons de la 76^e de ligne et un de la 16^e légère (4334 hommes en tout), un détachement du 8^e hussards (150 hommes) et 38 artilleurs occupent Zurich. Le même jour, un combat violent oppose à Hagglingen l'avant-garde zougoise, forte d'un bon millier d'hommes, à l'avant-garde française, composée d'unités détachées de la 16^e légère, renforcée de 2 compagnies de la 3^e de ligne et du 4^e escadron du 8^e d'hussards. Les hommes d'Andermatt y sont battus.

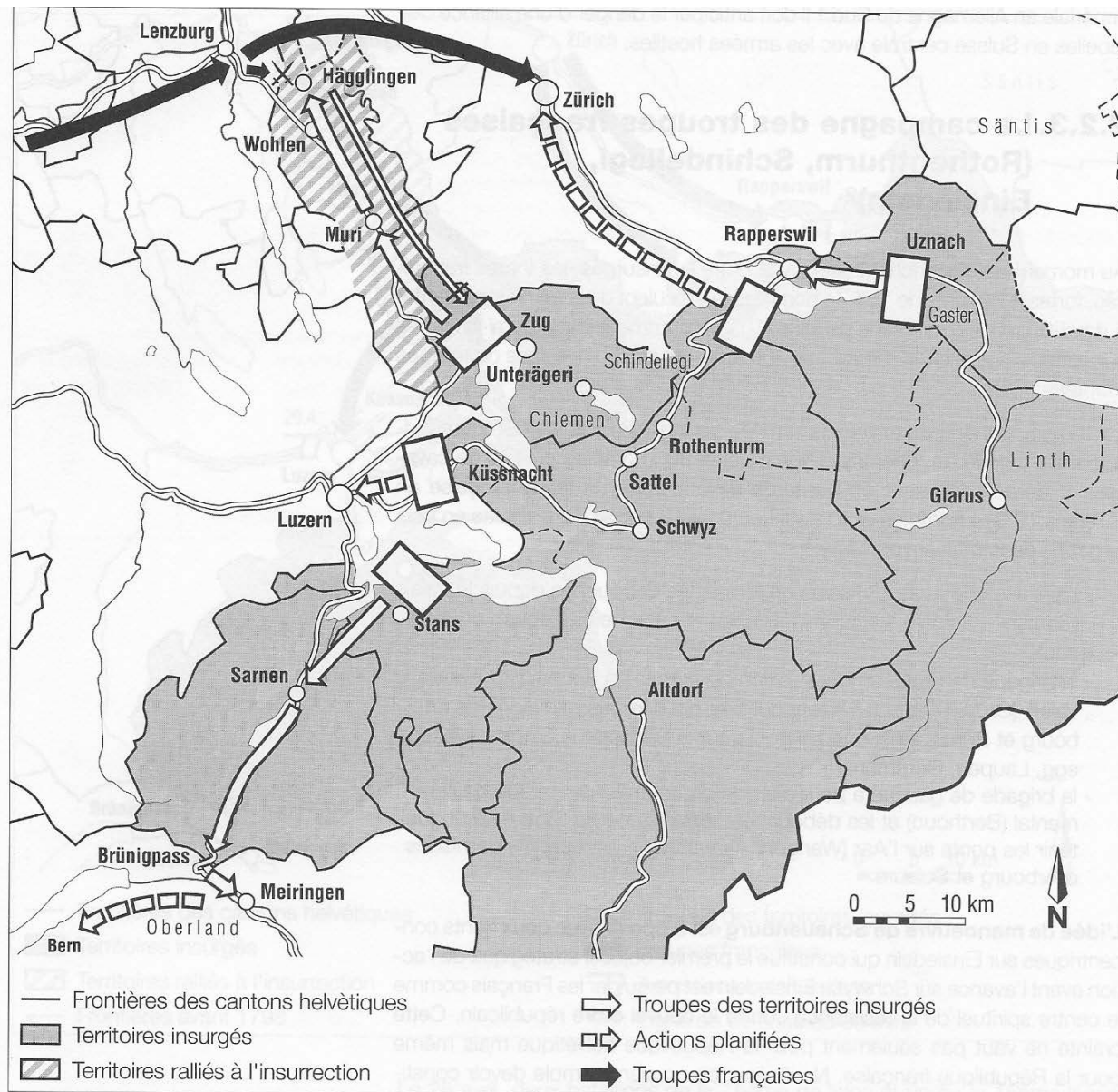
guerre. Confirmation de l'envoi de ces troupes : SHAT, B 2 64, 27 germinal an 6 [16 avril 1798], *Paris, Le Ministre de la guerre, Au général Schauenburg commandant en chef les troupes françaises en Helvétie, à Berne*. Schauenburg accuse réception du message : BNUS, MS 0.472/366 – MS 0.481/94 – SHAT, B 2 64, 2 floréal an 6 [21 avril 1798], *Berne, [Schauenburg], Au citoyen Schérer, Ministre de la guerre, Bureau du mouvement*. Voir aussi tableau 14/1 in Annexe 14.

¹⁷⁴ SHAT, B 13 201, 27 germinal an 6 [16 avril 1798], *Analyse de la correspondance du Ministre, bureau du mouvement*

¹⁷⁵ Aucune donnée en effectifs n'a pu être trouvée à l'époque de ce mouvement. L'effectif théorique d'une compagnie est de 93 hommes (5 officiers, 12 sous-officiers et 76 soldats). En réalité, comme les effectifs annoncés le montrent, il y a en général bien moins de monde. Ces 8 compagnies ne comptent en moyenne que 75 hommes.

¹⁷⁶ BNUS, MS 0.482, p. 51, 6 floréal an 6 [25 avril 1798], [Rheinwald], *Ordre à l'armée*

Carte N° 4 : Première phase des opérations en Suisse centrale, (22 au 26 avril 1798)¹⁷⁷



Ce premier combat, violent, incite Schauenburg à rédiger une ultime proclamation pour pousser les insurgés à déposer les armes. Il veut démontrer que :

- 1° toute résistance est inutile face aux forces républicaines françaises et les expose aux pires maux de la guerre ;
- 2° la mansuétude à l'égard des insurgés sera au rendez-vous, ayant été « égarés » par des manipulateurs de mauvaise foi exploitant leur crédulité.

Ce texte allie menaces et protestations de bonne foi républicaine et conciliante. Le texte allemand a été imprimé et restitué par Strickler. La version française y est réputée inconnue, mais elle figure en brouillon dans la correspondance. Les très nombreuses ratures dans ce manuscrit démontrent le soin que met le général dans le choix des mots et des tournures. Elles révèlent aussi la pensée première de l'auteur. Sa posture, clairement anticléricale, confine au paternalisme envers une population qu'il juge apparemment naïve, crédule, voire immature. Le premier paragraphe étant déjà révélateur, c'est une raison suffisante justifiant sa présentation intégrale dans les annexes :

« Citoyens, ~~C'est avec la plus vive douleur que je~~ Je devais croire que les démonstrations ami-

¹⁷⁷ Carte de Claudia A. TROCHSLER – CAT Design, op. cit., p. 17.

cales et pacifiques qui ont été faites que j'ai faites envers vous pour dissiper l'aveuglement où vous plongent les ennemis irréconciliables de la liberté seraient enfin vous convaincront enfin de la générosité française. Avec quelle douleur ne viens-je pas d'apprendre qu'une poignée de fanatiques ont osé attaquer les troupes de la Grande Nation. Semblable à la foudre La punition a suivi de près cette tentative audacieuse. Les révoltés ont mordu la poussière¹⁷⁸. (...) D'un côté la paix et le bonheur, de l'autre la guerre et tous les fléaux qui l'accompagnent. Choisissez, il est temps encore, mais hâtez-vous de choisir. »¹⁷⁹

Le général s'adresse au gouvernement qui accepte la mise en liberté de certains de ces :

« instruments fanatiques, malheureux, victimes aveugles du fanatisme et de l'ignorance. »¹⁸⁰

Mais comme on lui présente d'autres prisonniers suisses, qui ont commis le crime de couper la main d'un caporal blessé de la 16^e légère, il fait emprisonner ces hommes, parmi lesquels se trouve un autre prêtre. Il prie le Directoire de bien vouloir déférer ces prisonniers devant une commission d'enquête plutôt que de céder à la loi du Tallion qui serait aussi inhumaine qu'antirépublicaine.

Leur interrogatoire – « *les prisonniers et le prêtre séparément* » – doit révéler les fils de la conspiration. Leur condamnation doit calmer une éventuelle volonté de revanche spontanée des soldats français et montrer à tous que les exactions seront punies, quels qu'en soient les auteurs. Voulant à tout prix l'éviter, Schauenburg utilise le terme lourdement chargé de "Vendée" en identifiant les caractéristiques de la guerre civile.

Schauenburg a effectivement déféré les prisonniers de guerre devant le Directoire helvétique, parmi lesquels :

« fut un curé qui portait le drapeau à la tête des insurgés (...) »¹⁸¹

Le Directoire français est informé le 27 avril par cette phrase de l'implication du clergé et de l'évolution de la situation, des causes et de l'étendue de l'insurrection, des premières mesures prises et de leurs effets. Les responsables sont désignés ici de manière bien plus explicite que dans la *Proclamation* : ce sont les prêtres (catholiques) et les Autrichiens qui sont derrière la révolte de Schwyz, sans oublier les tenants de l'Ancien Régime qui se sont réfugiés en Suisse centrale et qui usent de leur ascendant sur une population paysanne d'Uri, Zoug et Nidwald nécessairement crédule à ses yeux. Mais, plus prudent face à son propre gouvernement, Schauenburg évite d'évoquer une situation potentiellement semblable à la Vendée. Un courrier antérieur, du 25 avril faisait déjà preuve de la même prudence, tout en spécifiant son objectif principal. Il précisait d'emblée :

« Cet état de choses est dû principalement à l'influence funeste qu'exercent sous différents prétextes et particulièrement sous celui de la religion, sur le peuple simple et confiant de ces pays, les moines et quelques autres ambitieux (...) j'ai résolu de statuer un grand exemple sur eux en commençant par les moines de Notre Dame des Hermites que je ferai enlever incessamment par un coup de main. »¹⁸²

Toujours le 27 avril, les troupes de l'aile droite, les 38^e de ligne et 14^e légère (3337 hommes), 7^e hussards (396 hommes) et 38 artilleurs sont prêts au départ à Aarau. Le lendemain 28 avril ils prennent position à Muri (AG). Ils y trouvent 20 pièces de petit calibre abandonnées, passent la Reuss à Sins et, sans rencontrer la moindre résistance digne de mention, entrent à Zoug, qui capitule

¹⁷⁸ Allusion claire au combat de Hägglingen de la veille.

¹⁷⁹ BNUS, MS 0.472/377 – MS 0.481/103 – SHAT, B 2 64, 8 floréal an 6 [27 avril 1798], *Aarau, Proclamation, Le général en chef de l'armée française en Suisse, Aux habitants des cantons non réunis à la majorité helvétique*. Pour la version allemande, ASHR, Vol. I, p. 765, *Proclamation des französischen Obergenerals an die noch nicht vereinigten Cantone etc.*, « *Ein französischer Text scheint zu fehlen.* » Texte intégral en Annexe 1.6 infra.

¹⁸⁰ BNUS, MS 0.472/378 – MS 0.481/104, 8 floréal an 6 [27 avril 1798], *Aarau*, [Schauenburg], *Au Directoire helvétique*. Texte intégral en Annexe 1.6 infra.

¹⁸¹ BNUS, MS 0.472/381 – MS 0.481/106 – SHAT, B 2 64, 11 floréal an 6 [30 avril 1798], *Aarau*, [Schauenburg], *Au Directoire exécutif et au Ministre de la guerre*. Texte intégral en Annexe 1.6 infra.

¹⁸² SHAT, B 2 64, 8 floréal an 6 [27 avril 1798], *Au quartier général à Berne, Le général en chef de l'armée en Helvétie, Au directoire exécutif de la République française*. Texte intégral en Annexe 1.6 infra.

sans conditions. La milice, forte de 2000 hommes, se laisse désarmer sans résistance. Jordy les congédie et s'empare de 12 pièces d'artillerie et d'autant de drapeaux, 6'000 fusils et une grande quantité de poudre et de munitions de guerre.¹⁸³

Une partie des insurgés – paysans zougois, glaronais, schwyzois et nidwaldiens – se sont emparés par surprise dans la nuit du 28 au 29 de Lucerne, d'où Schauenburg avait retiré la veille les deux bataillons et quatre escadrons qui s'y trouvaient. Les magistrats lucernois l'avaient rassuré en affirmant que la ville ne risquait rien :

« (...) on m'avait donné des assurances trompeuses. »

Jordy charge la moitié de l'aile droite de se tourner vers Lucerne qu'il occupe à son tour le soir du 29 avril : les insurgés viennent de l'abandonner, faisant :

« (...) ensorte que cette ville (...) soit désormais à l'abri de semblables insultes. »¹⁸⁴

Le Commissaire du gouvernement Lecarlier, en saluant ce qui a déjà été fait et obtenu en partie sans combattre, rappelle à Schauenburg qu'il doit tout faire pour éviter les exactions dans un discours au républicanisme parfait, presque lyrique et condescendant à l'égard d'une population « égarée » :

« (...) que tout ce qui soit faible soit protégé, que les propriétés soient respectées, et si des fureux ont traité avec barbarie des prisonniers français que la vengeance en retombe sur les instigateurs pervers qui ont provoqué ces scènes de douleur et d'atrocité.(...) »¹⁸⁵

La 109^e de ligne, venue depuis le département du Haut-Rhin à marches forcées, arrive en renfort le 28 avril et se joint immédiatement aux troupes en mouvement, 2 bataillons sous les ordres de Jordy, le troisième à disposition de Novion.

La force offensive française, forte maintenant de 9969 hommes et 730 chevaux se trouve face à des troupes suisses qui n'ont pu exécuter leur mouvement offensif comme prévu, paralysées par l'indécision de certains détachements. La campagne, dont l'objectif principal reste l'abbaye d'Einsiedeln, ne durera plus que 4 jours et connaît plusieurs combats intenses et parfois indécis quant au résultat.

Le 30 avril, Novion a séparé la veille sa force de 4484 hommes en 3 détachements :

- 2491 hommes restés à Zurich ;
- 686 hommes avancés sur la rive nord du lac jusqu'à Meilen, doivent pousser en direction de Rapperswil ;
- 1307 sur la rive sud, postés à Horgen, attaquent en direction de Richterswil où s'engage un combat violent entre les troupes de l'adjutant-général Fressinet et celles de Paravicini.

Les troupes suisses ont, initialement, dans ce secteur le triple avantage du terrain qui est le leur et qu'ils connaissent, de leurs positions préparées à l'avance et de leur supériorité numérique.

Les troupes françaises ont pour elles la cohérence du commandement, l'expérience du combat et le professionnalisme des chefs de tous grades et des soldats.

Sur la rive sud du lac de Zurich, les nombreux rapports des deux côtés du front laissent l'image d'un combat ardent, violent, avec des succès provisoires pour chacun des camps. Les Français, « repoussés deux fois », l'emportent finalement, grâce au renfort de 4 compagnies supplémentaires et de 2 pièces d'artillerie accourues de Zurich, sur les 2000 insurgés :

« (...) qui se sont battus avec opiniâtreté et ont chargé plusieurs fois sur le village à la bayonnette. Ils ont eu deux cent hommes hors de combat et nous une soixantaine. »¹⁸⁶

¹⁸³ BNUS, MS 0.472/381 cité supra.

¹⁸⁴ Ibidem.

¹⁸⁵ BNUS, MS 0.484/2, 9 floréal an 6 [28 avril 1798], *Arau, Lecarlier, Commissaire du gouvernement près l'armée de la République française en Helvétie, Au général Schauenburg*. Texte intégral en Annexe 1.6 infra.

¹⁸⁶ BNUS, MS 0.479 et 0.480, SHAT, MR 1407/26, « Archiv » vol 15, *Bulletin historique de la campagne d'Helvétie*,

Ils ont été soutenus par un nombre indéterminé de combattants zurichois qui ont montré :

« (...) *le plus grand dévouement à la cause sacrée de la liberté, que partout où ils ont marché, ils ont donné des preuves de courage et du plus grand zèle à concourir aux succès de nos travaux.* »¹⁸⁷

La présence de ces combattants suisses aux côtés des troupes françaises rappelle celle des Vaudois aux côtés du général Brune. Elle illustre le clivage entre les Suisses favorables et opposés au nouveau régime : une opposition entre des urbains et des campagnards, un des marqueurs profonds de l'identité politique helvétique. Le risque réel de guerre civile n'est, dans cette perspective, pas à exclure. Schauenburg en tout cas l'a bien compris et la vigueur de sa campagne illustre sa volonté d'en finir au plus vite pour éviter que les choses ne s'enveniment et s'ancrent dans la durée.

Cette posture semble annonciatrice de celle qu'adoptera moins de 50 ans plus tard le général Dufour lors de la guerre du Sonderbund face à un front du refus qui n'est pas significativement différent (les cantons en majorité montagnards, catholiques et conservateurs) et qui couvre en partie les mêmes zones de combats, dans le secteur de Lucerne en particulier.

Prétextant une blessure, Paravicini se retire soudain avec une partie de ses hommes sur Glaris, sans en référer à Reding. Sur l'autre rive du lac, apprenant plus tard que Rapperswil a été pris sans coup férir – les Glaronais privés de leur chef s'en sont retirés pendant la nuit – les troupes qui combattent et tiennent encore devant Richterswil menacées d'encerclement n'ont d'autre solution que de rompre le combat et de se retirer, invaincues, sur Schindellegi et l'Etzel en amont de Lachen et Pfäffikon.

Les Glaronais se replient chez eux, demandent et obtiennent un armistice séparé de 50 heures et acceptent la constitution helvétique le 3 mai suivant. Schwyz perd un nouvel allié important, auquel se sont joints ceux d'Uznach et Gaster, également rentrés dans leurs foyers. Comme Berne 2 mois plus tôt, Schwyz se trouve finalement seul sur ce flanc pour défendre l'honneur de l'Ancien Régime.

Invoquant le dévouement de Zurich, Schauenburg demande le 1^{er} mai à la Chambre administrative du canton de Lucerne de prouver son attachement à la constitution en mettant à la disposition des troupes françaises :

« (...) *les pièces, caissons, munitions et autres attirails (...) nécessaires tant pour renforcer l'artillerie de l'armée que pour contribuer à la réparation et à la confection des munitions dont nous pourrions avoir besoin. Je prends l'engagement formel de remettre tous ces objets à l'arsenal du canton, dès que les circonstances ne nécessiteront plus de mesures militaires (...)* »¹⁸⁸

Le même jour, Jordy a attaqué sans succès la position de Kussnacht avec un détachement d'environ 500 à 600 hommes. La position est trop difficile à prendre et vivement défendue par quelque 400 Schwyzois encouragés par le père capucin Paul Styger. Cette attaque avortée est vivement critiquée par Schauenburg. La défense victorieuse de la position du Chiemen ne peut que :

« (...) *relever le courage des insurgés.* »

En plus, c'est un passage essentiel pour s'ouvrir la route en direction d'Arth puis de Schwyz. Un ordre ferme est donné à Jordy :

« *Faites des dispositions sérieuses pour enlever ce poste, soit en l'attaquant de front ou en le tournant en divisant, s'il y a moyen, des troupes entre ce poste et le lac de Zug. (...) Le poste doit être enlevé demain à moins que sa position ne le rende imprenable. J'ai lieu de croire*

p. 20, cité « *Bulletin* ». Les effectifs des pertes semblent assez cohérents en fonction des informations tirées des registres matricule, sachant que le terme pertes couvre tant les blessés que les tués.

¹⁸⁷ BNUS, MS 0.482, p. 52, 12 floréal an 6 [1^{er} mai 1798], *Au quartier général à Zurich*, [Schauenburg], [à l'armée], *Ordre du jour*.

¹⁸⁸ BNUS, MS 0.472/383, 12 floréal an 6 [1^{er} mai 1798], [Schauenburg], *à la Chambre administrative de Lucerne*

*qu'aujourd'hui il y avait peu de forces à Kussnacht, mais vos attaques d'aujourd'hui pourront en avoir attiré de plus conséquentes. Prenez les mesures les plus efficaces pour que l'attaque de demain réussisse. »*¹⁸⁹

Prendre cette position de Kussnacht doit permettre d'assurer les communications entre Lucerne et Zoug. Il envisage même, en dernière extrémité, la prise à revers de la position de Kussnacht au moyen d'un débarquement derrière les lignes, en prenant par l'un des deux lacs, voire même le contournement complet du lac de Zoug en passant par Walchwil et Arth.

La position des troupes de Reding n'est guère enviable. Malgré la vaillance des défenseurs de Kussnacht et la résistance (vaine) de ceux de Richterswil, le bilan du 30 avril est catastrophique : deux alliés aux effectifs nombreux, Zoug et Glaris, sont tombés, se sont retirés, ont laissé une partie importante de leurs armes et munitions aux Français. Lucerne a été reprise par le nouveau régime.

Schwyz ne peut plus compter que sur ses propres troupes, vaillantes et motivées, et sur les faibles renforts de 400 Uranais et de 150 hommes venant de la vallée d'Urseren. Leur aile gauche, qui a franchi le Brunig, est trop loin pour pouvoir intervenir efficacement. La dispersion initiale des forces de Reding se paie au prix fort à ce moment-là.

La large tenaille des Français se resserre sur les positions schwytzoises. Sur le terrain, l'avantage du nombre est désormais clairement du côté de Schauenburg. Reding réorganise son dispositif, établit un front tendant de Kussnacht à l'Etzel, en passant par Rothenturm et Schindellegi.

Le 1^{er} mai est un jour plutôt calme. Jordy, qui a ordre de lier son aile gauche avec l'aile droite de Nouvion près de Schindellegi, lance bien une nouvelle attaque en direction d'Immensee, qu'il parvient même presque à prendre, la position du Landsturm ayant été provisoirement abandonnée pour gouverner le bétail ! La situation n'est renversée en faveur des défenseurs que grâce à l'arrivée d'un détachement de volontaires venu d'Arth pour prêter main forte à ceux du Chiemen. Jordy connaît :

*« (...) d'abord quelques difficultés. L'ennemi posté avantageusement dans les montagnes, dont chacune offrait une position inexpugnable, résista sur plusieurs points avec opiniâtreté. »*¹⁹⁰

L'attaque principale est programmée pour le lendemain, 2 mai, l'objectif de la prise du couvent d'Einsiedeln, d'une valeur symbolique déterminante pour lui, étant prévue pour le 3 mai. C'est bien Einsiedeln, et non la capitale du canton, qui reste l'objectif stratégique de l'opération :

*« (...) le moyen de réduire les habitants des Petits Cantons, dont le fanatisme était exalté par la confiance que leur inspirait la situation topographique d'un pays hérissé de difficultés, c'était de ne leur laisser aucune relâche, (...). Je savais surtout, que la prise d'Einsiedelen, où notre Dame, objet de la vénération particulière de ce peuple crédule, serait promptement suivie de sa soumission. »*¹⁹¹

Schauenburg décide d'attaquer en direction d'Einsiedeln par deux axes :

- l'aile droite, forte de 4 bataillons (environ 3'000 hommes), partant d'Aegeri doit attaquer le passage mythique du Morgarten pour prendre Sattel et Rothenturm. 2 de ces bataillons avec 2 pièces d'artillerie doivent ensuite tenir Sattel et empêcher l'apport de renforts depuis Schwyz à Einsiedeln, les 2 autres, renforcés de quelques hussards, d'un obusier et d'une pièce de 8 doivent poursuivre leur avance sur Notre-Dame des Hermites.
- l'aile gauche, forte de 3 bataillons (environ 2'400 hommes), doit franchir la Sihl et gravir l'Etzel pour foncer en direction d'Einsiedeln. Un bataillon devra rester à Etzel, les 2 autres devant prendre Einsiedeln.¹⁹²

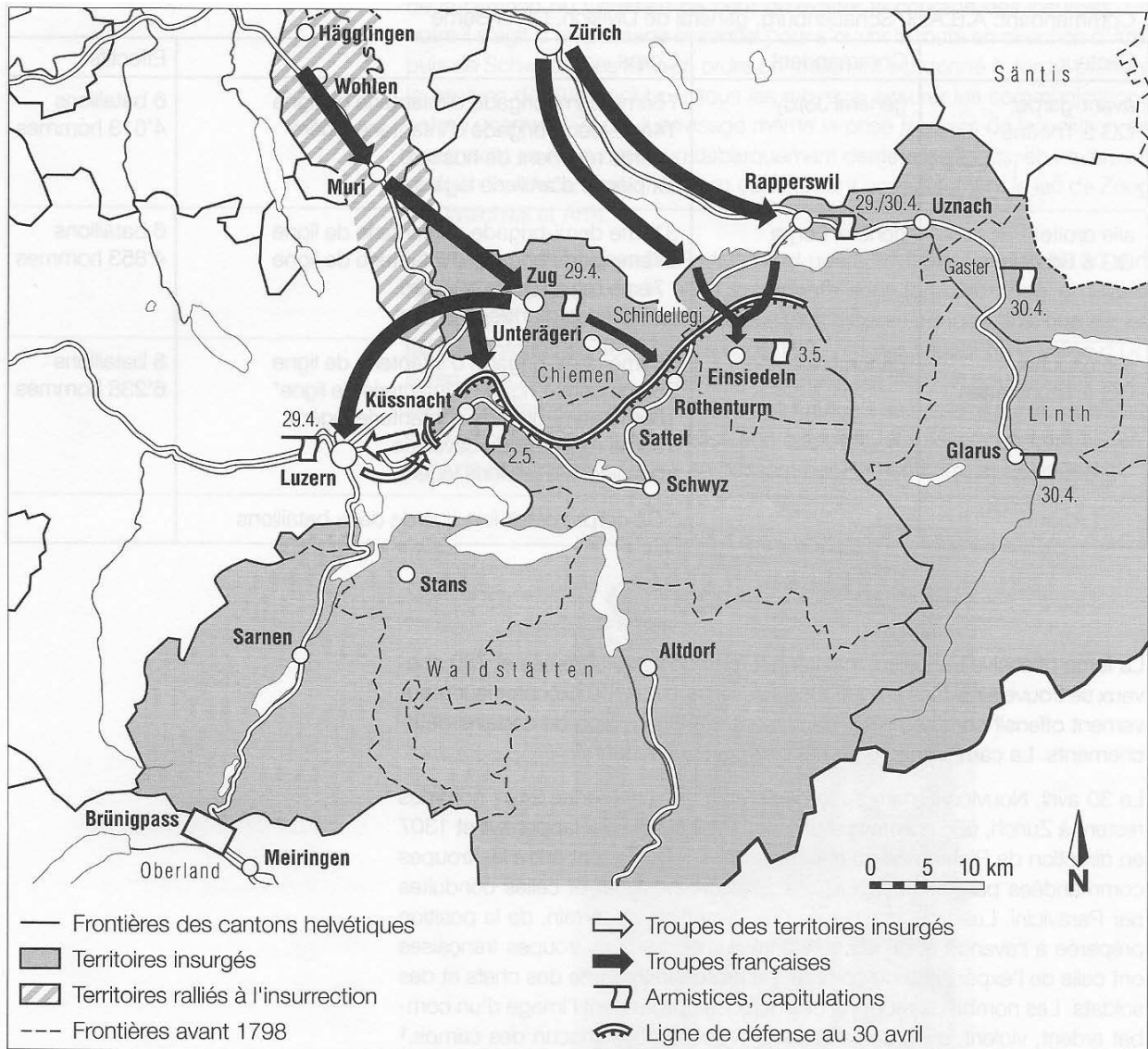
¹⁸⁹ BNUS, MS 0.472/385, 12 floréal an 6 à minuit [1^{er} mai 1798], [Schauenburg], au général Jordy

¹⁹⁰ BNUS, MS 0.472/393 – MS 0.481/109 – SHAT, B 2 64, 15 floréal an 6 [4 mai 1798], *Einsiedelen*, [Schauenburg], au Directoire exécutif

¹⁹¹ Ibidem

¹⁹² Les ordres sont expédiés simultanément aux commandants des deux ailes : BNUS, MS 0.472/386, 13 floréal an 6 [2

Carte N° 5 : Seconde phase des opérations en Suisse centrale, (27 avril au 3 mai 1798)¹⁹³



Le 2 mai, attaquées sur 3 fronts par les Français, les troupes tenant Küssnacht, à court de renforts et surtout de munitions, capitulent avant d'entamer une lutte inutile, meurtrière et perdue d'avance. Ils évitent ainsi une perte en vies humaines qui serait catastrophique pour le pays.

Le matin, Schauenburg accepte la capitulation de Glaris. Reding, de son côté, se rend dans la position de Rothenturm pour y encourager ses troupes, galvaniser les esprits pour la défense des passages de Morgarten, de St-Jost et de Schornen. Le Conseil de guerre opte pour le maintien de la position Morgarten - Schindellegi, décidant de ne pas abandonner Einsiedeln à l'ennemi, mais perdant aussi la possibilité de concentrer l'ensemble des forces encore disponibles sur la position forte de Rothenturm – Sattel.

Les Français ouvrent le bal à 10 heures du matin en attaquant vivement Schindellegi (Nouvion) et Sattel (Jordy). L'attaque de St-Jost met en présence des forces si disproportionnées que son commandant décide de se replier sur Rothenturm.

mai 1798], [Zurich] [Schauenburg], *au général Jordy* ; BNUS, MS 0.472/387, 13 floréal an 6 [2 mai 1798], Zurich [Schauenburg], *au général Nouvion*

¹⁹³ Carte de Claudia A. TROCHSLER – CAT Design, op. cit., p. 19.

La troupe de Jordy, qui attaque depuis 2 heures de l'après-midi au Morgarten, se heurte à une vive résistance qui plie sans rompre, avant de renverser l'avantage grâce à l'arrivée de renforts enfin revenus depuis le Brunig. L'avantage du relief, le moral intact des combattants schwyzois, permet de contenir l'effort des Français. Mais la position est tournée par sa droite, par la crête séparant Morgarten de St-Jost. Les Français sont aux portes de Rothenturm. Reding tente alors le tout pour le tout, se lance avec sa troupe contre les Français qui descendent sur sa position. La violence de la sortie est telle que les Français sont stoppés puis repoussés au-delà de la crête en direction d'Aegeri. Jordy ne passe pas, Sattel ferme l'accès à Schwyz, Rothenturm celui à Einsiedeln. La milice schwyzoise, conduite de manière pertinente par son chef Reding, tient en échec les armes républicaines. Comme à Neuenegg, ce succès local est cependant vain.

Car du côté de Schindellegi et de l'Etzel, les choses tournent au contraire en faveur des assaillants. L'attaque du passage difficile de Schindellegi, dans un terrain favorable à la défensive, se heurte à une résistance efficace grâce au feu précis des carabiniers schwyzois. La position résiste, ne tombe pas mais abandonnée suite à la décision de repli ordonnée, à contrecœur, par Reding lui-même.

La colonne française venant de Pfäffikon pour attaquer l'Etzel et le Tüfelsbrugg a provoqué la fuite des troupes, commandées par le père Marian Herzog, qui devaient la tenir. Cet homme, ardent défenseur d'Einsiedeln, s'était estimé, à tort, en trop forte infériorité numérique et de surcroît en manque de munitions. Sans aucune formation militaire, ce religieux a demandé, en vain, l'appui d'un officier compétent (car il n'y en avait aucun !) et des renforts en carabiniers. Il ne reçut ni l'un ni l'autre. Voyant arriver les troupes françaises, fortes d'un bataillon, les défenseurs de l'Etzel s'enfuirent plus qu'ils ne se replient. Etzel et Tüfelsbrugg tombés pratiquement sans combattre, la position de Schindellegi devient ainsi intenable, la route sur Einsiedeln est ouverte.

Le 3 mai, à 8 heures du matin, la 76^e de ligne entre dans Einsiedeln. Nouvion a reçu l'ordre :

*« (...) d'enlever du couvent d'Einsidelen la vierge prétendue miraculeuse et tous les autres signes du fanatisme et de la superstition. »*¹⁹⁴

Une nouvelle attaque menée par les troupes de Jordy en direction d'Arth, sur les étroits passages des deux rives du lac de Zoug est repoussée. Cette position mythique tient toujours, mais la position de Schwyz même est menacée par l'arrivée des troupes de Nouvion dans la vallée d'Einsiedeln. Les Uranais se retirent dans l'après-midi pour organiser la défense de leur propre territoire. Reding doit demander un armistice à Nouvion qui en informe Schauenburg. Le général en chef se rend immédiatement à Einsiedeln :

*« (...) j'y reçus à 9 heures du soir une seconde députation de Schweitz. Je consentis à suspendre les hostilités pendant 24 heures sous la condition que le peuple s'assemblerait de suite pour délibérer sur la constitution et je rendis ces dispositions applicables aux cantons d'Uri et d'Unterwalden. »*¹⁹⁵

De son côté, le général français garantit le libre exercice de la religion catholique aux Schwyzois :

*« J'ai d'autant moins hésité à le lui promettre que la constitution garantit elle-même la liberté des cultes. »*¹⁹⁶

Cette information est tirée du rapport de détail sur les opérations adressé au Directoire à Paris.

¹⁹⁴ BNU, MS 472/391, 13 floréal an 6, [2 mai 1798], Horgen, [Schauenburg], *Au général Nouvion*

¹⁹⁵ BNU, MS 0.473/439 – SHAT, B 2 64, 24 floréal an 6 [13 mai 1798], *Au quartier général à Zurich, le général en chef de l'armée française en Helvétie, Au Directoire exécutif et au Ministre*

¹⁹⁶ BNU, MS 472/393 - MS 481/109, 15 floréal an 6 [4 mai 1798], *Einsiedeln*, [Schauenburg], *Au Directoire exécutif*, Ce message a été soumis le 19 floréal par le Ministre, qui adresse son satisfecit à Schauenburg le 20 floréal [9 mai] (Texte intégral en annexe 14.6). La garantie de la liberté de culte constitue l'art. 6 de la constitution : *« La liberté de conscience est illimitée ; la manifestation des opinions religieuses est subordonnée aux sentiments de la concorde et de la paix. Tous les cultes sont permis s'ils ne troublent point l'ordre public et n'affectent aucune domination ou prééminence. La police les surveille et a le droit de s'enquérir des dogmes et des devoirs qu'ils enseignent. Les rapports d'une secte avec une autorité étrangère ne doivent influencer ni sur les affaires politiques, ni sur la prospérité et les lumières du peuple. »*

B.III.3.2.3 : Bilan des combats et de la campagne, mesures de stabilisation

Reding présente la situation désespérée de Schwyz devant la Landsgemeinde réunie le 4 mai. L'acceptation de la capitulation et de la constitution sont votés au terme de vifs débats. L'armée schwyzoise, invaincue sur le terrain, dépose les armes avant de subir une défaite, devenue inéluctable.

Exploitant l'effet de surprise de la rapidité des événements, Schauenburg envoie 3 bataillons et 2 escadrons vers la Suisse orientale. L'opposition ville-campagne s'y est manifestée. Il faut y contrer l'agitation campagnarde contre les villes qui se montrent plus "coopératives". Uri et Unterwalden font parvenir leur ralliement à la constitution au général en chef le 8 mai ce qui lui fait dire à son gouvernement que la propagation de "l'incendie" est empêchée.

Le Directoire helvétique s'occupe de la recherche et de la punition des responsables de l'insurrection qui seront déférés, le cas échéant, devant leurs juges naturels et non devant la justice (militaire) française, qui n'en aurait pas la compétence. Ce n'est pas ce défaut de compétence juridique qui aurait empêché que la force d'occupation fasse usage d'une application extraterritoriale, *ipso facto* abusive, des lois françaises. C'est la volonté d'action des autorités nouvellement constituées de la République helvétique qui préserve les prévenus d'une justice qui les aurait peu ménagés. Une partie des chefs ou inspireurs des insurgés a pu prendre la fuite, à l'instar des :

« (...) moines du couvent d'Ensidlen [qui] avaient fui à notre approche en emportant leurs effets les plus précieux [en ayant] abandonné la fameuse Vierge, consacrée par la superstition de 10 siècles. Cette image prétendue miraculeuse, la cause principale du fanatisme de ces contrées, a été dirigée sur Huningue (...) »¹⁹⁷

Il faut souligner que si les armées françaises ont réussi à réduire l'insurrection, elles l'ont fait sans obtenir aucune victoire militaire significative sur le champ de bataille autre que celle de la prise d'Einsiedeln :

- A Hägglingen et Richterswil, les avant-gardes françaises ne l'ont emporté que grâce au repli des troupes adverses ;
- devant Arth et Rothenturm, dans des positions exploitant les avantages du terrain, les miliciens suisses ont tenu les multiples chocs face aux soldats "de métier" de la Grande Nation ;
- la position de Schindellegi n'a été tournée que parce que les troupes devant tenir l'Etzel se sont enfuies. Cette position n'était pas commandée par un officier compétent, pourtant réclamé à répétitions.

L'équilibre des forces opposées au début des opérations a permis de contenir des troupes professionnelles avec des milices peu aguerries, mais ayant l'avantage de défendre leur territoire. Le manque de cadres intermédiaires a suffi pour conduire Reding et les Schwyzois, abandonnés en plus par leurs alliés, à renoncer à la poursuite d'une campagne dont le résultat final ne laissait planer aucun doute. L'honneur était sauf et il fallait préserver les vies des combattants et de la population.

Le 4 mai, le chef de brigade Goré, commandant la 76^e de ligne, reçoit un ordre clair pour lui et deux de ses officiers supérieurs, sur ce qu'il s'agit de faire des biens du couvent, dans la plus grande discrétion possible :

*« 1° de faire emballer avec soin la vierge dite Notre-dame des Hermites (...) d'inventoriser avec exactitude tout ce qui lui appartient et enfin de la faire partir sous bonne et sûre garde escorte pendant la nuit du 15 au 16 courant [4-5 mai 1798] en la dirigeant sur Zurich (...) Il faut que cette mesure soit exécutée dans le plus grand secret et que même les hommes qui seront commandés pour cette escorte ignorent ce que renfermera le caisson qui la contiendra.
2° d'inventorier et faire partir aussi toute l'argenterie dudit couvent et celle qui appartient à l'Eglise.*

¹⁹⁷ ibidem

3° (...) *une visite dans l'abbaye pour reconnaître les objets les plus précieux et tout ce qui sera d'un facile transport sera dirigé sur Zurich. La bibliothèque devra mériter leur attention.* »¹⁹⁸

Cet ordre démontre la valeur symbolique accordée par le général en chef à la prise d'Einsiedeln. Il est sincèrement convaincu qu'il a frappé la sédition au cœur. Il craint la réaction de ses hommes, qui pourraient vouloir détruire l'icône, et celle des habitants qui pourraient vouloir la protéger. La justification de son action contre les moines d'Einsiedeln est communiquée aux représentants schwyzois et montre qu'il s'agit de bien plus qu'une question uniquement helvétique :

« (...) *ce sont de justes représailles pour le mal que les moines de ce couvent n'ont cessé de faire à la République française. Depuis son existence, ils ont toujours offert un asile aux prêtres réfractaires et autres fabricateurs de contre-révolution. (...) ils ont alimenté la Vendée, fanatisé les départements frontières et entravé dans une grande partie de la France la marche des lois républicaines.* »¹⁹⁹

En faisant une nouvelle fois référence à la Vendée, cette justification montre que l'opération, du point de vue français est d'importance nationale interne au moment où le Directoire a repris une posture plus jacobine. C'est aussi une affaire intérieure française en prêtant, spécifiquement et uniquement aux moines d'Einsiedeln, la volonté de nuire à la République française et aux valeurs que celle-ci veut défendre.

Ce discours rappelle celui tenu à l'égard de l'autre abbaye bénédictine, Notre-Dame de la Pierre (Mariastein), 2 mois plus tôt. Cette opération fut aussi confiée à la 76^e de ligne (cf. chap. B.III.1.2 supra). Schauenburg désigne un second lieu dont l'action a porté, selon lui, loin au-delà des frontières suisses et qui doit être réduit au silence. Schauenburg exclut expressément que d'autres "établissements religieux" seraient menacés. Ils :

« (...) *n'en doivent concevoir aucune inquiétude. Les engagements que j'ai contractés avec vous seront strictement exécutés, votre culte sera respecté.* »²⁰⁰

Le résultat de la campagne en Suisse centrale conduit les cantons de la Suisse orientale à se plier au nouvel ordre sans tenter de livrer campagne de leur côté. Tenant compte de la « fermentation » signalée à Rorschach, dans le canton de St.-Gall et en Appenzell, Schauenburg envoie à toutes fins utiles le 3^e bataillon de la 109^e de ligne et une vingtaine de cavaliers du 18^e régiment à Winterthur. Il ordonne à l'adjutant-général Lauer de s'avancer jusqu'à Wil (SG). Sa réserve, composée du 1^{er} bataillon de la 109^e et du 2^e bataillon de la 16^e légère, devra se tenir jusqu'à Dänikon (ZH)²⁰¹.

Le pays semble enfin pacifié dans son ensemble. Par la convention d'armistice négociée avec Reding, les Waldstätten évitent l'occupation militaire de leur territoire par les troupes françaises. Ils échappent ainsi à la charge d'entretien de ces troupes. Le Ministre de la guerre est informé de manière très brève, dans l'attente d'un rapport détaillé, de la réussite des opérations par un courrier du 20 floréal. Il en transmet la teneur au Directoire exécutif le 25 floréal²⁰².

L'information est fièrement relayée aux citoyens Mangourit, résident français en Valais et Bacher, chargé d'affaires auprès de la Diète germanique. Dans les deux messages, il est fait mention de la fuite de la plupart des moines avec les richesses les plus importantes mais de la capture de :

« (...) *la fameuse vierge miraculeuse et nous avons poussé l'impiété jusqu'à l'arracher de sa*

¹⁹⁸ BNUS, MS 0.472/394 – MS 0.481/110, 15 floréal an 6 [4 mai 1798], *Einsiedelen*, [Schauenburg], [au chef de la 76^e de ligne]

¹⁹⁹ BNUS, MS 0.472/400 + NZZ 9.5.1798, p. 3 (en allemand), 17 floréal an 6 [6 mai 1798], *Zurich*, [Schauenburg], *A Messieurs les députés du canton de Schweitz : Aloys Reding, colonel, Bülher, major, Castel, directeur des sels, Ulrich, secrétaire*

²⁰⁰ Ibidem

²⁰¹ BNUS, MS 0.472/401, 17 floréal an 6 [6 mai 1798], *Zurich*, [Schauenburg], *A l'adjutant-général Lauer*

²⁰² BNUS, MS 0.473/420 – SHAT, B 2 64, 20 floréal an 6 [9 mai 1798], *Zurich*, [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre*, et SHAT, B 2 64, 25 floréal an 6 [14 mai 1798], *Paris, Rapport du Ministre de la Guerre, au Directoire exécutif*

sainte crèche (...) »²⁰³ « (...) qui était l'objet particulier de la vénération non seulement du peuple crédule, mais encore de presque tous nos départements frontière dont ces moines alimentaient le fanatisme. Elle va prendre le chemin de Paris pour y exécuter quelques miracles. »²⁰⁴

Il rassure le Directoire helvétique, mais justifie l'augmentation des forces françaises par l'instabilité résiduelle dans le pays. Certes les insurgés ont été vaincus, mais il est trop tôt pour baisser la garde :

« (...) nos ennemis s'agitent encore dans l'ombre. Je suis informé qu'à Berne et plusieurs autres endroits il existe une fermentation sourde. L'arbre de la liberté vient d'être coupé à Erlenchbach presque sous vos yeux près d'Aarau. Enfin la Révolution helvétique n'est pas assise sur des fondations inébranlables et vous avez besoin de forces protectrices qui la mettent à l'abri de nouveaux orages. L'accroissement de mes troupes (...) consolidera la liberté en Suisse en y répandant l'esprit républicain et en déconcertant tous les projets séditions des mécontents. »²⁰⁵

Des soulèvements sont encore signalés deux jours plus tard en Argovie et dans le canton de Soleure, où la 3^e de ligne a ordre d'y surveiller et arrêter les agitateurs :

« (...) et à les repousser par la force des armes, après avoir épuisé celle de la persuasion. »²⁰⁶

La première insurrection populaire a mis aux prises deux armées représentant deux formes de gouvernement différentes : les milices suisses d'Ancien Régime, réunies selon les traditions et règlements encore en vigueur dans les cantons refusant d'adopter le nouveau régime contre les troupes révolutionnaires françaises professionnelles, instrument militaire des nouvelles autorités helvétiques privées d'organisation militaire propre.

C'est l'opposition du système de milice à l'armée professionnelle, de la tactique du combat de postes en terrain difficile au combat de l'armée de ligne. Les forces en présence sont initialement de la même importance numérique, soit approximativement de 10'000 hommes dans chaque camp.

Au bilan des opérations, les milices ne tiennent pas l'assaut lorsqu'elles sont opposées à l'armée de ligne en campagne, utilisant efficacement son artillerie. A l'inverse, l'armée de ligne est souvent en difficulté lorsqu'elle ne peut se déployer dans un terrain qui ne lui est pas propice. Schauenburg, qui reçut son baptême du feu entre 1770 et 1772 en Corse contre les insurgés de Paoli, ne refuse pas le combat en terrain hostile. Il sait que s'il veut faire plier les Suisses, il doit les battre dans le terrain qu'ils lui imposent. Il engage donc les effectifs nécessaires pour percer le front sur une position, lui permettant de prendre à revers les positions qui résistent. L'énergie du choc français doit neutraliser l'efficacité du feu suisse. Ses opérations sont parfaitement coordonnées, chaque commandant local a des ordres précis concernant la marche à tenir. Schauenburg dresse le plan général et laisse à ses subordonnés une certaine latitude pour atteindre l'objectif visé. Si elle est mal engagée, il intervient et impose sa solution. Il attend une obéissance absolue à ses ordres et l'obtient par une attitude parfois qualifiée de hautaine.

Les dispositions militaires de Reding ne laissent planer le moindre doute sur ses capacités, ce que la suite de sa carrière démontrera brillamment. Mais il doit composer avec une armée qu'il ne commande qu'incomplètement, comme le montrent les actions engagées par les Zougais et le retrait des Glaronais. Les commandants des postes de milice montrent des dispositions très inégales, le

²⁰³ BNUS, MS 0.472/405, 18 floréal an 6 [7 mai 1798], Zurich, [Schauenburg], Au citoyen Mangourit, résident

²⁰⁴ BNUS, MS 0.473/409, 18 floréal an 6 [7 mai 1798], Zurich, [Schauenburg], Au citoyen Bacher, chargé d'affaires de la République française près la Diète germanique [à Ratisbonne]. Message transmis via le général Ste-Suzanne à Strasbourg pour plus de sûreté.

²⁰⁵ BNUS, MS 0.473/418, 19 floréal an 6 [8 mai 1798], Zurich, [Schauenburg], Au Directoire exécutif de la Rép. helvétique

²⁰⁶ BNUS, MS 0.473/433, 23 floréal an 6 [12 mai 1798], à Zurich, [Schauenburg], Au citoyen Martillière, chef de la 3^e demi-brigade d'infanterie, [à Soleure]

meilleur côté le pire. Le Conseil de guerre des Schwyzois ne parvient pas à imposer partout la présence d'officiers compétents. Les pertes en officiers dans les deux camps montrent que le seul officier Schwyzois tué, le capitaine Schilter, se trouve en compagnie de 5 officiers français, pour un nombre de tués général de 252 du côté suisse et de 131 du côté français. Ces pertes montrent l'aspect d'insurrection populaire de mouvement suisse : l'ardeur combattante des miliciens défenseurs de leurs institutions n'est pas appuyée de connaissances militaires efficaces. La classe sociale fournissant les officiers ne s'est pas engagée dans la lutte. Les officiers français se trouvent auprès de leurs hommes, payant un tribut proportionnellement beaucoup plus lourd à l'offensive. Sortis du rang, ils combattent comme leurs hommes, sans états d'âme.

Le général montre un autre aspect de sa personnalité lorsqu'il prie les nouvelles autorités de Schwyz de protéger la famille de Reding, réfugiée à Coire où il envoie des passeports, et les autorise à rejoindre le père de famille, retiré à Baden²⁰⁷. Il en va de même quand il libère un curé sur simple demande du Ministre de la justice et de la police helvétique²⁰⁸.

Toutes les mesures qui peuvent dépendre de lui sont prises pour revenir à un ordre des choses normal, dans cette nouvelle normalité imposée par la France. Schauenburg peut se consacrer désormais, pense-t-il, à la réintégration de sa vraie fonction, celle d'inspecteur de l'infanterie, à laquelle il aurait souhaité n'être jamais soustraite, malgré l'honneur que représente le commandement en chef d'une armée française stationnée à l'extérieur du territoire national.

Il n'en est rien, puisqu'il est informé le 9 mai de l'insurrection du Haut-Valais.

B.III.3.3 : L'insurrection du Haut-Valais, 3 au 19 mai 1798

Le Valais, gardien de l'axe transalpin du Simplon, raison d'être même de l'intervention militaire française en Suisse, était partagé entre un Haut-Valais germanophone dominant et un Bas-Valais francophone dominé. On comprend aisément que les idées de la Révolution sont bien accueillies dans le Bas-Valais. Le Haut-Valais ne se rallie que difficilement à la réforme de ses institutions, dans l'espoir (utopique) de maintenir son indépendance. Intégrés sans autre forme de procès à la République helvétique, assistant à la résistance des habitants de la Suisse centrale, les montagnards du Haut-Valais se révoltent comme leurs voisins contre leur nouveau destin.

B.III.3.3.1 : Les Haut-Valaisans révoltés prennent Sion

Du côté français, mis à part le résident Mangourit, arrivé le 2 janvier 1798 à Saint-Maurice, aucune troupe ni autorité militaire française ne se trouve sur place. L'évolution positive des événements en Valais (romand surtout) jusqu'alors n'a pas fait envisager la nécessité d'une présence militaire qui pèserait inutilement sur un pays réputé pauvre en vivres.

*« Saint-Maurice déclare son indépendance et plante un arbre de la liberté le 28 janvier, Monthey fait de même le 30 janvier. Une assemblée des communes du Bas-Valais se tient à Saint-Maurice dès le 5 février en présence d'une députation du Haut-Valais. Ce 22 février le Haut-Valais reconnaît l'indépendance du Bas. En mars, une éphémère république des Dix-Dizains voit le jour, mais le 4 avril le peuple accepte la réunion du Valais à la République helvétique. »*²⁰⁹

Encouragés par la révolte des Schwyzois, les dizains du Haut-Valais se révoltent contre l'intégration pure et simple du Valais dans la République helvétique et contre leurs autorités nouvelles, un Directoire exécutif provisoire et une assemblée électorale, qui siègent depuis deux mois à Sion.

« La perception des violentes tensions internes entre les insurgés de 1798 et 1799 est ici significative : la volonté de combattre, présumée générale, vint, en fait et avant tout, des habitants de la val-

²⁰⁷ BNUS, MS 0.473/423, 21 floréal an 6 [10 mai 1798], [Schauenburg], *Au gouvernement de Schweiz* ; BNUS, MS 0.473/425, 21 floréal an 6 [10 mai 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Florent-Guyot, résident, à Coire*

²⁰⁸ BNUS, MS 0.473/431, 22 floréal an 6 [11 mai 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au Ministre de la justice et de la police de la République helvétique*

²⁰⁹ <https://vslibre.wordpress.com/tag/dix-dizains/>, 20.11.2020

lée de Conche. Le dizain de Viège se montra plus réticent. Plusieurs personnes, en outre, déconseillèrent la résistance armée. Pour cela on les considéra comme «amies des Français» et on les prit en otage pour un temps. »²¹⁰

« (...), il convient de distinguer deux phases: la première, où les insurgés ont placé de force à leur tête un patricien sierrois, ancien officier au service étranger, et où l'armée constitutionnelle est commandée par un adjudant-général vaudois (du 1^{er} au 14 mai) ; la seconde, où l'une et l'autre «armée», ayant écarté leur commandant en chef, le remplacent, chez les insurgés, par un ivrogne incapable et, chez les «révolutionnaires», par un général français (du 14 mai au 9 juin). »²¹¹

Le 6 mai les Haut-Valaisans descendent sur Sierre et obligent le capitaine de Courten à se mettre à leur tête pour reprendre le pouvoir. Les insurgés sont environ 5000 à 6000. Le 7 mai ils s'emparent de Sion d'où le Directoire provisoire du Valais et le résident de la République française Mangourit²¹² n'ont qu'à peine le temps de s'enfuir en direction de Martigny :

« Pour éviter un crime irrémissible, j'ai été forcé le 16 de ce mois [5 mai 1798] pendant la nuit de me sauver de cette infecte capitale avec trois sénateurs, ma femme et mon fils, âgé de trente mois, sur une charrette et pendant une très forte pluie. »²¹³

Continuant sur leur lancée, ils poursuivent leur avance en direction du Bas-Valais. Leur objectif n'est pas, selon leurs proclamations, de rétablir purement et simplement l'Ancien Régime, mais de former une République du Valais dans laquelle tous les dizains seraient égaux en droits, telle qu'elle avait été promulguée le 22 février 1798. Cette République valaisanne conserverait sa souveraineté et son indépendance par rapport à la République helvétique, comme jusque là. Le Pays et république des Sept Dizains avait compté parmi les Etats alliés du Louable Corps helvétique depuis le début du XV^e siècle.

Le 8 mai les insurgés s'avancent jusqu'au pont de Riddes où ils rencontrent les avant-gardes des autorités constituées, composées de 1000 Vaudois appelés en hâte et de 1200 Bas-Valaisans, peu rassurés par les proclamations des insurgés qui leur assuraient une égalité avec eux.

Les insurgés parviennent à s'emparer du passage sur le Rhône le 9 mai. Ignorant la force réelle de l'ennemi, de Courten²¹⁴ engage des négociations avec les troupes qu'il a en face de lui et obtient un armistice de 5 jours. Cette mesure sème le doute dans les esprits des insurgés. Une partie des troupes se débande et rentre simplement dans ses foyers.

Comme en Suisse centrale, l'effet de surprise n'a pas été exploité, l'avantage découlant de la surprise est perdu. Il faut se replier sur une meilleure position, proche de Sion : la Morge, torrent impétueux qui creuse une gorge profonde en aval de Chandolin, du Mont d'Orge et du village de Châteauneuf avant de se jeter dans le Rhône près d'Ardon. Le terrain alentour est marécageux, parcouru par différents bras du Rhône, difficilement praticable²¹⁵.

Selon les rares données météorologiques disponibles, le mois de mai semble avoir connu une tem-

²¹⁰ LÜBER, Alban Norbert, « Invasion ou libération ? La Révolution valaisanne de 1798 suscite des interprétations divergentes », In *Le Temps*, vendredi 29 mai 1998. 20.11.2020

²¹¹ DONNET, André, *La Révolution valaisanne de 1798, tome II*, Bibliotheca vallesiana 18, Lausanne, Payot, 1984, p. 122, ci-après "DONNET 1984".

²¹² Michel **Mangourit**, * le 21 août 1752 à Rennes, † le 27 février 1829 à Paris. Nommé résident français en Valais le 16 novembre 1797, n'y séjourna que du 2 janvier au 25 juin 1798. Il favorisa l'incorporation du Valais à la République helvétique

²¹³ 18 floréal an 6 [7 mai 1798], *Saint-Maurice, Mangourit, au citoyen Merlin, président du Directoire exécutif de la République française*. In : DONNET, « Documents pour servir à l'histoire de la révolution valaisanne de 1798. II: Documents relatifs à l'activité de Mangourit, résident de la République française en Valais, (16 novembre 1797 - 25 juin 1798) », (Seconde livraison) in : *Vallesia*, XXXII, 1977, p. 31, ci-après "DONNET 1977".

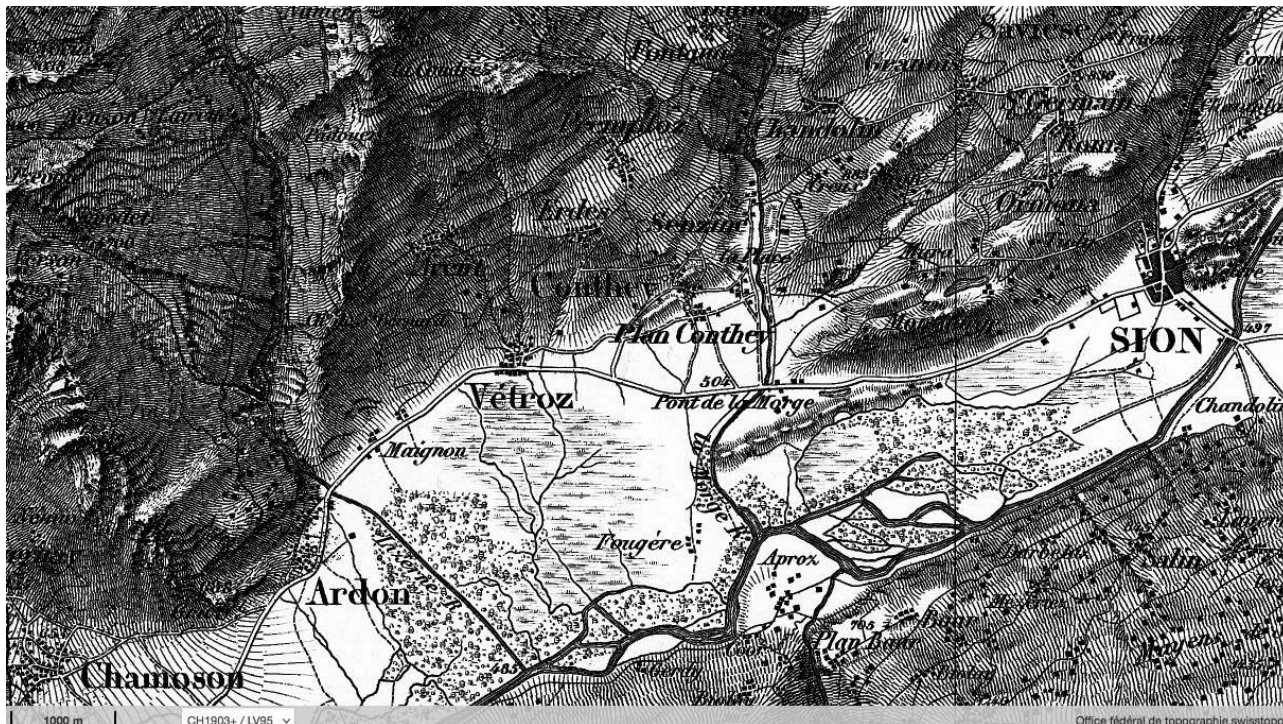
²¹⁴ Antoine-Joachim-Eugène-Louis de **Courten**, * le 21 mars 1771 à Sierre, † le 27 avril 1839 à Sierre. Commandant en second des insurgés haut-valaisans lors des troubles de mai 1798.

²¹⁵ Il est important de relever que la configuration du terrain actuelle dans la plaine du Rhône n'a plus rien de commun avec ce qu'il était avant les différentes corrections du Rhône intervenues au XIX^e siècle. En attestent les cartes de Weiss (1802) et de Dufour (1845).

pérature et une pluviométrie légèrement supérieures à la moyenne avec, sans doute, en particulier en saison de fonte des neiges, l'incidence correspondante sur les marécages de ce secteur²¹⁶.

Le Pont de la Morge est le seul passage utilisable pour se diriger vers Sion. C'est là que sera livré le combat décisif entre les restes des forces Haut-Valaisannes et les troupes vaudoises et françaises qui leur seront opposées.

Carte N° 6 : Secteur Pont-de-la Morge selon la carte Dufour,²¹⁷



B.III.3.3.2 : Réaction française, le Pont-de-la-Morge, Sion

L'insurrection valaisanne surprend bien plus le commandement français qu'en Suisse centrale. Il n'a dépêché aucune troupe dans ce nouveau canton helvétique, se contentant d'un service de correspondance avec le résident, principal acteur français de la Révolution valaisanne. Jusqu'en avril elle s'est passée de manière calme. Mangourit informe Talleyrand de la situation et précise :

*« A toutes les heures, le renfort nous vient, mais des Français, des hussards, un général, voici ce qui nous manque. Le canon va nous arriver. »*²¹⁸

La demande formelle de Mangourit suit le canal ordinaire par Rapinat et porte sur l'envoi de :

*« (...) quelques hussards et une demi-brigade. Je demande un commissaire ordonnateur. J'ai établi des subsistances pour les passages de troupes, il est donc nécessaire d'un surveillant. Il nous faut un commandant français. »*²¹⁹

²¹⁶ L'index des températures du mois de mai 1798 pour le Plateau suisse, seule donnée disponible, est de 1 = plutôt chaud, celui des précipitations également de 1 = pluvieux. <https://www.echdb.unibe.ch/selection/series/fr/> consulté le 03.06.2021

²¹⁷ <https://map.geo.admin.ch/?lang=fr&bgLayer=ch.swisstopo.pixelkarte-farbe&E=2589749.25&N=1120140.69&zoom=6&topic=swisstopo&catalogNodes=1392&layers=ch.swisstopo.hiks-dufour>, (Feuille XVII, terrain du milieu du XIX^e siècle), 06.01.2024

²¹⁸ 18 floréal an 6 [7 mai 1798], *Saint-Maurice, 71^e dépêche de Mangourit, au citoyen Talleyrand, Ministre des Relations extérieures de la République française*. In : DONNET, « Documents (...), (Première livraison) in : *Vallesia*, XXXI, 1976, p. 171, ci-après "DONNET 1976".

²¹⁹ 18 floréal an 6 [7 mai 1798] 11 heures du matin, *Saint-Maurice, Mangourit, au citoyen Rapinat, Commissaire du gouvernement*. In : DONNET 1977, p. 34.

Une première dépêche du 21 floréal [10 mai] de Schauenburg au citoyen Rapinat²²⁰, nouveau Commissaire du gouvernement français auprès de l'armée française en Helvétie, informe de l'envoi de 4 bataillons d'infanterie et 2 escadrons de troupes montées, sous les ordres du général Lorge mis à la disposition du citoyen Mangourit pour le temps nécessaire à l'opération.

Il s'agit de la 31^e de ligne, stationnée à Fribourg et sur les ponts de la Sarine et de la Singine. Elle est sur le départ pour l'Italie. Elle est renforcée d'un bataillon de la 16^e légère qui se trouvait à Genève, en route pour se rendre à Grenoble. Cela représente un total de 3031 hommes d'infanterie, avec un renfort de 201 cavaliers du 18^e de cavalerie, soit au total 3232 soldats français.

Rapinat n'a superficiellement informé Schauenburg de la situation valaisanne que par une dépêche de la veille, le 9 mai. Le 11 mai, Schauenburg informe le gouvernement suisse de la situation :

« Aussitôt que j'ai eu connaissance de cet événement, j'ai donné les ordres nécessaires pour que des forces suffisantes marchassent de ce côté. Le Bas-Valais étant entièrement dévoué à la Révolution, j'ai lieu de croire que le triomphe des Révoltés ne sera pas long et que cette nouvelle tentative, qui paraît coïncider avec l'insurrection des Petits Cantons, ne réussira pas davantage aux ennemis de la Constitution helvétique. »²²¹

Mangourit informe Paris des forces mises à sa disposition :

« Je les demande au général Schauenburg et un officier français pour commander en chef sous ses ordres. »²²²

Les troupes se mettent immédiatement en route et gagnent Martigny par le plus court chemin, en passant par Gruyères pour la 31^e de ligne et le 18^e de cavalerie et par Lausanne pour le bataillon de la 16^e légère qui a dû rebrousser chemin depuis Genève. Ce dernier arrive à Martigny le 13 mai, rejoint à raison d'un bataillon chaque jour par la 31^e de ligne jusqu'au 16 mai, les derniers escadrons de cavalerie arrivant le 17 mai.

Cette façon de faire progresser les corps par bataillons doit permettre de faciliter la fourniture des vivres aux troupes arrivant au même endroit par groupes plus petits. L'idée est de ravitailler plutôt 800 à 900 hommes 3 jours de suite que de devoir servir en un jour près de 2400 à 2500 hommes.

Schauenburg profite de l'envoi en Italie de la 3^e de ligne pour la mettre à la disposition du général Lorge en cas de besoin. Si les choses devaient encore empirer, il a prévu de faire passer la 68^e, qui doit traverser la Suisse depuis Porrentruy à partir du 16 mai pour aller, elle aussi en Italie, Lorge pourra en disposer au passage. Les événements se déroulent si rapidement que ces deux corps ont poursuivi leur chemin vers l'Italie sans avoir à être engagées.

Le 13 mai, Schauenburg informe le Directoire exécutif et le Ministre de la guerre de cette nouvelle révolte et des mesures prises pour « *l'étouffer dans sa naissance* ». Il a bien envisagé d'engager des troupes sur les arrières des Haut-Valaisans, mais les passages du Grimsel et de la Gemmi sont encore fermés par la neige. Il n'a que l'option de l'action frontale. La mission a été déléguée au général Lorge, qui :

« (...) se concertera pour leurs mouvements ultérieurs avec le citoyen Mangourit et le Directoire valaisan. »²²³

Son arrivée rassure Mangourit qui en informe le Directoire :

« L'organisation remise dans la milice du Léman et du Valais par l'arrivée du général de brigade Lorge, la marche de quelques bataillons et escadrons français, la neutralisation de l'adjutant-gé-

²²⁰ ANP, AF III 84/347/4 - BNUS, MS 0.473/426, 21 floréal an 6 [10 mai 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au citoyen Rapinat, Commissaire du gouvernement* et In : DONNET 1977, p. 36.

²²¹ BNUS, MS 0.473/431, 22 floréal an 6 [11 mai 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au Directoire helvétique*

²²² ANP, AF III 83/343/55 22 floréal an 6 [11 mai 1798], huit heures du matin *Bex (frontière des cantons de Léman et de Valais)*, Mangourit, au citoyen Merlin, président du Directoire exécutif de la République française. In : DONNET 1977, p. 37.

²²³ BNUS, MS 0.473/437 – SHAT, B 2 64, 24 floréal an 6 [13 mai 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au Directoire exécutif et au Ministre*

néral Bergier qui, avec de la bonne volonté, ne savait que disposer des revers, l'ordre dans les subsistances vont opérer sous quelques jours la soumission du Haut-Valais. »²²⁴

Schauenburg ne veut pas quitter son nouveau quartier général de Zurich, où les mouvements autrichiens en Souabe et sur les rives du Bodan requièrent tout son attention, d'autant qu'ils sont de nature à encourager d'éventuels mouvements contre-révolutionnaires en Suisse orientale. Dans l'immédiat, le cœur de son dispositif s'articule autour de Zurich qui est à tenir à tout prix.

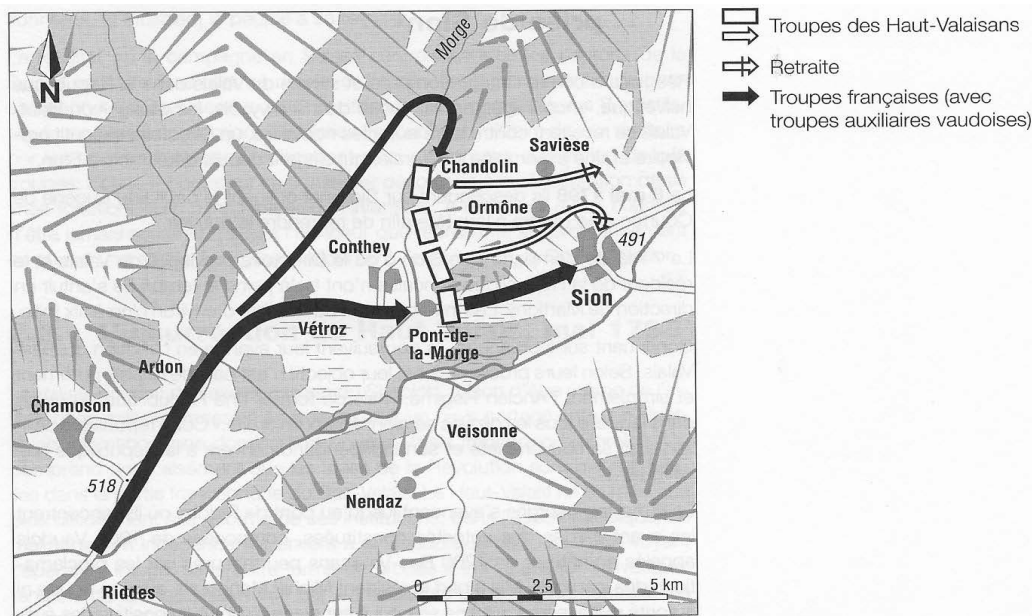
« J'ai fait armer cette ville [Zurich]. Nos canonniers y établissent des batteries ainsi que je l'ai fait faire à Soleure, Berne et Arbourg. L'artillerie zurichoise me sert d'autant plus avantageusement pour cette opération que je ne puis ni ne dois la faire évacuer comme celle des autres cantons, celui de Zurich s'étant parfaitement bien conduit à notre égard.

La marche par la Suisse des troupes qui se sont annoncées pour se rendre à l'armée d'Italie soutiendra momentanément une 2^e ligne qui s'étend depuis Thun en suivant l'Aar jusqu'à Bruk [Brugg]. Cette ligne, (...) aurait peut-être besoin d'être renforcée vu son étendue. »²²⁵

Les événements se dérouleront ici aussi de manière très rapide. Les forces à la disposition immédiate de Lorge sont de 3200 soldats français et environ 1500 miliciens vaudois. En face de lui, un nombre à peu près semblable de Valaisans. Une partie des 5000 à 6000 hommes du début s'est débandée au moment de l'ouverture de négociations par Courten. Leur effectif exact au moment des combats n'est pas connu avec certitude. Une sommation à se rendre expédiée le 16 mai est rejetée. Son porteur a juste pu sauver sa peau :

« Hier, le général Lorge leur envoya un officier en parlementaire, mais jamais il n'a pu parvenir à leur faire accepter ses dépêches ; ils ont persisté à le tenir en joue pendant tout le temps qu'il leur a parlé et enfin, forcés à la retraite, ils l'ont salué d'une douzaine de coups de fusil. Cette action donne la mesure de leurs dispositions et de ce qu'on en doit attendre. (...) le général porte aujourd'hui son quartier général à Martigny et demain avec le jour l'attaque commencera. »²²⁶

Carte N° 7 : Combats du Pont-de-la Morge (17 mai 1798)²²⁷



²²⁴ ANP, AF III 83/343/54 25 floréal an 6 [14 mai 1798], Mangourit, au citoyen Merlin, président du Directoire exécutif de la République française. In : DONNET 1977, p. 37.

²²⁵ BNU, MS 0.473/437 – SHAT, B 2 64, 24 floréal an 6 [13 mai 1798], Zurich, [Schauenburg], Au Directoire exécutif et au Ministre

²²⁶ ANP, AF III 83/343/53 27 floréal an 6 [16 mai 1798], Mangourit, au citoyen Merlin, président du Directoire exécutif de la République française. In : DONNET 1977, p. 40.

²²⁷ Carte de Claudia A. TROCHSLER – CAT Design, op. cit., p. 28.

Le 17 mai, à 3 heures du matin, Lorge franchit le pont de Riddes et s'avance de vive force en direction de Sion. Les Valaisans l'attendent sur la rive adverse de la Morge, à Châteauneuf et à Chandolin. Lorge prend position avec le gros de sa troupe, la 31^e de ligne, face à la ligne de bataille des Valaisans «*parfaitement établie et flanquée*». Il envoie sur sa gauche le bataillon de la 16^e légère, conduit par le chef de bataillon Montferrat qui doit gravir la pente par Chandolin pour encercler les Valaisans. Il monte depuis Conthey, traverse la Morge et se heurte aux combattants barrant ce passage. Sur les deux fronts, la résistance valaisanne est farouche, ne se contentant pas de la défensive, mais marchant à l'ennemi même face à son artillerie. Voyant cela, Lorge décide d'attaquer de vive force, donne l'ordre au premier bataillon de la 31^e de franchir la Morge au pas de charge afin de chasser les Valaisans du Mont d'Orge :

«*Les insurgés se sont défendus avec opiniâtreté, ils ont disputé le terrain pied à pied jusqu'à la nuit. A chaque dent de rocher il a fallu livrer un nouveau combat.*»²²⁸

Le bataillon Montferrat a affronté la difficulté du terrain, exploitée au mieux par les Valaisans armés de leurs carabines et les Valaisannes qui provoquent des chutes de pierres. Il parvient, après trois assauts, à déloger les défenseurs regroupés autour de Notre-Dame des Corbelins²²⁹, chapelle proche de Chandolin, qui finissent par se trouver à court de munitions et non de courage. La 16^e légère déplore 27 tués²³⁰ et 40 blessés sérieux, les défenseurs laissent, selon Montferrat, 300 des leurs sur le terrain²³¹. Ensuite, c'est le repli vers Sion, non pas en débandade mais en couvrant la retraite :

«*Il n'est pas un fossé, pas un pont, pas une haie, pas un monticule qui n'aient été défendus avec opiniâtreté ; il a fallu l'acharnement de nos soldats révoltés par la perte de leurs camarades pour venir à bout de ces enragés.*»²³²

Lorsque les Français arrivent en vue des murailles de la ville, les insurgés hissent le drapeau blanc. Un détachement du 8^e de hussards s'avance vers la ville et, selon les versions, un coup de mousquet tiré par un «*Allemand*» non informé de la sortie du drapeau blanc (selon les Valaisans), ou une fusillade de mousquets, voire de canon chargé de mitraille (selon les Français) aurait tué le sous-lieutenant de hussards Hamion et deux de ses hommes²³³. Cette violation évidente des règles de la guerre provoque un déchaînement disproportionné des troupes assaillantes :

«*Alors je n'ai plus été maître des troupes.*»²³⁴

Elles prennent d'assaut la ville, franchissent les murs et passent au fil de l'épée un nombre important de défenseurs, entre 400 et 800 selon les sources françaises²³⁵, parmi lesquels 8 prêtres, dont un, et

²²⁸ BNUS, MS 0.473/474 – SHAT, B 2 64, 3 prairial an 6 [22 mai 1798], [Schauenburg], *Au Directoire exécutif*. Texte intégral en Annexe 1.7 infra.

²²⁹ Coord. 590.509/122.137

²³⁰ Ce nombre de tués n'a pu être confirmé sur la base du Registre matricule, cf. chap. C.II.2.1 infra.

²³¹ ASHR, vol. I, p. 1047, n° 36, cité par DONNET 1984, p. 200. et *Bull. off.*, 1798, t. II, pp. 176-178 in : DONNET 1977, p. 42-43, 29 floréal an VI [18 mai 1798], *Sion, Second rapport du général Lorge, au général en chef Schauenburg*. La teneur de ce message a notamment servi de base au rapport de Schauenburg au Directoire, cf. supra.

²³² 28 floréal an 6 [17 mai 1798], *Sion, 74^e dépêche de Mangourit, au citoyen Talleyrand, Ministre des Relations extérieures de la République française*. In : DONNET 1976, p. 174.

²³³ François Hamion, * septembre 1766, incorporé en 1784, élu maréchal des logis le 1^{er} janvier 1793 et sous-lieutenant le 15 décembre 1796, «*Bonnes moeurs, quoique se livrant quelquefois au vin*». Le registre d'inspection du 8^e de hussards ne mentionne pas la perte de ce sous-lieutenant. P. de LAMOTTE, dans son *Historique du 8^e régiment de hussards*, Manuscrit de 1890 déposé au SHAT, mentionne (p. 71) : «*La cavalerie s'approchait des remparts de la ville, lorsqu'éclata une fusillade qui tue le lieutenant Hamon et quelques hussards*». Pour les deux hussards, il s'agit du brigadier Antoine Fels, * 1770 du Bas-Rhin et du hussard Jean Guillard, * 1771, de l'Indre, tous deux entrés dans l'armée en septembre 1793 et figurant les deux dans le rôle du régiment comme «*tué à l'affaire de Sion*». La mention d'un officier tué provient peut-être du fait que l'un de ces deux était sous-officier.

²³⁴ ASHR, vol. I, p. 1050-1051, n° 43 et *Bull. off.*, 1798, t. II, pp. 176-178 in : DONNET 1977, p. 42-43, 29 floréal an VI [18 mai 1798], *Sion, Second rapport du général Lorge, au général en chef Schauenburg*, cité par DONNET 1984, p. 207.

²³⁵ DONNET 1977, p. 202

la chose est mentionnée à plusieurs reprises, portant ses habits sacerdotaux.

La ville est livrée au pillage, activité dans laquelle les Vaudois se montrent particulièrement avides, à un point tel que leur attitude choque plus d'un Français présent. Comme Rapinat le raconte dans un rapport adressé au Directoire exécutif à la fin de l'année 1798, le général Lorge :

« (...) eut la douleur de voir qu'ils commettaient les plus grands excès dans le pays. Il n'y eut pas jusqu'aux officiers qui n'eurent pas honte d'élever en présence du général et de son état-major des différends sur le mode du partage des effets pillés et enlevés aux Valaisans. »²³⁶

Mangourit mentionne indirectement ce comportement, par le mauvais exemple qu'il a constitué pour les soldats français :

« J'ai aussi provoqué les répressions des excès auxquels l'exemple des auxiliaires vaudois a entraîné nos troupes. Il ne suffit pas de faire redouter le nom français, il faut encore le rendre respectable. »²³⁷

Les Français ne sont pas les seuls à être choqués de l'attitude de Vaudois, comme en témoigne ce récit de leur concitoyen et élu Perdonnet²³⁸ :

« (...) ce qui m'afflige, ce qui a fait couler mes larmes et couvert mon front de rougeur, c'est que nos Vaudois aient pu non seulement participer à ce brigandage, mais que même ils se soient distingués par des traits d'une rapacité et d'une barbarie inconnue aux soldats français. »²³⁹

Les troupes françaises poursuivent leur avance en direction de Sierre puis de Brigue, alors que les insurgés restants se débandent et rentrent dans leurs foyers. L'ordre a été rétabli au prix fort. Les Vaudois poursuivent leurs exactions les deux jours suivants dans les villages qu'ils traversent²⁴⁰.

Schauenburg accuse réception de l'information de Lorge sur la demande de capitulation des insurgés valaisans. Il lui recommande de :

« (...) maintenir la plus sévère discipline et de ménager les subsistances dans un pays pauvre qui doit servir de passage à différents corps qui doivent se rendre à l'armée d'Italie. »²⁴¹

Le Directoire helvétique remercie Schauenburg pour le succès des armes françaises et pour :

« (...) l'intérêt que vous prenez à sa [la Nation helvétique] régénération complète. »²⁴²

La fin complète des opérations en Valais est annoncée au Directoire exécutif à Paris après la soumission du dizain de Conches :

« (...) celui qui le premier avait arboré l'étendard de la révolte a demandé à capituler et la tranquillité est maintenant sur le point d'être entièrement rétablie dans cette partie. »²⁴³

B.III.3.3.3 : Bilan des opérations

Cette seconde insurrection contre le nouvel ordre établi en Suisse illustre lui aussi le caractère spontané, violent, impétueux et désordonné d'une insurrection populaire. Si le combattant individuel connaît bien le maniement de son arme personnelle, si en bons chasseurs, les Valaisans savent exploiter instinctivement tous les points forts du terrain, ils ne sont pas conduits, encadrés d'hommes

²³⁶ SHAT, MR 1407/26, non daté, [brumaire-frimaire an 7], Rapinat, Commissaire du gouvernement près l'armée, *Réflexions politiques sur la Suisse*.

²³⁷ 30 floréal an 6 [19 mai 1798], Sion, 75^e dépêche de Mangourit, au citoyen Talleyrand, Ministre des Relations extérieures de la République française. In : DONNET, « Documents », (Première livraison), p. 177.

²³⁸ Vincent Perdonnet, * le 23 novembre 1768 à Vevey, † le 4 mai 1850 à Lausanne, Siège à la Chambre administrative du canton du Léman (1798-1799)

²³⁹ SALAMIN, M, *Le rapport de V. Perdonnet...*, pp. 47-48, cité par DONNET, 1984, pp. 209-210

²⁴⁰ L'importance de ces exactions est présenté avec force détails et citations de témoins par DONNET 1984.

²⁴¹ BNUS, MS 0.473/450, 29 floréal an 6 [18 mai 1798], [Schauenburg], *Au général Lorge*

²⁴² BNUS, MS 0.483/99, 19 mai 1798, Arau, *Le Directoire exécutif de la République helvétique une et indivisible, Au citoyen Schauenburg, général en chef de l'armée française en Helvétie*

²⁴³ SHAT, B 2 64, 6 prairial an 6 [25 mai 1798], *Au quartier général à Zurich, Le général en chef de l'armée en Helvétie, Au Directoire exécutif*.

capables de commander et d'exploiter efficacement les opportunités acquises. L'avantage de la surprise, de la maîtrise de la technique du combat individuel sont alors insuffisants face à un adversaire organisé, encadré, conduit et aguerri qui peut se donner les moyens de la maîtrise du temps.

Le soldat français n'a point sa ferme à tenir, ses foins à rentrer, son bétail à gouverner, sa famille à retrouver. Les troupes françaises, comme en Suisse centrale, n'hésitent pas à engager le combat dans un terrain totalement inadapté aux armées de ligne. Exploitant au mieux le potentiel de l'infanterie légère et de l'artillerie afin de porter un effort principal à l'emplacement choisi par le chef opératif, il accule l'ennemi au repli, l'oblige obstinément à quitter sa position privilégiée.

Après avoir usé de l'exploitation de l'incertitude et du potentiel de la manœuvre, il oppose encore une fois la combinaison du feu de l'artillerie et du choc de l'infanterie au seul feu de l'infanterie des défenseurs, desservis en plus par l'absence de conduite réelle d'officiers compétents. La manœuvre a été, ici également, un aspect essentiel de la réussite de l'opération française : l'avantage acquis est immédiatement exploité. Même sortis de la bataille en ligne, on ne se contente pas du premier objectif atteint mais on se lance à l'assaut de l'objectif final.

Comme en Suisse centrale, les troupes françaises ont été soutenues, efficacement, par des combattants suisses. Mais à la différence des Zurichois, qui n'ont en rien participé à la prise d'Einsiedeln et à la saisie des biens du monastère, les Vaudois ont fait preuve d'une férocité à l'égard des Valaisans qui a laissé pantois et affligé même les témoins de l'époque. Cette attitude n'est pas à l'honneur des vainqueurs et le général en chef s'en inquiète auprès de Lorge :

« Je désire cependant [savoir] jusqu'à quel point est fondé le bruit qui se répand que Sion a été pillée et quelles sont les causes qui peuvent [avoir] nécessité cet événement lequel, il faut l'avouer ferait tort à votre victoire. (...) Vous voudrez bien aussi m'envoyer l'état exact de nos tués et blessés en désignant leurs corps et leurs grades. J'attendrai ces renseignements pour faire mon rapport au Directoire. »²⁴⁴

Côté français, il reste sur le champ de bataille, selon les registres de corps, 25 soldats tués ou morts de leurs blessures : le 31^e de ligne aurait perdu 2 sous-officiers et 15 soldats²⁴⁵, le bataillon de la 16^e légère 6 soldats²⁴⁶ et le 8^e de hussards 1 brigadier et 1 hussard²⁴⁷.

Les rapports contemporains mentionnent un nombre de tués et de blessés d'environ 70 à 80 chacun. Pour la 16^e légère on trouve encore la mention suivante :

« Presque tous les hommes du 3^{ème} bataillon furent blessés. »²⁴⁸

Le massacre subséquent des défenseurs de Sion est une des conséquences du manque de conduite, de maîtrise des officiers sur leurs troupes, tant françaises que vaudoises. Cette remarque est valable pour les deux camps. Le feu intempestif d'un ou plusieurs Haut-Valaisans, violant le respect dû au drapeau blanc, déclenche chez l'assaillant des instincts de vengeance.

Les habitants de Sion, dont une partie importante attendait les Français comme libérateurs, en sont les principales victimes. Reprenant leur caractère de bataillons révolutionnaires résolus à vaincre n'importe quel ennemi, surtout s'il est encouragé et soutenu par le clergé²⁴⁹, les Français échappent totalement à la maîtrise de leurs officiers, et surtout de leur général qui assiste, impuissant, au pillage de Sion. Du côté des Vaudois, protestants, l'acharnement visant en particulier les membres du clergé catholique laisse envisager des penchants aussi bien confessionnels que révolutionnaires.

²⁴⁴ BNU, MS 0.473/471, 3 prairial an 6 [22 mai 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au général Lorge*

²⁴⁵ SHAT, 18 YC 70, *Registre matricule de la 31^e demi-brigade d'infanterie de ligne*

²⁴⁶ SHAT, 18 YC 350-351, *Registre matricule de la 16^e demi-brigade d'infanterie légère*

²⁴⁷ SHAT, 24 YC 425, *Registre matricule du 8^e régiment de hussards*

²⁴⁸ GUICHARD, *Historique du 91^e régiment d'infanterie*, 1889, Manuscrit déposé au SHAT, p. 69.

²⁴⁹ Le 8^e de hussards a combattu en Vendée en 1793 et s'était "emparé" de la flotte hollandaise, prise dans les glaces à Texel, le 23 janvier 1795. <http://www.amicale-8-hussards.com/historique1.htm#haut> 24.11.2020 (cf. chap. C.III.1.2 infra)

Les normes modernes de la guerre induiraient à qualifier ce qui s'est passé en ville de Sion ce jour là comme un "crime de guerre". A cette époque, cette notion était encore inconnue. Malgré tout l'événement choque alors déjà, même les militaires présents sur place.

Le général en chef, très éloigné du terrain, rappelle au général Lorge que, comme pour la Suisse centrale, seule « *la clémence et les ménagements* » sont en mesure de ramener les insurgés, et surtout ceux qu'ils ont entraîné dans leur sillage, vers une attitude moins négative à l'égard du nouveau régime. Dans un message du lendemain, il se montre encore plus précis, avec toujours la même vision, naïve ou condescendante, d'un peuple « *simple et crédule* ». Il faut en quelque sorte "éclairer" ces victimes de la désinformation et éviter de sanctionner ceux qui sont plus victimes que coupables. Comme une partie des insurgés est déjà rentrée dans ses foyers, il faut éviter le pillage et faire respecter sévèrement la discipline :

« (...) et vous réprimerez avec rigueur toutes les atteintes qui pourraient être portées aux propriétés en punissant les chefs et les officiers qui, par leur mollesse ou leur connivence, toléreraient ou partageraient le désordre. »²⁵⁰

S'il fallait, malgré tout, en venir au recours à la force armée, il faut que cette mission ne soit exécutée que par les troupes françaises et ne pas engager les Vaudois :

« (...) elle ferait naître entre les cantons Leman et le Valais des haines et des rivalités dont les suites pourraient devenir très funestes. »²⁵¹

Un demi siècle plus tard, le général Dufour a exactement la même posture : il faut certes vaincre, mais en ménageant un "ennemi" avec lequel il faudra cohabiter une fois la paix rétablie. Il faut à tout prix éviter d'enraciner des velléités de vengeance et de rancune. Cette mesure veut également éviter d'épuiser les ressources valaisannes, les Vaudois devant tirer leurs ressources de leur canton.

Après l'entrée de Lorge dans Sion, le Directoire helvétique reçoit copie des instructions que Schauenburg vient de lui adresser. Il l'a déjà rassuré auparavant en lui indiquant que les troupes se retireront aussitôt que possible du Valais pour se rendre à leur destination première : le renfort de l'armée française en Italie. Le Valais, comme la Suisse centrale, pauvre en ressources, n'aura donc pas à ravitailler les forces françaises²⁵². Cet ordre est répété trois jours plus tard avec réquisition de confirmation de son exécution.²⁵³

Le terme de cette campagne permet l'intégration du Valais dans la République helvétique. Schauenburg peut enfin envisager la fin de sa mission de mise au pas des cantons récalcitrants. Toute résistance significative semble étouffée. Certaines inquiétudes persistent : la crainte de voir l'Autriche ourdir des complots contre la France en exploitant le mécontentement de certaines populations, nostalgiques de l'Ancien Régime parfois, opposées à la République helvétique presque toujours.

La situation des Grisons est plus précisément concernée car, selon Schauenburg, le Glaronais Paravicini y soutient le parti opposé au rattachement des Ligues Grises à la République helvétique :

« J'ai même été informé par le citoyen Guyot, Résident de la République près celle des Grisons, qu'ils [les Glaronais] avaient particulièrement intrigué dans ce pays pour détourner de la réunion les communes les mieux disposées. L'un de ces meneurs est le citoyen Paravicini, colonel de Glarus et je vous invite, Citoyens Directeurs, à le surveiller d'une manière particulière et vous mettre en garde contre les trames qu'il pourrait encore ourdir. »²⁵⁴

Les menées attribuées aux agents anglais sont la source d'autres préoccupations.

²⁵⁰ BNUS, MS 0.473/464, 1^{er} prairial an 6 [20 mai 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au général Lorge*. Texte intégral en annexe 1.7 infra.

²⁵¹ Ibidem

²⁵² BNUS, MS 0.473/459, 30 floréal an 6 [19 mai 1798], [Schauenburg], *Au Directoire helvétique*

²⁵³ BNUS, MS 0.473/464, 1^{er} prairial an 6 [20 mai 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au général Lorge*

²⁵⁴ BNUS, MS 0.473/457, 30 floréal an 6 [19 mai 1798], [Schauenburg], *Au Directoire helvétique*

B.III.4 : Conclusion sur la phase terminale d'invasion-stabilisation

Au terme de ces deux bons mois d'achèvement de l'invasion et d'établissement du nouveau régime en Suisse, quelques constats peuvent être mis en évidence.

Le premier est que le nouveau régime soutenu par la France est loin de faire l'unanimité dans la population helvétique, mais que cette "acceptance" est fortement influencée par les lieux concernés. De manière générale il semble que l'on retrouve des clivages profondément ancrés dans les mentalités helvétiques, remontant aux modèles des conflits qui ont agité le Louable Corps helvétique du XVI^e au XVIII^e siècle. On pense ici aux guerres de Kappel (1529 et 1531) et celles dites de Villmergen (1656 et 1712), soit une opposition, sommairement résumée, entre villes de plaine et communautés montagnardes, qu'on retrouvera encore lors de la guerre du Sonderbund (1847). A cela s'ajoute, autre similitude, la brièveté des opérations à proprement parler militaires.

Des nuances doivent cependant être apportées à ce constat : contrairement aux conflits antérieurs, la religion n'est plus le principal objet du litige. Ce qui est au coeur des tensions, comme cela sera le cas postérieurement, c'est une opposition entre modernisme et conservatisme, acceptation ou non d'un paradigme d'organisation socio-politique nouveau, ressenti comme imposé de l'extérieur.

Dans cet enjeu, les citadins semblent plus enclins au changement que les communautés rurales, de plaine comme de montagne. Les parties opposées seraient ainsi :

- les localités de plaine, en majorité protestantes mais auxquelles se seraient ralliés les Lucernois notamment ;
- les communautés rurales, en majorité montagnardes et catholiques, mais pas exclusivement, comme l'agitation dans certaines parties des ci-devant Bailliages Libres le montrent.

Il s'agit donc, comme le souligne von Matt dans son allucation du 9 septembre 1998²⁵⁵, en l'église paroissiale de Stans, d'une des nombreuses guerres civiles que la Suisse a connues au cours de son histoire. Que les troupes d'un des deux camps aient été françaises ne change rien à l'affaire, puisque ces forces ont été engagées directement par les nouvelles autorités nationales qui n'avaient d'autres ressources militaires à leur disposition.

Deuxième constat : la volonté affirmée du commandant en chef des forces armées françaises de limiter au maximum les suites néfastes d'une campagne militaire pour les populations civiles. Sa propre action en Suisse centrale, comme les ordres donnés à Lorge pour le Valais en attestent. Autres indicateurs, la prise en charge du contenu de l'abbaye d'Einsiedeln confiée en discrétion à quelques hommes soigneusement choisis pour éviter les frictions avec les potentiels défenseurs du lieu de culte et l'ordre de faire régresser les Vaudois sur leur canton pour préserver les ressources valaisannes, sont des mesures qui doivent limiter les potentiels conflits après le dépôt des armes.

Troisième constat : l'opposition d'une force militaire disparate, fortement motivée à défendre son terroir et ses traditions mais dépourvue d'un commandement cohérent et entraîné face à une armée qu'on peut qualifier de professionnelle, produit chaque fois le même résultat. La valeur du combattant individuel, indiscutable et reconnue, ne peut compenser l'absence de cadres aptes à le conduire. La présence de tels cadres au combat dans les troupes françaises, attestée par les pertes subies, montre le niveau d'efficacité obtenu par un encadrement et une formation rigoureuses, contrôlée par des hommes tels que Schauenburg.

Quatrième et dernier point à ce stade : l'obligation pour l'armée de ligne française de sortir de son terrain usuel pour troquer la bataille en ligne contre des combats de rencontre dans le terrain que le défenseur lui impose. Là aussi, l'expérience jointe à l'audace des chefs intermédiaires fait merveille, tant en Suisse centrale qu'en Valais.

²⁵⁵ Von MATT, Peter : *Die Wahrheit und die Bajonette*, op. cit., https://franzoseneinfall.ch/audio/#au_H,m_peter_von_matt.pdf, 05.08.2023., Cf. chap A.III.1.2.4 supra.

B.IV : L'occupation au service du nouveau régime, 20 mai - 17 août 1798

Au cours de l'été, la France commence à exploiter l'axe militaire qu'elle s'est appropriée à travers la Suisse pour envoyer des troupes depuis les armées françaises du Rhin et de Mayence à celles qui sont stationnées en Italie. Le transit de ces troupes pose des problèmes de discipline, de ravitaillement et de débordements de toutes sortes.

Les gouvernements français et helvétique entretiennent une ample correspondance à propos de ces mouvements de troupe. Les plaintes, généralement justifiées sur le fond sont souvent exagérées dans la forme. Elles se heurtent aux paroles lénifiantes du Directoire parisien. Celui-ci est bien incapable de maîtriser en France même comme dans les territoires occupés les problèmes de corruption qui rongent les institutions exploitant le filon juteux des fournitures aux armées.

Pour réduire la charge pesant sur les communes helvétiques contraintes de loger des troupes françaises, Schauenburg décide de regrouper l'essentiel de ses troupes dans un camp, qu'il établira sur l'Allmend de Berne et de caserner les autres dans les villes (cf. chap. C.VIII.1.2 infra).

C'est aussi une manière d'apaiser les tensions qui dans un premier temps sont très vives entre les nouvelles autorités helvétiques, tant exécutives que législatives et les représentants de la France, Rapinat et Schauenburg (cf. chap. D.II.3 infra).

Différents mouvements insurrectionnels locaux se produisent, mais c'est rapidement le voisinage de l'Empire qui suscite l'inquiétude des autorités françaises et helvétiques. Pour les forces françaises non réunies au camp, fin juillet, la position de l'armée est la suivante :

« (...) nous conservons des postes à Notre-Dame des Hermites [Einsiedeln], Raperschwil [Rapperswil], Zurich, Zug, Lucerne et Kusnack [Küssnacht]. Nous gardons le cours de la Reuss et du Limat. (...) Nous occupons en outre tout le cours de l'Aar depuis son embouchure jusqu'à Thun, vu la communication de cette partie avec l'Oberland. Nos cantonnements s'étendent jusqu'à Fribourg et 6 lieues au-delà pour assurer la communication pour Aigle et le Valais avec la route de Milan. »²⁵⁶

Le 11 août, le général en chef est informé de la décision de déplacer les autorités centrales d'Aarau à Lucerne, décision qui ne lui semble pas pertinente, comme il en avait déjà fait part plus tôt à Paris²⁵⁷. La cause principale de sa réticence est que le canton de :

« (...) Lucerne ne me paraît pas convenable au siège des autorités constituées, tant par la position géographique (et vous pouvez vous en convaincre en jetant les yeux sur la carte) que par le voisinage de cette ville d'un pays fanatique. (...) la nouvelle résolution du Corps législatif pourrait compromettre sa sûreté et celle du Directoire si elle recevait son exécution. »²⁵⁸

Les événements de septembre mettront en évidence la justesse de cette appréciation du général : sans la protection armée de la France, les autorités helvétiques auraient été exposées à la vindicte des contre-révolutionnaires de la Suisse centrale.

Cette phase de l'année se termine par la prestation du serment patriotique exigé par la loi votée par le Corps législatif le 12 juillet 1798, en application, notamment, de l'article 24 de la constitution qui demande ce serment pour tout jeune citoyen atteignant l'âge de vingt ans²⁵⁹.

Ces cérémonies sont fixées au 17 août 1798, l'article 24 prévoyant qu'elle doit avoir lieu :

²⁵⁶ BNUS, MS 0.475/811 - SHAT, B 2 65, 11 thermidor an 6 [29 juillet 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Schérer, Ministre de la guerre*

²⁵⁷ BNUS, MS 0.475/734 - SHAT, B 2 65, 25 messidor an 6 [13 juillet 1798], [Schauenburg], *Au Directoire exécutif de la République française*

²⁵⁸ BNUS, MS 0.475/873 24 thermidor an 6 [11 août 1798], [Schauenburg], *Au Directoire exécutif*

²⁵⁹ Le texte du serment figure à l'article 24, §1. Il est le suivant : « De servir sa patrie et la cause de la liberté et de l'égalité, en bon et fidèle citoyen avec toute l'exactitude et le zèle dont il est capable, et avec une juste haine contre l'anarchie et la licence. »

« (...) dans la belle saison, au même jour (...) » et soit suivie « par une fête civique ».

Pour que la fête soit belle, rien de tel qu'un feu d'artifice. Les autorités bernoises de différentes localités se voient livrer six livres de poudres fournies par l'arsenal de Berne²⁶⁰.

C'est le refus de prêter ce serment qui sera à l'origine de la dernière phase de combats de 1798.

B.IV.1 : Renforts ou réductions des troupes françaises en Suisse ?

Selon une demande faite par le général en chef pour obtenir des renforts, le Ministre approuve le transfert en Suisse de la 103^e demi-brigade de ligne, déjà mise en mouvement.

« Je reçois à l'instant une lettre du général Ste-Susanne par laquelle il me marque que, d'après la demande que vous lui en avez faite par un courrier extraordinaire, il a fait mettre successivement en marche du 14 au 17 de ce mois [3 au 6 mai] les 3 bataillons de la 103^e demi-brigade pour se rendre sous votre commandement. Je vous invite en conséquence à profiter de l'arrivée de cette troupe pour faire diriger de suite sur Milan, conformément aux intentions du Directoire exécutif, la 3^e demi-brigade de ligne »²⁶¹

En réalité le Ministre valide la demande faite directement par Schauenburg au général Ste-Suzanne, commandant de la 5^e division militaire, demande également relayée par Rapinat²⁶².

Vue de Paris, la situation semble s'être apaisée en Helvétie après la mise au pas de la Suisse centrale et du Valais. Le Directoire exécutif pense plutôt à réduire la force qui y est présente et demande l'envoi dans le Midi de la 14^e d'infanterie légère²⁶³. Au terme d'un échange de correspondance intensif, le général en chef parvient non seulement à la conserver mais à obtenir la promesse de renforts en cas de besoin. Cette demande formelle a croisé en route le courrier concernant la 14^e légère et doit être de nature à prouver au Directoire que la situation est plus tendue et complexe que ce que l'on en perçoit à Paris :

« (...) que les malveillants n'aient pas renoncé à leurs projets désorganisateur et les divers rapports que je reçois sur la situation des esprits dans certains cantons me persuadent qu'il est nécessaire de les comprimer par une force imposante. Ce qui contribue à cet état de choses, c'est la faiblesse des divers détachements que j'ai été obligé de laisser à Berne, Fribourg et Soleure, pour réunir la plus grande partie de l'armée vis à vis des Petits Cantons et les frontières de la Souabe. Je vous demande en conséquence de mettre à ma disposition 2 demi-brigades pour renforcer la faible réserve qui garde nos derrières. »²⁶⁴

Schauenburg est soutenu par Rapinat qui décrit la situation du pays de la manière suivante :

« (...) il faut nécessairement déployer aux yeux des oligarques une force respectable, que cela devient d'autant plus nécessaire qu'à Lucerne, canton voisin des Petits Cantons, on a eu l'imprudence de déclarer que la caisse publique ne s'enlèvera que par la force des bayonnettes. Vous voyez, (...) que la position de la Suisse n'est pas encore tellement rassurante, qu'il n'y faille la présence d'une armée suffisante. »²⁶⁵

Le Ministre, convaincu par ces informations, écrit à Schauenburg à mi-juin : des ordres ont été don-

²⁶⁰ BNUS, MS 0.475/893 29 thermidor an 6 [16 août 1798], [Schauenburg], *Au commandant de l'arsenal de Berne*

²⁶¹ La 3^e de ligne est en route pour l'Italie mais a été arrêtée en Valais où elle a mené les opérations contre les révoltés du Haut Valais.

²⁶² SHAT, B 2 64, 24 floréal an 6 [13 mai 1798], *Paris, Le Ministre de la guerre, Au général Schauenburg, commandant l'armée française en Helvétie*. Un message du même jour, de quelques lignes, est adressé *Au citoyen Rapinat, Commissaire du gouvernement près l'armée française en Helvétie*.

²⁶³ Les détails de cette affaire sont évoqués dans le chapitre consacré à la 14^e légère, chap. C.II.3.4. infra.

²⁶⁴ BNUS, MS 0.473/496 – SHAT, B 2 64, 8 prairial an 6 [27 mai 1798], *Zurich, [Schauenburg], Au Ministre de la guerre*

²⁶⁵ SHAT, B 2 64, 20 prairial an 6 [7 juin 1798], *Le Commissaire du gouvernement près l'armée de la République française en Helvétie, Au Directoire exécutif*

nés au commandant de la 5^e division militaire de mettre à sa disposition toute troupe dont les circonstances exigeraient le redéploiement en Helvétie. Pour augmenter la vitesse décisionnelle, Schauenburg est même dispensé de faire auprès du Ministre une demande préalable. Il suffit de l'informer sans délai de toute troupe qu'il tirerait du Haut-Rhin. Les généraux qui y commandent ont l'ordre de répondre sans délai à toute demande de Schauenburg :

« Lettre au général Schauenburg pour le prévenir qu'on écrit au général Hatry afin qu'il donne les ordres nécessaires au général Lefèvre de lui fournir une demi-brigade et même un plus grand nombre de troupes si les circonstances l'exigeaient.

Lettre au général Hatry pour lui faire cette invitation.

Lettre au général Lefèvre pour lui dire d'accéder à la demande du général Schauenburg, pour lui fournir une demi-brigade et même un plus grand nombre de troupes si les circonstances l'exigeaient, lorsque le général lui en ferait la demande. Le général en chef Hatry est invité à l'y autoriser. »²⁶⁶

La potentielle nécessité stratégique raccourcit ainsi le cours ordinaire des communications et des subordinationnements en les rendant les plus rapides possible.

C'est la 106^e de ligne qui est mise à la disposition de l'armée en Helvétie en premier. Mais c'est encore en remplacement des 31^e et 97^e parties vers l'Italie. Arrivée en remplacement préventif de la 14^e finalement restée en Suisse, la 20^e légère porte la force d'infanterie à la disposition de Schauenburg à 20 bataillons, soit au niveau de ce qu'elle était après le départ de Brune, le 10 germinal²⁶⁷. Elle était passée de 23 à 14 bataillons au début de prairial (cf. Annexe 14 infra).

A la suite du « coup d'Etat » organisé par Rapinat, Schauenburg fait venir une demi-brigade en plus depuis le Haut-Rhin. C'est la 44^e de ligne qui lui est envoyée. Elle jouera un rôle de premier ordre dans les opérations du mois de septembre. Dès ce moment, la force d'infanterie à sa disposition est à nouveau de 23 bataillons. Elle reste sans changement jusqu'à la dernière décade de fructidor avec l'arrivée de la 57^e de ligne.

Cette donnée brute en nombre en demi-brigades ou de bataillons doit être relativisée. Fin messidor, la 20^e légère, forte de 3 bataillons et affichant environ 2100 hommes sous les armes, est relayée par les 3 bataillons de la 5^e légère qui ne comptent que 1250 hommes environ.

La force de combat d'infanterie, en nombre de fantassins, ne représente que les effectifs de 21½ bataillons. En effectif total, cela signifie que la force française, qui était de 14'208 fantassins le 19 juin, passe à 16'416 le 29 juin avec l'arrivée de la 44^e de ligne et redescend 15'544 le 19 juillet par le remplacement de la 20^e légère par la 5^e légère.

Ce n'est que début de septembre qu'il y a une évolution significative, avec l'arrivée de la 57^e de ligne et de la 18^e légère – aussi faible en hommes que la 5^e – pour passer à 19'179 fantassins.

Pendant la même période les effectifs de troupes montées varient entre 1248 et 1351 cavaliers. Dans l'artillerie on passe de 1320 à 1123 hommes, variations dues au remplacement des troupes envoyées en Italie par d'autres venant de l'intérieur.

La force totale de l'armée d'occupation varie ainsi entre 16'776 hommes en juin et pour tout l'été 1798, et 21'653 dès début septembre 1798. L'augmentation vient exclusivement de l'infanterie, les autres troupes n'évoluant que de manière très marginale quant à leurs effectifs avec une centaine de cavaliers en plus et 200 artilleurs en moins.

Ces troupes « spéciales » sont certes peu gourmandes en alimentation humaine – ils ne réunissent au total que l'effectif d'une bonne demi-brigade d'infanterie – mais pèsent très lourd sur la charge en fourrages en raison du très grand nombre de chevaux qu'elles comportent, tant pour les cavaliers –

²⁶⁶ SHAT, B 13 201, 25 prairial an 6 [13 juin 1798], *Analyse de la correspondance du Ministre, bureau du mouvement.*

²⁶⁷ Voir à ce sujet le « Tableau des relèves de l'infanterie en Suisse, 1798 », infra, Annexe 2.

hussards, chasseurs, dragons, artilleurs à cheval – que pour les pièces et caissons composant l'artillerie (cf. chap. C.VI.2.2 infra).

C'est la raison pour laquelle, dans ses demandes de renforts, Schauenburg demande simplement leur maintien au niveau dont il dispose et qu'il estime suffisant. Il lui suffit que celles qui partent soient remplacées par un effectif similaire. C'est aussi l'illustration de sa compréhension du terrain suisse : un terrain de combat d'infanterie avant tout, surtout dès qu'on quitte la plaine.

Au moment où, début juillet, la situation s'apaise enfin en Suisse on se pose, à nouveau, la question à Paris sur l'importance que doit représenter la force qui doit y résider. Suffit-il de la maintenir, faut-il la ramener à sa force du mois de mai, ou faut-il la renforcer ?

Le rapport de Schérer au Directoire, début juillet, montre que la position et la force de l'armée présente en Suisse fait partie d'un front continu à opposer aux forces impériales et autrichiennes, en relation avec les forces présentes tant dans le Haut-Rhin que dans le Midi. Sa réduction initialement prévue n'est plus à l'ordre du jour en raison de l'évolution générale.

Les divers événements, tels que les tensions liées aux relations entre autorités helvétiques et armée et au transit de troupes et les incertitudes sur les frontières des Grisons imposent une base de décision modifiée pour le Ministre qui demande à être validée par le Directoire. Présentant la position de l'armée d'Helvétie, il soutient l'idée si ce n'est d'un renforcement, au moins le maintien :

« (...) quelques symptômes de fermentation ayant fait craindre au général Schauenburg de nouveaux troubles, j'ai invité le général en chef de l'armée de Mayence à détacher du corps de troupes rassemblé sur le Haut-Rhin (...) veuillez je vous prie, (...) me faire connaître si votre intention est que l'armée française en Helvétie soit conservée sur le pied de huit demi-brigades, et si vous ne trouvez aucun inconvénient à ce que le corps de troupes stationnées sur le Haut-Rhin soit réduit à cinq demi-brigades. »²⁶⁸

Ce rapport illustre à quel point la position de l'armée française en Suisse n'est qu'une des préoccupations stratégiques parmi de nombreuses autres, qu'elle en constitue le point central, sous forme d'avant-garde, du front oriental face à l'Empire, le pivot entre les armées dans le Haut-Rhin et les troupes postées en Italie.

C'est à ce moment, dans cette situation stratégique européenne, que le Ministre plénipotentiaire helvétique Zeltner²⁶⁹ intervient pour demander, dans une vision helvético-centrique, une réduction des forces présentes en Suisse prie Schérer :

« (...) de vouloir réduire à dix mille hommes le nombre de vos troupes en Helvétie : diminution d'autant moins dangereuse que j'ai l'honneur de vous assurer que six mille hommes seraient dans ce moment plus que suffisants. »²⁷⁰

Pour justifier sa demande, il se fonde sur la reconnaissance exprimée, selon lui, à l'occasion de l'arrêt du Directoire français qui a annulé, en partie, le changement au gouvernement imposé par Rappin. Cette décision aurait :

« (...) produit dans toute la Suisse le plus salutaire effet. Partout l'on n'entendait que les cris réitérés : vive le Directoire français ! Vive la Grande Nation ! L'Helvétien, ce peuple amant de la liberté, et si jaloux de son indépendance s'efforcera par tous les moyens possibles d'en

²⁶⁸ ANP AFIII 149/701/27 - SHAT, B 2 65, 16 messidor an 6 [4 juillet 1798], *Paris, Rapport du Ministre de la guerre, Au Directoire exécutif* (Texte intégral en Annexe 1.8 infra) avec référence à SHAT, B 13 201, 25 prairial an 6 [13 juin 1798] supra.

²⁶⁹ Peter Josef **Zeltner**, π le 30 novembre 1765 à Soleure, = 22 janvier 1830 à Soleure. Premier envoyé de la République helvétique à Paris (27 avril 1798 au 21 février 1800).

²⁷⁰ SHAT, B 2 65, 22 messidor an 6 [10 juillet 1798], *Paris, Le Ministre plénipotentiaire de la République helvétique, Au citoyen général Schérer, Ministre de la guerre de la République française*

témoigner la reconnaissance à la Grande Nation. (...) un très petit nombre d'hommes suffirait pour comprimer le peu de malveillants qui pourraient encore s'y trouver. »²⁷¹

Le diplomate suisse joue sans doute le rôle qui lui semble pertinent en usant d'un langage qui en dit long sur sa vision des rapports entre les « Républiques soeurs ». A-t-il une quelconque conscience de la situation stratégique européenne ou n'en a-t-il cure ? Sa proposition n'a aucune chance d'être entendue à cause de cette situation européenne qui guide les décisions du gouvernement français.

C'est ce qui ressort d'un nouveau rapport du Ministre au Directoire, dans lequel il propose une sorte de « compromis helvétique », permettant de concilier les intérêts stratégiques supérieurs de la France et la demande de Zeltner :

« (...) si vous ne jugez pas à propos, (...) d'accueillir les instances de l'envoyé extraordinaire d'Helvétie, il vous resterait à examiner un second moyen qui, peut être, suffirait pour concilier tous les intérêts. C'est celui que propose lui-même le général Schauenburg de former un camp, où une force respectable, constamment rassemblée, pourrait se porter rapidement sur les points où la tranquillité pourrait être troublée.

(...) ce moyen, (...) contiendrait mieux le pays par une force conglomérée, toujours prête à marcher, (...) le surplus des troupes françaises pourrait être facilement caserné dans les villes et l'on pourvoirait ainsi tout à la fois à la maintenance de la discipline parmi les troupes et au soulagement que réclament les habitants de l'Helvétie. »²⁷²

La solution du camp, proposée par Schauenburg (cf. chap. C.VIII.1.2 infra), trouve ici un appui significatif tout en remplaçant, pour le Directoire, une réponse sèchement négative à la Suisse, telle que suggérée par le rapport précédent, par une proposition aussi pondérée que diplomatique. Cette recherche de compromis vient certainement aussi de ce que Schauenburg a fait part à Schérer de ses doutes quant à la franchise et la fiabilité des assertions de l'envoyé helvétique :

« Certains indices acquis sur son compte permettraient même de croire que cette proposition a pu être dictée par le désir secret de voir découvrir des points très intéressants en cas d'événements. Au moins pourrez-vous juger, (...) par les copies ci-jointes d'une lettre du C^{en} Oberlin, membre du Directoire helvétique au citoyen Rapinat et de ce dernier au Directoire français, que le citoyen Zetner ne mérite pas une trop grande confiance. »²⁷³

La crainte d'une augmentation du nombre de soldats présents en Suisse est un véritable cauchemar pour le gouvernement helvétique. Il suffit qu'un petit groupe de 5 cavaliers franchisse le Tessin et le Gothard et annonce qu'ils sont « suivis par un corps de 4 à 5000 hommes » pour que le Directoire en demande la justification au général en chef. Schauenburg les rassure aussitôt :

« (...) si ce fait était vrai, j'en aurais été prévenu par le général en chef de l'armée d'Italie et je n'aurais pas manqué de vous en donner avis. Je vous invite, (...) à ne concevoir aucune alarme sur une augmentation de troupes. Elle ne pourrait avoir lieu que d'après ma demande et par un ordre du gouvernement et dans le cas où la tranquillité publique menacée réclamerait cette mesure. »²⁷⁴

Comme la situation évolue en permanence et que des foyers d'instabilité sont annoncés en divers endroits, Schauenburg est contraint à demander dès fin juillet une demi-brigade en renfort²⁷⁵. Le

²⁷¹ Ibidem

²⁷² ANP AFIII 149/701/63 - SHAT, B 2 65 et B 12 12, 3 thermidor an 6 [21 juillet 1798], Paris, Rapport fait par le Ministre de la guerre, Au Directoire exécutif

²⁷³ BNUS, MS 0.475/811 - SHAT, B 2 65, 11 thermidor an 6 [29 juillet 1798], à Berne, [Schauenburg], Au citoyen Schérer, Ministre de la guerre. La lettre évoquée n'a pas été conservée.

²⁷⁴ BNUS, MS 0.475/725, 24 messidor an 6 [12 juillet 1798], [Schauenburg], Au Directoire exécutif de la République helvétique

²⁷⁵ BNUS, MS 0.475/818 - SHAT, B 2 65, 12 thermidor an 6 [30 juillet 1798], [Schauenburg], Au Ministre de la guerre

temps que cette demande soit acceptée, ce sont finalement la 57^e de ligne et 18^e légère qui arrivent début septembre. Cette lenteur dément en pratique ce qui avait pourtant été convenu plus tôt : une mise à disposition sans délai et sans procédures complexes.

A réception de cette demande, Schérer rend un nouveau rapport au Directoire en lui transmettant les informations préoccupantes de Schauenburg :

« Par sa lettre en date du 12 [thermidor, 30 juillet] le général Schauenburg (...) ajoute que le bruit est généralement répandu en Suisse que des rassemblements armés et de nouveaux mouvements doivent avoir lieu après les moissons et pour tomber sur les Français et les écraser, et que l'Empereur doit soutenir ces mouvements. Il demande en conséquence une demi-brigade et un régiment de troupes à cheval de renfort.

Il existe en ce moment 8 demi-brigades et 3 régiments de troupes à cheval, formant ensemble environ 17'790 hommes en Helvétie²⁷⁶. Deux de ces régiments doivent passer en Italie et le général Schauenburg doit recevoir en échange un régiment de chasseurs venant de l'armée de Mayence. Si vous jugiez convenable, (...) d'accéder à la demande du général Schauenburg, une demi-brigade et un régiment de troupes à cheval pourraient être détachés des troupes employées sur le Haut-Rhin, sous les ordres du général de division Lefèvre. »²⁷⁷

Pour soutenir ce rapport, le Ministre transmet copie des lettres de Schauenburg de fin juillet²⁷⁸.

A la mi-août, l'évolution de la situation stratégique en Souabe et dans le Vorarlberg suscite un revirement de la posture du gouvernement français face à l'Empire. Ces changements obligent Schauenburg à requérir l'envoi immédiat depuis la 5^e division militaire de 2 demi-brigades supplémentaires, en plus de la demi-brigade et du régiment de cavalerie déjà réclamés 15 jours plus tôt au Ministre de la guerre pour assurer un contrôle sur l'agitation valaisanne. La formulation utilisée pour réclamer ces troupes à Lefèvre est limpide :

« En attendant la réponse du Directoire, qui déférera sans doute à ma demande, comme le Ministre de la guerre m'a autorisé à vous demander les troupes dont je pourrais avoir besoin, je vous prie, général, de donner les ordres nécessaires pour que 2 demi-brigades et un régiment de troupes légères passent incessamment en Suisse et de me prévenir du jour de leur arrivée à Basle. »²⁷⁹

La même demande a été faite simultanément au Directoire en des termes clairs et fermes :

« (...) je vous prie de prendre dans la plus sérieuse considération la demande que je vous ai faite de 2 autres demi-brigades et d'un régiment de troupes légères, sans y comprendre celle qui est nécessaire pour contenir le Valais. »²⁸⁰

Le Ministre de la guerre est informé de l'ordre d'envoi de troupes à Lefèvre et de la correspondance avec le Directoire, en insistant en particulier sur la demande « urgente » globale de trois demi-brigades et un régiment de troupes légères :

« (...) tant pour contenir le Valais que pour remplacer et soutenir au besoin celles destinées à former le cordon que je vais établir sur les frontières de la République des Grisons. »²⁸¹

Les autorités helvétiques ne sont informées que de manière laconique de ces mouvements et des

²⁷⁶ Les « *Etats de situation* » donnent 17'717 hommes le 10 thermidor et 18'209 le 20 thermidor [28 juillet et 7 août]

²⁷⁷ SHAT, B 2 65, 17 thermidor an 6 [4 août 1798], Paris, *Rapport fait par le Ministre de la guerre, Au Directoire exécutif*

²⁷⁸ BNUS, MS 0.475/811 et 818 - SHAT, B 2 65, 11 et 12 thermidor an 6 [29-30 juillet 1798], à Berne, [Schauenburg], *Au citoyen Schérer, Ministre de la guerre*

²⁷⁹ BNUS, MS 0.475/886, 27 thermidor an 6 [14 août 1798], [Schauenburg], *Au général Lefèvre, commandant les troupes stationnées dans le Haut-Rhin*

²⁸⁰ BNUS, MS 0.475/880 – SHAT, B 2 65, 27 thermidor an 6 [14 août 1798], [Schauenburg], *Au Directoire exécutif de la République française*

²⁸¹ BNUS, MS 0.475/885, 27 thermidor an 6 [14 août 1798], [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre*

renforts qu'il implique :

« (...) ce mouvement nécessitera dans l'armée une augmentation qui aura lieu incessamment. - Vous sentirez sans doute, (...) qu'il est prudent de ne donner aucune publicité à cette lettre, jusqu'à ce que les troupes aient pris leurs nouvelles positions. »²⁸²

Quoi qu'en pense le Directoire helvétique, il faut assurer la discrétion face à l'Empire et à la faction contestataire en Suisse. C'est un fait acquis : la Suisse devra ravitailler un nombre de troupes françaises plus important.

B.IV.2 : Mesures punitives contre les régions séditieuses soumises.

Diverses régions se sont montrées hostiles à la reconnaissance du nouvel ordre constitutionnel du pays. Des mesures de différentes natures sont prises pour y rétablir l'ordre et identifier, arrêter puis sanctionner les responsables des désordres.

B.IV.2.1 : Mesures contre les cantons de Suisse centrale et le couvent d'Einsiedeln

C'est le couvent d'Einsiedeln, est considéré par Schauenburg comme principal, si ce n'est l'unique, responsable du refus de la constitution des cantons de la Suisse centrale. L'action du général se place dans un contexte français plus général déterminé par la loi sur les cultes du 3 ventôse an 3 [21 février 1795] séparant l'Eglise de l'Etat. « Elle interdisait aussi tout signe extérieur du culte. »²⁸³

Le coup d'Etat du 18 fructidor an 5 [4 septembre 1797] provoqua une politique résolument anticléricale dont Schauenburg se révèle être un relais déterminé.

La Vierge Noire a été retirée dès l'entrée des Français dans le couvent. Ils ignoraient qu'ils n'avaient à faire qu'à une copie²⁸⁴. Diverses mesures ont été prises pour inventorier les biens trouvés encore sur place et qui n'avaient pas été emportés par les moines qui s'étaient enfuis avec une partie du trésor. Les autorités suisses ont demandé que ce travail d'inventaire soit confié à des commissaires désignés par elles. Bien que cette question purement patrimoniale ne soit pas de sa compétence, Schauenburg n'y voit pas d'inconvénient. Il attend autre chose du gouvernement suisse :

« Je conviens volontiers à ce que la Bibliothèque et le cabinet d'histoire naturelle soient remis à votre disposition.

Je désirerais que vous me donnassiez votre opinion précise sur la proposition que je vous ai faite de démolir la chapelle qui renfermait la vierge & qui, comme elle était l'objet de la vénération & de la superstition du peuple & dans le cas où vous croiriez cette mesure nécessaire, je vous prierais d'envoyer au couvent des ouvriers chargés de faire cette démolition de manière à ce que les statues et les marbres qui décorent cette chapelle soient conservés soigneusement. Quant aux cloches que vous jugez convenables à conserver dans leur entier, je vous prie de les faire transporter le plus vite possible dans le lieu que vous indiquerez. »²⁸⁵

Constat intéressant : si la démolition du lieu de vénération est indispensable pour le général, il lui importe autant de préserver les biens culturels : bibliothèque, collections d'histoire naturelle, statues, cloches. Anticlérical certes, mais pas pour autant iconoclaste, tel se montre Schauenburg. Le Directoire helvétique demande cette démolition le 26 mai, mission confiée au chef de brigade Goré :

« Je lui recommande de n'employer dans cette opération que des ouvriers tirés de l'armée et

²⁸² BNUS, MS 0.475/884, 27 thermidor an 6 [14 août 1798], [Schauenburg], *Au Directoire exécutif de la République helvétique*

²⁸³ GODECHOT, Jacques, « La Révolution française et les Juifs (1789-1799) », in : *Annales historiques de la Révolution française*, N° 223, 1976, p. 63.

²⁸⁴ « Die Schwarze Madonna wird auf abenteuerlichen Wegen über Italien nach Österreich gebracht. » <https://www.kloster-einsiedeln.ch/geschichte/> 14.07.2021 ; « Heureusement, la statue de **Notre-Dames-des-Ermites**, qui avait pu être échangée contre un faux, fut mise à l'abri en Autriche. » <http://www.orgues-et-vitraux.ch/default.asp/2-0-2547-11-6-1/> 14.07.2021

²⁸⁵ BNUS, MS 0.473/483, 5 prairial an 6 [24 mai 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au Directoire exécutif helvétique*

de faire en sorte que les marbres et les statues soient enlevés avec ordre pour que le transport des objets se fasse jusqu'à Pfeffikon avec les chevaux de l'armée. Par ce moyen cette mesure ne pourra être regardée que comme militaire. »²⁸⁶

La démolition est assumée par les vainqueurs. La préoccupation pour la conservation des éléments artistiques permettrait même de parler plutôt d'une déconstruction. Les soins mis à ce travail ont permis la reconstruction de la chapelle au début de la Restauration²⁸⁷. Un autre courrier informe que les travaux sont en cours et que les différents : « (...) effets provenant du couvent d'Ensidlen » sont arrivés à Zurich.

« Ce canton ayant beaucoup souffert des réquisitions nécessitées par le séjour d'une grande partie de l'armée, il serait fort difficile d'y trouver des voitures pour le transport des dits effets à Arau. »²⁸⁸

Il appartient au Directoire helvétique de décider si les objets en question peuvent être laissés sous la garde des autorités zurichoises ou non. Si le gouvernement veut les déposer ailleurs, c'est à lui de s'organiser avec ses propres chevaux, et non avec ceux de Zurich. Cette information met en relief la volonté d'équité du général en évitant de surcharger une partie du pays par rapport à une autre.

La réserve de vin du couvent est distribuée dans différentes communes zurichoises et argoviennes. Ce sont plus de 660 mesures²⁸⁹ de vin qui sont réparties, en totalité, de la manière suivante :

« (...) je viens d'ordonner au chef de brigade Goré, commandant à Ensidlen, de faire délivrer aux communes ci-après du canton de Zurich, les quantités de vin suivantes, savoir :

à Zurich 200 mesures, à Hirtzel 50 id., à Steffa 50 id. à Horgan 50 id. »²⁹⁰

[1x 54'483,6 litres et 3 x 13'710,9 litres]

« (...) je viens d'ordonner au citoyen Goré, chef de la 76^{ème} ½ brigade de faire délivrer à différentes communes les quantités de vin ci dessous indiquées, savoir :

à Lentzbourg 150 mesures, à Mellingen 60 id., à Baden 100 id. »²⁹¹

[41'132,7, 16'453,1 et 27'421,8 litres]

Les communes doivent s'occuper elles-mêmes de la prise en charge de ces livraisons. Elles les recevront contre bonne et due quittance au chef de brigade Goré. Cette distribution de vin vaut au général une lettre de reconnaissance du Directoire helvétique au ton révélateur de sa servilité :

« Recevez, (...) l'expression de sa considération distinguée, ses remerciements particuliers et ceux qu'il aime surtout à vous offrir pour l'attention bienfaisante que vous avez témoignée aux communes désolées par la guerre. Il y a retrouvé l'empreinte des sentiments d'humanité qui vous ont rendu cher à l'Helvétie et qui vous ont donné des justes droits à l'estime et à la reconnaissance de son gouvernement. »²⁹²

²⁸⁶ BNUS, MS 0.473/483, 10 prairial an 6 [29 mai 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au Directoire helvétique*. L'armée compte quelques troupes du génie et peut recourir aux soldats ayant les qualifications professionnelles nécessaires.

²⁸⁷ « (...) die Gnadenkapelle haben die Revolutionstruppen niedergerissen. Diese wird zwischen 1815 und 1817 im klassizistischen Stil und – soweit wie möglich – mit der alten Bausubstanz neu errichtet. » <https://www.kloster-einsiedeln.ch/geschichte/> 14.07.2021

²⁸⁸ BNUS, MS 0.474/543, 18 prairial an 6 [6 juin 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au Directoire exécutif de la République helvétique*

²⁸⁹ Si l'on considère que la mesure est équivalente au muid, on obtient 660 x 274,218 litres = 180'983,88 litres de vin.

²⁹⁰ BNUS, MS 0.474/563, 21 prairial an 6 [9 juin 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au Préfet national du canton de Zurich*

²⁹¹ BNUS, MS 0.474/564, 21 prairial an 6 [9 juin 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au citoyen Nouvion, général de brigade*

²⁹² BNUS, MS 0.483/109, 12 juin 1798 [24 prairial an 6], Arau, *Le Directoire exécutif de la République helvétique une et indivisible, Au citoyen Schauenburg, général en chef de l'armée française en Helvétie*. La lettre est signée par le Président du Directoire, Oberlin, et par le secrétaire général Steck.

Objets bien plus sensibles à gérer : les cloches du couvent. Goré a l'interdiction de les vendre aux communes avoisinantes pour plusieurs raisons qui semblent évidentes au général en chef. Craint-il qu'elles ne soient conservées que pour perpétuer leur appel dans les régions proches ou qu'elles puissent servir comme système d'alarme ou d'information ?

« (...) je n'ai pas besoin de vous les détailler vous les sentez comme moi. Quant à l'horloge, elle peut être vendue sans difficulté, vous ferez en sorte qu'elle le soit le plus avantageusement possible. »²⁹³

On n'en saura pas plus au travers de la correspondance française. Nulle part il n'est fait mention de la volonté de les fondre pour en faire des canons, solution qui aurait été la plus simple et définitive.

Non content de disperser les biens du couvent, il faut encore en disperser le petit groupe de moines qui n'ont pas fui à l'approche des armées républicaines. Retrouvés comme curés de Feusisberg (SZ) et de Freienbach (SZ), donc dans le canton de Schwytz, où ils sont officiellement indésirables, le général en demande l'éloignement à Rapinat chargé des mesures politiques :

« Ces individus faisant partie d'une corporation qui a montré l'animadversion particulière de la République française, je pense que les mesures prises contre elle doivent leur être appliquées. Je vous proposerai en conséquence de les faire déporter sur la frontière, ainsi que le curé Martin, aussi moine de ce couvent, qui n'avait pas accompagné ses confrères dans leur fuite. J'ajouterai à cette proposition celle d'écrire au gouvernement de Schweitz pour s'assurer si des moines d'Ensidlen ne s'y trouvaient pas encore et pour engager ce canton à déporter également des hommes qui leur ont attiré le malheur de la guerre en abusant criminellement de leur ministère et en violant même les principes de la religion qu'ils professent. »²⁹⁴

Ils doivent être éloignés et non pas transformés en martyrs à même de cristalliser de la sympathie. L'aversion de Schauenburg contre les hommes d'église qui font usage de leur ministère pour influencer politiquement leurs ouailles est à nouveau patente. Le sujet n'étant pas expressément militaire mais relevant des questions de politique et de police bilatérale, c'est le Commissaire du gouvernement qui se doit d'intervenir dans ce cas.

Plus d'un mois plus tard, le général en chef doit rappeler aux autorités helvétiques²⁹⁵ qu'il reste les marbres de la chapelle déconstruite et les cloches à évacuer et mettre en lieu sûr, avant que ces reliques ne soient subtilisées et potentiellement utilisées pour soutenir la lutte contre la République helvétique. La piqûre de rappel est suivie d'effet : quelques jours plus tard le Directoire répond :

« (...) le Ministre des finances annonce que ce transport a eu lieu. Ainsi donc, (...) vos vues gracieuses sont remplies, le Directoire n'a plus qu'à vous adresser ses remerciements. »²⁹⁶

Les ornements saisis dans le couvent et déplacés à Huningue sont mis en vente et le produit en est attribué aux pauvres de Huningue²⁹⁷. La valeur de ces biens a semblé insuffisante pour organiser des enchères. Schauenburg autorise leur remise au commissaire du Directoire à Huningue²⁹⁸.

Reste encore la question de la bibliothèque du couvent, dont le déménagement doit encore être organisé. Elle sera finalement déplacée dans un magasin de sels, sous la responsabilité des autorités

²⁹³ BNUS, MS 0.474/590, 27 prairial an 6 [15 juin 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au citoyen Goré, chef de la 76^e ½ brigade*

²⁹⁴ BNUS, MS 0.473/493, 7 prairial an 6 [26 mai 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au citoyen Rapinat*

²⁹⁵ BNUS, MS 0.474/689, 19 messidor an 6 [7 juillet 1798], [Schauenburg], *Au Directoire exécutif de la République helvétique*

²⁹⁶ BNUS, MS 0.483/133, 12 juillet 1798 [24 messidor an 6], *Le Directoire exécutif de la République helvétique une et indivisible, Au citoyen Schauenburg, général en chef de l'armée française en Helvétie, à Berne*

²⁹⁷ BNUS, MS 0.474/717, 24 messidor an 6 [12 juillet 1798], [Schauenburg], *Au commandant de la place d'Huningue*

²⁹⁸ BNUS, MS 0.475/743, 29 messidor an 6 [17 juillet 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Baille, commandant de la place d'Huningue*

zurichoises²⁹⁹ d'où le gouvernement helvétique peut ordonner :

« (...) de votre côté (...) pour faire transporter ces livres où vous jugerez convenable. »³⁰⁰

Début août, dans son rapport au gouvernement, Schérer rappelle, en réponse aux plaintes de Zeltner, que la population de la Suisse centrale toujours agitée ne peut pas si facilement se débarrasser de la présence française et qu'il est encore :

« (...) nécessaire de conserver des postes qui se trouvent établis à Notre-Dame des Hermites [Einsiedeln], à Rapperschwil, Zug, Zurich, Lucerne et Kumath [Kussnacht] et le long de la Reuss et du Limat. Ces divers points étant de la plus haute importance, soit pour tenir en respect les Petits Cantons, soit pour être en mesure d'agir en cas de guerre avec l'Autriche. »³⁰¹

Cette prise de position reprend presque textuellement celle de Schauenburg³⁰². Elle montre que la situation de la Suisse centrale est indissolublement liée à celle, internationale, générée par l'activisme des Autrichiens et des émigrés helvétiques qui résident près de ces troupes stationnées en Souabe et dans le Vorarlberg (cf. chap B.IV.5 infra).

B.IV.2.2 : Dispositions à l'encontre du Valais et des Valaisans

En Valais, une forte contribution de 600'000 Livres a été demandée, en plus du désarmement des rebelles et de la fourniture d'otages, avant les combats, le 14 mai 1798, par le général Lorge et le résident Mangourit³⁰³. Au lendemain de la défaite des Haut-Valaisans, Rapinat a réduit la contribution à 400'000 Livres.

Par le rapport du représentant vaudois Perdonnet au Directoire helvétique, annoté et transmis par le Directeur Reubell à Schauenburg, on a la confirmation que la Ville de Sion a dû verser un acompte de 50'000 écus le lendemain de sa prise et de son pillage ce qui choque Perdonnet qui demande en plus la libération des prisonniers de guerre enfermés à Chillon :

« Si leur détention fut nécessaire un instant, gardons-nous de la prolonger au-delà de ce que la stricte nécessité exige.

[annotation en marge par Reubell :] *fort bien, qui a fait ces prisonniers ? Les Français ! Et ce seront les citoyens Directeurs de l'Helvétie qui se feront un mérite de leur mise en liberté ! Cependant, passe, pourvu qu'eux-mêmes exigent cela à titre d'amitié !* »³⁰⁴

L'homme fort du Directoire ne s'oppose pas à l'élargissement des prisonniers de guerre mais laisse entendre qu'il est important de montrer à l'opinion publique que c'est une largesse accordée librement et souverainement par les Français et non après les réclamations des autorités helvétiques. Schauenburg prend les dispositions pour leur élargissement. Le Directoire helvétique reçoit copie de l'ordre formel adressé au général Lorge pour opérer cette libération qui doit se faire, comme pour les prisonniers de guerre faits en Suisse centrale :

« (...) je ne désire rien tant que de suivre à leur égard les mêmes procédés qu'avec ceux des

²⁹⁹ BNUS, MS 0.476/1051, 26 fructidor an 6 [12 septembre 1798], Lucerne, [Schauenburg], *Au citoyen commandant la place de Zurich*

³⁰⁰ BNUS, MS 0.476/1052, 26 fructidor an 6 [12 juillet 1798], *Au quartier général à Lucerne*, [Schauenburg], *Au Directoire helvétique*. Aucune trace de ces ouvrages n'a été retrouvée dans les fonds anciens et précieux de la Zentralbibliothek de Zurich, selon réponse du Dr. Urs Leu, « Leiter Alte Drucke und Rara » du 7 décembre 2022 : « *Ich habe keine Ahnung, wo sie hingekommen sein könnten. In Zürich habe ich nie etwas davon gesehen oder darüber gelesen.* »

³⁰¹ SHAT, B 2 65, 17 thermidor an 6 [4 août 1798], Paris, *Rapport fait par le Ministre de la guerre, Au Directoire exécutif*

³⁰² BNUS, MS 0.475/811 - SHAT, B 2 65, 11 thermidor an 6 [29 juillet 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Schérer, Ministre de la guerre*

³⁰³ BNUS, MS 0.473/471, 3 prairial an 6 [22 mai 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au général Lorge*

³⁰⁴ BNUS, MS 0.483/111, non daté, copie du 21 prairial an 6 [9 juin 1798], *Extrait du Journal du citoyen Perdonnet, adressé au Directoire exécutif helvétique*. Texte intégral en Annexe 1.8 infra.

*Petits Cantons. Je lui donne l'ordre de mettre sur le champ en liberté ces malheureuses victimes de l'ignorance et de la superstition, après avoir toutefois fait la distinction de ceux dont les menées et les intrigues ont organisé la révolte. Ces derniers doivent être jugés par un Conseil de guerre conformément à l'arrêté du Commissaire du gouvernement. »*³⁰⁵

Les termes utilisés par le général en chef dans l'ordre adressé à Lorge sont éloquentes :

« (...) après la victoire, l'humanité doit reprendre tous ses droits, C'est ainsi que j'en ai agi à l'égard des prisonniers de Soleure, de Berne et en dernier lieu avec ceux des Petits Cantons. Mon intention est que ceux du Valais soient traités avec la même modération.

Le Directoire helvétique vient de m'informer que ces malheureux, entassés dans la forteresse de Chillon, s'y trouvaient dans la plus affreuse situation. Il est instant de rendre à leurs travaux, à leurs familles, ces tristes victimes du fanatisme et de l'oligarchie. »

Proposition a été faite de traduire les responsables de la révolte devant un Conseil de guerre *ad hoc* à établir à Sion. De banales questions d'effectifs en empêchent la constitution. Le nombre d'officiers nécessaire à la formation d'une telle "cour d'exception" manquent à Lorge. Rapinat le charge de les faire transporter à Zurich où ils seront jugés par le Conseil de guerre ordinaire.

*« Vous voudrez bien en conséquence, après avoir fait la distinction de ceux compris dans l'arrêté du Commissaire du gouvernement comme fauteur et principaux auteurs de l'insurrection et devant être jugés comme tels par un Conseil de guerre, rendre sur le champ à la liberté tous les hommes qui n'ont été qu'égarés et séduits par les manoeuvres des premiers. »*³⁰⁶

Le travail d'identification des prévenus à déférer devant ce Conseil de guerre est confié à Lorge. C'est lui qui a mené les opérations et qui est le mieux à même de connaître la portée des actions des uns et des autres, bénéficiant de la plus totale confiance de son chef, il doit :

*« (...) faire la distinction de ceux qui n'ont été qu'égarés et séduits ou qui sont incapables d'avoir exercé une influence dangereuse sur leurs compatriotes. (...) faire un rapport détaillé que je communiquerai au Commissaire du gouvernement en lui demandant leur mise en liberté. En attendant, continuez à les faire traiter avec douceur et humanité. »*³⁰⁷

Cette façon de n'agir que contre les véritables meneurs, qui seront jugés, est communiquée à Schérer. Il faut réduire le nombre de potentiels "martyrs" en faisant endosser la responsabilité des conséquences de la guerre par un petit nombre. Le choix de les faire juger par le Conseil de guerre ordinaire siégeant à Zurich est parfaitement rationnel, la composition des 3 sections requérant :

*« (...) un général, un commissaire des guerres et 5 ou 6 officiers supérieurs. Il eut été fort difficile de les trouver dans un corps de troupes composé de 5 à 6 bataillons et contraire au bien du service de leur attribuer ces fonctions, attendu que ces mêmes bataillons devraient passer en Italie aussitôt la tranquillité rétablie dans le Valais. »*³⁰⁸

Il est significatif que ces instigateurs de la révolte ne soient pas déférés devant une cour helvétique et que la France s'arroge ainsi le droit de juger des citoyens helvétiques, qui se sont soulevés contre leurs propres autorités, qui se sont battus sur leur sol. La jeunesse de l'Etat central, la potentielle inexpérience de ses juges, l'absence d'appareils juridique et judiciaire adéquats paraissent des prétextes bien légers. C'est bien une violation flagrante de la souveraineté nationale suisse.

Début août, le Valais fait à nouveau partie des préoccupations relayées par Schérer au Directoire.

³⁰⁵ BNUS, MS 0.474/548, 19 prairial an 6 [7 juin 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au Directoire exécutif de la République helvétique.*

³⁰⁶ BNUS, MS 0.474/549, 19 prairial an 6 [7 juin 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au général de brigade Lorge, commandant la brigade de droite en Valais*

³⁰⁷ BNUS, MS 0.474/626, 5 messidor an 6 [23 juin 1798], à Zurich, [Schauenburg], *Au général de brigade Lorge*

³⁰⁸ BNUS, MS 0.474/608, 2 messidor an 6 [20 juin 1798], à Zurich, [Schauenburg], *Au citoyen Schérer, Ministre de la guerre*

Schauenburg a demandé un renfort de troupes pour pouvoir mieux contrôler cette partie du pays qui peine à s'apaiser, mais aussi pour des raisons plus larges :

« (...) afin de dissiper les émigrés, d'empêcher la désertion de l'armée d'Italie et d'assurer sa communication avec cette armée, attendu que d'après les pièces que le commissaire du gouvernement lui a remis cette mesure paraît nécessaire (...) »³⁰⁹

Ici, comme en Suisse centrale, la situation internationale dicte les besoins militaires locaux.

B.IV.3 : Flambées séditeuses ou insurrectionnelles locales.

La résistance contre l'adoption de la constitution semblait étouffée après les redditions de Schwyz et du Haut-Valais. Mais Schauenburg et le Directoire helvétique ne tardent pas à déchanter. En maints endroits apparaissent des mouvements qui ont pour but de nuire à ceux qui ont accepté le nouveau régime ou qui s'accommodent trop facilement de l'influence française.

Au cours de l'été 1798 de nombreux petits foyers d'agitation se manifestent dans différentes parties du pays. Il peut s'agir d'arbres de la liberté abattus, de prises d'armes ou d'obstructions diverses aux directives des autorités centrales ou locales, voire des mesures imposées par la force d'occupation.

Pour y répondre, elle s'appuie sur plusieurs sources de renseignements :

- 1° les informations transmises par les autorités suisses, locales ou centrales ;
- 2° celles qui lui parviennent par ses propres canaux de renseignement : agents français circulant en Suisse ou dans les régions frontalière proches ;
- 3° celles qui lui sont adressées directement par des patriotes helvétiques, dévoués à la cause de la nouvelle République.

Schauenburg souhaite vivement une institutionnalisation de la remise de rapports provenant des sources officielles helvétiques pour lui permettre le recoupement de ses propres sources. Il s'adresse en ce sens au gouvernement suisse vers la mi-juillet à l'occasion de l'envoi de renseignements concernant des régions réputées agitées, telles que Berne, Soleure, Oberland, Lucerne et Schwyz :

« Je suis très satisfait des détails qu'ils renferment. Quoiqu'ils soient très rassurants ils n'en prouvent pas moins la nécessité de prévenir par une surveillance exacte des alarmes qui pourraient devenir plus *grandes* réelles. Un semblable rapport, fait de décade en décade, me serait d'autant plus utile, qu'il me mettrait à même d'apprécier une foule d'avis particuliers qui me parviennent tous les jours et qui, pour la plupart, sont dénués de fondement. »

Cette volonté de renforcer ses canaux de renseignement est liée à la position stratégique de son armée, pudiquement couverte par la volonté d'aider le nouveau régime :

« (...) vous n'envisagerez dans cette demande que mon désir de connaître tout ce qui peut intéresser la République helvétique, et d'être à même de donner sur le champ les ordres que pourrait exiger sa sûreté intérieure. »³¹⁰

Il oriente ses priorités sur deux aspects :

- 1° la rigueur dans la recherche des faits ;
- 2° le respect des autorités constituées, locales et nationales.

Les forces françaises ne peuvent être qu'un appui en cas de nécessité expressément exprimé par les autorités Suisses.

B.IV.3.1 : Les cantons du Sentis, de la Linth et le Rheintal s'agitent

La première partie du pays qui montre, fin mai, des signes d'agitation est la Suisse orientale qui avait mis une certaine lenteur à accepter la nouvelle constitution un mois plus tôt. En découle une

³⁰⁹ SHAT, B 2 65, 17 thermidor an 6 [4 août 1798], Paris, Rapport fait par le Ministre de la guerre, Au Directoire exécutif

³¹⁰ BNUS, MS 0.475/726, 24 messidor an 6 [12 juillet 1798], [Schauenburg], Au citoyen Meyer, Ministre de la justice et de la police en la République helvétique

série de messages adressés aux autorités françaises et helvétiques, aux autorités locales concernées, aux subordonnés et même au commandant des troupes autrichiennes établies dans le Vorarlberg.

Ce sont « *le canton du Sentis et le Rhintal* » qui sont le premier foyer « *insurrectionnel* » ou « *séditieux* » selon les termes du général en chef dans ses missives à Rapinat, au Directoire helvétique, à l'adjutant-général Lauer, aux habitants du Rheintal et au Ministre de la guerre³¹¹. A l'origine de ces événements on parle notamment d'arbres de la liberté qui auraient été coupés par des Autrichiens. La réponse du général est double :

- 1° l'envoi de troupes pour parer à toute éventualité et
- 2° l'envoi d'une proclamation à la Chambre administrative du canton.

Lauer est chargé de la faire traduire en allemand cette proclamation, au ton comminatoire. Sa teneur est plus qu'une simple posture et se termine sous forme d'un avertissement explicite avec un rappel du passé récent :

*« (...) La paix et le maintien de la nouvelle constitution d'un côté, de l'autre la guerre et l'anarchie. Voilà l'alternative qui vous reste. Si dans les 24 heures les communes insurgées ne donnent pas des preuves de leur soumission, elles seront désarmées, traitées militairement. Un châtimement exemplaire leur apprendra comme nous nous vengeons de la perfidie et de la trahison. »*³¹²

Cet événement est utilisé par Schauenburg pour convaincre Schérer de ne pas réduire la force présente en Suisse, mais plutôt de la renforcer :

*« Une partie de mes craintes vient de se réaliser. (...) des mouvements séditieux viennent de se manifester dans le Rhinthal, que des arbres de la liberté y ont été coupés, enfin que des Autrichiens ont pris part à ces actes coupables et que plusieurs de leurs émissaires paraissent avoir fomenté la révolte. »*³¹³

La part que tient l'Autriche dans les événements inquiète, donnant du poids à la position de Schauenburg face au gouvernement :

*« (...) j'écris en même temps au commandant des troupes autrichiennes pour me plaindre de ce que plusieurs soldats se sont permis de passer le Rhin dans quelques endroits, de couper des arbres de liberté dans des communes du Rhinthal, de ce qu'un officier autrichien, prétextant un voyage à Berne, après avoir reçu de moi l'accueil le plus honnête, avait fomenté indirectement la sédition en repassant dans ces communes. Je me trouve donc forcé de faire marcher des troupes dans cette partie et de dissiper promptement les rassemblements qui peuvent s'y être formés. »*³¹⁴

Ces premières mesures d'urgence posées en réponse à une présumée violation caractérisée du territoire et de la souveraineté helvétiques, Schauenburg cherche à prendre la réelle mesure de la potentielle gravité des événements. Il s'adresse à son homologue autrichien, au quartier général à Bregenz. Son ton est d'abord factuel en évoquant les événements par lieu, date et faits. La suite du message prend une inflexion plus ferme et militaire en rappelant la protection française de la « Révolution helvétique ». La fin de la lettre prend une tournure plus diplomatique, sans perdre en fermeté :

³¹¹ BNUS, MS 0.474/556, 20 prairial an 6 [8 juin 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au citoyen Rapinat, Commissaire du gouvernement* ; BNUS, MS 0.474/557 – ASHR, Vol. II, p. 175, N° 9, 20 prairial an 6 [8 juin 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au Directoire exécutif de la République helvétique* ; BNUS, MS 0.474/558, 20 prairial an 6 [8 juin 1798], Zurich, [Schauenburg], *A l'adjutant-général Lauer, commandant l'avant-garde* ; BNUS, MS 0.474/559 – ASHR, Vol. II, pp 172-173, 20 prairial an 6 [8 juin 1798], Zurich, [Schauenburg], *Aux habitants insurgés du Rhinthal* ; BNUS, MS 0.474/560, 20 prairial an 6 [8 juin 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre*.

³¹² BNUS, MS 0.474/559 – ASHR, Vol. II, pp 172-173, 20 prairial an 6 [8 juin 1798], Zurich, [Schauenburg], *Aux habitants insurgés du Rhinthal*. ASHR signale qu'une version imprimée en allemand a été conservée.

³¹³ BNUS, MS 0.474/560, 20 prairial an 6 [8 juin 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre*.

³¹⁴ Ibidem.

« Les relations d'amitié qui sont rétablies entre l'Autriche et la France exigent (...) que vous empêchiez de la part des troupes sous vos ordres toutes les démarches qui tendraient à troubler le bon ordre chez un peuple ami et allié de la République française et dont les relations de bon voisinage n'ont point été interrompues avec les Etats de sa majesté l'Empereur. »³¹⁵

La réponse du commandant de Bregenz, qui n'a pas été conservée, rassure Schauenburg et lui permet à son tour d'envoyer des informations précises à Paris :

« Les renseignements qui me sont parvenus depuis sur ces événements m'ont rassuré sur les suites qui, je l'espère, n'auront rien de fâcheux. Le commandant (...) vient de répondre (...) qu'un sous-officier autrichien s'est permis de passer le Rhin avec deux paysans de la rive droite, mais que ces derniers seuls ont coupé des arbres de liberté. Le sous-officier a cependant été cassé sur le champ et renvoyé à la discipline de son corps. Le général Aufenberg³¹⁶ m'assure qu'il fera en sorte d'empêcher le renouvellement d'actes aussi contraires aux relations amicales rétablies entre les deux Nations. »³¹⁷

Jusqu'à confirmation par les actes, il reste vigilant sur la frontière orientale et demande que la force présente en Suisse ne soit en aucun cas réduite. Lauer, qui se trouve au plus près de ce secteur, est aussi informé de la réponse autrichienne. Schauenburg le prie d'envoyer dans les meilleurs délais la réponse de la Chambre administrative à la proclamation citée plus haut³¹⁸.

L'éloignement du gros des troupes françaises de cette partie de la Suisse rend complexe le contrôle des intrigues et autres incidents entre patriotes et défenseurs de l'ancien ordre des choses. Le général en chef demande, ici également, que ceux qui réclament sa protection « contre les insultes de l'aristocratie » lui fassent part] précisément des faits menaçants. Muni de ces informations, qu'il s'engage à transmettre aux autorités helvétiques, il mettra tous les moyens :

« (...) pour faire respecter les patriotes et maintenir la tranquillité publique. »³¹⁹

Le souci principal de Schauenburg est d'agir de manière pondérée sur la base de faits dûment avérés avant d'intervenir ou de faire intervenir les autorités helvétiques.

B.IV.3.2 : Agitation dans les cantons de Lucerne et des Waldstätten

Une région qui connaît aussi une certaine agitation est celle de la zone touchant aux anciens Bailliages Libres – ou Freiamt – à la frontière septentrionale du canton de Lucerne. Schauenburg reçoit le 30 juin une information d'un patriote lucernois concernant un potentiel projet de « conjuration » dans cette partie du canton, comprenant Beromünster, aussi appelé le Michelsamt, Knutwil, Büron et Hallwil. Le plan des agitateurs serait de s'emparer du chef-lieu du canton et de :

« (...) surprendre les villes où il y a des garnisons, d'assassiner les patriotes suisses, de se défaire et tuer les Français. 4000 hommes marcheront et envahiront Lucerne et s'y joindront avec la troupe des cantons ci-devant nommés démocratiques [UR, SZ, UW] ; (...) que des émissaires du canton Waldstetten vont entrer et sortir à la sourdine pour préparer et disposer le peuple à leur vue. »³²⁰

Cette information serait parvenue aux oreilles des agents du canton de Lucerne par deux patriotes,

³¹⁵ BNUS, MS 0.474/561, 20 prairial an 6 [8 juin 1798], Zurich, [Schauenburg], Au commandant des troupes autrichiennes à Bregenz. ASHR, Vol. II. p. 176, N° 15 mentionne ce courrier sous la date du 12 juin, texte intégral sous Annexe 1.8 infra.

³¹⁶ Franz Xaver, Freiherr von **Auffenberg**, * 1744, † le 23 décembre 1815, major-général autrichien.

³¹⁷ BNUS, MS 0.474/581 – B 2 64, 24 prairial an 6 [12 juin 1798], Zurich, [Schauenburg], Au citoyen Schérer, Ministre de la guerre

³¹⁸ BNUS, MS 0.474/582, 24 prairial an 6 [12 juin 1798], Zurich, [Schauenburg], A l'adjudant-général Lauer, commandant l'avant-garde

³¹⁹ BNUS, MS 0.475/836, 15 thermidor an 6 [2 août 1798], [Schauenburg], Au citoyen Reynaud, négociant français, à St Gale, poste restante

³²⁰ SHAT, B 2 65, 30 juin 1798 [12 messidor an 6], Lucerne, J.J. Widmer, membre de la Chambre administrative de Lucerne, Conforme à l'original allemand par Caspar Koch, agent du district de Lucerne, copie conforme, signé : Schauenburg. Texte intégral en Annexe 1.8 infra.

nommés, selon le message, Joseph Brouner, « *natif de Schaubhaus proche du village d'Emment à une lieue de Lucerne* » et Jean Zouf. L'auteur de la dénonciation ajoute que parmi les comploteurs il y aurait un homme qui se vanterait d'avoir « *été présent à 40 batailles.* »

Cette information, parvenue au général par le commandant de la brigade de gauche, ne provoque pas une inquiétude exagérée chez Schauenburg. Elle est transmise au gouvernement suisse, dans l'attente de renseignements potentiellement plus précis :

*« Quoique les menaces dont il est question ne m'épouvantent pas beaucoup et que d'ailleurs, si elles avaient quelque réalité, j'en eusse été prévenu sans doute par vous. Je vais cependant faire quelques dispositions militaires à ce sujet, jusqu'à ce que j'ai reçu de vous des notions précises sur la situation du canton de Valdstetten. »*³²¹

Copie de la déclaration des représentants lucernois est envoyée à Paris. Schauenburg en profite pour, très brièvement, signaler qu'une partie du canton de Bâle semble aussi s'agiter (cf. chap. B.IV.3.3 infra)³²².

La réponse du Directoire helvétique confirme que, si des bruits circulent, ils ne sont à ce stade pas de nature à provoquer des inquiétudes sérieuses. Il a déjà pris quelques mesures en ayant donné :

« (...) l'ordre aux préfets nationaux des cantons de Lucerne, Waldstetten, Oberland, Berne, et Soleure, de prendre toutes les mesures possibles pour recueillir des informations certaines. Outre cela, des émissaires avaient été envoyés dans les différents cantons. (Il) a fait venir son Ministre de la police et quelques personnes dignes de foi des cantons de Lucerne et de Waldstadt. Deux d'entre'eux sont représentants du peuple au Corps législatif.

*Leur rapport, en paraissant confirmer que ces bruits circulent, n'ont cependant procuré aucun indice alarmant. Trois d'entr'eux retournant dans leurs cantons ont promis de faire connaître tout ce qu'ils pourraient recueillir et le Directoire s'empresse de vous faire connaître les résultats. »*³²³

La situation est pourtant suffisamment sérieuse aux yeux de Schauenburg. Il ordonne l'envoi de 3 petits bataillons dans le secteur. C'est la 5^e légère, avec ses très faibles effectifs, qui en est chargée. Elle vient de remplacer à l'armée la 20^e légère, partie vers le Midi. Ce corps, qui ne dispose que de la moitié des effectifs d'une demi-brigade moyenne (cf. chap. C.II.3.3 infra), pourra être laissé dans cette position aussi longtemps que nécessaire sans dégarnir d'autres positions.

Schauenburg informe le Directoire helvétique que la situation est plus instable sur place que les seuls éléments figurant dans le compte-rendu des délégués lucernois ne le laisse entendre :

« (...) il paraît qu'il y a des individus des cantons de Berne et Soleure et d'après d'autres renseignements que j'ai qu'il y a aussi des intrigants qui cherchent à égarer le peuple dans les Petits Cantons, notamment les moines de St.-Gall. Je crois, (...) devoir vous proposer de faire faire des recherches à cet égard. »

Avant de pouvoir intervenir militairement, il faut que le gouvernement suisse prenne officiellement position et fasse les recherches et investigations autour des potentiels responsables :

« (...) il est essentiel de trancher dans le principe de tout mouvement. Je vous recommande derechef les moines de St.-Gall, qui méritent une attention toute particulière. Je pense aussi qu'il serait très utile de faire surveiller un nommé Paravichiny³²⁴ de Glaris qui, à ce que l'on dit, a été un des premiers à provoquer les Grisons contre nous. Ce jeune homme se trouve présentement dans le canton de Berne où il intrigue beaucoup et, depuis la réduction des Pe-

³²¹ BNU, MS 0.474/671, 17 messidor an 6 [5 juillet 1798], [Schauenburg], *Au Directoire helvétique*

³²² BNU, MS 0.474/690 – SHAT, B 2 65, 20 messidor an 6 [8 juillet 1798], [Schauenburg], *Au Directoire exécutif français*

³²³ SHAT, B 2 65, 6 juil 1798 [18 messidor an 6], *Arau, Copie de la lettre du Directoire exécutif de la République helvétique une et indivisible, Au citoyen Schauenburg, général en chef de l'armée française en Helvétie* document signé de Glayre et Mousson, copie conforme de Schauenburg

³²⁴ Il s'agit sans nul doute d'Emil Paravicini, ci-devant commandant des troupes glaronaises.

*tits Cantons, il est presque toujours en course. »*³²⁵

Le général ordonne le même jour au commandant de l'avant-garde de redoubler de vigilance et d'envoyer des informateurs dans les différentes parties susceptibles de se soulever :

« Vous ferez de votre côté, (...) les informations possibles en envoyant des émissaires dans les cantons de Schwitz, Glaris et du Sentis et en les chargeant de vous instruire de toutes les découvertes utiles qu'ils pourraient faire. Vous ne perdrez pas un moment pour me les transmettre. Vous surveillerez également la Turgovie et notamment les moines du St.-Galle.

*Si dans quelque endroit il se manifeste la moindre révolte, vous prendrez sur le champ et sans avoir besoin d'attendre mes ordres, les mesures les plus efficaces pour terrasser les factieux qui oseraient lever la tête et vous ferez conduire à mon quartier-général tous les meneurs ou instigateurs qui tomberaient entre vos mains. »*³²⁶

Lauer a la confiance du général en chef pour agir de manière efficace et proportionnée, sans avoir à recourir à une confirmation des actions à entreprendre. La grande latitude laissée à son subordonné donne une indication de la confiance placée en lui.

Les communes évoquées dans ces deux courriers sont, comme dans la dénonciation des représentants lucernois, Hallwil, Willisau, (Gross)wangen, Knutwil, (Bero)münster, et quelques autres villages, tous situés dans le canton de Lucerne ou dans les anciens Bailliages Libres.

A relever la méfiance à l'égard des quelques moines de l'abbaye de Saint-Gall encore présents, soupçonnés d'être encore aiguillonnés par le prince-évêque en fuite, Pankraz Vorster qui avait tenté, par une proclamation du 9 juin³²⁷, de réintégrer l'abbaye dans le Saint-Empire. Cet ensemble de mesures apparaît suffisant pour contenir toute velléité de révolte.

La question ne figure plus dans la correspondance des semaines et mois suivants.

B.IV.3.3 : Troubles locaux ailleurs en Suisse

Une première séquence d'agitation est signalée dans la campagne bâloise. Sa répression a été menée par les troupes de la ville de Bâle. Cette information parvient à Schauenburg « *de manière indirecte* », ce qui l'incite d'en demander confirmation au Directoire helvétique³²⁸.

Il ressort de sa réponse que c'est en particulier le district de Waldenburg et la commune d'Oberdorf et celles qui l'entourent qui ont été au centre d'un mouvement de mécontentement par lequel elles :

*« (...) avaient prétendu à un partage des magasins et des caisses. Le village d'Oberdorf s'était même assemblé et avait envoyé une circulaire pour porter les communes voisines à se réunir à cette demande. »*³²⁹

Le calme est ramené dans la région avec l'autorisation préalable du Directoire du 29 juin, par les propres moyens du Préfet national Natz qui :

*« (...) avant d'employer la force armée, en a prévenu le chef de brigade commandant les troupes qui se trouvent à Bâle et que celui-ci a eu la complaisance de lui promettre du secours si les circonstances l'exigeaient. »*³³⁰

³²⁵ BNUS, MS 0.474/683, 19 messidor an 6 [7 juillet 1798], [Schauenburg], *Au Directoire exécutif de la République helvétique*

³²⁶ BNUS, MS 0.474/686, 19 messidor an 6 [7 juillet 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Lauer, adjudant-général commandant l'avant-garde de l'armée*

³²⁷ ASHR, Vol. II, pp 179-180, 9. Juni 1798 [22 prairial an 6], *Wien, Proclamation des Fürstbistes Pankratius von St. Gallen zur Wahrung seiner Hoheitsrechte und Güter etc.*

³²⁸ BNUS, MS 0.474/672, 17 messidor an 6 [5 juillet 1798], [Schauenburg], *Au Directoire exécutif de la République helvétique*

³²⁹ SHAT, B 2 65, 6 juil 1798 [18 messidor an 6], *Arau, Copie de la lettre du Directoire exécutif de la République helvétique une et indivisible, Au citoyen Schauenburg, général en chef de l'armée française en Helvétie* document signé de Glayre et Mousson, copie conforme de Schauenburg

³³⁰ Ibidem.

Quatre communes ont été désarmées, quelques instigateurs arrêtés et déférés devant la justice, le tout sans avoir recours aux forces d'occupation.

Mi-juillet c'est une partie du canton de Baden qui s'agite, plus particulièrement les communes de Boswil et Jonen (AG). Le Préfet demande, par l'intermédiaire du Directoire helvétique, l'appui de l'armée³³¹.

Lauer reçoit l'ordre d'y envoyer immédiatement quelques troupes qui seront subordonnées au Préfet de Baden, seul habilité à diriger l'opération. Lauer n'avait pas accepté de mettre ses troupes à sa disposition, estimant en ce cas avoir besoin d'un ordre formel de son général en chef pour accepter une telle subordination. Il le lui donne et l'autorise formellement à répondre à futur à toute demande similaire faite par les autorités locales et :

*« (...) de donner sur le champ les ordres nécessaires pour qu'un détachement de cavalerie et d'infanterie, commandé par un officier supérieur, soit mis sur le champ à la disposition du préfet national de Baden pour appuyer l'exécution des ordres que le Directoire exécutif vient de lui transmettre. S'il se manifestait par la suite quelques troubles de cette nature, je vous donne d'avance l'autorisation de fournir de suite les forces nécessaires au maintien du bon ordre et à l'exécution des lois de la République helvétique. »*³³²

Menée par un chef de bataillon, l'opération, dont les sources française ne mentionnent pas les détails, a été rondement menée à en croire le satisfecit adressé par le général en chef à réception du rapport de son subordonné :

*« Je suis très satisfait, mon cher Lauer, des détails contenus de votre lettre du 27 de ce mois [15 juillet 1798]. Je ne puis que vous inviter à continuer la surveillance la plus active sur tout ce qui se passe autour de vous et à me faire connaître le résultat de vos observations. »*³³³

Sur le rapport que lui font Lauer et le Préfet de Baden, le commandant en chef s'estime satisfait des opérations menées et demande :

*« (...) à continuer la même surveillance et à vous tenir toujours bien informé de ce qui se passe dans vos environs. »*³³⁴

Des incidents modestes sont encore signalés début août dans la commune de Meierskappel (ZG) :

*« (...) une querelle entre des soldats et des habitants. Je n'ai aucun doute que vous n'ayez de suite, citoyen adjudant-général, pris les mesures convenables pour vous assurer de la vérité au sujet de ces rapports et que vous n'ayez fait punir les auteurs des désordres commis par nos soldats. »*³³⁵

La cause est clairement imputable aux militaires français. L'affaire est réglée à l'interne par la justice disciplinaire du corps et sans provoquer d'autres remous.

B.IV.4 : Menaces réelles ou supposées en-dehors de la Suisse ou sur ses frontières

Le perception de ce qui se passe dans les régions frontalières de la Suisse, tant dans le nord de l'Italie que le sud de l'Empire mène à de fréquents questionnements sur la capacité de la force militaire présente en Suisse de tenir sa position en cas d'action offensive, en particulier de l'Empire.

³³¹ BNUS, MS 0.475/736, 27 messidor an 6 [15 juillet 1798], *Au quartier général à Berne*, [Schauenburg], *Au Directoire exécutif de la République helvétique*

³³² BNUS, MS 0.474/686, 27 messidor an 6 [15 juillet 1798], *Au quartier général à Berne*, [Schauenburg], *Au citoyen Lauer, adjudant-général à Zurich*

³³³ BNUS, MS 0.475/758, 29 messidor an 6 [17 juillet 1798], [Schauenburg], *A l'adjudant-général Lauer, C^{dt} l'avant-garde de l'armée*

³³⁴ BNUS, MS 0.475/831, 14 thermidor an 6 [17 juillet 1798], [Schauenburg], *A l'adjudant-général Lauer*

³³⁵ BNUS, MS 0.475/875, 24 thermidor an 6 [11 août 1798], [Schauenburg], *A l'adjudant-général Lauer*

Dans cette ambiance généralement tendue, le général Schauenburg veille à respecter et faire respecter ceux qui représentent les pays avec lesquels la France est en paix. C'est notamment le cas de l'Espagne, dont l'ambassadeur José de Caamaño fait l'objet d'égards particuliers au moment où il annonce se rendre aux bains de Baden :

« *J'ai regret, Monsieur l'ambassadeur, qu'en vous rendant à Baden, votre route ne vous ait pas rapproché de mon quartier général. J'aurais eu bien du plaisir de faire votre connaissance.* »³³⁶

A toutes fins utiles, le commandant de la place est averti de l'arrivée de cet hôte de marque à Baden. Le général lui rappelle que tous les égards lui sont dus et que :

« *Les Français savent respecter leur alliés et ceux qui les représentent.* »³³⁷

B.IV.4.1 : Communications entre les armées françaises en Italie et en Suisse

Schauenburg reçoit parfois des nouvelles depuis l'Italie où le général Brune est toujours le commandant en chef. Ce dernier l'informe, dans un style très concis, du dénuement dans lequel se trouvent les troupes françaises en Italie. Sa comparaison avec les troupes sous les ordres de Schauenburg, considérées comme privilégiées, est teintée d'un soupçon d'envie (cf. p. ex. chap. D.III.3 infra). Revenant à sa réelle préoccupation, il relève que l'arrivée des renforts se déroule correctement :

« *Le 18^e de dragons a dégringolé sain et sauf le St. Bernard. Le gouvernement piémontais en a été épouvanté d'admiration. Les rebelles de la République romaine ont été battus et dispersés. On a vu à la hauteur de Livourne la flotte de Bonaparte. Un tremblement de terre a bouleversé la ville de Sienne, le 7 de ce mois [26 mai 1798³³⁸]. Le pape s'est sauvé à Florence. Salut et amitié [signé: Brune]* »³³⁹

S'intéressant au devenir de la Suisse, Brune demande d'intervenir auprès des autorités helvétiques pour obtenir le rappel des régiments suisses au service du Piémont :

« *Je vous prie, (...) d'inviter les Commissaires ou Ministres qui restent ou qui remplacent, à demander cette mesure dont le refus annoncerait peu de patriotisme et beaucoup de malveillance. La part que vous prendrez à cette affaire ne pourra qu'en hâter le succès.*

Je vous serais fort obligé si vous vouliez me faire abonner au journal des séances du Directoire et du Corps législatif de l'Helvétie. »³⁴⁰

Accusant réception³⁴¹ Schauenburg l'informe que cette demande est, comme de coutume, transmise tant à Rapinat, chargé de négocier l'affaire avec le gouvernement helvétique, qu'au Directoire français, qui doit valider la proposition qui sera faite par le Commissaire. La décision a un caractère avant tout diplomatique et non militaire. Ce sont les autorités civiles et supérieures, tant helvétiques que françaises, qui doivent se prononcer. Pour sa part, avant de connaître leur opinion, Schauenburg

³³⁶ BNUS, MS 0.475/790, 5 thermidor an 6 [23 juillet 1798], [Schauenburg], *Au chevalier de Caamano, ambassadeur d'Espagne près la République helvétique*

³³⁷ BNUS, MS 0.475/791, 5 thermidor an 6 [23 juillet 1798], [Schauenburg], *Au commandant des troupes française à Baden*

³³⁸ *Ce séisme d'intensité maximale de VII et de magnitude équivalente de 4.74 Mw (Istituto Nazionale di Geofisica e Vulcanologia (I.N.G.V.) : http://emidius.mi.ingv.it/DBMI11/query_eq/) ne figure pas dans le catalogue des forts tremblements de terre. Toutefois, on le trouve bien dans la révision de l'I.N.G.V. Ce séisme a atteint une intensité de VII sur Siena et IV pour Firenze.* In : *Vulnérabilité sismique des Monuments Historiques en Italie*, Volume IV : *Molise, Puglia, Siena, Firenze, Verona*, Voyage d'étude, juillet – août 2013, organisé par Dynamique Concept, p.86.

³³⁹ BNUS, MS 0.483/107, 17 prairial an 6 [5 juin 1798], *Du quartier général de Milan, Brune, Général en chef, Au général de division Schauenburg, commandant-en-chef l'armée française en Helvétie*

³⁴⁰ BNUS, MS 0.483/112, 26 prairial an 6 [14 juin 1798], *Du quartier général de Milan, Brune, Général en chef, Au général de division Schauenburg, commandant l'armée française en Helvétie*

³⁴¹ BNUS, MS 0.474/615, 2 messidor an 6 [20 juin 1798], à Zurich, [Schauenburg], *Au général en chef Brune, commandant l'armée d'Italie*

ne craint pas le retour de ces troupes en Suisse³⁴².

Après mûre réflexion, Paris ordonne à Schauenburg de ne rien entreprendre pour opérer le retour au pays des régiments suisses au service du roi de Sardaigne :

*« Le Directoire exécutif, (...) croit devoir vous enjoindre de suspendre toute démarche à cet égard jusqu'à ce que vous receviez des ordres contraires. Vous sentirez facilement que le retour de ces troupes, dans des moments d'agitation, pourrait entraîner de grands inconvénients. Nous vous invitons à nous faire part de votre opinion personnelle. »*³⁴³

Avant de prendre une décision définitive, le Directoire veut connaître l'opinion de celui qui a sa confiance et qui est en mesure d'estimer la pertinence ou non d'un tel retour. Cette opinion personnelle est plus nuancée ou moins neutre que celle du premier courrier :

*« Le danger qui pourrait résulter dans ce moment d'agitation du retour de ces troupes en Suisse m'avait déjà frappé et je pense que les ennemis du nouvel ordre des choses pourraient en profiter pour encourager la malveillance. D'ailleurs, ces troupes se trouvant en service de puissance amie de la France République française, ne serait-il pas contraire à l'amitié rétablie entre elles et nous, de diminuer des forces dont elles peuvent avoir besoin ? Et la demande relative aux régiments employés en Piémont amènerait naturellement celle concernant les Suisses au service d'Espagne. Ne serait-ce pas servir les intérêts de nos ennemis, et surtout l'Anglais, que de priver cette puissance des forces qui la défendent contre ses entreprises. »*³⁴⁴

Ayant envoyé cette réponse très pondérée à Paris, il informe Brune de la position du Directoire et du préavis qu'il vient de lui faire et que selon les :

*« (...) ordres du Directoire, il ne sera fait quant à présent aucune démarche à cet égard. »*³⁴⁵

La solution finalement adoptée ne sera pas le retour en Suisse mais un accord :

*« (...) avec la France, aux termes de laquelle les régiments suisses au service du roi de Sardaigne devaient passer, sauf le régiment grison de Christ, à l'armée française. »*³⁴⁶

Un incident unique, mais révélateur de la volonté des autorités helvétiques de faire respecter les frontières de son territoire, apparaît au détour d'un échange entre le Directoire et Schauenburg. Un petit groupe de soldats de la République cisalpine a poursuivi un voyageur italien jusqu'à Locarno où ils l'ont arrêté.

C'est une violation caractérisée du territoire suisse dont, selon Schauenburg, le gouvernement helvétique doit se plaindre auprès des autorités cisalpines. Il peut aussi s'adresser au gouvernement français pour que ce dernier aplanisse ce différend entre Républiques soeurs, certain que :

*« (...) cet incident n'altérera pas l'harmonie qui doit régner entre deux républiques qui ont là des motifs pour demeurer amies et qui ont les mêmes droits à l'amitié et à la protection de la République française. »*³⁴⁷

³⁴² BNUS, MS 0.474/614, 2 messidor an 6 [20 juin 1798], à Zurich, [Schauenburg], *Au Directoire exécutif de la République française*

³⁴³ BNUS, MS 0.483/121, 9 messidor an 6 [27 juin 1798], Paris, *Le Directoire exécutif, Au général en chef Schauenburg*. Le courrier est signé de Merlin et Lagarde

³⁴⁴ BNUS, MS 0.474/658, 14 messidor an 6 [2 juillet 1798], [Schauenburg], *Au Directoire exécutif de la République française*

³⁴⁵ BNUS, MS 0.474/663, 15 messidor an 6 [3 juillet 1798], *Au quartier général à Berne*, [Schauenburg], *Au général Brune, commandant en chef l'armée d'Italie*

³⁴⁶ « *Ensuite du décret du 6 décembre 1798, le gouvernement français ordonna aux régiments suisses de se ranger aux ordres de Joubert. Cette détermination fut prise malgré le désir du Roi que ces corps fussent rapatriés, et qu'il eût déjà à cet effet attribué 14 000 francs à chaque compagnie. Tous les Suisses passèrent ainsi sous les ordres du général en chef de l'armée française et la plupart durent suivre celle-ci lorsqu'elle se retira du Piémont* ». GYSIN, N., « Les troupes suisses dans le royaume de Sardaigne », in : *Revue militaire suisse*, vol. 59 (1914), cahier 7, p. 537

³⁴⁷ BNUS, MS 0.475/725, 24 messidor an 6 [12 juillet 1798], [Schauenburg], *Au Directoire exécutif de la République*

L'incident n'est plus évoqué dans la suite de la correspondance française. Pour le reste, les rapports entre Schérer et ses deux commandants en Italie et en Suisse, ainsi que celle, directe, entre eux, se résument à la communication des informations concernant les routes et dates d'arrivée des troupes qui passent de ou à travers la Suisse vers l'Italie³⁴⁸.

B.IV.4.2 : La crainte d'agissements d'agents anglais sur sol helvétique

Le premier message se référant à la politique des Puissances anti-françaises, concerne les manœuvres imputées aux agents de l'Angleterre. Ces derniers dénoncent le « coup d'Etat légal » du 22 floréal an 6 [11 mai], par lequel le Directoire français avait :

« (...) annulé les élections d'avril 1798 dans huit départements, écartant ainsi 106 députés jacobins au profit de représentants gouvernementaux. Le coup d'Etat assura au Directoire une année de stabilité qui lui permit de faire une œuvre réformatrice. »³⁴⁹

Schauenburg, qui rejette les royalistes autant qu'il craint les héritiers des Conventionnels dont il eut à souffrir les excès (cf. chap. A.I.2 supra), affiche par une proclamation révélatrice de sa vision politique sa loyauté. Il relaye, à sa manière, l'information à « ses frères d'armes » et invite l'armée à dénoncer ceux qui douteraient de la justesse des décisions prises par les autorités parisiennes :

« Braves défenseurs de la patrie, confiez vous dans la décision du Corps législatif et du Directoire exécutif qui veulent la liberté de la République, la gloire du nom français et qui ne souffriront pas que vous ayez inutilement versé votre sang pour une si belle cause. »³⁵⁰

En flagrante contradiction avec les articles 11 de la « Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen » de 1789, ou l'article 7 de celle de 1793 et même de l'article 353 de la Constitution du 5 fructidor an 3 [22 août 1795]³⁵¹, ce message illustre clairement comment la liberté d'expression est, en réalité, singulièrement et réellement limitée sous le Directoire ! Une opinion divergente expose son auteur à la rigueur des poursuites, et devant la justice militaire plutôt que la justice ordinaire. C'est une des rares occasions par laquelle le général en chef rend compte à la troupe de ce qui se passe à Paris. L'armée doit porter et propager, là où elle est, le message révolutionnaire qui est celui du gouvernement. Cette information a été mise à l'ordre de l'armée sur la suggestion expresse de Schérer qui est informé en retour que sa demande a été prise en compte :

« J'ai reçu, (...) votre lettre du 25 floréal [14 mai] par laquelle, en me prévenant que le cabinet de Londres se propose d'envoyer aux armées des emissaires pour tromper les défenseurs de la patrie et calomnier la loi du 24 de ce mois relative aux élections, vous m'engagez à traduire devant le Conseil de guerre ceux qui se présenteraient pour remplir cette perfide mission. J'ai mis à l'ordre de l'armée le paragraphe que renferme votre lettre pour la prémunir contre tels projets de l'étranger. Je surveillerai rigoureusement tous ceux qui pourraient venir en Suisse pour les exécuter et je les ferai punir de manière à décourager tous les autres. J'ai communiqué le même avis au Directoire helvétique et j'ai lieu de croire qu'il me seconde-

helvétique

³⁴⁸ SHAT, B 13 201, 5 thermidor an 6 [23 juillet 1798], *Analyse de la correspondance du Ministre, bureau du mouvement, lettres aux commandants en chef en Italie, en Suisse et à Mayence et au commandant de la 5^e division militaire et à leurs ordonnateurs en chef pour le mouvement de l'artillerie.*

³⁴⁹ https://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/loi_du_22_floréal_anVI/119716 14.06.2021

³⁵⁰ BNUS, MS 0.482, pp. 59-61, 2 prairial an 6 [21 mai 1798], *Au quartier général à Zurich, Ordre du jour.* Texte intégral en Annexe 1.8 infra.

³⁵¹ L'article 11 de la « Déclaration » de 1789 stipule : « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme ; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi ». L'article 7 de la « Déclaration » de 1793 dit : « Le droit de manifester sa pensée et ses opinions, soit par la voie de la presse, soit de toute autre manière (...) ne peuvent être interdits. (...) » cité d'après « Les Droits de l'Homme », Anthologie de J.-J. Gandini, Paris, Librio, 1998, pp 22-23. La Constitution du 5 fructidor an 3 dit : « Article 353. - Nul ne peut être empêché de dire, écrire, imprimer et publier sa pensée. - Les écrits ne peuvent être soumis à aucune censure avant leur publication. - Nul ne peut être responsable de ce qu'il a écrit ou publié, que dans les cas prévus par la loi. » <https://www.conseil-constitutionnel.fr/les-constitutions-dans-l-histoire/constitution-du-5-fructidor-an-iii> 21.07.2021

*ra dans la recherche et la punition des agitateurs. »*³⁵²

La dépendance de la Suisse, en particulier en matière de politique étrangère, ressort aussi de ce message : Paris ordonne, Aarau est « invité » à exécuter sur le sol helvétique les mêmes mesures.

Lorsque Schauenburg reçoit des nouvelles d'une défaite anglaise à Ostende infligée par les troupes françaises, l'armée entière en est immédiatement informée :

*« (...) faire part à l'armée des succès que nous venons d'obtenir sur les Anglais. 300 hommes des 46^e et 94^e ½ brigades ont attaqué une colonne anglaise de 4000 hommes qui avait débarqué près d'Ostende. Leurs membres et leurs retranchements ont bientôt cédé à la baïonnette. 1800 Anglais ont mis bas les armes. Le reste s'est embarqué avec précipitation. Huit pièces de canon, deux obusiers et une grande quantité de fusils sont tombés en notre pouvoir. Parmi les prisonniers se trouvent deux généraux-majors et 108 officiers. »*³⁵³

Les chefs de corps reçoivent même copie d'une lettre³⁵⁴, adressée par le chef de la 46^e de ligne à Schauenburg, annonçant son succès face aux Anglais.

B.IV.5 : Postures française et helvétique face aux Grisons et à l'Autriche

La situation des Grisons est un sujet durable de préoccupation, tant pour les autorités helvétiques, qui espèrent que les Ligues Grises rejoindront, comme le prévoit la constitution, la nouvelle République, que pour le général en chef qui craint que ce petit pays toujours souverain, mais amputé l'année précédente de la Valteline, intégrée à la République cisalpine depuis le 10 octobre 1797³⁵⁵, ne devienne un enjeu, voire une base, pour l'Autriche sur les frontières helvétiques.

L'affaire de la Valteline a mis en exergue le double clivage qui divise la société grisonne : confessionnel entre protestants et catholiques, et politique entre conservateurs et révolutionnaires, ou du moins réformistes, inspirés par les idéaux de la Révolution française.

Dans un premier temps, surtout après la défaite de la Suisse centrale, les Grisons sont une terre de repli pour ceux qui n'ont pas accepté la fin des opérations en Suisse centrale, voire même l'invasion du mois de mars.

Résident français aux Grisons, le citoyen Florent-Guyot³⁵⁶ correspond de manière régulière avec Schauenburg. Dans son message de fin mai, il le remercie d'avoir poussé les autorités glaronaises d'empêcher la propagande des émissaires de ce canton aux Grisons. Son action a :

³⁵² BNUS, MS 0.473/475, 3 prairial an 6 [22 mai 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre Schérer* avec renvoi à BNUS, MS 0.482, pp. 59-61 supra.

³⁵³ « *Le 19 mai 1798 une troupe anglaise débarqua dans les dunes à l'est du port et s'empara des écluses de Slykens, dont elle fit sauter deux piles, mais lorsqu'elle voulut se réembarquer, une forte tempête était survenue et elle ne le put pas. Le lendemain matin les Anglais furent attaqués par des troupes françaises accourues de toutes parts et ils durent se rendre après un combat acharné.* », LOONTIENS, C, « L'Histoire d'Ostende », in : *Revue belge de numismatique, s.l., s.d.* p.35. BNUS, MS 0.482, pp. 68-71, 12 prairial an 6 [31 mai 1798], *Au quartier général à Zurich, Ordre du jour.*

³⁵⁴ BNUS, MS 0.482, pp. 73, 15 prairial an 6 [3 juin 1798], *Au quartier général à Zurich, Ordre du jour.*

³⁵⁵ « *Consulté en tant que médiateur, le général Bonaparte accorde la liberté aux baillages que la République cisalpine annexe le 22 octobre 1797, quelques jours après le traité de Campo Formio. (...) Il accorderait la Valteline comme quatrième ligue libre aux Grisons, à la condition que ceux-ci signent une alliance avec les Républiques française et cisalpine et qu'ils interdisent le passage à tout ennemi de la France, du Rhin par les cols jusqu'au lac de Côme. Ce verrou militaire, objectif essentiel des négociations, serait fort utile à Bonaparte. Malheureusement, les hommes politiques des Grisons hésitent. En acceptant la Valteline, les protestants craignent la suprématie catholique, les conservateurs une majorité révolutionnaire. De guerre lasse, Bonaparte fait annexer la Valteline à la Cisalpine* » fût-ce à une faible majorité (24 juridictions contre, 21 pour, 14 incertaines et 4 abstentions). BURGNER, LOUIS. « Napoléon Bonaparte et la Suisse: méthodes et décisions. », in : *The French Review*, vol. 45, no. 1, 1971, pp. 46-55. JSTOR, www.jstor.org/stable/385691. Accessed 22 June 2021.

³⁵⁶ Guiot de Saint-Florent, dit **Florent-Guyot**, * le 27 juillet 1755 à Semur-en-Auxois (Côte-d'Or), † le 16 avril 1834 à Avallon (Yonne). Résident français près les Ligues Grises depuis le 16 avril 1798.

« (...) produit les bons effets que nous pouvions en attendre. Il ne circule plus dans ce pays d'émissaires glaronnais pour indisposer les communes contre la constitution helvétique. En même temps, le gouvernement de Glaris a écrit au comité de gouvernement des Grisons pour l'inviter à accepter cette constitution et le comité a envoyé sa lettre aux communes. Tous les bons esprits se déclarent pour la réunion, et j'ai tout lieu d'espérer qu'elle s'effectuera sous peu de temps sans secousses ni convulsions. »³⁵⁷

La suite des événements démontrera à quel point le résident français se berce d'illusions...

Les Grisons sont une voie de passage pour des déserteurs français venant de la République cisalpine. Comme ils ne peuvent rentrer en France, Schauenburg craint qu'ils n'en viennent à entrer dans les troupes autrichiennes. Florent-Guyot doit veiller à prévenir de tels mouvements³⁵⁸. Schérer doit aussi rechercher avec son collègue Talleyrand des solutions pour éviter de renforcer les armées autrichiennes :

« Le résident, en me témoignant sa douleur de voir ainsi des Français augmenter les forces d'une puissance étrangère, me prie de vous en rendre compte et de vous inviter à concerter avec le Ministre des relations extérieures le parti qu'il convient de prendre (...) dans cette circonstance. »³⁵⁹

Sur le plan politique, le Résident poursuit ses manoeuvres pour convaincre les Liges grises à opter pour la « réunion de leur pays à l'Helvétie ». Selon lui, les esprits sont mûrs pour opérer en ce sens. Le parti de ceux qui défendent la réunion a mis au point un plan dont il s'empresse d'informer Schauenburg. Son soutien est indispensable pour en assurer la réussite.

D'abord ils enverraient une délégation à Aarau pour en obtenir l'envoi d'un message et de deux représentants de la République helvétique, choisis en Suisse centrale, car « Grand Comité de Gouvernement » sera réuni pour traiter de la question de la réunion

« (...) il n'est pas douteux que la majorité sera pour l'affirmative, car les cinq-sixièmes du comité se sont déjà expliqués pour la réunion.(...) vous concevez que les instants pour agir sont précieux et que nous ne pouvons pas en perdre un seul. Si la réunion n'est pas votée avant un mois, ce pays sera déchiré par des discussions intérieures, la cour de Vienne en prendra le prétexte d'y envoyer des troupes et les Grisons passeront sous le joug de l'Autriche ou deviendront l'occasion de renouvellement de la guerre. »³⁶⁰

Le refus d'accorder à la Valteline le statut de quatrième Ligue égale en droits l'a été par des juridictions très partagées, en camps d'importance sensiblement égaux. Florent-Guyot pense aussi s'adresser lui-même aux Grisons en démontrant que leur isolement les condamne à la pauvreté et surtout, tirant les enseignements des événements de la Suisse centrale, que la religion n'est pas menacée. Confiant dans sa capacité à convaincre la population, il veut rassurer les Grisons sur les intentions pacifiques et protectrices de la France. Jusqu'à ce point, l'intervention française se limiterait à l'activisme du Résident, mais il sait que cela pourrait ne pas suffire.

C'est pourquoi il imagine l'intervention de Schauenburg et de ses troupes, la proximité de 4000 Autrichiens entre Lindau et Balzers provoquant des craintes chez les indécis. Pour établir une sorte d'équilibre, Schauenburg est invité à placer, lui aussi, des troupes dans le Rheintal par Sargans jus-

³⁵⁷ SHAT, B 2 64, 5 prairial an 6 [24 mai 1798], Reichenau près Coire, Le Résident de la République française près celle des Grisons, Au citoyen général en chef de l'armée en Helvétie

³⁵⁸ BNUS, MS 0.473/515, 13 prairial an 6 [1^{er} juin 1798], Zurich, [Schauenburg], Au citoyen Florent-Guyot, Résident de la République française près celle des Grisons

³⁵⁹ BNUS, MS 0.473/573, 23 prairial an 6 [11 juin 1798], Zurich, [Schauenburg], Au citoyen Schérer, Ministre de la guerre

³⁶⁰ SHAT, B 2 65, 7 messidor an 6 [25 juin 1798], Reichenau près Coire, Copie de la lettre écrite par Le Résident de la République française près celle des Grisons, Au général en chef de l'armée française en Helvétie. Texte intégral en Annexe 1.9 infra.

qu'à Ragatz et en Glaris. Cette proposition audacieuse, pour ne pas dire téméraire, ne suscite pas un enthousiasme spontané.

Schauenburg consulte Rapinat, tout aussi sceptique face à cette proposition. La question principale qui se pose à ces deux hauts responsables est celle de leur compétence en la matière et de la compatibilité d'un tel mouvement avec leurs ordres de mission respectifs. Y trouvent-ils des éléments qui leur permettraient de s'approcher des Grisons, voir d'y entrer ? Comment réagirait le Directoire de Paris à une telle opération ? L'armée française en Suisse dispose-t-elle des moyens, tant en hommes que logistiques, pour faire un tel mouvement ? C'est la question que Schauenburg s'est empressé de poser aux Directeurs et la pression mise par le Résident n'y aura rien changé.

Mais la partie de l'analyse de Florent-Guyot montrant que c'est le dernier moment d'agir est prémonitoire. Les événements de fin 1798 et 1799 lui donneront raison.

Les tensions provoquées par le premier passage de troupes vers l'Italie, le changement de deux Directeurs et les diatribes proférées puis retirées au Grand Conseil s'étant apaisées, Schauenburg écrit le 1^{er} juillet à Paris. Il transmet le courrier cité ci-dessus. Le Directoire ayant désavoué Rapinat, qui n'avait pas été autorisé par son ordre de mission à mener son action, il demande des instructions précises sur la marche à suivre pour éviter semblable mésaventure. Selon Schauenburg et Rapinat il est urgent ... d'attendre, aussi pour des raisons d'ordre purement militaire et de cohérence d'action en Suisse même. Les deux pensent :

« (...) que les mesures proposées pourraient avoir dans ce moment les inconvénients les plus graves. En effet, aucune de vos instructions ne s'est expliquée positivement sur vos intentions à cet égard et je n'ai fait jusqu'ici aucune disposition militaire pour accélérer cette réunion. (...) Le mouvement que vient de faire l'armée pour se rapprocher de l'Aar l'a encore éloignée de la République des Grisons et j'y ai été d'autant plus déterminé que les cantons limitrophes que le Résident me proposait d'occuper ne présentent aucune infidélité. »³⁶¹

Comment expliquer aux habitants de la Suisse orientale, qui se sont rangés peu ou prou derrière le nouveau régime, qu'ils ont soudain à subir la présence d'une troupe aussi nombreuse et cela dans un territoire dont les ressources propres sont très limitées ? A ces considérations pratiques et locales s'en ajoutent d'autres, d'une portée bien plus large :

« Il est plus que probable que le sort de la Suisse entre dans les négociations entamées à Rastatt et, comme il paraît d'après la lettre du Résident que la réunion proposée trouvât des opposants, il est possible que la marche des troupes renouvelle dans ce pays les scènes sanglantes des Petits Cantons et du Valais. Avant donc de répondre prendre un parti dans une circonstance aussi délicate, je crois devoir attendre vos ordres ultérieurs et je réponds dans ce sens au Résident. »³⁶²

Très prudents, Schauenburg et Rapinat craignent de provoquer, par tout mouvement qui ne serait pas expressément ordonné par le gouvernement de Paris, une rupture ou au moins une incidence négative sur les négociations en cours à Rastatt.

Il n'est plus seulement question de la réunion des Grisons, Etat indépendant à ce moment précis, à la République helvétique. Il est question de politique européenne, de rapports de force entre la France et l'Empire. Cet enjeu là dépasse, de beaucoup, les compétences limitées des représentants de la Grande Nation en Helvétie et aux Grisons. C'est ce que Schauenburg répond à Florent-Guyot :

« (...) il serait impolitique d'influencer dans ce moment par la force une réunion qui, (...) trouvera quelque opposition de la part des prêtres et des fanatiques dont ce pays abonde, (...). A ces considérations il s'en joignent d'autres qui naissent de la position actuelle de l'ar-

³⁶¹ BNUS, MS 0.474/656 - SHAT, B 2 65, 13 messidor an 6 [1^{er} juillet 1798], [Schauenburg], *Aux C^{ens} Directeurs de la République française*

³⁶² Ibidem

mée. La réduction qu'elle vient d'éprouver m'a forcé de retirer les troupes qui se trouvaient dans la Turgovie et à les rapprocher de l'Aar.

(...) les cantons limitrophes que vous proposez d'occuper ne présentent aucune ressource pour les subsistances et la formation de magasins serait fort difficile. (...) j'ai fait des observations au Directoire exécutif (...) et comme aucune de ses instructions ne s'est encore expliquée sur cet objet d'une manière positive, j'attendrai ses ordres ultérieurs avant d'opérer aucun mouvement de troupes. J'ai lieu de croire, (...) que vous sentirez vous-même la nécessité d'ajourner jusqu'à la réponse du Directoire toutes démarches officielles dont le succès ne serait pas assuré et qui pourrait compromettre inutilement la tranquillité publique. »³⁶³

Les forces présentes en Suisse ne bougeront pas sans un ordre formel de Paris et le Résident doit lui-même faire preuve de retenue dans une question dont les enjeux le dépassent largement.

Ce courrier à Florent-Guyot lui est adressé par l'intermédiaire de l'adjudant-général Lauer, à qui on confie que son contenu est de la plus haute confidentialité, portant sur un sujet :

« (...) d'autant plus important qu'il s'agit de prévenir dans ce pays une explosion qui pourrait avoir dans ce moment des suites fâcheuses et troubler la tranquillité dont nous jouissons. »³⁶⁴

L'option de Rapinat et de Schauenburg, qui décident de ne pas bouger en direction des Grisons, est initialement validée par le Directoire français dans un message aussi bref que clair. Il :

« (...) approuve le parti que vous avez pris de ne pas déférer à ces propositions. »³⁶⁵

Cette décision est aussitôt transmise par le général en chef au Résident :

« (...) le Directoire exécutif approuve le parti que j'ai pris de ne point déférer aux propositions que vous m'avez faites relativement au pays des Grisons. »³⁶⁶

Elle est aussi transmise au représentant français dans l'Empire :

« Je n'ai pas cru devoir accéder à la demande du C^{en} Guyot qui aurait pu avoir des conséquences fâcheuses, attendu que cette réunion projetée trouverait infailliblement des opposants, (...) J'ai soumis à la décision du Directoire cette proposition. Il a jugé, comme moi, que la démarche proposée par le C^{en} Guyot était prématurée. »³⁶⁷

Début août, le gouvernement change de discours par rapport à son message du 16 juillet, laissant entendre que la proposition de Florent-Guyot pourrait être mise en oeuvre, mais en y mettant quelques conditions qui n'en permettent en réalité pas la concrétisation :

« Il a pensé qu'il n'y aurait aucun inconvénient à opérer ce mouvement, pourvu,

1° que vous eussiez à votre disposition assez de forces pour ne pas compromettre l'armée qui est sous vos ordres en la divisant trop ;

2° que vous eussiez des moyens et de la faire subsister sur les points indiqués par la lettre du citoyen Florent-Guyot, du 7 messidor [25 juin] ;

3° que les troupes que vous feriez marcher n'entrassent point dans le pays des Grisons et s'en tintissent seulement à une certaine distance pour observer les 4000 Autrichiens qui se trouvent à portée. »³⁶⁸

³⁶³ BNUS, MS 0.474/659 - SHAT, B 2 65, 14 messidor an 6 [2 juillet 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Florent-Guyot. Résident de la République française près celle des Grisons, Aux Bains de Pfäfers*, avec référence à BNUS, MS 0.474/656 supra.

³⁶⁴ BNUS, MS 0.474/666, 15 messidor an 6 [3 juillet 1798], [Schauenburg], *A l'adj^g Lauer, à Zurich*

³⁶⁵ BNUS, MS 0.483/134, 28 messidor an 6 [16 juillet 1798], *Paris, Le Directoire exécutif, Au citoyen Schauenburg, général en chef de l'armée française en Suisse*

³⁶⁶ BNUS, MS 0.474/659, 5 thermidor an 6 [23 juillet 1798], [Schauenburg], *Au C^{en} Florent-Guyot. Résident de la République française près celle des Grisons, Aux bains à Pfäfers*

³⁶⁷ BNUS, MS 0.475/853, 20 thermidor an 6 [7 août 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Bacher, chargé d'affaires de la République française près la diète de l'Empire germanique*

³⁶⁸ BNUS, MS 0.483/138 – SHAT, B 2 65, 22 thermidor an 6 [9 août 1798], *Paris, Le Directoire exécutif, Au général Schauenburg, commandant en chef l'armée française en Suisse, à Berne*

C'est un clair changement de doctrine par rapport au potentiel front oriental en Europe et le général doit renseigner le gouvernement s'il est en mesure d'adapter son dispositif.

Que dit le rapport de l'adjudant-général Lauer, dont copie est adressée au Directoire, à propos de la situation aux Grisons ? Il fait un état détaillé des votes des communes pour (11) ou contre (34) la réunion des Grisons à la République helvétique. Ce résultat est bien plus tranché que le refus de statut le quatrième Ligue à la Valteline. Florent-Guyot indique à quelles personnes et entités est dû ce rejet de la réunion. Il en attribue la responsabilité à Marc-Antoine Planta³⁶⁹ qui aurait influencé Coire où les opposants sont en majorité. Il cite les Salis de Zizers et un aubergiste de Coire qui s'opposent aussi et s'en prennent aux "patriotes". Le clergé n'est pas oublié, en particulier l'évêque de Coire qui intimiderait et égarerait le peuple.

Vient enfin le rôle de l'Autriche qui, par son Ministre plénipotentiaire Cronthal³⁷⁰ agite les esprits. L'Autriche aurait un parc d'artillerie à Bludenz, 8000 hommes se trouveraient sur le Rhin dans le secteur de Bregenz, nombre en augmentation et il se dit que :

*« (...) les Autrichiens doivent marcher dans le Pays des Grisons à Bregentz et environs. Il est défendu aux Français, ainsi qu'aux Suisses de porter la cocarde nationale. »*³⁷¹

Ce rapport de Lauer est étayé d'un rapport du Préfet du Sentis du même jour, lui aussi adressé en copie au Directoire. Il fait état des renforts qui s'acheminent vers le Vorarlberg. L'arrivée annoncée d'une force de 20'000 hommes déclenche dans cette partie de l'Autriche un branle-bas pour y réunir les ressources nécessaires et des discussions similaires à ce qui se passe en Suisse : faut-il cantonner ou camper les troupes ? Comment doit-on ou peut-on protéger la population locale ?

Ces considérations logistiques sont intéressantes. Elles démontrent que partout où se concentrent des troupes, les relations à la population civile constituent une problématique majeure à gérer. Schauenburg est surtout mis en alerte par les informations militaires :

« Il doit aussi avoir été tenu à Bregentz un Conseil de guerre sur l'état actuel des choses, auquel ont assisté les généraux Gotz et Salis, qui étaient arrivés depuis peu dans cette ville, en habit bourgeois et accompagnés de plusieurs Suisses inconnus. Aussitôt après la tenue du Conseil de guerre, il a été ordonné de faire marcher sur Bundten [Bludenz ?] le régiment de Bréchainville³⁷² et les escadrons du régiment de l'archiduc Johann³⁷³, et de les remplacer par les régiments Devins³⁷⁴ et Neugebauer³⁷⁵. Ce premier régiment arriva effectivement vendredi

³⁶⁹ Il n'a pas été possible de déterminer de quelle personne il s'agit précisément. Il peut s'agir d'une erreur sur le prénom, deux Planta étant actifs à cette époque : Peter, de la ligne Wildenberg, 1734-1805, ci-devant Landeshauptmann de la Valteline (1789) et futur membre du gouvernement intérimaire de 1799-1800. Gaudenz, de la ligne Samedan, 1757-1834, négociateur malheureux des Trois Ligues concernant la Valteline auprès de Bonaparte en 1797. Se rend à Paris comme représentant des Trois Ligues en 1798. D'après HBL, Band 5, S. 450-451

³⁷⁰ Anton von **Cronthal**, * le , † le . Chargé d'affaires autrichien auprès de la République des III Ligues, s'opposa au rattachement des Grisons à la République helvétique et provoqua la convention prévoyant l'entrée des troupes autrichiennes (18 octobre 1798).

³⁷¹ SHAT, B 2 65, 23 thermidor an 6 [10 août 1798], Zurich, *Extrait de la lettre de l'adj'-g^{al} Lauer, commandant l'avant-garde de l'armée française en Helvétie, Au général Schauenburg, commandant en chef l'armée*. Texte intégral en Annexe 1.9 infra.

³⁷² Le régiment de Bréchainville porte le numéro 25, son aire de recrutement est l'arrondissement de Prachim en Bohême et de Stanislau (auj. Ivano-Frankivsk en Ukraine), sa garnison est à Krumau (auj. Český Krumlov en République tchèque). OTTENFELD, Rudolf Otto von ; TEUBER, Oscar, *Die österreichische Armee : von 1700 bis 1867*, Wien, Berté, 1895, S. 252.

³⁷³ Il s'agit du régiment de dragons de l'archiduc Johann qui porte le numéro 3. OTTENFELD, op.cit., S. 299.

³⁷⁴ Le régiment de Vins porte le numéro 37, son aire de recrutement est la Hongrie et sa garnison Grosswardein (auj. Oradea en Roumanie). OTTENFELD, op. cit., S. 253

³⁷⁵ Le régiment Neugebauer porte le numéro 46, son aire de recrutement est la région d'Innsbruck, sa garnison Fribourg en Brisgau. OTTENFELD, op.cit., S. 253.

soir 4 du courant, et il laissa 78 hommes dans le village de Gaissau³⁷⁶, du reste les communications avec les pays autrichiens continuent comme du passé, malgré que l'on assure que toutes les communications sur le Rhin seront rompues. »³⁷⁷

Les dispositions prises par Schauenburg pour se porter sur les frontières des Grisons sont adressées à Florent-Guyot et au Directoire helvétique. Au Résident français, dont une partie du plan est mise en oeuvre, conformément à la volonté parisienne prioritaire, il écrit :

« (...) comme je désire autant qu'il est en moi de remplir les intentions du Gouvernement, quand elles me sont connues officiellement, je viens de donner ordre à deux demi-brigades de se porter dans le Sargans. Sous les ordres de l'adjudant-général Lauer, ce corps qui doit être soutenu par un autre d'égale force, sera rendu à sa destination le 10 fructidor [27 août]. Il aura pour objet d'observer les mouvements des Autrichiens qui paraissent se renforcer à Feldkirch, Bregentz et environs.(...) Quant aux mesures militaires, les ordres du gouvernement et les circonstances impérieuses désigneront seuls ma conduite. »³⁷⁸

En clair, il ne peut satisfaire à aucun ordre ni même désir dans ce dernier domaine de la part du Résident. Pour les questions purement politiques, il rappelle qu'il faut s'adresser au citoyen Rapinat.

Au Directoire helvétique, il justifie l'occupation de la Suisse orientale par les ordres venus de Paris :

« (...)qui a respecté jusqu'ici l'indépendance de la République des Grisons, vient cependant d'apprendre qu'un corps de troupes autrichiennes se montrait sur les frontières de ce pays et paraissait vouloir appuyer les efforts qui ont été faits pour détourner les Grisons de leur réunion à la République helvétique. Il vient en conséquence de me faire part de l'intention où il est qu'un corps de troupes françaises se porte dans la partie limitrophe de la République des Grisons, seulement pour observer les mouvements des Autrichiens et pourvoir à la sûreté des frontières de la République helvétique. »³⁷⁹

Anticipant la réaction suisse, il annonce que le nécessaire sera fait pour assurer les subsistances dans cette partie démunie du pays.

La question des mouvements de troupes dans l'Empire est directement liée à celle des Grisons. Dans un courrier au chargé d'affaires auprès de la Diète germanique qui constitue un des éléments de son réseau de renseignements, Schauenburg demande expressément qu'il le tienne informé de tout mouvement dont il aurait connaissance :

« Si vous avez quelques notions sur le nombre des troupes autrichiennes qui se trouvent dans la Souabe et le Brisgau, veuillez me les faire parvenir. (...) J'ai cependant appris qu'il existait des relations entre quelques ennemis du nouvel ordre des choses et les agents diplomatiques de l'Autriche. S'il parvenait à votre connaissance quelque chose de relatif à cet objet, veuillez m'en faire part. »³⁸⁰

Le lien entre agitateurs helvétiques et agents autrichiens reste une préoccupation permanente de Schauenburg. Elle est relayée par Schérer, qui se base sur des missives parvenues depuis le sud de l'Allemagne, au moment de répondre à la Suisse qui a demandé une réduction de la force militaire

³⁷⁶ Cette commune fait face à celle de Rheineck en Suisse.

³⁷⁷ SHAT, B 2 65, 10 août 1798 [23 thermidor an 6], *Saint-Gall, Traduction, Copie d'une lettre du Statthalter de la Régence du canton de Sontes* [Sentis], *Au Directoire exécutif de la République helvétique, signé Johan Caspar Bolt, pour copie conforme à l'original B. Meyer, ministre, pour copie conforme*, [signé :] Rapinat. L'original en allemand est joint au message. Johann Caspar Bolt, * le 16 mars 1760 à Krummenau, † le 28 décembre 1808 à Saint-Gall. Préfet du canton du Sântis en mai 1798.

³⁷⁸ BNUS, MS 0.474/883, 27 thermidor an 6 [14 août 1798], Berne, [Schauenburg], *Au citoyen Florent-Guyot. Résident de la République française près les Grisons*

³⁷⁹ BNUS, MS 0.474/884, 27 thermidor an 6 [14 août 1798], [Schauenburg], *Au Directoire exécutif de la République helvétique*

³⁸⁰ BNUS, MS 0.475/761, 30 messidor an 6 [18 juillet 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Bacher, Chargé d'affaires de la République française près la Diète germanique*

française présente sur son sol (cf. chap. B.IV.1 supra). Selon lui, c'est la posture de l'Autriche qui doit être pour le Directoire le critère déterminant :

« L'adoption de ces dispositions [la réduction des forces], (...) est subordonnée naturellement aux connaissances que vous aurez acquises sur l'état et la disposition des esprits dans l'Helvétie ainsi qu'à vos vues ultérieures en cas d'une reprise d'hostilités avec l'Autriche. Les dispositions que fait cette puissance, dans le même système de prévoyance, peuvent aussi diriger votre détermination. Or les derniers renseignements que je viens de recevoir du citoyen Bacher, (...) continuent à présenter l'Autriche uniquement occupée, du côté du Rhin, à rétablir une forte défensive dans le cercle de Bavière et dans le Haut Palatinat, jusques vers la Bohême, pour couvrir ses Etats héréditaires, tandis qu'elle dirigera ses moyens offensifs et concentrera tous ses efforts militaires vers l'Italie, depuis Trieste jusques dans le Tyrol. »³⁸¹

Le nombre de soldats présents en Suisse est devenu une question stratégique majeure alors que les négociations de Rastatt n'avancent pas ou ne dégagent pas un sentiment de stabilité ou de sécurité durable. Schauenburg est conforté dans cette perception par une communication de Bacher, même si l'Autriche respecte dans l'immédiat les engagements pris à Campo-Formio et ne soutient pas les émigrés Suisses opposés à la République helvétique et Bacher l'informe que c'est bien la Suisse, devenue avant-poste de la France, qui serait visée par l'Autriche :

« (...) la cour de Vienne ne pardonnera jamais aux olygarques suisses leur irrésolution et qu'elle les méprise trop pour s'intéresser fortement en leur faveur. Elle a constamment repoussé jusqu'ici leurs sollicitations (...) Dans le cas où la reprise des hostilités deviendrait cependant apparente, sa politique l'engagerait à tourner ses regards vers la Suisse, pour y préparer les moyens d'opérer avec ses troupes une diversion qui pourrait devenir embarrassante pour la France, tant que le traité d'alliance avec l'Helvétie ne sera pas conclu. Cette observation vous paraîtra peut-être de nature à être mise sous les yeux de notre gouvernement. »³⁸²

Le rôle du traité d'alliance ressort ici clairement (cf. chap, D.II.3.2 infra). Schauenburg transmet ce message à Paris. Sa prudence en matière d'approche des Grisons a été pertinente et il continuera à observer la situation depuis les positions où se trouve l'armée :

« (...) il était prudent de ne pas déférer aux propositions du C^{en} Floren-Guyot (...) La marche de nos troupes dans ce pays eut pu faire naître un concours dangereux avec les Autrichiens qui paraissent déterminés à s'opposer à toute invasion de notre part. Je continuerai donc, conformément à vos ordres, et malgré les observations réitérées du citoyen Florent-Guyot, à laisser les choses dans l'état où elles se trouvent (...) »³⁸³

C'est la crainte d'opérations potentiellement hostiles de l'Autriche qui pousse Schauenburg à maintenir une ligne de défense avancée sur les limites orientales de Zurich et Schwyz et en Suisse centrale pour prévenir tant les événements intérieurs qu'internationaux :

« (...) soit pour tenir en respect les Petits Cantons, soit pour être en mesure d'agir en cas de guerre avec l'Autriche. »³⁸⁴

Sa position sur le cours de l'Aar est ainsi devenue sa deuxième ligne de défense. Pour obtenir des

³⁸¹ ANP, AF III 419/701/63 – SHAT B 2 65 et B 12 12, 3 thermidor an 6 [21 juillet 1798], Paris, Rapport fait par le Ministre de la guerre, Au Directoire exécutif

³⁸² SHAT, B 2 65, 8 thermidor an 6 [26 juillet 1798], Ratisbonne, Extrait d'une lettre écrite par le chargé d'affaires de la République française près la Diète de l'empire germanique, Au général Schauenburg, commandant en chef l'armée française en Helvétie, pour extrait conforme [signé :] Schauenburg

³⁸³ BNUS, MS 0.475/866 - SHAT, B 2 65, 22 thermidor an 6 [9 août 1798], [Schauenburg], Au Directoire exécutif de la République française

³⁸⁴ BNUS, MS 0.474/811, 11 thermidor an 6 [29 juillet 1798], [Schauenburg], Au citoyen Schérer, Ministre de la guerre

renseignements plus sûrs concernant le déploiement des troupes autrichiennes, Schauenburg charge le commandant de l'avant-garde d'envoyer quelqu'un :

« (...) à Inspruck et environs pour être exactement informé des mouvements de l'armée impériale dans le Tyrol et de continuer à surveiller l'esprit des habitants de vos environs (...) »³⁸⁵

Le retour d'informations est de la plus haute importance, la plus grande discrétion reste à observer.

Suite aux nouveaux ordres du Directoire, le général Nouvion doit mettre en mouvement une partie de l'armée le 14 août. La droite de sa division appuie à Ragatz, la gauche à Zurich. Le mouvement est conçu et annoncé comme une réponse à la posture "offensive" de l'Autriche :

« Un corps de troupes autrichiennes s'est réuni sur les frontières des Liges grises et alarme sur son indépendance cette portion de l'ancienne Confédération suisse. Le Directoire français a décidé d'opposer à l'influence que ce corps de troupes pourrait avoir sur les dispositions d'une partie des habitants de ce pays, celle d'un corps de troupes françaises sur les frontières de la République helvétique. (...) Ce corps de troupes sera immédiatement sous vos ordres et vous commanderez également la brigade de l'adjutant-général Lauer. Zurich me paraît convenir pour votre quartier-général.

Je vous recommande, (...) de faire observer la discipline la plus sévère à la division dont vous allez prendre le commandement. Qu'elle prenne une attitude imposante mais en évitant tout mouvement hostile, toute violation de territoire. Instruisez moi des dispositions à notre égard des habitants des Liges Grises et des mouvements du corps autrichien qui s'étend depuis Feldkirch et Bregentz jusqu'au Tyrol. »³⁸⁶

Lauer est informé de ce mouvement et de sa subordination à la division du général Nouvion³⁸⁷. Les deux officiers doivent faire tout ce qui peut dépendre d'eux pour que le séjour de leurs troupes en Suisse orientale ne suscite pas de remous. Le général en chef tient surtout à obtenir de ses subordonnés toutes les informations possibles concernant les agissements de l'Autriche qui doivent :

« (...) me tenir bien au courant de la position des Autrichiens, de connaître leurs desseins et enfin ce qui se passe dans la partie des Grisons. Le C^{en} Florent-Guyot doit être aux Bains où je vous ai adressé une lettre pour lui. Je désirerais que vous puissiez le voir et que vous rendiez le plutôt que vous le pourrez dans le nouveau poste qui vous est désigné. Vous serez à même de pourvoir plus efficacement à la répartition des troupes et à leur subsistance que je vous recommande particulièrement.

P:S : Ecrivez-moi souvent et tenez-moi autant que vous le pourrez au courant. »³⁸⁸

Le P.S. montre qu'il est visiblement préoccupé de l'évolution potentiellement inéluctable vers la réouverture d'un conflit avec l'Empire.

B.IV.6 : Conclusions sur cette séquence de simple « occupation »

La séquence qui s'achève dans les chaleurs estivales d'août 1798 par la signature du traité d'alliance entre les deux Républiques (cf. chap. D.II.3.2 infra) débouche sur deux constats principaux : la jeune République helvétique est parcourue d'agitations diverses et cela a pour conséquence une mobilisation apparente de l'Autriche.

Dans l'activité d'occupation, Schauenburg et ses troupes jouent "de la carotte et du bâton" selon les régions concernées et la vigueur de la contestation. Aucun événement grave ne se produit, il suffit que les troupes se rendent dans la zone agitée pour que le calme se rétablisse. Ces mouvements sont tous requis par les autorités helvétiques. La plus grande réserve est requise et les responsables

³⁸⁵ BNUS, MS 0.475/875, 24 thermidor an 6 [11 août 1798], [Schauenburg], A l'adjutant-général Lauer

³⁸⁶ BNUS, MS 0.475/887, 27 thermidor an 6 [14 août 1798], [Schauenburg], Au général de brigade Nouvion

³⁸⁷ BNUS, MS 0.475/888, 27 thermidor an 6 [14 août 1798], [Schauenburg], A l'adjutant-général Lauer

³⁸⁸ BNUS, MS 0.475/891, 29 thermidor an 6 [16 août 1798], [Schauenburg], A l'adjutant-général Lauer, commandant l'avant-garde [noté en marge:] N^{ta} écrit dans le même sens au général Nouvion, à Thunstetten

doivent veiller à un strict respect de la discipline (ch. chap. D.I.1 infra).

La question de Grisons fait apparaître une menace bien plus sérieuse qui, cette fois concerne directement la France (cf. chap. B.V.4, B.VI.2 et B.VI.3 infra). L'occupation de l'espace helvétique prend sa dimension stratégique continentale face à l'Empire. Paris a la confirmation qu'il est convoité et que son opération du printemps a vu juste et dépasse la seule création d'une République soeur. L'évolution de la situation dans les Grisons révèle et soutient les intentions réelles de Vienne. L'armée française en Helvétie devient un avant-poste entre les lignes de front potentielles au nord du Rhin et les tentations de reprises des hostilités en Italie (cf. chap. B.VI.1 infra). Il ne saurait être question de réduction des troupes face à l'augmentation de la menace, ressentie par Schauenburg et mentionnée tant par Bacher que Florent-Guyot.

B.V : Insurrections et menace autrichienne, 19 août – 21 septembre 1798

La fin de l'été 1798 se passe dans une ambiance paisible en apparence, mais localement très tendue. Le mécontentement agite les régions touchées par l'occupation, en particulier la Suisse alémanique. Les passages de troupes terminés à travers le Moyen-Pays occidental et les terres romandes, cette partie du pays s'occupe plus des moissons que de la situation politique. Mais, sous la cendre, le feu couve.

Un décret du Corps Législatif du 12 juillet impose à toute la population une prestation solennelle de serment de fidélité à la nouvelle constitution. Cela suscite l'ire d'une partie du clergé qui tente de l'instrumentaliser pour soutenir l'opposition au nouveau régime.

Le « *Traité de paix et d'alliance offensive et défensive entre la République française et la République helvétique* » est signé le 19 août à Paris. Ce document déroge aux anciens principes de la neutralité et fait perdre à la Suisse toute illusion de souveraineté, consentant d'elle-même à devenir un satellite de la France. L'alliance donne une base légale à la présence des troupes françaises, tout en en promettant l'évacuation complète dans les trois mois. Schauenburg en reçoit une copie conforme du 31 août du Directoire helvétique³⁸⁹.

Les Autrichiens font des mouvements de troupe vers les frontières helvétiques et des Grisons, sujet de préoccupation pour les représentants de la France, tant en Helvétie que dans les Grisons et auprès de la Diète. Les informations circulent entre Paris, Ratisbonne, Reichenau, Aarau et le quartier général de Schauenburg passant de Berne à Zurich ou Lucerne, au gré de la situation intérieure et extérieure.

Les têtes de pont helveto-françaises de Bâle et de Schaffhouse sur la rive droite du Rhin sont contre-balancées par les têtes de pont impériales du Fricktal et de Constance sur sa rive gauche. Leur importance stratégique ne fera que croître au cours de la fin de l'année 1798.

B.V.1 : Le refus de la prestation du serment patriotique

Le décret du Corps Législatif helvétique du 12 juillet 1798 stipule que tous les citoyens doivent prêter le serment patriotique prévu par l'article 24 de la Constitution. C'est la cause d'une série de rébellions et de refus dans de nombreuses communes de la République helvétique. Trois régions sont plus touchées. L'intervention de troupes doit obtenir la mise au pas de ces récalcitrants :

1. des communes appartenant au district d'Altishofen les ci-devant bailliages de Büron-Triengen, de Knutwil, du Michelsamt ;
2. une partie du nouveau canton du Sentis, de parties du Toggenbourg et du Rheintal ;
3. une partie des ci-devant cantons de Schwytz et de Nidwald, surtout le district de Stans.

Il y a en plus différentes communes, évoquées seulement dans la correspondance française comme faisant partie des cantons de Soleure, Berne, Oberland, Argovie et Fribourg, qui ont montré de la

³⁸⁹ BNUS, MS 0.483/139, copie conforme du 31 août 1798 par le secrétaire-général Mousson

mauvaise volonté pour la prestation de ce serment patriotique. De simples proclamations des préfets ont suffi à y ramener le calme. Le général en chef voudrait savoir quelles sont précisément ces communes et demande aux autorités helvétiques qu'elles les lui annoncent :

« (...) désirant faire cesser le plus tôt possible cette résistance qui peut devenir dangereuse, je vous prie de vous faire rendre compte par tous les préfets nationaux des communes de leurs cantons qui n'ont pas déféré à la loi afin que je prenne les mesures convenables pour mettre fin à leur incertitude. »³⁹⁰

Aucune mention précise n'ayant été conservée, il semble qu'il y ait eu plus de bruit que de réelle résistance dans ces localités.

Cette résistance au serment est attribuée par le Directoire et Schauenburg à trois facteurs, d'importance variable, parfois complémentaires, rarement uniques :

1. Le général indique à Schérer la résistance d'une partie du clergé, surtout catholique :

« Le serment exigé laisse encore beaucoup de dispositions militaires à faire pour lever les obstacles suggérés par les prêtres à son exécution, ce qui va nécessiter des marches continues de troupes. »³⁹¹

L'inquiétude face à une intervention militaire et dans des conditions difficiles est relayée au gouvernement suisse :

« Je viens de demander au préfet de Berne de me faire connaître les communes de ce canton qui n'ont pas prêté le serment requis. Dès qu'elles me seront connues, je me charge de les ramener à la raison dont elles se sont écartées par les mauvais conseils de leurs prêtres. »³⁹²

Touchant un canton protestant, ce message montre que la résistance n'est pas uniquement due au clergé catholique : certains pasteurs doivent exprimer des réticences de même nature.

2. Deuxième facteur de trouble : les influences, qualifiées d'« intrigues », des émigrés helvétiques, des agents de l'Autriche, voire même de l'Angleterre :

« (...) profitant des mensonges et des prétendues défaites répandues dans la gazette d'Osbourg [Augsbourg ?], soudoyés par le cabinet de Vienne, les oligarques fugitifs, les malveillants ont exagéré les forces des Autrichiens rassemblées sur la frontière des Grisons et ont persuadé à ces habitants que le nombre des Français était considérablement diminué en Suisse, et que ceux mêmes qui y restaient leur conseillaient de ne pas prêter le serment. Ces insinuations perfides, secondées sans doute par la présence de quelques envoyés et émissaires anglais ainsi comme vous l'a marqué le citoyen Bacher, (...) »³⁹³

Des correspondances et tentatives d'influencer l'évolution de la politique intérieure suisse peuvent sans doute aucun être attribuées aux "oligarches" et autres tenants de l'Ancien Régime helvétique, émigrés dans l'Empire, en Autriche voire dans les Grisons.

Il y a aussi des opérations d'espionnage, voire des tentatives de déstabilisation, patentes ou occultes, de l'Autriche. Mais elles semblent relever plus de craintes excessives pour les tenants du nouveau régime et plus rêvées que réelles pour les réfractaires au serment. L'Autriche, en négociations à Rastatt avec la République, doit se montrer prudente.

Quant à un activisme anglais, il relève plus d'un fantasme que d'un risque réel, bien dans l'air du temps, mais peu crédible dans le cas d'espèce. Cela ressemble à une forme de convention de langage, qui n'apparaît que très sporadiquement dans la correspondance entre le général et Paris. Seul Bacher en fait expressément mention :

³⁹⁰ BNUS, MS 0.475/948, 12 fructidor an 6 [29 août 1798], [Schauenburg], *Au Directoire exécutif de la République helvétique*

³⁹¹ BNUS, MS 0.476/965, 12 fructidor an 6 [29 août 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Schérer, Ministre de la guerre*

³⁹² BNUS, MS 0.476/967, 12 fructidor an 6 [29 août 1798], [Schauenburg], *Au Directoire exécutif de la République helvétique*

³⁹³ BNUS, MS 0.476/970, 13 fructidor an 6 [30 août 1798], [Schauenburg], *Au Directoire et au Ministre de la guerre*

« Les émissaires et partisans de l'Autriche se réunissent à ceux de l'Angleterre (...) répandent de l'argent dans le pays des Grisons et ils se proposent de se servir du même véhicule pour réveiller dans l'Helvétie le fanatisme religieux et politique par l'exagération de la démocratie illimitée et par l'exaltation de l'indépendance dont les montagnards des ci-devant Petits Cantons sont si jaloux. »³⁹⁴

3. Le troisième argument vient de la crainte suscitée en Suisse centrale par le mouvement des troupes vers la Suisse orientale, ordonné par le Directoire français :

« (...) pour les rapprocher des frontières et des Grisons, a encore servi de prétexte aux instigateurs pour faire naître des craintes et exaspérer les esprits. Ils ont prétendu que ce mouvement était dirigé contre eux et dans le dessin de rompre les stipulations convenues avec leurs députés le 14 floréal [3 mai]. »³⁹⁵

La crainte de voir débarquer des soldats, dont la réputation n'est pas des plus enthousiasmantes, est sans fondement. Aucune indication en ce sens ne figure dans la correspondance. Elle serait contraire à la teneur de la capitulation dont Schauenburg revendique le strict respect pour lui-même comme de la part de ses co-signataires. Une action contraire de sa part prouverait la mauvaise foi attribuée aux Français, ce qu'il ne saurait accepter.

Face à ces mouvements, le général se veut rassurant et croit en l'acceptation majoritaire du serment. Parfois, une convocation devant les autorités supérieures suffit à ramener le calme, comme dans le cas de Schwytz. Ce district ramené « à la raison », reste à circonscrire l'étendue de la résistance dans les autres parties du pays où le refus du serment persiste, en attendant de pouvoir opérer plus avant sur les frontières et faire face à une potentielle menace autrichienne :

« Les deux tiers de la Suisse ont prêté ce serment avec franchise et dans quelques endroits même avec beaucoup d'empressement. (...) Quoi qu'il en soit, je ne négligerai rien pour opérer le mouvement sur la frontière des Grisons lorsque l'intérieur de la Suisse sera entièrement pacifié, cette partie exigeant avant tout ma surveillance particulière. Vous voyez par ces détails, (...) que les mouvements séditieux qui viennent d'avoir lieu n'étaient que l'ouvrage d'intrigues partielles qui ne tarderont pas à être déjouées. La majorité est restée attachée à la constitution mais il n'en est pas moins essentiel d'étouffer des étincelles qui pouvaient produire un grand incendie. »³⁹⁶

Il reste à étudier plus en détail ces différents mouvements.

B.V.1.1 : Le refus du serment dans le district d'Altishofen (LU)

Le secteur concerné couvre une série de communes sur le passage entre Aarau et Lucerne, sur la limite des ci-devant Bailliages Libres d'Argovie, enjeu des guerres de Villmergen de 1656 et 1712. Certaines ont déjà résisté à l'acceptation formelle de la constitution, puis s'étaient agitées en juin (cf. chap. B.IV.3.2. supra). Schauenburg est informé de leur refus et ordonne l'intervention d'un bataillon renforcé :

« Il vous est ordonné, (...) de suivre les renseignements du citoyen Vidmer, membre de la Chambre administrative de Lucerne, lequel est chargé de vous conduire avec les troupes que vous aurez réunies (...) au village de Zoffingue, lesquelles sont destinées à désarmer les villages d'Altishoffen, d'Ammerzell [Dagmersellen], Reiden et Knudwill [Knutwil].

Ce citoyen vous demandera de faire arrêter les mutins, vous ferez droit à sa demande. Vous ferez observer, (...) le plus grand ordre et la meilleure discipline à votre détachement. Vous exigerez que chaque soldat soit muni de 50 cartouches. Vous marcherez très militairement afin de ne pas compromettre votre troupe. Vous ferez en outre tout ce qui dépendra de vous

³⁹⁴ BNUS, MS 0.484/11, 19 fructidor an 6 [5 septembre 1798], *Allemagne, de la part de Bacher, Pour le général Schauenburg*

³⁹⁵ BNUS, MS 0.476/970, 13 fructidor an 6 [30 août 1798], [Schauenburg], *Au Directoire et au Ministre de la guerre*

³⁹⁶ BNUS, MS 0.476/970, 13 fructidor an 6 [30 août 1798], [Schauenburg], *Au Directoire et au Ministre de la guerre*

pour épargner le sang sans pour cela compromettre votre détachement. Si le désarmement et les arrestations que vous aurez à faire se terminent sans combat, vous vous établirez au village de Reiden et me donnerez connaissance du résultat de votre mission. Quoi qu'il puisse arriver, vous me rendrez compte de ce qui se sera passé et le plus tôt possible et vous resterez à Reiden jusqu'à nouvel ordre. »³⁹⁷

Cet ordre de mission est exemplaire en ce qu'il démontre que :

- 1° l'opération se fait sous la direction et la responsabilité des autorités lucernoises, représentées par le citoyen Widmer, dûment mandaté à cet effet ;
- 2° elle est très précisément définie (communes à désarmer et à la démarche à tenir) ;
- 3° elle doit se faire avec un maximum de prudence pour protéger la troupe et autant que possible sans effusion de sang ;
- 4° pour rendre la troupe opérationnelle immédiatement, elle se déplace en colonne formée et est munie en suffisance de munitions individuelles.

Le Directoire helvétique est informé le jour même de l'opération soumise au contrôle du citoyen Widmer de Lucerne.³⁹⁸ Le lendemain Brittnau (AG) est ajouté à la liste des communes à désarmer, avec une précision complémentaire :

« Vous observerez de faire répartir la troupe chez ceux qui ont provoqué le désordre et prendrez à cet effet les renseignements des agents de commune. »³⁹⁹

Ceux qui, par leur désobéissance aux lois, provoquent la présence des militaires doivent en subir les conséquences. Les autres citoyens doivent être épargnés à tout prix. Cette posture interdit *ipso facto* tout excès de la troupe, en exige même une action mesurée et surtout très précisément ciblée. Le chef doit exercer un grand contrôle sur ses hommes dans cette mission délicate et de confiance. La présence de représentants helvétiques est essentielle pour le général en chef qui le rappelle au Directoire helvétique :

« Les communes du canton de Lucerne (...) doivent être occupées ce matin par nos troupes (...) Je vous réitère, (...) la demande que je vous ai faite d'appuyer les mesures militaires par la présence d'un agent civil chargé d'éclairer la conduite des commandants de cantonnement. Vous sentirez sans doute combien cette intervention contribuera à familiariser les habitants avec l'obéissance et le respect qu'elles [doivent] à leurs nouveaux magistrats. »⁴⁰⁰

Le Directoire français et Schérer sont aussi informés des opérations en cours et de l'étendue des problèmes, notamment pour justifier la demande réitérée de renforts de Schauenburg, témoin :

« (...) oculaire de l'état d'insurrection de celle de Damerclain [Dagmersellen] qui a pris les armes. J'ai fait sur le champ des dispositions pour que cette nuit et dans la journée ces 4 communes fussent soumises au camp de la majorité. Il vient de m'être désigné d'autres communes des cantons de Berne, Soleure et Argovie où la même opposition s'est manifestée. »⁴⁰¹

Dans l'exécution de sa mission, le chef de bataillon LeCorps détecte d'autres communes à désarmer, mission confiée à d'autres troupes qui lui sont envoyées :

« (...) j'ai donné ordre au chef de bataillon de la 44^e, le citoyen Brury, de partir aujourd'hui à midi avec 100 chevaux du 7^e d'hussards et une section d'artillerie légère composée d'une pièce de huit et d'un obusier pour se rendre (...) jusqu'à Walterswyl [Walterswil] près de

³⁹⁷ BNUS, MS 0.475/946, 10 fructidor an 6 [27 août 1798], *Au quartier général à Lucerne*, [Schauenburg], *Au citoyen LeCorps, chef de bataillon commandant d'Arbourg*

³⁹⁸ BNUS, MS 0.475/948, 10 fructidor an 6 [27 août 1798], [Schauenburg], *Au Directoire helvétique*

³⁹⁹ BNUS, MS 0.475/950, 11 fructidor an 6 [28 août 1798], *Au quartier général à Lucerne*, [Schauenburg], *Au chef de bataillon LeCorps*

⁴⁰⁰ BNUS, MS 0.476/957, 12 fructidor an 6 [29 août 1798], [Schauenburg], *Au Directoire helvétique*

⁴⁰¹ BNUS, MS 0.476/970 – SHAT, B 2 65, 13 fructidor an 6 [30 août 1798], [Schauenburg], *Au Directoire et au Ministre de la guerre*

Huttwyl [Huttwil]. S'il voit qu'il ne peut pas arriver à Walterswyl encore dans la journée il restera en deçà de ce village. (...) Vous vous servirez de ces troupes pour balayer et rétablir la tranquillité entre Lucerne et Zoffingue et pour les envoyer sur Stantz lorsque vous le jugerez nécessaire et que la partie précitée vous l'aura permis. »⁴⁰²

LeCorps mène rondement son opération en respectant les ordres au plus près :

« Le village de Reiten [Reiden] n'a reçu aucune secousse. Attendu qu'il y avait de l'artillerie, le village Darmesellen [Dagmersellen] a fait résistance la nuit du 11 au 12 [28-29 août]. Il y a eu un homme de tué. Le chef de l'expédition a laissé dans ce village 3 compagnies d'infanterie, une pièce de canon et quelques chasseurs à cheval. Le village d'Altishofen a été désarmé sans résistance et, comme pendant le désarmement Knutwyl il s'est présenté des paysans en force supérieure sur différents débouchés des environs, ce chef s'est porté sur Sursee en prévenant l'adjudant-général Lauer qui est à Lucerne de lui envoyer quelque renfort.

Je viens de diriger un détachement composé de 100 ~~chevaux~~ hussards, 1 section d'artillerie légère, 100 hommes d'infanterie légère pour marcher sur le flanc droit des insurgés du canton de Lucerne. Ce détachement couche ce soir à Valterswil [Walterswil], demain 14 à Casten [Kastelen (Alberswil) ?] et le 15 à Sursé [Sursee]. »⁴⁰³

Schauenburg informe le Directoire helvétique de la fin des opérations en lui faisant suivre :

« (...) un rapport que je viens de recevoir du citoyen LeCorps, chef de bataillon commandant le détachement que j'ai chargé du désarmement des communes rebelles du canton de Lucerne. Vous verrez que cet objet est parfaitement rempli et qu'un seul homme a perdu la vie. Encore a-t-il provoqué son sort par une aveugle obstination. »⁴⁰⁴

LeCorps est dûment félicité et envoyé directement vers l'opération suivante :

« Je suis assez satisfait de votre rapport du 14 de ce mois que [je] viens de recevoir ce matin et comme il paraît que les insurgés ne s'aviseront plus de faire des mouvements séditeux, vous prendrez au reçu de la présente les mesures nécessaires pour vous mettre en marche demain 16 du courant avec le 3^e bataillon de la 5^e légère, cinquante chevaux, pour vous rendre le même jour à Wolhusen. »⁴⁰⁵

La confirmation et le détail des communes ainsi « pacifiées » suit le lendemain avec la mention du rôle des commissaires civils, des arrestations et du désarmement effectué. L'opération permet de couper les liens avec l'insurrection de Nidwald dans l'espoir (vain) que ce district suivra l'exemple lucernois.⁴⁰⁶

Les armes ont été prises dans le cadre d'une mission des autorités helvétiques. Elles ne seront pas évacuées vers la France, mais confiées aux autorités suisses par un dépôt dans l'arsenal de Lucerne. C'est une conséquence du changement de statut des forces françaises due au Traité d'alliance.

Le Directoire parisien est laconiquement informé de la fin et du succès de l'opération avec un minimum de conséquences, tant pour la troupe que pour la population civile :

« En vous rendant compte (...) du succès des mesures prises pour la réduction des rebelles du ci-devant canton de Schwitz et de l'incarcération des principaux auteurs de l'insurrection, je vous annonçais (...) que plusieurs communes du canton de Lucerne avaient également refusé le serment civique, ils seraient incessamment désarmés. Ce désarmement vient d'avoir lieu

⁴⁰² BNUS, MS 0.476/971, 13 fructidor an 6 [30 août 1798], Berne, [Schauenburg], *A l'adjudant-général Lauer, à Lucerne*

⁴⁰³ BNUS, MS 0.476/972, 13 fructidor an 6 [30 août 1798], [Schauenburg], *Au Directoire exécutif de la République helvétique*

⁴⁰⁴ BNUS, MS 0.476/988, 15 fructidor an 6 [1^{er} septembre 1798], [Schauenburg], *Au Directoire helvétique*

⁴⁰⁵ BNUS, MS 0.476/992, 15 fructidor an 6 [1^{er} septembre 1798], Berne, [Schauenburg], *Au chef de bataillon LeCorps à Sursee*

⁴⁰⁶ BNUS, MS 0.476/998, 16 fructidor an 6 [2 septembre 1798], Berne, [Schauenburg], *Au Directoire exécutif de la République helvétique*. Reproduit en Annexe 1.10 infra.

*dans 13 villages et il n'en a coûté la vie qu'à un seul homme qui a été victime de son aveugle obstination. »*⁴⁰⁷

Les opérations sur sol lucernois se sont achevées avec un minimum de troupes engagées et une seule victime du côté helvétique.

B.V.1.2 : L'agitation reprend-elle en Suisse orientale ?

En avril, Schauenburg avait dû intervenir par des proclamations pour obtenir des anciens cantons et bailliages de la région – Saint-Gall, Toggenbourg, Appenzell, Rheintal, Werdenberg, Sargans, Uznach, Rapperswil et Gaster – d'envoyer leurs délégués à l'assemblée se réunissant à Aarau pour la proclamation de la République (cf chap. B.III.2 supra)

En juin, qualifiés de foyers séditieux ou insurrectionnels, les nouveaux cantons du Sentis, de la Linth et surtout le Rheintal préoccupaient à nouveau le général (cf. chap. B.IV.3.1 supra), déjà imputée à l'influence, supposée ou réelle, d'agents de l'Autriche toute proche. La même préoccupation justifie la demande de renforts au Directoire, relayée fidèlement par le Ministre de la guerre, convaincu par les arguments de son subordonné. Selon lui aussi il faut :

*« (...) des renforts, tant pour entretenir des forces suffisantes dans le Valais afin d'assurer les communications avec l'armée d'Italie, que pour contenir les habitants de divers cantons qui, après la moisson, se proposent de former de nouveaux rassemblements armés pour tomber sur les Français et les écraser et que l'Empereur doit soutenir ces mouvements. »*⁴⁰⁸

Pour la France et son armée, la région confirme son rôle de position avancée à l'Est avec, sur son flanc septentrional le Bodan et les troupes campées en Souabe, face à elle, sur la rive droite du Rhin, le Vorarlberg où résident de forts contingents autrichiens formant un front oriental. Sur le flanc méridional, les Grisons où le débat sur la réunion ou non à la République helvétique fait rage et rend la situation de plus en plus tendue. Le 21 août, le Directoire helvétique informe à propos de mouvements inquiétants sur la frontière orientale :

*« (...) à Oberrieth [Oberriet, SG] dans le haut Rheinthal : les bateliers sur le Rhin reçurent le 14 de ce mois d'un caporal placé sur l'autre bord, la sommation d'amener à lui leurs bateaux.... Cette sommation se fit au nom d'autorité supérieure. Le sous-préfet fit enjoindre aux bateliers de ne pas déférer à ces ordres sur le champ et fit porter sur le bord suisse une garde de douze hommes et prit les mesures nécessaires pour que les signaux fussent en état. Le préfet national de Sentis voulant suivre à cette affaire a envoyé un courrier au quartier général autrichien le plus voisin pour donner connaissance de cet événement et demander que les gardes placés sur le Rhin reçussent l'ordre de ne plus inquiéter les habitants de l'Helvétie. On attend la réponse. »*⁴⁰⁹

Selon une annonce du Ministre de la guerre, les renforts demandés doivent arriver en Suisse avec la 57^e de ligne, la 18^e légère et le 9^e régiment de dragons⁴¹⁰.

Afin de positionner efficacement ses troupes, Schauenburg envoie sur place son aide de camp Levrault avec un ordre de mission précis :

« Voyez le général Nouvion et dites lui de fixer son quartier général jusqu'à nouvel ordre à Zurich. Qu'il fasse aussi faire une reconnaissance par Lauer sur les différents points que nous avons l'intention d'occuper. Concertez vous avec Lauer pour la partie que vous devez voir. Disposez des adjoints de Demont pour les reconnaissances, correspondance etc. (...) Ne négligez rien pour les émissaires mais soyez circonspect dans leur choix.

⁴⁰⁷ BNU, MS 0.476/1002 – SHAT, B 2 66, 17 fructidor an 6 [3 septembre 1798], [Schauenburg], *Au Directoire et au Ministre de la République française*. Référence à BNU, MS 0.476/970 supra.

⁴⁰⁸ SHAT, B 2 65, 3 fructidor an 6 [20 août 1798], *Paris, Le Ministre de la guerre, Au Directoire exécutif*

⁴⁰⁹ SHAT, B 2 65, 21 août 1798, [4 fructidor an 6], *Aarau, Le Directoire exécutif de la République helvétique, une et indivisible, Au citoyen Schauenburg, général en chef de l'armée française en Helvétie*

⁴¹⁰ SHAT, B 2 65, 4 fructidor an 6 [21 août 1798], *Paris, Le Ministre de la guerre, Au commissaire ordonnateur près l'armée française en Helvétie, à Berne*

Rappelez-vous que mon intention est de former un camp dans les environs de Zurich et que le choix de sa position devra convenir à cette place. Il faut par conséquent choisir un emplacement au revers de la hauteur sur le chemin de Winterthour à peu près entre les lacs de Greifensee et celui de Zurich. »⁴¹¹

La principale responsabilité de l'agitation est attribuée aux moines de Saint-Gall, qualifiés de « *coquins* » qu'il faut « *énergiquement* » réduire au silence en temps opportun. Mais il y a une urgence plus grande ailleurs, dans le district de Stans qui doit être « *pacifié* » d'abord. Le nouveau régime et le gouvernement central sont par contre soutenus par une partie des Appenzellois :

« Vous apprendrez avec plaisir que la commune d'Hérisau et environnantes feront partie de cette expédition. J'ai d'autant lieu d'y compter que déjà cette brave garde nationale s'est très bien montrée lors de l'insurrection de Sutzville [Zuzwil, SG] et environs. »⁴¹²

La portée de l'activité des moines est limitée, malgré les moyens qu'ils se donnent pour agir contre le nouveau pouvoir. Le général en chef propose de les en priver :

« Les moines de St-Gall ont déclaré au Directoire helvétique, qu'ils avaient fait part à l'Empereur de la lésion de leurs prérogatives. J'aurais désiré avoir la copie de leur lettre pour vous l'adresser. Je l'ai laissée à l'adjudant-général Lauer que j'ai chargé de faire les dispositions nécessaires pour s'assurer de ces instigateurs perfides qui n'ont cessé de prêcher la contre-révolution depuis notre entrée en Suisse. Je vous observe à ce sujet, (...) que plusieurs couvents de ce pays possèdent des imprimeries. L'abbaye de Saint-Gall n'emploie la sienne que pour nous calomnier. Je pense que le Directoire helvétique ferait bien de leur ôter ces moyens de discorde et de sédition. Nous avons il est vrai dans cette partie des hommes dont le patriotisme prononcé peut balancer l'influence de ces moines, mais il n'en est pas moins nécessaire de prendre à leur égard les mesures les plus coercitives. »⁴¹³

Cette volonté de réduire au silence l'expression de l'opposition est évidemment contraire à l'article 7 de la Constitution helvétique qui garantit la liberté de la presse. Cette posture montre les limites du respect de l'exemplarité républicaine. Les manoeuvres des moines de Saint-Gall sont relayées et soutenues par l'envoyé informel autrichien basé à Bâle, monsieur de Steinherr⁴¹⁴, qui va si loin dans ses prétentions, que le Directoire helvétique, suite à l'entretien avec cet agent, qualifié « *d'espion* », en informe le général en chef :

« A travers un labyrinthe d'expressions vagues et énigmatiques, on pouvait cependant apercevoir le désir de jeter en avant un prétendu droit de haute suzeraineté de l'Empire sur quelques parties de la Suisse orientale, en particulier sur les terres régies ci-devant par l'abbé de St.-Gall. (...) présente une idée inouïe depuis le traité de Westphalie. Il déclare que des Suisses, reconnus tels par l'Europe pendant un siècle et demi, sont ressortissants de l'Empire. »⁴¹⁵

Le but du message est limpide : démontrer l'ingérence de l'Autriche dans les affaires intérieures de la République helvétique. De telles démarches sont en contradiction avec les acquis des traités de Westphalie de 1648 et avec les négociations en cours à Rastatt et n'ont aucune chance de succès.

Les conséquences des intrigues de ce « *diplomate sans créance* » sont des « *mouvement séditionnel* ». Là aussi, avant d'intervenir, Schauenburg propose d'agir par voie de proclamation, soutenue par des mouvements militaires à proximité en attendant l'issue de ce qui se passe au Nidwald. Les « *opéra-*

⁴¹¹ BNUS, MS 0.475/919, 4 fructidor an 6 [21 août 1798], [Schauenburg], *A l'aide de camp Levrault*

⁴¹² BNUS, MS 0.475/951, 11 fructidor an 6 [28 août 1798], *Au quartier général à Lucerne*, [Schauenburg], *Au Directoire exécutif de la République helvétique*

⁴¹³ BNUS, MS 0.476/970 – SHAT, B 2 65, 13 fructidor an 6 [30 août 1798], [Schauenburg], *Au Directoire et au Ministre de la guerre*

⁴¹⁴ Il s'agit probablement de Joseph Innozenz von Steinherr, 1751-1824, Oberamtmann der Grafschaft Falkenstein.

⁴¹⁵ SHAT, B 2 66, 1^{er} septembre 1798 [15 fructidor an 6], *Aarau, Le Directoire exécutif de la République helvétique, Au citoyen Schauenburg, général en chef de l'armée française en Helvétie*. Texte intégral en Annexe 1.10 infra.

tions préparées » sont en réalité déjà commencées ! Elles ne peuvent à l'évidence pas se faire simultanément ailleurs, au risque d'être pris à revers par les insurgés de Suisse centrale. Tant que la question de Nidwald n'est pas réglée, il ne peut agir sur un autre front, faute de troupes suffisantes. L'opération est d'autant moins exclue que la menace des Autrichiens est tout sauf théorique. Il signale qu'il dispose encore d'un peu de temps :

« (...) les Autrichiens ne sont pas encore entrés dans le Frickthal et que Lindau, la rive du lac de Constance jusqu'à Bregentz - la garnison de cette place ne monte pas à 1000 hommes – que la ville de Feldkirch a bien peu de monde et qu'on ne compte qu'environ 6000 hommes depuis le comté de Sonnenberg jusqu'au Tyrol, je puis sur le champ dégarnir cette partie du Frickthal depuis Augst jusqu'à vers Olten. (...) L'insurrection actuelle me paraissant plus blâmable que la première, il me semble qu'elle doit être réprimée avec plus de sévérité et que vous seriez d'autant autorisés à déclarer que vous n'attendez pas qu'il soit fait de prisonniers, mais que tout ce qui sera pris les armes à la main sera traité comme rebelle. »⁴¹⁶

La première insurrection est celle du délai mis au printemps à accepter la constitution. Seules des proclamations menaçant des risques de la guerre et la reddition de la Suisse centrale ont pu y mettre un terme. Les habitants sont avertis, s'ils ne se rendent pas à la raison du nouveau régime, ils subiront les foudres de la répression, le rapprochement des troupes en est le signe précurseur !

Dans le message annonçant à Paris la fin de l'opération dans le canton de Lucerne, Schauenburg informe le Directoire de la situation inquiétante, en Suisse orientale cette fois, insistant sur le rôle joué par les moines de divers couvents et de la hiérarchie catholique. Il informe aussi des mesures militaires complétant les proclamations du gouvernement suisse et se plaint des petits effectifs des renforts qui lui ont été adressés :

« (...) dans le ci-devant canton d'Appenzell et partie du Rhinthal et du Tunquenbourg [Toggenbourg]. (...) il n'est plus permis de douter que la révolte ne soit l'ouvrage et manoeuvre des moines de St. Gall et d'Ensideln, de l'évêque de Constance et de l'Autriche qui, en attendant le résultat des négociations, veut se ménager une partie dans la Suisse. (...) La faiblesse de ces corps, m'oblige de vous prier instamment de donner les ordres nécessaires pour le départ pour la Suisse d'une demie-brigade et d'un régiment de cavalerie, augmentation nécessaire dans ce moment pour faire face aux Autrichiens, réduire les rebelles armés et comprimer partout les mécontents. »⁴¹⁷

L'implication de l'Autriche dans les insurrections est une certitude, pour le général en chef comme pour les autorités suisses. C'est le moment de mettre en oeuvre l'aide mutuelle prévue par le traité d'alliance entre les deux Républiques. Depuis Reichenau, Florent-Guyot partage ce point de vue qu'il perçoit également dans les Grisons :

« J'avais du moins de forts indices que des agitateurs recevant peut-être l'impulsion de la cour de Vienne, excitaient, exaspéraient les esprits contre les Français et contre la constitution helvétique, et qu'ils organisaient de tous leurs moyens la contre-révolution. »⁴¹⁸

Le général le remercie des autres informations et le rassure sur ce qui se passe en Suisse :

« Le ci-devant canton de Schweitz m'a tenu fidèlement les engagements qu'il avait pris avec moi et j'ose vous assurer que cela influe d'une manière bien puissante sur les heureux changements qui se font déjà dans le Sentis et le St. Gall. J'aime à espérer que sous peu de jours j'aurai de bonnes nouvelles à vous annoncer. »⁴¹⁹

⁴¹⁶ BNUS, MS 0.476/999, 16 fructidor an 6 [2 septembre 1798], [Schauenburg], *Au Directoire exécutif de la République helvétique*. Référence à BNUS, MS 0.475/931, supra.

⁴¹⁷ BNUS, MS 0.476/1002 – SHAT, B 2 66, 17 fructidor an 6 [3 septembre 1798], [Schauenburg], *Au Directoire et au Ministre de la République française*

⁴¹⁸ BNUS, MS 0.484/13 – SHAT, B 2 66, 17 fructidor an 6 [3 septembre 1798], *Reichenau près Coire, Le Résident de la République française près celle des Grisons, Au citoyen général en chef de l'armée en Helvétie*

⁴¹⁹ Ibidem.

Schauenburg insiste auprès du Directoire à Paris sur le rôle des :

« (...) agents de l'Autriche [qui] cherchent à profiter du moment où une partie de la Suisse est agitée pour encourager les séditeux en mettant en avant de prétendus droits de l'Empire sur la partie orientale de la République helvétique. »⁴²⁰

Pour faire bonne mesure Schauenburg informe lui-même le représentant de la France dans l'Empire en termes clairs de l'implication de l'Autriche dans les affaires intérieures helvétiques, manifestant son anticléricalisme républicain en égratignant au passage l'évêque de Constance et son clergé :

« La partie orientale de la Suisse est agitée dans ce moment. Quelques cantons sont déjà rentrés dans le devoir. (...) quelques mouvements séditeux se manifestent également dans le Toggenbourg et le Rheinthal. La prestation du serment civique est le prétexte de ces mouvements, mais la cause véritable en est dans les manoeuvres secrètes des prêtres, de l'évêque de Constance et de l'Autriche. Un Monsieur de Steineter, agent sans caractère, résidant à Bâle, vient de mettre en avant les droits de l'Empire sur le pays de St. Gall &^{ra} et demande que les habitants ne soient pas soumis aux décrets du Corps législatif helvétique. »⁴²¹

L'intervention aura lieu si nécessaire, mais l'attention peut et doit porter sur ce qui se passe à Stans. Le 4 septembre, Nouvion doit prendre la relève de Lauer qui doit prendre le commandement des troupes envoyées à Winterthur : la faible 57^e de ligne fraîchement arrivée, le bataillon restant de la 109^e de ligne, le 9^e de dragons et les chasseurs disponibles du 12^e de chasseurs à cheval. Fortes d'environ 3200 hommes, ces troupes, doivent faire face, si besoin, aux insurgés du canton de Sentis.

Finalement, beaucoup d'agitation pour peu de choses : après la phase des combats contre Stans (cf. infra), on apprend qu'en réalité les populations des cantons Linth et Sentis se sont montrés conciliants et n'ont pas pris les armes contre la République helvétique. Le Directoire veut qu'ils :

« (...) ne soient point compris dans le désarmement. Il appuie sa demande sur les dispositions pacifiques de la pluralité des habitants (...) »⁴²²

Désignées par la Chambre administrative, seules quelques communes seront désarmées, de manière très ciblée, parce qu'elles :

« (...) n'ont prêtées le serment qu'après une résistance coupable (...) »⁴²³

Dans un second message on sent poindre le désaccord de Schauenburg sur le fond mais sa ferme volonté de respecter les ordres des autorités helvétiques. La raison de politique intérieure en rejoint une autre dont la portée va bien au-delà du secteur directement concerné :

« (...) une exception en faveur des cantons de Linth et du Sântis, dont les habitants ont prêté le serment sans résistance et n'ont fourni aucun secours aux insurgés de Stantz. Les motifs dont s'appuie le Directoire m'ont paru mériter beaucoup d'attention et il serait d'ailleurs aussi impolitique que dangereux pour les circonstances actuelles de faire une opération semblable contre l'avis du Directoire qui nous rendrait un jour responsable des suites. (...)

Le désarmement du canton de Linth produirait encore un mauvais effet sur l'esprit des Grisons et ne pourrait que les détourner de la réunion. Je vous prie donc, général, de ne donner aucune suite aux ordres que vous avez reçu en conséquence de la résolution que j'avais prise, restituer même ce qui aurait pu être déjà livré et faire parvenir la lettre ci-jointe le plus promptement possible à la Chambre administrative du canton de Linth à Glaris. »⁴²⁴

⁴²⁰ BNUS, MS 0.476/1009 – SHAT, B 2 66, 18 fructidor an 6 [4 septembre 1798], [Schauenburg], *Au Directoire français*

⁴²¹ BNUS, MS 0.476/1009, 18 fructidor an 6 [4 septembre 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Bacher, chargé d'affaires de la République près la Diète de Ratisbonne*

⁴²² BNUS, MS 0.476/1103, 4^e jour complémentaire an 6 [20 septembre 1798], *St.-Urbin*, [Schauenburg], *Au citoyen Lauer, adjudant-général*

⁴²³ BNUS, MS 0.476/1106, 4^e jour complémentaire an 6 [20 septembre 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Lauer, adjudant-général*

⁴²⁴ BNUS, MS 0.476/1105, 4^e jour complémentaire an 6 [20 septembre 1798], *Au quartier général à St.-Urbin*,

Le lien avec la situation toujours plus tendue sur la frontière des Grisons n'est pas fortuit. L'espoir d'une réunion des Liges Grises avec la République helvétique n'est plus guère bercé que par Florent-Guyot et Schauenburg (cf. chap. B.V.4 infra). Récupérant les dispositions du gouvernement helvétique au crédit des troupes françaises et de lui-même, les termes du message aux autorités locales sont conciliants :

*« Les informations (...) me déterminent à révoquer les ordres que j'avais donnés pour le désarmement du pays dont l'administration vous est confiée et à prononcer en sa faveur une exception dont vous sentirez sans doute le prix. »*⁴²⁵

Le canton de Sentis reçoit le même courrier, avec une adjonction pour les communes récalcitrantes :

*« J'attends de votre zèle et de votre patriotisme que vous désignerez à l'adjutant général Lauer le petit nombre de communes qui [ont] résisté le plus opiniâtrement, et que vous le seconderez dans leur désarmement que je le charge d'opérer. »*⁴²⁶

Actant la renonciation au désarmement de ces deux cantons au Directoire helvétique et l'informant des courriers ci-dessus, Schauenburg montre qu'il n'est pas vraiment enthousiaste avec cette mesure. Il la trouve assez téméraire mais se montre respectueux de l'autorité qui le commande :

*« Malgré l'avantage considérable qui aurait résulté pour la tranquillité publique d'une mesure étendue à tous les ci-devant Petits Cantons, je pense comme vous que la justice réclame une exception pour ceux qui, comme vous l'observez, ont rompu le fil de la conspiration par leur fidélité à la constitution. Mais le motif qui me détermine le plus à entrer dans vos vues c'est un désir exagéré de n'agir jamais que de concert avec vous et d'adopter toutes les mesures que vous dicte votre amour pour le bien public et le bonheur de l'Helvétie. »*⁴²⁷

Cet épisode s'achève par le respect des obligations constitutionnelles de la part des citoyens et de la parole donnée par les autorités constituées dont les remerciements à Schauenburg sont révélatrices d'une forme de soumission et de dépendance des forces armées françaises. La suite du message illustre la différence à faire entre l'abbaye de Saint-Gall, cause de tant de préoccupations pour le général, et la ville. Les relations entre ces deux entités est problématique depuis la Réforme, malgré le compromis établi à la suite de la seconde paix de Kappel de 1531, modifiée par les paix d'Aarau de 1712 et de Baden de 1718 :

« Le Directoire vous remercie de ce que vous avez bien voulu entrer dans ses idées au sujet des cantons de Linth et de Sântis. Pour ce qui concerne le transport des armes, de la partie coupable de ce dernier canton, comme actuellement il n'y a pas de dépôt formé, ni de force armée pour l'assurer, vous êtes prié de vouloir bien faire connaître avec un peu plus de développement vos propres idées à ce sujet. (...) »

*Peut-être la ville de St-Gall, intéressante par sa position & le patriotisme de ses habitants, serait elle propre à ce dépôt. Il ne lui est pas plus possible d'effectuer la répartition des armes qui se trouvent rassemblées sur divers points, quelque sage que soit le conseil que vous lui donnez à ce sujet et quelque convaincu qu'il soit de l'utilité de cette mesure. Avant l'établissement du système financier, la marche des affaires ne pourra être débarrassée de mille entraves infiniment préjudiciables à la République, la défense nationale ne pourra être organisée et le Directoire se verra arrêté dans ses opérations les plus salutaires. »*⁴²⁸

[Schauenburg], *Au général Nouvion, à Schenis*. Référence faite à BNUS MS 0.476/1107 infra.

⁴²⁵ BNUS, MS 0.476/1107, 4^e jour complémentaire an 6 [20 septembre 1798], [Schauenburg], *A la Chambre administrative du canton de Linth à Glaris*. Cette lettre a été adressée à l'adjutant-général Lauer au général Nouvion. Référence au BNUS, MS 0.476/1105 supra. Texte intégral en Annexe 1.10 infra.

⁴²⁶ BNUS, MS 0.476/1108, 4^e jour complémentaire an 6 [20 septembre 1798], [Schauenburg], *A la Chambre administrative du canton de Sentis*. Cette lettre a été adressée à l'adjutant-général Lauer

⁴²⁷ BNUS, MS 0.476/1110, 4^e jour complémentaire an 6 [20 septembre 1798], [Schauenburg], *Au Directoire helvétique*

⁴²⁸ BNUS, MS 0.483/159, 22 septembre 1798 [1^{er} vendémiaire an 7], *Lucerne, Le Directoire exécutif de la République helvétique, Au général en chef de l'armée française en Helvétie*

Dans l'immédiat, le Directoire helvétique ne sait que faire de tout ce matériel dont il n'a pas l'usage, faute de troupes et d'organisation militaire.

B.V.2 : Refus du serment en Suisse centrale et révolte de Nidwald⁴²⁹

Le troisième secteur qui refuse le serment est, sans grande surprise, celui que l'on qualifie à cette époque des « *Petits Cantons* », le nouveau canton de Waldstätten, comprenant Uri, Schwytz, Unterwald « Ob und Nid dem Wald » et Zoug. Jusqu'alors il a été préservé de toute présence française, conformément à la capitulation signée le 4 mai entre Aloys Reding et Schauenburg⁴³⁰.

B.V.2.1 : Causes de l'insurrection en Suisse centrale

Comme ailleurs, la cause première de la révolte des Nidwaldiens est le refus de prêter le serment de fidélité à la constitution helvétique. Selon ses déclarations, le clergé de la Suisse centrale craint pour les respect de la liberté religieuse, sans tenir compte de l'article 6 qui stipule expressément :

« La liberté de conscience est illimitée ; la manifestation des opinions religieuses est subordonnée aux sentiments de la concorde et de la paix. Tous les cultes sont permis s'ils ne troublent point l'ordre public et n'affectent aucune domination ou prééminence. »

C'est de la dernière phrase de cet article que se méfie en particulier le clergé catholique. L'allusion au Saint-Siège y est suffisamment transparente pour être perçue clairement :

« Les rapports d'une secte avec une autorité étrangère ne doivent influencer ni sur les affaires politiques, ni sur la prospérité et les lumières du peuple. »

Le serment patriotique est un serment sur un document athée, la constitution laïque ne contenant aucune allusion religieuse, contrairement à tous les pactes signés auparavant⁴³¹. Ce serait donc un pacte avec le Diable. Il faut de longs palabres et une force de conviction peu commune pour que, peu à peu, les cantons se rangent, souvent à contrecœur en Suisse centrale, au nouvel ordre des choses et prêtent ce serment, comme cela a été décrit plus haut.

Une cause secondaire vient des craintes provoquées par les mouvements de troupes vers les frontières des Grisons, présentés comme partie d'un plan d'occupation militaire de la Suisse centrale. Ce serait un acte de parjure, contraire à la convention d'armistice entre Schauenburg et les représentants de la Suisse centrale prévoyant qu'ils ne seraient pas occupés.

L'organisation d'une nouvelle coalition anti-française voudrait se servir de la Suisse comme base d'opérations contre la République. Un soutien intérieur serait très utile. L'ancien avoyer bernois von Steiger, chef de émigrés suisses, s'engage en ce sens auprès de Vienne. Le colonel de Rovéréa tire les ficelles du mouvement contre-révolutionnaire. La volonté d'un retour au *statu-quo ante* est leur seul but et qui mieux que les habitants de la Suisse centrale pour les soutenir dans une telle démarche ? Le relais local de cette conspiration est le père capucin Paul Styger⁴³², chargé de la coordination du mouvement. Le soutien de l'Autriche est garanti, mais il ne faut point agir trop tôt... La révolte a donc bien une dimension double : interne et internationale.

B.V.2.2 : Insurrection dans le district de Stans

Les exhortations ecclésiastiques au refus du serment civique tombent en terreau fertile dans le ci-devant canton de Nidwald, devenu simple district du canton des Waldstätten.

Contrairement aux ecclésiastiques d'Obwald, Uri et Schwytz, le chapitre collégial de Nidwald préconise le rejet du serment. Styger ne les contredit pas. Le sous-préfet et les autres représentants de

⁴²⁹ Cf. *Nidwalden 1798*, op. cit., cf. chap. A.III.1.2.4 supra.

⁴³⁰ Cf. chap. B.III.3.2.3 supra.

⁴³¹ Le pacte de 1291 commence ainsi : « *In Nomine Domini, Amen* », celui de Brunnen de 1315 : « *In Gottes Namen, Amen* », jusqu'aux constitutions fédérales de 1848, 1874 et 1998, commençant au Préambule, en première ligne par « *Au nom de Dieu Tout-Puissant !* ».

⁴³² Joseph Martin **Styger**, * le 16 mars 1764 à Rotheturm, † le 13 novembre 1824 à Sienne (I). Meneur né, Hotze l'envoie à Stans pour retarder l'ouverture du conflit en attendant la rupture entre la France et l'Empire. C'est le mauvais choix. Le 9 septembre il est sur l'Allweg, fait feu sur les Français et doit fuir à nouveau.

l'Etat central sont arrêtés. Ils n'ont pas obtenu la soumission du district.

Réunis en Landsgemeinde, les Nidwaldiens élisent le 20 août un gouvernement local selon les anciennes coutumes et tentent secrètement d'entrer en contact avec l'Autriche, recherchant en vain un soutien militaire. Il serait à cette date totalement contraire aux intérêts de l'Autriche qui a besoin de troupes pour l'Italie et négocie avec la France à Rastatt. Nidwald ne compte pour rien dans ces calculs stratégiques européens.

Styger a rencontré les généraux Auffenberg et Hotze à Feldkirch et joué un rôle essentiel dans la transmission des promesses de soutien de l'Autriche, qui ne pourront se réaliser qu'après la cessation de l'armistice entre la France et l'Autriche. Il se garde de le révéler à ses ouailles ! Les négociations des Nidwaldiens avec le Directoire échouent mais les prisonniers sont libérés le 24 août et réinstallés dans leur fonctions. Une délégation a été envoyée à Aarau en vue d'un accommodement. Le Directoire ne les reçoit pas. Le 27 août, le district de Stans se voit formellement intimer la date limite du 30 août : l'ensemble des citoyens doit alors avoir prêté le serment et ils doivent remettre aux autorités centrales les responsables des désordres.

Le représentant du chapitre collégial incite la Landsgemeinde du 29 août à refuser le serment : quoi qu'il arrive, on ne doit jamais renier Dieu, la Religion et l'Eglise et le serment a été rejeté et interdit par Rome. L'ultimatum du Directoire est rejeté. L'assemblée élit un Conseil de guerre conduit par Remigi von Büren⁴³³ de Stans et décrète la mobilisation des milices nidwaldiennes commandées par Ludwig Fruonz, un pêcheur de Stansstad, ancien sous-officier dans un régiment suisse en France qui n'a jamais exercé de fonctions d'officier auparavant. Ce Conseil dirige les affaires pendant les onze jours de l'insurrection nidwaldienne. On rappelle aux citoyens que :

« (...) chaque campagnard probe qui aime la Religion, la Patrie et la Propriété doit à tout moment se mettre en défense pour nuire le plus possible à l'ennemi et pour sauvegarder la Sainte Religion, la Patrie et la Propriété qui lui sont chères »⁴³⁴

Première préoccupation du Conseil de guerre : obtenir des alliances avec les voisins de Nidwald, principalement Obwald (gardien des cols du Brünig et du Rengg), mais aussi Schwytz et Uri. Trop tardives, ces démarches sont également vaines.

« Du côté de Schwitz, j'avais lieu de croire qu'il [le district de Stans] ne recevrait aucun secours, d'après les otages que j'avais entre les mains. »⁴³⁵

La mobilisation réunit assez généralement toutes les personnes astreintes au service militaire, les hommes entre 17 et 55 ans selon une décision du Conseil de guerre du premier septembre. Les Nidwaldiens engagent un grand nombre de femmes pour augmenter le nombre de combattants. Les différents auteurs estiment que la force armée nidwaldienne réunissait par conséquent environ 1600 combattants, dont 212 Schwyzois et 27 Uranais. Ceux venus d'autres cantons n'ont pas été envoyés par leurs autorités mais agissent à titre individuel, tout au plus par commune. C'est tout ce que le père Paul Styger obtient.⁴³⁶

Seule une moitié de ces soldats est équipée de fusils récents. Un quart des armes sont qualifiées d'anciennes voire de très anciennes. Pour renforcer l'armement on en fait la récolte systématique dans toutes les maisons. Nombreux sont les insurgés se servant de leur arme personnelle de chasse. L'artillerie se compose de 10 pièces de différents calibres et de très ancienne facture, dont le Züri-

⁴³³ Remigi von **Büren**, * le 16 août 1755 à Stans, † le 5 février 1845 à Stans. Président du conseil de guerre du soulèvement de Nidwald.

⁴³⁴ ENGELBERTS, Derck ; VOGEL, Lukas, *La résistance armée ...*, op.cit., p. 35.

⁴³⁵ ANP, AFIII 149/702/11 - BNUS, MS 0.476/1057 – SHAT, B 2 66, 28 fructidor an 6 [14 septembre 1798], *Lucerne*, [Schauenburg], *Au Directoire exécutif et au Ministre de la guerre*

⁴³⁶ Présentation détaillée des événements du point de vue nidwaldien dans l'article de STÜSSI-LAUTERBURG, Jürg, « Ein Volk greift zu den Waffen. Der Kampf am 9. September 1798 », In : *Nidwalden 1798*, op.cit., p. 116-159.

hund, fondu en 1530 par Peter Füssli, capturé par les Nidwaldiens en 1531 pendant la première guerre de Kappel... Les événements démontrent, à en croire l'évaluation française, que l'habileté des servants est plus importante que l'âge des pièces :

« (...) ils grimpèrent la première colline de droite, soutenus par deux pièces assez bien servies. De cette hauteur, ils nous firent un feu très vif et meurtrier. Pour le faire cesser, il a fallu sur le champ faire jouer notre artillerie qui culbuta une de leurs pièces, (...) »⁴³⁷.

Plus grave, les Nidwaldiens n'ont aucun officier expérimenté dans leurs rangs. Les membres des anciennes autorités, comptant dans leurs rangs de tels officiers, considèrent l'insurrection comme vaine et se sont enfuis à Lucerne. Les troupes seront commandées par des vétérans des troupes capitulées rentrés au pays, soldats et sous-officiers. Ce sont eux qui conduisent cette petite armée.

La défensive est organisée autour de Stans, avec une position forte à Stansstad. Son but : empêcher un débarquement depuis Hergiswil. La position principale est à Allweg, un passage élevé sur la route de Stans à Sarnen par Kerns. Il sépare la plaine de Stans du marais d'Ennetmoos. A sa gauche, un poste important appuie depuis le flanc du Stanserhorn. Il y a des postes en avant de Rohren, sur la frontière avec Obwald, sur le flanc droit sur la colline de Mueterschwand et sur les hauteurs tout à gauche, sur les cols franchissant l'Arvigrat, notamment l'Ächerlipass. Le Bärgerberg est garni de dix postes, dont Kehrsiten, pour faire face aux tentatives de débarquement depuis Horw.

La position avancée devant bloquer le Brünig avec l'aide des Obwaldiens est abandonnée à cause de leur refus de participer à l'insurrection. Ils n'ont pas répondu à l'appel lancé depuis Stans le 30 août, par le Conseil de guerre de Nidwald :

« La concorde de nos pères a fondé notre liberté, a protégé notre sainte et béatifique religion et ses serviteurs, femmes et enfants, propriétés et Patrie. La discorde par contre ou la séparation nous ont déjà privés de notre liberté qui avait jadis été si chèrement achetée par le sang de nos pères. Chers, fidèle frères ! Vos confédérés les plus anciens souffrent et sont en danger de perdre les serviteurs de la religion. On a juré le meurtre et la mort à ceux-là et à tous ceux qui sont restés loyaux à Dieu et la Patrie, et le même destin vous est aussi réservé, si vous n'êtes pas vigilants et actifs à nos côtés, nous qui sommes vos fidèles frères. Ne craignez rien, fiez-vous entièrement au Seigneur, le Dieu des armées, comme nos pères pieux et défendez Sa Sainte religion et la Patrie commune que l'on veut ruiner. Certes ! Dieu ne nous abandonnera pas. Nous nous consacrons à la juste cause, à Son honneur, au salut de notre âme et de celle de nos descendants qui nous maudirait éternellement, si nous abandonnions tout par lâcheté. Nous avons voulu vous avertir, chers frères ! Pour votre salut et le nôtre, avec cette sincérité commune aux vrais Suisses. Frères ! Soyez nos frères ! Nous le sommes aussi et, avec l'aide de Dieu, nous voulons toujours le rester avec joie. »⁴³⁸

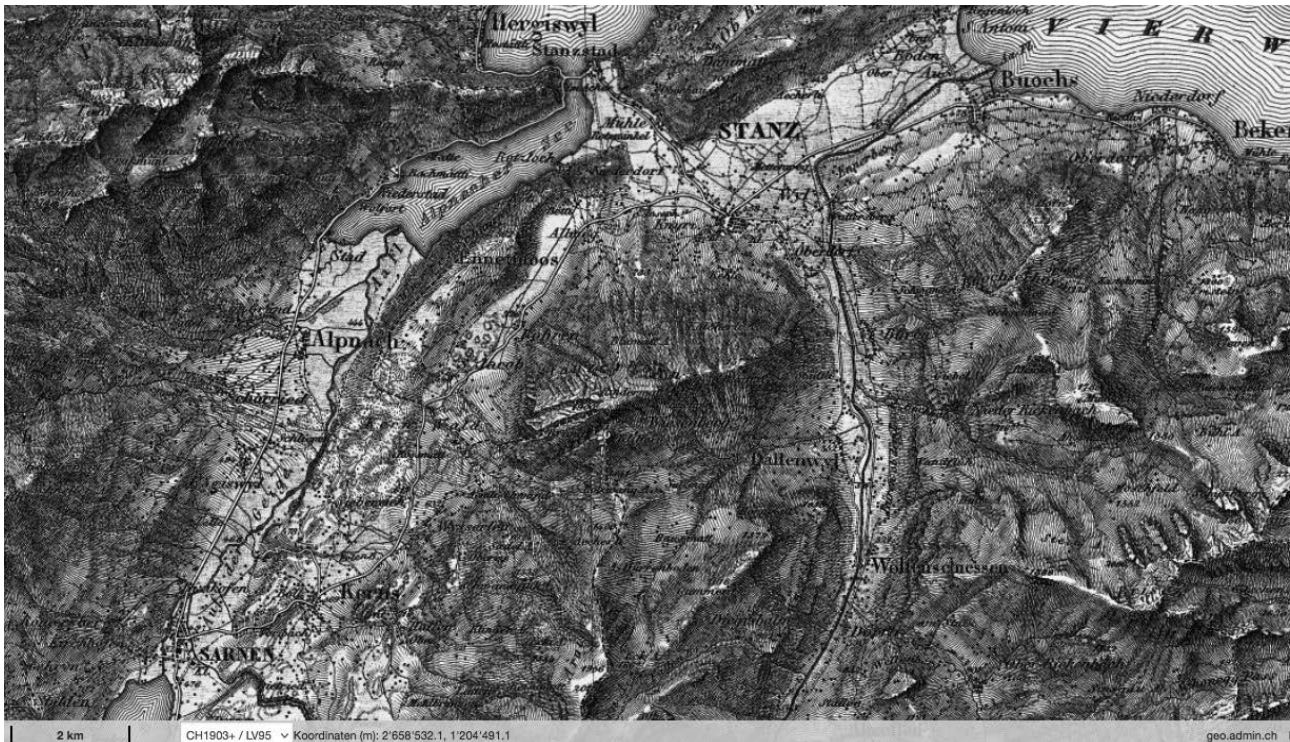
Le moral des troupes est soutenu par l'espoir, utopique, d'une aide autrichienne. La volonté d'en découdre est générale et s'enracine dans un large soutien populaire s'exprimant par la fourniture de vivres pour le ravitaillement et de l'étain nécessaire à la fabrication de munitions.

Dans ces positions et avec ce moral les Nidwaldiens, portant des images votives ou des amulettes, attendent que se produise l'attaque de l'armée française, bras armé du Directoire helvétique agissant en exécution de sa volonté et en conformité avec le traité d'alliance conclu le 19 août.

⁴³⁷ Le détail des opérations menées par Mainoni est connu par le rapport adressé au général en chef. Seule la copie personnelle du chef de brigade a été conservée, publiée en français et en allemand par STÜSSI-LAUTERBURG, op.cit., p. 138-144, cité ci-après : *Archivio Famiglia Majnoni d'Intignano, Lett. M., Fasc. 28, Cartella N. 18*

⁴³⁸ NIEDERBERGER, Ferdinand, « Grenzbesetzung und Kriegswirtschaft in Unterwalden nid dem Wald Anno 1798 », in : *Beiträge zur Geschichte Nidwaldens, Heft 11*, Stans, 1938, Supplement 5. (texte original en allemand, traduction dans ENGELBERTS/VOGEL, op.cit, cahier 8b, *Documentation complémentaire*, p. 88.

Carte N° 8 : Secteur Sarnen – Stans selon la carte Dufour⁴³⁹



Le Père Paul et le Conseil de guerre savent que l'aide autrichienne, dont la population est persuadée qu'elle viendra, ne sera jamais là assez tôt. Nidwald, comme Berne et Schwytz avant lui, est seul.

B.V.2.3 : Réaction des autorités helvétiques

«Les ci-devant Petits Cantons et particulièrement les districts de Stans et Schwitz sont agités. L'autorité des préfets y a été méconnue et leurs personnes [mises] en danger. La cause vraie est dans les allarmes de leurs prêtres sur leurs immunités, leur haine pour un nouvel ordre de choses qui détruit la superstition et le crédit de ses ministres. La cause avouée est publique, le prétexte sont les conséquences qu'on suppose résulter du serment civique qu'ils sont appelés à prêter. On leur persuade qu'ils promettent d'abjurer la religion de leurs pères.

(...), les mesures de rigueur feraient des martyrs et non des prosélytes. Il faut éclairer ce peuple avant qu'il ait commis des crimes qu'on devra venger. Nous pensons que des proclamations de votre part et de la nôtre auront quelques succès. Vous leur diriez, (...) (si vous entrez dans nos pensées) que, plein de confiance dans leur loyauté, vous vous reposiez sur les capitulations par lesquelles ils s'étaient liés à la constitution, que vous apprenez avec surprise que trompant votre attente, ils refusent sous de vains prétextes de prêter le serment civique (...). Suivrait la menace de tenir pour nulle et non avenue une stipulation⁴⁴⁰ qu'ils auraient les premiers enfreints.

De notre côté, nous leur annoncerions le péril de leur conduite, nous les rassurerions sur leurs craintes, nous mettrions en usage ce qu'un style et des vues paternelles ont d'emprise sur les coeurs. Ce sont des sauvages que nous avons pris la tâche d'instituer, d'amener en perfectionnement social. Il faut la remplir et si vous voulez nous seconder avec votre bonté ordinaire, nous ne désespérons pas de réussir »⁴⁴¹.

⁴³⁹ https://map.geo.admin.ch/?zoom=5.191228230794275&layers=ch.swisstopo.hiks-dufour&layers_indices=5&topic=e&lang=de&bgLayer=ch.swisstopo.pixelkarte-farbe&E=2670253.67&N=1199499.47, (Feuille XIII, terrain du milieu du XIX^e siècle), 09.01.2024

⁴⁴⁰ Référence à l'armistice signé entre Reding et Schauenburg le 3 mai 1798.

⁴⁴¹ SHAT, B 2 65 – ASHR, vol. II, pp. 936-937, N° 19, 21 août 1798 [4 fructidor an 6], Arau, *Le Directoire exécutif de la République helvétique, une et indivisible, Au citoyen Schauenburg, général en chef de l'armée française en Hel-*

C'est en ces termes que, le 21 août 1798, l'autorité suprême helvétique informe Schauenburg des événements de Stans. Cette missive montre l'état d'esprit qui prévaut au sein du Directoire : un mélange de paternalisme et de condescendance de citoyens de la plaine à l'égard des paysans montagnards, des « *sauvages* » asociaux, ignorants et crédules. On voit comment le pouvoir central entend affronter l'orage qui se prépare :

- 1° envoi de proclamations pour inciter ceux qui refusent la prestation du serment à se rendre à la raison révolutionnaire plutôt que de prêter l'oreille aux prêtres fauteurs de troubles. Leur contenu doit être à la fois rassurant et menaçant. C'est en réalité un pas vers un ultimatum pur et simple.
- 2° rétablissement de l'ordre par les moyens militaires français parce que la République n'a ni armée ni forces de l'ordre capables de mener de telles opérations.

Depuis peu les deux nations sont alliées par le traité du 19 août. C'est un cas concret d'application de l'article 2, alinéa 2 stipulant que :

« (...) *l'effet général de cette alliance est que chacune des deux Républiques peut, en cas de guerre, requérir la coopération de son alliée.* »

L'article 3, premier alinéa prévoit expressément l'intervention qui doit être envisagée :

« (...) *dans le cas où l'oligarchie tenterait de renverser la constitution actuelle de l'Helvétie, la République française s'engage à donner à la République helvétique, sur sa réquisition, les secours dont elle aurait besoin pour triompher des attaques intérieures ou extérieures qui seraient dirigées contre elle.* »⁴⁴²

L'existence légale des autorités helvétiques étant admise, l'action à venir a une base légale incontestable. Le gouvernement agit selon sa ligne politique générale, le commandant en chef français n'a pas même le choix d'accepter ou refuser l'engagement de ses troupes.

Les messages adressés aux récalcitrants se font par délégation de compétence pour le maintien de l'ordre. Le général n'opère plus au nom du gouvernement français par une conquête ou l'occupation d'un territoire ennemi. Ses troupes sont le bras armé du gouvernement suisse. Mais il doit aussi veiller aux intérêts bien compris de la République française dans le contexte européen plus large.

Schauenburg rédige donc une proclamation qui affiche sa peine de voir l'opposition de la Suisse centrale et rappelle le respect dû à la parole donnée, engageant la République et l'armée à respecter la religion⁴⁴³ et les habitants de Waldstätten la capitulation du 4 mai. Ils sont invités à rejoindre les autres Suisses qui ont adopté le nouveau régime :

« Partout ce serment a été prononcé avec l'effusion de la sincérité et vous seriez les seuls qui fermeriez vos coeurs à la confiance générale. (...) Vous ne démentirez pas cette loyauté, cette fidélité dans ses engagements qui ont toujours caractérisé la Nation helvétique. Vous ne trahirez pas la confiance que je vous ai témoignée. (...)

Car je dois vous le déclarer : si, contre mon attente, la voix de vos magistrats était méconnue, (...) alors l'armée française prêterait son appui aux autorités supérieures de l'Helvétie pour rétablir l'ordre dans vos contrées et les garantir du fléau de l'anarchie. »⁴⁴⁴

L'implication du clergé catholique dans le refus du serment est connue et même revendiquée. L'anti-

vétie.

⁴⁴² BNUS, MS 0.483/139 et 146 – ASHR, Vol. II, N° 211, pp 884-889, 2 fructidor an 6 – 19 août 1798, *Traité de paix et d'alliance offensive et défensive entre la République française et la République helvétique, Pour copie conforme, Arau, 31 août 1798, Le secrétaire général du Directoire, [signé:] Mousson.* Le contenu du traité est présenté de manière résumée en page 3 dans la *Neue Zürcher Zeitung* du 29 août 1798, et le texte intégral en allemand est publié dans l'édition du 5 septembre 1798, pages 5 à 7.

⁴⁴³ Voir l'article 6 de la Constitution du 12 avril 1798.

⁴⁴⁴ BNUS, MS 0.475/931 – SHAT, B 2 65 – ASHR, Vol. II, N° 216, pp 938-939, 5 fructidor an 6 [22 août 1798], *Le général en chef de l'armée française en Helvétie, Aux habitants des ci-devant Petits Cantons.* Texte intégral en Annexe 1.11 infra.

cléricalisme révolutionnaire ne peut le tolérer, argument qui a sa place dans la proclamation.

Aspect intéressant, le ton paternaliste du général en chef qui évoque les « consciences faibles » des montagnards, supposés être des hommes de parole dont la « loyauté » et la « fidélité dans ses engagements » sont supposés être des éléments constitutifs de leur personnalité collective. Sur ce point, Nidwaldiens (cf. supra l'appel lancé aux Obwaldiens) et Schauenburg sont en accord : le respect de la parole donnée serait une véritable vertu helvétique. La traduction et la publication de cette proclamation sont laissées à la discrétion du gouvernement :

*« Comme l'impression et la traduction de cette pièce en langue allemande entraîneraient des retards peut-être préjudiciables à la chose publique, je vous prie de vous charger de ce soin et de la publier sans délai dans les Petits Cantons. »*⁴⁴⁵

Les habitants des cantons contestataires sont solennellement invités à prêter le serment. Leur réaction sera différenciée. Le cas des communes lucernoises et du Sentis ont été présentés plus haut. Restent Schwytz et Unterwald. Les deux moitiés du ci-devant canton n'agissent pas de concert, malgré les dépêches qui voyagent entre Stans et Sarnen.

Les nouvelles autorités constituées de Waldstätten envoient une lettre au général en chef. Ils évoquent le mouvement de troupes vers les frontières orientales de la Suisse et en direction des Grisons qui suscite la crainte du non-respect de l'armistice du printemps :

*« La Chambre administrative du canton de Valdstätten, en m'annonçant l'arrivée de 4 citoyens qu'elle a député vers moi, m'a fait part ce matin de cet état de choses en l'attribuant à la marche de nos troupes et m'a rappelé à ce sujet la stipulation convenue entre moi et les députés des Petits Cantons lors de leur acte de soumission. Je lui ai répondu de manière à lever tous les doutes qui peuvent s'être répandus sur l'exécution de cette stipulation. Je lui ai déclaré que les lois étaient fidèlement exécutées, les troupes resteraient dans leur position actuelle. »*⁴⁴⁶

Il n'y a nulle intention de remettre en cause la convention signée. Le gouvernement à Paris en est informé. Effectivement, aucune indication dans la correspondance n'indique un mouvement vers la Suisse centrale jusqu'à cette date. Ceux qui suivront seront la conséquence ou la réponse au refus de prestation du serment. La réponse de Schauenburg est sincère et se veut rassurante :

« La lettre que vous venez de m'écrire me donne la douce persuasion que je n'aurai pas le désagrément de combattre encore des hommes qui ont su m'inspirer autant d'estime que d'attachement. Oui, braves Helvétiens, vous avez raison de compter sur ma parole, elle a toujours été sacrée. Restons amis et donnez moi la satisfaction de voir que de votre côté vous êtes fidèles à vos engagements en prêtant, avec toute la Suisse, le serment de maintenir la constitution que vous avez acceptée.

*Pressé de vous donner des preuves de ma confiance et de l'intérêt réel que je vous porte, je vous préviens que je pars pour aller au-devant de vos députés pour leur donner de nouveau le baiser fraternel et partout je donne ordre qu'aucune troupe ne fasse un pas en avant. Vous connaissez ma parole, soyez tranquilles, rentrez dans vos foyers et croyez à mon zèle pour défendre les droits consacrés par votre constitution et faire respecter vos propriétés. »*⁴⁴⁷

Cette formulation apaisante montre que le prix de la paix est la prestation du serment. S'adressant aux convaincus, dans la correspondance on les appelle « les patriotes », elle ne parvient pas à apaiser les autres qui refusent le serment. Ce débat oppose les tenants de la République helvétique aux nostalgiques de l'Ancien Régime et à certains prêtres. Ces derniers ont une influence déterminante

⁴⁴⁵ BNUS, MS 0.475/932 – SHAT, B 2 65, 5 fructidor an 6 [22 août 1798], [Schauenburg], *Au Directoire exécutif de la République helvétique*

⁴⁴⁶ BNUS, MS 0.475/943 – SHAT, B 2 65, 7 fructidor an 6 [24 août 1798], *Arau*, [Schauenburg], *Au Directoire exécutif de la République française*

⁴⁴⁷ BNUS, MS 0.475/944, 7 fructidor an 6 [24 août 1798], [Schauenburg], *A la Chambre administrative du canton de Valdstätten*

sur l'opinion publique locale pour laquelle le respect des anciens pactes et de la religion dominant. La rencontre est présentée différemment aux autorités françaises : des députés « *sans caractère légal* » de Schwyz se présentèrent devant Schauenburg :

« (...) 4 députés m'ont été adressés et je les ai trouvés le 7 [24 août] à Arau (...) Je les conduisis devant le Directoire helvétique qui leur remontra fortement les suites funestes de l'égarement de leurs concitoyens. J'engageai ensuite ces magistrats à prendre un arrêté vigoureux pour réprimer l'insurrection dans sa naissance, exiger la traduction de ses principaux auteurs dans la prison de Lucerne où je me rendrais en conséquence. J'ai déclaré au bas de cet arrêté que j'allais en appuyer l'exécution et si dans 3 jours toutes les dispositions n'en étaient pas remplies, les moyens de force seraient déployés. Je me suis effectivement rendu à Lucerne. Les individus désignés dans l'arrêté du Directoire y sont arrivés le 10 et ont été de suite traduits dans les prisons. Leur conduite sera examinée par le préfet de ce canton. 2 prêtres sont du nombre des personnes incarcérées. Connaissant l'influence du canton de Schwitz sur ses voisins, j'ai cru devoir me contenter de ces preuves de soumission, afin d'obtenir par la persuasion les mêmes résultats dans d'autres districts. »⁴⁴⁸

On est toujours dans la délégation de compétence du maintien de l'ordre à la force française qui exécute les missions de police mais laisse les juges naturels statuer. Autorités suisses et général espèrent que le district de Stans agira de même. Mais des doutes subsistent :

« L'on m'a assuré que l'arbre de la liberté n'avait point encore été planté dans le ci-devant canton de Schwitz et que l'on n'y portait pas encore la cocarde nationale. Cela me fait présumer pareille insouciance dans d'autres parties des Petits Cantons. Des personnes dignes de foi m'ont dit que la plupart de vos arrêtés n'étaient point rendus publics. »⁴⁴⁹

On espère toujours une issue sans effusion de sang. Sur proposition de Schauenburg, le Directoire fait une nouvelle démarche pour obtenir la reddition des habitants de Stans, « *fanatisés* » et inflexibles. Le général en chef propose cette fois d'envoyer un ultimatum aux insurgés dont il préconise la tenue faite de fermeté et menace. Elle retarderait avantageusement le début des opérations :

« Indépendamment de l'avantage qui résulterait de cette démarche pour prévenir l'effusion du sang, elle procurerait encore celui d'un délai nécessaire pour lier nos opérations de manière à ne pas dégarnir les positions (...) cette proposition m'est uniquement dictée par le désir d'épargner les mesures violentes et d'assurer le succès de nos opérations. Si vous y trouvez quelque'inconvénient, je vous prie de la regarder comme non avenue. »⁴⁵⁰

Cette lettre est une autre preuve que jusque là, aucune position militaire offensive n'a été mise en oeuvre. Ce n'est que dès ce moment que le mouvement sera enclenché.

Le 31 août Directoire adresse à Stans cette dernière injonction⁴⁵¹, identique à celle faite à Schwytz : livrer les chefs insurrectionnels, avec un délai de 6 jours. Schauenburg s'adresse aussi aux Waldstätten, les remerciant d'une lettre du 29 août de la Chambre administrative lui assurant leur soutien. Il leur demande de tout faire pour convaincre leurs concitoyens et ainsi les préserver de ce qui les attend et qu'il décrit sans fard :

« (...) si les hostilités devaient reprendre, je serais contraint d'agir contre vous avec une telle vigueur qu'ils seraient des milliers à être ainsi précipités dans le malheur. En des temps tels que ceux que nous vivons, les hommes véritablement dévoués à leur Patrie doivent sacrifier généreusement tous leurs intérêts particuliers au Bien commun, fermer leurs oreilles aux pa-

⁴⁴⁸ BNUS, MS 0.476/970 – SHAT, B 2 65, 13 fructidor an 6 [30 août 1798], [Schauenburg], *Au Directoire et au Ministre de la guerre*

⁴⁴⁹ BNUS, MS 0.475/948, 10 fructidor an 6 [27 août 1798], [Schauenburg], *Au Directoire helvétique*

⁴⁵⁰ BNUS, MS 0.476/980 – SHAT B 2 66 – ASHR, Vol. II, p. 1023, N° 16/2, 14 fructidor an 6 [31 août 1798], [Schauenburg], *Au Directoire helvétique* [en marge:] *faire copies*. Texte intégral en Annexe 1.11 infra.

⁴⁵¹ BNUS, MS 0.483/145 – ASHR, Vol. II, N° 252, p. 1016, 31. August 1798 [14 fructidor an 6], *Das Vollziehungs-Direktorium an die Einwohner des Distrikts Stans*

roles perfides des prêtres qui distillent l'insurrection et mettre tous leurs efforts à ramener le peuple égaré sur le droit chemin. Envoyez des messagers à vos voisins aveuglés et renseignez-les sur les véritable enjeux.

Si, contre toute attente, ils se montraient si obstinés et qu'ils fermaient leurs coeurs à ces paroles de paix, dites-leur qu'ils s'attireront des malheurs incalculables et que la mort et la destruction les ensevelira. Ce ne seront pas seulement leurs troupes qui seront battues et détruites, mais leur pays même sera détruit et consumé par une armée innombrable. C.A, ce n'est qu'en raison de l'estime que je porte aux ci-devant cantons que je me suis décidé à vous présenter à nouveau tous les malheurs qui découleraient pour une partie importante du canton de Waldstätten d'une conduite punissable et contraire aux lois. Gare à ceux qui foulent ainsi aux pieds ma patience et mon indulgence. »⁴⁵²

Le gouvernement remercie Schauenburg pour l'information concernant les premiers mouvements ordonnés et pour cette politique d'apaisement :

« (...) recevez l'expression de toute notre reconnaissance. (...) nos coeurs sont aussi faits pour apprécier, c'est cet effort constant de retenir les maux de la guerre aussi longtemps qu'il est encore moyen d'essayer la paix. C'est cette sollicitude pour ce peuple que vous avez appelé à la liberté et à l'unité, et dont l'erreur serait trop cruellement punie si elle l'était par un abandon entier au sort qu'elle lui prépare.

(...) Au moment où vous recevez cette lettre, la déclaration ci-jointe, conforme à vos intentions, sera près de Stans. Nous espérons qu'elle y produira l'effet désiré. Nous l'espérons parce que réellement la rébellion n'y a pas été unanimement votée. Votre lettre à la chambre administrative de Waldstadt ramènera bien des esprits par la bonté et la fermeté qu'elle exprime. En un mot, (...) nos coeurs s'ouvrent à une espérance bien douce, celle que les mesures vis-à-vis des habitants du Bas Underwald se borneront à leur faire pressentir la puissance française à leur faire voir la nécessité de se soumettre à la constitution et à leur ôter les moyens de prétendre résister à l'une ou se soustraire à l'autre. »⁴⁵³

Ces démarches ultimes sont inutiles : les émissaires du Directoire ne sont pas même reçus :

« Je viens de recevoir, (...) votre lettre en date du 16 de ce mois [2 septembre] par laquelle vous me rendez compte de la position que tiennent les rebelles ainsi que de leur refus de recevoir la lettre du Directoire helvétique portant une prolongation de six jours. »⁴⁵⁴

Devant ces refus réitérés, le Directoire doit passer aux mesures militaires, *ultima ratio* de Schauenburg. Cela prend la forme d'un décret déclaré urgent du Corps législatif :

« D'inviter le Directoire à prendre envers tous les rebelles et perturbateurs du repos public de toute l'Helvétie les mesures les plus promptes, les plus sévères et les plus efficaces dans le but de rétablir la tranquillité et le bon ordre et d'employer tous les moyens qui sont en son pouvoir pour faire rendre aux lois toute l'attention et l'obéissance qui leur sont dus. »⁴⁵⁵

Un arrêté du gouvernement met en oeuvre cet ordre :

« Le général en chef de l'armée française en Helvétie est invité à faire juger par une commis-

⁴⁵² BNUS, MS 0.476/981 – SHAT B 2 66 – ASHR, Vol. II, pp 1019-1020, N° 9b, 14 fructidor an 6 [31 août 1798], Bern, [Schauenburg], *An den Bürger President und Assessoren der Verwaltungskammer des Canton Waldstetten*. Texte original en allemand de la main de Schauenburg reproduit en Annexe 1.11 infra.

⁴⁵³ BNUS, MS 0.483/144 – SHAT, B 2 66 – ASHR, Vol. II, p. 1024, N° 20, 31 août 1798, à 11 heures du soir [14 fructidor an 6], Arau, *Le Directoire exécutif de la République helvétique une et indivisible, Au citoyen Schauenburg, général en chef de l'armée française en Helvétie*. Proclamation jointe conservée à Strasbourg, cf. BNUS, MS 0.483/145 – ASHR, Vol. II, N° 252, p. 1016 supra. Copie de la lettre à Waldstätten : BNUS, MS 0.476/981 supra.

⁴⁵⁴ BNUS, MS 0.476/1003, 17 fructidor an 6 [3 septembre 1798], [Schauenburg], *A l'adjutant-général Lauer, commandant l'avant-garde*

⁴⁵⁵ BNUS, MS 0.483/147 – SHAT, B 2 66 – ASHR, Vol. II, N° 261, p. 1049, 4 septembre 1798 [18 fructidor an 6], Arau, *Au nom de la République helvétique une et indivisible, Acte du Corps législatif. Pour copie conforme le général en chef de l'armée française en Helvétie*, [signé] Schauenburg

*sion militaire à son choix comme traîtres à la patrie et convaincus de rébellion ouverte tous ceux des révoltés du district de Stantz qui seraient pris les armes à la main. »*⁴⁵⁶

L'arrêté est accompagné d'une lettre adressée au général constituant un véritable ordre de mission :

*« (...) pour vous prier de vouloir bien les recevoir à votre tour, et nommer une commission militaire⁴⁵⁷ qui juge comme traîtres à la patrie et sur le champ, tous ceux des révoltés qui seront pris les armes à la main. (...) il ne doit être fait au révoltés d'autres conditions que celle d'une soumission entière à la constitution, aux autorités qu'elle établit et aux lois émanées d'elles. Il pense encore qu'afin d'assurer cette soumission et cette obéissance, il faut un désarmement absolu et une garnison laissée chez ceux que la force aura réduite. »*⁴⁵⁸

Selon Schauenburg, c'est au juge naturel de statuer et non à une cour qui cumule les défauts d'être étrangère et de capacité insuffisante à remplir la mission. Une telle délégation de compétence doit être qualifiée d'exorbitante. Elle déroge au moins à deux principes fondamentaux :

- 1° de la séparation des pouvoirs : un pouvoir judiciaire discrétionnaire serait délégué à un représentant du pouvoir exécutif ;
- 2° du droit des prévenus d'être jugés par leurs juges naturels agissant dans le cadre juridique national.

Schauenburg ne veut pas exercer cette délégation sans autorisation préalable de son propre gouvernement, mais il faut rassurer les Suisses :

*« Cette mesure me paraît , (...) d'une telle importance sous tous les rapports que je crois devoir la communiquer au Directoire.(...) votre arrêté n'en produira pas moins le même effet et n'en recevra pas moins un commencement d'exécution. Les révoltés pris les armes à la main seront traduits dans les prisons de Lucerne et gardés par des troupes françaises. Je ferai faire toutes les dispositions préliminaires afin que leur jugement ne soit pas retardé. »*⁴⁵⁹

Sa dépêche à Paris concernant cette épineuse question montre son peu d'enthousiasme, son exigence d'efficacité et un sens politique destiné à rassurer son propre gouvernement en des termes plus révélateurs du discours républicain :

*« (...) ces autorités m'ont attribué le pouvoir de nommer une commission militaire chargée de juger les rebelles pris les armes à la main. Avant de mettre cette mesure à exécution, j'ai cru devoir vous en faire part pour savoir si vous lui donnez votre approbation. Je vous observe que, vu la composition actuelle du Conseil de guerre, le jugement des coupables n'aurait pas cette célérité nécessaire (...). Le retard qui en résulterait serait encore augmenté par la différence de la langue, nos officiers n'entendant pas celle des prévenus, les informations seraient infiniment longues et difficiles. D'ailleurs, la répression des délits étant distincte de leur punition, il me semble que cette dernière serait bien plus avantageusement confiée à des juges du pays et en formant un tribunal spécial et revêtu de pouvoirs suffisants, le Directoire helvétique userait des droits que lui assure le traité d'alliance et donnerait une preuve utile de sa fermeté et de son énergie. (...) Je ferai incarcérer et garder sûrement tous les rebelles que nous prendrons les armes à la main et ils seront traités avec la sévérité que mérite leur aveuglement et que sollicite l'indignation générale. »*⁴⁶⁰

⁴⁵⁶ BNUS, MS 0.483/147 – SHAT, B 2 66 – ASHR, Vol. II, p. 1053 N° 4, 4 septembre 1798 [18 fructidor an 6], *Arrêté du Directoire exécutif helvétique. Pour copie conforme le général en chef de l'armée française en Helvétie*, [signé] Schauenburg

⁴⁵⁷ Référence au document ci-dessus, BNUS, MS 0.483/147

⁴⁵⁸ BNUS, MS 0.483/148 – SHAT, B 2 66, 4 septembre 1798, [18 fructidor an 6], *Arau, Le Directoire exécutif de la République helvétique une et indivisible, Au citoyen Schauenburg, général en chef de l'armée française en Helvétie.* - Texte intégral en Annexe 1.11 infra.

⁴⁵⁹ BNUS, MS 0.476/1018, 21 fructidor an 6 [4 septembre 1798], *Au quartier général à Zofingue*, [Schauenburg], *Au Directoire exécutif de la République helvétique*

⁴⁶⁰ BNUS, MS 0.475/1019 – SHAT, B 2 66, 6 fructidor an 6 [7 septembre 1798], *Au quartier général à Zofingue*, [Schauenburg], *Au Directoire exécutif de la République française*

Ces différentes dispositions n'empêchent pas la mise en place des opérations militaires à proprement parler. Elles leur laissent même le temps nécessaire pour déployer toute leur ampleur.

B.V.2.4 : Préparatifs français

Les informations concernant l'insurrection en Suisse centrale parviennent à Schauenburg alors qu'il vient de regrouper la moitié de son armée en camp (cf. chap. C.VIII.1.2 infra). Cette partie de ses troupes est sous ses ordres directs, entraînées et prêtes à intervenir.

Florent-Guyot l'instruit régulièrement de l'évolution de la situation à Coire, peu favorable à la France et à la Suisse modernisée. Il souhaite une présence française proche des frontières helvético-grisones, espérant forcer le destin des Liges et rompre les contacts anti-français entre la Suisse centrale et les Grisons. Schauenburg envisage un éventuel mouvement. Pour mieux comprendre la situation, il dépêche sur place l'adjudant-général Demont, natif des Grisons. Les difficultés de communication et de transit des ravitaillements lui font retenir les troupes à hauteur de Winterthur. Ces mouvements ont suscité des craintes en Suisse centrale et sont un des prétextes de la rébellion.

Plus à l'ouest, le Directoire helvétique informe Schauenburg des mouvements autrichiens dans le Fricktal qui pourraient menacer directement Aarau.

Bacher, le chargé d'affaires français près la Diète de l'Empire germanique l'informe à la même époque de divers mouvements du général Staader dans le sud de l'Allemagne et en direction des Grisons. France et Autriche attendent le résultat du débat intérieur grison et sont prêts à intervenir.

La révolte des Nidwaldiens intervient à un moment où les préoccupations militaires de Schauenburg deviennent internationales. Il doit régler de manière efficace, expéditive et définitive l'affaire, dans le double but d'empêcher l'extension intérieure de la révolte et de montrer aux Grisons (et à l'Autriche) que la France a les moyens de se faire respecter partout où elle l'a décidé. Toutes les informations dont il dispose convergent vers la certitude que les situations intérieure et extérieure sont liées. La soumission du territoire révolté doit être radicale et foudroyante.

Paris est informé de toutes ces démarches, comme cela a été démontré plus haut⁴⁶¹.

Au moment où il est informé de ce qu'on qualifie encore de « fermentations », il ordonne à Nouvion de se contenter de surveiller attentivement les positions qu'il occupe sur le front atteint le 3 mai, sans faire le moindre mouvement. Il doit pouvoir tenir certaines positions en cas de nécessité. Les positions à tenir sont celles des combats du printemps : Schindellegi, l'Etsel, le pont du diable franchissant la Sihl, la hauteur de l'Altmatt, Einsiedeln. Les accès sur Schwytz et vers le Morgarten doivent être sous contrôle. Il termine par une observation intéressante concernant Glaris :

*« Mon aide de camp Levrault vient de me mander (...) par une lettre du 5 de ce mois [22 août] que les chefs de brigade qui sont en face des Petits Cantons avaient des inquiétudes sur les mouvements qui s'y passent. Il vous aura dit aussi ce que le Directoire savait à ce sujet. Deux lettres des députés de ces Petits Cantons annoncent aussi du désordre dans leur pays et des provocations de différents instigateurs, mais une autre lettre que je viens de recevoir et dont vous trouverez ci-joint copie, me rassure sur l'intention générale. Vous trouverez aussi ci-joint (...) ma réponse au canton de ~~Schwitz~~ Valthez [Waldstätten] que je vous prie d'y faire passer sur le champ. (...) N'oubliez pas, (...) la surveillance sur le canton de Glaris. Vous savez que les habitants sont les plus fourbes de cette partie. »*⁴⁶²

La posture changeante au printemps de Glaris, intégré à celui de la Linth, rend le général en chef méfiant. Sans raison, aucune mention d'une quelconque résistance dans ce secteur n'étant parvenue jusqu'à nous. Schauenburg fournit des précisions à son gouvernement. Il a rassuré les autorités locales sur ses intentions pacifiques et se veut confiant :

⁴⁶¹ BNUS, MS 0.475/933 – SHAT, B 2 65, 6 fructidor an 6 [23 août 1798], [Schauenburg], *Au Directoire exécutif de la République française*

⁴⁶² BNUS, MS 0.475/937, 6 fructidor an 6 [23 août 1798], [Schauenburg], *Au général Nouvion*. Il se réfère probablement à BNUS, MS 0.475/944 supra, bien que ce message soit daté du lendemain.

« Les renseignements que j'ai reçus du Directoire helvétique sur les causes de ces mouvements les attribuent à l'obligation imposée par le Corps Législatif à tous les cantons de prêter le serment civique et aux manoeuvres des prêtres qui répandent à cette occasion l'alarme sur le libre exercice de la religion. Les ennemis de la Révolution ont encore profité du rassemblement des troupes autrichiennes sur les frontières des Grisons et de la marche des nôtres vers cette partie pour exaspérer les esprits en faisant naître des encouragements d'un côté et des inquiétudes de l'autre. (...) J'ai lieu de croire que la proclamation que je lui ai faite, jointe aux démarches du Directoire helvétique, produira l'effet que j'en attends et que tout rentrera dans l'ordre. »⁴⁶³

Ses effectifs suffisent à peine pour tenir une position devenue un poste avancé face à un ennemi au moins aussi imposant que lui : l'Autriche. Il demande et obtient des renforts qui feront passer la force d'occupation de 17'672 hommes le 27 août à 21'609 le 6 septembre.

Le Directoire parisien est tenu au courant de manière régulière de l'évolution de la situation. Les rapports de Schauenburg attestent de sa volonté de parvenir à la résolution de la crise sans effusion de sang. Il ne donne aucun ordre de mouvement dans l'immédiat. Lui-même quitte le camp de Berne pour se rendre à Lucerne en passant par Aarau. Il passe une courte semaine à Lucerne. Il y organise l'arrivée des autorités centrales qui s'approprient à s'y installer. Il peut prendre sur place la mesure de la situation avant de retourner à Berne où d'autres affaires l'attendent, notamment les problèmes aigus avec Rouhière (cf. chap. D.III.5 infra). Après les combats, les conséquences s'en feront douloureusement sentir par la gestion calamiteuse des hôpitaux (cf. chap. D.III.4 infra).

Schauenburg ne doute pas de l'implication, au moins morale, de l'Autriche dans l'insurrection. Il doit agir vite : le feu brûle dans la maison Helvétie. Les communes lucernoises ramenées au calme, des rumeurs courent sur d'autres velléités de révolte dans la campagne bernoise. Une agitation certaine secoue le Toggenbourg, le Rheintal et l'Appenzell (cf. supra). Tous ces lieux s'agitent, mais le véritable foyer du phénomène insurrectionnel se trouve à Stans.

Au terme de tous ces mouvements, il résume les actions entreprises jusque là aux autorités parisiennes dans un très long message, qui se termine de manière rassurante, envoyé depuis Berne. On peut en retenir les passages concernant le district de Stans :

« (...) les malveillants et les prêtres, comprimés par la force en floréal dernier (...) n'ont pas voulu laisser échapper une aussi belle occasion d'alarmer les consciences et d'exciter de nouveaux troubles. Les fables les plus absurdes ont été employées pour égarer ces crédules montagnards : d'un côté on leur a montré leur religion en péril et compromise par la prestation du serment, leurs droits, leurs libertés menacées et surtout les propriétés ecclésiastiques violées. (...) les effets se manifestèrent d'abord dans les districts de Schwitz et de Stantz. On y prit les armes, les magistrats constitutionnels ont été destitués, menacés, insultés. »⁴⁶⁴

Il s'était engagé à rendre un compte détaillé, but de ce message. Les mouvements ne sont que très partiels mais doivent être étouffés avant qu'il ne s'étendent et ne produisent « un grand incendie ».

Ce n'est que le 30 août que Schauenburg ordonne les premiers mouvements pouvant être dirigés contre Nidwald. Quel est donc son « *appareil militaire capable d'en imposer* » ? C'est un ensemble d'ordres de mouvement de corps soigneusement choisis en lesquels le général en chef a une confiance absolue : un bataillon de la 44^e de ligne, renforcé de 100 hussards du 7^e régiment, d'une section d'artillerie et d'une centaine d'hommes de la 14^e légère. Envoyé vers Walterswil (BE) pour y prêter main forte au détachement de la 5^e légère qui s'y trouve déjà puis se mettre à la disposition de l'adjudant-général Lauer à Lucerne :

« Si nos affaires à Stantz ne prennent pas une meilleure tournure, je me propose de faire filer

⁴⁶³ BNUS, MS 0.475/943 – SHAT, B 2 65, 7 fructidor an 6 [24 août 1798], Aarau, [Schauenburg], *Au Directoire exécutif de la République française*. Il fait référence à BNUS, MS 0.475/944 supra.

⁴⁶⁴ BNUS, MS 0.476/970 – SHAT, B 2 65, 13 fructidor an 6 [30 août 1798], [Schauenburg], *Au Directoire et au Ministre de la guerre*. Texte intégral en Annexe 1.11 infra.

le long des lacs de Thun et de Brientz une demi-brigade pour être dirigée par le Brunik afin de prendre à revers les insurgés tandis que vous les amusez par devant. »⁴⁶⁵

Lauer reçoit un bataillon de la 57^e de ligne qui vient d'arriver à l'armée.

« J'attends la 18^e demi-brigade d'infanterie légère pour diriger une demi-brigade par l'Oberland passant à Brientz et le Brunig pour prendre à revers la commune de Stantz. Si pendant la marche de ces troupes l'adjutant-général m'apprend le rétablissement de l'ordre dans cette partie j'arrêterai cette colonne pour lui éviter une marche pénible. J'ai laissé à mon départ de Lucerne l'ordre à l'adjutant-général Lauer de s'emparer des hauteurs en avant de Hergiswil [Hergiswil] et de pousser jusqu'à une chapelle peu éloignée du village d'Alpnach formant le principal débouché sur Sarnen. J'ai lieu de croire, (...) que mes ordres à cet égard ont été exécutés et cette disposition aurait déjà eu lieu pendant la nuit que j'ai passée à Lucerne, si j'avais eu assez de troupes à cette époque pour occuper les postes qui sont entre Ergiswil et Lucerne, afin d'éviter qu'elles ne soient prises à revers par un débarquement sur Orw [Horw, LU]. »⁴⁶⁶

Il ordonne le même jour la reconnaissance préalable des routes longeant les lacs de Thoune et Brienz pour déterminer le meilleur itinéraire pour gagner le Brunig puis le district d'Obwald⁴⁶⁷.

B.V.2.5 : Campagne des troupes françaises contre Stans

Cette « campagne » dure une douzaine de jours, dont une demie journée de véritables combats le 9 septembre. Le temps restant est consacré aux mouvements d'encerclement complet du district de Stans avant la bataille et à ceux qui amènent au désarmement d'une partie du canton de Schwytz après la prise de Stans. Il y a début septembre quelques escarmouches mais elles sont de si peu de portée que l'histoire n'en a pas retenu le détail.

La dernière tentative pacifique par la proclamation du 31 août poursuit le double but d'obtenir la reddition de Stans sans effusion de sang et de dégager un temps suffisant aux mesures militaires nécessaires pour une opération efficace et économe de forces. Cette contrainte est imposée à Schauenburg par la situation générale qui l'oblige à maintenir des forces suffisantes dans les principales villes et sur les frontières avec l'Empire dont il ignore les intentions et les capacités réelles.

L'idée de manoeuvre est un effort principal par l'Oberland et de s'emparer fermement de tous les débouchés en direction de Lucerne, dans le secteur du Lopper, entre Alpnach et Hergiswil. Elle pourrait avoir été inspirée par l'opération tentée en 1712 par les Bernois sur les frontières du Hasli (le versant bernois du Brunig) et en direction du couvent d'Engelberg, dans le contexte de la 2^e guerre de Villmergen. Schauenburg dispose des cartes et plans d'opération de cette époque. Ils font partie des documents pris dans les archives du Conseil secret bernois. Sur l'une d'elles figurent les postes principaux des Bernois sur le Brunig, les positions et retranchements des Unterwaldiens⁴⁶⁸, la description des voies qui permettent de contourner la position du Brunig par le Melchtal et qui doivent être couvertes pour éviter d'être coupé de ses arrières. Le passage par Engelberg permet, en suivant l'Engelberger Aa de parvenir à Stans et de compléter l'encerclement des Nidwaldiens. C'est un itinéraire pour que l'auteur de la reconnaissance de 1712 estime à une durée de 10 à 12 heures⁴⁶⁹.

Lorsque l'ensemble des documents cartographiques saisis par les Français à Berne fut revendu par les descendants de Schauenburg au Conseil fédéral en 1881, il ne manquait que 6 des 7 cartes évo-

⁴⁶⁵ BNUS, MS 0.476/971, 13 fructidor an 6 [30 août 1798], Berne, [Schauenburg], *A l'adjutant-général Lauer, à Lucerne*

⁴⁶⁶ BNUS, MS 0.476/972, 13 fructidor an 6 [30 août 1798], [Schauenburg], *Au Directoire exécutif de la République helvétique*

⁴⁶⁷ BNUS, MS 0.476/973, 13 fructidor an 6 [30 août 1798], [Schauenburg], *Instruction au citoyen Simonin, adjoint à l'adjutant-général Pélissard*

⁴⁶⁸ La carte mentionne même les effectifs qui se trouvaient dans ces différents postes en été 1712 qui se comptent en une centaine à 150 hommes selon les postes.

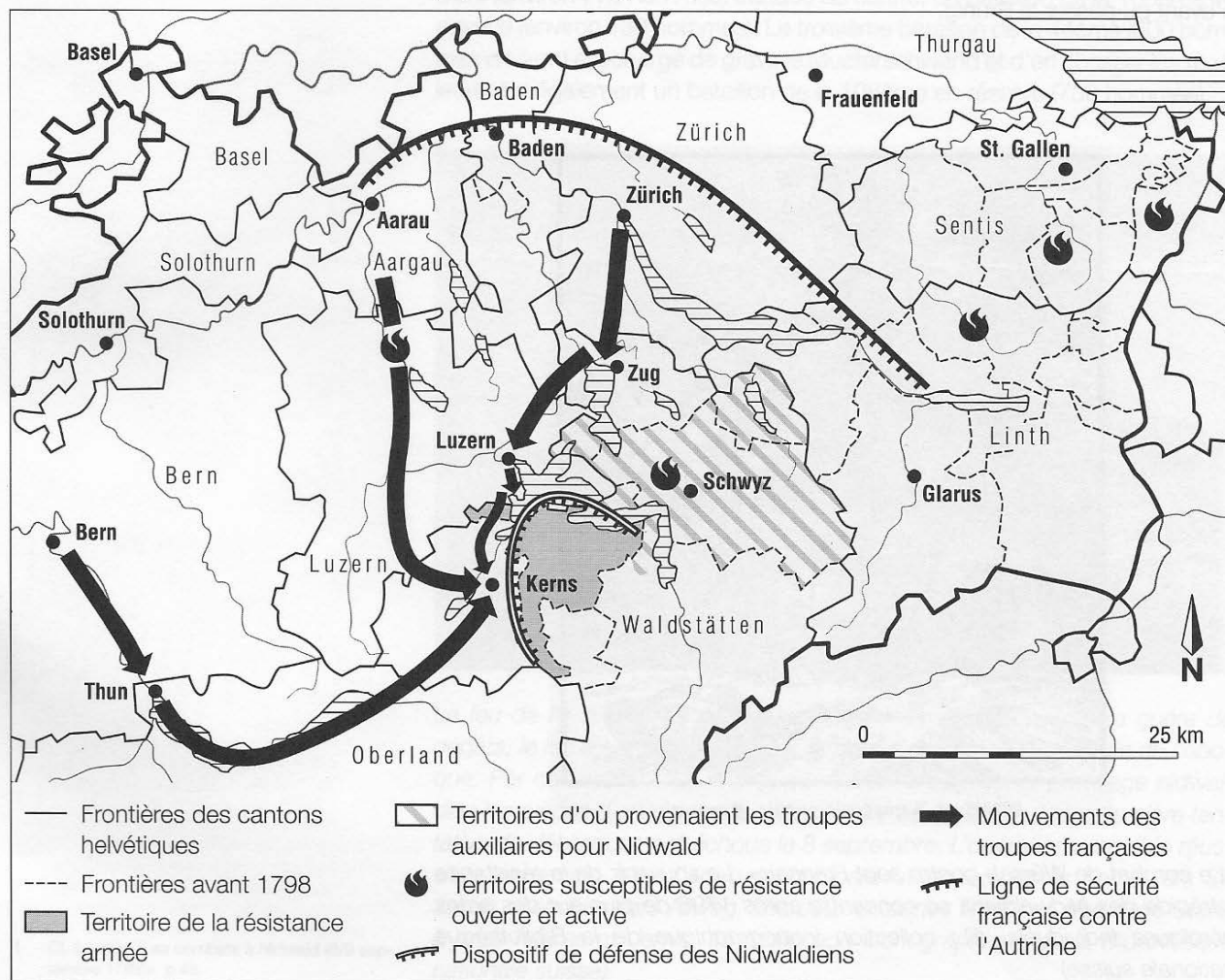
⁴⁶⁹ La transcription de la légende de la carte figure dans ZELLWEGER, Rodolphe et alii, « Catalogue général de la Collection Schauenburg », in : *La Collection Schauenburg ... op.cit.*, p. 87.

quant cet épisode de l'histoire militaire bernoise, arrachées en bloc au « *Festungsatlante 1* » du Conseil secret bernois⁴⁷⁰... Ont-elles été remises à l'officier chargé des reconnaissances, le citoyen Simonin, ou au chef de brigade Mainoni qui mènera les troupes françaises par cette route. Tout porte à le croire, comme cette ligne du rapport de détail du général en chef à son gouvernement :

« *J'ajoutai qu'il tâchât, s'il était possible, de jeter un fort détachement dans la vallée d'Engelberg [Engelberg], afin de compléter ce blocus du district de Stantz.* »⁴⁷¹

Il suffit de savoir que les difficultés du terrain, les risques de la route potentiellement exposée au feu de défenseurs et les positions des grands' gardes d'Unterwald pouvaient être anticipées par le commandement français grâce aux documents bernois.

Carte N° 9 : L'offensive française contre Nidwald (1-8 septembre 1798) ⁴⁷²



⁴⁷⁰ Les 6 cartes manquantes, selon l'inventaire dressé au moment du retour des cartes en Suisse en 1881, portaient toutes le titre de « *Prospekt* ». Le lieux sont les suivants : « *Bruder Clausen im Unterwaldnerland* », probablement le secteur de Sankt-Niklaus (OW) ; « *Faulenberg* », actuellement Fulenberg, sur la frontière entre Meiringen (BE) et Melchsee-Frutt (OW) ; « *Fluelen und Sarnen* », probablement le secteur entre Sarnen et Flueli-Ranft ; « *Galgenfluh nach Longeren und dem Sarnersee* », c'est à dire le Halgenfluewald dominant au sud-est la route entre le col du Brunig et Lungern et jusqu'au lac de Sarnen ; « *der Bruck bei St. Niklausen gegen Flüelen* », précisément le pont sur la Melch entre Flueli-Ranft et St. Niklausen ; « *Sustenbergen gegen das Urnerland* », ou le passage par le col du Susten, entre Meiringen (BE) et Wassen (UR).

⁴⁷¹ ANP, AFIII 149/702/11 - BNUS, MS 0.476/1057 – SHAT, B 2 66, 28 fructidor an 6 [14 septembre 1798], *Lucerne*, [Schauenburg], *Au Directoire exécutif et au Ministre de la guerre*

⁴⁷² Carte de Claudia A. TROCHSLER – CAT Design, op. cit., p. 45.

Face aux craintes suscitées par la posture autrichienne, il assure ses arrières face au Fricktal par un cordon de sécurité autour de la zone avec les 38^e et 57^e de ligne (5 bataillons, 3758 hommes), en conservant une ligne couvrant son aile gauche depuis Brugg jusqu'à Schänis, avec des postes à Zurich, Zug, Küssnacht et Winterthur. Il met en état d'intervenir un bataillon de la 109^e de ligne (environ 820 hommes) à Zurich en guise de réserve.

Après avoir écrit au Directoire helvétique et aux Waldstätten (cf. supra), Schauenburg expédie ses ordres le 31 août à 10 heures du soir. Ils doivent lui permettre d'agir sur Stans le 8 septembre si les marches se déroulent selon ses prévisions. Le général Nouvion reçoit les ordres suivants :

- la 109^e de ligne se rend à Zurich d'où partira la 76^e en direction de Zug, suivie le lendemain du 1^{er} bataillon de la 109^e ;
- un ½ bataillon de la 76^e se rend à Küssnacht (environ 345 hommes), 1½ bataillon à Lucerne (environ 1035 hommes) et le dernier entre Lucerne et Kriens (environ 690 hommes) ;
- 2 bataillons de la 106^e prendront position entre Horw, Winkel et Hergiswil (env. 1460 hommes) ;
- la 14^e légère à Hergiswil et en direction du Renggpas (environ 1770 hommes, une centaine étant restés pour un service d'ordre à Sursee).

L'adjudant-général Lauer, commandant de l'avant-garde à Hergiswil, dispose de la 14^e légère, de 150 hommes du 12^e de chasseurs à cheval, de 2 bataillons de la 106^e et d'une compagnie d'artillerie légère, soit environ 3380 hommes.

Nouvion, sur l'aile gauche avec poste de commandement à Lucerne, dispose des 76^e, 103^e et de 2 bataillons de la 109^e. En plus il a une section d'artillerie légère, 100 hussards et 100 hommes de la 14^e légère, soit environ 6000 hommes.

L'ensemble de ces mouvements doit être achevé le 3 septembre au soir selon le calcul suivant :

« (...) le maréchal des logis porteur de la présente partant ce soir à 10 heures, il vous arrivera demain 15 vers les 10 heures du matin [1^{er} septembre]. Vous aurez le temps d'expédier vos ordres à la 109^e de manière à être rendue le 16 à 5 heures du matin à Zurich pour en faire repartir le même jour la 76^e et finalement pour que le rassemblement des troupes que je vous prescris de faire sur Lucerne soit effectué le 17 [3 septembre]. »

Agissant véritablement « à chaud », il ajoute en post-scriptum :

« Réflexion faite, laissez un bataillon de la 109^e avec une section d'artillerie légère et 50 chevaux à Winterthur, un bataillon de la 109^e à Zurich et un bataillon à Zug. »⁴⁷³

Cette hésitation sur la distribution des forces et les nombreuses ratures sur le brouillon, témoignent, s'il en était encore besoin, qu'aucun mouvement antérieur vers la Suisse centrale n'était envisagé avant cette donnée d'ordre. Le général en chef est de bonne foi s'il l'affirme jusque là.

L'adjudant-général Lauer est chargé de faire faire des reconnaissances qui conviennent particulièrement à la 14^e légère :

« Soyez extrêmement entreprenant à mesure que vos moyens vous le permettront. Si les insurgés ont des postes vers Alpnacht et Hergiswil, avisez avec quelques bons guides aux moyens de les enlever de nuit. Débutez par un coup de maître. Vous vous rappellerez combien il est dangereux de longer les montagnes pour passer la revue des Scharfschützen. Vous avez dans la 14^e des officiers qui ne demanderont pas mieux que d'enlever des postes pendant la nuit »⁴⁷⁴

Par l'ultime message du 31 août, il s'engage auprès de gouvernement helvétique à remplir sa mission, l'invitant à une certaine patience :

« (...) déjà pour le 18 [4 septembre] il y aura des forces suffisantes à Lucerne non seulement

⁴⁷³ BNUS, MS 0.476/984, 14 fructidor an 6 [31 août 1798], Berne, [Schauenburg], *Au général Nouvion*

⁴⁷⁴ BNUS, MS 0.476/985, 14 fructidor an 6 [31 août 1798], Berne, [Schauenburg], *A l'adj.-g^{al} Lauer*. Les Scharfschützen sont les tireurs d'élite.

pour inquiéter les insurgés mais même pour les contourner. Je vous réitère l'engagement de faire avec la brave armée que je commande tout ce qui dépendra de moi pour en finir promptement, mais vous mesurez bien dans votre sagesse que je ne puis débiter sans avoir pris les précautions et moyens nécessaires d'avoir des succès. »⁴⁷⁵

Le 1^{er} septembre il complète la manoeuvre d'encerclement en envoyant le détachement qui a désarmé les communes lucernoises de l'Entlebuch. Ce bataillon de la 5^e légère est renforcé avec le bataillon restant de la 106^e. Les deux corps, forts d'environ 1200 hommes en tout, sont commandés par le chef de bataillon LeCorps. Il se passera d'artillerie et n'aura que 50 hussards pour appuyer son infanterie. Son objectif : passer d'Entlebuch sur Sarnen par le col du Glaubenberg. Pour préserver les populations locales, Schauenburg ordonne :

« Faites fournir ces troupes de pain et de viande pour quatre jours et assurez leurs vivres. »⁴⁷⁶

Il n'est pas question de se fournir en vivres sur le pays. Ils doivent être assurés par l'armée et depuis les arrières. Une partie de cette troupe doit rester en position à Entlebuch au moment de l'attaque et la moitié de la cavalerie doit tenter de suivre, si le terrain le permet.

Selon le général en chef il faut au moins 8 jours pour mener à bien l'ensemble des mouvements qu'il a ordonnés, si bien que l'attaque contre Stans ne pourra avoir lieu, au plus tôt, que le 8 septembre⁴⁷⁷.

Le mouvement d'encerclement par l'Oberland et le Brunig est mis en mouvement le 3 septembre depuis Berne. A sa tête Mainoni, chef de la 44^e de ligne renforcée d'une centaine de hussards du 7^e régiment et de différentes pièces d'artillerie.

Veillant à informer les commandants des différentes colonnes de l'ensemble de l'action, l'ordre de mission de Mainoni est remis en copie au général Nouvion qui est chargé de :

« (...) communiquer bien activement avec le chef de bataillon LeCorps et d'aviser avec lui aux moyens de subsistances et d'ensemble pour le service. Donnez lui également copie de la présente ainsi qu'à l'adjutant-général Lauer. »⁴⁷⁸

Mainoni doit prendre le commandement de toutes les troupes qui attaqueront Stans depuis le sud. Cela le met dans la posture et avec les responsabilités d'un général de brigade.

« Il est autorisé à diriger sa marche par les endroits les plus avantageux pour être rendu le 21 du courant [7 septembre] à Saxelen [Sachseln]. Il fera employer tous les moyens nécessaires pour faciliter le transport des vivres soit par eau ou par terre, il agira de même pour le transport de son artillerie. Aussitôt qu'il aura passé le Brunick, il posera des reconnaissances accompagnées de bons guides sur la route de Saxelen et sur celle qui conduit à Brideren [Brüedere, LU⁴⁷⁹], où doivent se trouver les avant-postes du chef de bataillon LeCorps, lequel se trouve à Entlebuch avec un bataillon de la 5^e légère, un bataillon de la 106^e et 50 chevaux. (...) l'adjutant général Lauer tient la position des gorges entre la Grisbach [Giessenbach] et Alpnach, qu'il a avec lui pour l'avant-garde la 14^e légère, un bataillon de la 106^e pour la réserve outre cela il a une compagnie d'artillerie légère et 100 chevaux du 12^e de chasseurs. »

Informé des positions et troupes sous les ordres de Nouvion dans et autour de Lucerne, Mainoni reçoit des ordres précis pour tout incident pouvant marquer son déplacement :

« Si, (...) le chef de brigade Mainoni ne recevait pas les moyens de subsistance nécessaires, il s'en procurera sur les bons qu'il donnera en prévenant les agents des différentes compagnies. Ces bons seront acquittés. Si par hasard il serait obligé de combattre avant de recevoir de nouveaux ordres de ma part, il ne fera aucune capitulation avec qui que ce soit et il fera conduire

⁴⁷⁵ BNU, MS 0.476/987, 14 fructidor an 6 [31 août 1798], [Schauenburg], *Au Directoire helvétique*

⁴⁷⁶ BNU, MS 0.476/990, 15 fructidor an 6 [1^{er} septembre 1798], [Schauenburg], *A l'adj.-g^{al} Lauer.*

⁴⁷⁷ BNU, MS 0.476/999, 16 fructidor an 6 [2 septembre 1798], [Schauenburg], *Au Directoire exécutif de la République helvétique*

⁴⁷⁸ BNU, MS 0.476/1000, 16 fructidor an 6 [2 septembre 1798], [Schauenburg], *Au général Nouvion*

⁴⁷⁹ Alpage et chapelle de Brüedere, alt. 1079 m., (653.0036/199.779) dans la vallée de l'Entle, sur la route du col du Glaubenberg, alt. 1543 m., menant d'Entlebuch (LU), à Sarnen (OW).

*sur les derrières, sous bonne et sûre garde, tous les insurgés qu'il prendra les armes à la main, sans avoir égard aux qualités militaires, civiles ou ecclésiastiques. »*⁴⁸⁰

Schauenburg garde la haute main sur les décisions les plus importantes. Il veut prévenir les excès éventuels et le formule expressément dans son ordre d'« empêcher le pillage et le désordre ».

Chargé de tenter de s'emparer des instigateurs de la rébellion, surtout des prêtres, il doit les déferer devant la justice helvétique. Il doit se contenter de ne se battre que si une localité lui oppose de la résistance. Elle doit alors être désarmée. Son avance doit être aussi discrète que possible :

*« Il ne souffrira que le moins qu'il pourra tout engagement de tirailleurs, se portant tant qu'il pourra sur ce qui s'opposera avec la bayonnette et afin que l'on ne sonne le tocsin, on s'emparera de suite des clochers entrant dans une ville ou village. »*⁴⁸¹

Le général en chef prévoit la capture et l'incarcération des chefs des insurgés et charge le commandant de l'avant-garde de faire le nécessaire :

« Vous demanderez de suite à la municipalité de la ville de Lucerne de mettre à notre disposition toutes les prisons et emplacements convenables pour y incarcérer tous les rebelles que l'on prendrait, attendu que mon intention n'est pas de les traiter comme prisonniers de guerre mais comme traîtres à leur patrie. »

A la différence du prisonnier de guerre, qui est à la discrétion de l'armée qui s'en empare, le « traître à la patrie » sera jugé par son juge naturel, une cour helvétique désignée à cet effet. Lauer doit aussi reconnaître une position à donner à un obusier qui sera livré avec des obus incendiaires et voir :

*« (...) s'il n'y aurait pas moyen de placer cet obusier de manière à pourvoir le feu dans quelque village la veille de l'affaire ou au moment de l'attaque même. »*⁴⁸²

La reconnaissance de la route du Brunig conclut à l'itinéraire suivant les rives nord des lacs : Thoune, Unterseen, Brienz, le Brunig, Sachseln, Sarnen. L'officier est allé jusqu'à Alpnach. D'avoir pu s'avancer sans encombre jusqu'à ces lieux indique au général qu'Obwald n'est pas solidaire de Nidwald. La fin du message le confirme :

*« (...) Alpnach où sont les postes avancés de la redoutable Légion noire⁴⁸³ que les malveillants ont si souvent cherché à faire sortir de la Suisse parce qu'ils craignent d'en être frottés. Les insurgés sont à Stantz, Stantznen [Stansstad], occupent les hauteurs de la Roslach [Rotzloch]. On compte environ une quinzaine de villages insurgés et j'espère toujours que quand ils verront arriver la colonne du Brunick sur Saxlen et Sarnen ils changeront de ton. Ou bien ils en payeront la façon. (...) Le petit arsenal de Sarnen est toujours intact et il est gardé par des patriotes. Les villages environnants sont très bons et tous paraissent désirer l'arrivée des Français. »*⁴⁸⁴

Il n'y a pas que les Obwaldiens qui ont rallié le régime helvétique, Nombreux sont les Nidwaldiens qui ne soutiennent pas les insurgés. Les uns ont fui, le plus souvent vers Lucerne, les autres sont pris dans la nasse de la révolte, situation qui demande d'opérer avec prudence et discernement :

« (...) un grand nombre d'habitants des communes insurgées sont restés fidèles. (...) Il est donc essentiel, (...) de distinguer les uns et les autres et de les excepter du traitement que doivent essuyer les intrigants, meneurs et fanatiques. Si, avant mon arrivée à Lucerne, il se passait quelque action inopinée, vous aurez soin de recommander à l'adjutant-général Lauer et à tous les chefs des corps, de faire désigner les patriotes de chaque commune et de donner les ordres nécessaires pour que leurs propriétés et leurs personnes soient scrupuleusement

⁴⁸⁰ BNUS, MS 0.476/1001, 16 fructidor an 6 [2 septembre 1798], Berne, Le général en chef, Au citoyen Mainoni, chef de la 44^e demi-brigade

⁴⁸¹ Ibidem.

⁴⁸² BNUS, MS 0.476/1003, 17 fructidor an 6 [3 septembre 1798], [Schauenburg], A l'adjutant-général Lauer, comd' l'avant-garde

⁴⁸³ Il s'agit de la 14^e demi-brigade d'infanterie légère, cf. chap. C.II.2.5 infra

⁴⁸⁴ BNUS, MS 0.476/1007, 17 fructidor an 6 [3 septembre 1798], [Schauenburg], Au Directoire helvétique

*respectées. Cette conduite ne pourra qu'encourager nos patriotes, en augmenter le nombre et diviser la révolte. »*⁴⁸⁵

Disposant dès le 4 septembre de l'ordre de mission formel du gouvernement suisse, les mouvements se poursuivent sans encombre autre que les difficultés des chemins, décrites en détail dans les chapitres consacrés aux différents corps. (cf. chap. C infra).

Au niveau des effectifs, cela donne les chiffres arrondis suivants, selon le tableau général décadaire des effectifs du 20 fructidor [6 septembre] :

- les demi-brigades d'infanterie de ligne : 6350 hommes seront engagés dans les combats et 3800 n'iront pas au feu (les 103^e et 109^e demi-brigades de ligne), assurant les arrières du front en direction du nord et de l'est, prêtes à intervenir sur Schwytz ;
- les demi-brigades d'infanterie légère : 2250 hommes ;
- les troupes montées : environ 300 à 350 hussards et chasseurs à cheval ;
- l'artillerie : en gros 3 compagnies d'artillerie, légère surtout, environ 150 hommes.

L'ensemble de ces troupes est identifié en détail en Annexe 14/12 infra.

Schauenburg lui-même compte se trouver le 7 septembre à Lucerne pour conduire personnellement l'action sur place. Sur l'ensemble des 13'000 hommes concernés par les ordres de mouvement, il engage un peu plus de 9000 hommes contre les 1500 à 1600 insurgés, dans un combat à 6 contre un, proportion qui varie fortement selon les secteurs.

Le 7 septembre en fin de journée, les colonnes venant du Brunig, d'Entlebuch et d'Alpnach opèrent leur jonction à Kerns, y réunissant en gros 3 demi-brigades (8 bataillons) renforcées de cavalerie, 5160 hommes environ, et de 4 pièces d'artillerie de petit calibre tirées de l'arsenal de Sarnen, les pièces françaises n'ayant pu passer le col :

*« La route du Brunigg était entièrement difficile. Les insurgés pouvaient facilement intercepter des communications précieuses et il était incertain que la cavalerie et l'artillerie pussent y passer. »*⁴⁸⁶

Cette artillerie « obwaldienne » est servie par des hommes de la 44^e de ligne :

*« Deux pièces de quatre et deux pièces de trois de l'arsenal de Sarnen, servies par nos anciens canonniers de la 44^e ½-brigade, aujourd'hui grenadiers, commencèrent leur feu. »*⁴⁸⁷

Les vrais artilleurs semblent être restés avec leurs pièces au pied oberlandais du Brunig. Un bref message annonce au Directoire français que les opérations commenceront le lendemain :

*« J'arriverai ce soir à Lucerne. Demain nous attaquerons les rebelles qui ont opposé une insolente obstination aux invitations paternelles du Directoire helvétique. »*⁴⁸⁸

Schauenburg prend connaissance à Lucerne des positions prises par les corps qu'il a fait converger sur Nidwald. Mainoni a opéré sa jonction avec le reste de la 14^e légère et se trouve à Kerns.

*« Le citoyen Maynonny m'informait en outre que le matin, 21, les insurgés avaient eu l'audace d'attaquer toute la ligne de ses postes, mais qu'ils avaient été vigoureusement repoussés. J'expédiai de suite au chef de brigade Maynonny et au général Nouvion l'ordre de marcher le lendemain, 22, aux rebelles. »*⁴⁸⁹

⁴⁸⁵ BNUS, MS 0.476/1008, 18 fructidor an 6 [4 septembre 1798], [Schauenburg], *Au général Nouvion, à Lucerne*

⁴⁸⁶ La route carrossable n' a été construite qu'au milieu du XIX^e siècle, inaugurée en 1861. ANP, AFIII 149/702/11 - BNUS, MS 0.476/1057 – SHAT, B 2 66, 28 fructidor an 6 [14 septembre 1798], *Lucerne*, [Schauenburg], *Au Directoire exécutif et au Ministre de la guerre*

⁴⁸⁷ *Archivio Famiglia Majnoni d'Intignano, Lett. M., Fasc. 28, Cartella N. 18*

⁴⁸⁸ BNUS, MS 0.476/1022 – SHAT, B 2 66, 21 fructidor an 6 [7 septembre 1798], *Zoffingue*, [Schauenburg], *Au Directoire français*

⁴⁸⁹ ANP, AFIII 149/702/11 - BNUS, MS 0.476/1057 – SHAT, B 2 66, 28 fructidor an 6 [14 septembre 1798], *Lucerne*, [Schauenburg], *Au Directoire exécutif et au Ministre de la guerre*

En réponse à ces escarmouches, des reconnaissances sont poussées en direction des Nidwaldiens qui, selon le témoignage d'un hussard du 7^e régiment, se soldent par la capture de trois hommes :
« *Il y eut quelques fusillades de part et d'autres, et les Suisses nous prirent trois soldats qu'ils nous renvoyèrent horriblement mutilés.*

Deux d'entre eux avaient la langue et les oreilles coupées ; le troisième, les yeux crevés et une main coupée. Ces barbares atrocités indignèrent tellement l'infanterie, et en particulier la Légion-Noire, à laquelle appartenaient les 3 soldats traités de la sorte, que nos troupes dépassèrent les Suisses en férocité pendant le combat. »⁴⁹⁰

La tenaille s'est refermée sur Nidwald, les derniers préparatifs se déroulent durant la journée du 8 septembre. Schauenburg, pour créer une diversion par l'attaque du rivage de Kehrsiten et de Stansstad, envoie des détachements embarqués tirés des 76^e et 106^e de ligne, avec même une pièce de 8 montée sur un radeau de fortune. N'entendant pas la canonnade devant venir de la force principale commandée par Mainoni, il est informé que les troupes de LeCorps sont arrivées trop tard dans la nuit. D'ultimes reconnaissances sont encore effectuées pendant cette journée pluvieuse. L'attaque est finalement décidée pour le lendemain 9 septembre. La canonnade ayant duré toute la journée, les Nidwaldiens comprennent que l'attaque, effectivement prévue pour le 8, a été renvoyée. Ils interprètent ce renvoi comme un effet des bonnes dispositions défensives et sans doute de la protection divine. Le moral des insurgés est galvanisé.

Pendant la nuit du 8 au 9 septembre, Schauenburg apprend que quelques communes schwytzoises se sont jointes à l'insurrection. Il ordonne à Lauer de quitter avec le gros de 3 demi-brigades (57^e, 103^e et 109^e de ligne) Winterthur pour Einsideln afin d'être à Schwytz le 12 septembre. Le chirurgien en chef de l'hôpital militaire de Lucerne écrit encore le 8 :

« (...) *le grand bal s'ouvrira dans la nuit. Il sera terrible, ça va être une seconde Vendée.* »⁴⁹¹

L'utilisation de ce terme "Vendée" est ainsi encore confirmée par cette correspondance privée et annonciatrice de potentielles horreurs que l'on ne voudrait plus voir.

B.V.2.6 : « Der Schreckenstag⁴⁹² », la journée du 9 septembre

L'attaque principale est menée par Mainoni depuis Obwald. Les opérations « navales » de diversion contraignent les Nidwaldiens à partager leurs forces sur deux fronts. Schauenburg est posté à Hergiswil d'où il mène la coordination de l'ensemble des opérations.

Mainoni⁴⁹³ détache 2 bataillons commandés par LeCorps (5^e légère et 44^e de ligne, en tout ± 1200 hommes). Une partie doit passer l'Ächerli et prendre Stans à revers, les autres poursuivre la marche à flanc de coteau sur le Stanserhorn pour redescendre directement sur Stans. Un bataillon de la 44^e de ligne, renforcé des 2 compagnies de grenadiers des autres bataillons (± 770 hommes) attaque au centre, un bataillon de la 106^e est en réserve (± 730 hommes). Le troisième bataillon de la 44^e (± 600 hommes) doit gravir, sur la gauche, le Mueterschwand et en chasser les tirailleurs embusqués. Il y a un bataillon de la 106^e en réserve (730 hommes) :

« *L'ordre était donné de ménager autant que possible notre feu, et de fondre sur les rebelles, la bayonnette aux reins.* »⁴⁹⁴

⁴⁹⁰ LOUVAT, Edmond Charles Constant, *Historique du 7^{ème} hussards*, Paris, Pairault & Cie, 1889, p.58, cf. aussi chap. C.III.1.1. infra où la fiabilité du témoignage se trouve confortée.

⁴⁹¹ BiG, Fonds manuscrits, 14 fructidor an 6 [en réalité au moins le 22, selon son contenu, soit le 8 septembre 1798], *Lucerne*, [Luga, chirurgien en chef de l'hôpital militaire de Lucerne], *A la citoyenne Druillard, chez le C^{en} Antoine, M^l de soie, à Nancy, département de la Meurthe*.

⁴⁹² Cette appellation a été retenue par la mémoire collective nidwaldienne, voire suisse, et signifie « Journée d'horreur » Les citations sont tirées du récit livré par Mainoni et du rapport officiel envoyé par Schauenburg au gouvernement à Paris. Ce second texte reprend largement la description de Mainoni pour les combats menés de Kerns à Stans.

⁴⁹³ *Archivio Famiglia Majnoni d'Intignano, Lett. M., Fasc. 28, Cartella N. 18*

⁴⁹⁴ ANP, AFIII 149/702/11 - BNUS, MS 0.476/1057 – SHAT, B 2 66, 28 fructidor an 6 [14 septembre 1798], *Lucerne*, [Schauenburg], *Au Directoire exécutif et au Ministre de la guerre*

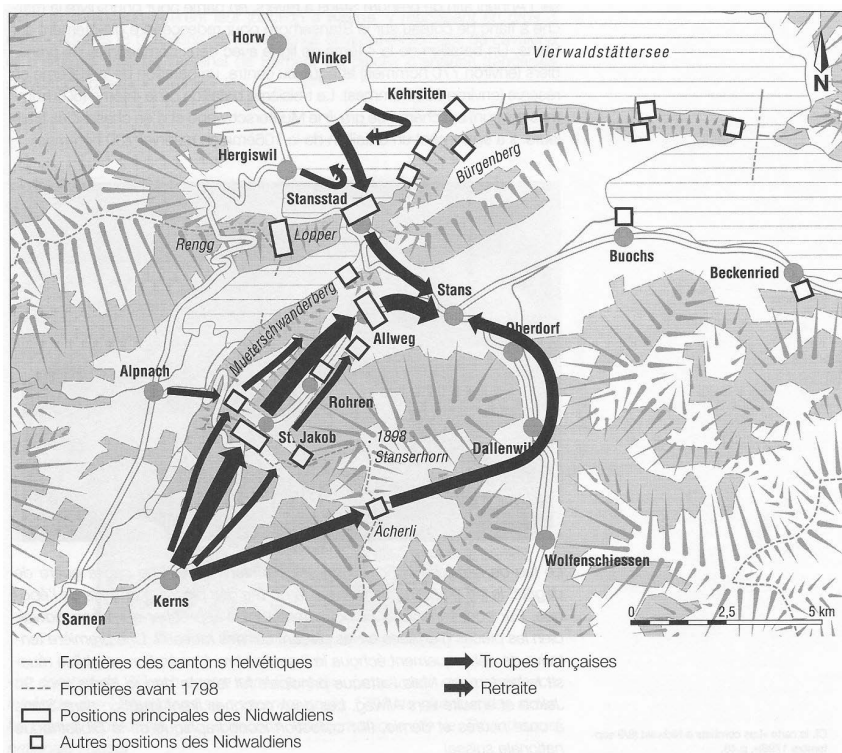
Les premières positions, sur la frontière à Sankt-Jakob et le Mueterschwand comptent environ 600 défenseurs au moment de l'attaque. L'ensemble des positions nidwaldiennes réunissent sur cet axe un millier d'hommes, dont les 200 Schwytzois. Globalement, on en est, au premier affrontement, à un rapport de 3 contre un sur ce front, ratio plus bas au centre (1 contre un) que sur les ailes, avec jusqu'à 5 ou 6 assaillants contre un défenseur.

L'attaque est lancée sur le signal convenu de 3 coups de canon. La colonne de gauche s'avance facilement, alors qu'au centre et à droite la résistance est farouche dans les retranchements et les abbatris préparés par les Nidwaldiens dans le secteur de St. Jakob, première position défensive. Le renfort de la 106^e doit être engagé. Face à la vigueur de l'assaut, les insurgés se replient, après une étape défensive devant l'Ennetmoos, sur Allweg, dans un ordre aussi bon que les circonstances le permettent et en aucun cas en débandade, comme en témoigne Mainoni :

« (...) ils furent obligés de faire retraite, mais toujours en bon ordre et aller se placer sur la seconde colline, où ils firent la même défense, où il a fallu les combattre de même comme à la première fois. Ces positions furent prises par eux de suite et toutes furent défendues, aussi intrépidement les unes que les autres, non sans pertes tant d'une part que de l'autre. »⁴⁹⁵

C'est alors que la 14^e légère quitte Alpnach avec ses 1650 hommes environ et vient en renfort de la 44^e. Ces troupes fraîches, chargeant bayonnette au canon, permettent de repousser les Nidwaldiens dans Stans. Les défenseurs abandonnent la localité peu après pour se replier, sur Buochs d'abord puis jusqu'à Beckenried, d'où les Schwytzois rembarquent en direction de Brunnen. Abandonnant leurs ouailles aux Français, le père Paul Styger et son vicaire sont du voyage.

Carte N° 10 : Les combats à Nidwald (8-9 septembre 1798) ⁴⁹⁶



Sur le second front, un bataillon de la 76^e a été embarqué pendant la nuit. Il est renforcé par un bataillon de la 106^e (± 1400 hommes en tout). Malgré le rapport de forces de près de 8 à 10 contre un, ces troupes peinent à atteindre leur objectif. Cela se comprend aisément : une partie des soldats doit ramer, réduisant en conséquence la puissance de feu des barques. Ils sont en plus exposés sans protection aucune au feu précis des carabiniers nidwaldiens embusqués sur le rivage, au nombre de 2 à 3 petites centaines au plus.

⁴⁹⁵ *Archivio Famiglia Majnoni d'Intignano, Lett. M., Fasc. 28, Cartella N. 18*

⁴⁹⁶ Carte de Claudia A. TROCHSLER – CAT Design, op. cit., p. 48.

Cet exemple rare d'opération amphibie en Suisse aboutit finalement quand même, couverte qu'elle a été par une batterie d'obusiers et la pièce de 8 embarquée sur le radeau. Les Français parviennent à débarquer 3 compagnies à Stansstad d'où elles gagnent Stans où elles entrent en même temps que Mainoni, vers 11 heures et demie.

Jusque là on estime qu'une petite centaine de Nidwaldiens sont tombés sous les coups des Français qui ont perdu un nombre similaire, voire légèrement supérieur de soldats, sans compter les blessés.

Jusque là, ce sont aussi les aléas de la guerre, que cette région vit pour la première fois depuis la nuit des temps. C'est alors, en entrant dans le chef-lieu si chèrement défendu, que les troupes assaillantes, en particulier les hommes de la 14^e légère selon diverses sources concordantes suisses et françaises, se livrent au massacre sans discernement d'un grand nombre de civils, hommes, femmes et enfants. Il va sans dire que de nombreuses femmes eurent à subir en plus des viols, *ante* et même *post mortem*..., parfois en présence de membres de leur famille, enfants ou parents.

Ce n'est que l'intervention du 7^e de hussards (cf. chap. C.III.1.1 infra), qui permet de mettre un terme à la boucherie qui coûta la vie à près de 350 Nidwaldiennes et Nidwaldiens de tout âge, sexe et condition. La guerre désespérée est perdue, l'honneur est sauf, à un prix exorbitant.

Mainoni a fait savoir à Schauenburg qu'il est maître de Stans, sans évoquer ce qui est en train de se passer dans la localité. Schauenburg lui ordonne de poursuivre sur Buochs et Beckenried :

« Je vous félicite de tout coeur, (...) sur votre arrivée à Stantz. Toutes les fermes ou chaumières sur le revers dit Kersiten sont en feu. Stanstadt également. (...) Il faudra que vous fassiez ce qui dépendra de vous, après avoir assuré les garnisons nécessaires à Stantz et vos derrières de Kerns et Engelberg, vous emparer encore aujourd'hui de Bux [Buochs] et Beckenringen [Beckenried]. C'est le plus mauvais endroit de tout le canton. (...) faites proclamer que tout homme qui sera trouvé les armes à la main sera fusillé comme rebelle. Il faudra, après avoir brûlé depuis Stantz jusqu'à Bequerie, vous en tenir là. »⁴⁹⁷

Dans son rapport, Mainoni est muet sur les crimes commis dans la ville de Stans. Curély, le maréchal des logis-fourrier d'alors du 7^e de hussards est plus loquace et témoigne :

« Les soldats de la Légion-Noire y pénétrèrent, et personne ne put échapper à la fureur de ces hommes, qui s'acharnaient à venger leurs camarades mutilés. "Jamais, dit Curély, je n'ai vu d'atrocités pareilles : les remparts, les rues, les chemins, les églises, tout était rempli de morts de tout âge et de tout sexe." »

Les trois quarts des maisons de la ville pour le moins furent la proie des flammes ; si leurs habitants et ceux qui avaient trouvé à s'y réfugier cherchaient à se sauver de ces maisons incendiées, la mort les attendait à la sortie. Quant aux maisons qui ne furent pas brûlées, les personnes qui s'y étaient cachées furent pour la plupart égorgées. Les officiers, qui parvenaient à en préserver quelques-unes, faillirent être victimes de leur dévouement, car les soldats, furieux de se voir arracher leur vengeance, leur tirèrent des coups de fusil. »⁴⁹⁸

Quelques heures plus tard, au moment d'informer le Directoire helvétique du succès de l'opération, Schauenburg, précise dans son message, de manière très laconique :

« Tout ce qui me peine, c'est que cette journée n'a pu être terminée sans toutes les suites d'une action opiniâtre. Elle a coûté beaucoup de sang mais c'étaient des rebelles et il a fallu les dompter. »⁴⁹⁹

A son propre gouvernement il annonce aussi la victoire, en restant plus évasif sur les conséquences :

« La résistance a été opiniâtre et longue, vu les difficultés incalculables que présentait la po-

⁴⁹⁷ BNUS, MS 0.476/1032, 23 fructidor an 6 [9 septembre 1798] 3 heures moins un quart de l'après-midi, Au camp d'Hergiswil, [Schauenburg], Au citoyen Mainoni, chef de la 44^e demi-brigade

⁴⁹⁸ LOUVAT, op.cit., p. 59.

⁴⁹⁹ BNUS, MS 0.476/1033, 23 fructidor an 6 [9 septembre 1798] six heures un quart du soir, Au quartier général à Lucerne, [Schauenburg], Au Directoire helvétique

sition des révoltés, mais la valeur de nos troupes ne s'est pas démentie et la victoire est restée fidèle aux républicains. (...) Les révoltés ont été traités avec la rigueur qu'ils avaient eux-mêmes provoquée. »⁵⁰⁰

Il ne se dérobe pourtant pas de sa responsabilité de commandant en chef et ne se décharge pas sur son subordonné en lui imputant celle de n'avoir pas pu, su ou voulu contenir les excès quand il se montre plus précis dans un message adressé personnellement au Directeur Ochs :

*« Je n'ai pu obtenir des soldats de faire des prisonniers, parce qu'ils n'ont pas oublié les lâches cruautés qu'ils ont essuyées lors de notre dernière guerre avec les Petits Cantons. Depuis la guerre je n'ai pas vu une journée aussi vigoureuse. (...) Monsieur le curé de Stantz est avec des dames dans sa paroisse, couché dans l'église. On a aussi tué 2 capucins qui étaient au nombre des combattants. »*⁵⁰¹

Dans le récit à Florent-Guyot il est plus précis :

*« (...) la perte de ces derniers est énorme. Nous avons fait peu de prisonniers [en marge : au nombre duquel se trouvent des prêtres]. Des femmes mêmes, armées de pied en cap et dans le combat avaient montré le plus d'acharnement. (...) Il a été impossible de maîtriser l'indignation de nos troupes. La flamme a dévoré un grand nombre de maisons. (...) J'avais recommandé aux chefs de toutes les colonnes de ménager les propriétés des patriotes, dont un assez grand nombre s'était réfugié à Lucerne. Je leur ai donné des passeports et des sauvegardes pour retourner dans leurs foyers. »*⁵⁰²

Le général en chef se montre plus explicite quand il considère que l'honneur de l'armée française est gravement entaché par le massacre de Stans. Il a pu prendre la mesure sur place de l'étendue des tueries et dispose de témoignages de certains de ses subordonnés, tels que les hussards du 7^e régiment ou le médecin Luga :

*« La ville allait subir le même sort que les villages par où l'armée passait, déjà le feu était aux 4 coins lorsque les habitants vont implorer la clémence du vainqueur. (...) On arrête aussitôt les progrès de l'incendie, le peu qui n'avait pas été pillé est sauvé, et on cesse aussitôt de dévirginiser les belles jeunes nonettes et les filles. Quant aux vieilles, on n'en parle pas dans l'histoire, (...) »*⁵⁰³

Ce témoignage du chirurgien en chef de l'hôpital militaire de Lucerne, tiré d'une correspondance privée, est exceptionnel, voire unique. Il traite de la part prise par les femmes dans les combats et des souffrances qui en ont découlé pour celles qui sont tombées aux mains de la soldatesque, combattantes ou non. Il recoupe d'autres témoignages, en particulier de femmes qui en ont été les victimes. C'est, à notre connaissance, le seul de la main d'un homme.

Schauenburg, dont on a vu, par son message à Ochs, qu'il assume la responsabilité en tant que commandant en chef des opérations, fait savoir en termes on ne peut plus clairs à son armée que ces événements sont inexcusables et attentent à l'honneur de la France et qu'il est :

« (...) vivement affecté des pillages qui ont eu lieu et des massacres qui ont été faits après l'action. Ils rappelleront à nos frères d'armes que ces traits d'inhumanité ternissent la gloire des plus braves soldats de l'univers et que jaloux de leur honneur et du nom français il prendra les mesures les plus sévères pour mettre un terme à une conduite aussi répréhensible. Les

⁵⁰⁰ BNUS, MS 0.476/1034 – SHAT, B 2 66, 23 fructidor an 6 [9 septembre 1798] *six heures un quart du soir, Au quartier général à Lucerne, [Schauenburg], Au Directoire de la République française et au Ministre de la guerre*

⁵⁰¹ BNUS, MS 0.476/1036, 24 fructidor an 6 [10 septembre 1798], *Lucerne, [Schauenburg], Au citoyen Ochs, Directeur*

⁵⁰² BNUS, MS 0.476/1037, 24 fructidor an 6 [10 septembre 1798], *Lucerne, [Schauenburg], Au citoyen Florent-Guyot, résident de la République française près les Grisons, à Richenau près Coire, pays Grison*

⁵⁰³ BiG, Fonds manuscrits, Le 10 vendémiaire an 7 [1^{er} octobre 1798], *Lucerne, Luga, chirurgien en chef des divisions et subdivisions des ambulances de l'aile droite de l'armée, chirurgien en chef de l'hôpital militaire de Lucerne et chirurgien major de 1^{ère} classe au 11^{ème} régiment de dragons, à la citoyenne Druillard, à Nancy. Texte intégral en Annexe 1.11 infra.*

*chefs de corps feront arrêter sur le champ les hommes qui pourraient répéter de pareils excès et il les feront punir suivant le régime des lois et sans aucun délai. »*⁵⁰⁴

La question des viols n'est pas expressément évoquée dans cette admonestation, posture « normale » pour l'époque qui souligne la valeur du message du médecin Luga.

Quant à la punition des crimes commis le 9 septembre même, la sanction n'en apparaît pas de manière détectable dans les documents. Parmi les 44 soldats de la 14^e légère déférés devant le Conseil de guerre au trimestre subséquent, un seul a été condamné pour insubordination et mauvais propos envers les officiers, un autre pour voies de fait envers un paysan. Tous les autres sont condamnés comme déserteurs, dont 10 à l'ennemi. Dans la 44^e de ligne, 9 militaires, dont 2 sous-officiers, sont jugés pour vol de chapelets, argent, bijoux etc. aux dépens des habitants du district de Stans. 7 sont condamnés à différentes peines (d'un mois de prison à 2 ans de fers), les 2 derniers sont acquittés.

Il est probable que le nombre de soldats impliqués dans les massacres en a rendu la punition ciblée impossible. Les témoignages concordants sur l'action des officiers qui ont tenté d'enrayer le cycle de la violence a rendu également impossible leur sanction.

B.V.2.7 : Bilan des opérations

La troisième insurrection contre le nouveau régime a nécessité les opérations qui ont mis en mouvement le plus grand nombre de troupes du côté français si l'on tient compte des mouvements en direction du secteur Saint-Gall - Appenzell - Toggenbourg. Cet impressionnant dispositif s'explique par la situation générale, interne et externe. Elle est beaucoup plus incertaine qu'en avril-mai, par la nature de l'insurrection elle-même, par ses ramifications en Helvétie, aux Grisons et avec l'implication de l'Autriche. L'importance militaire seule de l'insurrection n'aurait pas nécessité un tel déploiement de forces.

Schauenburg mesure tous les risques liés à l'extension du mouvement insurrectionnel depuis la Suisse centrale. Les foyers de résistance au nouvel ordre augmentent : la prestation de serment à la constitution a provoqué de nombreux cas de rejet dans les cantons déjà réfractaires au changement de régime et à l'adoption de la constitution. Il faut étouffer le foyer avant qu'il ne s'étende, de manière exemplaire et expéditive. Les faiblesses constatées dans les actions militaires lors de la campagne contre la Suisse centrale en avril sont à éviter, aucune troupe française ne doit reculer.

Sur le plan extérieur, il craint l'implication directe ou indirecte de l'Autriche. Les négociations de Rastatt se prolongent sans que la France et l'Empire ne parviennent à un résultat convaincant. Il comprend que les mouvements de troupe autrichiens peuvent donner des illusions aux insurgés et galvaniser leur énergie. Il espère que l'opération fasse réfléchir les Ligues Grises et les encourage à rejoindre la République helvétique.

Face aux 1600 insurgés environ, Schauenburg n'engage en première ligne que 7500 hommes : les 5800 de Mainoni et les 1700 depuis Hergiswil - Horw. Le rapport de forces au combat a été de 4 à 5 contre un environ, nettement supérieur aux situations du printemps dans lesquelles les troupes de la Suisse centrale ou valaisannes étaient beaucoup plus nombreuses.

Sur le plan strictement militaire, en ne considérant que les mouvements et actions jusqu'à la prise d'Allweg, on peut admettre que Schauenburg a raison quand il écrit que cette journée fera :

*« (...) honneur à l'armée française, tant par l'heureux ensemble qui a régné dans l'exécution de toutes les dispositions que par la valeur brillante que nos troupes y ont montrée (...) »*⁵⁰⁵

Alors qu'il ignore encore une part importante de ce qui s'est réellement passé, il écrit à Paris :

*« Demain je vous ferai part des détails de cette journée qui honore la valeur de nos armées et je vous rendrai compte des traits nombreux de bravoure qu'elle a produite. »*⁵⁰⁶

⁵⁰⁴ BNUS, MS 0.476/1038 bis, 25 fructidor an 6 [11 septembre 1798], Lucerne, [Schauenburg], *Ordre à l'armée*

⁵⁰⁵ BNUS, MS 0.476/1037, 24 fructidor an 6 [10 septembre 1798], Lucerne, [Schauenburg], *Au citoyen Florent-Guyot, résident de la République française près les Grisons, à Richenau près Coire, pays Grison*

⁵⁰⁶ BNUS, MS 0.476/1034 – SHAT, B 2 66, 23 fructidor an 6 [9 septembre 1798] *six heures un quart du soir, Au quar-*

A l'interne, dans un message à son état-major daté de la même heure, il signale que les troupes :

« (...) ont remporté une victoire complète sur les insurgés et se sont distinguées d'une manière particulière, tant dans les positions difficiles et pénibles qu'elles ont forcées que par les débarquements ont fait sur le feu de l'ennemi. Des traits de courage ont été faits dans tous les grades et le général en chef s'empressera d'en informer le gouvernement afin qu'il récompense les braves qui se sont si bien signalés dans cette journée. (...)

*Pourquoi n'y a-t-il pas d'officiers de santé en chef à l'armée et seulement un couple de chirurgiens, tandis que partout ailleurs il y en a de trop? »*⁵⁰⁷

La combinaison du feu préparatoire et du choc de l'assaut sur les lignes de défense a permis d'exploiter tous les effets des manoeuvres et mouvements effectués entre le 1^{er} et le 8 septembre et dont la coordination a parfaitement fonctionné grâce aux informations à chacun des responsables des différentes actions, informé de celles des autres.

Les combats ont été extrêmement violents, tuant 414 Nidwaldiens et mettant hors de combat probablement autant de Français, dont 75 tués et 37 succombant à leurs blessures⁵⁰⁸.

Le nombre de blessés français est révélé par 2 messages dans lesquels le général en chef se plaint du manque de médecins pour les prendre en charge. Le premier est adressé à Rouhière :

*« Les deux tiers de l'armée se battent dans ces environs, il n'y a que le commissaire des guerres Labuxière pour diriger le service administratif et qu'une couple d'officiers de santé pour panser environ 300 hommes blessés. Voilà, (...) quels sont les résultats de votre indépendance et j'y ajouterai même de votre coupable insouciance. »*⁵⁰⁹

Cette plainte, qui figure déjà dans le communiqué de victoire à l'armée cité plus haut, est relayée par Schauenburg à Paris, message parlant d'un nombre de blessés inférieur :

*« (...) je me trouve dans ce moment avec quelques officiers de santé. Le chirurgien en chef, auquel j'avais ordonné d'aller à Zoffingue, m'a dit ne pouvoir s'y rendre étant indisposé, que le citoyen Lorentz, médecin en chef m'a dit qu'il partait pour Strasbourg où il avait une course à faire. (...) Il résulte, (...) de cette indépendance que je suis ici réduit à une couple d'officiers de santé tandis qu'il m'en faudrait au moins une vingtaine. (Il y a maintenant 200 m^{es} blessés qui [geignent ?] dans les hôpitaux de Stanz et Lucerne) et tandis que les autres sont dans les places à faire les agréables inutiles. »*⁵¹⁰

Les chiffres concernant les victimes nidwaldiennes méritent d'être lus plus précisément : selon les sources, les combats eux-mêmes ne firent qu'une centaine de tués du côté des insurgés. Les autres victimes, plus des trois quarts, furent celles du massacre des habitants : femmes, vieillards et enfants, et de la mise à sac de la ville et des environs immédiats de Stans.

Les combats entre soldats furent proportionnellement plus coûteux en vies pour l'assaillant que dans les situations d'avril et mai. L'efficacité du feu des carabiniers nidwaldiens, souvent évoquée (et aussi trop souvent inutilement exagérée), s'est révélé beaucoup plus meurtrier que dans les autres insurrections. Le seul jour de combats du 9 septembre a fait, dans les rangs des Français, un nombre presque identique de victimes que les 7 jours de campagne du printemps !

L'âpre défense du sol natal a généré un combat d'un type particulier dans lequel aucun des camps

tier général à Lucerne, [Schauenburg], Au Directoire de la République française et au Ministre de la guerre

⁵⁰⁷ BNUS, MS 0.476/1035, 23 fructidor an 6 [9 septembre 1798] six heures un quart du soir, Au quartier général à Lucerne, [Schauenburg], A l'adjutant-général chef de l'état-major général

⁵⁰⁸ Ces chiffres provenant du dépouillement des registres matricules des corps impliqués dans les combats sont supérieurs à ceux que Schauenburg mentionne dans son rapport au Directoire exécutif : 2 officiers et 63 sous-officiers et soldats tués et 195 blessés. ANP, AFIII 149/702/11 - BNUS, MS 0.476/1057 - SHAT, B 2 66, 28 fructidor an 6 [14 septembre 1798], Lucerne, [Schauenburg], Au Directoire exécutif et au Ministre de la guerre

⁵⁰⁹ BNUS, MS 0.476/1038 quater, 25 fructidor an 6 [11 septembre 1798], de Lucerne, [Schauenburg], Au citoyen Rouhière, commissaire ordonnateur en chef

⁵¹⁰ BNUS, MS 0.476/1041, 25 fructidor an 6 [11 septembre 1798], Lucerne, [Schauenburg], Au Ministre de la guerre

n'est prêt à faire de prisonniers. La violence a frappé les esprits des responsables français. La présence de femmes et de prêtres au nombre des combattants et donc des victimes relevait de l'inhabituel pour ces soldats de l'armée de ligne ce qui souligne plus fortement encore le caractère d'insurrection populaire dans cette campagne.

La haine aveugle, le fanatisme exalté, réciproque, des belligérants, fruit des excès commis avant les combats, si elle explique en partie la violence des événements, ne la pardonne ou ne la justifie en aucun cas et d'aucune part. 530 personnes payèrent de leur vie cette folie collective. Les souffrances des survivants, blessés dans leurs âmes, leurs chairs et leurs biens, furent incommensurables et ont marqué l'histoire du lieu à jamais.

La perception des événements a profondément marqué l'histoire suisse. Elle connut un écho international déjà en 1798. Il y a plusieurs hypothèses pour expliquer cette pregnance. La plus plausible tient au fait de l'unicité de l'événement pour la région. Contrairement à la majorité du continent européen, confronté aux innombrables guerres ayant marqué les 3 siècles précédents, la Suisse centrale a vécu en paix depuis toujours.

Jamais les vallées montagneuses des Alpes centrales n'ont été le théâtre de batailles et de saccages comme en ont connu les plaines européennes, et même en partie suisses jusqu'aux guerres de Bourgogne. La guerre de Trente-Ans a épargné les Suisses. Seuls les Grisons et une partie de l'Ancien évêché de Bâle ont subi les affres des combats sanglants entre catholiques et protestants.

Depuis les événements de septembre 1798, la région n'a plus été touchée non plus par les combats. Ceux de 1799 touchèrent bien plus Uri, Schwytz, les Grisons et la région zurichoise.

Le massacre de Stans présente toutes les caractéristiques d'un épisode « vendéen », comme le présentait le médecin Luga. Il a opposé des populations rurales, fortement attachées à la religion catholique et aux traditions séculaires, aux représentants d'un pouvoir marqué par les principes laïcs de la Révolution française, portés par une puissance militaire étrangère pour obtenir la soumission.

Comment peut-on percevoir le respect dû à l'arbre de la liberté dans un pays qui cultive depuis des siècles la mémoire d'un « homme du peuple » qui refusa de se découvrir devant le « chapeau de Gessler » ? Vouloir imposer un tel symbole, en plus d'un serment prêté sur un document laïc et non sur les Saintes Ecritures, relève, de la part du Directoire helvétique d'un déni coupable des réalités socio-culturelles et politiques locales. C'est un affront qui ne peut que provoquer des résistances.

La guerre menée contre les Nidwaldiens, avec un objectif très précis et limité dans le temps, a transformé les insurgés de Stans en ennemis publics de la nouvelle Helvétie et simultanément, par suite logique du traité d'alliance signé peu avant, de la République française.

Comme en Vendée, le lien avec une ou plusieurs puissances étrangères hostiles à la République, sert de vecteur et de support à la motivation des troupes des deux camps :

- les Nidwaldiens espèrent, en vain, le soutien promis par des émissaires autrichiens ;
- les Français craignent l'implication militaire directe du principal ennemi continental de la République, autant que l'extension de l'insoumission dans le reste du pays ;
- la potentielle ingérence anglaise n'est évoquée que par Bacher, depuis Ratisbonne.

On peut émettre l'hypothèse que la révolte nidwaldienne, qui a une forte connotation d'insurrection populaire nonobstant les manipulations autrichiennes, est surtout un refus d'accepter une autorité centrale qui veut dicter aux Nidwaldiens comment vivre dans leur propre pays. Leur compréhension du mot « liberté » n'a rien à voir avec le sens que lui donnent les républicains. Ils n'ont pas eu à subir, comme les paysans du Plateau, la domination des villes telles que Berne, Lucerne, Zurich, Soleure, Fribourg. Ces cités-Etats, arrogantes dans leur posture face à leurs sujets campagnards, a provoqué des soulèvements paysans aux siècles précédents.

Encore plus qu'au printemps, on peut à nouveau conclure avec von Matt⁵¹¹ qu'il s'agit d'un affronte-

⁵¹¹ Von MATT, *Die Wahrheit ...*, op.cit., https://franzoseneinfall.ch/audio/#au_H_m_peter_von_matt.pdf, 05.08.2023

ment de guerre civile entre une population rétive au changement et les forces de l'ordre du gouvernement et ici aussi, qu'elles fussent composées de soldats français ne change rien à l'affaire.

B.V.3 : Adaptation du dispositif militaire aux conséquences du 9 septembre

Certaines communes schwytzoises s'étant révoltées, Schauenburg a ordonné à Lauerun mouvement vers ce district depuis la position prise par les troupes devant ramener le calme dans le Sentis :

*« (...) de se porter sur Ensidlen avec 4 batillons, 2 escadrons et de l'artillerie légère. Ainsi nous allons les pousser vigoureusement de tous les côtés. »*⁵¹²

Après l'annonce de la prise de Stans, Mainoni reçoit un ordre explicite concernant Schwytz et son implication dans la révolte des Nidwaldiens :

*« Les insurgés ont été augmentés cette nuit d'environ 250 hommes du canton de Schwitz. C'est pourquoi il nous faut Bekenried à quelque prix que ce soit. (...) Je vous préviens que le canton de Schwitz est en insurrection. »*⁵¹³

Craignant que Schwytz ne subisse le même sort que Nidwald, la Chambre administrative du canton de Waldstätten envoie des délégués schwytzois à Schauenburg en fin de journée, le 9 septembre : Reding (avec lequel il avait signé la convention d'armistice du 3 mai), le sous-préfet du canton de Schwytz et des membres de la Chambre administrative. Le général relate l'audience à Ochs :

*« (...) je me suis résumé en leur disant que je ne voyais aucun motif qui puisse autoriser leurs prétentions de cette petite partie portion d'hommes que je n'avais d'abord ménagés que par pitié, qu'il n'était non seulement du repos de l'Helvétie mais de l'intérêt personnel de petites populations grossières d'être désarmées et d'avoir des Français chez eux pour leur apprendre à vivre et à connaître les vrais principes républicains dont on n'a aucune idée chez eux, que je leur ferai respecter leurs nouveaux magistrats ou bien qu'il ne resterait pas pierre sur pierre dans leurs sauvages contrées. »*⁵¹⁴

Le désarmement est imposé aux Schwytzois qui éviteront le destin de leurs voisins de Nidwald si l'opération se passe sans heurts. Reste à savoir que faire des armes saisies. La solution proposée est en tous points conforme au traité d'alliance : ces armes sont la propriété de la République helvétique dont l'armée française est en l'état le bras armé, pas question de les acheminer vers la France :

*« Ces armes vous appartiennent, elles ne sont pas prises sur des ennemis de la France, mais sur des insurgés contre un gouvernement que l'armée française saura faire respecter (...) »*⁵¹⁵

Transmis par l'aide de camp du général à Mainoni et à Lauer, l'ordre a été de tenter, par tous les moyens, d'éviter le recours à la force pour mener le désarmement :

*« (...) mon intention formelle est que les troupes n'engagent aucune affaire qu'en cas de résistance, et qu'alors il repoussera la force par la force. Mais dans le cas où il serait reçu amicalement, il fera tenir la plus exacte discipline et se bornera à occuper Schwitz et endroits voisins, établissant ses troupes le plus militairement possible. (...) il fera désarmer les communes, s'emparera de l'arsenal et de tout ce qui a trait aux moyens de défense. Ces objets seront de suite transportés sur Zurich, les arbres de la liberté seront rétablis, les autorités constituées remises en place dans un très court mais suffisant délai. »*⁵¹⁶

⁵¹² BNUS, MS 0.476/1029, 23 fructidor an 6 [9 septembre 1798], 3 heures du matin, Lucerne, [Schauenburg], *Au général Lorge*

⁵¹³ BNUS, MS 0.476/1032, 23 fructidor an 6 [9 septembre 1798], 3 heures moins un quart de l'après-midi, *Au camp d'Hergiswil*, [Schauenburg], *Au citoyen Mainoni, chef de la 44^e demi-brigade*

⁵¹⁴ BNUS, MS 0.476/1036, 24 fructidor an 6 [10 septembre 1798], Lucerne, [Schauenburg], *Au citoyen Ochs, Directeur*. Texte intégral en Annexe 1.11 infra.

⁵¹⁵ Ibidem.

⁵¹⁶ BNUS, MS 0.476/1038 quinquies, 25 fructidor an 6 [11 septembre 1798], *Ordre*, [Schauenburg], *Au citoyen Travitz, aide de camp*

Les nombreux déplacements fatiguent la troupe, il ajoute, à l'attention de Mainoni :

« S'il m'était possible de savoir que Schwitz ne fera pas de résistance, je ne vous ferais pas sortir de votre position, mais dans l'incertitude, je me vois forcé à l'exécution de votre projet. P.S. D'après la lettre que je viens de recevoir du chef de bataillon Lesbros, que nous serons reçus en amis à Brunen, et dans tous le canton de Schwitz, il suffira d'envoyer à Brunen un bataillon avec un chef ferme et ami sévère de la discipline. Le reste de vos troupes demeurera dans sa position actuelle (...) »⁵¹⁷

Ce post scriptum illustre la prise en compte, en flux tendu, des renseignements parvenant au général qui veut ménager autant qu'il le peut tant les troupes qu'il commande que les populations qui doivent les accueillir. Un troupe fatiguée est plus nerveuse, moins obéissante, plus difficile à contrôler dès qu'une situation devient plus tendue.

Ayant reçu depuis Altdorf la soumission d'Uri et la confirmation que ce district n'a pris aucune part à l'insurrection, Schauenburg espère achever les opérations sans autre effusion de sang. Résultat de ce message, les Uranais sont informés que les troupes françaises :

« (...) n'entreront point chez eux et que leurs propriétés seront conservées intactes. J'espère que le district d'Altorf se maintiendra dans cette bonne conduite avec le reste de la Suisse. »⁵¹⁸

Schauenburg annonce à Paris que l'occupation et le désarmement de Schwytz seront achevés dans la journée et tout le matériel saisi transféré dans l'arsenal de Lucerne.⁵¹⁹ Deux jours plus tard, à la fin de son rapport détaillé au gouvernement sur les événements de Stans, Schauenburg écrit :

« Avant hier 26 [fructidor, 12 septembre] la colonne commandée par l'adj^g Lauer est entrée à Schwitz et a occupé toutes les communes de ce district. Sa marche n'a été retardée par aucune résistance. Tout s'est passé avec ordre et tranquillité. Le désarmement général va s'opérer scrupuleusement et vous verrez par la lettre ci-jointe du Directoire helvétique qu'il approuve la proposition que je lui ai faite de faire peser le poids des indemnités dues aux patriotes de Stantz sur le district de Schwitz, et notamment sur les communes qui ont marché au secours des rebelles. »⁵²⁰

La question de ces contributions est étudiée plus loin (cf. chap. D.II.4 infra).

B.V.4 : Menées autrichiennes et la question récurrente des Grisons

Dès l'été 1798, la présence de la question autrichienne est quasiment permanente. Son implication dans les affaires intérieures de la République helvétique a été traitée amplement ci-dessus. C'est le moment de présenter la perception du commandement français en Suisse et du gouvernement à Paris sur les actions et intentions des Autrichiens et de son lien avec la situation des Grisons qui s'impose de manière croissante au cours de cette fin de l'an 6 de la République française.

Les Grisons, petite république souveraine placée entre la Suisse et l'Autriche connaissent depuis les débuts de la Révolution française un clivage qui va croissant :

« Durche eine unglückliche politische Entwicklung war das Volk wieder in zwei grossen Parteien

⁵¹⁷ BNUS, MS 0.476/1039, 25 fructidor an 6 [11 septembre 1798], Lucerne, [Schauenburg], *Au citoyen Mainony, chef de la 4^e demi-brigade*

⁵¹⁸ BNUS, MS 0.476/1039, 26 fructidor an 6 [12 septembre 1798], Lucerne, [Schauenburg], *Au citoyen Rauch, commissaire du Directoire helvétique*

⁵¹⁹ BNUS, MS 0.476/1049 – SHAT, B 2 66, 26 fructidor an 6 [12 septembre 1798], Lucerne, [Schauenburg], *Au Directoire exécutif de la République française*

⁵²⁰ ANP, AFIII 149/702/11 - BNUS, MS 0.476/1057 – SHAT, B 2 66, 28 fructidor an 6 [14 septembre 1798], Lucerne, [Schauenburg], *Au Directoire exécutif et au Ministre de la guerre*. Le message référencé est : ANP, AFIII 149/702/12 - BNUS, MS 0.483/152 - SHAT, B 2 66, 12 septembre 1798 [26 fructidor an 6], *Arau, Le Directoire exécutif de la République helvétique, Au citoyen Schauenburg, général en chef de l'armée française en Helvétie*

zerrissen worden. Die eine derselben wollte an den alten Einrichtungen und an der bisher gefolgtten Politik festhalten. Sie wurde in diesen Bemühungen unterstützt von Österreich. Die andere Partei, den neuen, aus Frankreich stammenden Staatstheorien zugewandt und überzeugt von der Notwendigkeit einer entsprechenden Neugestaltung der inner und außerpolitischen Verhältnisse in Graubünden, wurde in dieser Auffassung bestärkt vom Vertreter der französischen Interessen in Graubünden. »⁵²¹

Tirillées entre ses deux partis intérieurs, les Liges Grises sont un Etat neutre, enclavé entre l'Autriche d'une part, les Républiques helvétique et cisalpine, sous domination française de l'autre. La perte de la Valteline, de Bormio et de Chiavenna en 1797 a ravivé une opposition interne fortement polarisée. Ces deux groupes se cristallisent, pour les « austrophiles » autour du clan Salis et de ses partisans, pour les « francophiles » autour de J.B. Tscharner, J.U. Sprecher et G. Planta, soutenus par le résident Florent-Guyot qui pousse à l'intégration à la République helvétique.

En réponse à l'activisme du résident français, l'Autriche sort de sa réserve pour défendre ses droits patrimoniaux, politiques et même dynastiques :

« (...) denn Österreich besaß damals in unserem Lande noch Rechte, die durch dessen Vereinigung mit der Schweiz beeinträchtigt werden mußten. Es besaß die Herrschaft Rhäzüns, die Dörfer Ems, Felsberg, Bonaduz und Rhäzüns und das dortige Schloß umfassend. Als Rechtsnachfolger der alten Freiherren von Rhäzüns war der Kaiser ein Haupt des Oberen Bundes, hatte bei Referendumsbestimmungen zwei Stimmen, besaß ferner das Recht, dem Bundstag des Oberen Bundes alle drei Jahre drei Abgeordnete für die Wahl des Landrichters vorzuschlagen. Ferner gebot der Kaiser immer noch über die kleine Herrschaft Tarasp, übte die Schirmvogtei über das Frauenkloster Münster und über das Hochstift Chur aus. Sodann bestand zwischen Österreich und den III Bünden seit 1518 die sogenannte Erbeinigung, ein Vertrag, durch welchen sich beide Teile zu getreuen Aufsehen verpflichteten und gestützt auf den der Kaiser den Zehn Gerichten und den Engadinern beträchtliche Zoll- und Transportvergünstigungen gewährte. »⁵²²

Cet ensemble de droits possédés par Vienne en terre grisonne suffit à expliquer l'implication des représentants autrichiens dans les affaires intérieures des Grisons. Initialement, la cour de Vienne a demandé à ses représentants de s'abstenir dans le débat et à se contenter de signifier oralement que l'Empereur ne tolérerait aucune restriction de ses droits et prérogatives.

Dans sa séance du 20 juillet, la Diète grisonne a refusé par 34 communes contre 11 la réunion à la République helvétique, 16 ayant sollicité le renvoi de la question. C'est le résultat d'innombrables démarches publiques et surtout confidentielles du délégué autrichien auprès des communes pour les pousser vers le rejet de cette réunion. Les raisons du rejet sont multiples :

« (...) die einen mit dem Hinweis auf die gefahrvolle Lage der Schweiz, andere mir der Erklärung, daß man die helvetische Verfassung noch nicht einmal kenne, dritte mit der Begründung, dass man bei der alten Verfassung bleiben und sich in keine der Erbeinigung zuwiderlaufende Verbindung einlassen wolle. Es ist schwer zu sagen, inwieweit das Ergebnis der Volksstimmung entsprach. Sicher ist, daß die Abstimmung von österreichischer Seite stark beeinflusst worden ist. »⁵²³

S'ensuit une période trouble : les anciennes autorités, poursuivies et condamnées au printemps pour la perte de la Valteline par les « patriotes », ont été rétablies. Ce sont les « patriotes » du parti français qui sont cette fois poussés à l'émigration ou la fuite devant les poursuites du parti autrichien. Cette situation est celle de fin août, début septembre.

La question ne peut être détachée de l'entrée en vigueur du traité d'alliance offensive et défensive entre la France et la Suisse. Dès lors, les ennemis de la France deviennent automatiquement ceux de la Suisse. La figure inverse, un ennemi de la Suisse qui deviendrait celui de la France, relève de la spéculation politique voire d'une figure de style rédactionnelle plus que d'une situation pouvant se

⁵²¹ PIETH, Friedrich, *Graubünden als Kriegsschauplatz 1799-1800*, Chur, Bischofberger & Co, 1940, p.11.

⁵²² Ibidem, p.12.

⁵²³ Ibidem, p.13.

produire réellement. Dans le contexte géopolitique du moment, la Suisse ne serait agressée que parce qu'elle est un Etat inféodé à la France par le traité d'alliance justement.

Les différents échanges de Schauenburg avec d'une part son propre gouvernement et de l'autre avec les autorités helvétiques montrent une interprétation de la situation quelque peu différents. Quand il écrit à Paris, le général en chef force le trait de la menace en comparaison des messages adressés à Aarau puis Lucerne, qui se veulent moins anxieux.

Dans un rapport de Schérer au Directoire exécutif⁵²⁴, la question resurgit à l'occasion de sa demande de valider l'envoi de renforts à Schauenburg, sollicités directement auprès de la 5^e division militaire. A la mi-août, le général en chef a demandé un renfort de 3 demi-brigades (cf. chap. B.IV.5 supra), se référant à l'échange de correspondance échangée au début de juillet. La réponse du général Lefèvre pour l'envoi de ces troupes est dilatoire :

*« Comme il ne reste plus, (...) au corps du Haut-Rhin, que cinq demies-brigades et deux régiments de dragons et comme le Ministre de la guerre me dit dans ses instructions de n'envoyer (à moins de circonstances des plus urgentes) aucunes troupes aux armées d'Helvétie ou d'Angleterre sans son ordre ou celui du général en chef de l'armée de Mayence, j'ai cru, avant de commander le mouvement que vous demandez, devoir prendre les ordres du général Joubert, auquel je dépêche un courrier. Je lui ai recommandé la plus grande diligence, et en cas d'assentiment de sa part, cette mesure ne pourra produire qu'un bien petit retard, les troupes cantonnées à Huningue et environs n'étant qu'à une demi-lieue de Bâle. »*⁵²⁵

A réception d'une lettre similaire de Lefèvre à Paris par laquelle il demande l'autorisation d'accéder à la réquisition de Schauenburg, le Ministre de la guerre informe le gouvernement que :

*« J'ai eu l'honneur (...) de vous rendre compte de cet état de choses le 3 de ce mois [20 août], et vous m'avez autorisé à envoyer au général Schauenburg le renfort qu'il réclamait du général Lefèvre. »*⁵²⁶

Sans réponse concrète à sa demande de renforts, Schauenburg relance le Directoire. Les forces autrichiennes présentes dans la zone frontière étant de nature à le préoccuper :

*« (...) je ne pouvais d'ailleurs amener, (...) enfoncer l'armée dans les défilés dans le Sargans et du Rhinthal sans la compromettre et dégarnir entièrement le reste de la Suisse. J'ai d'autant plus lieu de croire, (...) que vous approuverez cette nouvelle disposition que par votre lettre du 22 thermidor dernier [9 août] vous m'avez ordonné de [ne] rapprocher les troupes de la République des Grisons, que dans le cas où j'aurais à ma disposition assez de forces pour ne pas compromettre l'armée en la divisant trop et que j'aurais des moyens de la faire subsister sur les points indiqués par le citoyen Florent-Guyot. Je vous rappelle en conséquence la demande que je vous ai faite dans ma lettre du 27 du mois dernier [14 août] (...) Cette augmentation de forces est indispensable pour mettre l'armée que je commande en mesure de contrebalancer celles des Autrichiens réparties depuis Insbruck jusqu'à Constance et pour conserver en même temps les positions intéressantes dans l'intérieur de l'Helvétie. »*⁵²⁷

S'adressant le même jour aux autorités helvétiques, il est plus rassurant. Ces dernières craignent d'être prises au piège dans la nouvelle capitale qu'elles se sont choisies, Lucerne :

« A l'égard des mouvements des troupes autrichiennes, leur approche ne présente pas encore de danger pressant. Cependant les dispositions que j'ordonne dans ce moment couvriront le lieu de vos séances autant qu'il dépend de moi en établissant un corps de troupes à Vinther-

⁵²⁴ SHAT, B 2 65, 3 fructidor an 6, [20 août 1798], Paris, Le Ministre de la guerre, Au Directoire exécutif

⁵²⁵ SHAT, B 2 65, 29 thermidor an 6 [16 août 1798], Colmar, LeFèbre, général de Division, Au général en chef Schauenburg

⁵²⁶ ANP, AFIII 149/701/121, 7 fructidor an 6 [24 août 1798], Paris, Rapport au Directoire exécutif fait par le Ministre de la guerre

⁵²⁷ BNUS, MS 0.475/927 – SHAT, B 2 65, 5 fructidor an 6 [22 août 1798], [Schauenburg], Au Directoire exécutif français et au Ministre de la guerre. Référence à BNUS, MS 0.475/885.

*thur par les communications de St-Gall et de Chaffouse, deux bataillons dont la droite sera appuyée à Brug et la gauche au village d'Urgis [Ueken ?] situé à l'angle rentrant du Frickthal. »*⁵²⁸

La priorité des Autrichiens semble être le destin des Grisons, comme le résident l'a signifié à Schauenburg, information relayée par ce dernier aux Suisses.⁵²⁹

Cela ne dispense pas le général de se soucier du Frickthal, dont il faut surveiller la frontière. Ce n'est pas une invasion qui menace. Il craint les agents agitateurs profitant de la perméabilité de cette frontière terrestre de la tête de pont autrichienne au sud du Rhin. Cette mission de garde-frontières est confiée aux 38^e et 57^e de ligne :

*« (...) ce moment-ci les Autrichiens font passer des renforts dans le Frickthal. C'est de la dernière importance de prendre les mesures nécessaires pour qu'ils n'envoient point d'émissaires en Suisse par les chemins détournés qui mènent du Frickthal dans le canton Garvie [Argovie !], comme ceux de Herznach et Frick à Densbüren, de Coblent [Koblenz] à Waldshut et que les paysans de la frontière helvétique ne puissent pas communiquer avec les troupes autrichiennes ou les habitants du Frickthal. Vous ferez soigneusement garder cette frontière (...) donnerez en même temps les ordres les plus sévères de ne laisser entrer dans la Suisse aucun individu sans passeport, comme aussi de n'en laisser sortir aucun qui ne pourrait en présenter un du préfet national du canton d'Argovie contenant la désignation de la route.(...) Demain 13 du courant [29 août], la 57^e demi-brigade prendra position dans le canton de Basle et le long du Frickthal, sa gauche sera à Augst près de Basle, le centre à Riehen et où restera l'état-major de sa demi-brigade et sa droite à Homburg [Homburg?] »*⁵³⁰

Transmettant des informations à leur commandant en chef, celui-ci informe à son tour son gouvernement en des termes qui doivent provoquer son inquiétude. Le ravitaillement en Suisse orientale est particulièrement difficile à acheminer ralentissant le redéploiement des troupes :

*« Quand cette partie essentielle sera assurée, je pourrai, comme je me le propose, établir le cordon projeté sur la frontière des Grisons. La droite appuiera au couvent de Pfeffers [Pfeffers], vis-à-vis d'un pont situé sur le Rhin appelé Hobruck [Untere Zollbrücke⁵³¹], lequel communique avec l'intérieur du pays Grison, la gauche sera dans la direction d'Altstetten [Altstätten] distant environ d'une lieue du Rhin. Je viens de recevoir des renseignements certains dont il résulte qu'il est arrivé plusieurs bataillons autrichiens dans le Frickthal, (...) Toutes ces dispositions renferment une grande étendue de terrain. Le cordon du Frickthal nécessite au moins 6 bataillons (...) je transporterai le quartier-général à Zurich où je serai plus à portée des frontières de l'Autriche et des Grisons. »*⁵³²

Il annonce des effectifs précis concernant les troupes qui lui font face aux autorités helvétiques :

*« D'après un rapport que je viens de recevoir d'un de mes aides de camp qui est dans la partie de Ragatz et Pfeffers, les Autrichiens ont 12620 hommes et 600 chevaux qui sont répartis depuis Bregentz jusque Landec et environs. »*⁵³³

Il demande de la patience au résident. L'approche des Grisons ne peut être une priorité immédiate, il

⁵²⁸ BNUS, MS 0.475/932 – SHAT, B 2 65, 5 fructidor an 6 [22 août 1798], [Schauenburg], *Au Directoire exécutif de la République helvétique*

⁵²⁹ BNUS, MS 0.475/948, 10 fructidor an 6 [27 août 1798], [Schauenburg], *Au Directoire helvétique*

⁵³⁰ BNUS, MS 0.476/953, 12 fructidor an 6 [29 août 1798], *Au quartier général à Berne*, [Schauenburg], *Au citoyen Daumas, chef de la 38^e demi-brigade*

⁵³¹ Seul pont franchissant le Rhin entre Reichenau (GR) et le Bodan, construit en 1529. Les autres franchissements se faisaient en six lieux en traversier, du S au N entre (Bad) Ragatz et Maienfeld, entre Trübbach et (Klein) Mäls, entre Gams et Bendern, entre Büchel et Bangs, entre St.-Margrethen et Höchst (St.-Johann), entre Rheineck et Gaissau.

⁵³² BNUS, MS 0.476/970, 13 fructidor an 6 [30 août 1798], [Schauenburg], *Au Directoire et au Ministre de la guerre*. Texte intégral en Annexe 1.11 infra.

⁵³³ BNUS, MS 0.476/972, 13 fructidor an 6 [30 août 1798], [Schauenburg], *Au Directoire exécutif de la République helvétique*

doit d'abord assurer la sécurité de ses troupes, sur le plan militaire et sur celui des subsistances et, surtout, réduire à néant l'agitation intérieure de la Suisse. C'est seulement ensuite qu'il pourra rapprocher les troupes en retrait des frontières grisonnes :

« (...) forcé de partager les forces de la faible armée que je commande et de faire face de tous côtés, (les Autrichiens viennent de se montrer en assez grand nombre dans le Frickthal), je ne pouvais en agir autrement sans compromettre la sûreté des troupes confiées à mon commandement. (...) »

P.S. Je suis dans l'intention de vous envoyer un officier de mon état-major, mandez moi si vous croyez que cela fasse un bon effet dans le lieu de votre résidence. Croyez au surplus que je me montrerai sur la frontière aussitôt que je le pourrai sans inconvénients graves. »⁵³⁴

La situation de son armée est à ce point préoccupante que Schauenburg déclare qu'il est incapable d'envoyer des poudres à celle d'Italie qui en manque. Les besoins immédiats résultant de la situation en Suisse centrale n'est pas sans incidence, mais c'est la menace autrichienne qui est mise en avant par le général pour refuser au Ministre de la guerre un tel envoi et il va plus loin, profitant de cette lettre pour réclamer des chevaux supplémentaires :

« (...) le voisinage des troupes autrichiennes qui se renforcent considérablement dans le Frickthal, vers le lac de Constance et sur les frontières des Grisons, nécessitent une réserve dont on ne peut calculer précisément la quantité. Celle qui nous reste suffisant à peine pour une campagne, je ne pourrais donc, sans compromettre le succès des opérations qui pourront avoir lieu, faire le versement que vous paraissez désirer sur l'armée d'Italie. (...) le commandant de l'artillerie vient de me rendre compte que le bien du service exigerait une augmentation de 249 chevaux, (...) Je vous prie donc, (...) de donner des ordres en conséquence à l'entrepreneur général Schneck pour qu'il complète dans le plus court délai les équipages d'artillerie de cette armée, jusqu'à la concurrence de 1020. »⁵³⁵

Il termine en affirmant qu'il n'enverra rien en Italie tant et aussi longtemps que le Ministre n'aura pas expressément renouvelé sa demande, en la transformant en ordre formel. Celui-ci semble avoir été adressé le 26 fructidor [12 septembre], prévoyant de faire remplacer les poudres envoyées depuis la Suisse par une quantité équivalente versée depuis Huningue. Cette opération tarde puisque fin septembre la question reste toujours non réglée :

« J'avais ordonné au commandant de l'artillerie de cette armée de faire les dispositions nécessaires pour que vos instructions fussent ponctuellement remplies. Mais celui-ci vient de m'instruire que l'officier qu'il a chargé de la réception de cette poudre à Huningue lui mande qu'il n'est encore arrivé dans cette place aucun ordre relatif à cet objet. Je vous prie (...) de réitérer ceux que vous m'avez déjà donnés, attendu qu'il serait dangereux d'opérer un versement de poudre sur l'armée d'Italie avant d'en avoir assuré le remplacement en Suisse. »⁵³⁶

Se montrant plus rassurant pour les autorités helvétiques, son discours est plus nuancé et donne des indications sur les effectifs dont il estime la présence proche de la Suisse :

« (...) puisque je suis informé que les Autrichiens ne sont pas encore entrés dans le Frickthal et que Lindau, la rive du lac de Constance jusqu'à Bregentz – la garnison de cette place ne monte pas à 1000 hommes – que la ville de Feldkirch a bien peu de monde et qu'on ne compte qu'environ 6000 hommes depuis le comté de Sonnenberg jusqu'au Tyrol, je puis sur le champ

⁵³⁴ BNUS, MS 0.476/976, 13 fructidor an 6 [30 août 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Florent-Guyot, résident de la République française près celle des Grisons*. Texte intégral en Annexe 1.12 infra.

⁵³⁵ BNUS, MS 0.476/991, 15 fructidor an 6 [1^{er} septembre 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Schérer, Ministre de la guerre*

⁵³⁶ BNUS, MS 0.476/1150, 7 vendémiaire an 7 [28 septembre 1798], *Zurich*, [Schauenburg], *Au citoyen Schérer, Ministre de la guerre*. Référence au BNUS, MS 0.476/1086, 2 complémentaire an 6 [18 septembre 1798], *Lucerne*, [Schauenburg], *Au citoyen Guardia, commandant l'artillerie de l'armée*

*dégarnir cette partie du Frickthal depuis Augst jusqu'à vers Olten. »*⁵³⁷

Cette situation, qu'il veut faire passer pour peu inquiétante, lui permet de détacher des troupes pour impressionner la Suisse orientale et ainsi apaiser les craintes des Directeurs helvétiques. Dans le contexte général des insurrections qu'il est en train de réprimer, cela suffit à Schauenburg pour réclamer, encore et toujours, des renforts à Paris⁵³⁸.

Depuis Coire, où il attend l'arrivée de Demont, Florent-Guyot tente de rassurer Schauenburg quant à la situation grisonne. Il en espère encore le rattachement à la République helvétique :

« Le pays grison est assez tranquille en ce moment, et j'espère qu'il ne sera souillé par aucun excès. Au surplus, son sort va dépendre des opérations d'une diète qui s'assemblera le 26 [12 septembre] à Ilanz. J'ai lieu de croire qu'elle se conduira d'une manière sage et qui ramènera les esprits vers le projet de réunion.

*Je recevrai avec plaisir l'officier de votre état-major que vous me proposez de m'envoyer à Reichenau où je retourne demain. Cette mesure ne pourra produire que de bons effets sous différents rapports, mais je crois que cet officier ne doit point annoncer de vues hostiles en traversant le pays grison. L'éloignement des troupes ayant fait avorter dans le temps la réunion, il est sage de ramener les esprits au lieu de les effaroucher. Le voyage du citoyen adjudant-général Demont m'est annoncé depuis quelque temps, et je m'attends à la satisfaction de le recevoir chez moi. Sa qualité de Grison, et l'estime dont il jouit dans sa patrie, peuvent lui donner beaucoup d'influence dans les dispositions de ses concitoyens. »*⁵³⁹

Le résident estime que l'exemple de la répression de l'insurrection en Suisse centrale sera du meilleur effet et ne pourra que pousser les Grisons vers le giron helvétique...

La situation se clarifie pour Schauenburg quant à la posture attentiste qu'il doit adopter face à l'Autriche et à la question des Grisons. Un courrier du Ministre de la guerre, parti de Paris le 14 fructidor [13 août], lui transmet la position du gouvernement :

*« (...) l'intention où est le Directoire exécutif que je m'abstienne de toute hostilité jusqu'au résultat des conférences qui doivent décider de la paix ou de la guerre. »*⁵⁴⁰

Schauenburg le rassure, rappelant qu'il a déjà donné des ordres à ses subordonnés de veiller à éviter toute posture hostile en leur citant dans un nouveau rappel la lettre du Ministre. Les destinataires en sont le commandant de l'avant-garde et le chef de la 38^e de ligne. Il faut malgré tout surveiller tout ce qui se passe et l'ajoute au courrier ministériel :

*« Vous voudrez donc bien vous conformer ponctuellement à ces dispositions, en donnant pour consigne à tous les commandants de postes que vous pourriez être dans le cas d'établir sur la frontière de l'Autriche d'éviter toutes espèces de provocation ou d'agression quelconque à moins d'une attaque formelle les armes à la main de la part des troupes postées vis à vis de vous. (...) Je vous recommande particulièrement de me donner avis de tous les mouvements de ces troupes et de me communiquer tous les renseignements qui pourraient vous parvenir sur leur nombre et leur répartition. »*⁵⁴¹.

L'ordre est de faire du renseignement « passif » et non « actif » – qui suppose l'envoi d' « éclaireurs » derrière les lignes ennemies – qui constituerait une agression contre les Autrichiens. Les chefs de

⁵³⁷ BNUS, MS 0.476/999, 16 fructidor an 6 [2 septembre 1798], [Schauenburg], *Au Directoire exécutif de la République helvétique*

⁵³⁸ BNUS, MS 0.476/1002, 17 fructidor an 6 [3 septembre 1798], [Schauenburg], *Au Directoire et au Ministre de la République française*

⁵³⁹ BNUS, MS 0.484/13 – B 2 66, 17 fructidor an 6 [3 septembre 1798], *Reichenau près Coire, le résident de la République française près celle des Grisons, Au citoyen général en chef de l'armée française en Helvétie*

⁵⁴⁰ BNUS, MS 0.476/1021, 21 fructidor an 6 [7 septembre 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Schérer, Ministre de la guerre*

⁵⁴¹ BNUS, MS 0.476/1025, 22 fructidor an 6 [8 septembre 1798], [Schauenburg], *A l'adjudant-général Lauer et au chef de brigade Daumas, à Winterthur*

poste doivent se contenter de tirer leurs renseignements des personnes qui franchissent la frontière sous leur contrôle, activité pour laquelle ils disposent de moyens, surtout financiers, dont on trouve des traces dans les comptes sur les « fonds spéciaux » rendus par le général en chef après avoir transmis le solde de sa caisse à son successeur (cf. chap. D.III.6 infra).

A la mi-septembre, Bacher fournit une foule de renseignements à Schauenburg depuis Ratisbonne où il peut observer à sa guise les dispositions de l'Empire. Son message souffle le chaud et le froid. Il donne connaissance assez précisément des effectifs présents dans différents secteurs, 6800 depuis Wangen, Bregenz, le Haut-lac de Constance et les comtés du Vorarlberg et 10 à 12'000 sur la frontière entre le Tirol et les Grisons. Il annonce aussi qu'à la mi-septembre les camps seraient levés. Dans un post-scriptum il ajoute cependant, concernant les véritables intentions qu'elles seront :

« (...) *pacifiques, du moins du côté de la Franconie et de la plus grande partie de la Souabe :*

1° les ordres sont arrivés de Vienne pour vendre toutes les farines qui se trouvent encore dans les magasins tant à Ratisbonne que le long du Danube.

2° On réforme une partie de la Boulangerie de l'armée de l'Empire.

3° Les officiers ont été prévenus qu'ils ne recevraient plus de rations de campagne à commencer du 15^{7bre}. Ils vont en conséquence vendre les chevaux qui ne sont pas nécessaires dans les cantonnements.

4° On assure que l'ordre est donné de lever les camps du 15^{7bre}.

Le ministre de Vienne continuera de faire passer de l'artillerie et des troupes en Italie, à former des magasins &^{ra}, &^{ra} et à avoir un corps d'observation du côté du pays des Grisons et de la Suisse. »⁵⁴²

Le « *Bulletin de Ratisbonne* » du 5 septembre, adressé prioritairement à Schérer mais joint en copie à la lettre ci-dessus, de la main de Bacher également, insiste sur les problèmes de logistique des troupes autrichiennes en Italie, pour les « *munitions de guerre & de bouche* ». Le total de ces troupes est estimé à 200'000 hommes. La suite du message concerne plus un secteur de nature à inquiéter Schauenburg, ce que Bacher considère comme peu probable :

« (...) *la cour de Vienne serait obligée d'avoir une armée sur la rive droite du Rhin, le long des frontières de la Suisse pour couvrir ses possessions depuis le Breisgau jusqu'au pays des Grisons. Ces efforts, au-dessus des moyens pécuniaires de la maison d'Autriche, (...)*

Il paraît donc que la Maison d'Autriche, tout en se coalisant secrètement avec l'Angleterre et la Russie, n'en continuera cependant pas moins de louvoyer extérieurement (...). C'est à quoi paraissent se réduire dans ce moment les espérances du Ministère de Vienne. (...) Les émissaires et partisans de l'Autriche se réunissent à ceux de l'Angleterre pour agiter les nouvelles Républiques de l'Italie. Ils répandent de l'argent dans le pays des Grisons (...) »⁵⁴³

Ce courrier mentionne l'implication, au moins financière, de l'Angleterre qui n'est pas partie aux négociations de Rastatt. Un bulletin de renseignements de Prague, aussi joint à la lettre de Bacher, mentionne l'énormité des efforts de l'Autriche en termes de recrutement, d'armement, d'équipements, de mouvements logistiques pour le transport des vivres et munitions vers l'Italie et l'Empire germanique. Les Grisons sont totalement absents dans ce rapport. Seuls les début et fin de message peuvent susciter des inquiétudes en Suisse, montrant que la reprise des hostilités n'est qu'une question de temps :

« (...) *On répand dans le public que la Cour de Vienne n'attend que le retour du comte de Co-*

⁵⁴² BNUS, MS 0.484/10, 25 fructidor an 6 [11 septembre 1798], *Ratisbonne, Le chargé d'affaires de la République française près la diète de l'Empire germanique, Au général Schauenburg, commandant en chef l'armée française en Helvétie*. Texte intégral en Annexe 1.12 infra.

⁵⁴³ BNUS, MS 0.484/11, 19 fructidor an 6 [5 septembre 1798], *Allemagne, de la part de Bacher, Pour le général Schauenburg, Bulletin de Ratisbonne joint au message BNUS, MS 0.484/10*. Texte intégral en Annexe 1.12 infra.

*benzel*⁵⁴⁴ de Petersbourg pour se décider tout de suite à la reprise des hostilités ou pour la différer encore jusqu'au printemps. »⁵⁴⁵

Au moment de recevoir des nouvelles de la victoire des troupes françaises sur les insurgés de Stans, Florent-Guyot se montre enthousiaste :

« (...) Cette nouvelle produira dans ce pays un effet d'autant plus avantageux qu'il m'est démontré que le soulèvement des Petits Cantons tient à un vaste plan de contre-révolution qui embrasse l'Helvétie, les Grisons, l'Italie et peut-être même la République française. J'en ai procuré à notre gouvernement des preuves irrésistibles (...) »⁵⁴⁶

Sa situation demeure « fort critique » en raison des tensions intérieures. Mais si la réunion des Grisons à la Suisse est un sujet de préoccupation, ce n'est pas la seule raison pour les Français de se pencher sur le destin de la petite République. Elle se trouve sur un axe stratégique transalpin nord-sud de première importance entre l'Empire et l'Italie, celui du Gothard étant déjà tenu par la France :

« (...) si les hostilités recommencent il y aura sans doute d'autres combinaisons à l'égard de ce pays, car je me persuade que notre gouvernement connaît toute l'importance de ne point souffrir qu'il soit occupé par les Autrichiens. (...) »⁵⁴⁷

Paris accorde enfin un renfort d'une demi-brigade et un régiment de troupes à cheval à l'armée en Helvétie. Le Ministre de la guerre ordonne son envoi « avec rapidité » depuis le Haut-Rhin⁵⁴⁸. Dans cette attente, Demont reçoit son ordre de mission de Schauenburg pour se rendre dans les Grisons :

« Il est particulièrement chargé de (...) correspondre (...) pour tout ce qui peut intéresser une république alliée et amie de la République française. (...) Demont recevra des ordres pour son retour à l'armée quand le général en chef le jugera nécessaire. »⁵⁴⁹

Un courrier du même jour en informe Florent-Guyot, tant pour agir sur l'opinion publique grisonne en faveur de la réunion que pour transmettre des informations de première main sur cette partie des Alpes qui va se trouver au cœur des préoccupations européennes par la suite :

« Le voyage de cet officier pourra devenir d'une grande utilité dans les circonstances actuelles. Il a dans le pays que vous occupez des parents et des amis qui jouissent d'une grande considération. Plein de zèle pour le succès d'une réunion, dont il peut mieux que personne apprécier les avantages, il saura mettre dans sa conduite toute la prudence que nécessite la situation actuelle des esprits. Il arrivera d'ailleurs dans un moment où le rétablissement de la tranquillité en Suisse devra faire fuir tous les ennemis de la liberté ou les partisans du fanatisme ; j'ai donc lieu de croire que la mission ne pourra pas être mal interprétée par le gouvernement provisoire des Grisons, et la présence d'un officier français, faisant partie d'une armée voisine et victorieuse, produira cette influence morale qui seule peut amener les esprits au but désiré. »⁵⁵⁰

La suite des événements montrera à quel point Schauenburg et Florent-Guyot se trompent sur la

⁵⁴⁴ Johann Ludwig Joseph Graf von **Cobenzl**, * 21 novembre à Bruxelles (B), † le 22 février 1809 à Vienne (A). Homme d'Etat autrichien, diplomate, on lui confie les négociations de Campo-Formio en 1797 et avec Metternich, les négociations de Rastatt en 1798, il renonce à toute prétention sur la rive gauche du Rhin la laissant à la France.

⁵⁴⁵ BNUS, MS 0.484/11, 19 fructidor an 6 [5 septembre 1798], *Allemagne, de la part de Bacher, Pour le général Schauenburg, Bulletin de Prague du 13 fructidor an 6* [30 août 1798], joint au message BNUS, MS 0.484/10. Texte intégral en Annexe 1.12 infra.

⁵⁴⁶ BNUS, MS 0.484/12, 27 fructidor an 6 [13 septembre 1798], *Reichenau près Coire, Le résident de la République française près celle des Grisons, Au citoyen général en chef de l'armée française en Helvétie*. Texte intégral en Annexe 1.12 infra.

⁵⁴⁷ Ibidem.

⁵⁴⁸ SHAT, B 13 201, 27 fructidor an 6 [13 septembre 1798], *Analyse de la correspondance du Ministre de la guerre*. Lettres aux généraux Lefèvre, Schauenburg et Joubert ainsi qu'aux commissaires ordonnateur concernés.

⁵⁴⁹ BNUS, MS 0.476/1077, 29 fructidor an 6 [15 septembre 1798], [Schauenburg], *A l'adjutant-général Demont*

⁵⁵⁰ BNUS, MS 0.476/1079, 29 fructidor an 6 [15 septembre 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Florent-Guyot, résident de la République française près les Grisons*

perception, en réalité catastrophique, des événements de Stans auprès des Grisons.

A cette époque, les Trois Liges se trouvent aussi au coeur des réflexions des Ministres des relations extérieures et de la guerre français. Talleyrand transmet à Schérer un rapport sur les Grisons en lui demandant de proposer au Directoire des mesures militaires qui seraient :

« (...) convenables dans le cas d'une rupture. S'il y en avait quelque'une de prise dont le succès dut être préparé chez les Grisons mêmes, je vous prierais de m'en instruire afin que notre Résident, prévenu en temps opportun, put en faire de son côté ce qui serait jugé utile. »⁵⁵¹

Ce rapport, de la 1^e division politique du Ministère des relations extérieures, fourmille de détails concernant la situation des Grisons, transmis par Florent-Guyot. Il commence en présentant la situation diplomatique sur place et oppose les postures des deux « diplomates » présents. Celle réservée du représentant de la France qui respecte l'Autriche et celle du représentant autrichien agite contre la réunion à la République helvétique et contre la France. Particulièrement visé par cette accusation, le baron von Cronthal qui se permettrait d'insulter la France et ceux qui se proclament ses amis. Florent-Guyot est certain que toute cette agitation est menée selon les instructions de Vienne.

Preuve de cette action : les mouvements de troupe sur toute la rive droite du Rhin. Se mêlant à cette conspiration, les émigrés suisses et français fomentent des intrigues. Annoncés à Rapinat, ce dernier doit solliciter leur arrestation si on les trouve en Suisse. Cette information à Rapinat est fondée sur un soupçon de Florent-Guyot qu'une partie des autorités helvétiques soutiendrait ces menées contre-révolutionnaires.

Par-dessus tout, on craint la perte de la liaison orientale à travers les Alpes pour couvrir les troupes françaises postées dans la République cisalpine, notamment en Valteline. Il faut rappeler que les habitants de la Valteline se sont tournés vers la République cisalpine en 1797 faute d'avoir pu obtenir une appartenance pleine et entière aux Liges grises avec un statut d'égalité avec les trois Liges. Ce refus est seul responsable de la perte de ce territoire. Au début de 1798, avant toute intervention française en Helvétie, le gouvernement provisoire a tenté de sanctionner les responsables de cette débâcle. En septembre ce sont ces hommes du passé, soutenus par l'Autriche, qui poursuivent les francophiles et partisans de la réunion à la République helvétique. Florent-Guyot demande que la France se montre proactive :

« (...) si la maison d'Autriche voulait attaquer la République cisalpine du côté de Chiavenne, les habitants de ce canton ouvriraient leurs portes à ses troupes. La Valteline est une position militaire qu'il est urgent de faire garder par des Français ou des Cisalpins. La perte de ce pays entre pour beaucoup dans le ressentiment des Grisons contre les nouvelles républiques. (...) il faudrait se hâter de faire passer des troupes dans les communes de la seigneurie, et de s'emparer d'une gorge au dessus de Balzers qui sépare le pays grison des possessions autrichiennes. Alors ce passage serait fermé hermétiquement et les Autrichiens ne pourraient plus pénétrer dans le pays que par l'Engadine, qu'il importe aussi de faire surveiller et garder. »⁵⁵²

Il a été amplement démontré plus haut qu'une telle opération est impossible avec les troupes présentes en Helvétie, bien trop dispersées pour contrôler les principales villes du Moyen-Pays, veiller sur les frontières avec l'Empire, désarmer et contrôler les régions insurgées, protéger l'axe nord-sud par le Grand-Saint-Bernard.

Profitant de cette faiblesse facile à identifier du côté autrichien, ces derniers ont poussé leur avantage auprès des nouvelles autorités grisonnes (austrophiles), soutenus par le délégué de l'Empire qui aurait promis protection et secours avant la Diète qui doit se tenir le 12 septembre.

⁵⁵¹ SHAT, B 2 66, 3^e jour complémentaire an 6 [19 septembre 1798], Paris, Le Ministre des relations extérieures, Au citoyen Ministre de la guerre

⁵⁵² SHAT, B 2 67, [Document non daté mais cité par Talleyrand et Schérer dans leur échange de courriers du 3^e jour complémentaire an 6 et du 6 vendémiaire an 7 - 19 et 27 septembre 1798], Ministère des relations extérieures, Le division politique, Rapport au Directoire exécutif, Situation des Grisons. Texte intégral en Annexe 1.12.

Face à ce changement gouvernemental dans les Ligues, Florent-Guyot ne s'estime plus légitimé à y représenter son pays n'ayant pas été accrédité auprès de la nouvelle Diète. Il ne perd pas espoir, ces autorités s'étant engagées à ce que leur premier dossier soit une réponse qui satisfasse la France. Il croit encore la réunion possible, mais est persuadé qu'en cas de reprise des hostilités, les Ligues ne pourraient rester neutres. Il faut anticiper donc que la France occupe les Grisons avant que l'Autriche ne le fasse. Ces réflexions du résident sont complétées par celles de Talleyrand, dans une formulation claire :

« La conspiration dont il parle existe indubitablement, en cela que la maison d'Autriche, déjà violemment mécontente de la révolution opérée en Helvétie, met en jeu toutes ses intrigues pour empêcher que les Grisons ne s'unissent à la nouvelle République et qu'elle ne manque point de trouver de nombreux auxiliaires, soit parmi les Grisons, dont la majorité est toujours ulcérée par la séparation de la Valteline et des deux comtés, soit dans le fanatisme des Petits Cantons helvétiques, et le mécontentement de tous ceux qui regrettent l'ancien ordre de choses, soit enfin parmi les émigrés qui, forcés de quitter la Suisse, rôdent autour d'elle, et sont toujours les premiers complices de toutes les manoeuvres contre la République. »⁵⁵³

Le Ministre rejette tout soupçon de complicité ou de duplicité des autorités helvétiques. L'Autriche seule est à la manoeuvre, par l'intermédiaire de son représentant dans les Ligues, la baron de Cronstal qui a déjà « rétabli l'ancien gouvernement ». Si les Grisons pensent préserver leur indépendance, ils se leurrent. C'est vers l'Autriche que sont poussées les Ligues Grises qui lui seront ensuite totalement assujetties. C'est là le piège autrichien, le noeud de la « *conspiration* » qu'il faut empêcher. Florent-Guyot doit se montrer habile, mesuré dans ses démarches, sans heurter de front l'Autriche :

« Qu'il combatte ouvertement les propositions qui sont inspirées par eux, qu'il dévoile à quelques patriotes, qui pourraient n'être qu'égarés, les vues secrètes de cet ambitieux voisin, qu'il signale leurs complices parmi les familles opulentes et patriciennes des Ligues, qu'il encourage les vrais amis de la liberté et qu'il les provoque à la réunion, en leur développant tous les avantages qui dérivent pour l'Helvétie de son alliance avec la France, et qui en devenant communs aux Grisons, acquerraient encore un plus grand développement. »⁵⁵⁴

Il faut rappeler l'effet dévastateur des événements de Stans sur une partie indécise de l'opinion publique grisonne, aspect totalement négligé par le Ministre qui croit encore, comme le Résident que la réunion à la Suisse est dans l'ordre naturel des choses, quoi qu'en pense l'Autriche. Il suffit d'attendre. La décision et la manière d'agir, de nature politique, doit être tranchée par le gouvernement. Le plus tôt serait le mieux :

« Si pourtant le Directoire était dans le cas de prévoir une rupture prochaine avec l'Autriche, il ne saurait trop s'empresse de faire usage des renseignements (...) pour faire occuper les points qu'il indique. Car il est probable qu'alors, et alors seulement, l'Autriche sortant de toute mesure, s'efforcera de faire entrer ses troupes dans le pays des Grisons. Peut-être même est-il nécessaire de préparer d'avance, de concert avec le Gouvernement helvétique, l'occupation de ces points importants, pour qu'elle n'éprouve aucun retard du moment qu'elle serait jugée nécessaire, et que l'ordre en émanerait du Directoire exécutif. »⁵⁵⁵

Talleyrand pousse le Directoire à faire un choix : agir de suite ou accepter le risque de perdre cet axe essentiel entre les Républiques helvétique et cisalpine. Il faut trancher pour pouvoir transmettre des instructions claires au Résident et aux autorités des Républiques soeurs.

Schauenburg vient d'envoyer à Schérer des renseignements tirés de déserteurs autrichiens sur leurs troupes postées aux frontières helvétiques depuis les environs « *de Bâle jusqu'au Tirol.* » Cela ne lui suffit pas, car pour répondre au questionnement militaire de Talleyrand :

« (...) il est nécessaire, (...) que j'aie une connaissance certaine des divers mouvements des

⁵⁵³ Ibidem, les deux comtés sont Bormio et Chiavenna.

⁵⁵⁴ Ibidem.

⁵⁵⁵ Ibidem.

Autrichiens ainsi que de leurs forces et de leur situation, soit dans la Souabe, ou sur les autres points qui bordent le lac de Constance et le pays des Grisons, je vous avise, (...) à envoyer de suite sur les lieux des agents sûrs et intelligents sur le rapport desquels on puisse compter, afin d'obtenir par ce moyen des renseignements certains sur les dispositions et les projets des Autrichiens. Vous voudrez bien me faire parvenir le plus promptement possible le rapport de vos agents afin de nous mettre à portée d'en rendre compte au Directoire. Je me repose sur vos soins, (...) ainsi que sur les mesures que vous prendrez à cet égard, pour me faire connaître dans le plus bref délai possible les vues et la véritable situation des Autrichiens sur les confins des cantons helvétiques. »⁵⁵⁶

La décision de la Diète mettant les Grisons sous la protection de l'Empereur, du 21 septembre, donc entre la demande de Talleyrand et le courrier de Schérer, rend toutes ces réflexions dépassées, ce qui démontre la pertinence des arguments de Talleyrand mais intervenant bien trop tard pour que la France puisse espérer protéger ses intérêts dans la région.

Un des objectifs stratégiques de l'Autriche demeure la conquête de la Suisse occupée par la France : *« Zu diesem Zwecke und um die Revolution von den eigenen Landesgrenzen möglichst fernzuhalten, galt es, sich rechtzeitig Graubündens zu versichern. Der Augenblick dafür war günstig : denn nach der Ablehnung des Anschlusses hatte sich der zu Frankreich und der Schweiz hinneigende bündnerische Landtag aufgelöst. »⁵⁵⁷*

Schauenburg a informé Florent-Guyot des dispositions militaires prises après la réduction de l'insurrection de Nidwald ainsi que des renseignements reçus de Bacher concernant une possible dissolution de l'armée d'Empire pour l'hiver :

« (...) Demont vous communiquera les dispositions militaires qui sont déjà commandées pour rapprocher un corps de troupes de la frontière des Grisons. L'arrivée d'une ½ brigade envoyée pour renforcer cette armée d'après ma demande, va me mettre à même d'augmenter encore le cordon que je me proposais d'établir dans le Rheinthal et le Sargans.

Les nouvelles (...) annoncent la dissolution prochaine de l'armée d'Empire pour prendre ses quartiers d'hiver. Elles ne portent qu'à 16 ou 18'000 hommes le nombre des troupes autrichiennes réparties sur la frontière de la Suisse, du pays des Grisons et dans le Tyrol. [II] me confirme l'avis qu'il m'avait déjà donné qu'un émissaire anglais s'était rendu avec des guinées dans les Liges grisonnes et sur les frontières de la Suisse orientale pour travailler cette partie. Cet avis, (...), pourra vous être d'une grande utilité dans les circonstances actuelles. Quoique toutes les lettres de Strasbourg semblent faire regarder la paix comme probable, je n'en mettrai pas moins d'empressement à vous instruire du renouvellement des hostilités si j'en recevais l'ordre. »⁵⁵⁸

C'est dans cette posture que l'an 6^e de la République française une et indivisible se termine sur le sol helvétique.

⁵⁵⁶ SHAT, B 2 66, 4 vendémiaire an 7 [25 septembre 1798], Paris, Le Ministre de la guerre, Au général Schauenburg, commandant en chef l'armée française en Helvétie

⁵⁵⁷ PIETH, op.cit, p.14.

⁵⁵⁸ BNUS, MS 0.476/1095, 3^e jour complémentaire an 6 [19 septembre 1798], St.-Urbin, [Schauenburg], Au citoyen Florent-Guyot, résident de la République française près les Grisons

B.VI : La menace autrichienne et la prise des quartiers d'hiver en Helvétie, 22 septembre au 12 décembre 1798

Le dernier trimestre de 1798 est marqué, pour les troupes sous le commandement de Schauenburg, par la mise en place du dispositif face aux troupes autrichiennes qui entrent dans les Grisons à la mi-octobre. Perçu dans les Ligues comme un secours de protection dans le parti autrichien et une invasion dans le parti français, leur arrivée met en évidence un des futurs terrains d'affrontements entre l'Empire et la République française.

Ce regain de tension internationale provoque de nouveaux passages de troupes à travers la Suisse de corps envoyés en renfort vers l'Italie. Il se fait dans un cadre différent de celui du printemps car au cours de cette séquence différents points du traité d'alliance sont mis en oeuvre en plus de l'usage du droit de passage, tels que l'activation des milices helvétiques, le requête de soutien de la France à la Suisse par la mise sur pied de troupes auxiliaires.

B.VI.1 : L'armée d'Helvétie et contexte général des armées françaises au début de l'an 7

Avant l'étude détaillée de la période, il faut placer l'armée en Helvétie dans le contexte général des armées de la République à partir des extraits qui la concernent tirés du rapport général de Schérer au Directoire, rédigé à la fin de l'an 6, :

« Total des forces employées en Helvétie à l'époque du 20 fructidor [6 septembre 1798]: 27'066 effectifs / 22'784 présents.

Des ordres furent expédiés en outre vers la fin de fructidor pour faire passer de l'armée de Mayence en Helvétie une demi-brigade et un régiment de troupes à cheval⁵⁵⁹.

Ainsi cette armée était composée au premier vendémiaire de 11 demi-brigades et de 4 régiments de troupes à cheval formant ensemble environ 30'000 hommes effectifs dont 25'000 présents sous les armes. »⁵⁶⁰

Cette force doit être évaluée par rapport à l'ensemble des forces armées françaises à la même date :

Tableau 4 : Armées françaises début an 7			
<i>Récapitulation:</i>	<i>bataillons</i>	<i>escadrons</i>	<i>présents</i>
<i>A l'armée d'Italie</i>	99	55	75104
<i>Helvétie</i>	30	12	21681
<i>Mayence</i>	62	118	68100
<i>Batavie</i>	27	12	19082
<i>Angleterre</i>	33	24	28838
<i>Divisions intér.</i>	66	58	73409
<i>Egypte</i>	50	28	36826
<i>Irlande</i>	4	dét	3689
<i>Total:</i>			326729

La force présente en Suisse est, avec les armées de Batavie et d'Angleterre, parmi les plus modestes

⁵⁵⁹ Les 57^e de ligne (2196 hommes) et 9^e de dragons (355 hommes) font passer la force à 25'335 hommes présents.

⁵⁶⁰ ANP, AFIII 149/702/20ter, 9 vendémiaire an 7 [30 septembre 1798], *Rapport au Directoire exécutif fait par le Ministre de la guerre, Sur la situation des forces de la République et sur les mouvements et les divers changements qui ont eu lieu dans les armées depuis le 1 thermidor an 5 [19 juillet 1797] jusqu'au premier vendémiaire an 7 [22 septembre 1798]*. Il s'agit d'un document de 78 pages manuscrites contenant le résumé des opérations de la période énoncée. Les événements helvétiques sont notamment évoqués aux pages 12 (nivôse), 15 (ventôse), 19 (germinal), 62-66 (messidor).

en termes de présents sous les armes (6,64 %), de nombre d'escadrons et de demi-brigades. Celle d'Italie en réunit un petit quart (23 %), effectif même supérieur aux hommes des divisions de l'intérieur. Les forces envoyées en renfort, principalement en Italie, et ensuite aussi en Suisse, sont tirées de l'armée de Mayence, moins directement exposée.

Dès messidor an 6, le gouvernement envisage la formation d'une « *armée du Rhin* » de 120'000 hommes, allant de Texel (NL) au Bodan, forte de 40 demi-brigades, 40 régiments de troupes montées et 8'500 hommes d'artillerie et génie. Il y avait alors en Helvétie 8 demi-brigades sur un total de 36 et 3 régiments sur un total de 28. D'après ces dispositions, les troupes engagées en Helvétie deviennent l'aile droite, assurant le lien avec l'aile gauche de l'armée d'Italie. Cette situation est mise en oeuvre au début de l'an 7, sans en prendre le nom.

Après en avoir fait à répétitions la demande au Ministre, c'est aussi au cours de cette période que Schauenburg redevient inspecteur général de l'infanterie, dans le cadre de l'armée de Mayence et d'Helvétie (cf. chap. A.III.2.2 supra). Ce n'est pas qu'une question d'intérêt personnel. Il cumule, dès cette nomination, deux fonctions devant être exercées chacune à 100%...

Le Ministre de la guerre fournit un mois plus tard un nouveau rapport au Directoire, avec un tableau d'ensemble des troupes de la République présentes sur le sol européen avec les effectifs, les présents sous les armes. Ce rapport s'impose par la situation créée par l'entrée des Autrichiens dans les Grisons. Il mentionne que 26'789 des 157'672 hommes présents se trouvent en Helvétie. Schérer ajoute près de 15'000 hommes « *restés en Hollande* » qui, au besoin, pourraient appuyer l'armée de Mayence sur sa gauche et rappelle que la conscription est en cours et que les réquisitionnaires sont également rappelés :

« (...) ce qui s'effectuera sans doute dans l'espace de deux à trois mois. Les armées présenteront alors une force imposante d'environ 294'542 combattants. »⁵⁶¹

Schérer prévoit encore de pouvoir ajouter à cette force 22'400 hommes tirés de l'intérieur, 25'000 lors du complètement des forces aux Pays-Bas et les 19'200 des 6 demi-brigades auxiliaires helvétiques. Cela porte le total à 361'142 hommes.

Sur la base de ces données, la force militaire estimée en Helvétie pour le début de 1799 passerait à plus de 50'000 hommes, équivalente à celle d'Italie. Le front qui se dessine sur sol suisse devient clairement aussi prioritaire que celui d'Italie. L'ennemi de cette armée a changé, ce ne sont plus les oligarques suisses mais la nouvelle coalition en formation contre la France et ses alliés.

B.VI.2 : Les mouvements en direction des Grisons, 21 septembre – 18 octobre 1798

Dès le début de l'an 7, la première préoccupation de Schauenburg est logiquement liée à ce qui se passe dans les Liges grises qui ont refusé leur réunion à la République helvétique. Au début de cette période, la position de l'armée, dont le centre de gravité est déplacé, est la suivante le 23 septembre :

Le quartier-général est établi avec les administrations à Zurich, l'avant-garde de l'adjutant-général Lauer autour de Winterthur avec la 14^e légère, la 109^e de ligne et bataillon de la 103^e, le 7^e de husards et une compagnie d'artillerie légère. Le « *corps de bataille* » de Novion (à Schänis, SG) avec la 11^e légère, les 57^e et 76^e de ligne, 2 bataillons de la 103^e, 2 escadrons du 12^e de chasseurs et une compagnie d'artillerie légère. Les « *corps détachés* » en Suisse centrale, commandés par le chef de brigade Mainoni posté à Schwytz, comptent un bataillon de la 5^e légère, les 17^e et 44^e de ligne et un bataillon de la 106^e, 2 escadrons du 12^e de chasseurs et une compagnie d'artillerie légère. La réserve, commandée depuis Soleure par Lorge dispose des 2 bataillons restants de la 5^e légère et de la 106^e de ligne et des 2 bataillons de la 38^e, les 9^e et 11^e de dragons et une compagnie d'artillerie légère.

« *Le général en chef renouvelle aux commandants des places les ordres qu'il leur a déjà don-*

⁵⁶¹ ANP, AFIII 149/702/75 – SHAT, B 2 67 (brouillon), 3 brumaire an 7 [24 octobre 1798], Paris, le Ministre de la guerre, Au Directoire exécutif. Tableaux complets en Annexe 6.

nés pour la surveillance à exercer de concert avec les autorités civiles sur les étrangers, émigrés, déportés et généralement sur toutes personnes suspectes d'intelligence avec nos ennemis. Il est informé que les émigrés français ou suisses qui sont sur les frontières autrichiennes cherchent à pratiquer des intrigues dans l'intérieur de l'Helvétie, qu'ils s'y glissent quelques fois ou qu'ils y envoient des émissaires. »⁵⁶²

L'ordre rappelle les noms des personnes à surveiller tout spécialement, surtout les émigrés français et suisses des régions frontalières, les missions particulières à certains secteurs, la question des femmes (cf. chap C.VI infra), aspects qui seront présentés plus loin dans les chapitres *ad hoc*.

La moitié de l'armée de Schauenburg, 12 bataillons de ligne et 6 d'infanterie légère, réunissant ± 13'000 hommes, fait face aux fronts septentrional et oriental. 7 bataillons de ligne et un d'infanterie légère maintiennent le calme en Suisse centrale avec ± 5'900 hommes. La réserve est réduite à 4 bataillons de ligne et 2 d'infanterie légère, soit ± 5'100 hommes.

La seule lecture de cette position indique d'où vient la nouvelle menace. A relever la quasi absence de troupes françaises dans la partie francophone de l'Helvétie où ne se trouvent que des postes de correspondance ou relais de ravitaillement. A cette date, aucun soldat français n'a encore franchi le Gothard pour prendre position dans les cantons de Bellinzone et de Lugano, sous réserve là aussi de relais de correspondance vers les armées postées dans la République cisalpine et plus loin en Italie.

La situation internationale inquiète de plus en plus. Un courrier de Schérer en informe Schauenburg et lui demande des renseignements sûrs :

« (...) le Ministre de la police mande sur les intentions du roi Sarde dans les Etats duquel un grand nombre d'émigrés sont armés ainsi que les paysans dans l'intérieur du Piémont, que le roi de Sardaigne leur a fourni de ses magasins les armes et les munitions, que l'administration centrale du Mont-Blanc l'annonce également et que les employés français à Suze font passer leurs femmes et leurs enfants dans l'intérieur du département, et le commandant de la place de Suze rend compte que le commandant de la division du Piémont l'informe qu'un complot est formé pour renouveler les vèpres siciliennes⁵⁶³ envers les Français et lui prescrit d'être sur ses gardes pour l'empêcher. On demande au général Schauenburg qu'il prenne des informations à ce sujet et de rendre compte sur les agents de confiance du roi de Sardaigne qu'on dit avoir armé les émigrés et les paysans du Piémont avec des armes prises dans la cité d'Aoste des magasins du gouvernement sarde qu'on dit avoir vidé pour cet effet. »⁵⁶⁴

Ce message insiste sur la situation extrêmement tendue en Italie face aux troupes françaises et justifie le transfert de renforts vers cette destination (cf. chap. B.VI.4.2 infra). Il a été démontré plus haut que ce sont en partie les finances anglaises mais surtout les intrigues de l'Autriche qui, vu de Paris, sont derrière cette agitation.

Schauenburg rappelle au Ministre que le secteur mentionné dans son courrier dépend de l'armée d'Italie. En conséquence, il ne peut fournir aucun renseignement fiable sur ce qui s'y passe, mais se renseignera auprès du Directoire helvétique et des cantons frontière. Pour sécuriser les communications entre le Valais et l'Italie, il rappelle qu'il a demandé des renforts. Ceux qui sont arrivés, déjà engagés autour du Fricktal et en Suisse orientale, ne couvrent pas ses besoins en Valais, car l'augmentation :

« (...) successive des Autrichiens sur les frontières des Grisons, les mouvements militaires dirigés contre nous qui ont lieu dans le moment dans les Ligues Grises, me forcent de leur opposer un corps considérable et si vous jugez qu'il soit nécessaire de garnir le Valais, je vous

⁵⁶² BNUS, MS 0.482, p. 179-181, 1^{er} vendémiaire an 7 [22 septembre 1798], *Au quartier-général à St.-Urbin, Ordre du jour*. Texte et tableau intégral en Annexe 1.13 infra.

⁵⁶³ Massacre général des Français en Sicile en 1282, soulèvement populaire spontané, potentiellement encouragé par des émigrés et provoqué par la politique oppressive de Charles I^{er} d'Anjou. D'après : Mourre, op.cit, tome 5, p. 5704.

⁵⁶⁴ SHAT, B 13 201, 3 vendémiaire an 7, [24 septembre 1798], *Analyse de la correspondance du Ministre de la guerre*. La réponse figure sous BNUS, MS 0.476/1149 infra.

prierai de donner des ordres pour qu'une demi-brigade et même deux, dans le cas où l'insurrection du Piémont vous paraîtrait conséquente, soient dirigées incessamment sur la Suisse. »⁵⁶⁵

Schauenburg prend la seule mesure immédiate susceptible de prévenir l'insurrection prévue dans le Piémont : il interdit l'exportation de poudres au sud des Alpes, mesure confiée au commandant local, Mainoni :

*« Quant à la permission que vous me demandez pour les fabricants de poudre de Schwitz et de Brunnen de pouvoir en exporter dans les cantons de Lugano, je ne puis l'accorder quant à présent, vu les mouvements qui se manifestent dans le Val d'Aost et dans le Piémont. Je vous prierai même de diriger vos recherches vers cette partie. Il a été rapporté au Ministre de la guerre que dans le Val d'Aost, un grand nombre de déportés et d'émigrés se tenaient sous les armes et étaient pourvus de munitions et que dans l'intérieur du Piémont, tous les paysans sont déjà armés. »*⁵⁶⁶

Schauenburg a transmis au Ministre des renseignements tirés de déserteurs autrichiens sur les positions des Autrichiens de Bâle au Tirol. Ces informations ne suffisent pas à Schérer, qui doit répondre aux questions de Talleyrand et du Directoire sur les mesures militaires, possibles et/ou nécessaires, à prendre⁵⁶⁷. Il doit passer à du « renseignement offensif » pour éclairer le gouvernement français sur les forces et intentions autrichiennes. Talleyrand est informé de cet ordre adressé au commandant français :

*« J'ai chargé le g^{al} Schauenburg, (...) de me rendre compte des dispositions préparatoires qu'il a faites pour s'opposer, en cas de rupture, aux entreprises des Autrichiens et les empêcher de pénétrer dans le Pays des Grisons et de s'ouvrir les passages en Italie par la Valtelline. J'attends ces renseignements pour en rendre compte au Directoire, et j'aurai soin, (...) de vous instruire du résultat des mesures qui seront déterminées afin de vous mettre à portée d'en préparer l'exécution par l'entremise du Résident français près les Grisons. »*⁵⁶⁸

Le rapport que Schérer a reçu de Talleyrand est si important qu'il en adresse, deux jours plus tard, copie à Schauenburg. Pourquoi a-t-il attendu pour le lui faire suivre, vu l'urgence qu'il lui accorde ? Revenant au courrier antérieur, il donne des instructions complémentaires. Les ratures sur le brouillon soulignent que la mission confiée à son subordonné est délicate et exige du doigté :

« (...) je désirerais, (...), connaître vos vues sur les dispositions militaires préparatoires qui seraient devant être faites pour être en mesure d'agir, en cas de rupture, de manière à ce que nous puissions prévenir les Autrichiens sur les principaux points qu'il importe d'occuper pour s'emparer du pays des Grisons et s'ouvrir par ce moyen le passage en Italie par la Valteline. Je sens que ces dispositions doivent être concertées/combinées et préparées à l'avance avec le résident français chez les Grisons (...) je joins ici, (...) copie d'un rapport que le Ministre des relations extérieures a fait au Directoire exécutif sur la situation actuelle des Grisons, et sur les manoeuvres et les divers mouvements des ennemis de la République pour pour emporter leur réunion aux cantons helvétiques y exciter la guerre civile de nouveaux troubles et empêcher leur réunion aux cantons helvétiques.

(...) il serait convenable, s'il survenait une rupture, d'occuper les positions qui ferment l'entrée de ce pays du côté des possessions autrichiennes, telles que la gorge au dessus de Bal-

⁵⁶⁵ BNU, MS 0.476/1149 – SHAT, B 2 66, 7 vendémiaire an 7 [28 septembre 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre*

⁵⁶⁶ BNU, MS 0.476/1148, 7 vendémiaire an 7 [28 septembre 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au citoyen Mainony, chef de brigade commandant à Schwitz*

⁵⁶⁷ SHAT, B 2 66, 4 vendémiaire an 7, [25 septembre 1798], Paris, *Le Ministre de la guerre, Au général Schauenburg, commandant en chef l'armée française en Helvétie*

⁵⁶⁸ SHAT, B 2 66, 6 vendémiaire an 7, [27 septembre 1798], Paris, *Le Ministre de la guerre, Au Ministre des relations extérieures*. Brouillon de la main de Schérer. Référence est faite aux courriers cités plus haut du 3^e jour complémentaire an 6 [19 septembre 1798], cf chap. B.V.2. supra.

zers et l'Engadine⁵⁶⁹. (...) qu'il s'agit quant à présent de concerter et de préparer à l'avance les moyens de les exécuter avec rapidité pour vous opposer aux entreprises des Autrichiens. Vous sentez aussi ~~combien~~ qu'il est nécessaire que toutes ces mesures soient prises en silence. (...) et je vous invite à me rendre compte de vos vues et des dispositions préparatoires que vous aurez faites à ce sujet (...) »⁵⁷⁰

Cet ordre est aussi pertinent sur le fond que tardif en réalité. La suite des événements le démontrera. Il est aussi délicat de faire du renseignement offensif de manière discrète et prudente. Un premier élément de réponse, adressé au Ministre, croise en route le courrier ci-dessus ne et n'est guère de nature à le rassurer :

« Des renseignements sûrs que je reçois dans ce moment m'apprennent que les troupes ~~autriches~~ impériales au-delà du Rhin font des mouvements vers la frontière des Grisons, et qu'ils font des retranchements dans la contrée de Feldkirch. Les paysans même y sont mis en réquisition et exercés au maniement des armes.

Chez les Grisons, la diette rassemblée à Ilantz vient de rétablir l'ancien gouvernement et de décréter la levée de 2000 hommes par Ligue, ce qui en formera 6000. Des armes et des munitions arrivent journellement par Bregentz et environs et le général autrichien Hotze⁵⁷¹, (...) est encore attendu dans ce pays. (...) j'ai envoyé (...) l'adjutant-général Demont, lequel est né dans les Grisons et a beaucoup d'amis et de parents considérés dans le pays. Je l'ai chargé d'examiner les choses de près, de se conduire avec la plus grande circonspection et de me rendre fréquemment des comptes sur la situation des esprits et les forces autrichiennes sur les frontières des Grisons et dans le Tyrol. »⁵⁷²

Que fait Demont dans les Grisons ? Sa seule présence est-elle ressentie comme une provocation française ? Son arrivée n'a pas eu l'effet positif escompté par le général et le résident :

« Un particulier (...) marque que votre voyage a singulièrement déplu à Coire et qu'il a été même proféré contre vous des injures que vous n'avez peut-être pas entendues. (...) il convient d'user toujours des plus grands ménagements pour ne pas irriter les esprits exaltés, d'encourager les partisans de la réunion en leur faisant voir l'approche de nos troupes et surtout de détruire l'effet des calomnies répandues contre l'armée française qu'on a peinte sans doute sous les couleurs les plus odieuses. »⁵⁷³

Sa mission est délicate : ne pas provoquer les nouvelles autorités installées depuis le rejet de la réunion et répondre aux patriotes déçus de ce qu'ils qualifient d'un manque de soutien, l'ensemble dans un climat de tension extrême entre les factions rivales qui s'affrontent dans les Grisons.

« Vous connaissez l'état des choses (...). Ne manquez pas de faire ces observations (...), et ajoutez-y que l'intention du Directoire ne consiste à désirer ce rapprochement qu'autant que j'aurais à ma disposition assez de forces pour ne pas compromettre l'armée qui est sous mes ordres en la divisant trop, (...) et que les troupes que je ferais marcher se tiennent seulement à une certaine distance du pays des Grisons pour observer les Autrichiens qui se trouvent à

⁵⁶⁹ Schérer pense ici aux passages de la Luzisteig entre Balzers (FL) et Maienfeld (GR) et à l'entrée dans l'Engadine depuis Nauders (A) par Martinsbruck (GR).

⁵⁷⁰ SHAT, B 2 66, 6 vendémiaire an 7, [27 septembre 1798], Paris, Le Ministre de la guerre, Au général commandant en chef l'armée française en Helvétie. Brouillon de la main de Schérer.

⁵⁷¹ Johann Conrad Friedrich Ritter von **Hotze**, * le 20 avril 1739 à Richterswil (ZH), † le 25 septembre 1799 à Schänis an der Linth (SG). Cousin de Johann Heinrich Pestalozzi. Rentre en Suisse début 1798 pour lutter contre les Français. Arrivé trop tard, retourne en Autriche où il commande l'armée autrichienne de l'intérieur jusqu'en juillet 1798. Commande depuis Feldkirch dans la deuxième coalition.

⁵⁷² BNUS, MS 0.476/1149 – SHAT, B 2 66, 7 vendémiaire an 7 [28 septembre 1798], Zurich, [Schauenburg], Au Ministre de la guerre

⁵⁷³ BNUS, MS 0.476/1151, 8 vendémiaire an 7 [29 septembre 1798], Zurich, [Schauenburg], A l'adjutant-général Demont, à Reichenau

portée. »⁵⁷⁴

Le général adresse ces mêmes explications aux autorités helvétiques⁵⁷⁵, les remercie des informations qu'elles lui transmettent, qui corroborent en tous points celles de ses propres canaux de renseignement. En l'état, il ne peut, ni militairement, ni politiquement, intervenir dans ce qui se passe entre Ilanz, Coire et Reichenau. Il n'en a ni les moyens ni le droit, les Grisons demeurant un Etat souverain. Le gouvernement suisse ne doit pas oublier qu'il a dû réprimer l'insurrection de Nidwald avant de pouvoir envisager tout autre mouvement. Le Directoire est bien placé pour expliquer la fixation des priorités à son agent dans les Grisons.

Répondant au courrier ministériel du 4 vendémiaire [25 septembre], le général rappelle l'implication, certes indirecte, de l'Autriche dans les événements de Stans et poursuit en faisant suivre un certain nombre de rapports qu'il a reçus et lui permettent d'étayer sa propre analyse de la situation :

*« Il en résulte que les forces autrichiennes sur les frontières des Grisons et dans le Tyrol augmentent de jour en jour et qu'il paraît certain que l'Autriche veut empêcher à quelque prix que ce soit la réunion des Ligues Grises à l'Helvétie. (...) Et il est bon de ne jamais perdre de vue que dans la supposition d'une rupture, l'Autriche saurait profiter des dispositions peu amicales de la partie orientale de la Suisse pour nous inquiéter sur nos derrières, et nous susciter partout des ennemis. »*⁵⁷⁶

Il est prêt à se battre pour le maintien des positions qu'il occupe mais ne dispose pas de moyens suffisants pour pouvoir « *entreprendre une opération de quelque importance* ». Conservant avec son Ministre le franc parler qui lui est familier, il ajoute :

*« Vous [vous] rappellerez que je ne vous ai jamais rien exagéré, ayant toujours tâché de terminer pour ainsi dire les opérations qui ont eu lieu avant de faire des demandes de troupes. Quelle que soit au surplus, (...) la suite que vous croirez devoir donner à ces observations, j'ai cru de mon devoir de vous les faire et de vous présenter la manière dont j'envisage l'état actuel des choses. »*⁵⁷⁷

C'est de cela qu'il s'agit au terme de cette réponse solidement argumentée : il a un besoin urgent de 2 demi-brigades supplémentaires pour être en mesure de s'opposer aux Autrichiens. Le rapport joint à ce message est transmis au Directoire par Schérer. Son résumé nous informe sur son contenu, qui est d'une grande précision quant aux lieux occupés, force – 12'000 hommes sur les bords du Rhin entre Bregenz aux Grisons et 25 à 30'000 dans le Tirol – et nature des troupes par nom de régiment :

*« (...) il paraît que ces troupes ont reçu l'ordre d'entrer chez les Grisons et qu'elles se proposent de s'emparer du passage important du Steig [Saint-Luzisteig] qui est la clef de la communication entre Mayenfeld et Brégentz, du moment que les Français pénétreront dans la Rhétie. Il paraît d'ailleurs qu'indépendamment de 6 pièces de 12, 1 obusier et d'environ 16 à 20 pièces de 2 et de 3 qui se trouvent rassemblées à Brégentz, il existe en outre un parc d'artillerie considérable près de Pludentz [Bludentz], ainsi qu'un plus grand nombre de troupes qui est répandu dans la vallée de Montasion [Montafon] en longeant la frontière des Grisons jusqu'au bas Engadin. (...) »*⁵⁷⁸

Pour attester de ses besoins supplémentaires, Schauenburg transmet copie d'un rapport concernant le passage du Saint-Luzisteig. Déjà dans les guerres de Souabe (1499) et lors de la guerre de Trente-Ans son importance stratégique a été affirmée, par l'archiduc Léopold en 1624 et le duc de Rohan en 1635. Les traces des fortifications établies à cette époque sont encore bien visibles à la fin du

⁵⁷⁴ Ibidem.

⁵⁷⁵ BNU, MS 0.476/1152, 8 vendémiaire an 7 [29 septembre 1798], [Schauenburg], *Au Directoire helvétique*

⁵⁷⁶ BNU, MS 0.476/1156, 8 vendémiaire an 7 [29 septembre 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au citoyen Schérer, Ministre de la guerre*

⁵⁷⁷ Ibidem.

⁵⁷⁸ ANP, AFIII 149/702/35, 16 vendémiaire an 7 [7 octobre 1798], *Rapport au Directoire exécutif fait par le Ministre de la guerre*. Texte intégral en Annexe 1.13 infra.

XVIII^e siècle. Voici comment ce passage est présenté :

« *Au Lucian Steig [Saint-Luzisteig] il y a un rempart assez bien conservé barrant la vallée entière, appuyé à la gauche à des rochers perpendiculaires, à la droite à une montagne escarpée dont le sommet est couvert de rochers. Steig peut être défendu par un bataillon et 6 pièces de canon en prenant la précaution de mettre au dessous de Flesch [Fläsch, GR], sur la rive droite du Rhin, un piquet, puisqu'il serait possible dans les basses eaux, d'y passer un homme après l'autre, et de tourner de cette manière par la gauche le Steig. A un bon quart de lieue de là, en suivant le grand chemin, on trouve au bas de la vallée la pierre de démarcation et à 20 pas de la frontière, un piquet autrichien et une centaine d'hommes à Balzers.* »⁵⁷⁹

Le document décrit ensuite les emplacements et forces autrichiennes, les noms de Bregenz, Embs, Montafon et Bludenz reviennent. La précision des effectifs rencontrés en chemin, la « source » citée, le commandant en chef autrichien du secteur, le général Auffenberg, ajoutent à la fiabilité du rapport. Cette seule partie de région frontalière présente des effectifs en Autrichiens équivalent à la moitié des troupes françaises en Suisse. A ne pas négliger dans ce contexte : la décision des Grisons de mettre sur pied leurs milices jusqu'à concurrence de 6000 hommes.

Le représentant autrichien poursuit son travail d'influence sur les communes et les autorités nouvelles des Grisons, les incitant à demander à l'Autriche de respecter ses obligations « *als Verbündeter und als « erbvereinter Nachbar* » pour protéger l'ancienne constitution des Trois Liges. Une demande formelle est adressée par les autorités grisonnes en se basant :

« *auf die Erbeinigung den Kaiser für den Fall der Not um bewaffnete Hilfe ersuchte.* »⁵⁸⁰

La date à partir de laquelle cette aide doit être fournie est laissée au choix du Conseil de guerre. Il tarde à la faire formellement, la cour de Vienne prend donc l'initiative et envoie sur place, à Coire, le général Auffenberg et le Feldmarschalleutnant Bellegarde. Profitant de leur arrivée, le représentant autrichien s'adresse aux autorités grisonnes :

« *Da nun der von Sr K. K. Majestät eigenst (!) zu diese(m) Absehen von Wien abgeschickte Herr General Feldmarschalllieutenant Graf von Bellegarde mit dem Herrn General Freiherrn von Auffenberg sich dermalen hier befinden, so wäre vielleicht dieser Augenblick bestens zu benützen, um sich mit Hochselben über die nöthigsten Gegenstände einzuverstehen. Ich will Euer Weisheiten hierdurch nicht im mindesten vorgreifen ; mir ist genug, Ihnen die allernädigsten und wahrhaft teilnehmenden Gesinnungen Seiner Majestät angezeigt zu haben, daß auf Hochdero erste Requisition an die in benachbarten Gegenden kommandierenden k.k. Herren Generäle diese dem Lande zu Hilfe eilen und seine Freiheit, Unabhängigkeit, Sicherheit und alte Verfassung retten werden.* »⁵⁸¹

En face d'eux, la position des Français, légèrement adaptée, est désormais la suivante :

« *L'avant-garde occupe tous les débouchés de St.-Gall et Schaffhouse le long du Rhin et du lac de Constance. Le Corps de bataille tient Sargans et le Rheintal, occupera en avant jusqu'à Zurich et en arrière. Le Corps détaché tient Lucerne, Hergiswil, Stansstad, Stans, Beckenried, Gersau, Brunnen, Arth, Zug, Sattel, Einsiedeln et Schindeleggi. La réserve tient depuis Fribourg jusqu'à Brugg, borde la frontière depuis Augst jusqu'à Brugg.* »⁵⁸²

Avant-garde (Lauer) et corps de bataille (Nouvion) sont forts d'environ 13'000 hommes au total (5550 + 7450), répartis depuis Schaffhouse à Sargans. Schauenburg est en infériorité numérique face aux Autrichiens et Grisons, à moins d'intégrer à son effectif, en partie au moins, le « corps détaché » en Suisse centrale, fort de 5900 hommes environ. Il doit y achever le désarmement tout en y maintenant ordre et tranquillité. Il doit aussi fermer les accès depuis les Grisons. Cela rétablirait, de

⁵⁷⁹ SHAT, B 2 66, Document non daté mais annexé au message ci-dessus. *Observations et discours entendus sur la route de Mayenfeld par le Lucien Steig, Balzers – Vaduz – Feldkirch – Embs et Bregenz*

⁵⁸⁰ PIETH, op. cit., p. 14.

⁵⁸¹ ASHR, Vol. III, p. 167, N° 23/50a, 17. Oktober 1798 [26 vendémiaire an 7], Chur, *Der Freiherr von Cronthal, an den Bündner Kriegsrath.*

⁵⁸² SHAT, B 2 339, 10 vendémiaire an 7 [1^{er} octobre 1798], *Etat de situation de l'armée française en Helvétie*

fait, l'équilibre entre les deux armées qui se font face.

Les ordres du Directoire sont toujours de s'abstenir de toute posture hostile, « à moins d'une agression formelle faite par elles les armes à la main », pour ne pas compromettre le résultat des négociations en cours à Rastatt. Avec un tel rapport de forces, Schauenburg doit imposer à ses subordonnés le respect strict de la frontière et des troupes positionnées en face des leurs. L'ordre à Lauer et à Nouvion exige de la fermeté couplée au maintien du calme dans les positions :

*« Je vous réitère donc de consigner à tous les postes que nous avons sur les bords du Rhin la défense expresse de se permettre la moindre violation de territoire et toute espèce de provocation, de voie de fait ou de propos. Vous préviendrez les chefs des corps que je punirai sévèrement tout officier, sous-officier commandant un poste qui aurait contrevenu à cette défense. Jusqu'à ce que le Directoire ait donné des ordres contraires, nous devons nous en tenir à une simple observation et à une surveillance rigoureuse sur les mouvements que peuvent faire les troupes. Il en doit être de même du territoire de la République des Grisons que vous respecterez scrupuleusement pour les troupes qui doivent former le cordon sur ces frontières et vous n'accorderez aucun pasport à qui que ce soit pour dépasser nos avant-postes avant de m'en avoir référé. »*⁵⁸³

Schauenburg annexe à la lettre à Nouvion la copie des renseignements sur le Saint-Luzisteig, clé des Grisons dont il doit « faire une reconnaissance exacte. » Face aux demandes contradictoires du Directoire, qui dès août ordonnait de ne pas provoquer sur le front autrichien et grison (ordre confirmé fin août par Schérer) et de Florent-Guyot qui demande une plus forte pression pour pousser à la réunion, Schauenburg veut des éclaircissements du gouvernement, les voies du corps diplomatique ne correspondant pas à celles des militaires. Son message commence par le rappel des raisons qui ont retardé son rapprochement du Rheintal et donne connaissance de la nouvelle position de l'armée avec les 2 demi-brigades entre Pfäfers et Altstetten, une entre Rheinach et Rorschach – Saint-Gall, une entre Wil par Frauenfeld à Schaffhouse et une dernière dans le Gaster, le Toggenbourg et en Appenzell. Le rejet de la réunion et le rétablissement des anciennes autorités grisonnes, qui veulent s'opposer à la réunion par les armes, ont changé les données depuis le mois d'août puisqu'il y a des préparatifs militaires soutenus par l'Autriche. Le résident français ne reconnaît pas le nouveau gouvernement grison et pousse à la surveillance des communications entre la Suisse et les Grisons.

Son dilemme entre sa position d'attente, qui laisse le champ libre aux Autrichiens, leur permettant de créer une situation de fait acquis et ses possibilités d'intervention – très risquées militairement et surtout diplomatiquement – démontrent une perplexité face aux postures contradictoires de Schérer et de Florent-Guyot qu'il communique à son gouvernement :

*« Le Ministre de la guerre, (...) me communique votre intention formelle qu'il ne soit commis aucune espèce d'hostilité (...). D'un autre côté, je vois le Résident, s'écartant de ces principes, déclarer qu'il ne reconnaît pas le gouvernement actuel des Grisons. (...) d'un moment à l'autre il peut arriver que son caractère soit compromis par l'opposition qu'il manifeste. Dans ce dernier cas, (...) quel usage dois-je faire des forces qui me sont confiées, quelle conduite dois-je tenir à l'égard des autorités actuellement établies dans les Grisons ? »*⁵⁸⁴

Dans l'attente d'une réponse formelle, le général en chef s'en tient rigoureusement aux instructions antérieures et ne bougera pas sous réserve « d'une agression formelle de leur part. »

Pour assurer la cohérence de l'action militaire avec celle politique, Ropinat est informé de ce message au gouvernement. Ses instructions permettent seulement à Schauenburg de rappeler à Nouvion

⁵⁸³ BNUS, MS 0.476/1157, 8 vendémiaire an 7 [29 septembre 1798], Zurich, [Schauenburg], Au citoyen Lauer, commandant l'avant-garde, à Vinterthur. Un message au contenu similaire a été adressé par BNUS, MS 0.476/1158, 9 vendémiaire an 7 [30 septembre 1798], [Schauenburg], Au général Nouvion, à Schenis. Copie de ces deux messages a été adressée à Paris en annexe à BNUS, MS 0.476/1159 – SHAT, B 2 66, 9 vendémiaire an 7 [30 septembre 1798], Zurich, [Schauenburg], Au citoyen Schérer, Ministre de la guerre

⁵⁸⁴ BNUS, MS 0.476/1163 – SHAT, B 2 66, 9 vendémiaire an 7 [30 septembre 1798], [Schauenburg], Au Directoire exécutif de la République française. Texte intégral en Annexe 1.13 infra.

et ses subordonnés d'observer la plus grande réserve. Il lui renouvelle la mission d'observer au plus près et de renforcer son dispositif en profondeur dans le Seeztal, entre Sargans et Walenstadt. Mesure préparatoire : poster un bataillon complet à Pfäfers, le plus près possible du Saint-Luzisteig, de rassembler des bateaux et explorer les chemins de part et d'autre du Rhin ainsi que les ponts. Pour l'aider il lui transmet un tableau représentant une partie de la région.

Il faut assurer la correspondance avec Florent-Guyot et Demont en envoyant ses courriers par Vätis, dans le Taminatal, communication directe et discrète par le Kunkelspass entre Sargans et Reichenau qui permet d'éviter la vallée du Rhin. Seuls les porteurs de passeports émis par le Résident auront le droit de passer des Grisons en Suisse. Première « victime » de cette mesure, Hercule Salis (cf. infra). Sur proposition de Florent-Guyot, Nouvion est chargé d'inciter les habitants de son secteur à agir comme agents favorables à la réunion des Grisons à la Suisse, mission délicate à mener avec de nombreuses précautions :

*« Le Résident me propose de faire engager adroitement le peuple de Sargans à écrire une lettre aux communes limitrophes pour les inviter à la réunion et leur épargner les troupes qu'ils sont obligés de loger par rapport aux Grisons. Faites le insinuer sans menaces aux districts de Sargantz, soit à la Chambre administrative de la Linth mais ne faites rien ostensiblement ni par écrit. »*⁵⁸⁵

Ce long message témoigne de la confiance du général en chef en un subordonné qui l'accompagne depuis son entrée en Suisse, chargé d'une multitude de missions sur le secteur le plus sensible. C'est lui qui assure les liaisons avec Demont et Florent-Guyot et qui doit veiller à ce que les Français ne puissent servir de prétexte à une attaque autrichienne. Le messenger qui amène cet ordre à Nouvion est aussi chargé du courrier adressé au Résident. Son contenu l'informe sommairement des ordres donnés à Nouvion et de la position de son armée en Suisse orientale. S'accordant sur la question des passeports, il le prie d'adresser à Nouvion un modèle de son cachet pour authentifier les passeports. Il interroge le Résident sur les dispositions à prendre à l'égard d'Hercule Salis, appréhendé sans passeport justement :

*« (...) conduisant comme cocher une voiture dans laquelle un paysan était assis, a été arrêté le 8 de ce mois [29 septembre] à Ragatz par un de nos postes. Les renseignements donnés sur son compte portent que depuis quelque temps on l'avait souvent aperçu sur la route de Ragatz où l'on sait qu'il est très étroitement lié avec les officiers autrichiens cantonnés sur la frontière des Grisons. Ses voyages étaient couverts du prétexte d'un commerce de chevaux. Il en a actuellement 4 avec lui et 6 autres doivent le suivre. Il a dit publiquement dans une auberge que si les Français entraient dans les Grisons, les patriotes en répondraient sur leur tête. J'ai mandé au général Nouvion de le garder avec beaucoup d'égards jusqu'à ce que vous lui eussiez indiqué la conduite qu'il convient de tenir dans cette occasion. Je vous prie de lui écrire directement à ce sujet à Schennis où est son quartier-général et de me communiquer en même temps votre opinion à cet égard. Quant à la mienne, je pense que la prudence exige beaucoup de ménagements et qu'il faut éviter tout ce qui pourrait aigrir encore l'état actuel des choses. »*⁵⁸⁶

La modération et la retenue usueels caractérisent la posture de Schauenburg qui ne veut pas être à l'origine de la reprise des hostilités entre la France et l'Autriche. Il le rappelle à Florent-Guyot, lui signalant qu'il en a référé en ce sens au Directoire duquel il attend des ordres clairs avant de changer quoi que ce soit à une posture imposée par des ordres qui :

« me prescrivaient de ne pas entrer dans le pays Grison et de m'en tenir seulement à une certaine distance, qu'elle me recommandaient en outre d'éviter toute espèce d'hostilité qui pour-

⁵⁸⁵ BNUS, MS 0.476/1165, 10 vendémiaire an 7 [1^{er} octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], Au citoyen Nouvion, général de brigade. Texte intégral en Annexe 1.13 infra.

⁵⁸⁶ BNUS, MS 0.476/1166, 10 vendémiaire an 7 [1^{er} octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], Au citoyen Florent-Guyot, Résident de la République française près celle des Grisons

raient compromettre notre état de paix avec les Puissances qui ont traité avec nous. »⁵⁸⁷

Dans l'attente, il a signifié au gouvernement qu'un quelconque changement pour une attitude plus offensive implique inévitablement l'envoi de renforts, sans lesquels aucune action ne permettrait d'envisager des opérations couronnées de succès. Demeure toujours réservée la réponse à « *une agression formelle* ».

Dernier élément permettant au général en chef d'adopter une position pertinente : être renseigné sur ce qui se passe au sud des Alpes. Il cherche des informations auprès de Brune. Schauenburg rappelle son collègue à ses devoirs s'ils veulent agir de manière cohérente et attribue le manque de nouvelles de sa part aux mouvements insurrectionnels agitant la République cisalpine. Il lui en adresse sur ce qui s'est passé en Suisse centrale, résume son avancée sur les frontières de l'Autriche et des Grisons. Il lui demande confirmation de celles fournies par Florent-Guyot qui :

« (...) vient de recevoir un de vos aides de camp qui était chargé de faire des reconnaissances dans toutes les parties méridionale et orientale du pays. Comme il est intéressant, (...) pour le concert de ~~vos~~ nos opérations (~~du côté~~ si toutefois elles prennent un caractère sérieux de [ce] côté) que je connaisse vos dispositions du côté de la Valtelline. Veuillez me communiquer l'état de vos forces dans cette partie. Un patriote grison vient de m'indiquer comme des points très importants les montagnes de Bernina, Spluga, Alaya et Bernardin [Splügen, Maloja, San Bernardino]. (...) J'espère que vous voudrez bien me donner une connaissance à laquelle j'attache beaucoup de prix et vous rappeler la promesse que vous m'avez faite de continuer votre correspondance. »⁵⁸⁸

Cet ensemble de messages du premier octobre illustre le soin que veut mettre Schauenburg à la préservation de la position de la France dans le secteur du front oriental européen qui lui incombe. Sa conservation pourrait devenir critique si des décisions de nature politique et une coordination des mesures militaires et politiques ne sont pas rapidement mises en oeuvre.

Depuis Diète d'Empire, Bacher lui adresse un état très détaillé des troupes autrichiennes :

« (...) et contigues qui composent l'armée d'Empire commandée par le général Staader »⁵⁸⁹

Cet état est transmis aussitôt à Paris. Il le remercie et l'informe de ce qui se passe dans les Grisons⁵⁹⁰. Le rapport, transmis au Directoire par le Ministre, commence par l'énumération nominative des 15 généraux qui les commandent. Il énumère nommément les 32 différents corps, leur effectif en bataillons et la position des camps qu'ils occupent⁵⁹¹.

Nouvelle mesure préventive, Schauenburg ordonne le redéploiement d'une demi-brigade du « corps détaché » de Mainoni vers Glaris pour fermer les communications potentielles entre ce district et les Grisons par des cols alpins :

« Vous chargerez le chef du 3^e bat de la 17^e de faire reconnaître la communication de Glaris par le Serfththal [Sernftal] sur Reichenau et vous me ferez part de ses renseignements. (...) Le 3^e bat de la 17^e aura le double but de pouvoir avancer sur Reichenau par le Serfntthal et de se porter par Mollis et Chällihorn [?] dans le pays de Sargans. »⁵⁹²

⁵⁸⁷ Ibidem.

⁵⁸⁸ BNUS, MS 0.476/1168, 10 vendémiaire an 7 [1^{er} octobre 1798], [Schauenburg], *Au général en chef Brune, commandant en chef l'armée d'Italie*

⁵⁸⁹ BNUS, MS 0.476/1179, 11 vendémiaire an 7 [2 octobre 1798], *Zurich*, [Schauenburg], *Au citoyen Schérer*

⁵⁹⁰ BNUS, MS 0.476/1180, 11 vendémiaire an 7 [2 octobre 1798], *Zurich*, [Schauenburg], *Au citoyen Bacher, chargé d'affaires de la République française près la Diète*

⁵⁹¹ ANP, AFIII 149/702/47, 19 vendémiaire an 7 [10 octobre 1798], *Rapport au Directoire exécutif fait par le Ministre de la guerre*

⁵⁹² BNUS, MS 0.476/1176, 12 vendémiaire an 7 [3 octobre 1798], *Zurich*, [Schauenburg], *Au citoyen Maynonny*. La route du Sernftal conduisant de Schwanden (GL) à Ilanz (GR) par le col du Panix (alt. 2404 m).

Il ordonne le renforcement des troupes du « corps de bataille » de Novion par un bataillon d'infanterie légère tiré des troupes de Mainoni. Avec son artillerie, il doit explorer la possibilité de pouvoir atteindre la route Balzers – Saint-Luzisteig. Il informe Novion du projet de venir sur place pour analyser par lui-même la situation :

« Je m'étais proposé de partir ce matin pour aller faire une tournée dans le pays de Sargans, le Rhinthal, St. Gall &^{ra}, mais une légère indisposition m'en a empêché. Mais j'espère me mettre en route dans deux ou trois jours d'ici. »⁵⁹³

Dans la même journée, il incite Novion à se baser sur les patriotes des communes grisonnes proches qui ont voté pour la réunion – Maienfeld, Malans et Jenins – et sur ceux qui ont trouvé refuge à Ragatz et Sargans pour s'emparer de manière préventive du Saint-Luzisteig :

« (...) la conservation de ce poste important dépend absolument d'eux, attendu que nous ne pouvons l'occuper sans rompre avec les Autrichiens. Il faut donc que tout ce qui est patriote dans cette partie fasse les dispositions nécessaires et énergiques pour conserver ce poste que nous viendrons soutenir au plus tôt que les hostilités seront commencées. (...) Il faudrait qu'ils soient bien lâches pour ne pas compter sur l'armée faise qui les soutiendra. Si le parti de l'opposition des Grisons est assez aveuglé pour attirer la guerre civile dans leur pays, il peut être assuré d'être aussi bien traité que les contrerévolutionnaires du canton de Stanz. »⁵⁹⁴

Le lendemain, Schérer soumet au Directoire la demande d'une demi-brigade en renfort de Schauenburg, la justifiant en des termes forts pour être entendu, arguant des :

« (...) mouvements qu'exécutent les Autrichiens sur les frontières des Grisons, il se trouve obligé de tenir ses forces rassemblées pour s'opposer aux entreprises des Autrichiens et les tenir en respect. Il ajoute que chez les Grisons la diète rassemblée à Ilantz vient de rétablir l'ancien gouvernement et de décréter la levée de deux-mille hommes par Ligue, ce qui formera 6000 hommes et que des armes et des munitions arrivent journellement par Bregentz. »

L'argumentation porte, puisqu'on lit en marge :

« Décision du Directoire du 18 vend^{re}: l'envoyer de suite »⁵⁹⁵

Il faut informer le gouvernement helvétique, qui demande si on s'achemine vers la guerre ou si la paix pourra être préservée. Schauenburg n'en sait rien de plus qu'eux, fait part de sa propre perplexité. Ses seules certitudes : l'implication de l'Autriche et de l'Angleterre est avérée, les clauses du traité d'alliance devront être, mutuellement, respectées :

« Au milieu des doutes qui divisent tous les esprits, il est une vérité frappante pour tous les amis de la liberté et de l'indépendance des peuples : c'est que si l'Autriche, cédant aux conseils et à l'influence de l'Angleterre, veut tenter encore une fois le sort des combats, les alliés de la République française, convaincus de sa fidélité inviolable dans l'exécution de ses traités, se pénétreront du devoir de la seconder dans ses efforts avec la franchise et la loyauté dont elle leur a donné l'exemple. Uni désormais aux mêmes destinées, le Directoire exécutif de la République helvétique saura diriger vers ce but l'esprit d'une nation qui a toujours regardé l'Autriche comme son ennemie naturelle et prouver que, marchant sur les traces de leurs ancêtres, les Suisses du 18^e siècle sont prêts à renouveler leur triomphe. »⁵⁹⁶

Particulièrement intéressante, la référence faite à l'Autriche comme ennemie héréditaire des Suisses.

⁵⁹³ BNUS, MS 0.476/1177, 12 vendémiaire an 7 à 10 heures du matin [3 octobre 1798], [Schauenburg], *Au général Novion*

⁵⁹⁴ BNUS, MS 0.476/1178, 12 vendémiaire an 7 [3 octobre 1798], [Schauenburg], *Au général Novion*

⁵⁹⁵ SHAT, B 2 67, 13 vendémiaire an 7 [4 octobre 1798], *Paris, Le Ministre de la guerre, Rapport au Directoire exécutif*. La décision du 7 octobre a été marquée en en-tête et en marge, de la main et avec la signature de Schérer.

⁵⁹⁶ BNUS, MS 0.476/1193, 13 vendémiaire an 7 [4 octobre 1798], *Zurich, [Schauenburg], Au Directoire exécutif de la République helvétique*

Les renforts demandés sont annoncés comme désignés par le Ministre au général en chef. Schérer ajoute qu'une autre forme de renfort doit arriver par le rappel des réquisitionnaires :

« J'ai lieu d'être persuadé que cette demi-brigade de renfort sera suffisante pour vous mettre à portée d'assurer le service sur tous les points, d'autant plus que j'ai donné des ordres pour faire arriver en Helvétie un grand nombre de réquisitionnaires⁵⁹⁷ et des jeunes gens de la conscription militaire pour compléter les corps qui s'y trouvent employés. Je m'occupe des moyens de vous faire passer des habits pour les troupes Je vous invite de les faire armer et si vous aviez besoin de fusils et de munitions vous pourrez en faire prendre à Huningue. »⁵⁹⁸

De tels renforts sont de peu d'utilité immédiate pour un général en première ligne. Il ressort de la lettre du Ministre qu'il faut commencer par les équiper en habits, buffleterie et en armement. Il faut assurer l'instruction militaire de base aux conscrits (cf. chap. C.VIII.2 infra). Même si par le passé ils ont connu une formation de base, au moins sommaire, il faut prendre le temps de remettre en place les réflexes des réquisitionnaires qui ont diminué, voire été oubliés avec l'écoulement du temps. Quant à la question de la motivation combattive, elle est sujette à caution. Les nombreuses désertions de réquisitionnaires le démontrent dans certains corps (cf. chap. E.IV.1 infra).

Le général en chef répond aux demandes tardives de Schérer, parties de Paris 10 jours plus tôt. Son raisonnement stratégique est tout entier suspendu au résultat des négociations qui continuent à Rastatt et à une situation de paix formelle mais qui sent de plus en plus la préparation à la reprise de la guerre. Le réel enjeu du moment est bien le destin des Grisons et l'engagement de l'Autriche dans cette question. Ce qui se joue : la maîtrise d'un axe transalpin entre le sud de l'Empire et l'Autriche et les plaines lombarde et vénète. Celle des deux puissances, Autriche ou France, qui s'en empare, si possible sans coup férir, se procure un avantage stratégique substantiel pour les campagnes à venir.

Une occupation militaire, de quelque puissance qu'elle vienne, ne peut que nuire à la population grisonne, ne peut que lui faire subir les suites du passage des troupes et de tout son chapelet de nuisances, d'exactions, de privations. Les Grisons se remémorent certaines des suites désastreuses des luttes confessionnelles qui ont marqué leur territoire lors de la guerre de Trente-Ans⁵⁹⁹.

Les tensions entre les Liges et, en leur sein, entre les différents clans existent encore en 1798, dans le clivage entre les communes favorables à la réunion à la République helvétique et celles qui souhaitent la protection autrichienne. L'intolérance réciproque entre patriotes et tenants de l'Ancien Régime sont une survivance délétère de ce passé tourmenté. Y aurait-il un tiers parti ? Schauenburg s'interroge dans un long rapport au Ministre.

Il commence par évoquer les camps en présence avec quelques communes pour la réunion et un fort parti qui souhaite préserver la neutralité des Grisons. Certains s'opposent à la levée des 6000 hommes. En cas de reprise de la guerre, les Grisons seraient plus enclin à s'ouvrir aux Autrichiens qu'aux Français.

Conclusion du général : en cas de paix, un modeste reliquat de chance subsiste pour une réunion des Liges grises à la République helvétique. En cas de guerre, tout espoir de réunion semble perdu et le territoire tomberait sans doute aux mains des Autrichiens.

⁵⁹⁷ Tous les citoyens en état de porter les armes et ayant fait partie des gardes nationales.

⁵⁹⁸ SHAT, B 2 67, 15 vendémiaire an 7 [6 octobre 1798], Paris, *Le Ministre de la guerre, Au général Schauenburg, commandant en chef l'armée française en Helvétie*

⁵⁹⁹ Les Grisons ont été au coeur d'une lutte de puissance entre la France et le complexe hispano-habsbourgeois, représentés sur place par les Duché de Milan et l'Autriche d'une part, la République de Venise et la France de l'autre. Principal enjeu, la maîtrise des axes transalpains pour les grandes puissances, la souveraineté sur la Valteline et Bormio pour les Grisons. La question religieuse sous-tend la lutte, les protestants soutenus par la France (pour nuire à l'influence espagnole), en particulier le duc de Rohan, les catholiques par la cour de Madrid. A cela s'ajoutent les influences des clans réunis autour des grandes familles grisonnes. C'est ce qu'on a appelé « les troubles des Grisons ».

Peut-on prévenir cette situation ? Une action préventive permettrait-elle de couper la transversale alpine aux troupes impériales ? Il envisage la question. Sa conclusion ne laisse guère de place au doute : c'est déjà trop tard et en tout cas impossible sans action concertée entre les armées en Helvétie et en Italie.

Comment s'emparer de la Luziesteig, passage « essentiel » entre Vaduz et Maienfeld et de celui qui passe du Tirol à l'Engadine ? Ce serait à la charge de l'armée d'Italie depuis la Cisalpine. Le passage de Vaduz à Maienfeld a été largement décrit plus haut. Schauenburg pense-t-il pouvoir s'en emparer ? Il n'en est pas convaincu et le marque sans ambages au Ministre. Les Autrichiens et Grisons n'ont pas à franchir, comme les Français le Rhin. La durée du mouvement français serait vite détectée et l'autre parti aurait largement le temps d'occuper la position avant leur arrivée

Il pense bien à une variante basée sur l'appui d'une partie de la population locale, là aussi sans avoir vraiment l'air d'y croire. Compter sur la population favorable est illusoire, surtout si une partie de la milice qui vient d'être mise sur pied s'installe d'office à la Luziesteig. Leur couper la route depuis Sargans par la vallée de la Landquart l'est autant car il y faudrait une forte supériorité numérique et le soutien de la population. Les deux font défaut à Schauenburg. On pourrait aussi couper l'ennemi de ses arrières au nord, mais il faut des pontonniers, mais il n'y en a pas non plus.

La partie lui semble mal engagée, ses forces sont largement insuffisantes. En plus, il faut craindre une reprise de l'agitation intérieure en Helvétie en cas de rupture entre France et Autriche. La conclusion du général est donc sans ambiguïté :

« (...) en cas de rupture prochaine, la réunion volontaire des Grisons est peu probable. Il serait impossible de prévenir les Autrichiens à Stäg et dangereux de leur disputer le passage de Coire et de Davos. Il faut, en passant le Rhin, battre les troupes qui auraient passé la Staig. Il faut pour oser entreprendre cette expédition un renfort de 4 demi-brigades, de 2 comp^{es} d'artillerie légère et un équipage de ponts. »⁶⁰⁰

Dans un message complémentaire, il insiste en plus sur l'urgence d'un renfort en chevaux :

« Cette augmentation, déjà nécessaire, le deviendrait bien d'avantage encore si la campagne devient plus active et dans le cas d'une rupture. »⁶⁰¹

Les réquisitions locales sont rendues délicates depuis la conclusion du traité d'alliance qui prévoit de n'y avoir recours qu'en dernière extrémité et ce serait un message contreproductif à l'égard de la population locale suisse par une (autre) promesse non tenue... Schauenburg ne se contente pas d'informer son Ministre. Le lendemain il s'adresse au Directoire et lui précise que ses réflexions sont le fruit d'une visite personnelle sur la potentielle, voire probable, future ligne de front de St-Gall à Rorschach, Rheineck Widnau, le Rheintal, les secteurs de Sargans à Zurich par le lac de Walens-tadt. Evoquant les problèmes logistiques des troupes cantonnées dans ces secteurs (cf. chap. D.III.2 infra.), il fait part, comme à Schérer, de son pessimisme quant à l'évolution probable de la situation. Pour lui, il faut se faire une raison, ce passage ne peut être pris par les Français. C'est le résultat des ordres reçus et il veut que le Directoire le comprenne. Il rappelle aussi ce qui se passe aux Grisons.

« Rapport concernant les Autrichiens:(...) occupant le village de Balzers faisant partie de leur territoire ainsi que les hauteurs qui touchent la frontière des Grisons, ont déjà par cette position la moitié du passage du Lucian-Steig et il est à présumer qu'en cas de rupture, ils se jeteront les forces nécessaires renforceront sur ce point pour nous empêcher d'y arriver d'autant plus que nous en sommes séparés par le Rhin. (...) Les Grisons ont établi un Conseil de guerre à Coire qui a confié le commandement en chef à M. [Anton ?] Salis Marschlins⁶⁰²

⁶⁰⁰ BNU, MS 0.476/1196 – SHAT, B 2 67, 16 vendémiaire an 7 [7 octobre 1798], *Au quartier général à Zurich*, [Schauenburg], *Au citoyen Schérer, Ministre de la guerre*. Texte intégral en Annexe 1.13 infra.

⁶⁰¹ BNU, MS 0.476/1197, 17 vendémiaire an 7 [8 octobre 1798], *Zurich*, [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre*

⁶⁰² La personne exacte à laquelle se réfère Schauenburg est délicate à déterminer, 3 Salis siégeant au Conseil de guerre : Anton Salis-Soglio (président), Anton Salis Chur et le général Salis-Marschlins. La référence à la Souabe a lieu d'étonner, Anton von Salis-Marschlins ayant servi en France et dans le Royaume des Deux-Siciles. Il a parcontre le

(...) »⁶⁰³

Les communes favorables à la France ont été désarmées, tels Maienfeld et Malans. Les patriotes sont emprisonnés à Coire. Faute d'instructions, Schauenburg n'est pas intervenu puisque l'état de paix était toujours valable. Conséquence : les communes favorables, "francophiles", sont occupées par les milices de l'intérieur des Grisons. La situation a donc considérablement évolué en défaveur de la France. Il rappelle vigoureusement son besoin de précisions concernant sa mission et son besoin de renforts, demandés dans son courrier précédent, envoyé avant sa tournée sur place, et resté sans réponse :

« *Les détails contenus dans cette lettre vous convaincront de la nécessité des renforts que je vous ai demandés afin de s'opposer aux progrès [en] forces [qu'ont] fait les Autrichiens en cas de rupture. Je vous prie réitère, (...) la demande que je vous ai également faite de tracer la conduite ultérieure que je dois tenir à l'égard des Grisons et de décider la question de savoir si je dois regarder comme une l'entrée des Autrichiens dans ce pays devait être regardée comme une hostilité envers la République française.* »⁶⁰⁴

Les patriotes grisons qui trouvent refuge en Suisse y sont accueillis avec tous les égards possibles, mais leurs récits, « *souvent exagérés et dictés par des passions particulières* » sont écoutés avec beaucoup de réserve.

Cette remarque souligne le passé compliqué des Grisons, les tensions entre Liges et, au sein des Liges, entre clans et familles, ravivées par la perte de la Valteline, de Bormio et de Chiavenna. En marge d'un courrier consacré aux problèmes logistiques des troupes en Suisse orientale, Rapinat est informé sommairement de la situation en des termes similaires⁶⁰⁵.

Ces prises de position, découlant de sa visite locale, s'achèvent par un message au résident dans les Grisons. Il faut lui faire comprendre que Schauenburg ne bougera pas sans ordre exprès de Paris :

« *Le Ministre de la guerre m'ayant consulté sur les moyens qu'on pourrait employer en cas de rupture pour empêcher les Autrichiens de pénétrer dans les Grisons et de s'ouvrir un passage en Italie par la Valteline, je lui ai communiqué mes vues à ce sujet mais je lui ai observé qu'il fallait dans ce cas augmenter les forces de cette armée. Si j'obtiens cette augmentation, je renforcerai encore la ligne qui borne les Grisons et je l'étendrai d'avantage vers le Valais et les cantons italiens. (...) Les ordres que j'attends et que j'ai demandés au Directoire dirigeront ma conduite. Je vous prie au surplus, (...) de continuer à me tenir au courant de vos démarches et du parti que vous prendrez personnellement dans cette circonstance.* »⁶⁰⁶

Ce sont les premières indications d'un verrouillage de l'ensemble des passages alpins depuis la République helvétique vers les Grisons. Il implique un engagement des troupes au coeur du massif du Gothard et même sur son versant méridional. A la veille de la saison hivernale, cela pose de sérieux problèmes logistiques et de communication.

La situation des patriotes se péjorant de jour en jour dans les Grisons, Schérer est tenu informé en flux constant par Schauenburg qui insiste, chaque fois, sur le besoin pressant de renforts :

« (...) *les communes de Meyenfeld et de Malans, (...) viennent d'être désarmées (...) Ces points sont maintenant gardés par la milice de l'intérieur aux ordres du lieutenant colonel Pelizary*

grade de général.

⁶⁰³ BNUS, MS 0.476/1199, 17 vendémiaire an 7 [8 octobre 1798], [Schauenburg], *Au Directoire*. Texte intégral en Annexe 1.13 infra.

⁶⁰⁴ Ibidem.

⁶⁰⁵ BNUS, MS 0.476/1207, 18 vendémiaire an 7 [9 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au citoyen Rapinat, Com^{te} du Gouv^t près l'armée*

⁶⁰⁶ BNUS, MS 0.476/1215, 19 vendémiaire an 7 [10 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au citoyen Florent-Guyot, Résident de la République française près celle des Grisons, à Reichenau*

[Pellizari⁶⁰⁷], *que le Conseil de guerre a revêtu de pouvoirs prequ'illimités. Les partisans de la réunion sont en fuite ou emprisonnés. Enfin le Résident Florent-Guyot me marque qu'il va quitter Reichenau pour se retirer soit à Ragatz soit à Pfeffers, en Helvétie. (...) que dans le cas d'une rupture avec l'Autriche, les troupes de cette puissance trouveraient toutes sortes de facilités dans les dispositions des Grisons, que pour s'opposer à leurs progrès, l'augmentation de forces ci-dessus désignées serait indispensable.* »⁶⁰⁸

Pour Schauenburg, les Grisons sont perdus, même s'il n'ose pas le dire en termes aussi clairs. Il profite de rappeler que cette situation ne peut en aucun cas lui être imputée. 6 jours plus tard, Schérer répond longuement aux courriers des 6, 7 et 10 octobre. Il prend note, en la refusant, de la demande de 4 demi-brigades supplémentaires, lui rappelant que lui-même a estimé que les renforts déjà accordés doivent lui suffire pour en imposer grâce aux renforts issus de ses dernières « mesures ». Ces « mesures » étaient l'envoi de réquisitionnaires et de conscrits. L'armée de Mayence est trop dégarinée pour y prélever encore des troupes au profit de celle d'Helvétie. Le redéploiement des troupes de cette armée de Mayence se fera cependant de manière à ce qu'elles couvrent ses arrières. Le Ministre s'y reprend à plusieurs reprises pour formuler son message à son subordonné, aussi quant à la coordination entre les différentes armées :

« (...) je dois vous observer encore que je ne pourrais ordonner ce mouvement ~~de nos troupes ne peut avoir lieu~~ qu'autant que les événements rendraient cette mesure absolument indispensable et qu'il serait nécessaire alors. Alors l'armée de Mayence pourrait, dans ce cas seulement, étendre sa droite jusques en Helvétie pour appuyer vos opérations. (...)

Je ne puis trop vous recommander, (...) de me tenir exactement informé de la situation politique des Grisons et des divers mouvements que les Autrichiens / de me faire connaître en même temps la situation / les mouvements que les Autrichiens pourraient chercher / chercheraient à exécuter pour pénétrer dans ce pays et les dispositions ultérieures à cet égard / que vous aurez faites à cet égard

Comme il est nécessaire que le général en chef de l'armée d'Italie soit en mesure, en cas de rupture, de s'opposer à ce que les Autrichiens puissent pénétrer / s'ouvrir un passage en Italie par le comté de Bormio et la Valteline, je vous recommande de le tenir exactement informé de l'état des choses des divers mouvements qu'ils chercheraient à exécuter afin qu'il puisse agir de concert avec vous pour s'opposer à leurs entreprises.

(...) P.S. [ajouté de la main du ministre:] Si le passage de Lucian-Steig [Saint-Luzisteig] n'est point favorable n'y aurait-il donc point d'autres moyens de pénétrer chez les Grisons ? Voyez (...) et donnez moi vos idées. »⁶⁰⁹

Schauenburg profite du passage des corps allant à l'armée d'Italie pour entamer un mouvement vers le sud. La coordination avec Brune devient indispensable. Le Ministre est prié de la faciliter :

« (...) je vais jeter deux bataillons dans le canton d'Ury et la vallée d'Urseren. Ce mouvement a pour objet d'inquiéter les Grisons sur le point où il ne nous ont encore rien opposé, de nous en faciliter l'entrée si la rupture le rendait nécessaire, de couper leur correspondance avec le Valais par la montagne de la Fourche [col de la Furka] et d'opérer une division favorable du front de bataille établi dans le pays de Sargans et le Rheinthal. Il en résultera encore l'avantage de faciliter nos communications avec l'Italie ou le Piémont. Mais pour nous lier d'avan-

⁶⁰⁷ Johann Florian von Pellizari, ≈ le 23 avril 1763 à Langwies, † le 3 décembre 1810 à Langwies. Au service de Hollande (1779-1799), en 1798 propriétaire d'une compagnie dans l'armée du prince Guillaume V d'Orange, alors en exil à l'île de Wight. Schauenburg le qualifie de « ci-devant aide de camp du Prince d'Orange ».

⁶⁰⁸ BNUS, MS 0.476/1218, 19 vendémiaire an 7 [10 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au citoyen Schérer, Ministre de la guerre*

⁶⁰⁹ SHAT, B 2 67, 25 vendémiaire an 7 [16 octobre 1798], Paris, *Le Ministre de la guerre, Au général Schauenburg, commandant en chef l'armée française en Helvétie*

tage avec la Valteline, il serait nécessaire que le général Brune fit occuper de suite la route de Chiavenna au Spluga [col du Splügen] et celle de Bellinzona au Bernardin [col du San Bernardino]. Cette dernière est à la vérité sur territoire Suisse, mais elle est beaucoup plus à portée de l'armée d'Italie que de la nôtre. En jetant les yeux sur la carte, (...) vous verrez que ce mouvement achèverait le blocus des Grisons et qu'il aurait beaucoup d'utilité dans cette circonstance. »⁶¹⁰

Des deux cols évoqués, le premier ressemble plus à un sentier muletier qu'à une route, le second est carrossable depuis 1770 environ. Une vraie route n'y a été construite qu'entre 1818 et 1823.

Une missive à Brune complète sa démarche. Il dresse un tableau réaliste d'une situation très défavorable au parti français dans les Grisons et l'informe des mouvements qu'il a ordonné à certaines de ses troupes vers Uri et la vallée d'Urseren pour occuper les débouchés :

« (...) du val Tavetch⁶¹¹ et rompre la communication des Grisons avec le Valais et le reste de la Suisse. J'étendrais mes postes jusqu'à la vallée Levantine pour fermer les routes du Lukmanier et du Bernardin, mais la saison trop avancée peut d'un jour à l'autre rendre le Gothard dangereux à une troupe et celle que j'aurais détachée au-delà se trouverait alors sans communication sûre avec l'armée. La position de votre armée ne vous permettrait-elle pas, (...) de faire occuper Bellinzona où se réunissent les chemins d'Airolo, de Poggio et du Bernardin ? Je désirerais, (...) connaître votre position dans la Valteline et dans les comtés de Bormio et de Chiavenna. En cas de rupture avec l'Autriche, le passage de la Suisse dans l'Italie par les Grisons nous deviendrait précieux et ce sera un mouvement combiné (...) qui nous en rendra maîtres. »⁶¹²

Au fil des réflexions, on découvre un Schauenburg bien moins emprunté dans une certaine pensée stratégique, ou au moins opérative, qu'il ne le pense de lui-même. Il est pleinement dans ses fonctions de général en chef, chargé certes de conduire l'armée au quotidien, mais surtout de tenter de préparer son armée à faire face à l'évolution stratégique européenne dans son secteur. Il soigne ses relations avec le gouvernement helvétique, tenu au courant de manière sommaire de la situation et auquel il rappelle aussi pourquoi il n'agit pas offensivement :

« Les instructions du Directoire ne le permettent pas. J'ignore si elles changeront de nature à la connaissance de ces événements. (...) je dois me contenter de redoubler de vigilance, de renforcer ma ligne et de l'étendre même par les débouchés d'Altorf et de la vallée d'Urseren. Il est une mesure qui dépend de vous, (...) et qui serait parfaitement secondée par la position que vont prendre 2 bataillons dans le district d'Ury. Ce serait, (...) de fermer ou au moins de gêner les communications et relations commerciales que les Grisons ont de ce côté avec les cantons de Bellinzona et de Lugano et avec le Valais. Il en résulterait l'avantage de déconcerter (...) les factieux de chercher dans ce pays des auxiliaires et d'exciter des troubles en cas de rupture. »⁶¹³

Par respect du traité d'alliance, le gouvernement suisse est prié de faire ce qui peut dépendre de lui pour faciliter les opérations françaises, tout en veillant ainsi à la tranquillité intérieure du pays.

Le mouvement de troupes en direction des cantons de Bellinzone et de Lugano commence par un détachement jusqu'au Gothard et une modeste réorganisation de son armée ordonnée à Mainoni :

⁶¹⁰ BNUS, MS 0.476/1219, 20 vendémiaire an 7 [11 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au citoyen Schérer, Ministre de la guerre*

⁶¹¹ Il s'agit de l'ancienne appellation du versant grison du col de l'Oberalp, entre Sedrun et Tschamutt, appelée Vscha da Tujetsch, dans la partie supérieure de la Surselva et du Rhin antérieur.

⁶¹² BNUS, MS 0.476/1223, 20 vendémiaire an 7 [11 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au général Brune, Comd' en chef l'armée d'Italie*

⁶¹³ BNUS, MS 0.476/1221, 20 vendémiaire an 7 [11 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], *Aux citoyens composant le Directoire exécutif de la République helvétique*

« (...) les troupes sous vos ordres ne s'étendent pas au-delà de l'hospice du Gothard. Le chemin d'Airolo à Obergestlen [Obergesteln, VS] doit être impraticable. Il n'y a donc plus de motif de faire occuper Airolo plutôt que Poggio et Bellinzone. Et je regarde ces postes comme trop éloignés, surtout si la route du Gothard devient difficile. (...) Vous placerez 2 bataillons dans la vallée d'Urseren et dans le canton d'Ury. Les 4 autres occuperont Brunnen, Schwitz, Notre-Dame [Einsiedeln], Zug, Stantz, Bekenried et Sarnen. Le poste de Kusunach cesse d'être essentiel à garder.

Le général Lorge aura 6 bataillons et 4 escadrons. Il occupera Fribourg, Berne, Soleure, Arbourg, Thun, Brienz et se liera par le Brunigg avec ses troupes à Sarnen. Le général Nouvion aura 9 bataillons et 2 escadrons et occupera Glaris, le Toggenbourg, le pays de Sargans, de Verdenberg et le haut Rheinthal. L'adjutant-général Lauer aura 6 bataillons et 4 escadrons, il occupera les bas-Rheinthal, St.-Gall et les environs de Constance. Le général Ruby aura 8 bataillons et 4 escadrons, il occupera le canton de Schaffouse, Eglisau et s'étendra le long du Frickthal jusqu'à Basle. »⁶¹⁴

L'essentiel de l'armée, 23 bataillons et 10 escadrons, se trouve en un large arc de cercle longeant la frontière septentrionale et orientale, de Bâle à Ragatz et une amorce d'avant-postes en direction de la frontière entre les Grisons et les cantons de la Linth, de Waldstätten, de Bellinzone et de Lugano, forte de 6 bataillons, sans troupes montées, trop difficiles à engager en région de montagne.

Il faut aussi des renforts dans le domaine spécifique de l'artillerie, ce que Schauenburg demande une nouvelle fois au Ministre, toujours liée à la pression croissante résultant de la posture de l'Autriche :

« (...) Ces dernières demandes sont calculées sur la force de l'armée portée à 12 demi-brigades et 4 régiments de cavalerie et six compagnies d'artillerie légère. Elles sont dans les proportions démontrées nécessaires par l'expérience, savoir que pour assurer le service d'artillerie d'une armée ainsi composée, il faut avoir un approvisionnement triple réparti ainsi qu'il suit: un en ligne, un distribué dans les différentes réserves et un au parc central⁶¹⁵.

Il est à observer que nous continuerions à prendre des munitions dans les arsenaux de la Suisse. L'artillerie qui la renferme ne pouvant être employée que dans les places. A l'égard des chevaux, une augmentation est absolument nécessaire. Si elle ne pouvait être portée au nombre ci-dessus demandé, nous serions forcés d'avoir recours aux réquisitions, moyen rigoureux et vexatoire pour le pays. »⁶¹⁶

Cette demande est envoyée à Paris au jour même où le résident français quitte le territoire grison et en informe immédiatement le général en chef avec force détails. Florent-Guyot est convaincu que les excès des autorités pousseront rapidement les Grisons dans les bras de la France et il prépare le terrain pour pousser en ce sens. Demont reconnaît les frontières et communications pour être ne mesure d'aider l'action. Il n'existe plus :

« (...) ni constitution ni lois ni gouvernement dans le malheureux pays grison. La faction anglo-autrichienne, métamorphosée en Conseil de guerre, s'est emparée de tous les pouvoirs, quoique sa création ne soit pas même confirmée par les communes. Il en abuse pour opprimer tous les amis de la réunion et de la République française. La terreur est dans l'âme des citoyens les plus paisibles et les plus étrangers aux affaires politiques. (...) Depuis mon arrivée à Ragatz, j'ai également reçu des lettres de deux communes du Brettigau [Prättigau], qui me paraissent ouvrir les yeux sur l'abîme dans lequel on entraîne le peuple. »⁶¹⁷

⁶¹⁴ BNUS, MS 0.476/1237, 22 vendémiaire an 7 [13 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], Au chef de brigade Maynonny, commandant le flanquement de droite de l'armée française

⁶¹⁵ Schauenburg définit ainsi ce qu'il est convenu d'appeler l'échelon avancé de soutien (EAVS), l'échelon arrière de soutien (EARS) et la base logistique.

⁶¹⁶ BNUS, MS 0.476/1238, 22 vendémiaire an 7 [13 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], Au citoyen Schérer, Ministre de la guerre

⁶¹⁷ SHAT, B 2 67, 23 vendémiaire an 7 [14 octobre 1798], Ragatz, Le Résident de la République française auprès des Grisons, Au citoyen Schauenburg, général en chef de l'armée française en Helvétie. Texte intégral en Annexe 1.13

La réaction principale de Schauenburg est de faire tout ce qui est possible pour que ses troupes postées sur la frontière gardent leur calme malgré les provocations qui ne manqueront pas de se produire. Il fait aussi effectuer le mouvement vers le sud après avoir rappelé :

« (...) l'ordre aux généraux qui commandent dans le Rhinthal et le Sargans de ne permettre aucun procédé hostile ni violation de territoire de la part des troupes sous leurs ordres. Je vais (...) ajouter à cet ordre celui d'interdire toute espèce de communication entre nos avant-postes et ceux des Grisons ou Autrichiens. Le mouvement vers Altorf et les ci-devant bailliages italiens s'exécute en ce moment. Il opérera l'effet de resserrer de ce côté les courses et les spéculations commerciales des Grisons. J'ai écrit en même temps au général Brune pour l'engager à seconder ce mouvement sur la frontière cisalpine et j'ai même prié le Ministre de la guerre de lui écrire à ce sujet. »⁶¹⁸

Les ordres aux généraux commandant sur les frontières sont encore renforcés par des précisions allant plus loin dans l'interdiction des interactions à travers la frontière. Il défend :

« (...) toute espèce de communication entre vos avant-postes et ceux grisons ou autrichiens. Vous sentez comme moi que même des relations les plus fraternelles il pourrait résulter des rixes et même des coups de fusil. Comme l'intention du gouvernement est d'éviter tout ce qui pourrait ressembler à une agression, vous voudrez bien faire tout ce qui dépend de vous pour l'empêcher et donner des ordres en conséquence aux commandants des corps. »⁶¹⁹

Cet ordre est aussi mentionné à toute l'armée par le moyen de l'ordre à l'armée⁶²⁰. Malgré tout, il se produit des incidents sur la frontière septentrionale, dans le secteur de Rheinfelden et du Fricktal, événement dénoncé par la mission diplomatique française auprès de la République helvétique. Relayant l'information au commandant local, Schauenburg résume les faits :

« (...) des soldats de votre corps qui se permettent de quitter les limites du territoire helvétique pour passer sur celui autrichien. (...) quelques uns après avoir enfreint la défense déjà faite depuis longtemps d'outrepasser ces limites se sont portés à des violences envers un chasseur qui leur avait été donné pour les remettre sur le chemin qu'ils ne pouvaient plus retrouver parce qu'ils s'étaient oubliés au cabaret jusqu'à tard dans la nuit. »⁶²¹

L'affaire a l'apparence d'une certaine banalité (des soldats français ivres au point d'être incapables de retrouver leur chemin et de devoir être raccompagnés par un chasseur autrichien), mais dans les circonstances du moment elle préoccupe le général. Il faut donc sanctionner les responsables et exercer sa responsabilité de commandant qui doit comprendre :

« Vous devez sentir, (...) de quelles conséquences peuvent devenir de pareils procédés qui, quoi que particuliers, peuvent être réputés des hostilités et rallumer la guerre. (...) tenir la main à ce que les troupes sous vos ordres ne violent pas le territoire autrichien, à faire punir les auteurs de la plainte portée par le colonel Wachenberg, si vous pouvez les découvrir, enfin à défendre toutes les communications entre les avant-postes et ceux des Autrichiens. »⁶²²

Schauenburg ne se contente pas de réprimander son subordonné et d'exiger la sanction des coupables. Il adresse ses excuses formelles au commandant autrichien qui a adressé sa plainte aux diplomates français, ce qui n'était pas la manière correcte de procéder selon le général français. Cela

infra.

⁶¹⁸ BNUUS, MS 0.476/1250, 23 vendémiaire an 7 [14 octobre 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Florent-Guyot, Résident de la République française près des Grisons*. Référence au BNUUS, MS 0.476/1251.

⁶¹⁹ BNUUS, MS 0.476/1251, 23 vendémiaire an 7 [14 octobre 1798], *Zurich*, [Schauenburg], *Aux généraux Nouvion et Lauer*

⁶²⁰ BNUUS, MS 0.482, p. 199-200, 24 vendémiaire an 7 [15 octobre 1798], *Au quartier général à Zurich, Ordre du jour*

⁶²¹ BNUUS, MS 0.476/1280, 25 vendémiaire an 7 [16 octobre 1798], *Zurich*, [Schauenburg], *Au citoyen Bignon, secrétaire de légation de la République française en Suisse* accusant réception d'un courrier du 21 vendémiaire an 7 [10 octobre 1798], non retrouvé.

⁶²² BNUUS, MS 0.476/1279, 24 vendémiaire an 7 [15 octobre 1798], [Schauenburg], *Au chef de la 38^e demi-brigade*

étant dit, les militaires commettent inévitablement des infractions et c'est le cas de part et d'autre, c'est pourquoi ce genre de problème doit être réglé entre homologues :

« J'aurais aimé que cette plainte me fut parvenue directement de vous, puisque vous ne pouvez ignorer que les faits qui en sont l'objet concernent des militaires. C'était à leur chef à qui on aurait dû s'adresser pour en obtenir justice. (...) ayant à coeur de maintenir la bonne intelligence qui règne entre les gouvernements français et autrichien, je vous prie de vouloir bien m'informer directement à l'avenir si quelques militaires français se soustraient à une défense afin que j'en fasse un exemple qui puisse détourner ceux qui seraient tentés de les imiter.

Vous savez comme moi, (...) que souvent les intentions des chefs ne sont pas suivies par leurs subalternes. 6 de vos soldats ont, il y a quelques jours, commis sur le territoire suisse la transgression que l'on reproche aujourd'hui aux nôtres. Les deux gouvernements ne peuvent donc s'offenser de faits qu'il ne dépend pas d'eux d'empêcher. Il doit leur suffire de donner réciproquement la réparation des provocations par une punition des délinquants. »⁶²³

Schauenburg se montre quelque peu condescendant dans ce message, comme un général lassé de devoir rappeler à un simple officier supérieur la notion de la voie hiérarchique. Il se veut plus « souple » face à de tels incidents puisqu'il s'était lui-même abstenu d'évoquer la violation de territoire inverse. Il faut savoir raison garder et éviter de monter en épingle des incidents inhérents à l'attitude de certains militaires, souvent liés à la fréquentation des cabarets et à l'abus d'alcool.

Le 17 octobre, l'événement tant attendu et redouté se produit : le Conseil des Trois Ligues Grises d'une part, le lieutenant-général comte de Bellegarde et le général-major Auffenberg signent un accord autorisant l'entrée de troupes autrichiennes sur le sol grison et à occuper :

« (...) tous les passages et frontières et ont assuré qu'ils donneraient les ordres pour qu'un corps de troupe s'y établît pour leur défense. Il a donc été convenu que sans aucun délai lesdits passages et débouchés seraient garnis d'un nombre de troupes proportionné à la situation actuelle des affaires et aux différentes localités et en raison des milices du pays qui les occupent déjà. »⁶²⁴

Le reste de la convention est d'ordre organisationnel, les Autrichiens promettant de respecter les Ligues Grises en tant qu'Etat ainsi que sa population et de les protéger « contre toute espèce d'atteinte ». Les commandants des troupes s'engagent à se comporter avec respect sur le territoire grison. Les Grisons s'engagent à bien recevoir les troupes « comme des amis qui viennent protéger leur liberté et leur ancienne constitution ». Le nombre d'hommes n'est pas déterminé dans la convention, ils restent à la charge du gouvernement autrichien.

La copie de cette proclamation est adressée, parmi d'autres, le 6 brumaire à Paris par Schauenburg :

« Vous y verrez que ces dernières ne parlent que de protéger l'indépendance du peuple grison, et son ancienne constitution. Quant au Conseil de guerre, vous remarquerez que, s'efforçant de justifier l'appel des troupes autrichiennes par des motifs spécieux, quoique difficilement recherchés, il reste cependant perfide dans la première assertion qu'il avait avancée, savoir que des hostilités avaient eu lieu du côté de Dissentis, ce qui (dit-il) s'est trouvé faux. A l'égard de l'interruption des communications de notre part, ce motif est aussi peu fondé. Il n'a pas été pris d'autre mesure que d'assujettir les individus qui voulaient passer en Suisse à faire viser leurs passeports par le citoyen Guyot résident français qui me l'avait proposé pour être plus à portée de connaître et de surveiller les manoeuvres des ennemis de la réunion. »⁶²⁵

⁶²³ BNUM, MS 0.476/1281, 24 vendémiaire an 7 [15 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au monsieur le colonel Wachenburg, commissaire pour l'échange de prisonniers de guerre et commandant à Rheinfelden*

⁶²⁴ SHAT, B 2 67 – ASHR, Vol. III, pp. 140-141, 17 octobre 1798 [26 vendémiaire an 7], Coire, *Convention entre les généraux autrichiens et le Conseil de Guerre de la République des 3 Ligues*. (ASHR = texte en version allemande)

⁶²⁵ BNUM, MS 0.476/1349, 6 brumaire an 7 [27 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au Directoire exécutif de France*, et copie pour information sous BNUM, MS 0.476/1350, 6 brumaire an 7 [27 octobre 1798], Zurich,

Force est de constater, au vu de ce qui a été démontré dans tout ce chapitre, qu'il n'y a aucune velléité concrète de la part de la France, et encore moins de la Suisse, de pénétrer sur le sol grison. Toute la réflexion du gouvernement parisien est basée sur une opération militaire qui ne saurait être engagée tant que les négociations de Rastatt sont en cours. A cette date, aucune troupe française ressortissant à l'armée stationnée en Helvétie n'a d'ordre de franchir la frontière et/ou d'imposer la réunion des Trois Ligues à la Suisse par la force. L'entrée de troupes autrichiennes est donc basée sur un prétexte sans fondement au moment où elle se produit. C'est la première opération militaire qui conduira à la réouverture du conflit au début de 1799 :

« (...) au mépris des réclamations répétées que nous avons faites et à la République des Grisons et à l'Autriche elle-même, les troupes de cette puissance ont violé la neutralité des Ligues et occupent déjà une partie de leur territoire. Ainsi toute idée de paix serait détruite, nos efforts pour la conserver auraient été vains: une coalition nouvelle éclaterait à la fois contre nous, contre les républiques qui nous sont alliées, et c'est sur votre frontière que l'agression commence; c'est vous qu'elle menace plus immédiatement. »⁶²⁶

Après sa tournée dans le Rheintal et le pays de Sargans, ignorant ce qui se passe en terre grisonne, Schauenburg ajuste son dispositif en tenant compte des (faibles) renforts qu'on lui accorde. Il en dresse le résumé de manière assez précise. C'est toujours ce large arc de cercle allant de Bâle à Ragatz en contournant les têtes de pont autrichiennes du Fricktal et de Constance, tenant les têtes de pont helvétiques de Bâle et Schaffhouse et les autres ponts sur le Rhin. La seconde ligne est sur l'Aar et court d'Aarau à Fribourg, passant notamment par Soleure, Berne et Thoune. Au centre, il couvre la frontière grisonne depuis Glaris par Schwytz à Uri et au Saint-Gothard :

« L'occupation des Petits Cantons, (...) a pour objet d'empêcher la communication des prêtres et autres intrigants entre les Grisons, le Valais et une partie du Piémontais et de nous rendre maîtres des deux vallées dites Maderanerthall am Steig, de celle d'Urseren, où est le pont du diable. Ces deux vallées conduisent sur Dissentis dans les Grisons. »⁶²⁷

Il attend l'arrivée à Zurich de Florent-Guyot pour proposer aux autorités helvétiques de couper les relations commerciales avec les Grisons⁶²⁸. Le résultat de ces réflexions est adressé 2 jours plus tard au Directoire. Schauenburg évoque les conditions qui ont précédé le départ du résident qui a voulu intercéder en faveur des patriotes auprès du Conseil de guerre grison en des termes peu amènes. La démarche a été, à l'évidence, vaine. Les patriotes sont inculpés de conspiration contre la sûreté de l'Etat. La suite confirme son strict respect des instructions de Paris face à ces événements. Le général en chef a réitéré ses appels au respect des prescriptions du Directoire pour ne fournir aucun prétexte à une intervention militaire. La surveillance des passages vers la Suisse a seuls été renforcée.

Préoccupation principale : la posture violente des réfugiés grisons en Helvétie qui ont prévu de requérir l'aide du Directoire helvétique. Ces réfugiés appellent à la vengeance. Si le Directoire helvétique les accueillera « fraternellement », il plaidera pour la sagesse et la modération pour les protéger en premier d'eux-mêmes.

Demeure la question de la posture qu'adopteront les Autrichiens après le départ du résident. Son analyse montre qu'il est gravement dans l'erreur ou qu'il se berce d'illusions, compte tenu des événements qui se déroulent, encore à son insu, sur sol grison et sur les frontières helvétiques. Il croit que la retenue française et l'inaction des Autrichiens ramènera les autorités grisonnes à la raison et la clémence. Face aux événements à venir, Schauenburg continuera de respecter les ordres préalables,

[Schauenburg], *Au citoyen Schérer, Ministre de la guerre*

⁶²⁶ ASHR, Vol. III, pp. 34-35, 6 brumaire an 7 [27 octobre 1798], Paris, *Le Directoire exécutif de la République française, Au Directoire exécutif de la République helvétique*

⁶²⁷ BNUS, MS 0.476/1283 – SHAT, B 2 67, 26 vendémiaire an 7 [17 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au citoyen Schérer, Ministre de la guerre*. Texte intégral en Annexe 1.13 infra.

⁶²⁸ BNUS, MS 0.476/1284, 26 vendémiaire an 7 [17 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au Directoire exécutif helvétique*

comme il le rappelle à Paris, après son entretien avec Florent-Guyot qui :

« (...) se propose de conférer avec moi sur les moyens de déjouer les intrigues de la Cour de Vienne et de sauver le peuple grison des suites de son égarement. J'ignore de quelle nature sont ceux qui lui paraissent convenables, quant à moi, C.D., porté d'ailleurs à faire tout ce qui dépendra de moi pour adoucir le sort des Grisons persécutés par suite de leur attachement à la France, je ne m'écarterai cependant pas de l'esprit de vos instructions et jusqu'à ce que vous m'en ayez donné d'autres, je m'abstiendrai de toute mesure hostile ou qui pourrait paraître telle aux yeux des puissances avec lesquelles nous sommes en paix. »⁶²⁹

Au moment où les troupes impériales font leur entrée dans les Grisons, l'armée française se trouve dans cette position stationnaire et de veille stricte sur les frontières de l'Helvétie, dictée par le Directoire. Les autorités grisonnes éprouvent le besoin d'expliquer à leur population les raisons de l'arrivée des 4000 soldats autrichiens sur leur sol. Ils s'appuient sur les rumeurs, infondées, d'actions françaises sur sol grison. Elles allèguent des attaques françaises, le résident aurait révoqué la garantie de la neutralité, des troupes françaises auraient pénétré dans la région de Disentis, des officiers français auraient effectué des reconnaissances du Saint-Luzisteig, deux officiers grisons auraient été saisis illégalement par des avant-postes français à Ragatz.

Pieth mentionne une rumeur concernant le Tavetsch, pour la qualifier de fausse aussitôt :

« *Eilboten hätten berichtet, daß fränkische Truppen von Urseren ins Tavetsch eingefallen seien (was sich als blinder Lärm herausstellte, der bestimmt war, die Abmachungen mit General Auffenberg zu beschleunigen)*. Das alles, so erklärten die Häupter, habe sie nichts Gutes ahnen lassen. »⁶³⁰

Les Autrichiens sont entrés en territoire grison selon un schéma proche de celui de Ménard dans les Pays de Vaud : les nouvelles autorités, issues d'événements irréguliers locaux, ont demandé la protection de la grande puissance voisine. Cette dernière s'empresse d'y répondre dans le but de servir des objectifs géo-stratégiques dépassant largement les perceptions des autorités locales. Les suites qui en découlent pour les Grisons seront terribles, comme Pieth le relève :

« *So wurde Graubünden 1799 zum Kampfobjekt und Kampfplatz der kriegführenden Parteien, insbesondere der Österreicher und Franzosen. Diese entschieden nun – je nach den kriegerischen Erfolgen – abwechselnd über die politische Leitung und Stellung unseres Landes.* »⁶³¹

B.VI.3 : Réponse française à l'entrée des Autrichiens dans les Grisons

Le 19 octobre 1798, au moment même où Schauenburg réaffirme sa volonté de se garder de tout acte agressif contre les Grisons et espère encore que les Autrichiens respecteront la neutralité des Ligues, les événements se précipitent.

B.VI.3.1 : Les Autrichiens entrent aux Grisons

L'annonce de l'entrée des Autrichiens dans les Grisons vient du commandant de la 76^e de ligne. Il l'adresse à Nouvion qui fait suivre la dépêche à son commandant en chef :

« *Je reçois à l'instant une lettre du chef de brigade Goré(...) [cf. infra] Je vous avoue que je ne connais pas trop ce qu'il me mande. (...) Je vais envoyer mon aide de camp pour être mieux informé et je vous instruirai de ce qui s'est passé.* »⁶³²

Le chef de brigade, informé de ces mouvements s'est empressé d'en vérifier la véracité auprès du

⁶²⁹ BNUS, MS 0.476/1294, 28 vendémiaire an 7 [19 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au Directoire exécutif et au Ministre de la guerre*. Texte intégral en Annexe 1.13 infra.

⁶³⁰ *Ausschreiben der Häupter, Bundesobersten und Kriegsräte gem. III Bünde*, d.d. 19. Oktober 1798, unter den gedruckten Landesschriften der Bündn. Kantonsbibliothek, cité par PIETH, op.cit., pp. 16-17.

⁶³¹ Ibidem, p. 17.

⁶³² ANP, AFIII 149/702/76, 28 vendémiaire an 7 [19 octobre 1798], *Au quartier-général à Schenins, Le général de brigade Nouvion, Au général en chef de l'armée française en Helvétie, Pour copie conforme, le général en chef de l'armée française en Helvétie*, [signé] Schauenburg

commandant autrichien qui lui fait face. L'ensemble de ces échanges est transmis en copie au gouvernement à Paris par Schauenburg. En voici l'essentiel de la teneur :

« On vient de m'assurer, (...) le poste avancé des Grisons a été renforcé dans la nuit du 27 au 28 [18-19 octobre] par 25 ou 30 soldats des troupes de sa majesté impériale et que plusieurs petits postes ont été établis par ces derniers sur la rive droite du Rhin. (...) pendant toute la nuit un bruit de voitures s'est fait entendre sur la rive droite du Rhin. Il est présumable que l'artillerie est arrivée pendant la nuit. Je viens de m'en assurer par moi-même (...) »

L'échange suivant entre commandants français et grison est joint au courrier du chef de brigade :

« Ragatz, le 28 vendémiaire an 7 [19 octobre] On me rend compte, (...) que les troupes de sa majesté impériale occupent votre territoire et font le service conjointement avec vous. (...) comme j'ai peine à croire à cette violation d'un territoire neutre, je vous prie de vouloir bien me dire si ce rapport est fondé. Signé: Goré »

Le chef de poste Blumenthal répond en marquant sa surprise (feinte ou réelle?) :

« Dès que j'aurai, (...) la réponse relative à la demande que vous me faites, je ne manquerai pas un instant de vous la communiquer, (...) Je puis en outre vous assurer qu'étant de garde de ce côté-ci, je ne puis savoir ce qui s'est passé positivement, mais je ne manquerai pas de vous mettre au fait, si la chose est telle. »⁶³³

La confirmation officielle de la présence des troupes autrichiennes vient du commandant en chef des troupes grisonnes lui-même. Il affirme qu'elle a été imposée par la « pression française » :

« Effectivement, les troupes autrichiennes sont entrées sur notre territoire. Elles ont été appelées par le Conseil de guerre d'après les menaces qui ne cessent de venir de vos côtés et les rapports alarmants de Dissentis, où même des hostilités doivent s'être passées. J'ai l'honneur de vous assurer que, quant à mon scu, ces mesures ne sont que purement défensives et dictées par la prudence et la nécessité. Signé Pelissary »⁶³⁴

Tout cet échange de messages est envoyé par Nouvion à Schauenburg :

« Les Autrichiens sont effectivement dans les Grisons. La lettre du commandant des avant-postes, (...) le prouvera. Un particulier venant des Grisons, (...) assure que les Autrichiens ont passé la nuit pour aller à Coire, qu'ils ont laissé garnison à Mayenfeld et Mallans et qu'il est présumable qu'un corps de 1500 ou 2000 hommes doit arriver la nuit du 28 au 29. »⁶³⁵

Montrant que le premier mouvement « offensif » vient des Autrichiens, l'importance accordée à ces messages est attestée par leur lieu de conservation : dans les dossiers du Directoire exécutif aux Archives nationales. Pour les Français, ils prouvent la violation de la neutralité grisonne par l'Autriche. De quelles « menaces » il peut s'agir ? Les ordres aux troupes françaises étant, cela a été démontré plus haut, d'observer la plus stricte réserve. Quant aux supposés incidents de Dissentis, aucun élément dans les documents français n'en fait mention. Les travaux de Pieth confirment la fousseté de l'allégation⁶³⁶. Il se peut cependant qu'il s'agisse d'affrontements entre patriotes grisons francophiles et leurs adversaires du parti autrichien. Quoi qu'il en soit, la présence autrichienne annihile *de facto* le statut de neutralité des Grisons.

En transmettant ces messages au Directoire, le Ministre ajoute que Schauenburg :

⁶³³ ANP, AFIII 149/702/77, 28 vendémiaire an 7 [19 octobre 1798], Ragatz, Copie d'une lettre écrite par le chef de la 76^e demi-brigade, Au général de brigade Nouvion. Pour copie, le général de brigade, signé Nouvion, Certifié conforme, le général en chef de l'armée française en Helvétie, [signé] Schauenburg

⁶³⁴ ANP, AFIII 149/702/78, 28 vendémiaire an 7 [19 octobre 1798], Copie de la lettre de Monsieur Pelizary, commandant les avant-postes grisons, au citoyen Goré, chef de la 76^e demi-brigade, Pour copie conforme à l'original, signé le général de brigade Nouvion, Pour ampliation, le général en chef [signé] Schauenburg

⁶³⁵ ANP, AFIII 149/702/79, 29 vendémiaire an 7 [20 octobre 1798], Au quartier-général à Schenins, Le général de brigade Nouvion, Au général en chef de l'armée française en Helvétie, Pour copie [signé] Schauenburg. Référence à la copie d'ANP, AFIII 149/702/78 supra.

⁶³⁶ PIETH, op. cit. pp. 16-17.

« (...) s'est constamment abstenu, conformément à vos intentions, de toutes espèces d'hostilités et que les troupes employées sous ses ordres [~~biffé: ont été postées à une certaine distance~~] n'ont approché de la frontière des Grisons qu'à une certaine distance pour observer les Autrichiens. Il est donc probable que l'entrée des Autrichiens dans le pays des Grisons avait été préparée et combinée à l'avance par le Conseil de guerre [~~biffé: qui a saisi avec empressement le départ à l'arrière de~~]. Cependant la retraite du citoyen Florent-Guiot, notre résident, dont il craignait peut-être les suites, a pu [~~biffé: effectuer ce mouvement~~] le déterminer à faire exécuter ce mouvement⁶³⁷. »

La situation nouvelle étant actée, faute d'avoir agi ou anticipé, il reste à réagir.

B.VI.3.2 : Mesures de première urgence françaises face à la modification de la menace

Schauenburg en réfère aussitôt à Paris, pour informer de l'évolution de la situation et aussi pour décliner toute responsabilité personnelle. Lui-même et ses troupes ont strictement obéi aux ordres, ni plus, ni moins. A sa connaissance il n'y a eu ni menaces, ni incidents. Il joint les copies des documents de Nouvion pour prouver la réalité du déroulement de l'arrivée du corps d'Autrichiens d'un nombre indéterminé. : prévu par le Conseil de guerre, l'élément déclencheur serait le départ du résident français. Comment doit-il agir, ses instructions d'août, toujours pas modifiées, ont-elles encore un sens ou sont-elles devenues obsolètes ? Le Ministre de la guerre l'a conforté dans cette posture attentiste. Il lui ordonnait fin août :

« (...) par cette même lettre que le sort des Grisons dépendait entièrement de leur volonté. (...) l'intention formelle où vous êtes que les troupes sous mon commandement s'abstiennent de toute mesure hostile, de toute violation de territoire vis à vis de celles des puissances avec lesquelles nous sommes en paix à moins d'une agression formelle de leur part. »⁶³⁸

Il n'a toujours aucune réponse aux courriers du début d'octobre alarmant sur l'évolution en cours et la probable entrée des Autrichiens dans les Grisons. Serait-ce considéré comme : « *une hostilité envers la République française* » ? L'arrivée de renforts autrichiens aux Grisons étant devenue réalité, faute de nouvelles instructions, que faire ? Ce cas de figure étant désormais devenu réalité, faute de nouvelles instructions, que faire ?

Dans l'immédiat il décide de placer une demi-brigade au-delà du Saint-Gothard jusqu'à Bellinzone pour assurer la liaison avec l'armée d'Italie, mouvement dont Brune est informé par courrier extraordinaire. Schauenburg redoute d'avoir à faire face à une reprise générale des hostilités, n'a pas les moyens de simplement tenir ses positions et ne veut pas être tenu pour responsable d'une éventuelle défaite en cas de reprise des hostilités. Il lui faut 3 demi-brigades et 2 compagnies d'artillerie légère en renfort. Quelle que soit la décision du pouvoir politique, il faut que l'information parvienne au plus vite, par courrier spécial, à l'armée française en Helvétie :

« Pour obtenir votre réponse avec plus de célérité, je vous adresse cette lettre par un courrier extraordinaire. »⁶³⁹

En attendant, l'attitude française ne changera pas. Il continue d'agir selon les ordres de thermidor. Les quelques extraits cités le montrent, la formulation de ce long message indique que Schauenburg veut que le pouvoir politique agisse, choisisse et assume la responsabilité des événements, quels qu'ils puissent être. Obéissant aux ordres, il s'exprime avec une franchise pour le moins directe.

⁶³⁷ ANP, AFIII 149/702/75 – SHAT, B 2 67, 3 brumaire an 7 [24 octobre 1798], Paris, Le Ministre de la guerre, au Directoire exécutif.

⁶³⁸ BNU, MS 0.477/1297 – SHAT, B 2 67, 29 vendémiaire an 7 [20 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], Au Directoire exécutif de la République française et copie au Ministre de la guerre. Références à BNU, MS 0.476/1219, BNU, MS 0.477/1298 et BNU, MS 0.476/1196 du 16 vendémiaire an 7 [7 octobre 1798], supra. Texte intégral en Annexe 1.14 infra.

⁶³⁹ Ibidem.

Les Autrichiens étant entrés dans les Grisons, il faut verrouiller tous les accès des Ligues grises vers la Suisse centrale et les cantons italiens, comme il a annoncé l'avoir fait. Mais les troupes doivent aussi garder leur calme et il s'en assure par la voie de l'ordre du jour :

« (...) un corps d'Autrichiens vient d'entrer dans la République des Grisons. Cette circonstance ne doit altérer en rien les relations amicales rétablies entre cette puissance et la République française. Il est ordonné aux commandants des postes de continuer à se conformer aux ordres qui leur ont été donnés à ce sujet (...), à moins d'une agression formelle de leur part ou d'une irruption dans le territoire helvétique. »⁶⁴⁰

Il informe Brune de manière précise de l'entrée de 1500 à 2000 Autrichiens dans les Grisons, sans traiter du déroulement des événements, lui indiquant ses besoins stratégiques au sud des Alpes :

« (...), je fais occuper par trois bataillons, Bellinzona, Poleggio et Airolo. Les difficultés des communications entre ce corps et l'armée que je commande, vous engageraient sans doute, (...) à faire relever ces troupes par un corps sous vos ordres. Bellinzona sera en outre moins éloigné du centre des opérations de l'armée d'Italie que de l'armée en Suisse et qui sans doute se porteront sur le Rhin. Veuillez, (...) me donner annonce des mouvements quand vous feront faire [sic!] dans la Valteline l'entrée des Autrichiens dans le pays grison. »⁶⁴¹

L'ordre de marche des troupes, annoncé dans ce message, est adressé au chef de brigade Mainoni, natif de Lugano, mieux placé que quiconque dans l'armée française pour optimiser sa position, sans trop la disperser, dans un terrain qu'il connaît. Il a sous ses ordres six bataillons, sa propre 44^e et la 106^e de ligne, renforcés de quelques pièces d'artillerie. Trois bataillons sont échelonnés en profondeur entre Airolo et Bellinzona avec quelques pièces d'artillerie, les trois autres sur le versant nord du Gothard, à Andermatt, Altdorf et Schwytz. La communication par le col doit être préservée :

« Chargez un officier de la surveillance du passage du Gothard et mettez à sa disposition des ouvriers pour entretenir la route praticable et sans danger. (...) Que chaque bataillon soit réuni autant que possible près du poste confié à sa garde, qu'il se garde militairement. Défendez néanmoins toute violation de territoire et tout acte hostile, à moins qu'il ne soit provoqué par la force. »⁶⁴²

Cet ordre, fort précis dans les positions à prendre et routes à contrôler, illustre par quelques ratures les hésitations du général qui doit prendre une décision sur carte. Mainoni assume *de facto* les fonctions d'un général de brigade. Il passe du statut d'officier chargé du maintien du calme en Suisse centrale à celui d'officier général posté en première ligne. Sans en avoir le grade, il a une charge identique à celle des généraux de brigade Ruby, qui tient l'aile gauche au nord (8 bataillons entre Bâle et Schaffhouse et autour du Fricktal), Lauer, à la tête de l'avant-garde au nord (6 bataillons de Constance à Rheineck), Nouvion, qui commande le « corps de bataille » (9 bataillons répartis du Toggenbourg à Ragatz) et Lorge en arrière-garde (6 bataillons d'Arbourg à Fribourg et comprenant le canton d'Oberland). C'est indubitablement une reconnaissance des mérites et de l'estime qu'il s'est acquis à la suite des opérations de Stans.

Ces mesures de première urgence, face au gouvernement, par rapport à son collègue en Italie et pour ses propres troupes, renvoient au lendemain une information, sommaire, au Directoire helvétique qui a été informé de l'arrivée des Autrichiens par l'entretien avec Florent-Guyot et Demont. Le général invite les autorités helvétiques à garder leur calme et se contente de répéter que, sans ordres contraires de son gouvernement, il s'en tient strictement au respect de l'état de paix entre la France et l'Autriche sous réserve, comme dans tous les messages, d'une agression formelle :

⁶⁴⁰ BNUS, MS 0.482, pp. 202-203, 29 vendémiaire an 7 [20 octobre 1798], *Au quartier général à Zurich, Ordre du jour*

⁶⁴¹ BNUS, MS 0.477/1298, 29 vendémiaire an 7 [20 octobre 1798], *Zurich*, [Schauenburg], *Au général Brune*. Référence à BNUS, MS 0.476/1223.

⁶⁴² BNUS, MS 0.477/1299, 29 vendémiaire an 7 [20 octobre 1798], *Zurich*, [Schauenburg], *Au citoyen Maynonny, chef de la 44^e demi-brigade*. Texte intégral en Annexe 1.14 infra.

« (...) et d'une violation du territoire helvétique. (...) Ce n'est pas à vous qu'il est nécessaire de parler de prudence et de modération. Ces principes guident votre administration et vous les suivrez dans cette circonstance. »⁶⁴³

Il lui adresse un tableau de la réorganisation des troupes et mentionne qu'une demi-brigade sera prochainement dans les cantons de Bellinzone et Lugano jusque là dépourvus de troupes⁶⁴⁴.

Ce flanc étant provisoirement couvert, il faut renforcer les défenses contre l'Autriche au nord des Alpes, secteur de Novion. Sa position dans le Rheintal reçoit un renfort d'artillerie pouvant couper les passages par le Rhin et dans le ci-devant canton de Glaris pour en fermer les accès qui le lient aux Grisons. Il doit en plus lier son aile droite par Glaris à la gauche des troupes de Mainoni postées à Altdorf. En plus de ces mesures purement militaires, Novion doit surveiller les Autrichiens et conserver « *la neutralité la plus exacte* ».

Il précise ce qu'il attend de cette surveillance : savoir ce qui se passe dans les Grisons et le Tirol. Il lui donne le nom de l'agent qu'il peut engager et veut un acheminement rapide des rapports.

« Vous pouvez avoir des détails sur ces derniers par le moyen de l'agent de Glaris et entretenir une correspondance par le Serfthal [Sernftal] avec M. Bakety, ancien pensionnaire de France, résidant à Flims. Vous vous annoncerez à lui de la part du citoyen Florent-Guyot, ci-devant résident dans les Ligues Grises.

Chargez un officier ou sous-officier exact de recevoir à Vesen [Weesen] les lettres qui vous seront adressées pour vous les faire passer rapidement à Sargans. »⁶⁴⁵

L'artillerie supplémentaire est à tirer de l'arsenal de Glaris, le parc d'artillerie français étant trop éloigné ou en manque de chevaux pour en assurer un acheminement en temps et lieu.

Ce même jour, Schauenburg reçoit un message de Schérer⁶⁴⁶ qui l'informe de son incapacité à fournir des renforts. Accusant réception, Schauenburg rappelle son courrier de la veille et réaffirme que ses prévisions se sont réalisées. Il transmet l'interprétation sur les événements de Florent-Guyot qui attribue l'arrivée des Autrichiens à une agitation pro-réunion menaçante pour le Conseil de guerre.

Schauenburg doute que cette cause soit la principale ou l'unique qui ait facilité ou provoqué l'arrivée des Autrichiens. Se basant sur la lettre de Pellizari, il donne une interprétation différente du prétexte soutenant le choix des Trois Ligues :

« Je vous fais confidentiellement cette observation, (...). Je ne voudrais pas qu'elle pût nuire au citoyen Florent-Guyot, dont les intentions ne peuvent être sûrement être suspectées. Je vous prie de n'en faire usage que de manière à ne compromettre ni lui ni moi. »

Il se veut réservé, en aucun cas dénonciateur d'une faute du Résident. Surtout, il importe de ne pas s'épancher sur les événements qui se sont produits. Les conditions ont radicalement changé et il faut en tirer les conséquences pour la suite. Les mouvements envisagés auparavant du côté du Saint-Luzisteig ne peuvent plus être engagés. Toute offensive serait plus qu'hasardeuse par son infériorité numérique et les obstacles que représentent le Rhin et les étroits passages alpins pour des troupes démunies de génie et d'équipages de pont, sans oublier l'hiver qui s'annonce et dont les neiges rendent les communications transalpines difficiles, par moment impossibles. Les pertes seraient énormes et la réussite peu probable. C'est une posture fermement défensive qui doit être conservée du côté des Grisons et pouvoir envisager la seule offensive possible : par la frontière septentrionale visant Lindau et Bregentz en passant par le Brisgau, en utilisant les ponts entre Schaffhouse et Bâle. Conséquence: il faut renforcer Bâle avec une demi-brigade de l'armée de Mayence

par les ponts sur le Rhin entre Schaffhouse et Bâle. Il serait :

⁶⁴³ BNUS, MS 0.477/1301, 30 vendémiaire an 7 [21 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au Directoire helvétique*

⁶⁴⁴ BNUS, MS 0.477/1302, 30 vendémiaire an 7 [21 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au Directoire helvétique*

⁶⁴⁵ BNUS, MS 0.477/1303, 30 vendémiaire an 7 [21 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au général Novion*. Texte intégral en Annexe 1.14 infra.

⁶⁴⁶ SHAT, B 2 67, 25 vendémiaire an 7 [16 octobre 1798], Paris, *Le Ministre de la guerre, Au général Schauenburg, commandant en chef l'armée française en Helvétie, supra*.

« Telles sont, (...) les idées que me suggèrent les circonstances actuelles. Je vous prie d'y donner beaucoup d'attention et de me communiquer celles qu'elles vous feront naître. »⁶⁴⁷

Carte N° 11 : Secteur Suisse orientale et centrale selon la carte Dufour ⁶⁴⁸



Selon Schauenburg, l'offensive reste possible, mais à planifier sur les arrières des forces impériales qui se seraient trop avancées dans le Vorarlberg, le Tirol et les Grisons. C'est un choix stratégique de compétence gouvernementale. En tant que militaire il doit la formuler et en évaluer la faisabilité.

⁶⁴⁷ BNUS, MS 0.477/1306, 30 vendémiaire an 7 [21 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre*. Texte intégral en Annexe 1.14 infra.

⁶⁴⁸ https://map.geo.admin.ch/?zoom=1&X=190000&Y=660000&layers=ch.swisstopo.hiks-dufour&layers_indices=5&topic=e&lang=de&bgLayer=ch.swisstopo.pixelkarte-farbe, (Feuille d'assemblage, terrain du milieu du XIX^e siècle), 06.01.2024

La réponse de Schauenburg est réunie dans cet ensemble de mesures de première urgence assez complet. Il y combine :

- un redéploiement défensif étendu sur toute la frontière des Grisons depuis Sargans, en verrouillant les cols frontière dans les Alpes jusqu'aux débouchés dans les ci-devant bailliages italiens ;
- avec la vision d'une action offensive possible vers le sud de l'Allemagne pour prendre les Autrichiens à revers.

A cela s'ajoute la demande de mettre en place des troupes suisses mobilisables pour la défense des frontières nationales helvétiques (cf chap D.II.4.1 infra). Il y a enfin l'exigence, urgente, de nouvelles instructions de Paris, imposées par le changement fondamental de la situation sur le front européen oriental du camp républicain – représenté par les Républiques française, helvétique et cisalpine – face au camp antirépublicain – représenté par l'Autriche et une partie des troupes impériales – soutenu moralement et financièrement par l'Angleterre, comme le croient Bacher, Florent-Guyot et Schauenburg.

B.VI.3.3 : Mise en place et adaptation du dispositif défensif hivernal au nord des Alpes

Schauenburg et l'ordonnateur sont informés début novembre d'un modeste, mais indispensable, renfort parti de Landrecies : deux compagnies de sapeurs détachées de l'armée d'Angleterre :

« (...) les 4^e et 5^e compagnies du 2^e bataillon de sapeurs sont actuellement en marche (...), pour se rendre le 29 de ce mois [19 novembre] à Berne où ils demeureront à votre disposition. »⁶⁴⁹.

La distance journalière à parcourir pour cette troupe avoisine les trente kilomètres.

« J'ai en conséquence donné les ordres convenables pour qu'elles se mettent en marche le 8 du mois prochain [29 octobre] »⁶⁵⁰.

Une autre forme de renfort est destiné plus directement à l'état-major : on lui enverra en principe prochainement le général de division Ste-Suzanne pour prendre le commandement de la 1^{ère} division de son armée, postée entre Pfäfers et Constance.

Schauenburg a surtout besoin de renseignements pour préparer au mieux la riposte à une potentielle agression autrichienne. Il en charge les officiers qui sont en première ligne avec leurs corps, en particulier Nouvion et le chef la 76^e de ligne Gorée. Ils doivent aussi de verrouiller le passage entre les Grisons et le Seeztal :

« Le passage de Gungels [Kunkelspass] par la vallée de Vettis [Vättis] devient plus important depuis que les Autrichiens ont coupé le pont de Zollbruck. Faites exercer dans cette vallée une surveillance très active et recommandez-en de même aux compagnies restées à Glarus pour la garde du débouché de Flims. Recommandez leur aussi de correspondre exactement par des détachements avec la brigade du chef de brigade Mainony à Altorf. »⁶⁵¹

Nouvion apprend que dès l'arrivée du général Ste-Suzanne, il commandera la 2^e division de l'armée d'Helvétie, couvrant le secteur d'Eglisau à Bâle. Ce dernier ne venant pas, cela ralentit la mise en place des deux divisions prévues.

Un ordre précis va au chef de la 76^e de ligne, lui indiquant des adaptations et renforcements locaux.

⁶⁴⁹ SHAT, B 2 68, 12 brumaire an 7 [2 novembre 1798], Paris, *Le Ministre de la guerre, Au général Schauenburg, commandant en chef l'armée française en Helvétie*, idem. *Au commissaire ordonnateur en chef de l'armée française en Helvétie*

⁶⁵⁰ SHAT, B 2 67, 1 brumaire an 7 [22 octobre 1798], *Armée d'Angleterre au quartier général à St. Omer, Le général de division commandant la 2^e division, Au Ministre de la guerre*. Il s'agit d'une route de 600 à 650 km qui est à parcourir par ces hommes et chevaux en 21 jours.

⁶⁵¹ BNUS, MS 0.477/1309, 1 brumaire an 7 [22 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au général Nouvion*

Il l'autorise à demander encore d'autres renforts directement à Nouvion. Ses missions principales sont rappelées :

« (...) il est essentiel d'avoir des renseignements de ce qui se passe dans ce pays, ainsi que des forces et des mouvements des Autrichiens, (...) pour trouver une personne sûre que vous puissiez y envoyer. Je ne manquerai pas de vous rembourser de ce [que] vous aurez avancé. (...) je vous recommande particulièrement le passage qui conduit par Valens [Walenstadt ?], Vettis et la montagne de Gungel [Kunkelspass] sur Coire, Emlen [Ems] et Rein... [Reichenau ?] dans le pays des Grisons. Ce passage devient d'une grande importance depuis que le pont du Prigel [?] est coupé. (...) S'il vous parvenait quelques rapports d'importance, je vous prie de m'en faire part directement, en prévenant toutefois le général Nouvion. Connaissant votre zèle et votre manière distinguée de servir, il est inutile de vous recommander beaucoup de surveillance, d'activité et de prudence. »⁶⁵²

Un message identique va à Lauer. Il doit prendre le commandement des troupes dans le canton de Schaffhouse. Il peut en ajuster les positions selon ses reconnaissances locales. Là aussi, le service de renseignements est essentiel, les fonds nécessaires lui seront remis, il en fera bon usage :

« Procurez vous des émissaires pour envoyer dans le Brisgau et dans la Souabe. (...) Rien au monde n'étant plus avantageux à la guerre que d'étudier son ennemi et le reste n'est plus qu'un jeu. »⁶⁵³

Le renseignement est essentiel à la veille de la reprise de la guerre, de laquelle le général en chef ne doute pas. Il fait ce qu'il peut pour se procurer le plus d'informations possible sur les positions et troupes impériales, leurs ressources en vivres et munitions, tout ce qui donne une vue d'ensemble. Pas de renseignements sans finances, il faut dépenser ce qui permet d'en savoir plus, comme il le dit encore au préfet de Schaffhouse :

« Je vous rembourserai les frais qui résulteraient de ces courses et dont je vous sais obligé de faire l'avance. Je vous fais d'avance mes remerciements de toutes [mesures?] que vous voudrez bien prendre. L'utilité qui en résultera me persuade de l'intelligence que vous y mettrez. (...) Pour la sûreté de ces émissaires et tirer plus de lumières de la comparaison de leurs rapports, il faudrait qu'ils ne se connaissent pas les uns les autres. »⁶⁵⁴

Il faut cibler les zones à reconnaître, loi à l'intérieur de l'Empire, de Fribourg en Brisgau à Bregentz et loin dans le Tirol jusqu'à la confluence du Leck dans le Danube, ainsi que les secteurs de Feldkirch à Landau. Cette exploration du sud de l'Allemagne, du Rhin jusqu'au Tirol, doit se faire avec prudence. Les personnes chargées de réunir les données doivent veiller à se protéger et à se procurer les renseignements par autant de tiers particulièrement bien informés que nécessaire. C'est à la mise en place d'un véritable réseau d'espionnage, soigneusement cloisonné, que veille ici le général en chef. Sa direction est assurée par un responsable helvétique.

Il fait aussi des démarches pour obtenir un renfort en matériel d'artillerie qui manque cruellement. Il demande la livraison de 2 obusiers de 6 pouces complets, de 7 affûts de différents calibres, de 60 caissons de différents calibres ainsi que de 30 caissons d'infanterie et 100 milliers⁶⁵⁵ de plomb au commandant de Strasbourg. En un seul voyage, cela mobiliserait environ 400 chevaux :

« Je préviens aujourd'hui le Ministre (...) de la demande que je vous fais. Veuillez, (...) y faire droit le plus tôt possible. Le bien du service y est intéressé. »⁶⁵⁶

⁶⁵² BNUS, MS 0.477/1310, 1 brumaire an 7 [22 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], Au chef de brigade Goré

⁶⁵³ BNUS, MS 0.477/1327, 3 brumaire an 7 [24 octobre 1798], Au quartier général à Zurich, [Schauenburg], A l'adjudant-général Lauer

⁶⁵⁴ BNUS, MS 0.477/1387, 11 brumaire an 7 [1^{er} novembre 1798], Zurich, [Schauenburg], Au citoyen Maurer, Préfet national du canton de Schaffouse. Texte intégral en Annexe 1.14 infra.

⁶⁵⁵ Un millier = 1000 livres = 489,5 kg.

⁶⁵⁶ SHAT, B 2 67, 2 brumaire an 7 [23 octobre 1798], Au quartier général à Zurich, Le général en chef. Au général

Il communique une partie de son nouveau dispositif défensif à Schérer. La position de Schaffhouse est tenue par la 14^e légère et le 7^e de hussards. Cela comble, avec les troupes les plus aguerries, la lacune entre celles postées dans le canton de Saint-Gall et celles qui font face au Fricktal.

Le centre du dispositif, dans le canton de Zurich, est renforcé de 6 bataillons. Ils doivent, de là, pouvoir être dirigés rapidement dans la direction que la situation indiquera face à ce qui peut venir de la Souabe ou du Brisgau.

Une partie de l'armée est de part et d'autre du Gothard, y maintient la tranquillité et assure le lien avec l'armée d'Italie. Schauenburg réitère la demande de rapprocher une demi-brigade au moins au sud de l'armée de Mayence, le plus près possible de Bâle, d'où elle pourrait être engagée en cas de besoin. La démonstration est limpide : ces 6 bataillons postés entre Schwytz et Bellinzone ne peuvent servir à contrer une attaque autrichienne depuis le nord, car :

« (...) en cas de rupture, ces troupes ne pourraient me servir activement contre les Autrichiens et doivent être conséquemment déduites sous ce rapport de la force de l'armée. »⁶⁵⁷

Le général en chef prend enfin le temps d'informer Bacher à Ratisbonne des derniers événements des Grisons, n'ayant aucune instruction qui l'autorise à les considérer comme une hostilité contre la France. Ce message illustre une forme de désarroi face à l'absence de directives adaptées du gouvernement. Quant à la proposition de Bacher de mettre sur pied des troupes helvétiques, il l'informe que cela semble être en bonne voie et que même si elle ne combattait pas, elle « déconcerterait » les agitateurs intérieurs. Il termine en le priant de lui transmettre tout renseignement utile qui pourrait :

« (...) vous parvenir sur les camps et les suites de l'entrée des Autrichiens dans la pays Grisons, sur les forces qu'ils peuvent y avoir, ainsi que sur les mouvements de l'arrière de l'Empire. »⁶⁵⁸

Les renforts qui arrivent créent le besoin d'un état-major renforcé, ce qui ressort de plusieurs messages, en premier à Schérer. Schauenburg donne les noms des généraux les mieux à même de remplir leur tâche avec efficacité à ses yeux :

« Cette considération m'a engagé à vous demander l' [expédition / envoi ?] des lettres de service pour le général de division Duhelm [Duhesme] et le général de brigade Oudinot⁶⁵⁹. Je désirerais, (...) que vous voulussiez également destiner le général Lecourbe⁶⁶⁰ à servir dans l'armée confiée à mon commandement. »⁶⁶¹

Deux des trois propositions seront acceptées. Pour plus de sûreté, il s'adresse à Lecourbe :

« Je désire qu'il entre dans vos vues de servir à cette armée et les services que vous avez rendus jusqu'à ce jour me sont garants de ceux que vous rendrez à ce nouveau poste. »⁶⁶²

Châteauneuf-Randon, commandant la place de Strasbourg

⁶⁵⁷ BNUS, MS 0.477/1315, 2 brumaire an 7 [23 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre*

⁶⁵⁸ BNUS, MS 0.477/1316, 2 brumaire an 7 [23 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], Bacher, chargé d'affaires de la République française près la Diète de l'Empire germanique, à Ratisbonne. Texte intégral en Annexe 1.14 infra.

⁶⁵⁹ Nicolas Charles **Oudinot**, * le 25 avril 1767 à Bar-le-Duc, † le 13 septembre 1847 à Paris. Le 2 juin 1784 au régiment Médoc-infanterie, capitaine le 14 juillet 1789, chef de bataillon le 6 septembre 1791. Chef de brigade le 5 novembre 1793, général de brigade provisoire le 14 juin 1794, confirmé le 13 juin 1795. Passe à l'armée d'Helvétie le 6 octobre 1798. Général de division le 12 avril 1799. Participe activement à la campagne de 1799 en Suisse (Feldkirch, Zurich, Schwytz, Zurich) de mars à septembre 1799. Prend possession de la principauté de Neuchâtel pour Berthier en mars 1806. Maréchal de France le 12 juillet 1809.

⁶⁶⁰ Claude-Jacques **Lecourbe**, * le 22 février 1758 à Besançon, † le 22 octobre 1815 à Belfort. Fusilier le 3 mai 1777 au 35^e régiment d'infanterie, ci-devant Aquitaine, capitaine au 7^e bataillon du Jura le 7 août 1791, chef de bataillon le 24 novembre 1791. Occupe Porrentruy le 28 avril 1792. Chef de brigade le 20 mai 1794. Général de brigade provisoire le 12 juin 1794, confirmé le 13 juin 1795. Passe à l'armée d'Helvétie le 13 novembre 1798, nommé général de division le 5 février 1799.

⁶⁶¹ BNUS, MS 0.477/1314, 2 brumaire an 7 [23 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre*. Le général Duhesme ne sera pas envoyé en Helvétie mais restera en Italie.

⁶⁶² BNUS, MS 0.477/1317, 2 brumaire an 7 [23 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au g^{al} de b^{de} Lecourbe*

Il refuse de laisser Demont comme officier de liaison avec le Directoire helvétique à Lucerne. Ses rapports avec les autorités suisses sont suffisamment bons pour se dispenser de « perdre » un tel homme à une fonction, selon lui, inutile alors que l'armée se renforce :

*« (...) le nombre d'officiers généraux n'est nullement proportionné à sa force. Je dois donc employer activement l'adjudant général Demont et je ne saurais lui donner une meilleure preuve d'estime et de confiance que de lui confier temporairement les fonctions de g^{al} de brigade. »*⁶⁶³

Schérer prend la mesure de la portée des événements des Grisons. Il doit donner au Directoire des éléments de décision pour répondre aux appels pressants de nouvelles directives de Schauenburg. Commentant ses différents courriers, le Ministre confirme que Schauenburg a respecté les ordres et n'a en rien provoqué l'arrivée des Autrichiens. Les affirmations du commandant Pellizari, qui argue de « *menaces et de dispositions hostiles de la part des troupes françaises* » sont sans fondement. La situation est toute autre et leur arrivée était planifiée de longue date, déclenchée par le départ de Florent-Guyot. Quelles conclusions doit-on tirer de cette nouvelle situation ? Que faut-il répondre au général en chef en Helvétie qui demande de nouveaux ordres ? Schérer pèse ses mots, les ratures en attestent, et aborde cette épineuse question :

« (...) Je pense (...) que la solution de cette question est subordonnée aux circonstances et à la situation actuelle des armées. (...) quels sont nos moyens en cas de rupture avec l'Autriche pour agir avec supériorité et dès à présent tant en Helvétie qu'en Italie et sur le Rhin. »

Le rapport fait un état de la situation internationale modifiée ainsi que des forces de la République dans leur état actuel et dans celui qu'il devrait être dans les mois qui suivent (cf. chap. B.VI.1 supra). Les forces autrichiennes et impériales sont évaluées sur la base des renseignements fournis par Bacher et transmis par Schauenburg bien plus tôt à 100'000 hommes dont 40'000 derrière le Leck, comprenant 8'000 de cavalerie et 30'000 hommes de réserve en Bohême. En Souabe et jusqu'aux Grisons il les estime à 10 à 12'000 et d'un effectif équivalent dans le Tirol jusqu'à Bludenz. En Italie il y aurait aussi 100'000 Autrichiens.

Schérer affirme que l'archiduc Charles serait prochainement mis à la tête des troupes en Bohême, en Autriche et en Bavière. Quelle conclusion faut-il en tirer ? Schérer opte pour une solution prudente : ne pas bouger et demander à l'Empereur une explication sur l'entrée dans les Grisons.

Quelle que soit la décision, il faut en informer le commandant en chef de l'armée d'Helvétie :

*« Veuillez (...) me faire connaître la détermination que vous aurez jugé convenable de prendre à cet égard, afin de me mettre à portée de faire connaître vos intentions au général Schauenburg. »*⁶⁶⁴

Dans l'attente de la décision du Directoire, Schérer ordonne à Schauenburg de ne rien modifier à ses position et posture actuelles, conformément aux ordres de thermidor⁶⁶⁵.

Cette position défensive a aussi été celle du général Brune en Italie, comme nous l'apprend un échange entre les deux généraux qui a pour but de coordonner leurs efforts sur le versant sud des Alpes. La création de l'armée de Rome a affaibli la position de Brune au nord de l'Italie, mais il s'engage à relever les troupes au Tessin « sous quinze jours », moyennant l'accord préalable du gou-

⁶⁶³ BNU, MS 0.477/1320, 2 brumaire an 7 [23 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au citoyen Florent-Guyot, Résident de la République française près les Grisons*

⁶⁶⁴ ANP, AFIII 149/702/75 – SHAT, B 2 67 (brouillon), 3 brumaire an 7 [24 octobre 1798], Paris, *le Ministre de la guerre, Au Directoire exécutif*. Texte intégral en Annexe 1.14 infra.

⁶⁶⁵ SHAT, B 2 67, 7 brumaire an 7 [28 octobre 1798], Paris, *Le Ministre de la guerre, Au général Schauenburg, commandant en chef l'armée française en Helvétie*

vernement helvétique. Il renseigne Schauenburg sur la situation peu rassurante en Italie qui :

« (...) est toujours dans une situation pénible occasionnée par la mauvaise foi du Piémont, la Croisière des Anglais dans la Méditerranée et l'Adriatique, les préparatifs hostiles et fanatiques de Naples et la présence d'une armée autrichienne assez nombreuse. »⁶⁶⁶

Ce message confirme que les positions françaises, au nord comme au sud des Alpes, ne représentaient pas menace concrète. Les affirmations du Conseil de guerre grison sont des vues de l'esprit ne correspondant à aucune réalité concrète.

L'analyse de Schérer à l'attention du Directoire en devient d'autant plus crédible. C'est l'Autriche qui pousse à la réouverture du conflit, la France étant incapable, par sa faiblesse militaire, d'agir offensivement.

Il faut empêcher l'espionnage et surveiller de près ceux qui pourraient fournir aux Autrichiens des renseignements sur les positions des troupes françaises en Suisse. C'est le sens d'une démarche de Schauenburg contre l'arrivée de commissaires impériaux prévue à Schaffhouse, faite conjointement auprès du Directoire helvétique et du commandant de la place qui l'a informé que :

« (...) le Ministre plénipotentiaire que vous avez chargé de traiter avec les princes allemands possessionnés en Helvétie, l'avait prévenu de l'arrivée prochaine dans cette ville de 2 commissaires du prince-évêque de Constance. La connaissance que j'ai des procédés autrichiens ne me permet pas de douter que ces commissaires ne soient en même temps chargés de prendre des informations sur l'état de nos forces et d'en instruire leurs commettants.

La place de Schaffousen devant être le quartier général de l'avant-garde, me proposant moi-même de m'y établir suivant les circonstances, je ne puis qu'entrevoir les inconvénients les plus graves dans le séjour de ces espions titrés. Je vous prierai en conséquence, (...) de changer le lieu des négociations et de les fixer provisoirement à Stein, situé à l'extrémité des frontières. »⁶⁶⁷

Sans attendre la prise de position du Directoire, Schauenburg ordonne au commandant de place d'agir de suite, quitte à revenir en arrière en cas de décision contraire :

« Vous voudrez bien, (...) prévenir le citoyen Stotker, Ministre plénipotentiaire helvétique (...) que j'ai fait part au Directoire des inconvénients qui pourraient résulter du séjour à Schaffouse des commissaires impériaux et que je lui ai demandé instamment de fixer le lieu des négociations à Stein. Vous le prierez en conséquence de différer l'entrevue jusqu'à la réponse du Directoire ou de l'assigner provisoirement à Stein »⁶⁶⁸

Le nouveau dispositif de l'armée, une avant-garde, 2 divisions et une brigade détachée et qui manque toujours de généraux, est communiqué le 4 brumaire.

L'avant-garde, forte de 6 bataillons (la 14^e légère et la 100^e de ligne), le 7^e de hussards et 2 compagnies d'artillerie légère, dans le canton de Schaffhouse, est commandée par le général de brigade Ruby, secondé de l'adjudant-général Lauer.

La première division, forte de 12 bataillons (les 57^e, 76^e, 84^e et 109^e de ligne), du 12^e de chasseurs et d'une compagnie d'artillerie légère, est en première ligne entre Ragatz et Rheineck et en profondeur

⁶⁶⁶ BNUS, MS 0.483/184, 3 brumaire an 7 [24 octobre 1798], *Armée d'Italie, du quartier général de Milan, Brune, général en chef. Au général Schauenburg, général en chef de l'armée française en Helvétie*. Cette interdiction d'intervention est répétée dans un courrier ultérieur : « J'ai fait marcher depuis longtemps des troupes en Valteline pour garder les passages. D'après les instructions du Ministre, je ne peux pénétrer chez mes voisins qu'en cas d'hostilité. » BNUS, MS 0.483/189, 9 brumaire an 7 [30 octobre 1798], *Armée d'Italie, du quartier général de Milan, Brune, général en chef. Au général Schauenburg, général en chef de l'armée française en Helvétie*. Texte intégral en Annexe 1.14 infra.

⁶⁶⁷ BNUS, MS 0.477/1332, 3 brumaire an 7 [24 octobre 1798], *Zurich, [Schauenburg], Au Directoire helvétique*

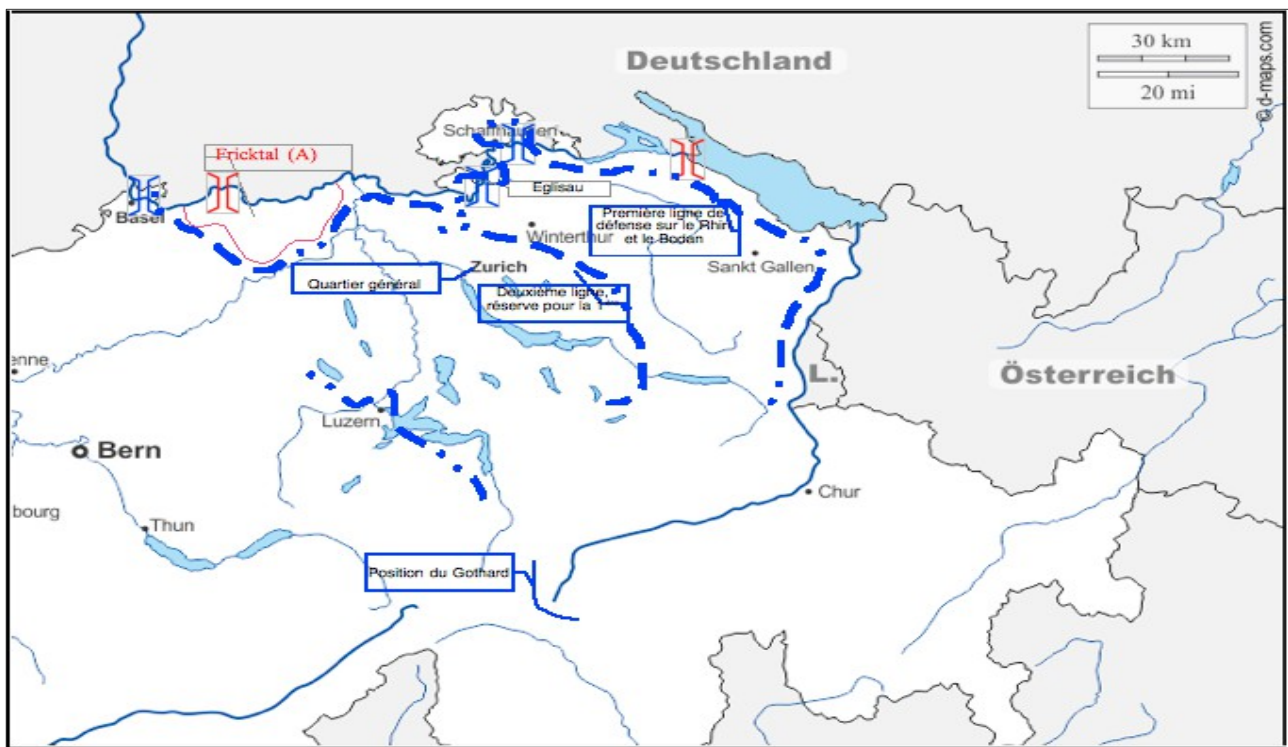
⁶⁶⁸ BNUS, MS 0.477/1330, 3 brumaire an 7 [24 octobre 1798], *Zurich, [Schauenburg], Au citoyen C..., commd' la place de Schaffousen*. Référence à BNUS, MS 0.477/1332, supra.

jusqu'à Saint-Gall, Zurich et Glaris, avec quartier-général à Schänis. Elle devrait être commandée par le général de division Ste-Suzanne, secondé par le général de brigade Lorge et l'adjutant-général Garabau.

La deuxième division, forte de 11 bataillons (les 37^e, 38^e, 103^e et 36^e de ligne), 8 escadrons de troupes montées (les 9^e et 11^e de dragons) et de 2 compagnies d'artillerie légère, se trouve sur les derrières, en un arc de cercle allant de Bâle à Thoune, longeant le Fricktal et passant par Soleure et Berne, avec un quartier-général à Aarau. Elle est commandée par le général de brigade Nouvion « *faisant les fonctions de général de division* », secondé par l'adjutant-général Demont « *faisant les fonctions de général de brigade* » et l'adjutant-général Meyer.

La brigade détachée, forte de 6 bataillons (les 44^e et 106^e de ligne) et d'une compagnie d'artillerie, est centrée de part et d'autre du Gothard, avec quartier-général à Schwytz. Ce « *corps de flanquement* » est commandé par le chef de brigade Mainoni⁶⁶⁹.

Carte N° 12 : Position de l'armée (fin octobre – début novembre 1798)



Pour le reste, il faut agir comme à l'ordinaire : tenter de se procurer les renseignements les plus nombreux et précis possible sur ce qui se passe dans les Grisons et l'Autriche voisine. Il donne à son subordonné les noms et localisations d'hommes de confiance à même de les fournir :

« 1° Le citoyen Bamberger à Vaduz et le maître de poste à Balzers (...) On pourrait se servir pour avoir de leurs nouvelles d'un homme du canton de Sentis, habitué à passer dans le *Sentis* Tyrol et dans les Grisons pour y vendre des marchandises. (...) »

2° Les citoyens Bous et Schiers à Reineck et le docteur Naef à Altstetten ont plusieurs relations dans les Grisons et ils sont très bien intentionnés. »⁶⁷⁰

N'étant pas dupe de la situation et convaincu que les Autrichiens agissent de même, il signale un homme dont il faut, au contraire, se méfier ou, si possible, transformer en « agent double ». Quelles que soient les démarches entreprises, la plus grande prudence s'impose :

⁶⁶⁹ SHAT, B 2 339/42, 4 brumaire an 7 [25 octobre 1798], *Armée française en Helvétie, Tableau par divisions de l'armée française en Helvétie à l'époque du 4 brumaire an sept.* [Au Ministre de la guerre et au Directoire exécutif]

⁶⁷⁰ BNUS, MS 0.477/1342, 4 brumaire an 7 [25 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au général Nouvion*

« (...) Franz Joseph Koch de Veldhais [Veltheim ?] fait de fréquents voyages dans les Grisons et à Altstetten pour vendre du sel. (...) le plus grand secret est nécessaire sur les personnes dont vous vous servirez, tant pour la continuation de leurs correspondances que pour leur sûreté. (...) éviter tout ce qui pourrait compromettre ces braves gens. »⁶⁷¹

C'est une sorte de « guerre du renseignement » qui se joue de part et d'autre d'un front qui n'ose pas encore dire son nom, tant que les négociations se poursuivent à Rastatt. Elle se mène de manière coordonnée avec l'armée postée dans la République cisalpine. Schauenburg annonce à Brune les régiments répartis dans les Grisons et leur proximité :

« Quelques rapports annoncent même que des troupes autrichiennes doivent passer dans l'Engadine, soit du Tyrol, soit de Coire pour occuper les montagnes de Bernina et de Maloggia, ce qui leur donnerait l'entrée de la Valteline. »⁶⁷²

Mainoni, chargé de transmettre ce message à Brune ou son successeur, est complimenté pour les renseignements fournis sur sa position et l'exécution de son ordre de mission avec la fermeture des passages alpins. Schauenburg l'informe que les Autrichiens se sont avancés vers le col de l'Oberalp. Leur force totale entrée dans le territoire est estimée à 3600 fantassins et 400 cavaliers. Pour l'aider à tenir sa position, il doit tirer de l'artillerie de l'arsenal urais pour renforcer son poste à Urseren, mais il ne peut compter sur aucun autre renfort tant qu'il n'a pas de nouveaux ordres lui-même :

« Aussitôt que j'aurai reçu des ordres du gouvernement pour mes opérations ultérieures et que je verrai que la reprise des hostilités devient inévitable et nécessaire, je vous ferai passer les renforts dont vous pourriez avoir besoin pour opérer avec succès. »⁶⁷³

Au nord du Gothard, il faut soigner les communications entre son aile gauche et l'aile droite de la première division, tenue par la 76^e de ligne. Comme Nouvion et Lorge, Mainoni doit aussi organiser un service de renseignements :

« (...) employer tous les moyens imaginables de trouver des personnes sûres que vous puissiez envoyer dans ce pays pour vous procurer ces renseignements. On vient de m'indiquer une voie par laquelle vous pourriez avoir des informations de ce qui se passe dans la vallée de Callma, Misono et à Rogoreto [Calanca, Misox et Rovereto ?]. Ce serait de vous adresser à un nommé Francisco Maria Ferrary, chirurgien à Rovoreto, excellent républicain, il serait un très bon correspondant pour nous à cet effet. Une maison de Bellinzona devrait se charger d'entretenir une correspondance active avec lui. Ce même Ferrari pourrait aussi s'informer de ce qui se passe au Val du Rhin et dans la vallée de Schaners [Schaan, FL]. Mais il faudrait bien vous garder de ne pas compromettre ce brave homme et employer toute la circonspection possible. S'il y avait à craindre que les papiers ou lettres fussent interceptées, alors les informations de bouche seraient préférables. Je me repose à cet égard sur votre prudence. Veuillez me tenir exactement instruit de tous les rapports qui pourraient vous parvenir. »⁶⁷⁴

La prudence est à placer au premier plan pour préserver les canaux de communication et surtout la sûreté des « sources ».

Une partie des informations sur les positions et forces autrichiennes vient des nombreux déserteurs arrivant en Suisse. Cette question apparaît en premier dans une lettre à l'ambassadeur d'Espagne en Suisse. L'ambassadeur se plaint de « vexations » qui auraient entaché le passage déserteurs autrichiens devenus des recrues embauchées par le capitaine Gugger en Suisse pour le régiment Müllimann au service d'Espagne. La plainte apparaît exagérée à Schauenburg qui parle d'excès de zèle

⁶⁷¹ Ibidem.

⁶⁷² BNUS, MS 0.477/1345, 4 brumaire an 7 [25 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au général en chef de l'armée d'Italie*. Cette lettre a été adressée chez Mainony pour la faire parvenir à destination.

⁶⁷³ BNUS, MS 0.477/1346, 4 brumaire an 7 [25 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au chef de b^{de} Mainony, à Airolo*

⁶⁷⁴ Ibidem.

dans l'exécution de l'un de ses ordres dont il prie l'ambassadeur de l'excuser.⁶⁷⁵

Les déserteurs ont deux options : soit ils entrent dans des régiments capitulés suisses au service d'autres puissances, soit ils sont déplacés à l'intérieur de la France où, on n'en doute pas, on fera tout pour en tirer tous les renseignements possibles et éventuellement à les engager au profit de la République. Schauenburg s'en sert lui-même de manière assez efficace :

*« Si ces déserteurs n'exagèrent point, il y a dans les environs de Coire 10'000 hommes et vers Belinzona et la frontière de la Valteline 20'000 hommes. Tout ce qu'il y a de sûr, c'est que dans les environs de Bellinzona, il y a les chasseurs du Loup, le régiment de Brambilla, le Corps franc de Michelovitz, dans la vallée d'Urseren le corps franc de Julai et derrière eux le régiment de Caprara. »*⁶⁷⁶

Bacher, qui tient ses informations de première main depuis Ratisbonne siège de la Diète de l'Empire germanique, informe Schauenburg des mouvements des troupes de l'Empire. Il est question du remplacement des régiments wallons, 7000 hommes, par des régiments allemands plus complets. Ce remplacement permet aux Autrichiens de porter leur force à 15'000 hommes à proximité des Grisons. Le général Staader a rassuré

*« (...) il y a 8 jours le ministre impérial à Ratisbonne que l'occupation du pays des Grisons par les Autrichiens n'aurait aucune suite. »*⁶⁷⁷

Bacher se permet de douter de la pertinence du choix des Grisons. Ils le regretteront bientôt car les soldats vivent et vivront sur le dos des habitants.

Schauenburg adresse copie à Paris pour informer sur le renforcement de la menace et ajoute au message de Bacher ses réflexions personnelles qui attestent d'une connaissance approfondie de la question des Grisons, de ses relations avec l'Autriche et des démarches occultes des frères Salis de Marschlins auprès des délégués autrichiens lors des négociations menant au traité de Campo-Formio. L'occupation militaire des Ligues Grises serait l'aboutissement logique d'une politique menée de longue date par le clan Salis. La menace militaire contre la France et ses républiques soeurs augmente fortement par l'envoi du général Bellegarde depuis Vienne et les mouvements dirigés par le général Staader entre Friedberg, Landsberg et le Haut du Bodan qui fait remettre en état des fortifications pour éviter d'être coupé de ses arrières.

Si Schauenburg imagine qu'en cas de reprise de la guerre, la France devrait porter son attaque sur le sud de l'Allemagne pour couper les arrières des Autrichiens, il détaille aussi ce qui se passe directement face à ses troupes citant les noms des corps, leurs positions et leurs destinations selon une lettre de Nouvion :

« (...) il me fait connaître les mouvements qu'ont fait les Autrichiens depuis le 8 du courant [29 octobre] et la quantité de troupes cantonnées en avant d'Imenstadt, savoir à Treiler, Simerberg, le Scheidegg trois bat^{ons} d'inf^{rie}, Walley et Varasdins, à Brégentz et environs. Le rég^t Neugebauer sous les ordres du colonel St.-Julien sur les frontières le long du Rhin, un régiment d'inf^{rie} Savadin arrive depuis le 9. Ils ont établi de nouveaux postes à l'embouchure du lac de Constance et au-dessous de Rheineck et ont renforcé les autres de la moitié. Le colonel St.-Julien a mis en réquisition tous les bateaux de Brégentz et ceux qui se trouvent le long de la rive du lac pour les avoir à sa disposition. On suppose que c'est pour porter des troupes à

⁶⁷⁵ BNU, MS 0.477/1399, 12 brumaire an 7 [2 novembre 1798], [Schauenburg], *Au ch^{er} De Caamano, ambassadeur d'Espagne en Helvétie*

⁶⁷⁶ SHAT, B 2 68, 14-16 brumaire an 7 [3 novembre 1798], *Résumé des différents rapports concernant les forces et mouvements des Autrichiens en Grisons qui depuis le 14 du courant sont parvenus au général en chef*

⁶⁷⁷ SHAT, B 2 68, 13 brumaire an 7 [3 novembre 1798], *Ratisbonne, Le chargé d'affaires de la République française près la Diète de l'Empire germanique, Au général Schauenburg, commandant en chef l'armée française en Helvétie*

Constance. »⁶⁷⁸

Le gouvernement suisse est informé sommairement de l'évolution de la situation sur ses frontières orientales pour l'engager à prendre sa part dans la défense contre l'ennemi commun :

*« Ces divers mouvements et l'envoi du général Bellegarde sur la frontière des Grisons montrent évidemment le dessein qu'a le cabinet de Vienne de faire de grands effets de ce côté, de s'ouvrir un passage en Italie par la Valteline et de pénétrer peut-être en Helvétie, si l'infériorité du nombre de troupes françaises et l'inaction des Helvétiens lui donnait quelque espérance de succès. »*⁶⁷⁹

Les informations parvenues à Schauenburg sont transmises par Schérer au Directoire. Il confirme les effectifs autrichiens et la mise en marche de 30'000 hommes depuis la Bohême en Bavière, et de là vers la Souabe, le Bodan, le Tyrol et les Grisons.

*« Ils ignorent jusqu'ici si leur destination est pour le Tyrol, l'Italie, les frontières de la Suisse ou le Rhin.(...) Les officiers ont reçu l'avertissement d'envoyer sur les derrières en Autriche et en Bohême leurs femmes, enfants de même que les gros bagages, ce qui ne se pratique ordinairement qu'en temps de guerre. »*⁶⁸⁰

Conclusion de Schérer : l'Autriche se prépare activement à la reprise de la guerre. Le « Bulletin de Raitsbonne » du 5 brumaire soutient son propos en disant que 30'000 hommes partis de Bohême :

*« (...) ont reçu l'ordre de se rendre dans le cercle de Bavière pour y remplacer les 30'000 hommes du contingent de l'Autriche à l'armée de l'Empire, lesquels se portent par différentes routes sur les frontières de la Souabe et du Tyrol, et vers le haut du lac de Constance. »*⁶⁸¹

Un autre signe est transmis par Schauenburg au Directoire helvétique : une violation du territoire par les troupes autrichiennes :

*« (...) le village de Ramseim [Ramsen SH] faisant partie du canton de Schaffhausen et situé en avant de Stein, se trouve assujéti à un passage de troupes autrichiennes. J'attendrai, (...) pour le faire occuper que vous veuillez bien me faire savoir si ce titre est fondé. Je désirerais fort qu'il en fût autrement ou que vous puissiez lever les difficultés, attendu qu'il est militairement utile que ce village soit occupé. »*⁶⁸²

Les demandes de toutes sortes des commandants locaux ne sont accordées que selon les nécessités stratégiques. La sûreté et la rapidité des communications est essentielle :

*« J'aurais désiré, (...) accéder à la demande que vous me faites de vous établir à Alstetten mais il me semble que Sargas est un point beaucoup plus favorable pour recevoir des nouvelles des Grisons et pour communiquer avec moi. Vous avez lieu d'ailleurs d'être tranquille sur votre gauche au moyen du commandant que j'ai établi à Rhineck. »*⁶⁸³

Le versant nord du Gothard, sous la responsabilité de Mainoni, reçoit des renforts en artillerie de l'arsenal de Lucerne. Son inventaire a été adressé à Schauenburg⁶⁸⁴. Le chef de brigade est informé séance tenante, suite à sa demande faite quatre jours plus tôt qu'il reçoit à Altdorf 2 pièces de 4, 2 pièces de 3 avec leurs caissons et canonnières ainsi que des caissons de munitions d'infanterie depuis

⁶⁷⁸ BNUS, MS 0.477/1405, 14 brumaire an 7 [4 novembre 1798], [Schauenburg], *Au C^{en} Schérer, M^{re} de la g^{re}*. Texte intégral en Annexe 1.14 infra.

⁶⁷⁹ BNUS, MS 0.477/1407 – SHAT B 2 68 – ASHR, Vol. III, p.35, 14 brumaire an 7 [4 novembre 1798], *Zurich*, [Schauenburg], *Au D^{re} exécutif helvétique*

⁶⁸⁰ ANP, AFIII 149/702/118, 17 brumaire an 7 [7 novembre 1798], *Paris, Le Ministre de la guerre, Au Directoire exécutif*

⁶⁸¹ Ibidem.

⁶⁸² BNUS, MS 0.477/1437, 17 brumaire an 7 [7 novembre 1798], [Schauenburg], *Au D^{re} exécutif helvétique*

⁶⁸³ BNUS, MS 0.477/1354, 6 brumaire an 7 [27 octobre 1798], *Zurich*, [Schauenburg], *Au général Nouvion*

⁶⁸⁴ BNUS, MS 0.477/1371, 9 brumaire an 7 [30 octobre 1798], *Zurich*, [Schauenburg], *Au citoyen Debray, comd^e à Lucerne*

l'arsenal de Lucerne. Des envois similaires iront à Schwytz.⁶⁸⁵

Une information concernant les vellétés offensives de l'Autriche est transmise par Talleyrand à Schérer. Elle vient d'un diplomate français en poste à Munich ayant reçu des renseignements provenant du quartier général de Friedberg :

« (...) les troupes autrichiennes, cantonnées sur les bords du Lech, ont ordre de se tenir prêtes à passer cette rivière et à pénétrer en Souabe. L'exécution de ce mouvement doit avoir lieu aussitôt qu'on aura été informé que les hostilités sont commencées dans le pays des Grisons. (...) les Autrichiens depuis leur entrée à Coire s'occupent de pratiquer des intelligences dans l'intérieur de la République helvétique, et qu'ils comptent, en cas de guerre, sur des troubles partiels mais très sérieux dans plusieurs cantons.

M^r le g^{al} d^{on} de Stader, (...) s'explique à ce sujet d'une manière si positive que j'ai cru devoir donner une attention particulière aux renseignements qui m'ont été fournis, et que je les ai transmis au citoyen Bignon, secrétaire de légation à Bâle. »⁶⁸⁶

Au même moment, un certain Jean Haag ou Haas, renseigne le Directoire parisien sur le passage des Schöllenen et sur la menace que représente la présence des Autrichiens dans les Grisons. Il parle du « trou d'Uri », premier tunnel routier construit en 1708 sur une route transalpine, d'une longueur de 64 mètres que les troupes impériales pourraient boucher si elles s'emparent de la vallée d'Urseren. Une telle opération est à prévenir à tout prix car elle ouvrirait leur route vers l'Italie par le col de la Furka puis par Brigue, le Simplon à Turin.

Haag estime les effectifs nécessaires en hommes et canons pour tenir cette position : dès le col de l'Oberalp, où, selon lui, 300 à 400 hommes pourraient bloquer le passage de troupes allant jusqu'à 80 à 100'000 hommes ! Quant au trou d'Uri, 50 hommes devraient suffire à tenir la position. Il énumère enfin les effectifs nécessaires pour contrôler le passage du Gothard : 200 hommes et 2 pièces d'artillerie. Pour assurer la sécurité des troupes, il préconise de désarmer les habitants d'Urseren et Hospental parce qu'ils sont catholiques... C'est un curieux document, conservé à Vincennes et accompagné du texte suivant :

« Jean Haas a l'honneur de vous présenter les observations ci-dessus dictées par son attachement aux principes de la liberté et son dévouement à la prospérité des armes de la République. (...) Il espère que vous voudrez bien rendre justice au motif qui l'a fait agir et louer son zèle. »⁶⁸⁷

Aucune autre information sur le document, on ignore si le Directoire ou Schérer en ont fait usage. C'est peu probable : les officiers sur place sont en mesure d'évaluer la valeur de ce passage, surtout Mainoni, originaire du pays. Haag estimait qu'il fallait 6 pièces d'artillerie pour défendre la vallée d'Urseren et ses débouchés. Mainoni a les 3 pièces de Lucerne pour tenir le versant nord du Gothard et ne peut en avoir plus. Les munitions manquent pour des pièces plus nombreuses :

« (...) et l'artillerie est peu nécessaire dans les autres positions en deçà du Gothard. »⁶⁸⁸

Rapinat félicite Schauenburg d'avoir agi et qu'il continue d'agir selon les ordres de manière :

« (...) entièrement conforme au voeu du gouvernement, selon ce qu'il appert par la lettre du Ministre et ce qui doit vous causer d'autant plus de satisfaction, est de ce que vous ayez prévu en quelque sorte la réponse que le retour du courrier vous a transmise. »⁶⁸⁹

⁶⁸⁵ BNUS, MS 0.477/1372, 9 brumaire an 7 [30 octobre 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Mainony, chef de brigade*

⁶⁸⁶ SHAT, B 2 67, 10 brumaire an 7 [31 octobre 1798], *Munich, Extrait d'une lettre du chargé d'affaires de la République française, Pour extrait conforme*, [signé :] Talleyrand

⁶⁸⁷ SHAT, B 2 68, 11 brumaire an 7 [1 novembre 1798], *Paris, rue Thomas de l'hiver, maison Marigny N° 244, Jean Haag, Au Directoire exécutif*. Texte intégral en Annexe 1.14 infra.

⁶⁸⁸ BNUS, MS 0.477/1394, 12 brumaire an 7 [2 novembre 1798], *Zurich*, [Schauenburg], *Au citoyen Mainony, à Erolo*

⁶⁸⁹ BNUS, MS 0.484/6, 13 brumaire an 7 [3 novembre 1798], *Berne, Le commissaire du gouvernement près l'armée de la République française en Helvétie, Au citoyen Schauenburg, général en chef de la même armée*

La menace autrichienne devient de plus en plus sérieuse selon les informations qui lui parviennent. Les renforts approchent et les 20'000 hommes de Bellegarde sont en appui, Staader concentre :

« (...) ses forces entre Friedberg, Landsberg et le Haut-lac de Constance. (...) les Autrichiens construisent des redoutes et des retranchements sur plusieurs points de la frontière des Grisons, et notamment sur la partie du Rhin voisine du Rhintal à Balzers. »⁶⁹⁰

Vue de Paris, en tenant compte du préavis du comité militaire au Ministre, la situation au nord des Alpes se présente comme suit : une offensive pourrait tenter un mouvement offensif depuis le Brisgau et le Fricktal sur le flanc gauche et les derrières de l'armée d'Helvétie, avec Bâle et Berne pour objectif. Il ne serait dangereux que si les opposants suisses lèvent la tête, mais tant que les Français tiennent Schaffhouse et Bâle une telle offensive demeurerait précaire. Dans cette hypothèse, l'armée de Mayence doit venir en renfort et il faut examiner comment renforcer la tête de pont de Bâle :

« (...) il serait bon d'examiner si, pour tirer le meilleur parti de ce dernier point, il ne serait pas utile de le fortifier. (...) Dans ce cas là, toutes vos inquiétudes sur votre gauche devraient cesser et vous n'auriez plus qu'à vous occuper de votre front d'attaque dont la gauche se trouve à Rheineck près du lac de Constance et la droite au mont St. Gothard et dans le Valais. »⁶⁹¹

L'idée de Schauenburg de disposer des troupes à Bâle se trouve sérieusement confortée, ce qui est intéressant dans les discussions à ce sujet avec les autorités helvétiques, tant locales que nationales. Le Rheintal ne doit pas être négligé pour autant à cause des mouvements et contremarches des Autrichiens :

« Le général Auffenberg, qui commande dans le pays des Grisons, se tient chez le résident autrichien, le baron de Cronthal. »⁶⁹²

Plus que les Autrichiens, les conditions météorologiques commencent à rendre les positions plus difficiles à tenir dès que les chutes de neige commencent. Les ravitaillements peinent à arriver, pas seulement au sud du Gothard, les communications sont plus difficiles, les troupes ont froid et sont insuffisamment équipées pour passer l'hiver dans des régions aussi élevées. Les rations accordées aux unités les plus éloignées au fond des vallées sont augmentées. Les postes doivent y être renforcés, ne pouvant compter sur l'appui des autres, bloqués aussi par les neiges. Il faut des habits et capotes pour protéger les hommes.

« Les neiges continuent, les passages s'embarrassent et les troupes (...) sont exposées à ne plus recevoir de mes ordres ou de secours de l'armée en cas d'hostilités. (...) Les mêmes considérations rendront plus pénibles la situation d'une partie de l'armée. (...) Cet état de choses me force à vous réitérer la demande d'un prompt versement dans les magasins de l'armée d'habillement et de capotes (...)»⁶⁹³

Peu de renseignements parviennent des Grisons. Schauenburg espère que l'augmentation des troupes autrichiennes y exaspèrera les habitants. Les conditions hivernales sont si pénibles que certaines troupes quittent leur positions d'altitude pour se réfugier dans des secteurs au climat moins rude. C'est contraire aux ordres, la vigilance reste de mise et Schauenburg le rappelle, prenant des mesures pour adoucir les rudes conditions de vie des soldats :

« (...) j'ai les raisons les plus fortes pour vous prier de vouloir bien rétablir sur le champ les

⁶⁹⁰ BNUS, MS 0.477/1404 – SHAT, B 2 68, 14 brumaire an 7 [4 novembre 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au D^{re} exécutif de la R^{que} helvétique française*

⁶⁹¹ SHAT, B 2 68, 15 brumaire an 7 [5 novembre 1798], Paris, *Le Ministre de la guerre, Au général Schauenburg, commandant en chef l'armée d'Helvétie, à Zurich*

⁶⁹² SHAT, B 2 68, 14-16 brumaire an 7 [3 novembre 1798], *Résumé des différents rapports concernant les forces et mouvements des Autrichiens en Grisons qui depuis le 14 du courant sont parvenus au général en chef*

⁶⁹³ BNUS, MS 0.477/1512 – SHAT, B 2 68, 26 brumaire an 7 [16 novembre 1798], [Schauenburg], *Au C^{en} Schérer, M^{re} de la g^{re}*

*postes que vous avez changé et de les faire tenir aussi longtemps que cela sera physiquement possible. Je consens à ce que ces postes reçoivent, s'il le faut, un supplément de ration et de l'eau de vie. Je vous autorise à l'ordonner. »*⁶⁹⁴

Les informations concernant les effectifs, les emplacements des parcs d'artillerie ou les déplacements de l'archiduc Charles dans le secteur allant du nord du Bodan jusqu'aux Grisons continuent d'affluer et sont transmises quotidiennement à Paris⁶⁹⁵. On évalue à 11'000 fantassins et 1000 cavaliers passés par le Saint-Luzisteig dans les Grisons. Leurs emplacements, avec leurs noms et effectifs sont précisés. Une remarque concerne les relations entre troupe et civils « *extrêmement bigots* », auprès de laquelle les prêtres jouent leur partition contre-révolutionnaire, même dans le Vorarlberg où on arme la population :

*« (...) des seigneuries de Vorarlberg [qui] penchent assez pour la liberté, mais malgré cela ils n'aiment pas les Français et ne sont bien disposés à les recevoir comme des amis, (...) »*⁶⁹⁶

Les emplacements des magasins de vivres et de munitions sont proches du secteur d'engagement, notamment à Bregenz. En de nombreux endroits on signale la construction de fortifications de campagne et le terrain est dégagé pour assurer une bonne vue sur les positions françaises. Cela va jusqu'à la construction d'une route de Sankt-Anton à Montafon à coups de mines. Les rapports sont accompagnés d'un bref commentaire complémentaire :

*« Il paraît d'ailleurs que ce chemin auquel ils font travailler est destiné à une retraite dans le cas où ils seraient forcés dans le Pays des Grisons. »*⁶⁹⁷

Ces informations renforcent les certitudes sur les intentions de l'Autriche. D'autres renseignements permettent à Schauenburg de démontrer que la réputation de correction des soldats autrichiens, opposée aux exactions imputées aux Français, est sans fondement vu des Grisons :

*« (...) on s'y plaignait de leurs vexations et particulièrement des atteintes portées aux propriétés des patriotes réfugiés. »*⁶⁹⁸

Le gouvernement français n'a pas d'autres forces disponibles pour renforcer l'armée d'Helvétie pour faire face à cette situation nouvelle. La subordination des troupes au sud du Gothard a été réglée (cf. chap. B.VI.3.4 infra), les forces que Schauenburg y a envoyées ne peuvent être remplacées au nord :

*« Nous sommes dans une circonstance où il faut faire le plus possible avec peu. Mais cet état de choses ne sera pas de longue durée et j'ai tout lieu d'espérer que bientôt il me sera possible de renforcer les trois armées d'Italie, d'Helvétie et de Mayence. »*⁶⁹⁹

Ainsi apparaissent les difficultés auxquelles le Directoire doit faire face : la conscription se heurte au mieux à un manque d'enthousiasme, au pire à une franche opposition.

Les troupes bougent peu au cours de cette période. Au niveau du commandement de la division Nouvion un changement intervient, imposé par la maladie du général. Le général de division Xaintrailles⁷⁰⁰, nouvellement arrivé à l'armée, doit y assurer la relève et il doit commander depuis Alts-

⁶⁹⁴ BNUS, MS 0.477/1527, 27 brumaire an 7 [17 novembre 1798], [Schauenburg], *Au général Nouvion*

⁶⁹⁵ Rapport du 28 brumaire an 7 [18 novembre 1798]

⁶⁹⁶ Rapport du 29 brumaire an 7 [19 novembre 1798]. L'ensemble de ces informations est conservé en bloc, couvrant la période du 28 au 29 brumaire an 7 [18 au 19 novembre 1798] sous SHAT, B 2 68, *Suite des rapports sur les Autrichiens et les Grisons*

⁶⁹⁷ BNUS, MS 0.477/1537 – SHAT, B 2 68, 30 brumaire an 7 [20 novembre 1798], [Schauenburg], *Au M^{re} de la g^{re}*

⁶⁹⁸ BNUS, MS 0.477/1536 – SHAT, B 2 68, 30 brumaire an 7 [20 novembre 1798], [Schauenburg], *Au Citoyen Schérier, M^{re} de la g^{re}*

⁶⁹⁹ SHAT, B 2 68, 2 frimaire an 7 [22 novembre 1798], *Paris, Le Ministre de la guerre, Au général Schauenburg, commandant en chef l'armée française en Helvétie*

⁷⁰⁰ Charles Antoine Dominique **Xaintrailles**, * à Wesel, le 17 janvier 1763, † le 13 mai 1833 à Paris. Sous-lieutenant le 20 juin 1779, général de brigade le 8 mars 1793, général de division le 30 mai 1796. Remis en activité le 14 août

tetten, bien centré, le secteur allant de Glaris à droite à Saint-Gall à gauche, fort de 9 bataillons :

« (...) le général Nouvion. (...) vous remettra les renseignements nécessaires sur sa position, l'adjud' gén^{al} Garabuau sera sous vos ordres. »⁷⁰¹

La division qu'il commandait depuis son arrivée est confiée à nouveau à Lorge. Elle a été diminuée de 2 bataillons, envoyés en renfort au sud du Gothard, allègement du dispositif rendu possible par le peu de troupes autrichiennes en face. La charge d'entretien des troupes s'en trouve allégée pour les cantons de Bâle et d'Argovie.

Côté autrichien, on signale l'établissement de magasins importants en Forêt Noire, à l'abbaye de St.-Blaise et l'arrivée prochaine de 1500 hommes de cavalerie autrichienne dans le Fricktal. Ces informations du Préfet national argovien sont transmises à Schérer⁷⁰². Le Préfet est remercié pour leur transmission et invité à poursuivre cette activité de renseignement :

« (...) vous m'obligerez beaucoup de me les communiquer de suite et vous rendrez en même temps un service à votre patrie. »⁷⁰³

Le Préfet est soutenu après avoir subi les insurrections locales contre la levée de la milice décrétée par le Directoire helvétique (cf. chap. B.VI.6 infra). Dans le canton voisin de Bâle, la garde locale est mise en activité, en collaboration avec le commandant de place français :

« Si la garde bâloise prenait part au service extérieur, ce serait de faire voir une portion des citoyens helvétiques prête à défendre l'intégralité de son territoire et sa nouvelle constitution »⁷⁰⁴

La position de la ville de Bâle, et surtout de sa partie Petit-Bâle, a une signification stratégique majeure. Tête de pont pour la France sur la rive droite du Rhin, sa perte signifierait une entrée rapide sur le sol national français et une menace directe pour la place forte d'Huningue, vitale dans le dispositif militaire de la France face à l'Empire. Cette importance n'a pas échappé à Schauenburg, familier de la région. Il y a envoyé son chef de génie, le chef de brigade Andréossi. Cet envoi anticipe la question posée par Schérer dans sa lettre du 15 brumaire [5 novembre] et y répond de manière très détaillée dans un rapport daté des 4 et 5 frimaire. De ce rapport il faut retenir l'importance qu'il revêt aux yeux d'Andréossi :

« La position du Petit Bâle réunit tous les avantages possibles pour en faire une place qui assurera la communication avec l'Empire et rendra inutiles les efforts qu'on serait tenté de faire pour nous la disputer. Et si ce poste est emporté, jamais l'ennemi ne pourra y tenir, ni profiter de cette communication s'il n'est pas maître des deux rives du Rhin, ainsi que de la place d'Huningue. »⁷⁰⁵

Il préconise les fortifications à établir au Petit-Bâle pour tenir solidement cette tête de pont reliée par un solide pont de pierre à la rive gauche et au coeur de la ville de Bâle. Sa position dans le coude du Rhin en permet facilement la défense depuis la rive gauche. L'officier du génie évalue les fortifications existantes, en bon état mais améliorables. La ceinture fortifiée est assez ancienne, il faut en renforcer certaines parties, des maisons proches devraient être démolies et des arbres coupés en cas d'attaque ennemie. Il passe en revue en détail les fortifications de campagne à construire pour renforcer l'existant. Quelques lunettes sont nécessaires pour assurer les flanquements. Il en prévoit 3

1798, passe à l'armée d'Helvétie, y reste en 1799, accusé d'exactions en Valais, acquitté le 28 avril 1801.

⁷⁰¹ BNUS, MS 0.477/1581, 4 frimaire an 7 [24 novembre 1798], [Schauenburg], *Au général Xaintrailles*

⁷⁰² BNUS, MS 0.477/1586 – SHAT, B 2 68, 4 frimaire an 7 [24 novembre 1798], [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre*

⁷⁰³ BNUS, MS 0.477/1587, 4 frimaire an 7 [24 novembre 1798], [Schauenburg], *Au Préfet n^{al} du canton d'Argovie*

⁷⁰⁴ BNUS, MS 0.477/1596, 4 frimaire an 7 [24 novembre 1798], [Schauenburg], *A l'adjud'-g^{al} Pélissard*

⁷⁰⁵ SHAT, B 2 68, 4-5 frimaire an 7 [24-25 novembre 1798], *Au quartier général de Zurich, le chef de brigade, commandant en chef l'arme du génie. Mémoire concernant les ouvrages de fortification à exécuter au Petit Bâle pour appuyer la gauche de l'armée française en Helvétie*. Texte intégral en Annexe N° 7 infra.

ou 4, ainsi que 2 redoutes pour renforcer le dispositif. Il suffit d'une construction en terre et gazon, avec des ouvertures pour y placer les pièces nécessaires. La proximité du Rhin devrait en faciliter l'inondation des fossés. Il va jusqu'à envisager la réalisation d'un véritable camp retranché en avant du Petit-Bâle dont il détaille toutes les dimensions. Pour rendre encore plus difficile l'approche, si le temps est laissé aux travaux, il prévoit l'inondation en avant du camp par un détournement de la Wiese qui se jette dans le Rhin, rendant toute approche « *très difficile pour ne pas dire impossible* ». Convaincu du bien fondé des propositions de son chef du génie, Schauenburg les transmet à Schérer qui avait suggéré cette étude⁷⁰⁶ deux décades plus tôt. Reste à savoir si les Suisses paient ou :

« (...) *s'il conviendra d'employer nos troupes à cette construction en leur accordant une indemnité qui serait à la charge de la République. Dans ce cas, veuillez assigner des fonds pour cet objet. Dans le premier cas, les travaux éprouveraient bien des lenteurs.* »⁷⁰⁷

Le principe d'efficacité montre que les troupes françaises devraient réaliser les travaux. Il y a peu d'espoir pour Schauenburg d'obtenir un soutien financier concret et rapide des autorités helvétiques.

Schauenburg, qui transmet fidèlement les informations concernant les Autrichiens au Ministre de la guerre, ne pense pas à une ouverture du conflit avant le printemps car on manquerait de ravitaillements et :

« *On parle même de rentrer le quartier général en le transférant à Freysingen, parce que l'archiduc Charles aime à se trouver dans le voisinage de Munich où il y a spectacle.* »⁷⁰⁸

L'attaque ne semble pas proche, mais il faut se méfier de tout ce qui ressemble à un Autrichien ou à l'un de ses amis. C'est le sens du message au commandant du secteur de Schaffhouse. Il peut certes y déplacer les troupes d'un lieu à un autre de gré à gré avec le Préfet national selon les besoins et possibilités, mais il faut surtout avoir l'oeil sur les Autrichiens qui viennent en nombre. Il doit chercher adroitement à les dissuader de venir, sous réserve d'urgences :

« (...) *attendu que les visites, fréquentes de leur part, quoique nous ne soyons pas en guerre avec l'Empereur, pourraient dans les circonstances actuelles, donner lieu à des bruits absurdes qui cependant ne manqueraient pas de s'accréditer dans l'armée.* »⁷⁰⁹

Le lendemain, un bulletin d'informations part de Zurich à Paris concernant les troupes postées en Souabe et Bavière. Leur nombre estimé est supérieur aux 30'000 annoncés. Schauenburg ajoute que ces troupes sont très dispersées et que cela laisse présager un hiver tranquille, sauf imprévu. Il est dans l'incapacité de fournir des renseignements précis sur ce qui se passe aux Grisons, le Gothard étant fermé par les neiges et ayant tué plusieurs ordonnances françaises. En post scriptum, il nomme les régiments postés en avant de Schaffhouse et ajoute :

« *Chaque fantassin est muni de 50 cartouches à balles. L'état-major du régiment de Vrizer est à Stockach où il y a un parc considérable de canons et de munitions.* »⁷¹⁰

Le même jour, Schauenburg répond à une demande du Directoire du 4 brumaire par un rapport de situation détaillé de l'armée dont il se prépare à passer le commandement à son successeur. Cet état passe en revue toutes les questions relatives aux effectifs – 29'386 hommes présents sous les armes et les 16'000 à 20'000 réquisitionnaires et conscrits attendus – aux approvisionnements, positions occupées, finances. Répondant à l'épineuse question du Directoire de la date à laquelle l'armée

⁷⁰⁶ SHAT, B 2 68, 15 brumaire an 7 [5 novembre 1798], Paris, *Le Ministre de la guerre, Au général Schauenburg, commandant en chef l'armée d'Helvétie, à Zurich*

⁷⁰⁷ BNUS, MS 0.477/1607, 5 frimaire an 7 [25 novembre 1798], [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre*. Texte intégral en Annexe 7 infra.

⁷⁰⁸ SHAT, B 2 68, sans date attaché à la lettre BNUS, MS 0.477/1612 du 6 frimaire an 7 [26 novembre 1798], *Suite des renseignements sur les Autrichiens*, [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre*

⁷⁰⁹ BNUS, MS 0.477/1622, 7 frimaire an 7 [27 novembre 1798], [Schauenburg], *Au G^{al} Ruby*

⁷¹⁰ SHAT, B 2 68, 8 frimaire an 7 [28 novembre 1798], *A Zurich, le général en chef, Au citoyen Schérer, Ministre de la guerre, Pour lui seul*

pourrait partir en campagne, Schauenburg envisage les options offensive et défensive.

Si les subsistances sont prêtes dans l'immédiate proximité de la frontière et qu'une offensive se fait sur le sud de l'Allemagne, il n'y aurait que les inconvénients d'une campagne d'hiver. Au Tirol s'y ajouteraient les obstacles posés par le terrain montagneux, augmentés encore par le manque total de ressources locales en vivres et ceux des voies de communication bouchées par les neiges. Aux Grisons ce serait encore plus difficile.

Comme il est impossible de dégarnir l'Helvétie de troupes, il faudrait un renfort pour la porter à 50'000 à 60'000 hommes, à quoi la conscription devrait suffire. Mais il estime à trois mois le temps nécessaire à armer, habiller, équiper et instruire les conscrits. Il est illusoire de compter sur le renfort des 6 demi-brigades auxiliaire helvétiques :

*« La levée d'une armée nouvelle exigera d'ailleurs un délai plus long que le complément de l'armée française. Toutes ces considérations semblent donc mener jusqu'au printemps l'époque où l'armée d'Helvétie pourra agir offensivement. »*⁷¹¹

Pour la défensive, les obstacles mentionnés pour le terrain seraient les mêmes pour les Autrichiens et un renfort de 6000 hommes suffirait, sous réserve de l'évolution des effectifs des agresseurs.

Les conditions hivernales rendent le général assez optimiste pour passer le gros de l'hiver dans une situation stable et calme. Il insiste sur l'absolu besoin de garantir la livraison des habillements, équipements et approvisionnements en vivres et en poudres et munitions, sans parler de la question des finances, les soldes n'étant pas assurées pour le mois à venir ! Il manque pour le mois en cours encore 650'000 livres, la moitié du budget mensuel de l'armée, estimé à 1'284'785#85c.

Dans son information à Schérer sur l'organisation du dispositif autour du Gothard, il précise :

*« Un bataillon et deux compagnies de grenadiers chargés de la défense du débouché de Dissentis vers Urseren occupent la vallée d'Urseren. 3 compagnies de grenadiers sont placées au débouché de Tasaletz à Stoeg, peu praticable en hiver. Un bataillon, placé entre ces deux postes est à portée de soutenir l'un et l'autre, et deux ba^{ons} en avant d'Aldorf sont à portée de secourir toutes les troupes en avant d'elles et de lier par le Schachenthal avec les troupes stationnées à Glaris. Je destine le commandement de ces troupes au g^{al} Lecourbe qui arrive prochainement à l'armée et à qui sa réputation doit faire donner de la confiance. Ces dispositions, citoyen Ministre, me paraissent devoir rassurer sur la conservation des postes de Bellinzona et d'Urseren et sur la communication de la Suisse avec l'Italie par le Gothard. »*⁷¹²

C'est cette position générale que reprend Masséna à son arrivée en Suisse.

B.VI.3.4 : Les troupes dans les cantons de Bellinzone et de Lugano, armée d'Helvétie ou d'Italie ?

Les troupes au sud du Gothard posent un problème majeur à Schauenburg par la difficulté des communications par le col à l'entrée de l'hiver, l'impossibilité d'y acheminer de l'artillerie et des vivres. Est-il pertinent de maintenir ces troupes sous le commandement et dans les effectifs de l'armée d'Helvétie ou faut-il les passer sous les ordres de celle d'Italie ?

Schauenburg a demandé à Brune de bien vouloir couvrir le versant méridional du col avec ses troupes. Brune trouve la proposition pertinente mais a demandé une autorisation formelle de la part des autorités helvétiques. Elle est transmise par Schauenburg le 10 brumaire [31 octobre] :

« Le général en chef de l'armée d'Italie demande, (...) que vous l'autorisiez à faire occuper par des troupes sous ses ordres cette partie du territoire helvétique. Veuillez m'adresser cette autorisation que les considérations ci-dessus vous engageront sans doute à ne pas refu-

⁷¹¹ Masséna franchit le Rhin le 6 mars 1799. BNUS, MS 0.478/1625 – SHAT, B 2 68, 8 frimaire an 7 [28 novembre 1798], [Schauenburg], *Au D^{re} français*, Texte intégral en Annexe 1.14 infra.

⁷¹² BNUS, MS 0.478/1635 – SHAT, B 2 68, 9 frimaire an 7 [29 novembre 1798], [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre*

ser. »⁷¹³

Schauenburg n'a pas attendu pour resserrer son dispositif dans le secteur. Il approuve les positions de Mainoni qui bénéficie d'une connaissance locale parfaite. Il verrouille tous les axes le traversant, bloquant toute communication entre les Grisons et le Haut-Valais où l'agitation ne s'est pas assez calmée et le Piémont, aussi agité par des mouvements anti-français. Mainoni sait qu'il ne peut compter que sur les troupes dont il dispose, aucun renfort ne peut lui être fourni depuis le nord. Six pièces d'artillerie avec munitions ont été demandées à Brune qui devrait envoyer des troupes pour remplacer celles de Mainoni, le Gothard devant séparer les deux armées. Cet espoir sera bientôt remis en cause. Schauenburg informe sur les effectifs autrichiens dans les Grisons et pose des questions précises qui demandent éclaircissement sur leur entrée en Engadine, leurs positions et les noms corps. Les rations de ses troupes sont augmentées de 50 % et renforcées en eau de vie :

« (...) pour les gardes. Cette mesure devra empêcher les troupes sous vos ordres d'être à la charge de l'habitant. (...) Faites former de distance en distance des relais de chevaux de paysans à l'usage du courrier que j'enverrai. Les chevaux devront être payés avant le départ du gîte à raison de 30 S par cheval et par poste de deux lieues. »⁷¹⁴

Par l'organisation de son dispositif, comprenant aussi un réseau de correspondances avec l'armée d'Italie, Mainoni démontre ses aptitudes et la justesse du choix que Schauenburg a fait de sa personne pour occuper cette position.

Informant Brune des dispositions de Mainoni et de la transmission de la demande d'autorisation d'entrée sur le territoire helvétique, Schauenburg le presse de prendre le relais au sud du Gothard, les communications étant très difficiles et l'acheminement de munitions est impossible :

« Je désirerais, (...) qu'en attendant l'arrivée d'un détachement de votre armée dans ces cantons, vous fissiez mettre à la disposition du citoyen Seven, commandant à Bellinzone, 6 pièces de canon de 4 ou de 8 avec les munitions nécessaires et quelques caissons de cartouches d'infanterie. J'y fais passer pour servir les pièces un détachement de canonnières à pied. »⁷¹⁵

Le Directoire helvétique est informé du dispositif de Mainoni dans le cadre de l'ensemble des mouvements de l'armée :

« (...) ceux qui viennent d'avoir lieu dans les cantons ultramontains, vous en sentirez facilement l'importance, (...) en réfléchissant à la nécessité d'opposer des forces suffisantes aux Autrichiens qui ont déjà pénétré jusqu'à Dissentis et à la montagne de St.-Bernardin. »⁷¹⁶

La subordination des troupes « ultramontaines » de l'armée d'Helvétie n'est bientôt plus de la compétence du général Brune qui annonce à Schauenburg qu'il sera bientôt relevé par Joubert qui sera informé de la situation.⁷¹⁷ Mainoni est informé de la demande de 6 pièces de canon avec les caissons et munitions nécessaires faite par Schauenburg à Brune. Pour d'autres renforts il faut attendre, l'augmentation des Autrichiens dans le Rheintal est une menace prioritaire pour l'armée en Helvétie. Si la situation au Tessin se détériore, ce sont les positions de Bellinzone et Lugano qui sont les plus menacées. Il faut donc :

« (...) garnir au moins le canton de Bellinzona afin que je puisse mieux concentrer les troupes sous vos ordres. Instruisez en même temps le général Brune que par le concours des circonstances, les points de Bellinzona et de Lugano deviennent d'une grande conséquence. »⁷¹⁸

⁷¹³ BNUS, MS 0.477/1383, 10 brumaire an 7 [31 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], Au Directoire helvétique

⁷¹⁴ BNUS, MS 0.477/1352, 6 brumaire an 7 [27 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], Au citoyen Mainony, chef de la 44^e b^{de}, comd' le flanquement de droite à Lugano. Texte intégral en Annexe 1.15 infra.

⁷¹⁵ BNUS, MS 0.477/1353, 6 brumaire an 7 [27 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], Au général Brune, comd' en chef l'armée d'Italie

⁷¹⁶ BNUS, MS 0.477/1356, 6 brumaire an 7 [27 octobre 1798], Zurich, [Schauenburg], Au Directoire helvétique

⁷¹⁷ BNUS, MS 0.483/189, 9 brumaire an 7 [30 octobre 1798], Armée d'Italie, du quartier général de Milan, Brune, général en chef, Au général Schauenburg, général en chef de l'armée française en Helvétie

⁷¹⁸ BNUS, MS 0.477/1372, 9 brumaire an 7 [30 octobre 1798], [Schauenburg], Au citoyen Mainony, chef de brigade. Référence faite aux BNUS, MS 0.483/184, 3 brumaire an 7 [24 octobre 1798], Armée d'Italie, du quartier général

La lettre à Brune fait part de la menace sur les cantons italiens du point de vue de Schauenburg :

*« Les troupes autrichiennes, (...) viennent d'occuper l'extrême frontière des bailliages italiens. Ils ont pris poste à Rogoreto. Cette proximité (...) forcerait, en cas de rupture, d'avoir des forces imposantes dans les cantons de Bellinzona et de Lugano. Veuillez (...) faire occuper les débouchés de ces deux villes vers la Ligue Grise, et je continuerai à occuper Pollegio et le val de Brina [val Blenio] (...) »*⁷¹⁹

La coordination entre les deux armées est vitale selon ce message que Mainoni doit faire suivre à Brune. Le décret urgent demandé par le Directoire au Corps législatif helvétique autorise l'armée d'Italie d'occuper le Tessin mais :

*« (...) dont l'entretien sera aux frais de la République française (...) »*⁷²⁰

Aucun obstacle administratif helvétique ne perturbe la planification stratégique française. Le Directoire en est formellement remercié par le général en chef :

*« L'empressement que vous avez mis à remplir l'objet de la demande que je vous avais faite à cet égard prouve que vous avez senti toute l'importance de cette disposition, (...) »*⁷²¹

Encore faut-il tenir les positions en attendant l'hypothétique arrivée des troupes de l'armée d'Italie qui permettrait à Mainoni de se replier derrière le Gothard. Il est impossible d'y faire passer des pièces d'artillerie depuis le versant uranais. Dans ce domaine au moins une aide est fournie par les troupes françaises de la République cisalpine qui fournit 6 pièces qui seront servies par les canoniers de Mainoni qui :

*« (...) suffiront au service de ces 9 pièces. Les positions de Giornico ne vous permettront pas d'en tirer grand parti, les difficultés des transports empêcheront d'ailleurs de vous faire passer les munitions pour les pièces. (...) »*⁷²²

Dans son courrier au Ministre, le général en chef mentionne les rapports de Mainoni qui signalent que les Autirchiens se renforcent en direction de la Valteline et des « cantons suisses italiens » dans le district du San Bernardino. A cause de cette évolution et de la difficulté croissante des communications par le Gothard, il presse à nouveau fermement son Ministre pour que le Gothard soit la ligne de séparation entre les armées d'Helvétie et d'Italie. L'obstacle de l'autorisation helvétique a été levé il faut pousser Brune à agir :

*« (...) tant pour couper toute communication des Grisons et des Autrichiens avec les mécontents du Piémont et leur fermer le passage du Milanais que pour rendre à l'armée d'Helvétie 6 bataillons qui peuvent être placés très utilement dans d'autres points. »*⁷²³

Les positions précises que Brune doit prendre, au plus vite, sous son commandement, sont ceux de Bellinzone audébuché du San Bernardino, celui de Pollegio qui aboutit par le val Blenio au Lukmanier et enfin celui d'Airolo, l'accès au Saint-Gothard et au Lukmanier.⁷²⁴

Il doit se hâter avant que le passage du col ne devienne impossible et peut être rassuré sur la fiabilité des renseignements que lui transmet l'aide de camp. Le message à Brune est transmis par l'intermédiaire de Mainoni qui doit envoyer un courrier express fiable qui doit transmettre les informations

de Milan, Brune, général en chef, Au général Schauenburg, général en chef de l'armée française en Helvétie, et BNUS, MS 0.477/1373 infra.

⁷¹⁹ BNUS, MS 0.477/1373, 9 brumaire an 7 [30 octobre 1798], [Schauenburg], *Au général Brune*

⁷²⁰ SHAT, B 2 68, 1 novembre 1798 [11 brumaire an 7], Lucerne, *Au nom de la République helvétique une et indivisible, Les Corps législatifs*

⁷²¹ BNUS, MS 0.477/1402, 13 brumaire an 7 [3 novembre 1798], [Schauenburg], *Au Di^{re} exécutif helvétique*

⁷²² BNUS, MS 0.477/1394, 12 brumaire an 7 [2 novembre 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au citoyen Mainony, à Erolo*

⁷²³ BNUS, MS 0.477/1396 – SHAT, B 2 68, 12 brumaire an 7 [2 novembre 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au C^{em} Sché-
rer, Ministre de la guerre*

⁷²⁴ BNUS, MS 0.477/1397, 12 brumaire an 7 [2 novembre 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au général Brune, commandant l'armée d'Italie*

les plus importantes oralement pour prévenir Brune :

« (...) que vous remettrez à l'officier commandant (...) tous les renseignements nécessaires pour couvrir parfaitement le pays. »⁷²⁵

Schauenburg envisage d'informer le Ministre de ses opérations mais y a renoncé, la totalité du message ayant été biffée dans le registre. Pourtant sa teneur est intéressante :

~~« L'entrée des troupes autrichiennes dans les Ligues Grises m'a forcé de faire occuper les cantons de Lugano et de Bellinzone, tant pour couvrir cette partie de la frontière helvétique que pour assurer notre communication avec l'armée d'Italie. L'événement a justifié cette mesure : les Autrichiens se sont portés avec rapidité vers l'extrême frontière des Grisons, du côté de ces deux cantons, mais ils ont trouvé partout nos troupes en position. Les troupes que j'ai détachées dans cette partie n'ont de... »~~⁷²⁶

Ce message a été remplacé par celui du lendemain qui rend compte de l'accord helvétique à l'occupation des cantons italiens par l'armée d'Italie, transmise à Brune.⁷²⁷ La formulation est similaire dans un courrier du lendemain au Directoire exécutif. Le Gothard ne permet plus de communiquer avec les troupes dans les cantons de Bellinzone et Lugano, bien plus facilement accessibles par les lacs Majeur et de Lugano depuis l'Italie :

« D'après ces considérations, le général Brune est convenu sur ma demande de faire relever prochainement par des troupes sous ses ordres, celles de l'armée d'Helvétie (...) »⁷²⁸

Schérer répond le 18 brumaire à la demande d'ordre formel à Joubert, nouveau général en chef en Italie, pour la prise en charge de la défense du versant méridional du Gothard.

« (...) pour occuper les cantons suisses-italiens je vous recommande de faire à cet égard les ~~dispositions~~ je me repose sur vos soins à cet égard. Je l'ai invité au surplus à s'entendre avec vous pour toutes les dispositions nécessaires qu'exigeraient les circonstances pour déjouer les projets des Autrichiens. (...) me tenir exactement informé de l'état des choses et des mesures que vous aurez prises de concert pour assurer le service ~~sur ces points et établis~~ et entretenir les communications entre les deux armées. »⁷²⁹

L'autorisation helvétique a été réglée par le décret des Corps législatifs. L'envoi quasi quotidien d'informations est assuré. Schérer insiste, deux jours plus tard sur son besoin de renseignements, d'y employer « tous les moyens pécuniaires ». Il veut être informé d'un maximum de détails :

« Il faut absolument sortir de cette incertitude (...) et de m'en faire part ainsi que de ce qui pourra survenir. »⁷³⁰

La demande de Schérer croise le message du même jour de Zurich qui répond largement aux préoccupations du Ministre, en particulier en ce qui concerne la tête de pont autrichienne du Fricktal où les émigrés suisses semblent très actifs. Les autorités helvétiques ont arrêté plusieurs personnes « convaincues ou suspectées de mauvaises intelligences. » La position de Schaffhouse l'inquiète beaucoup moins, vu l'état d'esprit favorable de la population et la situation favorable de ses troupes. Aucune réserve ne peut être constituée en Suisse et il est pessimiste quant à la probabilité que la France puisse compter sur des troupes helvétiques à ses côtés (cf. chap. D.II.4.1 et 3 infra). Il ajoute qu'en conséquence il a besoin d'au moins deux demi-brigades en renfort et que l'armée de Mayence

⁷²⁵ BNUS, MS 0.477/1398, 12 brumaire an 7 [2 novembre 1798], Zurich, [Schauenburg], Au citoyen Mainony

⁷²⁶ BNUS, MS 0.477/1403, 13 brumaire an 7 [3 novembre 1798], Zurich, [Schauenburg], Au C^{en} Schérer, M^{re} de la g^{re}

⁷²⁷ BNUS, MS 0.477/1405 – SHAT, B 2 68, 14 brumaire an 7 [4 novembre 1798], Zurich, [Schauenburg], Au citoyen Schérer, M^{re} de la g^{re}. Référence à BNUS, MS 0.477/1397 supra

⁷²⁸ BNUS, MS 0.477/1404 – SHAT, B 2 68, 14 brumaire an 7 [4 novembre 1798], Zurich, [Schauenburg], Au D^{re} exécutif de la R^{que} helvétique française

⁷²⁹ SHAT, B 2 68, 18 brumaire an 7 [8 novembre 1798], Paris, Le Ministre de la guerre, Au général Schauenburg, commandant en chef l'armée française en Helvétie

⁷³⁰ SHAT, B 2 68, 20 brumaire an 7 [10 novembre 1798], Paris, Le Ministre de la guerre, Au général Schauenburg, commandant en chef l'armée française en Helvétie

soit en appui sur son aile gauche :

« (...) il est essentiel que la droite de l'armée de Mayence garde soigneusement Huningue et son arrondissement. »⁷³¹

Au nord des Alpes, la position de Bâle est la plus sensible et demande un état de veille permanent (cf. supra). La rocade par Bâle pour entrer en France saute aux yeux.

Au sud des Alpes, c'est la Léventine qui joue ce rôle de passage stratégique à défendre, mais qui doit le tenir de l'armée d'Helvétie ou d'Italie ?

Schérer a chargé le comité militaire de formuler hypothèses et base de décision sur les positions à tenir et préparatifs à faire suite à l'entrée des Autrichiens dans les Grisons. Composé des généraux Roussel de Saint-Rémy, Meunier, Sérurier, Dabadie et Sénarmont, il livre ses conclusions le 14 brumaire [4 novembre]. La menace vient de l'Autriche, maître des Grisons, et porte sur l'Helvétie et la Cisalpine. Il prône une défense active au-devant des frontières nationales :

« (...) c'est d'après eux que la République française doit toujours se conduire, dans le cas où elle voudrait se tenir en défensive sur quelques unes de ses frontières. (...) il résulte de l'état actuel des choses que c'est en Italie et en Helvétie que la République française doit défendre ses propres frontières. »⁷³²

Ses options basées sur cartes, ses conclusions recourent celles de Schauenburg et de Brune qui se trouvent sur place. Il faut, pour l'armée d'Helvétie :

- fortifier Schaffhouse et Bâle ainsi que les autres points de passage ;
- centrer la défensive sur le Rheintal et le Toggenbourg ;
- tenir le versant nord de l'axe du Gothard avec une limite du secteur au niveau du col.

L'armée d'Italie doit couvrir le versant sud du col et les autres débouchés menant aux plaines lombardes et être à même de pénétrer depuis la Cisalpine vers le Tirol. Ainsi les impériaux seraient « enfermés » dans les Grisons par un encerclement qui :

« (...) les menacera d'une invasion prompte dans leur pays, et par conséquent elle les rendra incertains sur le choix du point d'attaque et paralysera en quelque sorte une partie de leurs forces. »⁷³³

Pour les détails, les généraux sur place ont la liberté de manoeuvre de détail selon le terrain. Tirant les conclusions des renseignements qui lui parviennent et de la position du comité militaire, Schérer en fait part à son général en chef en Helvétie, dont il approuve l'ensemble des mesures en fixant des priorités. La poussée vers la Cisalpine étant la plus probable par Chiavenna, par la vallée d'Urseren et la Léventine, leur objectif serait une jonction avec le Piémont en passant par le Valais et le Simplon, voir le Grand-Saint-Bernard. Pour ce qui est du versant méridional, les ordres d'opération sont précisés, les points à tenir absolument confirmés pour les commandants des deux armées, sous réserve des résultats des reconnaissances :

« En vous traçant le chemin que je suppose devoir être tenu par les Autrichiens, pour cerner l'armée d'Italie, je vous indique en même temps celui qu'une bonne partie de vos forces devra tenir si nous avons l'offensive. Faites faire le plus promptement, je vous prie, la reconnaissance que je vous demande. Elle servira à rectifier nos idées et à diriger nos opérations. »⁷³⁴

Ce n'est pas le Grison Demont, proposé par Schérer qui est chargé de cette opération mais Mainoni

⁷³¹ BNUS, MS 0.477/1452 – SHAT, B 2 68, 20 brumaire an 7 [10 novembre 1798], [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre*. Réponse à BNUS, MS 0.477/1445 infra, Texte intégral en Annexe 1.15 infra.

⁷³² SHAT, B 2 68, 14 brumaire an 7 [4 novembre 1798], *Paris, Comité militaire près le département de la guerre*. Texte intégral en Annexe 1.15 infra.

⁷³³ Ibidem.

⁷³⁴ SHAT, B 2 68, 15 brumaire an 7 [5 novembre 1798], *Paris, Le Ministre de la guerre, Au général Schauenburg, commandant en chef l'armée d'Helvétie, à Zurich*. Texte intégral en Annexe 1.15 infra.

« sur le dévouement et les talents » duquel Schauenburg peut totalement se reposer, conformément au souhait du Ministre. En plus, ce chef de brigade tessinois est déjà sur place. En post-scriptum, le Ministre ajoute qu'Airolo et le Saint-Gothard sont bien les clés du dispositif pour éviter que les Autrichiens ne coupent les communications entre les deux armées.

Comme pour Bâle, la valeur donnée par Paris à cette partie de la Suisse est d'ordre géo-stratégique. Les termes utilisés sont forts, aucun recul ne sera accepté. C'est au Tessin et à Bâle que le territoire national français doit être protégé selon le principe d'une défense avancée.

La menace au sud des Alpes croît de jour en jour au gré des informations parvenant à Schauenburg :

« Les Autrichiens ont su si bien intriguer dans la partie de Bellinzona et de la vallée de Blenio (Bollentzerthal) [Valle di Blenio, TI], que les habitants de cette vallée, dans laquelle sont situés les villages de Olivone, Lotignia, Dongio [Lottigna, Dangio] &^{ra} sont sur le point de quitter leurs habitations. »⁷³⁵

Ces informations ne rassurent pas et donnent du poids à la volonté d'obtenir une défense solide des vallées tessinoises, si possible par des troupes de l'armée d'Italie. Il adresse à Joubert l'accord du Ministre et des autorités helvétiques à ce qui a été convenu avec Brune :

« Il est à désirer que, (...) l'off^{er} général que vous chargerez du commandement dans cette partie s'étende jusqu'au St.-Gothar exclusivement de manière que cette montagne forme la séparation des deux armées. Le chef de brigade Mainony (...) pourra donner les renseignements (...), cet officier supérieur ayant une connaissance très approfondie du pays. »⁷³⁶

Ce message laisse transparaître l'impatience de Schauenburg. Il veut resserrer son dispositif au nord du Gothard, aussi pour bloquer efficacement le passage d'Urseren. On note sa grande confiance en Mainoni dont la position est renforcée par un bataillon manquant dans une de ses demi-brigades. L'ordre du Ministre à Joubert passe par le même courrier extraordinaire que celui qui transmet les instructions à Mainoni, proposé pour l'avancement au grade de général de brigade au vu de son grand mérite et chargé d'informer son successeur venu de l'armée d'Italie puisqu'il connaît :

« (...) parfaitement le pays, je vous prie de vouloir bien vous en charger et de m'en adresser le plus tôt possible un rapport par écrit et bien détaillé pour le faire passer au Ministre que je préviendrai en même temps que la manière distinguée avec laquelle vous avez servi, non seulement sous mes ordres mais aussi dans toutes les campagnes de la Révolution, vous a acquis le droit de rester dorénavant chargé d'un commandement dont vous vous êtes acquitté avec le plus grand zèle et à mon entière satisfaction. Je me propose même de saisir cette occasion pour lui demander pour vous le grade de g^{al} de brigade. »⁷³⁷

Quelle meilleure reconnaissance des mérites de son subordonné ? Un autre courrier adressé au Ministre concernant la position de l'armée d'Helvétie décrit les qualités de Mainoni :

« Il joint à des notions locales un zèle et des talents militaires que je ne pourrais remplacer par aucun des officiers de cette armée, il parle parfaitement l'allemand et l'italien, il est connu dans tous les environs. Enfin je ne saurais faire un meilleur choix, tant pour commander dans cette partie que pour faire la connaissance que vous désirez. »⁷³⁸

La demande promotion formelle part par le même courrier à Paris⁷³⁹. Le même jour aussi, Schérer informe Schauenburg qu'il ordonne une nouvelle fois à Joubert de couvrir ce secteur :

⁷³⁵ SHAT, B 2 68, 14-16 brumaire an 7 [3 novembre 1798], *Résumé des différents rapports concernant les forces et mouvements des Autrichiens en Grisons qui depuis le 14 du courant sont parvenus au général en chef*

⁷³⁶ BNUS, MS 0.477/1445, 19 brumaire an 7 [9 novembre 1798], [Schauenburg], *Au G^{al} en chef de l'armée d'Italie*

⁷³⁷ BNUS, MS 0.477/1449, 19 brumaire an 7 [9 novembre 1798], [Schauenburg], *Au C^{en} Mainony, chef de la 44^e*

⁷³⁸ BNUS, MS 0.477/1452 – SHAT, B 2 68, 20 brumaire an 7 [10 novembre 1798], [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre*. Référence à BNUS, MS 0.477/1445 supra.

⁷³⁹ BNUS, MS 0.477/1453 – SHAT, B 2 68, 20 brumaire an 7 [10 novembre 1798], [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre*

« (...) en remplacement de vos troupes. J'en renouvelle l'ordre aujourd'hui (...) »⁷⁴⁰

Impatient que la relève arrive enfin à Bellinzona, Schauenburg s'adresse au Ministre, il y a urgence :

« (...) parce que les difficultés qui pendant l'hiver entravent fréquemment le passage de cette montagne ne nous permettent pas de communiquer avec les troupes que nous pousserions au-delà ainsi que vous le proposez en m'invitant à occuper Airolo. »⁷⁴¹

Tenir ce secteur est délicat. La plus grande prudence s'impose, même dans la trafic des messages entre les deux armées. Leur contenu est de la plus grande sensibilité. Il faut à tout prix éviter qu'ils ne tombent en mains « ennemies », parfois habilement camouflées, car selon Joubert :

« (...) les maîtres de poste de Bellinzona et de Lugano sont vendus aux Autrichiens et aux Piémontais. J'ai cru vous donner aussi cet avis afin de ne point leur fournir l'occasion de nous surprendre quelque correspondance importante. »⁷⁴²

Le message que Schauenburg charge Mainoni de faire parvenir à Joubert en est un exemple. Il s'impatiente à Zurich d'où il a envoyé l'autorisation pour l'occupation des cantons italiens. Il ignore encore que Joubert refuse cette relève. La suite du message traite de la route de transit des troupes qui se rendent en Italie (cf. chap. D.VI.3.2 infra). Il remercie aussi pour le renseignement concernant les maîtres de poste. Il continuera à se servir :

« (...) d'exprès jusqu'à ce que vous m'indiquiez une autre voie pour notre correspondance. »⁷⁴³

La convergence de vues entre Schauenburg et Schérer se brise sur la détermination de Joubert. Ces considérations et autorisations le laissent de marbre. Le 19 brumaire [9 novembre], il refuse sèchement de faire ce que Brune avait convenu et que le Ministre a validé à répétitions reprises. Il convient que le Gothard et la Léventine sont les clés du secteur, mais c'est à l'armée d'Helvétie d'en assurer la défense. Les Autrichiens menacent également sur l'Adige et dans le Tirol. Les renforts envoyés en Italie sont destinés à l'armée de Rome, donc il n'y pas de quoi prendre la relève au Tessin. Toutefois, conscient du problème que posent la logistique et le commandement pour les troupes outre-Gothard de l'armée d'Helvétie il envisage une collaboration ciblée :

« Je vous offre d'envoyer un commissaire des guerres et un officier d'artillerie à Belinzona pour le pourvoir de subsistances et de munitions de guerre. »⁷⁴⁴

Au contraire de celle de Schauenburg et Schérer, la vision de Joubert est résolument offensive. A réception du message de Schérer que Schauenburg lui a fait suivre et qui a croisé le sien, le refus est manifesté bien plus sèchement, presque sous forme d'ultimatum au Ministre :

« Si vous m'obligez à garder le territoire suisse, je ne répons plus de l'armée, et je la quitte sur le champ. Songez enfin que, jusqu'à présent, je ne puis pas mettre 30'000 hommes en ligne, cavalerie, artillerie tout compris (...) Si l'armée d'Helvétie, dont la colonne de droite doit envahir les Grisons, ne commence pas à s'y préparer en se rassemblant dans tous les débouchés qui y conduisent, l'armée d'Italie, avec tous les triomphes qu'elle pourra avoir sur l'Adige, qui est son champ de bataille, sera perdue et on aura voulu sa perte. Pesez ces considérations, elles m'ont engagé à demander au Directoire français que le général en chef de l'Helvétie, en passant le Gothard, commence à se mettre en mesure pour la campagne. »⁷⁴⁵

⁷⁴⁰ SHAT, B 2 68, 20 brumaire an 7 [10 novembre 1798], Paris, Le Ministre de la guerre, Au général Schauenburg, commandant en chef l'armée française en Helvétie. Référence à BNU, MS 0.477/1406 supra.

⁷⁴¹ BNU, MS 0.477/1452 – SHAT, B 2 68, 20 brumaire an 7 [10 novembre 1798], [Schauenburg], Au Ministre de la guerre. Référence à BNU, MS 0.477/1445 supra.

⁷⁴² BNU, MS 0.477/1461, 21 brumaire an 7 [11 novembre 1798], [Schauenburg], Au C^{en} Mainony, chef de b^{de}

⁷⁴³ BNU, MS 0.477/1462, 21 brumaire an 7 [11 novembre 1798], [Schauenburg], Au C^{en} Joubert, g^{al} de l'armée d'Italie

⁷⁴⁴ SHAT, B 2 68 - B 3 56, 19 brumaire an 7 [9 novembre 1798], Au quartier général à Milan, Joubert, général en chef. Au général Schauenburg, commandant l'armée en Helvétie

⁷⁴⁵ SHAT, B 3 56, 23 brumaire an 7 [13 novembre 1798], Au quartier général à Milan, Joubert, général en chef, Au

On ne saurait être plus clair.

Les bulletins concernant les mouvements autrichiens fournis à Schauenburg par « deux personnes de confiance » sont toujours aussi inquiétants. Parmi les 12'000 Autrichiens aux Grisons ou dans leur proximité il y a 200 fantassins à St. Victor, Rogoreto et Grono. Il n'y plus de troupes dans le Val Mesolcina, ses 200 occupant s'étant retirés de Soazza et Mesocco à Splügen. Il y a toujours 400 hommes à Disentis couvrant la vallée d'Urseren et le débouché du val Blenio.⁷⁴⁶ Il y a tous les jours des informations concernant les mouvements des Autrichiens qui :

« (...) du côté de Belinzona, il y a beaucoup de chasseurs tyroliens et d'autre infanterie légère. Les troupes de ligne sont cantonnées partie en deça partie au delà du Bernardin. Beaucoup, faute de place, baraquent sous des huttes en terre. »⁷⁴⁷

« (...) ont jeté des forces dans le Val Poschiavo par lequel on peut entrer dans la Valteline du côté de Tirano. 200 hommes se sont avancés jusqu'à Brusio. Cette vallée est impraticable pour l'artillerie. L'émigration dans la vallée de Blegnio a été arrêtée à temps de manière qu'elle ne porte que sur quelques femmes qui se sont retirées à des endroits moins exposés au tumulte de la guerre. »⁷⁴⁸

« (...) ont porté leurs forces sur la Valteline et Coire et ils en ont même jeté dans la vallée de Poschiavo du côté de Tirano, mais il leur est impossible d'y mener de l'artillerie. Les troupes en Grisons se montent à 12'000 paysans armés et autant d'Autrichiens. Le Conseil de guerre est composé moitié d'Autrichiens, moitié de Grisons. Le commandement en chef est aux Autrichiens et l'artillerie est servie et commandée exclusivement par ces derniers. »⁷⁴⁹

« (...) se jettent derechef sur la gauche et portent leurs forces principales vers Coire. Ils en veulent décidément au point de Belinzona. »⁷⁵⁰

Tous ces messages ne signalent rien de directement menaçant au nord du Gothard et définissent dans quel secteur l'effort principal de défense doit être porté, peu importe par quelle armée. Le Tessin est la clé de la campagne à venir. C'est fort de ces réflexions que Schérer répond au Directoire à la question : l'armée d'Helvétie peut-elle mettre 3 demi-brigades sur le lac Majeur où elles seraient subordonnées à celle d'Italie, selon l'observation de Joubert :

« (...) 1° sur ce qu'il ne lui reste de disponible de toute son armée que vingt cinq mille hommes sur l'Adige, après avoir garni les places.

2° et sur la facilité de remplacer à l'armée d'Helvétie les trois demi-brigades dont il s'agit par l'armée de Mayence qu'il suppose n'avoir rien à craindre pendant l'hiver en cas d'hostilités. »⁷⁵¹

Schérer démontre, chiffres à l'appui, que Joubert se trompe « de 5 à 6000 hommes », qu'il en a 30'000 au moins à disposition. L'armée de Rome a récupéré environ 50'000 hommes en tout. Mais il faut malgré tout des renforts il ne pense pas et, même si Joubert a manipulé ses données d'effectifs, il faut renforcer l'armée d'Italie. On ne peut dégarnir ni celle d'Helvétie qui doit couvrir un front depuis le Rheintal au Gothard « de la dernière importance », ni celle de Mayence :

« (...) qui n'a aussi que douze demi-brigades et qui, déjà obligée de fournir des troupes dans

Ministre de la guerre

⁷⁴⁶ Rapport du 17 brumaire an 7 [7 novembre 1798] L'ensemble des informations qui suivent est conservé en bloc, couvrant la période du 17 au 21 brumaire an 7 [7 au 11 novembre 1798] sous SHAT, B 2 68, *Suite des rapports sur les Grisons et des mouvements qu'y font les troupes autrichiennes*

⁷⁴⁷ Rapport du 18 brumaire an 7 [8 novembre 1798]

⁷⁴⁸ Rapport du 19 brumaire an 7 [9 novembre 1798]

⁷⁴⁹ Rapport du 20 brumaire an 7 [10 novembre 1798]

⁷⁵⁰ Rapport du 21 brumaire an 7 [11 novembre 1798]

⁷⁵¹ ANP, AFIII 149/702/133 – SHAT, B 2 68, 24 brumaire an 7 [14 novembre 1798], Paris, *Le Ministre de la guerre, Au Directoire exécutif*. Texte intégral en Annexe 1.15 infra.

*les départements réunis, n'en serait pas moins forcée de faire un mouvement offensif par la Souabe en cas d'hostilités en Italie. »*⁷⁵²

Cette situation illustre le besoin urgent pour la France d'augmenter les effectifs de ses forces armées en prévision de la guerre qui va recommencer sous peu. En attendant il faut trouver des expédients : les troupes en place y restent, subordonnées à l'armée d'Italie, sans sortir des frontières de l'Helvétie. En plus, la conscription est hâtée et les conscrits sont dépêchés vers l'Italie, de nouvelles demi-brigades seront constituées et envoyées avec d'anciens corps depuis l'intérieur.

La convergence de vues du Ministre et du général en chef en Helvétie est évidente. Même en manipulant ses effectifs, Joubert n'aura rien de plus. Son refus de couvrir le Tessin n'est pas encore connu à Paris. Schauenburg est informé de la partie du rapport au Directoire qui le concerne et que :

*« (...) les troupes que vous avez envoyées dans le canton de Lugano et de Bellinzona restent à la disposition du général de l'armée d'Italie pour occuper ces points. Elles feront partie de cette armée jusqu'à nouvel ordre. Vous voudrez bien les en prévenir immédiatement. Je donne avis de cette disposition au général Joubert. »*⁷⁵³

Le refus de Joubert qui affirme n'avoir pas de troupes à disposition, de prendre la relève est communiquée le 24 brumaire [14 novembre] à Mainoni, la 106^e doit passer à l'armée d'Italie, la 44^e et le 12^e de chasseurs repasser au nord du Gothard :

*« Je demande au général Joubert d'envoyer à Bellinzona un officier général ou supérieur pour reconnaître le pays et lier vos postes de Bellinzona à celui de Chiavenne par une partie des troupes stationnées sur le Lac Majeur. »*⁷⁵⁴

La décision de proposer de subordonner à l'armée d'Italie, au moins pour l'hiver, la 106^e de ligne n'est pas désintéressée : elle fait l'objet de nombreuses plaintes concernant le comportement d'un certain nombre de ses militaires de tous grades (cf. chap. C.II.2.9 infra). C'est une manière "élégante" de déléguer le problème à autrui...

Schauenburg informe Schérer du refus de Joubert. Il le joint en copie à son propre courrier et n'hésite pas à désapprouver la décision de son collègue à cause de l'importance stratégique du Gothard et eu égard spécialement aux problèmes des subsistances car il a :

*« (...) des peines incalculables pour faire subsister celles qui sont réparties en-deçà depuis Urseren jusqu'à Altorf, et sans l'extrême intelligence et les connaissances locales qu'a le chef de brigade Mainony, les bataillons placés depuis le St.-Gothar jusqu'à Bellinzone auraient manqué des objets les plus nécessaires. Le gén^{al} Joubert au contraire aurait des communications faciles avec les bataillons qu'il y placerait par les lacs de Côme et de Lugano. »*⁷⁵⁵

La proposition de placer la 106^e de ligne sous le commandement de l'armée d'Italie recoupe l'idée de Schérer de subordonner une demi-brigade de l'armée d'Helvétie sous les ordres de celle d'Italie. Il demande de remplacer la 106^e au nord du Gothard par une autre tirée de l'armée de Mayence. Cette opération doit permettre de concentrer son attention sur le reste du dispositif de l'armée, la cohérence d'action étant assurée au sud par l'armée d'Italie, libérant le général commandant en Helvétie pour se concentrer sur la défense du Gothard et du reste de son dispositif.

Seule divergence entre Schauenburg et Schérer : le général demande le remplacement de la 106^e, ce que Schérer n'a pas jugé nécessaire d'obtenir du Directoire. La proposition de changement de subordination est adressée le même jour à Joubert. Schauenburg montre ses vues convergentes sur les points stratégiques à occuper, détaillant chaque position. Il rappelle les raisons qui lui font estimer

⁷⁵² Ibidem. Les « départements réunis » sont issus des Pays-Bas autrichiens et de la Principauté de Liège suite à l'annexion par la France en 1795. Ils correspondent principalement à la Belgique et au Luxembourg actuels.

⁷⁵³ SHAT, B 2 68, 24 brumaire an 7 [14 novembre 1798], Paris, *Le Ministre de la guerre, Au général Schauenburg, commandant en chef l'armée française en Helvétie*

⁷⁵⁴ BNUS, MS 0.477/1491, 24 brumaire an 7 [14 novembre 1798], [Schauenburg], *Au C^{en} Mainony*

⁷⁵⁵ BNUS, MS 0.477/1492 – SHAT, B 2 68, 24 brumaire an 7 [14 novembre 1798], [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre*

que les troupes postées au sud du Gothard soient commandées par l'armée qui y a l'accès le plus facile, question sur laquelle il avait trouvé sans difficulté un accord avec Brune, accord validé par le Ministre de la guerre :

*« Aujourd'hui les mêmes motifs subsistent encore pour que l'armée d'Italie s'étende jusqu'au Gothar. (...) Veuillez charger un officier général ou supérieur du commandement de ces troupes et de correspondre avec le citoyen Mainony commandant celles depuis Airolo jusqu'à Bellinzone en attendant la réponse du Ministre à la demande que je viens de lui faire. Cet officier pourrait en même temps recueillir du citoyen Mainony les renseignements qu'il a à lui transmettre sur la position des troupes sous ses ordres. »*⁷⁵⁶

Schérer est sollicité deux jours plus tard pour valider cette proposition, l'urgence découlant des conditions météorologiques rendent la situation de plus en plus critique. Même si vivres, munitions et artillerie viennent depuis l'Italie, les neiges l'empêchent d'y envoyer des ordres⁷⁵⁷

L'épineux débat concernant la subordination des troupes dans les cantons italiens de la République helvétique est définitivement tranché par Schérer le 27 brumaire [17 novembre]. Il fait part à chacun de ses subordonnés de la position à adopter et à tenir à tout prix. Il résume les éléments qui ont dirigé sa première décision subordonnant les troupes au sud du Gothard à l'armée d'Italie. Il prend acte de la position des généraux face à la question et décide. Les subsistances sont attribuées à l'armée d'Italie, seule à même de les assurer avec régularité. Joubert, comme Brune, en a convenu.

Il confirme à Joubert qu'il n'a pas à prendre en charge ce secteur avec ses propres troupes, ce seront celles de Schauenburg qui défendront Bellinzone, la Léventine et Airolo ainsi que les passages qui y aboutissent. De son côté, Joubert doit défendre le reste du versant sud des Alpes des anciens bailliages grisons – Valteline, Bormio, Chiavenna - sans qu'on lui attribue la moindre demi-brigade supplémentaire et fera :

*« (...), si c'est nécessaire, occuper Gravedona. Alors ce poste devra assurer et entretenir de fréquentes communications avec celui de Bellinzona qu'occupe l'armée d'Helvétie. »*⁷⁵⁸

Dans la lettre à Schauenburg il donne des instructions plus précises, justifiant sa responsabilité pour le secteur vital de Bellinzone – Gothard :

*« Je ne cesserai de vous rappeler, (...) l'extrême importance d'empêcher l'ennemi de déboucher par le St. Gothard et Bellinzone pour couvrir la tête des lacs d'Italie et la vallée du Rhône. Il faut absolument que votre système de défense et vos forces dans cette partie soient telles que l'ennemi ne puisse déboucher par ces points. »*⁷⁵⁹

A la fin des deux lettres, Schérer insiste : les communications entre les deux armées doivent absolument fonctionner en passant en principe par le poste de Gravedona. Le débat est clos par ce "jugement de Salomon" dont l'objectif principal est de rappeler aux deux généraux que c'est l'ensemble du flanc méridional, du Gothard à l'Umbrail, doit être verrouillé pour empêcher les Autrichiens de sortir de la nasse que doit devenir pour eux l'Engadine.

Schérer ajoute un rappel à sa décision. Après avoir répété la répartition des compétences entre les armées et l'obligation de celle d'Italie d'assurer les subsistances des troupes du canton de Bellinzone, il insiste sur l'enjeu que représente pour Paris ce secteur qu'il veut :

« (...) renouveler encore aujourd'hui à cause de l'extrême importance de ne pas perdre un

⁷⁵⁶ BNUS, MS 0.477/1493, 24 brumaire an 7 [14 novembre 1798], [Schauenburg], *Au général Joubert*. Référence à BNUS, MS 0.477/1492 supra.

⁷⁵⁷ BNUS, MS 0.477/1512 – SHAT, B 2 68, 26 brumaire an 7 [16 novembre 1798], [Schauenburg], *Au C^{en} Schérer, M^{re} de la g^{re}*

⁷⁵⁸ SHAT, B 3 56, 23 brumaire an 7 [13 novembre 1798], *Paris, Le Ministre de la guerre, Au général Joubert, commandant en chef de l'armée d'Italie*

⁷⁵⁹ SHAT, B 2 68, 27 brumaire an 7 [17 novembre 1798], *Paris, Le Ministre de la guerre, Au général Schauenburg, commandant en chef l'armée en Helvétie, à Zurich*

moment pour faire porter dans le canton de Bellinzona un nombre de troupes suffisant pour couvrir ces débouchés de manière à en défendre absolument le passage. Le Directoire, (...) ayant senti la faiblesse de l'armée d'Italie, lui rendait impossible de se charger de cette défense, la remet particulièrement à vos soins et sous votre responsabilité. Je vous invite à m'instruire de nombre de troupes que vous aurez envoyées dans cette partie. »⁷⁶⁰

Schauenburg a anticipé ces ordres et fait le nécessaire, tant en effectifs qu'en choisissant celui qu'il estime le mieux à même d'assurer le commandement sur place. Schérer l'a bien compris et ajoute un paragraphe : la demande d'avancement pour Mainoni a été soumise à qui de droit :

« D'après le compte que vous me rendez de la conduite du citoyen Mainoni et des talents qu'il a montrés dans cette campagne, je suppose que c'est à lui que vous confierez ces points à défendre. Il ne tardera pas à en recevoir la récompense par l'avancement que vous me demandez pour lui et dont j'ai fait la proposition au Directoire. »⁷⁶¹

La réalité des dispositions prises par Schauenburg apparaît dans l'information très détaillée que son chef d'état-major Rheinwald adresse ce même jour au chef d'état-major de l'armée d'Italie : Mainoni aura 8 bataillons des 106^e, 38^e et 44^e demi-brigades, forts de 6000 hommes et couvrira les deux versants du Gothard, d'Urseren à Bellinzone, fermant tous les débouchés depuis les Grisons sur son secteur. Il insiste sur l'importance du service des vivres depuis l'Italie car impossible depuis la Suisse ou sur place :

« L'impossibilité où se trouve le soldat dans cette contrée de se procurer des légumes, même avec de l'argent, a décidé le M^{re} de la g^{re} à accorder à ces troupes un supplément d'une ½ ration de pain jusqu'à ce qu'elles soient dans une disette moins pénible. »⁷⁶²

Cette mention finale est révélatrice de la pauvreté structurelle du Tessin, dans l'incapacité matérielle de répondre aux besoins des soldats résidant sur son sol. La ration augmentée de pain doit être tirée de la Lombardie voisine pour être fournie à ces troupes faisant partie de l'armée d'Helvétie.

Le détail des positions occupées par les 106^e et 38^e demi-brigades au sud du Gothard et la 44^e sur le versant septentrional figure dans les chapitres consacrés à ces corps (cf. chap. C.II.2.3, C.II.2.9 et C.II.2.10 infra.) Schauenburg insiste à son tour sur l'importance de la position qui est telle :

« (...) qu'elle devra être conservée à tout prix, (...) Au-delà de Bellinzona, vous pousserez des postes jusqu'à Antonio sur la frontière de la Rép^{que} cisalpine et sur le chemin de Gravedona, occupé par les troupes de l'armée d'Italie. Vous correspondrez avec le gén^{al} comd^t les troupes dans le canton de Chiavenna pour assurer votre comm^{on} avec lui et dans le même but avec le g^{al} Joubert. Vous vous adresserez à ce gén^{al} pour la subsistance des troupes sous vos ordres, les munitions et l'art^{rie}. Vous ferez reconnaître le pays entre Bellinzona et le lac de Côme afin de savoir si un corps autrichien pourrait pénétrer par là dans le canton de Lugano ou les lacs de Côme et de Lucarno. »⁷⁶³

Un dernier message de Schauenburg informe le Ministre des dispositions d'ores et déjà prises, seul Lugano n'a pas à être occupé, couvert qu'il est par Bellinzone au nord et le lac de Côme côté italien. Les troupes postées en Léventine étant livrées à elles-mêmes et hors d'atteinte en raison de la neige, il réitère sa proposition :

« (...) que les troupes au-delà du Gothar soient sous les ordres du gén^{al} comd^t l'armée d'Italie. Mes relations avec elles deviennent de jour en jour plus difficiles. La communication a déjà

⁷⁶⁰ SHAT, B 2 68, 2 frimaire an 7 [22 novembre 1798], Paris, *Le Ministre de la guerre, Au général Schauenburg, commandant en chef l'armée française en Helvétie*, et SHAT, B 3 56bis, 2 frimaire an 7 [22 novembre 1798], Paris, *Le Ministre de la guerre, Au général Joubert, commandant en chef l'armée d'Italie*, à Milan

⁷⁶¹ Ibidem.

⁷⁶² BNUS, MS 0.477/1562, 2 frimaire an 7 [22 novembre 1798], [Rheinwald], *Au général Suchet, chef de l'état-major d'Italie*. Texte intégral en Annexe 1.15 infra.

⁷⁶³ BNUS, MS 0.477/1563, 2 frimaire an 7 [22 novembre 1798], [Schauenburg], *Au Cit^{en} Mainony, chef de la 44^e*

*été interrompue pendant quelques jours. »*⁷⁶⁴

La proposition de délivrer à Joubert la possibilité de diriger les actions de Mainoni, au moins tant que les communications restent difficiles et aléatoires pendant l'hiver, semble marquée au coin du bon sens. Schauenburg attend de Schérer qu'il décide en ce sens. La lettre du lendemain de ce dernier anticipe cette idée :

*« (...) attendu que la difficulté de communication peut s'accroître de jour en jour dans cette saison, au point que ces troupes se trouveraient exposées à demeurer presque abandonnées à elles-mêmes, pour prévenir cet inconvénient, elles recevront pendant l'hiver des ordres du général de l'armée d'Italie mais seulement pour des mouvements, des positions militaires tenant à leur destination dans le canton de Belinzone qui ne pourra être changée dans la situation actuelle des armées. »*⁷⁶⁵

Pour le reste, ce courrier rappelle encore le rôle essentiel que le Directoire attribue à cette troupe qui doit tenir à tout prix ce passage entre les Grisons et les plaines italiennes, voire le Valais. Le Directoire est informé de ces dispositions dans un message consacré pour l'essentiel à d'autres opérations que l'armée d'Italie doit mener⁷⁶⁶.

B.VI.3.5 : Etat des lieux de l'adaptation à la menace autrichienne

L'entrée des Autrichiens dans les Grisons rebat complètement les cartes pour l'armée française en Helvétie. Elle passe du statut d'armée "d'occupation", ayant pour fonction d'assurer la sécurité et la tranquillité dans un Etat allié de la France et dont la réduction, voire le retrait complet figure expressément dans le traité d'alliance liant les deux Etats – et qui fait des ennemis de la France aussi ceux de la Suisse – à celle d'armée de première ligne face à une 2^e coalition en cours de formation et dont l'avance dans les Grisons constitue un premier acte qui peut aisément être considéré comme hostile vu de Paris.

Dans les chapitres qui précèdent on assiste à la gestion d'un changement de paradigme pour le général en chef et inspecteur général de l'infanterie Schauenburg. Il doit résoudre cette quadrature du cercle que représente la réponse stratégique-opérative à cette nouvelle menace, dans une partie du pays allié qui n'a ni les ressources en vivres et fourrages, ni les voies de communication permettant des mouvements amples et rapides des troupes, du ravitaillement et de l'artillerie, le tout compliqué par un terrain difficile tel que le massif alpin qui fait la frontière avec les Grisons, de surcroît dans des conditions hivernales dont les données conservées indiquent que l'hiver 1798-99 a été plus rude et précoce que la moyenne de la période.

Il faut ajouter à cette situation de base complexe que les seuls réels renforts qui arrivent sont des réquisitionnaires rappelés et des conscrits dépourvus d'habits, matériel et armement, ignorant en plus encore tout du "métier militaire".

Les atermoiements gouvernementaux à Paris ne font rien pour faciliter la prise de décision en Helvétie, la longueur du débat autour de la défense du Tessin entre les généraux en Italie et en Suisse et le Ministre de la guerre et le Directoire atteste de la lenteur du processus décisionnel. En bout de processus, c'est quand même le politique qui impose sa solution au terrain militaire.

La réponse de Schauenburg à cet ensemble de conditions démontre sa capacité à adapter son dispositif de telle manière qu'il puisse être, non sans risque, tenu en intégrant tous ces paramètres. Ces quartiers d'hiver ainsi constitués formeront la base d'attaque de laquelle Masséna partira à l'offensive trois mois plus tard.

⁷⁶⁴ BNUS, MS 0.477/1564 – SHAT, B 2 68, 2 frimaire an 7 [22 novembre 1798], [Schauenburg], *Au Cit^{en} Schérer, M^{re} de la g^{re}*. Texte intégral en Annexe 1.15 infra.

⁷⁶⁵ SHAT, B 2 68, 3 frimaire an 7 [23 novembre 1798], *Paris, Le Ministre de la guerre, Au général Schauenburg, commandant en chef l'armée d'Helvétie, à Zurich*

⁷⁶⁶ SHAT, B 3 56bis, 3 frimaire an 7 [23 novembre 1798], *Paris, Le Ministre de la guerre, Rapport au Directoire exécutif*

B.VI.4 : Encore quelques troubles locaux

Les tensions entre le gouvernement helvétique et la population civile provoquent encore ici et là des mouvements de mécontentement. Le plus souvent cela se manifeste par l'abattage de l'arbre de la liberté et le refus de répondre aux demandes des nouvelles autorités constituées. La réactivation des milices et les suites de la présence française sont les principaux sujets de mécontentement.

Autre facteur important dans la résurgence de ces mouvements : la présence ou le contact avec des émigrés ou des personnes des classes anciennement dominantes, dépouillées de leurs privilèges et en partie de leurs biens. Elles correspondent depuis l'étranger avec des "résistants" vivant encore en Suisse. Ils instrumentalisent le moindre incident auquel est mêlé un Français.

Un élément déclencheur est la proclamation du gouvernement annonçant les ordres envoyés aux Préfets pour l'établissement des listes d'hommes mobilisables (cf. chap. D.II.4.1 infra). Le texte cherche à rassurer mais sera contredit peu après :

« Le Directoire vous déclare solennellement et vous donne l'assurance positive, qu'il n'a pas été fait de la part du gouvernement français la moindre réquisition pour la levée d'une troupe auxiliaire, et que les négociations de paix entre les puissances voisines n'ont point été interrompues. Ainsi, toutes les mesures prises sont uniquement de précaution, pour préserver notre patrie de tout dommage, pour vous mettre à même de défendre par vous-mêmes vos propriétés, pour maintenir la tranquillité intérieure, et aussi pour vous rendre respectables à vos amis tout comme à vos ennemis, ainsi qu'il convient à un peuple vaillant et armé. »⁷⁶⁷

La réquisition pour les demi-brigades auxiliaires est partie le 27 octobre de Paris (cf. chap. D.II.4.3 infra). On ignore sa date exacte d'arrivée à Lucerne. La durée usuelle du voyage des courriers étant de 4 à 6 jours, elle doit être parvenue à Lucerne peu avant la rédaction de la proclamation.

Des Préfets ou sous-préfets font part au Directoire dès début novembre de l'agitation d'une partie de Moyen-Pays : Herzogenbuchsee, Berne, Langenthal, Wangen, Thunstetten, Lotzwil, Höchstetten, Ober- et Nieder-Seftigen sont nommés⁷⁶⁸. C'est aussi signalé à Schauenburg par Lorge :

« J'ai reçu, (...) les renseignements que vous m'avez communiqués par votre lettre du 14 [4 novembre] sur les menées contre-révolutionnaires (...) J'en ai sur le champ fait part au Directoire helvétique avec l'invitation de donner les ordres nécessaires pour découvrir le fil des correspondances secrètes qu'entretiennent dans l'intérieur de l'Helvétie les émigrés qui sont sur les frontières. »⁷⁶⁹

L'information transmise au Directoire helvétique a permis d'avoir la confirmation des zones concernées, Soleure et Argovie, et du type de désordres qui se manifestent :

« (...) il s'y pratique des menées contre-révolutionnaires qui toutes prennent leur source dans celui de Berne. On m'assure que des embaucheurs viennent du Frickthal pour séduire un assez grand nombre de paysans dans ces contrées. Enfin, le Préfet national d'Argovie doit avoir fait arrêter un individu porteur de lettres qui annoncent des relations criminelles par des Bernois avec les émigrés qui sont sur les frontières. »⁷⁷⁰

Le général sait que les canaux intérieurs de la République ont transmis des informations similaires. Il ne craint pas par principe cette agitation mais la lie avec les tensions internationales croissantes

⁷⁶⁷ ASHR, Vol. III, pp. 403-404, N° 70, 4 novembre 1798, [14 brumaire an 7], *Proclamation des Directoriums, zur Beruhigung über die getroffenen militärischen Anordnungen*

⁷⁶⁸ ASHR, Vol. III, pp. 529-531, N°s 82/ 2 à 8, du 2 au 10 novembre 1798.

⁷⁶⁹ BNUS, MS 0.477/1428, 16 brumaire an 7 [6 novembre 1798], [Schauenburg], *Au g^{al} de b^{de} Lorge*. Référence à BNUS, MS 0.477/1414 infra.

⁷⁷⁰ BNUS, MS 0.477/1414, 15 brumaire an 7 [5 novembre 1798], [Schauenburg], *Au D^{re} exécutif de la République helvétique*

résultant des négociations en cours devant décider de la paix ou de la reprise de la guerre. Il se préoccupe de l'incidence que cela pourrait avoir sur l'opinion publique. Les ennemis de l'intérieur n'attendent que l'appui de ceux qui agitent les esprits depuis l'étranger. Il faut découvrir quels sont les canaux d'influence qu'agitent les émigrés avec certains Bernois.

Le gouvernement helvétique est informé que le commandant local est chargé de renforcer la surveillance de la frontière et d'y seconder les autorités civiles locales chargées de ramener l'ordre :

*« Je ne peux que vous engager, (...) à redoubler de surveillance sur toute la frontière du Fricktal et à donner aux commandants des corps sous vos ordres celui de seconder les autorités civiles dans la recherche des individus qui passent du Fricktal en Suisse ou qui s'y rendent de l'intérieur. »*⁷⁷¹

Une de ses préoccupations vient de ce qu'il considère comme un abus dans l'exercice de la liberté de la presse. Particulièrement visé : le citoyen Lavater et certaines de ses publications. (cf chap. D.II.4.4 infra lié à la discussion sur la censure aux Corps législatif). Le Ministre de la guerre est informé de cette agitation dans un long rapport sur l'ensemble de la situation en Helvétie :

*« (...) des Bernois et des Soleuriens entretiennent [une] correspondance secrète avec les émigrés suisses réfugiés sur la frontière et le Directoire helvétique, (...) vient de faire arrêter plusieurs personnes convaincues ou suspectées de mauvaises intelligences. (...) je me propose de renforcer Basle et la frontière du Frickthal, cette partie méritant une surveillance toute particulière, tant par les intrigues qui se pratiquent (...) »*⁷⁷²

Lorge reçoit un ordre fort détaillé pour prendre des mesures militaires pour contrer une insurrection dans les secteurs de Langenthal et Herzogenbuchsee où le général envoie divers détachements vers les communes de Lotzwil, Langenthal, Bleienbach, Thörigen, Ochlenberg ? Schoren, ainsi que Bützberg, Thunstetten, Zuchwil et Oberönz. Le secteur insurgé est plus au nord qu'en été, à la limite des cantons d'Argovie, Soleure et Berne. L'intervention se fait à la demande des autorités suisses. La démarche est toujours la même : il faut des proclamations au ton paternaliste qui rappellent le devoir de loyauté aux autorités représentées par les Préfets. Les principaux responsables doivent être arrêtés, tous les habitants désarmés, les autorités et le port de la cocarde rétablis et les arbres de la liberté replantés.

L'armée française intervient comme service d'ordre des autorités suisses. Il faut faire preuve de doigté et agir par le paraître plus que par la force. Les frais d'intervention sont reportés sur les « *principaux coupables* ». Les personnes arrêtées doivent être transférées à Aarburg où elles seront remises aux autorités suisses.

*« Je demande au Directoire deux agents civils qui se rendront à Langenthal et Herzogenbuchsee. Comme ils seront chargés de plus amples instructions, vous vous concerterez avec eux pour remplir les intentions du Directoire helvétique. Vous n'attendrez cependant pas leur arrivée pour faire les dispositions préliminaires. »*⁷⁷³

Directoire helvétique⁷⁷⁴, Ministre de la guerre⁷⁷⁵ et commandant de la ville de Soleure reçoivent copie de cet ordre d'engagement. Ce dernier doit exercer :

« (...) la plus grande surveillance à Soleure et environs, faire faire des patrouilles sur les deux rives de l'Aar par la cavalerie et l'inf^{rie} pour observer les villages insurgés voisins de So-

⁷⁷¹ BNUS, MS 0.477/1428, 16 brumaire an 7 [6 novembre 1798], [Schauenburg], *Au g^{al} de b^{de} Lorge*

⁷⁷² BNUS, MS 0.477/1452 – SHAT, B 2 68, 20 brumaire an 7 [10 novembre 1798], [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre*

⁷⁷³ BNUS, MS 0.477/1464, 21 brumaire an 7 [11 novembre 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au général Lorge*. Texte intégral en Annexe 1.16 infra.

⁷⁷⁴ BNUS, MS 0.477/1465, 21 brumaire an 7 [11 novembre 1798], [Schauenburg], *Au Directoire helvétique*

⁷⁷⁵ BNUS, MS 0.477/1474 – SHAT, B 2 68, 22 brumaire an 7 [12 novembre 1798], [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre*

leure pour pouvoir toujours instruire le g^{al} Lorge de ce qui passe dans les environs. »⁷⁷⁶

Le Directoire helvétique instruit Schauenburg qu'il a envoyé le Sous-préfet bernois Stuber à Langenthal pour y rejoindre Lorge. Il pense que le mouvement sera de peu d'ampleur et que la simple présence de troupes françaises devrait suffire à ramener le calme.⁷⁷⁷ Stuber adresse des rapports journaliers à son gouvernement pendant toute la durée de l'opération.⁷⁷⁸

La proclamation de Lorge a été faite, comme très souvent, en deux langues. Le discours, aux accents républicains, est toujours similaire, fait de flatterie, de paternalisme, de compréhension voire de générosité mais aussi de menaces à peine voilées :

« Que veulent dire ces cris seditieux et coupables ? Que signifient ces fremissements précurseurs du sang et de la destruction ? — Helvétiques, plus simples et plus malheureux toutefois que criminels, vous avez prêté l'oreille à des insinuations perfides, et vous méconnaissiez la voix de vos magistrats suprêmes. Savez-vous que vous êtes dans une attitude qui provoque la mort ? Savez-vous qu'il est plus que temps de mettre un terme à vos scènes de scandale et de rébellion ? Eh quoi ! c'est dans le moment même où mon gouvernement généreux vous rendait vos armes, que vous prétendiez les employer pour détruire vos lois ! Votre Directoire sera-t-il donc toujours dans la triste nécessité de recourir à nos bayonnettes pour anéantir les perturbateurs ? Interprète de ses sentiments et de ceux du Général en chef, je viens auprès de vous ; ils ne veulent que votre bonheur et votre tranquillité ; c'est leur vœu le plus doux ; c'est aussi celui de ceux qui naguère furent vos vainqueurs et sont et veulent être aujourd'hui vos frères.

Un pressentiment bien consolant me le dit : pour vous ramener à vos devoirs, je n'aurai besoin que des armes de la persuasion ; la triste humanité n'aura point encore à gémir, et les instruments de la guerre vont être pour jamais écartés de vos paisibles vallons. Mais ne vous y trompez cependant point ; les agitateurs, les infâmes qui vous ont égarés doivent être punis. Vous serez momentanément privés de vos armes, qui ne devaient être marquées qu'au coin de l'honneur, et que vous réserviez pour le crime. Lorsque vous aurez bien reconnu votre erreur et que par votre conduite et vos remords vous serez redevenus des citoyens estimables et vertueux, alors je ne doute point que votre gouvernement, sensible à votre repentir, ne vous les confie de nouveau ; mais il faut provisoirement me les rendre ; il faut me livrer les traîtres qui vous ont trompés ; autrement, malheur à ces scélérats, malheur à vous-mêmes ! »⁷⁷⁹

Schauenburg informe Nouvion atteint dans sa santé au point qu'il a demandé à pouvoir se retirer, ce que le général en chef lui accordera dès que Lorge sera disponible, car il est occupé par la répression de cette insurrection :

« Dès que cette opération sera terminée, je le chargerai de vous donner le loisir de rétablir votre santé. Veuillez me faire connaître si vous croyez pouvoir faire un service actif. »⁷⁸⁰

A peine l'opération commencée, un secteur proche doit être ajouté à l'opération avec les communes argoviennes de Kölliken, Uerkheim, Reitnau, Safenwil, Oftringen, ainsi qu'une partie du district de Kulm.⁷⁸¹ Les instructions sont les mêmes. Ici le Préfet national d'Argovie dirige les opérations toujours avec l'aide de Lorge qui lui amènera les troupes jugées nécessaires :

« (...) pour arrêter les principaux opposants à l'inscription des jeunes gens de 20 à 25 ans et faire exécuter pleinement les ordres de votre gouvernement. Vous pourrez en conséquence vous adresser à ce général qui se trouve dans ce moment à Langenthal. »⁷⁸²

⁷⁷⁶ BNU, MS 0.477/1466, 21 brumaire an 7 [11 novembre 1798], Zurich, [Schauenburg], *Au command' de Soleure*

⁷⁷⁷ ASHR, Vol. III, pp. 531, N° 82/10, 12 novembre 1798 [22 brumaire an 7], *Das Directorium an G. Schauenburg*

⁷⁷⁸ ASHR, Vol. III, pp. 531-534, N° 82/11 à 21, 13-23 novembre 1798 [23 brumaire – 3 frimaire an 7]

⁷⁷⁹ ASHR, Vol. III, pp 528-529, 22 brumaire an 7 [12 novembre 1798], *Proclamation du général de brigade Lorge*

⁷⁸⁰ BNU, MS 0.477/1470, 22 brumaire an 7 [12 novembre 1798], [Schauenburg], *Au g^{al} Nouvion*

⁷⁸¹ BNU, MS 0.477/1482, 22 brumaire an 7 [12 novembre 1798], [Schauenburg], *Au g^{al} Lorge*

⁷⁸² BNU, MS 0.477/1483, 22 brumaire an 7 [12 novembre 1798], [Schauenburg], *Au Préfet national du canton d'Argovie*

Copie de ces lettres sont adressées en guise d'accusé de réception de l'annonce du Directoire⁷⁸³. La proclamation citée plus haut est envoyée deux jours plus tard au Directoire avec l'information que la situation semble maîtrisée à satisfaction, car sans recours à la force selon Lorge qui espère que la proclamation :

*« (...) sera la seule arme qu'il sera obligé d'employer pour les ramener à la raison. (...) J'aime à croire que je n'aurai à vous annoncer que le retour volontaire de ces communes égarées à la confiance qu'elles vous doivent et que cette circonstance pourra servir de leçon utile sans avoir coûté une seule goutte de sang. »*⁷⁸⁴

Est-ce la formulation choisie dans la proclamation ou la connaissance de ce qui s'est passé à Stans ou dans les communes voisines au cours de l'été qui a ramené le calme ? Difficile de sonder les esprits. Il n'est pas illusoire de penser que le texte de Lorge a habilement rappelé les risques qu'une résistance armée contre les forces françaises représente.

La bonne nouvelle du rétablissement de l'ordre dans ces districts arrive 2 jours plus tard. Ce foyer ramené au calme, Lorge lui apprend que c'est la commune emmentaloise de Berthoud qui s'agit :

*« (...) envers les militaires français. Vous ferez bien d'y envoyer une force suffisante pour obtenir une réparation proportionnée à l'insulte faite à la Nation française et à celle helvétique par ceux qui ont coupé l'arbre de la liberté. Il faut choisir pour commander cette force armée un homme ferme et prudent, qui sache discerner l'erreur du crime en faisant peser sur les derniers seuls la punition. »*⁷⁸⁵

La consigne reste la même : agir le plus prudemment possible, éviter l'usage de la force. La seule présence française doit suffire à ramener le calme. Le rôle de l'officier est, comme toujours, central. Schärer est rassuré sur l'issue de l'opération de Lorge, l'extension à Berthoud est aussi mentionnée :

*« (...) un officier commandant un faible détachement d'ouvriers de la 14^{ème} légère y a été maltraité et que quelques fusils ont été enlevés à des soldats qui faisaient partie de ce détachement. »*⁷⁸⁶

Le général met l'accent sur les causes du mouvement qui tiennent à l'établissement des listes pour la milice. On mélange, volontairement ou par incompréhension, dans l'opinion publique la question des milices et la réquisition des 6 demi-brigades auxiliaires en cours de négociation. Ces mouvements ne sont pas dangereux en soi mais révélateurs du peu d'engouement des Suisses pour un effort de défense de leur pays aux côtés de la France.

*« (...) je vous observerai, (...) qu'ils viennent à l'appui de ce que je vous ai déjà mandé sur le peu d'espérance qu'il y a d'obtenir promptement une levée d'hommes en Suisse. »*⁷⁸⁷

Le général de division Xaintrailles qui vient d'arriver à l'armée doit remplacer Lorge qui doit relever Nouvion malade. C'est à lui désormais d'assurer le maintien du calme dans le secteur selon une politique constante de soutien au Préfet, d'une action prudente mais ferme :

*« (...) vous pouvez, (...) disposer dans les communes susdites les troupes nécessaires pour appuyer l'exécution de la loi, (...) Je vous prie de me rendre compte du résultat de ces dispositions et surtout si les troubles faisaient quelques progrès. »*⁷⁸⁸

Le Directoire helvétique, toujours informé par ses propres commissaires, reçoit le message de re-

⁷⁸³ BNUS, MS 0.477/1484, 22 brumaire an 7 [12 novembre 1798], [Schauenburg], *Au Directoire helvétique*

⁷⁸⁴ BNUS, MS 0.477/1487, 24 brumaire an 7 [14 novembre 1798], [Schauenburg], *Au Directoire helvétique*

⁷⁸⁵ BNUS, MS 0.477/1519, 26 brumaire an 7 [16 novembre 1798], [Schauenburg], *Au général Lorge*

⁷⁸⁶ BNUS, MS 0.477/1524, 26 brumaire an 7 [16 novembre 1798], [Schauenburg], *Au M^e de la guerre*. Voir aussi sous chap. C.II.3.4. infra pour ce qui concerne la 14^e demi-brigade d'infanterie légère. Il est reproché au détachement de s'être mal conduit dans le château de Berthoud.

⁷⁸⁷ Ibidem.

⁷⁸⁸ BNUS, MS 0.477/1542, 30 brumaire an 7 [20 novembre 1798], [Schauenburg], *Au général Xaintrailles*

prise en main des secteurs agités grâce aux :

« (...) opérations concertées entre le général de brigade Lorge et vos commissaires civils (...) un faible détachement de nos troupes avait suffi pour y rétablir l'ordre. L'arbre de la liberté a été rétabli et la Municipalité est à la recherche des principaux auteurs de ce mouvement aussi insensé que criminel. »⁷⁸⁹

Les opérations ont été menées avec autant de doigté que de succès, aucun sang n'a été versé et tout a été dirigé sur site par les représentants des autorités constituées civiles helvétiques seulement soutenues par la présence, à leurs côtés, de soldats français. Schauenburg peut annoncer au Ministre que les autorités ont été rétablies et les responsables arrêtés tant à Langenthal, Wangen qu'à Berthoud par un détachement dépêché depuis Berne. Il l'évalue à l'aune de la situation générale en Suisse :

« Ces mouvements partiels n'annoncent pas une conspiration dirigée par des chefs habiles, mais il n'en était pas moins intéressant de les étouffer promptement et de protéger les ordres du gouvernement helvétique. »⁷⁹⁰

Le Préfet national d'Argovie est autorisé à requérir le soutien des forces françaises de Xaintrailles dans son action sans avoir à solliciter à nouveau le général en chef au préalable et à mettre dans :

« (...) les casernes que vous lui désignerez les troupes nécessaires pour appuyer l'exécution de la loi qui prescrit l'inscription militaire de la jeunesse de chaque canton de l'Helvétie. »⁷⁹¹

Xaintrailles a pris la relève de Lorge et s'y illustre par la publication d'une proclamation qui n'a pas l'heur de plaire au général en chef. Il le lui fait savoir en recadrant son subordonné :

« (...) rendant justice aux intentions et aux principes qui l'ont dictée, je vous observerai cependant qu'avant de faire cette démarche, il eut été nécessaire d'avoir mon approbation. (...) l'armée doit (...) conserver l'attitude d'auxiliaire et conséquemment, c'est au D^{re} helvétique à parler directement au peuple ou, si les agents français le jugent à propos quelques fois, ils doivent principalement parler au nom du Directoire. Si j'ai approuvé celle qu'a faite le général Lorge, c'est qu'il se trouvait dans une circonstance différente, c'est à dire chargé de ramener à l'ordre des habitants qui avaient arboré l'étendard de la révolte et méconnu entièrement leurs autorités constituées. Cet état de choses n'existe plus. »⁷⁹²

La proclamation en question n'a semble-t-il été présentée qu'en allemand. C'est un long discours décrivant les ennemis de la République helvétique et la lutte qu'il faut leur mener. Il faut aussi combattre les excès des soldats indignes de représenter la République. Parmi eux :

« (...) kann es einige geben, die durch ihre Ausschweifungen und Missethaten ihres Namens unwürdig sind und durch ihre Bedrückungen ruhige Bürger quälen, die sie beschützen sollten ; zeigt diese ihren Offiziers an und theilt mir in euerer Sprache, die ich auch besitze, euere Beschwerden zutrauensvoll mit ; jene sollen bestraft und diesen soll abgeholfen werden. »⁷⁹³

La proclamation a été transmise par Schauenburg au Directoire helvétique accompagnée d'une lettre d'excuses pour une démarche qui a omis le respect des formes dues au gouvernement suisse. Il a recadré son subordonné en lui rappelant que les Français :

« (...) devaient parler au nom de ce Directoire, ainsi que l'a fait le g^{al} Lorge dans le district de Langenthal, qui d'ailleurs était en pleine insurrection et méconnaissait formellement les ma-

⁷⁸⁹ BNUS, MS 0.477/1544, 30 brumaire an 7 [20 novembre 1798], [Schauenburg], *Au D^{re} exécutif helvétique*

⁷⁹⁰ BNUS, MS 0.477/1548, 1^{er} frimaire an 7 [21 novembre 1798], [Schauenburg], *Au C^{en} Schérer, Ministre de la guerre*

⁷⁹¹ BNUS, MS 0.477/1587, 4 frimaire an 7 [24 novembre 1798], [Schauenburg], *Au Préfet n^{al} du canton d'Argovie*. Référence à BNUS, MS 0.477/1542 supra.

⁷⁹² BNUS, MS 0.477/1617, 6 frimaire an 7 [26 novembre 1798], [Schauenburg], *Au général Xaintrailles*

⁷⁹³ ASHR, vol. III, pp. 622 ss, 1^{er} frimaire an 7 [21 novembre 1798] *Der Divisions-General Lauthier-Xaintrailles, Commandant des linken Flügels der fränkischen Armee in der helvetischen Republik, an die Burger der verschiedenen Cantone, welche in seinem Commando begriffen sind.*

*gistrats. Tels sont, (...) les principes qui dirigeront toujours ma conduite, »*⁷⁹⁴

Le Directoire remercie le général en chef d'avoir transmis cette proclamation et se déclare satisfait autant de l'une que de la lettre explicative⁷⁹⁵.

L'affaire est close, simplement encore signalée par la mention des districts concernés et des mesures mises en oeuvre pour rétablir le calme dans les informations transmises à Masséna en lien avec la levée des milices et pour l'avertir que les esprits sont loin d'être apaisés partout :

*« (...) ce changement n'est dû qu'à la force et nullement à la bonne disposition des esprits. »*⁷⁹⁶

A la fin du mandat de Schauenburg, toute la Suisse semble sous contrôle, même si des rumeurs d'agitation menée par des opposants à la République helvétique continuent de courir. C'est surtout le Haut Valais et une partie de la population bernoise qui accorderaient une écoute trop importante à ces agitateurs, sans que jamais la troupe n'ait à intervenir. Sa seule présence dans différentes localités, aussi par l'installation des bataillons de garnison, semble à même de maintenir le calme et de contenir les tentatives de révolte, voire même de mauvaise humeur.

B.VI.5 : Suites de l'entrée en guerre du roi de Naples, 24 novembre 1798.

Les opérations italiennes sont évoquées dans un courrier adressé par Schérer à Joubert, le 4 frimaire. Le Ministre de la guerre rappelle les décisions concernant Bellinzone et Lugano où Schauenburg devra porter ses forces à 4000 hommes, commandés par le général de brigade Mainoni qui sera provisoirement sous ses ordres. Au passage, on apprend que le chef de brigade a été promu général de brigade, comme cela avait été demandé par son supérieur hiérarchique qui, lui, n'en est pas encore officiellement informé !

Envisageant les possibilités d'ouverture du conflit à bref délai par les Autrichiens, Schérer n'y croit pas et cherche à en convaincre Joubert en s'inspirant des réflexions de Schauenburg. Il doute puisque l'hiver ferme les passages par les cols. A cela s'ajoute un autre aspect touchant l'aile gauche de Joubert : les Piémontais ne sont pas prêts à seconder les Autrichiens qui, en plus, sont trop peu nombreux pour tenter l'aventure offensive pour laquelle, selon lui, ils devraient au moins être 40'000 :

*« (...) vous serez de plus en plus convaincu que quant à présent au moins, nos ennemis ne sont point en mesure d'exécuter ce projet. »*⁷⁹⁷

Le poste de Bellinzone n'est pas donc exposé dans l'immédiat, puisqu'il n'y aurait que 20'000 hommes entre Bregentz et Rogoreto. Ils ne pourraient agir offensivement sans s'exposer à une charge de l'armée d'Helvétie depuis le Rheintal. Certes, des renforts se trouvent au nord du Tirol et en Souabe, mais en plus il y manque des subsistances dans ces *« pays arides et stériles »*, comme dans les Grisons, pour ravitailler autant d'hommes.

Passant en revue les dispositions prises au nord des Alpes par l'armée d'Helvétie, il en conclut qu'il faudrait au moins 15'000 hommes pour inciter le roi de Sardaigne à rompre avec la France et quelle serait la chance de succès si 10 à 12'000 hommes tombaient sur leurs arrières depuis le Gothard ?

La position occupée par l'armée d'Italie permettrait de couper les Autrichiens sortis des Grisons avec le soutien des troupes de l'armée d'Helvétie. Il n'y donc rien à craindre à court terme. Ce n'est que lorsque l'armée d'Empire aura son aile droite à Ulm et gauche à Bregentz que la situation deviendra plus critique. Ce délai permettra de renforcer les troupes françaises avec les conscrits, de

⁷⁹⁴ BNUS, MS 0.477/1619 – ASHR, vol. III, p. 624, 6 frimaire an 7 [26 novembre 1798], [Schauenburg], *Au D^{re} exécutif de la Rép^{ue} helvétique*. Référence à BNUS, 0.477/1617 supra.

⁷⁹⁵ BNUS, MS 0.483/203 – ASHR, vol. III, p. 625, mention de la lettre sous le 29 novembre 1798, 27 novembre 1798, [7 frimaire an 7], *Le Directoire exécutif de la République helvétique une et indivisible, Au citoyen Schauenburg, général en chef l'armée française en Helvétie*

⁷⁹⁶ BNUS, MS 0.483/201 – SHAT, B 2 68, 8 frimaire an 7, [28 novembre 1798], *Copie des renseignements laissés au général Masséna relatifs au commandement de l'armée en Helvétie*

⁷⁹⁷ ANP, AFIII 150a/703/20, 4 frimaire an 7 [24 novembre 1798], *Copie de la lettre écrite par le Ministre de la guerre, Au général Joubert*

renforcer l'armée du Rhin avec 10 demi-brigades tirées de l'intérieur :

« *Alors nous serons en mesure non pas de recevoir une attaque, ce qui ne vaut rien, mais de prendre nous même une offensive vigoureuse.* »⁷⁹⁸

Le gouvernement à Paris est donc résolu à passer à l'offensive contre l'Autriche, dès que les armées du Danube, d'Helvétie et d'Italie seront suffisamment renforcées par l'arrivée des conscrits :

« *L'intention du Directoire est que ces trois armées agissent simultanément pour assurer nos succès et nous rendre maîtres, s'il est possible, du Tyrol, dans le premier début de la campagne.* »⁷⁹⁹

C'est ce plan de campagne que sera chargé de mettre en oeuvre le général Masséna dès mars 1799.

Le 4 frimaire, le Directoire s'adresse à Schauenburg et lui annonce la probable ouverture des hostilités par le roi de Naples qui agit sans attendre les Autrichiens :

« (...) *le roi est résolu à commencer les hostilités en entrant dans l'Etat ci-devant du pape et en s'emparant des différents postes sur les montagnes. Il dit qu'il s'est décidé à prendre ce parti, par ce qu'on lui a assuré que les Français allaient l'attaquer* »⁸⁰⁰

Schauenburg doit mettre toutes ses troupes en état d'alerte sur l'ensemble du dispositif sous ses ordres. Accusant réception de ce message, il a conscience de l'importance de l'information et rassure le Directoire sur les dispositions déjà prises. L'axe du Gothard est tenu par 11 bataillons répartis entre le lac Majeur et Schwytz, sans esprit de recul.⁸⁰¹

Tous les commandants de secteur, chefs de brigade et commandants de place sont informés des événements de Naples par une formulation similaire :

« (...) *les Napolitains ont attaqué le g^{al} Championnet. Il est à présumer que les Autrichiens ne tarderont pas à les seconder. Tenez vos troupes prêtes à tout événement. (...) Faites en sorte d'avoir des nouvelles des Autrichiens dans le pays en avant de vous et rendez moi compte de vos dispositions.* »⁸⁰²

S'adressant ensuite spécifiquement à chacun, il suggère à Nouvion d'adapter son dispositif : un bataillon sur le Haut-Toggenbourg, un 2^e à poster, au choix, entre Appenzell et Herisau et un 3^e entre Rorschach et Saint-Gall, formant ainsi un cordon permettant de recueillir le repli depuis le Rheintal. Nouvion s'exécute et allège le cordon proche du Bodan, position acceptée par le général en chef⁸⁰³.

Une instruction tactique est ajoutée à l'attention de Lorge qui doit mettre une réserve entre Baden et Brugg et réunir à Aarau cavalerie et artillerie.⁸⁰⁴ Xaintrailles doit être poussé à prendre enfin son poste dans le Rheintal pour soulager Nouvion. Ruby est aussi encouragé à resserrer sa ligne sur Schaffhouse et d'être à même d'empêcher les Autrichiens de déboucher par Constance.⁸⁰⁵

Pour les chefs de brigade il ajoute qu'il faut faire tout son possible pour fournir des informations sur les mouvements, forces, nombre et nom des régiments autrichiens et aussi :

« *Tâchez de discerner les espions et émissaires étrangers qui pourraient se glisser dans votre arrondissement. Faites-les arrêter et conduire au quartier-général. Translatez ces ordres aux*

⁷⁹⁸ Ibidem.

⁷⁹⁹ Ibidem.

⁸⁰⁰ BNUS, MS 0.483/200, 4 frimaire an 7 [24 novembre 1798], *Le Directoire exécutif, Au général Schauenburg, général en chef de l'armée française en Helvétie*

⁸⁰¹ BNUS, MS 0.478/1639 – SHAT, B 2 68, 10 frimaire an 7 [30 novembre 1798], *Au quartier général à Zurich, Le général en chef, Au Directoire exécutif*

⁸⁰² BNUS, MS 0.478/1649, 10 frimaire an 7 [30 novembre 1798], [Schauenburg], *Au G^{al} Nouvion* ; BNUS, MS 0.478/1652, [Schauenburg], *Au G^{al} de b^{de} Ruby* ; BNUS, MS 0.478/1653, [Schauenburg], *Au l'adjutant-général Demont* ; BNUS, MS 0.478/1654, [Schauenburg], *Au G^{al} Mainony*

⁸⁰³ BNUS, MS 0.478/1666, 11 frimaire an 7, [1^{er} décembre 1798], *Zurich*, [Schauenburg], *Au g^{al} Nouvion*

⁸⁰⁴ BNUS, MS 0.478/1650, 10 frimaire an 7, [30 novembre 1798], [Schauenburg], *Au G^{al} Lorge*

⁸⁰⁵ BNUS, MS 0.478/1651, 10 frimaire an 7, [Schauenburg], *Au G^{al} Xaintrailles*

chefs de bataillon sous vos ordres et prescrivez leur de me donner directement avis de tout ce qu'ils pourraient apprendre d'intéressant. »⁸⁰⁶

Les commandants de places de l'intérieur de l'Helvétie doivent renseigner sur l'opinion publique :

« (...) ayez les yeux constamment ouverts sur les émissaires ou espions étrangers qui seraient trouvés sans passeport. Concertez-vous pour cet objet avec les autorités civiles ou tout citoyen bien intentionné. Tenez vous au courant de tout ce que vous pourriez remarquer ou apprendre d'intéressant. »⁸⁰⁷

Pour les commandants des places en première ligne il précise en plus veiller sur les communications avec l'étranger et exploiter les données de :

« (...) toute personne bien intentionnée qui pourrait avoir des relations chez l'étranger. »⁸⁰⁸

Perrochel est aussi informé des événements napolitains et des dispositions militaires en découlant en Suisse et des démarches qu'il doit entreprendre ou poursuivre. Il doit "secouer" le gouvernement helvétique pour qu'il prenne enfin :

« (...) des mesures efficaces et lui faire sentir que la question qu'il a faite à notre gouvernement sur l'urgence de la levée qui lui a été demandée est résolue par l'agression subite de la cour de Naples qui, selon toute apparence, est assurée du concours de celle de Vienne. »⁸⁰⁹

L'ambassadeur doit faire sa part dans la pression politique sur les autorités helvétiques, le général en chef fait la sienne. Il transmet les informations de Joubert prouvant la réalité de la menace autrichienne, soutenue par Naples. Il pousse à l'action, il n'est plus temps de tergiverser :

« (...) à des dangers immenses il faut opposer la vigueur et la célérité. Il n'est aucun de vous qui ne soit pénétré de cette vérité et je suis persuadé que vous le prouverez dans cette circonstance. »⁸¹⁰

Le général ne se contente pas d'une lettre au Directoire, il s'adresse aussi à un ténor du Sénat en qui il a confiance. Son patriotisme et son intelligence doivent le pousser à agir sur le Directoire :

« Je ne saurais trop vous engager à inspirer les mêmes sentiments à ceux de vos collègues que leur patriotisme et leurs lumières rendent susceptibles d'une plus grande influence. »⁸¹¹

Toutes ces démarches doivent réveiller la volonté de défense de la Suisse, inciter à la levée des demi-brigades auxiliaires et à la réorganisation des milices (cf. chap. D.II.4.3 et D.II.4.1 infra).

L'évolution internationale débloque, enfin, le détachement d'une demi-brigade de ligne en renfort et dont l'arrivée est dûment annoncée au Directoire helvétique.⁸¹² Ayant pris conscience de l'impossibilité de faire passer le Gothard à une troupe pendant l'hiver, Schérer a fini par attribuer, malgré tout, ce renfort à l'armée d'Helvétie pour y remplacer celles envoyées en renfort à Mainoni :

« (...) je donne ordre à l'armée de Mayence de vous envoyer une demi-brigade qui sera dirigée sur Bâle et pour en accélérer autant que possible [l'arrivée], j'ai envoyé directement

⁸⁰⁶ BNUS, MS 0.478/1661, [Schauenburg], *Circulaire aux chefs de la 103^{ème}, de la 57, 37^{me}, 100^{me} et au chef de bon de la 36^{ème}*

⁸⁰⁷ BNUS, MS 0.478/1663, 11 frimaire an 7 [1^{er} décembre 1798], [Schauenburg], *Au citoyen commandant la place de Berne &^{ra}*. A préciser que sont réputés étrangers tous les non-Suisses. Les Français sont donc compris dans cette surveillance, puisqu'il se trouve des personnes figurant sur les listes d'émigrés, interdits de séjour.

⁸⁰⁸ BNUS, MS 0.478/1664, 11 frimaire an 7 [1^{er} décembre 1798], [Schauenburg], *Aux commandants des places de Rheinek, Roschach, St.-Gall, Arbonne, Schafhouse, Stein, Eglisau, Bruck, Bâsle*

⁸⁰⁹ BNUS, MS 0.478/1655, 10 frimaire an 7 [30 novembre 1798], [Schauenburg], *Au C^{en} Perrochel*. Cf. chap. B.VI.5.3. infra.

⁸¹⁰ BNUS, MS 0.478/1656, 10 frimaire an 7 [30 novembre 1798], [Schauenburg], *Au D^{re} helvétique*. Texte intégral en Annexe 1.17 infra.

⁸¹¹ BNUS, MS 0.478/1657, 10 frimaire an 7 [30 novembre 1798], [Schauenburg], *Au C^{en} Luthy, membre du Sénat helvétique*. Référence à BNUS, MS 0.478/1656, Texte intégral en Annexe 1.17 infra.

⁸¹² BNUS, MS 0.478/1665, 11 frimaire an 7 [1^{er} décembre 1798], [Schauenburg], *Au D^{re} E^x helvétique*

*l'ordre au commandant de la 5^e division militaire l'ordre (...) et de vous prévenir de son arrivée. Ainsi vous ne tarderez pas à l'avoir à votre disposition. »*⁸¹³

C'est la 23^e d'infanterie de ligne qui arrive le 10 frimaire à Bâle.

Pour la partie « tessinoise » du plan français, Mainoni reçoit des ordres plus précis sur le dispositif à tenir et sa subordination provisoire aux ordres du commandant en chef en Italie sans pouvoir être sorti du territoire helvétique, sous réserve d'ordre formel du Ministre de la guerre. Ses connaissances locales le désignent plus que tout autre à commander les troupes "transalpines" de l'armée d'Helvétie. Les dispositifs de détail des demi-brigades du secteur sont mentionnés dans les chapitres qui leur sont spécifiques (cf. chap. C.II.2.3, C.II.2.10 et C.II.2.14 infra). Le renfort en infanterie lui permet de renvoyer au nord du Gothard le 12^e régiment de chasseurs à cheval inutiles dans le terrain tessinois à propos duquel il demande encore des précisions sur les voies d'accès :

*« (...) il n'existe point de ce côté de chemin pratiqué entre ceux du Splügen à Chiavenna et de Bellinzona à Gravedona au Bernardin et à Lugano. J'attends avec impatience vos ordres sur ces questions. Correspondez avec moi quand cela vous sera possible. »*⁸¹⁴

Joubert est informé de ces instructions et de la délégation de compétence pour l'hiver⁸¹⁵. Les ordres sont transmis par l'homme de confiance du général Schauenburg, l'aide de camp Travitz et adressés en copie à Schérer avec le détail des postes occupés et couverts par la brigade de Mainoni : entre Bellinzone et Poleggio, au débouché des vals Blenio et Misox, à Airolo au pied du Gothard et du Lukmanier principalement.⁸¹⁶

Craignant la perte du message dans les conditions de circulation difficiles par le Gothard, un rappel formel est adressé à Mainoni le lendemain. Il ajoute que ses troupes restent administrativement et financièrement dépendantes de l'armée d'Helvétie et que Lecourbe, avec lequel il devra correspondre, arrive tantôt sur le versant septentrional du Gothard pour couvrir l'espace jusqu'à Lucerne.⁸¹⁷

Dans une seconde lettre, attestant de sa grande et sincère satisfaction, Schauenburg adresse à Mainoni son brevet de général de brigade qu'il le presse d'accepter. Il craint que son attachement à la 44^e de ligne ne l'incite à renoncer à sa promotion :

*« (...) je vous donnerai le conseil amical d'accepter le témoignage honorable de confiance que le Directoire vous a décerné. J'ai à cet égard des vues qui ne pourront que vous être très avantageuses. J'en causerai avec vous à la première occasion qui se présentera. Je vous embrasse de tout mon coeur. »*⁸¹⁸

Joubert est informé de cette promotion, qu'il connaît déjà, et des instructions adressées à Mainoni. Qu'il se rassure, la position sera tenue avec 4300 hommes en état d'alerte, qu'il fasse sa part pour assurer la logistique :

*« (...) elles recevront pendant l'hiver du général de l'armée d'Italie des ordres pour des mouvements, positions ou actions mil^{es} tenant à leur destination. Pour assurer en même temps leur subsistance et leurs moyens de défense, elles recevront de l'armée d'Italie leurs vivres, leurs munitions et leur artillerie. (...) Je vais recommander la surveillance la plus active à tous mes postes et tenir l'armée prête à tout événement. »*⁸¹⁹

⁸¹³ SHAT, B 2 68, 3 frimaire an 7 [23 novembre 1798], Paris, Le Ministre de la guerre, Au général Schauenburg, commandant en chef l'armée d'Helvétie, à Zurich

⁸¹⁴ BNUS, MS 0.478/1629, 8 frimaire an 7 [28 novembre 1798], [Schauenburg], Au C^{en} Mainony, chef de la 44^{ème}. Texte intégral en Annexe 1.17 infra.

⁸¹⁵ BNUS, MS 0.478/1630, 8 frimaire an 7 [28 novembre 1798], [Schauenburg], Au G^{al} Joubert, com^d en Italie

⁸¹⁶ BNUS, MS 0.478/1635 – SHAT, B 2 68, 9 frimaire an 7 [29 novembre 1798], [Schauenburg], Au Ministre de la guerre

⁸¹⁷ BNUS, MS 0.478/1637, 10 frimaire an 7 [30 novembre 1798], [Schauenburg], Au C^{en} Mainony, gén^{al} de brigade

⁸¹⁸ BNUS, MS 0.478/1638, 10 frimaire an 7 [30 novembre 1798], [Schauenburg], Au général Mainony

⁸¹⁹ BNUS, MS 0.478/1640, 10 frimaire an 7 [30 novembre 1798], [Schauenburg], Au général Joubert

Préoccupé de rassurer Schérer sur ses dispositions, ce dernier est informé des ordres et attributions de compétences au Tessin et remercié d'avoir fait le nécessaire pour la promotion de Mainoni⁸²⁰.

Xaintrailles tarde à rejoindre son poste en première ligne pour y reprendre celui de Novion malade et diriger les opérations. Il reçoit des informations supplémentaires et ordres de mission précisés de manière encore plus détaillée, avec 2 bataillons entre Weesen (SG) et Glaris, un bataillon à Werdenberg (SG), un autre entre Sennwald (SG) et Oberriet (SG), un à Gais (AR) et 2 bataillons entre Rorschach (SG) et Rheineck (SG). Il doit y avoir en plus un bataillon autour de Sargans et un autre autour du poste de Wartau (SG). Son dispositif très large est ainsi échelonné en profondeur, un corps d'observation en première ligne sur le Rhin et les 7 bataillons restants disposés de telle manière qu'ils puissent fermer les entrées en direction de l'intérieur de la Suisse et qu'il commandera depuis Gams ou Werdenberg (SG) :

« (...) opérez de suite l'exécution du présent ordre, fait pour l'emplacement des troupes, fait pour celui de votre quartier g^{al}. »⁸²¹

Le dernière phrase traduit l'agacement face au peu d'empressement à rejoindre le poste qui lui a été assigné. Il préfère rester plus longtemps dans la petite ville d'Aarau qui lui semble plus accueillante. Pour seconder efficacement Xaintrailles, Schauenburg lui envoie Demont, dont les connaissances du secteur seront précieuses. Il y prend la relève de Lauer qui doit le renseigner sur les ouvrages qu'il a fait construire. Demont commande en attendant l'arrivée d'Oudinot, sur le point d'arriver et sous les ordres duquel il sera par la suite. Sa mission est précisée : défendre le Rhin guéable en hiver en plusieurs endroits n'est pas tenable, il doit se contenter de tenir le passage d'Altstätten à Gais :

« Il faut que les troupes sous vos ordres conservent ces positions à tout prix jusqu'à ce qu'elles puissent être soutenues. Je me repose sur vos dispositions et sur la fermeté que vous mettrez à conserver les postes qui vous sont confiés. Etablissez votre q'-g^{al} à Roschach. »⁸²²

Le 12 frimaire [2 décembre], Schauenburg reçoit un message de Joubert qui a mis 11 jours à lui parvenir. Il y détaille des positions à prendre au sud du Gothard, qui le sont depuis un certain temps. La réponse de Schauenburg illustre l'application variable des courriers à assurer leur service :

« (...) la lenteur qu'a mis l'adjoint qui en était porteur n'en a causé aucune dans l'exécution des dispositions militaires qui en étaient l'objet et qui étaient déjà prévues ainsi que je vous en ai informé par la lettre que j'ai remise à l'aide de camp du général Suchet qui a mis beaucoup plus de célérité dans son voyage et a su éviter le retard des voitures dont s'est plaint l'adjoint qui vous remettra la présente et a été moins occupé de ses aises que de l'importance de sa mission. »⁸²³

Deux jours plus tard, le dispositif couvrant le Rhin est encore resseré avec des réserves à Wildhaus, Appenzell et Gais. Les temps de réaction vers divers objectifs sont requis. Pour renforcer son dispositif, Xaintrailles, qui a son quartier-général à Lichtensteig (SG), reçoit un officier du génie pour déterminer les potentiels ouvrages à construire et à qui il doit faire reconnaître :

« (...) aussi où il sera possible et avantageux de placer de l'artillerie. Le même ingénieur est chargé de faire construire quelques ouvrages vis-à-vis des gués du Rhin. »⁸²⁴

Différentes suggestions sont faites à Demont, à charge pour lui d'explorer en détail le terrain avec l'officier du génie, pour l'établissement de ces fortifications de campagne, notamment du côté

⁸²⁰ BNUS, MS 0.478/1635 – SHAT, B 2 68, 10 frimaire an 7 [30 novembre 1798], *A Zurich, Le général en chef, Au citoyen Schérer, Ministre de la guerre*

⁸²¹ BNUS, MS 0.478/1670, 12 frimaire an 7 [2 décembre 1798], [Schauenburg], *Au G^{al} de d^{em} Xaintrailles*. Texte intégral en Annexe 1.17 infra.

⁸²² BNUS, MS 0.478/1671, 12 frimaire an 7 [2 décembre 1798], [Schauenburg], *A l'adj^g-g^{al} Demont*

⁸²³ BNUS, MS 0.478/1683, 13 frimaire an 7 [3 décembre 1798], [Schauenburg], *Au général Joubert*

⁸²⁴ BNUS, MS 0.478/1700, 15 frimaire an 7 [5 décembre 1798], [Schauenburg], *Au g^{al} Xaintrailles*

d'Altstetten, au-dessus de Rüthi (SG) et près de Rorschach et pour surveiller les rives du Bodan :

« *Quelques postes très faibles de distance en distance suffiront à cet effet.* »⁸²⁵

Les connaissances détaillées du terrain que montrent tous ces ordres sont le résultat de la tournée que Schauenburg a faite dans le secteur. Ses décisions sont basées sur ses propres notes et non sur la seule étude des cartes. Poursuivant l'analyse de sa ligne défensive, l'ordre suivant est adressé à Ruby, commandant de l'avant-garde qui appuie sa droite à la brigade de Demont et qui a sa gauche à Schaffhouse. Deux points chauds sont prévisibles, ceux de Constance et de Schaffhouse. L'enjeu vital dans ce secteur, ce sont les ponts permettant de franchir le Rhin en maints endroits :

« *Il n'y a pas de doute, (...) qu'en cas de danger il ne faille couper les ponts de Stein et de Diessenhofen, à moins que nous ne puissions mettre l'un des deux à l'abri d'un coup de main. Quant aux débouchés de Constance, j'avais chargé déjà le chef du ~~brigade~~ génie de reconnaître cette position et d'y faire construire des ouvrages de manière à empêcher les Autrichiens de déboucher par là. Je pourrai sous peu de temps mettre à votre disposition quelques escadrons de dragons pour couvrir cette position. Pourrait-on disposer nos ouvrages de manière que l'ennemi ne pût fuir dans la ville ? Il me semble que si nous étions maîtres de ce pont, il nous serait facile de le couvrir par des ouvrages appuyant aux lacs de Zelle [Zellersee] et de Constance.* »⁸²⁶

Tant Demont que Ruby sont chargés de se renseigner de manière "offensive" sur les Autrichiens. La couverture des dépenses que ce service de renseignements leur coûtera est garantie.

Arrivant à l'armée, le général de brigade Lecourbe est informé en détail de la position à occuper, et surtout tenir, sur le versant nord du Gothard, brigade qui lui a été confiée compte tenu de l'excellente réputation qui le précède et de l'importance de la position de la vallée d'Urseren avec les villages d'Andermatt, Hospental, Zumdorf et Realp, qui doit, comme celle de Mainoni, être défendue à n'importe quel prix. Cette information comprend l'énumération des localités, axes de communication, possibilités de l'ennemi, cols à verrouiller. Il dispose de 10 compagnies et 2 pièces d'artillerie à Andermatt. En cas de très forte supériorité numérique de l'assaillant, il devra s'en replier sur la Furka pour empêcher le passage en Valais. En cas de besoin, il devra appuyer les troupes postées à Airolo. De tels mouvements ne sont possibles que s'il y a quelques jours de vivres de réserve.

Il détaille les corps sous ses ordres avec leurs stationnements et missions (cf. chap. C.II.2.3 et C.II.2.14 infra). Il rappelle qu'une partie de ces troupes est destinée à maintenir ordre et calme à l'intérieur de la région. La mission principale est cependant bien celle du verrouillage des cols alpins. Son quartier général devra être fixé à Altdorf. En plus :

« *L'adjutant-g^{al} Rheinwald fera passer à Brieg et Leuk [Brigue et Loèche] dans le Valais les dépôts des 106 et 44^{èmes} ½ b^{des} établies à Schwitz. Les bataillons de garnison de ces corps se formeront dans les mêmes lieux. En cas de retraite forcée dans le Valais, vous pouvez vous servir de ces troupes pour arrêter l'ennemi* »⁸²⁷

Les rapports concernant les mouvements autrichiens continuent de parvenir au quartier général et sont directement répercutés vers Paris, tel celui du 18 frimaire [8 décembre] :

« *Je viens de recevoir l'avis itératif du passage d'un convoi de 11 caissons d'art^{rie} remontant le Rhin sur la rive droite au-dessus du Zollbruck, escorté par des troupes autrichiennes. Deux habitants des cantons de Glaris venant des environs des Grisons, (...) m'ont assuré que (...) les troupes autrichiennes qui étaient dans le pays des Grisons en sont parties pour se rendre à l'armée d'Italie avec leur artillerie et que dans le pays Grison, telle maison qui avait 25 hommes à loger n'en a plus que deux ou trois.* »⁸²⁸

⁸²⁵ BNUS, MS 0.478/1701, 15 frimaire an 7 [5 décembre 1798], [Schauenburg], *A l'adj^t-g^{al} Demont*

⁸²⁶ BNUS, MS 0.478/1702, 15 frimaire an 7 [5 décembre 1798], [Schauenburg], *Au C^{en} Ruby, g^{al} de brigade*

⁸²⁷ BNUS, MS 0.478/1710, 17 frimaire an 7 [7 décembre 1798], [Schauenburg], *Au C^{en} Lecourbe, g^{al} de b^{de}*. Texte intégral en Annexe 1.17 infra.

⁸²⁸ BNUS, MS 0.478/1712, 18 frimaire an 7 [8 décembre 1798], [Schauenburg], *Au M^e de la guerre*

De tels renseignements seraient de nature à réduire le niveau d'alerte pour les troupes stationnées face aux Autrichiens, mais rien n'est fait en ce sens. Au contraire, le général en chef, à la veille du passage de témoin à son successeur, donne encore des ordres complémentaires pour les points de repli en cas d'attaque autrichienne pour les troupes postées entre Constance et Bâle :

« A la première tentative de l'ennemi il faudra réunir le plus de forces que vous pourrez devant Schaffhouse, couper les ponts de Stein et de Diessenhoffen s'ils sont menacés, s'emparer de Constance s'il y a moyen et en couper également le pont si vous ne trouvez moyen de le défendre contre l'ennemi. Si l'ennemi, (...) avait (→) pénétré par Constance, il faudrait tâcher de lui défendre le passage de la Thur et tenir au-dessus de Schaffhouse, entre cette rivière et le Rhin de manière à n'abandonner Schaffhouse qu'à la dr^e extrémité. Les mouvements des Autrichiens vous indiqueront (...) les dispositions à faire pour vous soutenir à Schaffhouse jusqu'à ce que vous puissiez être soutenu par le corps réuni entre Zurich et Vinterthur. »⁸²⁹

La position de Zurich réunit principalement les troupes qui doivent pouvoir venir en appui sur les points d'attaque des Autrichiens. Sur l'aile gauche de l'armée, jusqu'à Bâle, le problème est identique : grande dispersion sur de grandes distances et impossibilité de concentrer les troupes en un lieu ou un autre. On agira en cordon d'observation avec points de réunion prévus à l'avance, notamment à Brugg et Olten. C'est la ligne entre Limmat et Aar qui doit être tenue en attendant les renforts depuis Fribourg, Berne, Soleure et Aarburg sans oublier le rôle central de Bâle :

« Les troupes de Basle y tiendront aussi longtemps qu'elles pourront et se jetteront au besoin dans Huningue, mais elles ne prendront ce dernier parti qu'après avoir disputé à l'ennemi le passage de la Birse et coupé le pont de Basle. »⁸³⁰

Le commandant de la place de Bâle reçoit une instruction complémentaire :

« Quant aux ordonnances autrichiennes qui arrivent à Bâle, veuillez me faire connaître si leurs voyages sont fréquents, à quels postes elles se présentent, à qui elles sont adressées, si cette voie de correspondance a toujours eu lieu. »⁸³¹

Un message du 20 frimaire [10 décembre] indique que les Autrichiens, qui ne bougent plus et ne se renforcent que peu, ont interrompu toute navigation sur le Rhin entre les Grisons et le Bodan et fortifient leurs positions comme les Français le font sur la rive gauche :

« Depuis que la cour de Vienne a fait demander si tout était disposé d'après le plan convenu, on redouble d'activité et d'efforts pour construire des batteries et retranchements à Bregenz, Feldkirck. Les troupes autrichiennes en avant de Schafhouse ne se sont pas augmentées. A Constance il y a une garnison de 30 hommes du régiment de Kugler. »⁸³²

Schauenburg adresse un ultime ordre à Mainoni la veille de l'arrivée de Masséna. L'importance de tenir à tout prix la position au sud du Gothard y est à nouveau soulignée et, comme pour Lecourbe qui commande sur l'autre versant, les éventuels mouvements de repli sont hiérarchisés clairement : depuis Airolo, vers le Gothard avec l'aide de Lecourbe. Depuis Bellinzone, il doit en premier tenir Locarno et, s'il ne le peut, se rendre à Domodossola pour verrouiller l'accès au Simplon et au Valais.

« Je me repose sur votre fermeté (...), pour ne faire cette marche rétrograde qu'à la dernière extrémité. Les circonstances qui en résulteraient sont assez graves pour qu'il faille tout tenter avant que de s'y décider. »⁸³³

Tous les accès au territoire helvétique doivent à tout prix être tenus, le Valais montrant encore des velléités d'agitation et la vallée du Rhône mène directement aux portes de la France par le Léman.

⁸²⁹ BNUS, MS 0.478/1722, 19 frimaire an 7 [9 décembre 1798], [Schauenburg], *Au général Ruby*

⁸³⁰ BNUS, MS 0.478/1723, 19 frimaire an 7 [9 décembre 1798], [Schauenburg], *Au général Lorge*

⁸³¹ BNUS, MS 0.478/1723, 18 frimaire an 7 [8 décembre 1798], [Schauenburg], *A l'adjutant-général Pélissard*

⁸³² BNUS, MS 0.478/1728 – SHAT, B 2 68, 20 frimaire an 7 [10 décembre 1798], [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre*

⁸³³ BNUS, MS 0.478/1721, 19 frimaire an 7 [9 décembre 1798], [Schauenburg], *Au général Mainony*. Texte intégral en Annexe 1.17 infra.

B.VI.6 : Schauenburg prépare la relève par Masséna

Au moment de réarticuler son dispositif à cause de l'entrée des Autrichiens dans les Gisons, Schérer expédie le message annonçant à Schauenburg qu'il ne sera pas rendu de suite à ses seules fonctions d'inspecteur général de l'infanterie. Il doit continuer d'agir comme il le fait en attendant que son successeur Masséna arrive en Suisse sans pour autant lui indiquer la moindre date d'arrivée :

« (...) il a fait prendre les devants à l'un de ses aides de camp pour se rendre près de vous et vous consulter de sa part sur les données particulières que vous avez de tout ce qui pourrait être entrepris par les ennemis ouverts et secrets de la Révolution helvétique, et des moyens qu'ils comptent employer pour renverser le nouvel ordre de choses. Votre zèle et votre dévouement vous porteront, (...) à ne pas vous borner, (...) à lui communiquer vos opinions et vos observations à cet égard, mais aussi à lui confier le résumé des rapports et avis que vous avez reçus tant sur la situation actuelle du pays des Grisons, que sur les mouvements des Autrichiens, leur force et leurs projets présumables. L'aide de camp (...) qui est envoyé près de vous a toute sa confiance et est digne de la vôtre. Et vous saurez trop bien distinguer un officier de son mérite, pour ne pas le tenir en aussi grande considération que s'il était lui même officier général. »⁸³⁴

Cet ordre n'empêche pas le général en chef d'intervenir dans des domaines réservés à l'inspection de l'infanterie dès que l'occasion s'en présente et lui permet de s'affranchir d'obstacles administratifs gênant la bonne conduite de l'armée.

Le message met du temps à parvenir à Schauenburg qui fait la tournée des troupes sur le Rhin pour gérer sur place la consolidation du dispositif face aux Autrichiens. C'est dans ces circonstances qu'il reçoit, avec soulagement, l'information de l'arrivée prochaine de son successeur.

Le général "descendant" s'empresse de remercier Schérer pour cette excellente nouvelle qui lui permettra de reprendre pleinement ses fonctions d'inspecteur général de l'infanterie. Il donc hâte qu'il arrive. Commençant par des remerciements, le ton de la lettre ne laisse planer aucun doute sur son soulagement :

« Il ne m'eut pas été possible de conserver plus longtemps le commandement en chef sans négliger des fonctions qui ne sont pas moins importantes en ce moment où il est question de procéder à une nouvelle organisation de l'infanterie et où on doit profiter de son inactivité pour vérifier son instruction, son habillement et toutes les parties de son administration.

Je vais donner à l'aide de camp du général Masséna tous les renseignements et rapports que j'ai sur le pays et le mettrai au fait de tout ce qu'il doit connaître. J'agirai toujours comme jusqu'ici en attendant que le général Masséna arrive pour prendre le commandement.(...)

Je voudrais bien aussi, (...) qu'après avoir quitté le commandement de l'armée, je puisse vous présenter personnellement à Paris mes sincères remerciements sur les bontés que vous me témoignez et conférer avec vous sur des objets intéressants et relatifs à l'inspection. »⁸³⁵

Il écrit à Masséna, et là également, le ton est enthousiaste, il se réjouit de son arrivée prochaine et de la collaboration en vue de la formation des nouveaux conscrits. Il est satisfait de voir en lui son :

« (...) successeur et j'aurai bien du plaisir à vous transmettre bientôt tous les renseignements que j'ai pu acquérir tant sur la situation politique du pays que sur celle des Autrichiens. (...)

Les fonctions de mon inspection ont souffert (...) et exigent que je m'en occupe bientôt tant pour remettre au courant quelques opérations arriérées que pour remplir les vues du gouvernement sur l'organisation qu'il vient d'arrêter d'un bataillon de garnison par chaque demi-

⁸³⁴ BNUS, MS 0.485/10, 4 brumaire an 7 [25 octobre 1798], *Le Ministre de la guerre, Au général Schauenburg, commandant en chef de l'armée en Helvétie*

⁸³⁵ SHAT, B 2 68, 30 brumaire an 7 [20 novembre 1798], *A Zurich, le général en chef, Au citoyen Schérer, Ministre de la guerre, Pour lui seul*. Référence à BNUS, MS 0.485/10, 4 brumaire an 7 [25 octobre 1798], *Le Ministre de la guerre, Au général Schauenburg, commandant en chef de l'armée en Helvétie*

brigade. Je désire donc que par votre arrivée vous me mettiez à même de terminer ces objets. J'aurai la satisfaction en vous remettant l'armée sous mes ordres de pouvoir vous assurer de sa bonne discipline, et qu'elle est bien tenue, car à l'exception des corps qui y sont arrivés depuis peu, tous les autres sont habillés, équipés et armés à neuf, et que le Ministre de la guerre vient de m'annoncer qu'il a ordonné un versement sur Strasbourg de tous les effets d'habillement et équipement nécessaires aux remplacements de l'an 7 à toute l'armée. »⁸³⁶

Avec l'arrivée de Masséna, le Directoire engage en Helvétie l'officier le mieux à même de préserver les intérêts de la France. Il le prouvera brillamment l'année suivante. La majorité des chercheurs s'accordent sur son rôle déterminant dans la préservation de la République et la défaite de la deuxième coalition antifrançaise en l'absence de Bonaparte, toujours en Egypte.

Schauenburg attend impatiemment l'arrivée de son successeur. Il fait tout son possible pour que Masséna puisse sans délai être opérationnel dans son nouveau commandement. Le Ministre de la guerre est informé des dispositions prises. Il lui fournit la copie⁸³⁷ des dossiers établis sur le dispositif et la situation des troupes, sur les moyens de défense en Suisse et d'attaque contre l'Autriche, comme aussi sur le rôle de l'armée à l'intérieur de la Suisse.

Cette partie des renseignements préparés par Schauenburg sera présentée dans le chapitre conclusif des événements de 1798 (cf. chap. B.VII infra). Il y a tous les renseignements concernant la position de l'armée début décembre, résultat des dispositions prises et décrites plus haut. Un tableau de synthèse des positions exactes avec les effectifs engagés de la totalité de l'armée complète le dossier⁸³⁸.

Le second dossier⁸³⁹ couvre tous les aspects administratifs : finances (cf. chap. DVIII.6 infra), subsistances (cf. chap. D.III.2 infra), habillement (cf. chap. D.III.3 infra), armement, police des places (cf. chap. D.II.4.5 infra), conscription (cf. C.VIII.2.2 infra). Les relations avec les autorités helvétiques et les dossiers en cours ne sont pas négligés (cf. chap. D.II.4.5 infra).

Certaines informations ont été mentionnées plus haut, d'autres seront exploitées plus loin. Qu'il soit relevé ici qu'ils sont d'une grande précision et clarté, ce qui permet de poursuivre :

« Le général qui me remplacera dans mes fonctions se trouvera à même de les remplir de suite en prenant connaissance de ce travail et des pièces que j'y joindrai, mais si l'arrivée de mon successeur éprouvait de plus longs retards, les renseignements que j'aurai à lui transmettre changeraient avec les circonstances. »⁸⁴⁰

Dans le dernier paragraphe, Schauenburg mentionne la tâche qui l'attend : l'organisation des bataillons de garnison (cf. chap. C.VIII.2.3 infra) et des six demi-brigades helvétiques (cf. chap. D.II.4.4 infra). Cela souligne l'urgence d'opérer la relève à la tête de l'armée en Helvétie. Même l'état des finances des fonds secrets de 400'000# est aussi quasiment bouclé⁸⁴¹ et n'attend que l'arrivée du successeur :

« J'ai donc pensé que je devais attendre l'arrivée de ce général en Helvétie pour vous envoyer

⁸³⁶ SHAT, B 2 68, 30 brumaire an 7 [20 novembre 1798], *Quartier général à Zurich, Copie de la lettre écrite par le général Schauenburg, commandant en chef l'armée d'Helvétie, Au général Masséna*

⁸³⁷ BNUS, MS 0.483/11, non daté, probablement frimaire an 7 [décembre 1798], *Renseignements sur la position de l'armée, ses moyens de défense et d'attaque et sa destination dans l'intérieur de la Suisse*

⁸³⁸ BNUS, MS 0.483/206, 20 frimaire an 7 [10 décembre 1798], *Tableau des cantonnements qu'occupe l'armée avec la situation détaillée des corps qui en font partie à l'époque du 20 frimaire an Sept.*

⁸³⁹ BNUS, MS 0.483/201, 8 frimaire an 7 [28 novembre 1798], *Copie des renseignements laissés au général Masséna relatifs au commandement de l'armée en Helvétie*

⁸⁴⁰ BNUS, MS 0.478/1711, 17 frimaire an 7 [7 décembre 1798], [Schauenburg], *Au citoyen Schérer*

⁸⁴¹ BNUS, MS 0.484/112, 21 frimaire an 7 [11 décembre 1798], *Armée française en Helvétie, Compte que rend le général Schauenburg commandant en chef ladite armée des dépenses qu'il a faites sur une somme de 400'000# mise à sa disposition, jusqu'au 1^{er} frimaire an 7* [21 novembre 1798] et BNUS, MS 0.484/130, 20 frimaire an 7 [10 décembre 1798], *Armée française en Helvétie, Registre des recettes et dépenses des fonds à la disposition du général en chef Schauenburg*. Ce document fait la synthèse des chiffres mentionnés dans le doc. 0.484/112 et de ceux fournis par le trésorier Genty, en étant précis sur la destination des fonds. Cf. chap. D.III.6 infra.

un compte définitif qui put vous faire connaître la situation de cette caisse particulière à l'époque de la remise de mes pouvoirs entre les mains du général Masséna. »⁸⁴²

Dernier message à propos d'un de ses subordonnés : il renouvelle la proposition de promotion au grade de général de brigade pour Demont qui avait déjà été faite après l'invasion :

« La conduite qu'il a tenue pendant le cours de la guerre, les blessures honorables qu'il y a reçues et notamment les services qu'il a rendus en Suisse, tels sont ses titres que je vous prie de mettre sous les yeux du Directoire exécutif. (...) présentés par vous ils n'obtiennent à l'adj^g Demont une marque de confiance qu'il mérite sous tous les rapports. [Il] conviendrait particulièrement à être employé avec les troupes helvétiques qui doivent former les 6 demi-brigades helvétiques auxiliaires et l'on pourrait même considérer son avancement comme d'une bonne politique vu sa qualité de Grison et l'estime qu'il s'est acquise dans ce pays. »⁸⁴³

Comme pour Mainoni, il sera entendu. Demont obtient son grade de général de brigade début février 1799. Le dernier ordre du jour de Schauenburg est bref et se veut rassurant :

« L'armée est prévenue que le général Masséna remplace le général Schauenburg dans le commandement en chef de l'armée française en Helvétie. Le général Schauenburg, en reprenant ses fonctions d'inspecteur général de l'infanterie, a la satisfaction de rester au milieu d'une armée dont il a si souvent éprouvé la bravoure et la discipline. Elle ne pourra qu'ajouter à la gloire qu'elle a déjà acquise en passant sous le commandement d'un général dont les talents et la valeur sont si avantageusement connus. »⁸⁴⁴

Le dernier message du registre de correspondance informe le Directoire helvétique de l'arrivée de Masséna à Zurich :

« Je vais lui remettre le commandement de l'armée (...) Rendu à mes fonctions d'inspecteur général de l'inf^{ie} et chargé en outre, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le marquer hier, de l'organisation des six demi-brigades helvétiques, je vais me livrer à cette opération importante. En quittant le commandement de l'armée, (...) je vois avec plaisir que mes relations avec vous n'en continueront pas moins, quoique dirigées sur d'autres objets. »⁸⁴⁵

Dans ses mémoires, Masséna évoque son arrivée à Zurich le 11 décembre 1798 :

« (...) Schauenbourg lui remit aussitôt le commandement. Ce général, formé à l'école allemande, en montrait moins les défauts que les qualités, et sous des formes rigides et sévères il cachait un véritable attachement pour le soldat, dont il se faisait aimer et craindre à la fois. Il connaissait à fond tous les détails du service, s'en occupait volontiers et en exigeait l'accomplissement rigoureux. Administrateur probe et éclairé, bon organisateur, il était d'ailleurs très-versé dans cette partie de la tactique qui a pour objet les manoeuvres des troupes. Il réunissait, en un mot, tous les talents d'un bon inspecteur. Prévenu de l'arrivée prochaine du général en chef, il avait préparé ses renseignements d'une manière claire et méthodique ; en sorte qu'après deux heures d'entretien, Masséna fut complètement au fait de la situation de l'armée. »⁸⁴⁶

Quel meilleur compliment ? L'auteur des Mémoires s'est largement servi des documents transmis par Schauenburg à Masséna pour décrire le nouveau théâtre d'opérations de ce dernier.

⁸⁴² BNUS, MS 0.478/1713, 18 frimaire an 7 [8 décembre 1798], [Schauenburg], *Au C^{en} Schérer, Ministre de la guerre*

⁸⁴³ BNUS, MS 0.478/1727, 20 frimaire an 7 [10 décembre 1798], [Schauenburg], *Au Ministre de la guerre*

⁸⁴⁴ BNUS, MS 0.482, p. 255, 21 frimaire an 7 [11 décembre 1798], *Ordre à l'armée*

⁸⁴⁵ BNUS, MS 0.478/1733, 21 frimaire an 7 [11 décembre 1798], [Schauenburg], *Au D^{re} exécutif [helvétique]*

⁸⁴⁶ KOCH, *Mémoires de Masséna, rédigés d'après les documents qu'il a laissés*, Paris, Paulin et Lechevalier, 1849, tome troisième, pp. 71-72.

B.VI.7 : Éléments conclusifs sur les aspects généraux de ce trimestre

Ce dernier trimestre de 1798 voit agir un général Schauenburg qui doit préparer une campagne de grande envergure alors qu'il est en territoire non seulement étranger, mais surtout très difficile à contrôler, tant pour des raisons humaines que naturelles (cf. chap. B.VI.3.5 supra).

Les contraintes découlant des particularités topographiques d'un terrain alpin sont augmentées par l'arrivée de la neige et du froid dès le milieu de l'automne. Les voies de communication, pas seulement transalpines, sont encombrées d'autant plus facilement qu'elles sont peu nombreuses, parfois escarpées, souvent étroites, rarement carrossables. Il ne suffit pas de décider de se rendre en tel ou tel lieu, encore faut-il le pouvoir.

Une fois sur place, le soldat, harassé de fatigues et souvent sous-équipé, se trouve confronté à une population souvent pauvre, et même parfois très pauvre et qui, en temps normal, n'arrive déjà qu'à peine à couvrir ses propres besoins. Les bouches supplémentaires à nourrir ne sont pas les bienvenues, sans que cela tienne nécessairement à leur origine. Le moindre excès est insupportable.

Le ravitaillement de l'armée dans de telles conditions est vitale au point que le général incite les officiers à ne déplacer les troupes que munies de vivres pour plusieurs jours à seule fin d'éviter de peser sur les habitants et de garantir l'aptitude de la troupe à assurer l'exécution de la mission. Les rations sont même augmentées préventivement pour les troupes cantonnées dans les fonds des vallées. Même en payant le soldat ne peut rien se procurer pour améliorer son ordinaire : il n'y a pas de réserves dans les hautes vallées du Toggenburg, de Glaris, d'Uri et dans l'ensemble de la Léventine.

Les interminables atermoiements des autorités helvétiques priées d'activer leur défense nationale sont encore ralentis par la réticence à lever en plus des troupes au profit de la France, provoquant de petites mais nombreuses "flambées insurrectionnelles". Leur répression exige de nombreux mouvements pour les troupes qui, heureusement n'ont pour rétablir l'ordre que de se rendre sur site, la force n'étant jamais engagée. Toutes ces "opérations de police" se font sous la conduite des autorités civiles helvétiques et sur délégation de compétence du gouvernement central : les soldats français sont le bras armé du gouvernement suisse et n'interviennent pas selon des ordres parisiens.

Cruelle prise de conscience pour les Suisses de la portée de l'alliance offensive et défensive. C'est encore plus sensible face aux conséquences de la réouverture du conflit continental en Italie : il n'est plus possible d'être neutre. Le temps du "Stille sitzen", remontant déjà au Moyen Age est révolu.

Schauenburg se révèle en négociateur endurant et plus politique qu'il ne s'estime lui-même. Il forme avec Perrochel une équipe efficace, sait jouer des contacts établis au cours de son mandat. Il connaît les membres du Directoire et connaît leurs positions par rapport à la France. Il sait à qui il peut se fier et de qui il doit se défier. Ces connaissances ont sans nul doute été transmises au Ministre plénipotentiaire qui n'a point perdu de temps pour agir avec la plus grande efficacité. Il est plus fin et moins cassant ou arrogant que Rapinat dont le rôle diminue fortement en importance.

L'arrivée de Masséna libère Schauenburg de son mandat de commandant en chef, charge qu'il a assumée avec continuité et fermeté mais sans véritable enthousiasme. Son armée est positionnée au mieux des possibilités. Son successeur la reprend en mains sans avoir à bousculer le dispositif et peut mettre en oeuvre la préparation de la campagne que le Directoire lui enjoindra de mener un trimestre plus tard.

Schauenburg peut reprendre totalement des fonctions qui sont pour lui une véritable vocation : l'inspection générale de l'infanterie, fonction dans laquelle il excelle. Il y ajoute celle de devoir organiser et former les troupes auxiliaires helvétiques.

B.VII : Conclusion sur une année d'événements en Suisse

Comment conclure sur ces 320 jours d'activité des troupes françaises depuis leur désignation, sous le commandement du général Schauenburg le 27 janvier et leur passage sous celui du général Masséna ?

Si au début de cette partie consacrée aux événements, 4 phases ont été définies, leur évocation au fil des chapitres a permis de discerner plusieurs types d'événements induisant des comportements différenciés de l'armée française en Helvétie. Différences et similitudes sont discernables et se retrouvent ou non d'une phase à l'autre. Quelques constats peuvent être faits.

En premier lieu, il y a des phases, courtes mais intenses, d'action proprement militaire, comprenant des mouvements, souvent amples et qui s'étendent sur plusieurs jours, et des séquences de combats de courte durée : deux fois un demi jour pour la conquête les 2 et 5 mars, plusieurs séquences de quelques heures entre les 27 avril et 3 mai, ne durant en général pas plus d'une demie journée, un petit jour de combats entre le Pont-de-la-Morge et Sion et 6 heures de véritables combats le 9 septembre autour et dans Stans.

Toutes ces phases ont en commun qu'on ne peut parler pour cette campagne de véritables "batailles" telles qu'on les imagine menées par les troupes de ligne du XVIII^e siècle. Il s'agit pour l'essentiel de combats de rencontre, les Français utilisant à l'époque le terme d'« affaires ».

C'est le combat d'une troupe assaillante qui rencontre une troupe en position défensive ou en marche, occupant ou se rendant vers une position plus ou moins préparée à l'avance, parfois légèrement "fortifiée" par des abatis. Les Français n'ont pas l'exclusivité de cette offensive. Si les Bernois n'en sont restés qu'à la formulation d'un plan offensif sans le mettre en oeuvre (comment auraient-ils fait d'ailleurs ?), Schwytzois, Zougois et Valaisans ont tenté chacun dans son secteur ce mouvement offensif. Ils surprennent alors toujours les Français qui arrivent néanmoins à bloquer le mouvement et à le repousser, comme à Hagglingen (AG), Lucerne ou Riddes (VS).

Lorsque les Français ont l'initiative, ils se heurtent aux positions suisses ardemment défendues. Rompant sous le nombre, les replis se font généralement en bon ordre sur la position suivante où le même scénario se reproduit. Ce bon ordre est fréquemment relevé par les assaillants qui ne parlent pratiquement jamais de déroute. Les Français ne tarissent d'éloges sur la maîtrise de l'arme individuelle du fantassin suisse. C'est ailleurs qu'il faut chercher la cause des défaites helvétiques.

L'importance du rôle des officiers a été soulignée à plusieurs reprises. Présents aux côtés des combattants de première ligne, les officiers français conduisent leur troupe au feu et au choc. Rien de tel du côté des Suisses. Cette absence des officiers, du sous-lieutenant au chef de bataillon, parmi les troupes helvétiques semble indiquer une forme d'absence, on pourrait même avancer le terme d'abandon de poste, de cette partie du corps social à laquelle appartiennent les officiers et qui ne veut pas perdre ses perspectives d'avenir dans l'organisation socio-politique qui sortira des événements.

Seuls les plus hauts commandants ou les opposants convaincus de la République française sont à leur poste, au Grauholz, comme à Nidau ou à Rothenturm. Si le général d'Erlach paie de sa vie la défense héroïque du Grauholz, assassiné par des concitoyens bernois pour une haute trahison qu'il n'a pas commise, de Rovérea obtient une capitulation honorable permettant le retour au pays des Vaudois de sa « Légion fidèle » en toute sécurité. Reding parvient à préserver son canton et sa population en déposant les armes après avoir sauvé aussi l'honneur. Schauenburg sait le reconnaître au travers de la capitulation généreuse accordée à la Suisse centrale. Faute de commandement militaire compétent et responsable, Sion et Stans ont subi un sort bien différent.

Dans ce panorama de combats, ceux de Stans sortent du lot par leur ardeur, par les violences subséquentes, par la fuite lâche du principal instigateur de la révolte. Le prix payé par la population civile de cet état de choses a été exorbitant, cela a été souligné même déjà en 1798 par les vainqueurs.

A noter enfin que Schwytz, comme Berne avant lui et Nidwald en septembre, s'est trouvé seul face aux Français. Malgré les promesses récentes et serments anciens, les Confédérés sont aux abonnés absents au moment suprême.

Pour toutes ces opérations, qu'on étudie l'invasion, les opérations en Suisse centrale et en Valais et enfin celles de Nidwald, les Français n'hésitent pas à opérer une multitude de mouvements, nécessitant des délégations de compétences importantes aux commandants de secteur. On pourrait presque parler d'une forme de "freie Führung", d'une conduite au niveau central qui fixe les objectifs principaux à atteindre et, en gros, la voie pour y parvenir, et laisse aux commandants opératifs et tactiques la liberté d'atteindre ces objectifs sous leur responsabilité. Il faut pour cela que Schauenburg puisse compter sur ces hommes, ce qui est le cas et mérite donc d'être étudié de manière plus approfondie (cf. chap. C.V infra). C'est cette même confiance qui lui permet de mettre en place le dispositif défensif face à l'Autriche d'une manière telle qu'il puisse sans autre devenir offensif si telle était la volonté du gouvernement.

Un autre constat découle de ce qui précède. Dans les innombrables cas de mouvements de résistance, que le gouvernement helvétique qualifie d'insurrections, il suffit pratiquement toujours que la troupe se présente, ordonne le désarmement de la localité et l'arrestation des meneurs pour que le calme soit rétabli sans coup férir. Cela permet de mieux comprendre comment une troupe aussi peu nombreuse ait pu imposer la nouvelle loi du pays sur un espace aussi étendu. Rappelons-le, en moyenne sur l'année les Français n'étaient environ que 21'000 à 22'000 hommes. Il est imaginable que dans bien des lieux, distants des zones d'activité et des voies de transit, on n'ait vu de soldat français de toute l'année, ou alors seulement de passage ou comme messenger. On peut encore ajouter à cette apparente facilité de contrôle que les oppositions locales ne montrent aucun signe de coordination ou d'organisation de résistance structurée, malgré l'implication, parfois réelle ou souvent supposée, de l'Autriche et de l'Angleterre.

La perception de la présence française est aussi très différenciée selon les parties du pays et les périodes de l'année (cf. notamment chap. D.I et D.II infra). Si la Suisse romande, relativement favorisée en termes de ressources en vivres, n'a eu que peu de troupes résidentes, elle a souffert des passages (cf. chap. D.IV infra). La Suisse orientale, bien moins pourvue en vivres, doit faire face à la mise en place du dispositif de défense face à l'Autriche. Le Moyen-Pays central a probablement eu le plus à faire avec cette armée d'occupation.

Cela amène à la réflexion autour du rôle et des fonctions de cette armée. Instrument de politique expansionniste du Directoire, la force d'invasion agit en fonction des directives gouvernementales et impose, par la force, l'instauration d'un nouveau régime à la convenance parisienne en Suisse. Que les principaux cantons-ville du Plateau aient fait chacun son propre changement de régime au préalable n'est nullement pris en compte. Malgré tout, la constitution élaborée par Ochs est bien plus qu'un simple "copier-coller" de celle de l'an III en France.

Dès le 12 avril, au plus tard le 4 mai, les troupes françaises agissent en mandat double, comme force d'occupation pour Paris et comme "forces de l'ordre" pour Aarau. C'est encore une période pendant laquelle les chefs de brigade ne peuvent encore intervenir sans que la mission soit validée par le général en chef. Les autorités locales ne peuvent les requérir de leur propre chef. Ce n'est que plus tard, dès l'automne, que l'on confie aux Préfets la charge de guider les troupes, de représenter le pouvoir central et justifier l'intervention militaire en son nom.

C'est aussi une période pendant laquelle la force est au plus bas de ses effectifs (cf. Annexe 14). Les négociations du traité d'alliance sont en cours. Une de ses clauses (Article secret N° 4) prévoit le retrait total dans le délai de 3 mois suivant l'échange des ratifications.

Ce traité fait des troupes françaises celles de maintien de l'ordre en Suisse en attendant l'établissement d'un appareil militaire helvétique digne de ce nom (Traité, art. III). Les mouvements de résistance – ou d'"insurrection" – se font presque uniquement contre les décisions des autorités helvétiques avec successivement l'exigence du serment patriotique – avec les conséquences qui ont été

relatées pour Stans – suivie de l'exigence de l'établissement des listes pour la réactivation des milices (cf. chap. D.II.4.2 infra) et ensuite l'appel aux volontaires pour les 6 demi-brigades auxiliaires (cf. chap. D.II.4.4 infra). Il n'est donc plus non plus question de réduction, pas seulement pour cette raison, mais en plus à cause de l'évolution de la situation internationale.

A bien considérer l'ensemble de l'année, il n'y a au total que relativement peu d'actions militaires. Ce sont surtout des troupes qui se déplacent au gré des besoins opératifs ou stratégiques, si modestes en été qu'ils permettront la réunion de près de la moitié de l'armée en un seul lieu, le camp de Berne (cf. chap. C.VIII.1.2.2 infra). Le pays n'est pas soumis à une mise en coupe réglée, aux exactions institutionnalisées, aux destructions de localités, aux pillages systématiques. Dans toutes les opérations, Schauenburg insiste sur le respect dû aux personnes et aux propriétés. Seuls les instigateurs doivent subir les foudres de la justice, en principe helvétique, leur juge naturel.

C'est surtout une année étrange pour les parties du pays qui ont des contacts prolongés avec ces soldats républicains français aguerris. C'est que la population helvétique n'a pas connu de présence étrangère, encore moins militaire, depuis les Guerres de Bourgogne. Elle a été préservée de l'interminable chapelet de conflits ayant mis la majorité de la population européenne au contact de la guerre au moins une fois par génération aux XVII^e et XVIII^e siècles. Il y a donc de quoi marquer profondément les consciences.

Il faut encore relever la question du rapport à la religion. Si, au moment de l'invasion, c'est une question totalement absente, c'est par la suite un sujet récurrent dans le cadre des résistances des cantons campagnards. Il semble qu'il y ait là un indicateur fort de ce que les Français appellent "l'emprise" du clergé sur la société rurale et souvent montagnarde, réputée peu éduquée, crédule, naïve. Il n'y a aucun renseignement sur la perception de la chose au niveau des troupiers français qui sont en majorité aussi issus des populations rurales. L'anticléricalisme affiché du général en chef a-t-il imprégné la troupe ? Aucun document n'apporte de réponse à cette interrogation.

Du côté helvétique, ce phénomène souligne une forme de clivage entre les villes et les campagnes. Dans cette affaire, il semble que l'appartenance confessionnelle des villes à l'une ou l'autre pratique religieuse n'a pas d'incidence notable, toutes se rangent assez facilement au nouvel ordre établi. C'est bien plutôt le clergé catholique campagnard et certaines congrégations qui rejettent le modèle socio-politique proposé par la France, ce qui explique les mesures très dures imposées aux bénédictins en particulier.

Le déroulement des événements a montré que Schauenburg cherche par sa posture à ménager une population avec laquelle la France se veut solidaire, fraternelle et qui doit (re-)devenir un allié fiable sur son flanc central-oriental entre Rhin et Alpes. A e croire l'historiographie, il aurait largement échoué dans cette entreprise, contrairement à ce que parviendra à réaliser Dufour un demi siècle plus tard, dans ce qui sera l'ultime guerre civile opposant une partie des Suisses à une autre. Elle se déroule surtout dans des régions touchées par les événements de 1798 : la Suisse centrale et le Valais, auxquelles se joignent Fribourg et Lucerne, partageant avec ces régions la religion catholique.

Pour notre part, nous considérons que Schauenburg n'a pas totalement échoué, qu'il a fait tout ce qui était en son pouvoir dans le cadre des mouvements militaires pour protéger les intérêts des habitants d'un pays auquel il affirme à moult reprises accorder son affection. Il a réussi dans une mesure bien plus large que ce que l'historiographie helvétique a bien voulu admettre.